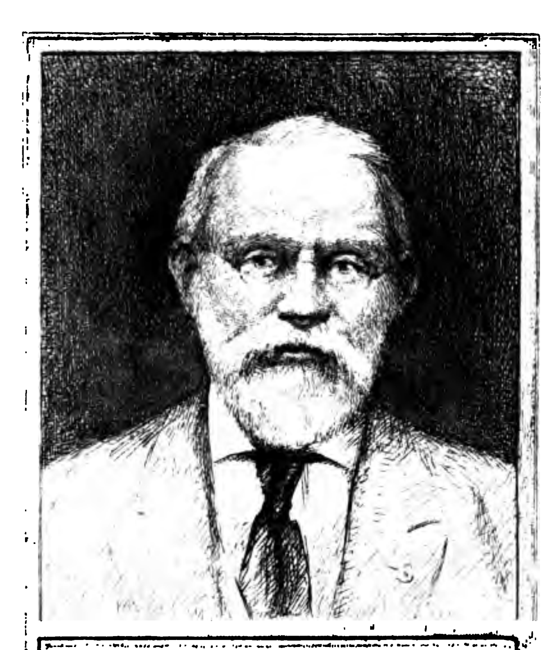


L'ACADÉMIE D'ARLES

AU XVIIme SIÈCLE

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX

PAR

L'ABBÉ A.-J. RANCE
Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique

TOME TROISIÈME



PARIS
LIBRAIRIE HISTORIQUE DES PROVINCES
ÉMILE LECHEVALIER
39, Quai des Grands-Augustins, 39
1890



L'ACADÉMIE D'ARLES

AU XVIIme SIÈCLE

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX

PAR

L'ABBÉ A.-J. RANCE

Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique

TOME TROISIÈME



PARIS

LIBRAIRIE HISTORIQUE DES PROVINCES

ÉMILE LECHEVALIER

39, Quai des Grands-Augustins, 39

1890

L'ACADÉMIE D'ARLES

AU XVIIme SIÈCLE

RLES

---

ar MM. Marc-
n, le P. Albert

absence de
es comptes
d'Arbaud
dict que
historique
rera d'es-
ble abso-
de chac-
en de ce
sgard des
cour du-
ires l'ont
prendre
s qui ont

l'importance
e.



Devise de l'Académie, d'après le Registre.

L'ACADÉMIE D'ARLES

CHAPITRE I

L'Académie d'Arles de 1684 à 1687. — Notices sur MM. Marc-Antoine Chalvet, Antoine Magnin, Claude Terrin, le P. Albert Daugières.

—

Au mois de mai 1681, après une longue absence de M. de Grille, durant laquelle la rédaction des comptes rendus avait été absolument négligée, M. d'Arbaud s'en plaignit vivement. « M. d'Arbaud a dict que quand ce ne seroit que pour faciliter l'ordre historique à quelqu'un de la compagnie que le ciel inspirera d'escrire l'histoire de l'Académie Royalle, il semble absolument nécessaire de continuer les mesmoires de chacque mois et de charger le Registre, aussi bien de ce qui s'est faict en son absance de la ville, à l'esgard des assemblées, que de tout ce qui s'est passé à la cour durant huict mois, peu s'en fault, que les affaires l'ont arresté au dehors (1). » M. de Grille fut prié de prendre le soin « d'illustrer le Registre des Mémoires qui ont

(1) Registre de l'Académie, fol. 195, verso. Sur l'importance du Registre, voir t. I, p. 341, et t. II, p 375, en note.

quelque relacion avec l'Académie. » Il se conforma aux vœux de ses collègues, mais le Registre que nous possédons s'arrête au mois de mai 1684, et nous le déplorons d'autant plus que nous y avons fait plus d'emprunts. Désormais, il nous faut glaner les renseignements de côté et d'autre, et la moisson ne sera pas abondante. Nous recueillerons quelques faits isolés et ce sera tout : la trame de l'histoire est brisée et, malgré nos recherches, nous n'avons pu réussir à la reconstituer. Durant les années 1683-1686, divers académiciens prirent successivement part à la querelle relative à l'attribution véritable de la statue de femme en marbre blanc, trouvée en 1651, dans les ruines du Théâtre romain d'Arles (1). Le Registre est très sobre de détails sur ce point, car la principale préoccupation de l'Académie d'Arles était l'alliance avec l'Académie de Nîmes enfin heureusement conclue, en mai 1684, au moment même où se termine le Registre (2).

Avant d'aller plus loin, il ne sera pas inutile de se rendre un compte exact de la situation de l'Académie. Elle se composait, en mai 1684, d'au moins quarante membres, tant *académiciens* qu'*externes*. Notons de suite que les externes étaient presque aussi nombreux que les académiciens proprement dits.

(1) V. la note 1 de la page 50, t. I, et, à la fin de ce volume, les pièces justificatives, où nous consacrons à cette querelle une étude spéciale, d'après les documents.

(2) Voir t II, le chapitre IX en entier.

M. l'abbé de Beaujeu avait quitté Arles, en 1683 ; M. l'abbé de Barrême était fixé à Aix, depuis 1677, par sa charge de conseiller au Parlement ; M. de Roubin habitait ordinairement le Pont Saint-Esprit ; M. de Châteaurenard, retiré du service, était fixé à Avignon, mais faisait de longs séjours à Paris ; M. de Beaumont, âgé, malade et veuf, passait de longs mois à sa campagne ; M. de l'Estang résidait à Aix ; M. de Venel à Aix ou à Paris ; M. de Castillon avait au moins un pied à terre à Aix, puisqu'il fut, en 1680, consul de cette ville et procureur du pays de Provence ; M. d'Arbaud ne faisait à Arles que des apparitions ; il en était de même de M. de Montcalm, de Ferrier établi à Paris depuis 1675, de M. l'abbé de Chambonas, évêque de Lodève, depuis 1670, de M. l'abbé Abeille qui ne quittait guère la Normandie, etc.

Le P. Vinay était au couvent d'Avignon, depuis 1673, et peut être même était-il mort, depuis 1679 ; nous ne savons rien du P. Rupé M. de Modène était mort le 1er décembre 1673. Parmi les académiciens qui faisaient à Arles leur séjour habituel, les abbés Flèche, du Port, de Boche, Verdier, Sabatier, étaient souvent absorbés par leurs fonctions ecclésiastiques ; Giffon était pris par sa famille et sa clientèle ; MM de Varadier, de Barras, de Boche, de Vachères, les deux Barrême, MM. de Bouvet, de Cays, de Romieu, de Gageron, de Sabatier étaient, pour la plupart, plus libres de

leur temps et les séances de l'Académie les trouvaient peut-être plus assidus. D'autre part, M. de Beaumont et le groupe de ses amis dissidents avaient fini par oublier leurs griefs, et les divisions que nous avons constatées, en 1682, avaient cessé (1).

M. Jacques de Grille qui avait résigné, en mars 1674, les fonctions de viguier (2) et pris celles de sénéchal, s'absentait quelquefois, mais il restait l'âme du « petit corps ». A vrai dire, la situation de l'Académie n'était pas mauvaise. Les membres fondateurs étaient encore en vie, et avaient à cœur de ne pas laisser périr leur œuvre. Ils avaient triomphé des obstacles et des résistances (3). Les adhésions étaient venues nombreuses et

(1) Registre de l'Académie, fol. 212 verso. Cfr. t. II, p. 383.

(2) En faveur d'Etienne de Meyran. Voir t. II, p. 173. en note. Cfr. Ms 807, année 1674. M. de Grille était sénéchal, en 1676.

(3) « M. N. a dict que ce ne seroit pas sans pene qu'on se defferoit de l'envie en cette conjoncteure (la question de l'obélisque) que les anciens amis de l'Académie se destachoient depuis peu, pour quelque vil intérest, et que les déserteurs faisoient à peu près autant de mal à cet illustre corps que les renegats faisoient aux chrétiens et les moines relaps à la religion catholique, mais qu'il falloit s'unir pour la justice de cette cause avec d'autant plus d'ardeur que l'envie tesmoignoit de haine et malice. » Séance du 6 août 1676. Registre de l'Académie, fol. 151 verso.

Le 15 mai 1683, la séance se tenait chez Giffon et M. d'Arbaud, directeur, prit la parole : « Il loue les exercices académiques, il soustient le renouveau de l'Académie, si l'on peust ainsi nommer la résipiscence de tant d'honnestes gens qui marquent par leur retour se repentir des esloignemens esfroyables qu'ils ont eu pour un ouvrage si beau, si honneste, si chrétien, si estimé du monarque, sans parler de tous les honnestes gens du royaume. » Registre, fol. 224 verso. V. t. II, p. 311. Il y a dans

importantes ; l'Académie était consacrée par 18 années d'existence, et son avenir semblait assuré. Le duc de Saint-Aignan vieillissait, mais son activité n'était pas diminuée, et ses encouragements soutenaient le zèle des académiciens d'Arles.

De 1684 à 1687, ceux-ci s'adjoignirent plusieurs nouveaux collègues, sur lesquels nous devons donner quelques détails.

Marc-Antoine Chalvet, originaire de Riez, était un avocat de grand talent. Il s'établit à Marseille, où il se maria, et se fit un nom dans le barreau.

Nous ignorons la date de sa naissance aussi bien que celle de sa mort, mais dès 1676, il était assesseur de la ville de Marseille, et remplissait avec éclat cette importante fonction (1). « Aucun Marseillois n'a peut

ces paroles une allusion aux préventions qui accueillirent l'Académie, et aussi à M. de Beaumont et à ses amis, traités de déserteurs, le 23 mai 1682. V. t. II, p. 383, Registre, fol. 212, verso.

(1) Marc-Antoine Chalvet fut assesseur en 1676 et 1685. L'assesseur devait être choisi parmi les docteurs et les avocats. Il était chargé spécialement des affaires contentieuses de la communauté. Il prenait rang immédiatement après les consuls. « Quant à l'assesseur, dit le règlement de la maison commune du 6 oct. 1585, il pourra être fils de famille, de l'âge de 25 ans et retourner en même charge de cinq en cinq ans, pour la nécessité et petit nombre de docteurs et avocats qui est en ladite ville. » Il avait 50 écus de gage, et portait la robe écarlate avec le chaperon.

Il était nommé, comme tous les officiers municipaux, le jour de Saint-Simon et Saint-Jude, 28 octobre.

D'après le règlement du 18 décembre 1651, l'assesseur devait être âgé de 30 ans, originaire de Marseille ou marié avec une

être réuni tant de talens ensemble que celui-ci ; sçavant jurisconsulte, excellent avocat, orateur pathétique, poëte naturel, bon critique, écrivain poli et sçachant manier dignement toute sorte de sujets. C'est dommage que les grandes et presque continuelles occupations de sa profession ou sa modestie ne lui ayent pas permis de publier les différents fruits de son amour pour la belle littérature. Quelques recherches que j'aie pu faire, je ne sçaurois parler ici que de l'éloge du feu Roi qu'il prononça dans l'hôtel-de-ville de Marseille, le 2 décembre 1685, à l'occasion de la statue équestre de ce grand prince, que la ville avoit projetté de lui ériger et que le fameux *P. Puget*, devoit jetter en Bronze. Son discours fut imprimé à Marseille chez *Pierre Mesnier,* presqu'en même temps; mais il est aujourd'hui fort rare : en voici le titre : « Eloge du Roi Louis XIV ou discours sur la proposition d'ériger une statue équestre à S. M. dans Marseille, prononcé dans la grande salle de l'hôtel-de-ville par *M. Marc Antoine Chalvet*, avocat au Parlement, de l'Académie Royale d'Arles, et assesseur de Marseille. La lettre que

Marseillaise. Il ne pouvait être réélu que six ans après sa sortie de charge. Il devait être pris du corps des avocats de la ville. L'assesseur se rendant à Aix pour les procès et affaires de la ville recevait cinq livres par jour « pour le remboursement de sa dépense et vacations. » Voir les différents réglements municipaux cités dans l'Histoire des actes et Délibérations de la municipalité de Marseille, par MM. Méry et Guindon, t. V, p. 455-509.

les échevins écrivirent au roi sur ce sujet est imprimée à la fin de ce discours, on sent bien qu'elle est de la même main : l'un et l'autre mérite de passer à la postérité (1). »

On dressait, dans les grandes comme dans les petites villes, des statues ou des bustes à Louis XIV, et Vertron a conservé dans son Recueil, *Ludovicus magnus, vir immortalis* (Arsenal B. L., 3567 bis), le souvenir de cet enthousiasme général. Sur la proposition de J. B. de Grignan, coadjuteur d'Arles, les Etats de Provence assemblés à Lambesc, en 1685, avaient décidé l'érection d'une statue à Louis XIV, dans la ville d'Aix. Ce dessein ne fut jamais mis à exécution (2).

(1) Marseille sçavante, ancienne et moderne, lettre écrite par M. D. L. R. à M. R., dans laquelle, à l'occasion de la nouvelle Académie, il est parlé de l'ancienne Académie de Marseille et des Marseillois qui se sont distingués dans les sciences et dans les beaux arts. *Mercure de France*, décembre 1728, p. 2809-2846. La notice sur Chalvet est p. 2839-2840, et commence par ces mots : « Marc Antoine Chalvet, avocat, assesseur de Marseille en 1676 et 1688, de l'Académie Royale d'Arles. Aucun Marseillois, etc... »

(2) Voir Lettre écrite au roy par M. le coadjuteur d'Arles au nom de l'assemblée du païs de Provence, pour suplier Sa Majesté d'agréer que la Province fasse ériger sa statue dans la ville d'Aix, comme la capitale de ladite province. A Lambesc, ce 21 novembre 1685. 4 p., in-4. Bibl. Méjanes, Recueil de Pièces de Provence, 27976, pièce 37. Cfr. une lettre du même, dans le *Mercure Galant* de janvier 1686, p. 1 à 11, Ed. de Paris. (Lambesc, 20 novembre 1685). Dans la dédicace de ses *Antiquitez*, Séguin déclare que Mgr J.-B. de Grignan fut « le premier mobile du grand dessein qu'on a d'ériger dans la capitale de cette province la statue équestre du plus aymable de tous les maîtres et du plus grand

La ville de Marseille venait de faire reconstruire son Hôtel de ville, devenu insuffisant. Les consuls avaient fait graver dans la grande salle une pompeuse inscription, à la louange de Louis XIV, et fait frapper une médaille en son honneur. Non contents de cette marque de leur zèle, les Marseillais projetèrent d'élever une statue équestre à Louis XIV. Pierre Puget avait déjà travaillé beaucoup à l'embellissement de la ville. En 1685, le conseil le chargea de tracer le plan d'une place royale, au centre de laquelle serait érigée la statue du roi en bronze. Puget se mit à l'œuvre. D'après ses vues, la place devait être aménagée au sommet du Cours, mais des dissentiments se produisirent au sein du conseil et le projet fut abandonné. La statue ne fut jamais fondue, et en 1760 seulement, on établit la Place Royale, actuellement Place de la Bourse (1). On peut

de tous les roys. » Séguin rédigea même une fort belle inscription latine pour cette statue. Elle se trouve p. 48 et dernière, 2e partie des Antiquitez d'Arles, 1687.

(1) Cfr. Histoire de Marseille par *Augustin Fabre*, 2 vol. in-8, 1829, t. II, p. 314 et sqq. L'hôtel de ville fut élevé de 1416 à 1557, sur l'emplacement actuel. En 1653, fut posée la première pierre de l'édifice qui subsiste encore et qui fut achevé en 1657. Les Archives de Marseille possèdent tous les actes concernant l'achat du sol et les différentes constructions de l'hôtel de ville depuis 1415. MM. *Méry* et *Guindon* les ont analysés, dans leur Histoire de la commune de Marseille, t. V, p. 394-405. Puget travailla au plan de cette construction, mais on ne suivit pas toutes ses idées, par suite des dépenses que leur réalisation aurait entraînées. Le grand artiste s'en plaignit vivement.

regretter que le plan de Puget n'ait pas été réalisé, et que le beau zèle du conseil de 1685 se soit vite refroidi.

Le discours de Chalvet est inséré au *Mercure Galant* de février 1686, 2e partie, p. 49 à 74 Il est donné comme modèle, dans les Harangues de Vaumorière (1). L'édition de *Pierre Mesnier* est aujourd'hui presque introuvable. Il y en a cependant un exemplaire incomplet à la Bibliothèque Méjanes (2).

(1) *Pierre d'Ortigues, sieur de Vaumorière,* naquit à Apt, d'une vieille famille de cette ville. De bonne heure, il vint à Paris où il se fit une brillante réputation. Mlle de Scudéry composa son éloge, publié en tête des lettres de Vaumorière, Edit. de 1699. Esprit fécond et primesautier, il réussit dans tous les genres. Il fut vice-directeur de l'assemblée, dont l'abbé d'Aubignac était le directeur, et Gabriel Guéret le secrétaire. On assure qu'une partie des Harangues sur toutes sortes de sujets, avec l'art de les composer, Paris, in-4, 1687, est le résultat des travaux de cette assemblée. Il y en eut deux autres éditions successivement augmentées, Paris, in-4, 1693 et 1713. M. d'Ortigues mourut en 1693, et le *Mercure* mentionne sa mort. Il connaissait, sans doute, Chalvet, puisqu'il publia son discours, au t. IV, p. 283 et sqq., de son recueil, avec ce titre : « Harangue d'un magistrat de police, pour proposer, dans un hôtel de ville, de supplier très humblement le roi de permettre qu'on élève sa statue dans une place de la même ville. » Et en marge, il est dit que c'est *M. Chalvet,* assesseur de la ville de Marseille, de l'Académie d'Arles, qui a fait cette harangue, qu'il était de Riez, qu'il s'appelait Marc-Antoine, et qu'elle fut prononcée en 1685. Voir Dict. des Hommes Illustres de Provence, t. II, p. 28-30, *Gouget,* Bibliothèque Françoise, t. II, p. 439-441. Vaumorière avait composé quelques-unes des Harangues de ce Recueil, qui lui fait honneur.

(2) Eloge du Roy Louis XIV, etc., à Marseille chez *Pierre Mesnier,* imprimeur de Monseigneur de Vendôme et de la ville et marchand-libraire, à la Loge, 1685, in-8. Auteurs Provençaux, Recueil 758 bis, R. D. Il n'y a que le titre et quelques pages.

Le P. Bougerel assure que Chalvet fut reçu à l'Aca-démie d'Arles, en 1685, et il est constant qu'à la fi de cette année, il faisait partie de cette société. Il avai plus d'un titre à cette distinction et Bougerel, mieu renseigné que le correspondant Marseillais du *Mercure,* nous a laissé une liste des productions de Chalvet, dont la première imprimée remonte à 1677. Poèt à ses heures et versificateur élégant, Chalvet concourut en 1681, pour le prix de poésie de l'Académi Française. Son heureux concurrent fut le provença *Du Périer* (1), mais la pièce de Chalvet fut cependan

(1) « De Paris, le 30 aoust 1681. Le 25, feste de Saint-Louis Roy de France, l'Académie Françoise la célébra dans la chapell du Château du Louvre, et l'abbé Anselme prononça le Panégyrique du Saint, avec l'applaudissement de la compagnie. L mesme jour, elle distribua les prix d'éloquence et de poésie Le premier fut donné au sieur de Toureil, fils du feu procureu général du Parlement de Tholose ; et le second au sieur D Perier, gentilhomme provençal, si connu par ses vers latins e françois. » Gazette de France, n° 79.

« *Du Périer.* C'est un jeune homme qui fait bien des vers latins Il est gentilhomme provençal et neveu de ce M. Du Périer à qu Malherbe a adressé ces belles stances :

Ta douleur, Du Périer, sera donc éternelle. »

Mémoire des gens de lettres par M. Costar, cité dans le Mém. de lit. et d'Hist. par le P. Desmolets, t. II, partie première p. 327. (Paris, Nyon, in-12, 1749).

Charles Du Périer, mourut à Paris, en 1692, selon le Dict des Hommes Illustres de Provence, t. II, p. 69-70. Il était *cousi* de Scipion Du Périer (1588-1667), le savant jurisconsulte fils d François Du Périer, l'ami et le protecteur de Malherbe, mor vers 1623. Charles Du Périer faisait partie de la Pléiade latine vers 1684, avec Santeuil, Ménage, Petit, Rapin, Commire, La Rue

publiée dans le Recueil des pièces présentées pour les prix, et la lecture n'en est pas sans agrément.

Chalvet était lié avec le marquis de *Wardes*, avec *Jean Rouillé*, intendant de Provence, avec le premier président *Marin*, et avec le rédacteur du *Mercure*, Donneau de Vizé.

C'était donc une excellente recrue pour l'Académie d'Arles, et cette dernière fut très flattée du compliment que Chalvet lui adressa à sa réception. Malheureusement, Chalvet était, avant tout, un homme d'affaires qui ne pouvait consacrer aux lettres que de rares loisirs. En 1685, il était assesseur, de Marseille, sa patrie d'adoption, et plus tard il fut subdélégué en chef de l'intendant de Provence. Il mourut vraisemblablement dans les dernières années du XVIIe siècle (1). En 1685, il avait une quarantaine d'années, au moins.

(1) Les renseignements sur Chalvet sont rares. Dubreuil, Ms 732, ne fait qu'abréger la notice du *Mercure*, à laquelle il se réfère. Bougerel ajoute quelques détails, dans la notice que nous citons telle quelle, et qui est la 43e du Ms de M. Arbaud.

« Marc-Antoine Chalvet de Riez, avocat, s'étant établi à Marseille postula longtemps dans le barreau avec distinction. Il étoit assesseur, lorsqu'il prononça dans l'hôtel de ville, l'an 1686, (2 déc. 1685) l'éloge de Louis XIV ou discours sur la proposition d'ériger une statue équestre à S. M. dans Marseille. Cette pièce fut imprimée cette année même dans cette ville chez *Meinier*, elle l'a été aussi parmy les Harangues de Vaumorière L'année 1685, il avoit été reçu à l'Académie Royale d'Arles. Il a traduit plusieurs sonnets de Pétrarque de l'Italien en vers françois, on en trouve trois dans le *Mercure* du mois de juillet 1678.

Il a composé de très humbles remontrances au Roy au nom de la ville de Marseille, au sujet du Franç Alleu, chez *Garcin*, 1677,

Antoine Magnin fut reçu à l'Académie d'Arles la même année que Chalvet, en 1685 (1). Il était étranger à la Provence, mais la part active qu'il prit à la querelle de la Vénus d'Arles, ses relations avec Vertron et avec le duc de Saint-Aignan expliquent assez son admission. Les *Mercure* sont remplis de pièces de vers de Magnin, qui était surtout fort habile à composer des devises, un genre alors fort en vogue (2). Né à

traduction en vers françois de plusieurs satyres de Juvénal dédiées à Messieurs de l'Académie Françoise, elles sont encore Mss. Traduction de la Pharsale de Pétrone en vers françois, Ms ; Traduction des fragments du même auteur sur l'éloquence, Ms. Traduction de la Matrone d'Ephèse en vers burlesques dédiée à M. le marquis de Vardes, Ms ; Traduction sur les Instituts de l'Empereur Justinien, dédiée à *M. Rouillé*, comte de Meslay, intendant de Provence; Recueil de ses playdoyers, dédiés à M Marin, premier président au Parlement de Provence; Remerciement prononcé à l'Académie Royale d'Arles à sa réception ; Poëme sur le sujet donné par l'Académie Françoise, l'an 1681, il fut imprimé dans le Recueil, c'est la quatrième pièce qui commence ainsi :

Illustres concurrents que l'amour de la gloire, etc.

Il fut deux fois assesseur de Marseille, l'an 1676 et 1686, (1685) et subdélégué en chef de l'Intendant de Provence. »

(1) Le Ms 1060 (p. 164 et 2e partie, p. 212), et le Ms de M. Arbaud reportent l'admission de Magnin au mois d'octobre et de janvier 1682, mais à tort.

(2) Le savant Jésuite Lyonnais, le P. Cl. Franç. Ménestrier a publié les deux ouvrages suivants :

La Devise du Roy justifiée, avec un recueil de cinq cens devises faites pour S. M. et toute la maison royale. 1679, in-4.

La Science et l'Art des Devises. 1686, in-8, front. gr.

Vertron, grand amateur des devises, adressa le distique suivant à M. Magnin, de l'Académie Royale :

Symbola dum, Magnine, legis centena, tot alto
Soli raptas radios lucidus unde micat.

Epigrammes à la fin du Nouveau Panthéon, Paris, 1686, in-12.

Bourg en Bresse, en 1636, Magnin fut conseiller au présidial de Mâcon, jusque vers 1686, et subdélégué de l'intendant de Bourgogne. De bonne heure, il se consacra aux belles lettres. Le nombre de ses productions est assez considérable et l'on peut dire que Magnin était un des nombreux versificateurs à la mode, dont le *Mercure* avait consacré la réputation. Au mois de mai 1689, le *Mercure* disait de Magnin, en publiant une Eglogue de lui, adressée à Fontenelle : « Son nom vous est si connu par tous les ouvrages que vous avez vus jusqu'icy de sa façon, qu'il est impossible qu'il ne vous dise beaucoup à l'avantage de celuy-ci. » p. 57.

Le *Mercure* de février 1685 avait publié tout au long « le discours de M. Magnin à Messieurs de l'Académie Royale d'Arles » et l'avait fait précéder de ces lignes très flatteuses : « Messieurs de l'Académie Royale d'Arles ont fait depuis peu une acquisition très considérable, en recevant M. *Magnin* dans leur corps. Son mérite vous est connu par tant d'ouvrages que je vous ay envoyés de luy, qu'il me seroit inutile de vous en parler (1). » Nous regrettons, pour notre part, que le *Mercure* ne nous donne pas quelques renseignements sur cette personnalité assez en vue alors, mais bien oubliée aujourd'hui.

Dans son remerciement, Magnin fit à la fois l'éloge du Roi, de la ville d'Arles, des académiciens et de

(1) *Mercure* de fév. 1685, p, 92. Suit le Remerciement, p. 93-112.

leur protecteur, le duc de Saint-Aignan. Il fit allusion à « cette belle et fameuse statue que Diane et Vénus ont disputée si longtemps, et d'une manière si fine, si spirituelle et qui enfin, sous le nom de Vénus, doit estre placée avec tant d'autres qui sont venues de tous les endroits du Monde, pour rendre hommage à Louis-le-Grand, dans la galerie de Versailles. » Il se félicitait, en terminant, de trouver dans ses nouveaux collègues des maîtres et des modèles, qui lui apprendront à corriger les défauts qui le rendaient indigne de l'honneur qu'il recevait en ce jour.

Deux mois après, le *Mercure* insérait le *Triomphe de Vénus*, curieux dialogue de 170 vers, dans lequel Magnin exposait comment le roi avait tranché la question de la Vénus (1). Le *Mercure* avait, on le sait, recueilli avec soin toutes les pièces de ce procès.

Magnin, un des auteurs favoris du *Mercure*, obtint plusieurs succès dans les concours académiques, alors fort en honneur. En 1687, (il était déjà conseiller honoraire), puis, en 1689, il remporta le prix de poésie distribué par l'Académie Royale d'Angers, et en 1688, il fut couronné par l'Académie de Villefranche (2).

(1) *Mercure Galant* d'avril 1685, p. 149-162.

(2) L'Académie d'Angers, établie par lettres patentes de juin 1685, distribua le 14 mai 1687, un prix d'éloquence et de poésie, dans une séance solennelle tenue à l'hôtel de ville d'Angers : « Le premier fut remporté par M. l'abbé d'Arnoye, connu par le talent qu'il a pour la chaire, et l'autre par M. Magnin, ancien

Magnin tiendrait sans doute honorablement son rang parmi les poëtes du second ordre dont le *Mercure* était la tribune (1), mais ses œuvres n'ont jamais été réu-

conseiller au présidial de Mascon, tous deux de l'Académie Royale d'Arles. » Voir le *Mercure Galant* de juin 1687, t. I, p. 284-288. En 1688, ce furent l'abbé de Maumenet et M. de La Grange, président au présidial de Créquy, en Valois, qui furent couronnés. (*Mercure* de juin 1688, p. 299-300).

En 1689, M. Magnin remporta le prix d'éloquence, et M. de Maumenet celui de poésie. (*Mercure* de juin 1689, p. 22-24).

En 1688, M. Magnin, de l'Académie d'Arles, et M. de Livonnière, conseiller au présidial d'Angers, remportèrent le prix de l'Académie de Villefranche (v. t. II, p. 401, en note) qui consistait en une médaille d'or à l'effigie du roi, avec la devise de l'Académie au revers, une rose de diamants avec ces mots : *Mutuo clarescimus igne. (Mercure* de septembre 1688, p. 237-246, et décembre 1688, p. 154-155. »

(1) Nous avons relevé dans le *Mercure Galant* bien des pièces fugitives de M. Magnin, et beaucoup ont pu nous échapper :

Mercure d'avril 1684, p. 33-36, un sonnet et une devise expliquée par un madrigal, le tout à l'honneur du roi; *Mercure* de janvier 1685, p. 8-10, un sonnet et un madrigal à Louis XIV, p. 11-12, un sonnet au duc de Saint-Aignan ; *Mercure* de mars 1685, p. 20-22, deux devises en l'honneur du roi ; *Mercure* de juin 1685, p. 69-71, une nouvelle devise; *Mercure* de novembre 1685, une ode sur le Chancelier Le Tellier, qui venait de mourir ; *Mercure* de février 1686, 2e partie, p. 161-172, Cantique pour le Roi ; *Mercure* d'août 1686, Sonnet sur l'Hérésie abattue, p. 24-25, puis p. 26-31, un petit poëme intitulé : Louis-le-Grand ; *Mercure* de novembre 1686, p. 29-33, trois devises et un sonnet sur le roi ; *Mercure* de décembre 1686, p. 298-300, un sonnet sur la mort de Condé, et p. 47, une devise sur le roi ; *Mercure* de mai 1687, p. 21-23, deux autres devises sur l'Hérésie abattue ; *Mercure* de mai 1689, Eglogue à Fontenelle, p. 57-79 ; *Mercure* de janvier 1690, p. 8-30, un poëme : Clovis à Louis-le-Grand ; mai 1690, une autre Eglogue, p. 34-36 ; juillet 1696, p. 49, autre devise ; novembre 1697, p. 63-75, poëme sur la paix. Le *Mercure* exalte à la fois l'heureux talent de Magnin pour la poésie et son ardeur

nies en volume, bien que quelques-unes aient été publiées à part (1).

En tête du second volume de la *Nouvelle Pandore* de Vertron, se trouve un ***discours académique, de l'esgalité des sexes contre celuy de M. de Vertron, au beau sexe*** (2). Ce discours est le quatrième de ceux qui furent adressés à Messieurs de l'Académie Royale d'Arles, pour réponse à ceux de M. de Vertron, sur la préférence des sexes. Ce sujet galant est souvent traité

à louer Louis XIV. « M. Magnin, toujours remply d'admiration pour les grandes choses que fait le roy, continue à marquer son zèle par ses ouvrages. » Nov. 1686, p. 29. « Son zèle ne doit point vous étonner. Vous sçavez qu'il n'a point trouvé d'occasion de donner au roy les éloges qu'il mérite, sans faire voir qu'il n'y eut jamais sujet plus touché que luy de la gloire de son souverain. » Janvier 1690, p. 8.

(1) Citons seulement une des plus importantes, qui est la troisième pièce du Recueil de Vertron, Bibl de l'Arsenal, B.L. 8932. Elle est intitulée : Le Parallèle de Louis-le-Grand avec les princes surnommez grands, mis en vers et accompagné de devises par M. *Magnin*, conseiller au présidial de Mâcon, de l'Académie Royale d'Arles.

Au Hâvre de grâce, chez Jacques Gruchet, imprimeur et libraire de Mgr le duc de Saint-Aignan et de la ville 1686, in-8, 48 pages, non compris l'Epitre dédicatoire, vers et prose, au duc de Saint-Aignan, 17 pages. Le permis d'imprimer est daté du Hâvre, le 7 mai 1686. Magnin signe l'Epitre : Ancien conseiller.

(2) La *Nouvelle Pandore* etc..., t. II, p. 55-110. Ces discours sont dans le volume de Bonnemant: *Collège, Académie.* Le premier est l'œuvre de M. Bauldry, de l'Académie de Nîmes, le second de M. d'Ubaye, le troisième de M. de Momblanc, tous les deux membres de l'Académie d'Arles. Voir Ibid., les lettres de MM. Bauldry et de Momblanc, et l'Elégie de M. d'Ubaye qui accompagnent ces discours.

dans le *Mercure* et l'on sait que Vertron fut surnommé le protecteur du beau sexe.

Magnin fit précéder son discours d'un madrigal à M. de Vertron. Ce discours mêlé de prose et de vers comprend 55 pages. C'est un curieux échantillon de la littérature que le *Mercure* servait à ses lecteurs.

Comme le *Mercure,* les Recueils de Vertron renferment nombre de pièces de vers par Magnin (1).

Ce versificateur fécond ne vint sans doute jamais à Arles, mais il eut occasion de rencontrer à Paris plusieurs de ses collègues. Il mourut le 7 juillet 1708, âgé de 72 ans, à Mâcon, et il fut enterré dans l'Eglise collégiale de Saint-Pierre.

Il laissa plusieurs ouvrages en manuscrit, entre autres un Etat historique de la Bourgogne, dont nous n'avons pu retrouver la trace.

Les sources de renseignements sur Magnin sont peu nombreuses. Le Ms 1060, p. 42, 2e partie, ne fait guère qu'abréger la notice du P. Bougerel, que nous reproduisons (2), à moins que les deux auteurs ne se soient

(1) Voir en particulier, *Nouvelle Pandore,* t. I, p. 179, t. II, p. 172, 173, 175-6, 191 et 192. Voir encore dans le Recueil de Vertron : Parallèle poétique de Louis-le-Grand, etc., 1686, in-8, Arsenal, B. L. 8932, passim. Le Recueil : *Ludovicus magnus, vir immortalis,* 1697. Arsenal, B. L. 3567 bis, p. 55, a conservé une lettre de Magnin à Vertron, avec la réponse.

(2) « Antoine Magnin, natif de Bourg en Bresse, fut conseiller honoraire au Bailliage de Mâcon, et subdélégué de l'intendant de

inspirés à la même source *Titon du Tillet*, dans sc Parnasse, ne mentionne pas Magnin, non plus qı l'abbé *Papillon*, dans sa Bibliothèque des auteurs (Bourgogne (Dijon, 1742), ce qui est plus étonnant.

La vie et les œuvres de *Claude Terrin* ont été so gneusement étudiés par le P. Bougerel, dans ses M moires pour servir à l'histoire de plusieurs homm illustres de Provence. La notice consacrée à Terri par le savant oratorien, qui avait été quelque tem secondaire à Sainte-Anne d'Arles, (il y était en 1709

Bourgogne. Il fut reçu à l'Académie d'Arles, en 1685, et il mo rut à Mâcon, au mois de juillet 1708, âgé de plus de 70 ans. remporta, en 1689, le prix d'éloquence au jugement de l'Acad mie d'Angers, et son discours fut imprimé la même année, Mâcon. Deux ans auparavant, il avoit composé, pour le prix l'Académie, deux pièces l'une en prose, l'autre en vers. Le su de la première étoit le *triomphe de Louis-le-Grand sur l'hérés* Le sujet de la deuxième étoit le *Nouveau Canal de la riviè d'Eure*. Elles ont été imprimées la même année, à Mâcon. S autres pièces sont : la gloire de Louis-le-Grand, poëme in-4 ; Portrait de Louis-le-Grand, poëme, (*Mercure* d'août 1686, 26-31). Henri-le-Grand au peuple françois sur la déclaration guerre de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Anglerre et de la H lande contre la France, en 1689, en vers ; Epitre en vers au d de Saint-Aignan, avec des devises, in-4 ; Eloge de M. Colbert, n nistre d'Etat, poëme ; devises pour Mme de Maintenon ; Ode M. Boucherat, chancelier de France avec des devises in-fol. Gra nombre de pièces de vers et de devises dans la *Nouvelle Pandor* Discours qu'il prononça à l'Académie à sa réception, il est i primé dans le *Mercure* d'avril 1685, (ou plutôt février 1685, 92-112). Il composa un autre ouvrage intitulé : Le triomphe Vénus, sur la décision de Sa Majesté. Cet ouvrage est fait forme de dialogue et composé de 170 vers. Il a laissé plusieu ouvrages Mss, entre autres un Etat Historique de la Bourgogne (Notice XLVme, Ms de M. Arbaud).

est composée sur des mémoires communiqués par Jean Raybaud, avocat, (1) et d'autres écrits du temps Nous n'avons pas l'intention de refaire cette notice, nous l'analyserons seulement rapidement, en y renvoyant le lecteur, qui devra cependant se mettre en garde contre certaines assertions que nous rectifierons (2).

Claude Terrin, fils de Calixte Terrin, avocat, et de Léone de Génin, naquit en 1626 ou 1625, sur la paroisse de la Major (3). La famille Terrin est assez peu connue. On cite un Etienne Terrin, clédier en 1524;

(1) « M. *Jean Raybaud* avait beaucoup de goût pour la littérature et l'antiquité ; il avait un amas précieux de bons livres et de riches manuscrits ; ses enfants l'ont dissipé, pillé, vendu. Ledit M. Raybaud est mort le 17 avril 1752 ; il avait épousé *Marianne de Noyer*, morte le 29 septembre 1758, laissant plusieurs filles. » *Bonnemant*, Ms, Archevêché, t. II, p. 240 Il était déjà membre du conseil de ville, en 1715.

(2) Les sources de renseignements sur Terrin sont nombreuses ; il faut citer, en première ligne, une lettre du *P. Bougerel* au P. Desmolets, datée de Marseille, 1er mai 1724, et publiée sur le brouillon qui appartenait à feu M. le marquis de Clapiers, par le *P. Ingold*, dans le P. Joseph Bougerel, d'après des documents inédits, in-18, Paris, 1882, p. 57. Cette lettre est déjà dans les Mémoires de littérature du P. Desmolets (t. I, p. 45-47, 1749). Bougerel n'a fait que la compléter dans ses Mémoires, p. 308-338. En 1786, l'abbé de *Capris de Beauvezer* rédigea une notice sur Terrin, pour le Dictionnaire des Hommes Illustres de Provence, t. II, p. 251-53, et *M. Fassin* l'a reproduite, avec des notes rectificatives, dans le Musée, série I, p. 201-203. Voir encore *Papon*, Histoire de Provence, t. IV, p. 809 ; *Séguin*, Antiquitez, 1re partie, p. 45 ; Bibl. Méjanes, Ms 1060, 2e partie, p. 44-50, enfin le *Mercure Galant* d'avril 1684.

(3) Il est impossible de fixer la date exacte, en l'absence des Registres paroissiaux, qui remontent seulement à 1630.

en 1582, on rencontre le nom de Calixte Terrin, puis à partir de 1591, le nom de Calixte Terrin figure parmi les conseillers bourgeois de la ville d'Arles, jusqu'en 1621, époque à laquelle il mourut (1). Ce Calixte qui fut consul en 1600 et 1610, est le grand-père de Claude Terrin. Son père, également appelé *Calixte*, ne figure pas parmi les conseillers dont nous avons pu relever les noms, jusqu'en 1649 (2). Néanmoins, on le trouve mentionné comme avocat, dès 1636. Le seul membre de cette famille qui soit réellement marquant est Claude Terrin. Il obtint, dès avant 1657 (3), les fonctions honorables de conseiller au siège

(1) On lit dans les Annales des Minimes, Ms 547, année 1622, p. 83. « Le quatrième jour du mois de février, honneste femme *Marie Martine*, veuve à feu *Calixte Terrin*, bourgeois de cette ville, fit une fondation d'une messe basse de mort, une fois la semaine, à tel jour qu'*il* décèderoit, et au cas que ce fut un dimanche ou autre feste, ladite messe seroit célébrée au premier jour vacant, et elle donna au couvent trois cents livres qu'elle voulut que ses héritiers payassent dans une seule fois et dans l'année de son décez, affin qu'elles fussent employées au bâtiment du couvent. L'acte fut reçeu par M[re] Arfeuille, N[re] d'Arles. Nos pères reçurent ces trois cent livres le 25 du mois d'avril de cette année. Voyez le livre rouge, fol. 53 verso. » Arfeuille Elzias, notaire de 1595 à 1624. Ses papiers sont en l'étude de M. J. Martin.

(2) Le Ms 806, Annales d'Arles, à la Bibliothèque d'Aix, donne la liste des conseillers jusqu'en 1649, et pas plus loin. Nous avons utilisé quelques indications consignées par *M. Robolly* sur le titre de l'exemplaire de la Vénus et de l'obélisque d'Arles par Terrin, conservé aux Archives d'Arles, broché et en mauvais état.

(3) François de Rebatu, dans son Chaos, Ms 559 de la Bibliothèque d'Aix, a transcrit, p. 1173-1172, un jugement de la séné-

de la Sénéchaussée d'Arles (1), et il se renferma dans l'exercice de ses fonctions, sans briguer aucune des charges municipales, auxquelles il aurait pu prétendre. Sa modestie se conciliait fort bien avec un goût passionné pour l'étude, et il trouvait dans son collègue *François de Rebatu*, un modèle du magistrat ami des choses de l'esprit et « qui a joint, dit Bouche (Hist. de Provence, 1664, t. I, p. 311), à la jurisprudence insipide et sans goût, les délices du Parnasse. »

La famille de Terrin avait conquis peu à peu une aisance relative et, en 1663, Claude Terrin, pût épouser *Sibylle de Peinct*, fille d'Antoine de Peinct, lieutenant criminel, depuis 1655, et allié à la riche famille des Mandon (2). Ce mariage apparentait Terrin avec

chaussée d'Arles, en date du 12 sept. 1661, et signé : Faucher, lieut. princ. rap. ; conseillers : Rebatu, *Terrin*, Peyron, proc. Cet arrêt est relatif à la succession de Jacques de Barrême, époux d'Anne de Privat (contrat du 1er mars 1636).

D'autre part, en tête du *Mercatus Arelatensis*, de Rebatu, imprimé par François Mesnier, en avril 1657, et dédié aux magistrats de la Sénéchaussée d'Arles, il y a des vers français, signés : Terrin, conseiller du Roy au même siège. Voir ce poème latin fonds Nicolaï, 133, pièce 71 (34 p., in-4°). Le Ms 561 de la Méjanes, p. 179 et sqq., contient l'original de la main de Rebatu.

Terrin n'avait alors que 30 ans environ, mais nous ne croyons pas qu'il s'agisse de son père. Il fut conseiller jusqu'après 1687.

(1) Le siège d'Arles fut créé en 1535, sous François Ier.

(2) Voir les notes généalogiques de *M. Gautier Descottes* sur la famille Peinct, dont il analyse le livre de raison, dans le *Musée*, 5e série, p. 60 et sqq. Le nom de Calixte Terrin se trouve souvent dans les papiers de la Major, sa paroisse, et dans les Archives hospitalières.

d'anciennes familles de la ville, les Monfort, les Saxy, les Gleize, etc.

Son père avait, du reste, tenu fort brillamment sa place, au barreau d'Arles, s'il faut en juger d'après une pièce fort rare et fort curieuse qui nous a été conservée (1).

« Voicy, dit l'imprimeur au lecteur, la harangue qui a fait tant de bruit dans la ville d'Arles ; qui a donné de l'admiration à tous ceux qui l'ont ouye réciter et qui en donnera sans doute à ceux qui prendront la peine de la lire. Ell'est dans toutes les règles que la politesse demande et que l'Académie a establi. Les paroles dont ell'est remplie sont dans toute la pureté françoise. Il n'y a point de mot qui soit rude ny

(1) Harangue prononcée au siège de la ville d'Arles, par Me *Caliste Terrin,* advocat, le vendredy, 19 aoust 1644, l'audiance tenant, sur la présentation de Me *Jacques Grifveille.*

En Avignon, de l'imprimerie de Jaques Bramereau, imprimeur de Sa Saincteté, de la ville et université, 1644, avec permission, 20 p., in-4, plus 6 p., titre, préface et pièces liminaires, Bibl. Méjanes, Recueil 31687, pièce 5. En voir un exemplaire mieux conservé, Recueil C, 3295. La famille Grifeuille est une des bonnes familles bourgeoises d'Arles ; Jacques vivait encore en 1678.

Notons une fois encore que l'orthographe des noms est très variable : ainsi nous trouvons tantôt *Caliste,* tantôt *Calixte,* tantôt *Callixte* Terrin. La mère de Claude appartenait à la famille *Génin,* qui a fourni plusieurs consuls et qui est souvent citée, dans les Registres de la ville.

Deux beaux-frères de Claude Terrin, *Jean Antoine de Peinct,* mort en 1704, *Jacques de Peinct* (1639-1703) étaient avocats ; une de ses belles-sœurs visitantine à Arles, dès 1645, mourut en 1692, une autre était visitantine à Tarascon, en 1645.

subjet à interprète, mais tous ont de l'élégance et de la clarté. Les périodes y sont fort bien arrondies ; elles y coulent toutes selon les loix de l'art. Le style en est excellent et les pensées éloignées de la bassesse populaire. Partout il y a de la pointe et de l'invention. »

Claude Terrin mit les mêmes quantités d'écrivain au service d'une érudition de fort bon aloi.

Il fit vraisemblablement ses études classiques au Collège d'Arles, sous les PP. Jésuites qui venaient d'en prendre la direction (1636). Très versé dans les Belles-Lettres, il connaissait à fond l'histoire Grecque et Romaine, enfin il joignait à tous ces avantages un esprit critique remarquable et une grande sûreté de jugement (1). Il s'appliqua spécialement à l'étude de l'archéologie et de la numismatique. Il acquit des connaissances fort étendues auxquelles les *Spon*, les *Vaillant*, les *Patin*, les *Spanheim*, rendaient hommage. Le P. Bougerel donne, p. 334-338, la liste des ouvrages de Terrin : beaucoup ont été insérés en diverses revues, comme le *Mercure*, le *Journal des Sçavans*, le *Jour-*

(1) Où fut-il reçu docteur en droit? Nous n'avons pas rencontré son nom dans la liste des docteurs d'Aix, et tout porte à croire qu'il étudia à l'Université d'Avignon, comme Jacques Griffeuille. Dans la Harangue de Caliste Terrin citée plus haut, cette université est louée en termes pompeux, p. 18 et 19.

En 1615, *Pierre de Fauchier*, plus tard lieutenant particulier au siège d'Arles (1637), puis lieutenant des soumissions, en 1643, mort en 1660, fut reçu docteur en droit à l'Université de Valence. Archives des B.-du-R., Registre B., 1357, fol. 2826 et sqq.

nal de Trévoux, d'autres n'ont jamais été imprimés. Ils embrassent une foule de sujets, car Terrin associait à l'érudition l'amour de la poésie et même de l'astronomie, qu'il cultiva avec succès (1). En 1697, il écrivait au conseiller Thomassin de Mazaugues que ses diverses productions pouvaient former deux volumes in-12, et qu'il se proposait de les réunir sous le titre d'*Œuvres Mêlées*. Il n'exécuta pas ce projet car les dernières années de sa vie furent très malheureuses. Il perdit toute sa fortune et il en fut réduit, paraît-il, à vendre la bibliothèque choisie qu'il avait formée (2),

(1) V. Lettre de Monsieur Terrin, conseiller du roy au siège d'Arles, à M. de P., sur la Comète, 13 p., in-4, sans nom d'imprimeur et sans titre, mais avec un bois des *Mesnier*. Cette pièce commence ainsi : « Quand je serais seul dans Arles amoureux de l'astronomie... », et est datée d'Arles, le 1er mars 1681. Elle se trouve à la Bibl. Méjanes, Recueil de philosophie et de mathématiques, 31098, pièce 24, et au fonds Nicolaï, 132, pièce 38.

(2) Le Ms 1060, dit que « Terrin a laissé plusieurs ouvrages excellents, une bibliothèque très estimée et un cabinet des plus curieux en médailles de toute espèce, en statues antiques, en tableaux et en gravures des meilleurs artistes. » Le cabinet de Terrin était renommé. Séguin son ami en parle, en ces termes : « Il ne faut point passer de l'amphithéâtre au quartier du Saint-Esprit, sans voir le cabinet de M. le conseiller *Terrin*. Il suffit pour vous en faire valoir le prix de vous rapporter à ce qu'en dit M. Patin, si célèbre dans la connaissance des Antiques : *Arelatem Regni olim metropolim Terrenus Cimeliarcho suo nobilitat*, et de vous faire remarquer ce que l'autheur du *Mercure Galant* du mois d'avril 1684, dit du cabinet et du maître. » Antiquitez, 1re partie, p. 45. Le passage de Patin est pris dans l'*Introduction à l'Histoire des Médailles*, dit Séguin. Il y en eut une édition, fort rare, en 1663, in-12, « de l'impression d'Elzévier, selon Brunet, et se

ainsi que la curieuse collection de médailles, de gravures, d'objets d'art qu'il avait réunie. Il mourut dans une situation voisine de la misère, le 31 décembre 1710, âgé de 85 ans environ, sur la paroisse de la Major(1). Terrin entretenait un commerce de lettres avec les hommes les plus distingués de son temps, et sa réputation dépassait de beaucoup les limites de la Provence. Néanmoins, il n'est pas absolument établi pour nous qu'il ait été admis à l'Académie, et il y a de fortes présomptions contre l'opinion de Bougerel, ordinairement bien renseigné sur l'histoire de Provence.

« Terrin, dit Bougerel, a été un des principaux membres de l'Académie royale d'Arles, » p. 334. Le Ms 1060, le Dictionnaire de Provence, La Lauzière l'ont répété après lui. Il est vrai que Terrin méritait bien cet honneur, qu'il était lié avec M. de Sabatier (2), M. de Beaumont et M. de Boche, et pourtant sa conduite vis-à-vis l'Académie eût été bien étrange, s'il en eut fait partie. Nous avons lu, dans le fonds Bonnemant (vol.

vend à Paris. » La plus connue est celle d'Amsterdam : Histoire des Médailles, ou introduction à la connaissance de cette science, in-12, 1695. Nous n'avons pu nous procurer ni l'une ni l'autre.

Le cabinet de Terrin fut, parait-il, dispersé de son vivant, le bibliophile de Loinville, son petit-fils, ne put en recueillir que des débris dispersés aussi plus tard.

(1) Archives d'Arles, Registre des naissances, mariages et décès de 1697 à 1713, paroisse de la Major. Il fut enterré le 1er janv. 1711.

(2) Sabatier lui adressa (en 1685) une Epitre sur l'Utilité des Médailles. Elle est la 47e du Recueil et fort élogieuse pour Terrin, sans allusion aucune à sa qualité d'académicien. (p. 141-143).

Antiquités) une série de lettres qu'il écrivait, en 1676, à M. ***Brunet***, avocat à Paris, et dans lesquelles l'Académie est fort maltraitée. (Voir t. I, p. 328). Il lui fait un reproche d'avoir envoyé l'estampe de l'obélisque à Colbert, alors que les consuls se réservaient ce droit, et les termes qu'il emploie ne sont rien moins que gracieux. L'attitude qu'il prit dans la querelle sur la Vénus n'était pas de nature à lui concilier la bienveillance de l'Académie, dont il combattait le sentiment. D'ailleurs, le Registre ne parle nulle part de son admission et s'il fut reçu à l'Académie, ce ne dût être que lorsque l'effervescence causée par certains de ses écrits fut calmée (1). Nous ne pouvons rien affirmer.

En 1681, Séguin appelait Terrin « l'illustre auteur de la Vénus et de l'obélisque d'Arles (2), » mais l'Aca-

(1) Vertron, dans son *Nouveau Panthéon*, p. 63 et sqq., ne qualifie pas expressément Terrin d'académicien. « M. Terrin, conseiller au présidial d'Arles, a fait un volume entier pour prouver que c'est une Vénus, et son sentiment a presque été général. Il y a pourtant trois académiciens de l'Académie d'Arles qui n'en sont pas, non plus que le P. Daugiers, jésuite, qui a fait un livre intitulé : *Réflexions sur les sentiments de Callisthène touchant la Diane d'Arles.* M. de Vertron, historiographe du Roy, et qui fait l'Histoire de Sa Majesté, en prose latine, pour l'utilité des étrangers, est l'un des trois académiciens d'Arles qui soutiennent que cette statue est une Diane. » *Mercure Galant*, juin 1684, Edit. de Lyon, p. 83. En rendant compte de l'ouvrage de Terrin (avril 1684), le *Mercure* ne lui donne pas le titre d'académicien, qu'il lui donne ailleurs. On n'en peut donc rien conclure.

(2) La Fontaine Minérale d'Arles, ... par M. J. S. D. E. D., Arles, Claude et Jacques Mesnier, 1681, br. in-4, p. 22. Bibl. Méjanes, Recueil 31687, pièce 6.

démie n'était pas aussi bien disposée à son égard, et peut être se priva-t-elle des lumières du savant conseiller. C'eût été de sa part un grand tort.

Claude Terrin est une des gloires littéraires de la ville d'Arles, et la municipalité de 1868 a fait acte de patriotisme éclairé, en donnant le nom de Terrin a une rue comprise entre la rue du Rempart et la rue de la Cavalerie. C'est dans ce quartier que se trouvait la maison paternelle des Terrin. Claude n'eut que deux filles, Jeanne et Blanche. Cette dernière fut mariée à *Honoré de Loinville*, et le nom de Terrin n'eut plus de représentants (1).

Albert Daugières appartenait à une famille de vieille bourgeoisie qui a fourni plusieurs notaires, plusieurs officiers municipaux et plusieurs consuls. Il naquit à Arles, le 12 septembre 1634 (2). Après avoir achevé

(1) Les souvenirs de cette famille sont peu nombreux. Un mas de Camargue porte le nom de Terrin. Quant aux œuvres de Claude Terrin, elles sont ignorées en dehors d'Arles, et, dans Arles même, peu de personnes les apprécient et les connaissent.
« On ne doute pas que sans ses malheurs domestiques, dit Bougerel, op. cit., il n'eut composé l'histoire de sa patrie à la gloire de laquelle il avoit presque toujours travaillé. » Nous regrettons que le savant Arlésien n'ait pu exécuter ce projet.
La dernière des Loinville, Mme Esménard, est morte à Arles, il y a quelques années. Le savant Cordelier, le P. Loys, mort à Nîmes, le 3 déc. 1744, où il travaillait à classer les Archives de l'évêché, était de cette famille. V. les Ms de Bouquier à la Méjanes.

(2) Un de ses ancêtres, Pierre Daugières (mort avant 1628) fut assesseur d'Arles, et député avec Gabriel de Varadier, aux États généraux de 1614. Il eut en 1616-1618, de longs démêlés avec les

ses études d'humanités et son cours de philosophie au Collège des Jésuites d'Arles, il entra dans leur Compagnie, le 7 octobre 1653, la même année que l'abbé de Verdier. Son noviciat achevé, il fut appliqué, pendant cinq ans, à l'enseignement des humanités. Il professa ensuite la philosophie et la théologie durant sept ans, le tout selon l'usage ordinaire des Jésuites.

consuls. Ce fut lui surtout qui encouragea *Pierre Saxi* à écrire son Pontificium Arelatense. Voir Ibid., p. 404.

Nous ignorons le nom de la mère et le prénom du père d'Albert Daugières. Ce fut peut-être Jacques Daugières, avocat et assesseur, député à la cour, en 1649, et qui contribua à apaiser les troubles dit des *Basalois*. Voir Musée, 1re série, p. 241 et sqq.; 2e série, p. 209 et sqq. ; et les Mémoires de J. de Parades de l'Estang, Musée, 2e série, p. 97 et sqq. Plusieurs Daugières furent secrétaires de la communauté, l'un d'eux fut destitué, en 1644, et remplacé par Gaspar Brunet, l'auteur d'un curieux Ms sur l'Histoire communale d'Arles. (Fonds Nicolaï, 141). V. t. I, p. 426.

Le 2 juin 1667, Jacques Daugières fut reçu docteur en droit à Aix, et nous le trouvons consul, en 1671. Nicolas Daugières fut consul, en 1687 et 1691. De 1498 à 1652, il y eut quatre notaires du nom de Daugières : leurs registres sont en l'étude de Me Robert, à Arles. Cette famille, dont le nom se rencontre à chaque page de l'histoire d'Arles, s'éteignit pendant la peste de 1721.

« Le même jour (9 août 1721) sur les six heures du soir, mourut encore M. d'Augière, jeune homme d'environ 18 à 20 ans, et fils unique de M. d'Augière, avocat, et dernier de sa famille, laissant au moins vingt mille écus de bien à deux sœurs. » Notes à la fin de la lettre de M. Perrinet. Bibl. Méjanes, Ms 745.

Il était peut être fils de Jacques Daugières, conseiller, en 1702. Dans les listes des conseillers, les Daugières figurent simultanément parmi les bourgeois et parmi les nobles, sans doute en raison de leurs fonctions, car nous ne sachons pas qu'aucun d'eux ait obtenu des lettres de noblesse. Leur nom s'écrit indifféremment Daugières ou d'Augières, même dans les Documents contemporains, quoi que nous ayons dit t. I, p. 418.

Il est à croire qu'il se distingua dans ces diverses fonctions, car il fut nommé très jeune encore recteur du collège florissant, que la Compagnie dirigeait, à Avignon. Il fit dans cette ville un assez long séjour, et c'est là qu'il fit imprimer, en 1684, sa dissertation sur la statue d'Arles (1). (Diane ou Vénus).

(1) Il nous est impossible, en l'absence de documents, d'indiquer d'une façon précise les diverses résidences du *P. Daugières*, et les recherches très longues auxquelles il faudrait se livrer, pour y parvenir, ne seraient peut-être pas couronnées de succès. Nous avançons, sous la responsabilité du Dictionnaire des Hommes Illustres de Provence, qu'il enseigna les humanités pendant 5 ans, puis la philosophie et la théologie durant 7 ans. Mais ce n'est pas là un fait avéré, et nous sommes portés à croire que son enseignement dura bien plus longtemps. En 1664, il était professeur à Lyon; en 1673-74, il était à Avignon; en 1678, il était à Lyon ; en 1686, il était supérieur du Séminaire de la Marine à Toulon ; en 1702, il était recteur de la maison de Saint-Joseph de Lyon (*Mercure* de juin, p. 6); en 1708, il était recteur du collège de la Trinité à Lyon, ce dernier point est attesté par l'approbation de ses *Carmina*. En dehors de ces dates, fixées d'une manière authentique, nous n'avons plus que le résultat de conjectures plus ou moins plausibles. D'après une étude attentive des *Carmina*, éd. de 1708, nous constatons qu'en 1664 il professait probablement la rhétorique (p. 164 et sqq.) à Lyon. En 1679, il était au collège de Châlon-sur-Saône, où il rédigea la pièce suivante : *Duæ nymphæ, altera Sequanæ, altera Araris de duce Enguiennensi certant, cum princeps Collegium Cabilonense Societatis Jesu, sua præsentia cohonestasset, anno* 1679 (p. 146-149). Il fit ses adieux à cette ville dans une pièce de 107 vers hexamètres : *Discessus Cabilone, Sylva*, publiée en feuille volante, 4 p., in-4, et signée : Albertus Daugieres, E. Societ. Jesu, feriatus in prœdio Rosenœo, pridie nonas oct. an. 1679. Bibliothèque Méjanes, Recueil de Poésies, éloges et devises, 27148, t. III, pièce 15, provenant de la Bibliothèque des Jésuites d'Avignon. Ces vers sont dans l'Edition de 1708, p. 77-81. Une pièce de vers sur le *P. Jean Chalot*, mort à Avignon, en

Il est vrai cependant qu'une édition de ses poésies avait paru à Lyon, en 1678, ce qui permet de supposer qu'il passa quelque temps dans cette ville, peut-être un qualité de professeur au grand collège de la Trinité (1). Le P. Daugières, en effet, était avant tout un professeur, et un lettré, dont la Compagnie ne négligeait pas d'utiliser les aptitudes.

En 1686, il fut mis à la tête du Séminaire des Aumôniers de la flotte que Louis XIV, de concert avec *M. Armand Louis Bonnin de Chalucet*, évêque de Toulon, organisa et confia aux Jésuites.

Cette importante fondation ne pouvait que prospérer sous la direction habile du P. Daugières, et d'ailleurs Louis XIV avait doté royalement le nouvel établissement. Les Jésuites y enseignaient la Théologie et les mathématiques, et l'établissement prit le nom de Collège ou Séminaire Royal de la Marine (2).

1679, prouverait-elle qu'il revint cette année à Avignon, (p. 218-221) ? Il composa une inscription de deux distiques, pour la maison de campagne du collège d'Avignon, appelée Saint-Gabriel (p. 237). D'autres vers relatifs au collège de Dôle (p. 257) ; d'autres adressés à *Claude Pellot*, maître des requêtes, en mission en Aquitaine (p. 269) seraient-ils la preuve d'un séjour du P. Daugières en ces pays ? Nous ne savons. Le Recueil est fait sans ordre chronologique, et il est impossible de fixer la date de certaines pièces. Celles qui durent être écrites à Lyon nous semblent les plus nombreuses et nous ne pouvons même les indiquer.

(1) Une des *Prolusiones*, p. 382-386, adressée à Ferdinand, coadjuteur de Munster, est datée de Lyon, 1er mars 1678.

(2) *Armand de Chalucet* fut évêque de Toulon de 1684 à 1712, et s'illustra par son héroïsme, durant le siège de 1707. « Arman-

Le Séminaire de Toulon fut le premier établissement de ce genre, pour les aumôniers de la flotte.

« La fondation est pour douze Jésuites et pour vingt prêtres séculiers, parmy lesquels on choisira les aumôniers des vaisseaux, qui seront nommez par le supérieur du Séminaire. Outre la théologie que l'on montrera aux aumôniers et aux externes, il y a un professeur de mathématique pour les gardes de la marine. On a déjà commencé toutes ces fonctions, et on les fera avec plus de régularité, quand le bastiment que l'on vient de commencer sera achevé, et que les Sémi-

dus Ludovicus Bonnin de Chalucet, ex illustri familia Britanniae minoris ortus, Ecclesiam Telonensem moribus admirandis illustravit, nominatus a rege christianissimo, 1684, quo curam spiritualis regiminis regiæ classis Ludovicus magnus patribus Societatis Jesu concessit, illisque magnificas ædes construi jussit. » *Gallia Christiana*, t. I, p. 577. Voir son portrait, Bibl. Méjanes, Portraits de Provence, t. I, p. 148. Il est in-fol., sans date, *Francquin*, pinxit, J. Coelemans sculpsit. Armand de Chalucet s'occupa beaucoup du relèvement des études ecclésiastiques. Les Jésuites furent princièrement logés. « Le Séminaire que les Jésuites ont à Toulon, est sans contredit la plus grande et la plus belle maison qu'il y ait dans le Quartier-Neuf, dit Piganiol de la Force, Description de la France, 1753, t. V, p. 298. Il a été fondé par Louis XIV, le premier de septembre 1685, mais l'acte de cet établissement ne fut signé que le 11 de septembre 1686. Il est destiné pour les aumôniers de la flotte. Les Jésuites y enseignent la théologie et les mathématiques, et ils sont obligés d'y entretenir six pères de leur société, trois frères lais et dix aumôniers pour la marine. » La Collégiale de *Pignans* (Var) dont la prévôté valait plus de 15,000 l., fut unie au Séminaire, puis retirée définitivement, malgré les résistances des Jésuites, par arrêt du Parlement d'Aix, du 14 janvier 1717. Le marquis de *Seignelay*, (mort le 3 nov. 1690, à Versailles, à 39 ans. *Gazette*

naristes y pourront vivre en communauté. La première pierre en fut posée le 26 de juin, par M. *de Vauvré*, intendant de la marine à Toulon, et cette cérémonie se fit au bruit des boëtes et des acclamations du peuple (1). »

Le P. Daugières assista au développement de cette institution. Il a composé une longue pièce de vers (Carmina, p. 50-57), intitulée : *Seminarium marinum Telonense Societatis Jesu, a Ludovico magno fundatum*. Il nous apprend que l'édit de Nantes venait d'être révoqué, Gênes, Palerme, Alger, Tripoli, bombardées par les vaisseaux du roi, et il loue avec enthou-

de 1690, p. 584), et M. de *Vauvré*, intendant de la marine, soutinrent énergiquement le nouveau Séminaire, et s'il faut en croire le P. Daugières (Carmina, p. 56), trois cents jeunes gens venaient y suivre les leçons des Jésuites. *L'Etat de la France*, par l'abbé L. Trabouillet, 1718, t. II, p. 571, parle des Séminaires de la marine : « Pour fournir d'aumônier sur les vaisseaux du roy, Sa Majesté a établi une communauté ou Séminaire de prêtres séculiers à Brest, Rochefort un pareil Séminaire de Missionnaires. Autre Séminaire à Toulon, établi sur la fin de 1686, pour l'instruction de vingt prêtres séculiers, destinez pour servir d'aumôniers sur les vaisseaux. » Les Jésuites conservèrent la direction du Séminaire jusqu'à leur suppression. « Dans la rue Royale et auprès de la place de l'Intendance, est un bâtiment vaste et élégamment bâti avec une église terminée par un dôme. Les Jésuites y avoient été placés en 1686... Aujourd'hui, c'est un hôpital pour les troupes de la marine, 1786. » Dict. Géogr. de la Provence, t. II, p. 502. L'Eglise est aujourd'hui l'Eglise paroissiale Saint-Louis. M. *Paul Terris*, alors vicaire général de Fréjus, a retracé a grands traits l'histoire du Séminaire de la marine, dans un discours prononcé, en 1883, à la distribution des prix de l'Externat Saint-Joseph de Toulon. Voir dans les Annales de Provence, t. II, p. 296, un extrait de ce discours.

(1) V. l'article détaillé du *Mercure Galant* d'août 1687, p. 1 à 7.

siasme le projet de Louis XIV. Il fait ensuite une description charmante de Toulon, et se réjouit de voir 300 jeunes gens, futurs marins, affluer dans cette maison, où ils se formeront aux vertus de leur état.

La nouvelle maison faisait une concurrence sérieuse au Collège des Oratoriens de Toulon, qui n'avaient pas voulu se charger de l'aumônerie et qui craignirent un moment d'être supplantés par les Jésuites (1).

(1) On lit dans les Registres de l'Oratoire, à la date du 28 mai 1685 : « L'on a eu pareillement avis que les Pères Jésuites de Toulon ayant sollicité et fait solliciter M. l'évesque pour l'établissement d'une théologie, laquelle ce prélat n'ayant pas jugé trop nécessaire, l'on a encore reçu un second de Nîmes par le P. *Gombert*, visiteur, que lesdits PP. Jésuites travailloient à nous faire oster le collège de Toulon. Sur quoi il esté résolu que l'on escriroit à ce père de veiller sur cette affaire et d'examiner très soigneusement les clauses et conditions de notre traité et contrat avec Messieurs de la ville de Toulon, pour l'établissement des prestres de l'Oratoire dans leur collège. *Sainte-Marthe.* » Les Oratoriens dirigeaient le collège depuis 1625. L'établissement fut réparé et reconstruit de 1686 à 1710, et la dépense fut payée mi-partie par la ville et par l'Oratoire.

Les Registres de cette congrégation mentionnent souvent les négociations entretenues avec les consuls, en particulier à la date du 18 avril 1686, du 13 janvier, du 3 mars et du 29 mai 1687. V. Piganiol de la Force, Description de la France, in-12, 1753, t. V, p. 293-296. Toulon n'avait qu'une paroisse ; la seconde fut ouverte seulement le 24 août 1708, sous le vocable de Saint-Louis Depuis de longues années Louis XIV faisait construire le Quartier neuf, et, dès 1683, il était question de la nouvelle paroisse. Les Oratoriens essayèrent de l'obtenir, tout en refusant, l'aumônerie de la flotte. A la séance du 29 juin 1683, on lut au conseil de l'Oratoire, une lettre du P. *Bertrand* qui laissait entrevoir la possibilité d'obtenir ladite paroisse. « Ledit Père a proposé

A peine le P. Daugières avait il accepté ses nouvelles fonctions, que M. de Sabatier l'en félicita, en assurant « que les princes doivent toujours se promettre un succès heureux, lorsque ceux qui les servent ont de la piété. »

« Ne veux-tu donc pas d'un tour noble et difficile,
Faire encore de beaux vers comme Horace et Virgile...?
Mais des soins plus pressants apellent ton génie,
A servir en ce jour ta sainte compagnie :.....
Louis le conquérant, qu'un ardent zèle anime,
Munit d'un nouveau fort la côte maritime.
Tu formes en ce lieu ceux qui doivent prêcher.
Les solides vertus au pilote, au nocher...... (1). »

Il nous reste peu de traces précises du passage du P. Daugières à Toulon, et avec les vers sur le Séminaire, dont nous venons de parler, nous ne pouvons glaner dans ses œuvres qu'un discours latin, prononcé à l'ouverture d'une thèse de philosophie, soutenue par M. N. de Nans de La Tour, élève des Minimes, et

aussi de demander l'aumônerie générale des vaisseaux pour recevoir et instruire, et mettre en retraite les aumôniers particuliers, et qu'il y avoit pour cela un fonds de 800 l. de revenu. Il a été résolu que l'on feroit agir et solliciter sous main pour ladite paroisse et particulièrement pour obtenir le paiement de la somme dûe par le roy et cédée par la ville à l'Oratoire, sur l'emplacement qu'on demanderoit dans l'agrandissement de ladite ville, et pour l'aumônerie générale, l'on a répondu qu'elle ne nous convenoit pas. » Registres de l'Oratoire, aux Archives nationales. M. M. 583. Délibérations de 1680 à 1690.

(1) Epitres morales et académiques de M. de Sabatier, Epitre XLVIII°, (52 vers), p. 144-146.

dédiée à M. Louis Girardin de Vauvré, intendant de la marine, à Toulon (1).

Le P. Daugières fut appelé à la direction du collège de la Trinité à Lyon (2). Ce collège, dont le lycée actuel occupe les bâtiments, était un des établissements d'éducation les plus importants, parmi ceux que dirigeaient les Jésuites. C'était donc un poste de choix que l'on confiait au P. Daugières. Il fut à la hauteur de sa tâche. Administrateur bienveillant, il savait faire aimer son autorité, et l'on vantait à la fois sa fermeté, sa modéra-

(1) Ce discours, *De Immortalitate animæ* est p. 387-390, sans date. M. de Vauvré, déjà intendant en 1683, l'était encore en 1707, lors du siège. Il nous est impossible de fixer la durée du rectorat du P. Daugières. Il y a parmi les *Prolusiones* des discours prononcés à l'ouverture de thèses de Théologie, faut-il les rapporter au rectorat du P. Daugières à Toulon ? Nous l'ignorons.

(2) Dès le mois de juin 1702, le P. Daugières était à Lyon, qu'il ne nous semble plus avoir quitté depuis cette date. Son nom est cité dans le *Mercure*, à propos de la statue élevée au roi, à Bellecour. « Le P. Daugières, jésuite et recteur de la maison de Saint-Joseph a fait de fort beaux vers latins sur cette statue, et je vous en envoie la traduction. Elle est d'un homme d'un mérite distingué, et qu'on peut appeler avec raison favory des muses. » Suit une autre traduction. *Mercure* de juin 1702, p. 6-8. V. *Carmina*, 1708, ces vers latins, p. 152, et leur traduction en vers français, p. 154 et 261. Une de ces traductions est de l'abbé Cémani, prieur de Moutiers, près Moulins, de l'ordre de Cluny, prédicateur et poëte. Le *Mercure* de mars 1705, p. 146-150, annonce sa mort et fait son éloge : « Il a traduit plusieurs pièces de poésie latine du P. *Daugières*, jésuite, qui ont été trouvées aussi bonnes que leurs originaux. » Il appartenait à une famille italienne, établie à Lyon ; un de ses frères était sacristain de Saint-Paul, de Lyon, et curé de Saint-Laurent. M. *Guintrandy* d'Aix a aussi traduit des vers du P. Daugières.

tion, sa droiture, sa vie régulière, son esprit religieux et ses manières affables. Il mourut à Lyon, le 7 février 1709, âgé de 74 ans (1).

Le P. Daugières est une personnalité très sympathique. Ses rapports avec l'Académie d'Arles furent nombreux. Il avait une certaine réputation d'éloquence, mais il était surtout remarquable par la facilité avec laquelle il écrivait en latin. Comme beaucoup de ses confrères, il était excellent humaniste et poète à ses heures. Il a composé des vers sur toute espèce de sujets, même sur des sujets théologiques.

Il cultiva surtout la poésie latine, très en honneur dans la compagnie de Jésus (2), et dans ses œuvres nous trouvons fort peu de vers français de sa façon. Il y en a cependant, et nous devons signaler la pièce intitulée : *Dunkerque délivrée par le Roy de la domination des Anglois, en l'année* 1662.

Elle fut composée, en 1664, pour la fête annuelle du

(1) Sur le P. Daugières, nous avons consulté *Bougerel,* Mémoires sur les Hommes Illustres de Provence, notice sur Terrin ; le Ms de Bougerel appartenant à M. Arbaud, notice XLIIe ; le Ms 1060, 2e partie, p. 43 ; Papon, Histoire de Provence, t. IV, p. 807 ; enfin et surtout le Dictionnaire des Hommes Illustres de Provence, t. I, p. 43, dont l'article est reproduit dans le Musée, t. I, p. 181-182. Nous avons aussi analysé avec grand soin les œuvres du savant jésuite, et contrôlé scrupuleusement nos diverses autorités, qui ne sont pas toujours d'accord.

(2) V. sur ce point, la Poésie Latine en France au siècle de Louis XIV, par l'abbé *Vissac,* Paris, 1862, in-8, passim, et les Jugemens des Savans, par *Baillet,* Edit. de 1732, t. IV et V., le Parnasse François de *Titon du Tillet.*

collège de la Trinité de Lyon, et elle établit que le P. Daugières, quoique fort jeune, y enseignait déjà la rhétorique, car c'était ordinairement le professeur de cette classe qui était le poète des solennités classiques (1).

Ce fut principalement avant d'être appelé aux fonctions absorbantes de recteur, que le P. Daugières donna cours à son goût poétique. Néanmoins nous avons de lui des poésies, qui s'échelonnent depuis 1661 jusqu'à 1707, et même lorsqu'il enseignait la théologie, il ne négligeait pas entièrement les Muses latines (2). Il sui-

(1) Cette pièce de 172 vers se trouve, *Carmina*, p. 165-172 Elle est précédée de cette note : Quamvis patrii sermonis Musas parum coluerim ; ne omnino tamen neglectæ videantur a me, subjicio carmina gallica quæ anno 1664, venerunt in partem litterariæ festivitatis recurrentis quotanis die festo Sanctissimæ Trinitatis in majore collegio Lugdunensi Societatis Jesu. »

En 1701, les ducs de Bourgogne et de Berry passèrent par Lyon. Les PP. Jésuites leur présentèrent leurs hommages, comme tous les corps constitués de la ville. Ils composèrent, en leur honneur, plusieurs pièces de poésie qui furent publiées sous ce titre : *Recueil de quelques pièces de poésie* françoises et latines à l'honneur de Monseigneur le duc de Bourgogne et de Monseigneur le duc de Berry, présentées à Lyon à Monseigneur le duc de Bourgogne, par le collège de la Compagnie de Jésus. A Lyon, de l'imprimerie de Marcellin Sibert, rue Confort, à l'épée royale avec permission, in-4. (Bibl. Méjanes, Recueil 4316). Les pièces sont signées par de simples initiales : Aucune n'est du P. Daugières, qui était peut-être encore à Toulon. Il avait composé vers la même époque, sur l'élection du duc d'Aujou au trône d'Espagne, une pièce de vers latins traduite en français par M. *Guintrandy* d'Aix. — Carmina, p. 156-163.

(2) Voir trois distiques : In Musas quod me interpellent docendæ Theologiæ Munere occupatum. Carmina, p. 254. Cfr., les pièces sur des sujets théologiques ou philosophiques, p. 231-232-241-246-247-299-302-312, etc.

vait volontiers les conseils de ses amis qui l'exhortaient à ne pas abandonner la poésie (1).

Parmi la série nombreuse des poètes latins du siècle de Louis XIV, le P. Daugières, sans briller au premier rang, tient honorablement sa place (2). Dans Arles, il

(1) « Cur pater optasti Clarium deponere Phœbum,
Qui modo demeritus signifer hujus eris ?...
Ut semel aonio repleveris intima potu,
Non licet a sacris abstinuisse modis...
Diceris urbis honos, nostri quoque fama Leonis,
Te rugiet, lacera sit licet ille jubâ.
Miles avarus opum vellus detraxit opimum,
Restat et imbellis vellus et ungue carens,
Tu reparas vires, armos, unguesque comamque,
Oppositos hostes (te modulante) feret,
Scribere ne cesses, iterata volumina conde;
Est tibi Pieridum dedita nempe cohors,
Non his invideat divina scientia Patrum.
Divinæ vates semina mentis habent... Ovid... »

Juvenilia, p. 143-144, Ad. R. Patrem Albertum Daugerum, Soc. Jesu Responsum. (Probablement en 1679).

VARADIER DE SAINT-ANDIOL.

(2) L'abbé *Vissac*, op. cit., le mentionne avec éloge avec le P. Ant. Millieu (1575-1646), et le P. Fellon, (1672-1759), tous les deux professeurs au collège de la Trinité de Lyon. *Titon de Tillet*, à la fin de la table du Parnasse, Edit. de 1732, in-fol., cite les noms « de quelques françois qui ont donné des poésies latines sur lesquelles on peut consulter *Baillet* dans son livre des Jugemens des Savans, t. IV et V. » Il y a beaucoup de Jésuites et entre autres le P. Daugières. Il ajoute qu'on trouve de ses vers dans un Recueil intitulé : *Ars Metrica*. Nous avons consulté l'édition de Baillet, donnée, en 1732, par *M. de la Monnoye*, mais nous n'avons pu rencontrer la notice sur le P. Daugières, tandis que nous avons vu celles de ses confrères. Varadier de Saint-Andiol n'est cité non plus, qu'à l'occasion de sa traduction de la vie de Jésus-Christ, par Robert Arnaud d'Andilly. V. Parnasse François, p. 345, et Baillet, notice, n° 1523.

Les œuvres du P. Daugières sont aujourd'hui fort rares et fort peu lues, bien qu'elles ne manquent pas d'agrément,

était regardé comme une illustration, non sans quelque raison. *Terrin* lui-même osait le comparer à Virgile et à Horace. Il avait été le condisciple et il était resté l'ami de plusieurs académiciens avec lesquels il conservait les relations les plus cordiales.

Il ne cessa donc de s'intéresser à l'Académie, et il était tout indiqué pour en faire partie. Néanmoins, quoique son admission dans « le petit corps » ne fasse pas de doute, il nous est impossible d'en préciser la date. On se rappelle qu'il avait été décidé dans la séance du 31 octobre 1666, (t. I. p. 55), de ne plus recevoir à l'avenir aucun religieux, même comme externe, durant la vie du P. Vinay. Or, ce dernier est un des rares académiciens dont nous ignorons la date de la mort, mais il vivait encore en 1673. A cette date, le P. Daugières habitait Avignon, il faisait partie du petit groupe de lettrés avignonais, dont parle le Registre, et qui correspondaient avec l'Académie. Le Registre les appelle même académiciens externes (1).

Bien plus, lorsque Ferrier sollicita son admission à l'Académie d'Arles, le 3 octobre 1673, il se prévalut de la recommandation du P. Daugières. Il faut donc conclure que ce dernier, s'il n'était pas encore de l'Académie, y avait de nombreux amis. D'ailleurs,

(1) Voir t. I, p. 262-263, Registre, fol. 112 verso. Mémoires de juin, juillet, août 1673. Voir, quatre distiques latins adressés par le P. Daugières à l'Académie d'Arles, Carmina, p. 255.

ses travaux poétiques avaient été appréciés, l'Académie en avait reçu l'hommage avec plaisir (1), des académiciens les avaient traduits, et, en avril 1674, M. l'abbé de Barrême proposa de joindre la traduction de *Maestricht rendu* au Recueil des pièces qu'on devait envoyer au protecteur (2).

Le P. Daugières s'associait aux travaux de l'Académie : Il composa un poëme latin sur l'obélisque consacré au Roi, et le fit présenter à l'Académie, le 24 avril 1676 (3). Ce poëme fut imprimé sur une feuille

(1) « Le R. P. Daugières natif de cette ville d'Arles, compose un poëme latin à l'honneur du roy. Le R. P. Vinay, minime, et le sieur de Ferrier (en marge : deux académiciens de la royalle Académie), en font une traduction en vers françois et l'envoyent à ces Messieurs. Ils les trouvent justes, et l'une et l'autre, et louent avec beaucoub de complaisance les soins de leurs confrères ». Mémoires de juin, juillet, août 1673, Regist., fol. 112, verso. Ce poëme de 195 vers hexamètres est reproduit dans les *Carmina*, p. 19-27, sous ce titre : Ludovico magno post expugnatum Trajectum ad Mosam, anno 1673.

(2) Voir t. I, p. 262-263-280. « Le Révérend Père Vinay et M. Ferrier l'un et l'autre académicien de la Royalle, envoyent d'Avignon un imprimé à la compagnie, qui porte pour titre : *Maestricht rendu.* C'est une traduction en vers héroicques du poëme latin qu'a composé le R. P. d'Augières à l'honneur du Roy. Ces deux accademiciens sont loués non seulement de l'esprit et de l'éloquance poétique dont leur traduction est toute pleine, mais encore du zelle pour la gloire de Sa Majesté qu'ils font parestre. M. l'abbé de Barrême, directeur, propose d'envoyer cette pièce à Paris, avec le recueil de celles qu'on avoit desjea résolu d'envoyer. » Avril 1684, Registre, fol. 118, verso.

(3) Dans l'Edition de 1708, ce poëme porte la date de 1675. Registre, fol. 146 verso. « L'assemblée se faict chez M. l'abbé de Boches, à cause de l'embarras que le chapitre des Cordelliers

volante et répandu dans le public. C'était alors l'usage et plusieurs des poésies du P. Daugières parurent ainsi isolément. Il est très difficile de les indiquer, car ces feuilles volantes sont rares et ne se retrouvent guère que dans quelques recueils de bibliophiles (1).

D'après le Ms 1060, le P. Daugières aurait été admis à l'Académie d'Arles, le 15 mars 1671. Ce jour-là,

apporte dans leur couvent. On faict voir un poëme latin sur l'obélisque d'Arles, composé par le R. P. Daugières, jésuiste. On en faict la lecture et l'on admire l'art et l'œconomie de cet ouvrage, M. Bouvet se charge d'en faire une traduction françoise. » Cfr. t. I, p. 309. Voir cette pièce de 143 hexamètres, intitulée : Obeliscus Arelatensis regi consecratus, carmen A. D. S. J., in-4°, 6 p., Ms 545, et Recueil C. 3295, Bibl. Méj., Edit. de 1708, p. 43-49.

(1) Voir au fonds Nicolaï, carton 33, pièce 32, et dans le Ms 545, les 37 hexamètres : *Diana Arelatensis regi*, (1683), reproduits dans l'Edit. de 1708, p. 103. Il y en a une traduction, en 72 vers, dans le même Ms 545, 2 p. in-4, s. l. n. d., mais avec une vignette des *Mesnier*. Ferrier fit imprimer aussi sa traduction de *Maestricht rendu*.

« M. d'Estoublon expose à ces Messieurs assemblés le désir de M. Ferrier et la traduction qu'il a faicte du poëme du R. P. Daugières, jésuiste ; on le lict, on l'examine, on le loue sans flatterie aux endroits qui sont dignes de louange, on y remarque peu de faultes et l'on prie M. le secrétaire d'en donner advis audict Ferrier, tout cela se faict avec diligence et grande sincérité de la part de l'Académie, mais le poëme estoit imprimé lorsque le sentiment de ces Messieurs fust envoyé en Avignon, c'est pour cela qu'on peust dire qu'il n'a pas eu autant d'estime et d'approbation qu'il en méritoit ». En marge : « M. le duc de Saint-Aignan monstre la traduction du sieur Ferrier à l'Académie françoise. C'estoit le P. Daugières qui l'avoit pansé et composé en latin, en vers héroïques, Epinicium, ou chant de victoire, l'appelloit-il, sur les victoires du Roy, etc., 1675. » Mémoires de mars 1675, Registre, fol. 128, verso.

il y eut, en effet, une séance qui se tint chez M. de Boche, mais le Registre est muet sur l'admission du P. Daugières. Il n'en est parlé nulle part ailleurs; cependant l'abbé Flèche, dans sa lettre relative à la Vénus, datée d'Arles, le 12 juillet 1684, et insérée dans le *Mercure* de juillet, (p. 256-273), appelle le P. Daugières « *l'un des principaux ornemens de cette florissante compagnie.* » Le doute n'est donc pas permis. On sait que le P. Daugières fut le principal champion de Diane, contre Terrin. En dehors des écrits qu'il publia à ce propos, son œuvre capitale est un recueil de poésies latines et françaises, et de harangues classiques, où l'on remarque une grande pureté de style, un esprit brillant et solide, une imagination féconde, toutes les qualités d'un humaniste et d'un professeur de grand mérite.

L'archidiacre de St-Andiol, poëte lui aussi, engageait fort le P. Daugières à ne pas abandonner la poésie latine, et lorsque le volume parut, il répondit à l'hommage que lui en fit le P. Daugières, par une pièce de vers, qui nous semblerait beaucoup trop élogieuse, si nous perdions de vue que c'est un poëte qui loue un autre poëte :

« Discite Pieridum vos qui juga sacra tenetis,
Antiquis vatem nos habuisse parem.
Non heroa suum melius Maro carmine scripsit,
Hic quam Gallorum principis acta dedit.

Neve pudorato Nasonem carmine vinci
Te pudeat; puro nam sacer iste Deo est.
Nomina clara tuis numeris Daugerius auges;
His Arelatensis tu decus urbis eris (1). »

Ce Recueil eut l'honneur de trois éditions successives. Il parut d'abord sous ce titre : *Carminum libri quatuor cum duabus prolusionibus Academicis, Lugduni, Anisson*, 1 vol. in-12, 1678. Il fut réimprimé en 1694 (2) ; enfin, quelques mois avant la mort de l'auteur, une troisième édition fut publiée à Lyon, avec de notables additions, comme l'atteste le titre : *Alberti Daugières E societate Jesu Carmina et prolusiones Academicæ. Editio tertia media prope parte auctior*. Lugduni, Sumptibus Ludovici Declaustre, ante Ædes Magni Collegii MDCCVIII, Cum privilegio regis (3).

(1) *Juvenilia*, p. 145 : Pro libro excusso. Epigramma. Joignons-y ce distique, également p. 145 :

Nos eadem genuit diverso patria fato;
Omni nam careo lumine, tuque scates.

(2) Carminum libri III, cum aliquot prolusionibus, Editio secunda auctior. Lugduni, 1694, petit in-8.

(3) Ce volume, in-8, comprend 409 p., plus 15 p. pour les titre, préface, approbations, privilège et tables. Il est divisé en quatre livres : Heroica, Elegiaca, Lyrica, de Prolusionibus Academicis. La première pièce est un poème sur la naissance du Dauphin, en 1661. Puis suivent d'autres pièces sans ordre ni classement. Il y a de nombreuses poésies sur les victoires de Louis XIV, et, dans la préface, le P. Daugières explique que si la victoire a abandonné pour un temps le drapeau français, il n'en est pas moins vrai que la série des triomphes de Louis XIV est inouie dans l'histoire. Notons les pièces sur l'Obélisque d'Arles, sur l'amphithéâtre de Nîmes, la traduction d'un sonnet de M. de Sabatier, la Prise de Maestricht, la Prise de Namur, la Diane d'Arles donnée au roi, une série d'élégies religieuses, une élégie sur la mort de Tu-

Le volume se termine par le compliment adressé aux prévôt et échevins de la ville de Lyon, le 3 juin 1708, à l'occasion de l'anniversaire de la fondation du Collège (1608) que l'on fêtait tous les ans, le jour de la Trinité. C'est là vraisemblablement la dernière œuvre du P. Daugières.

L'édition de 1708 n'est dédiée à personne : nous n'avons pas eu sous les yeux celles de 1678 et de 1694, mais cette dernière fut dédiée à *M. Jean Louis de Ponat de Combes de Garcin*, conseiller à la cour des comptes du Dauphiné. V. p. 201-204 de l'édition de 1708, les vers qu'il lui adressait « cum illi dicaretur iste liber editus anno 1694, media fere parte minor. » Il résidait alors à Toulon :

Acclivis locus est (finxit provincia nomen),
Ruris ubi aprici mollior aura tepet,
Hic ficus venit et soboles felicis olivæ,
Et casia et nitidis aurea mala comis...

Avait-il connu M. de Garcin à Grenoble durant un séjour dans cette ville ? Nous ne savons.

Le P. Daugières ne pouvait entretenir qu'un commerce de lettres avec l'Académie, ses fonctions le retenant loin d'Arles, mais il était un des « externes » dont celle-ci pouvait s'enorgueillir.

renne, une épigramme contre le duc de Savoie, en 1707, une autre sur le cardinal *Bona*, une épitaphe de Bourdaloue, diverses pièces sur les querelles de la grâce, une ode à J.-B. de Grignan, archevêque d'Arles, etc. Les Prolusiones de la 4ᵉ partie sont intéressantes à étudier.

CHAPITRE II

Vertron et l'Académie, de 1684 à 1687. — Le Parallèle Poétique. — Le Nouveau Panthéon. — Les Epitres de Sabatier. — Les Véritez de la Religion, par l'abbé Petit.

—

Depuis plusieurs années, Vertron et le duc de Saint-Aignan entretenaient les rapports les plus sympathiques. Il y avait entre ces deux hommes de nombreux points de contact : ils étaient unis par le même amour pour les exercices académiques, et plus encore par le même culte pour Louis XIV, qu'ils ne cessaient de célébrer, dans leurs vers. Leur ami commun *Donneau de Vizé* nous en fournit les preuves les plus convaincantes, dans le *Mercure*, où nous trouvons sans cesse leurs deux noms accolés. L'Académie d'Arles bénéficiait de ces bonnes relations qui lui assuraient, entre autres avantages, la publicité bienveillante du *Mercure Galant*, très critiqué déjà, mais encore très répandu dans le monde des lettres (1).

Nous avons dit (t. II, p. 284) que Vertron fut délégué par ses confrères d'Arles, en 1684, pour présenter

(1) En 1689, la Bruyère devait le placer « immédiatement au-dessous de rien », mais il faut noter que le *Mercure* était l'organe de la coterie puissante hostile au moraliste.

au roi et à l'Académie française, l'Estampe de la Vénus, offerte au roi et installée dans la grande galerie de Versailles. Il avait conçu le dessein de publier un récit détaillé de la querelle de la Vénus (1), mais d'autres travaux l'absorbèrent, sans parler de l'histoire de Louis XIV en latin, dont il s'occupait (2).

Au commencement de l'année 1685, Vertron avait présenté à Louis XIV des vers de sa façon, sur le parallèle du roi avec tous les grands princes de l'anti-

(1) « Dans quelque temps, à la sollicitation de mes amis, je donneray au public les raisons qui ont causé tant d'agréables contestations parmi les sçavans, et je mettray au jour les pièces galantes et sérieuses qui m'ont esté addressées pour et contre, soit en prose, soit en vers sur ce sujet ; cependant, pour satisfaire mon lecteur, je diray que le R. P. *d'Ogier*, jésuite, fut l'avocat de Diane, et que M. *Terrin*, conseiller au présidial d'Arles, fut celuy de Vénus. Je prononçai dans l'illustre Académie françoise un discours en forme de plaidoyé, j'y fis le personnage d'un avocat général, j'expliquay tous leurs moyens, et je conclus pour Diane ; mais enfin mes conclusions ne furent pas suivies; Vénus gagna son procès. » Le Nouveau Panthéon, p. 63, 2e partie.

(2) Racine et Boileau, nommés historiographes du Roi, en 1677, renoncèrent à écrire l'histoire de Louis XIV, convaincus que c'était une œuvre impossible « à moins que de vouloir ne donner que de fades extraits de Gazettes, comme ont fait les misérables écrivains qui ont voulu se mêler de faire cette histoire. » Lettre de M. de *Valincour*, citée dans l'Histoire de l'Académie française, in-12, 1730, t. II, p. 371. Peut être y a-t-il là une allusion à *Vittorio Siri*, (1608-1685), le bénédictin de Parme qui avait l'emploi d'écrire l'Histoire du Roi en italien, et qui en avait imprimé plusieurs volumes sous le nom de *Mercurio*, lorsqu'il mourut à Paris, le 6 octobre 1685. Voir le Journal de Dangeau, 7 octobre 1685.

quité (1). Louis XIV avait reçu ce Parallèle avec reconnaissance, l'avait lu et en avait félicité l'auteur, en ajoutant : « Je pourrais vous louer davantage, si vous ne m'aviez pas tant loué. » Vertron, racontant ces détails dans une lettre à Mlle de Scudéry, manifeste toute sa satisfaction, puis il continue : « L'accueil favorable que le roi a fait à son parallèle, que j'ai eu l'honneur de lui présenter, et les nouvelles grâces que cet ouvrage m'a attirées de Sa Majesté, m'ont excité, pour lui en marquer ma joie et ma reconnaissance, à proposer son portrait pour prix à celui ou celle qui feroit le plus beau sonnet à sa gloire, soit en le comparant avec tous les princes surnommés grands, ou bien avec quelqu'un d'eux en particulier (2). »

Les concours académiques passionnaient les esprits, au XVIIe siècle. Nous en avons déjà dit un mot plus haut, et il nous faut revenir sur ce sujet cher au duc de Saint-Aignan, qui trouvait ainsi le moyen de flatter Louis XIV et d'exercer son goût pour la poésie. Vertron ne pouvait manquer de le suivre dans cette voie

(1) Vertron fit imprimer ces vers sous le titre de Parallèle de Louis-le-Grand avec les princes surnommez grands. Par M. de Vertron, historiographe du Roy et de l'Académie d'Arles. A Paris, chez Jacques Le Fèvre, au Palais, 1685, in-12. Il est signalé dans la République des Lettres de septembre 1685, et Bayle assure, dans le compte-rendu, que ce n'est pas la première preuve que Vertron ait donnée de son éloquence et de son esprit.

(2) Nouvelle Pandore, t. II, p. 269-71.

et de prendre part, à ces luttes poétiques, dont le duc de Saint-Aignan avait été le promoteur.

Le sujet qu'il indiquait, déjà traité dans le *Mercure*, dès 1681, était fait pour tenter les versificateurs du temps, qui étaient en nombre incalculable. Il vint des sonnets de tous les coins de la France (1).

Sonnets et bouts rimés étaient très à la mode et le furent longtemps encore. Dans le *Mercure Galant* de septembre 1694, p. 246, nous lisons une requête (en vers) des sonnets contre les bouts rimés, par Vertron. C'était une réponse à un Rondeau contre les *Bouts rimés* qui lui avait été adressé. V. *Mercure* d'août 1694, p. 200 et sqq. Dans ce même numéro du *Mercure*, à propos des bouts rimés des Lanternistes de Toulouse,

(1) « L'excellence du sujet a exercé les plus célèbres académiciens du royaume et même l'envie de mériter votre portrait, Sire, a excité les plus beaux esprits du royaume à employer leur veine et leur génie, » disait Vertron dans sa Dédicace. Parallèle Poétique, 1686. « Après la lecture des pièces composées sur le Parallèle de Sa Majesté.., pour surcroît de plaisir, je te donne un recueil de sonnets en bouts rimés, c'est à dire de ceux qui ont remporté les prix, ceux qui les ont disputés et même ceux qui y aspirent, parce que tous les prix ne sont pas encore distribués vu la grande quantité de sonnets... Il est bon de te faire souvenir que Mgr le duc de Saint-Aignan, à qui la gloire de Sa Majesté est chère...., a le premier excité les beaux esprits du royaume à excercer leurs veines poétiques à la louange de notre auguste monarque. » L'imprimeur au lecteur, en tête du Recueil de Sonnets en bouts rimez, 4e pièce du Recueil B. L., 8932, Arsenal. L'imprimeur, c'est à dire Vertron, qui le fait parler, annonce que Vertron distribuera un nouveau prix le 25 août 1686, et que le duc de Saint-Aignan sera hors concours. Voir t. II, le chap. X en entier.

il est dit que « les ouvrages de cette nature ne sont pas plutôt proposés que l'on en est inondé », p. 283, et qu'il en reste plus de cent, sur les Bouts des Lanternistes, mais que le public commence à s'en lasser (1).

Vertron qui avait été juge d'un concours ouvert en 1682, par le duc de Saint-Aignan, (voir t. II, p. 389), pria ce dernier de lui rendre le même service. Le duc accepta avec reconnaissance, tout confus, dit-il, des bontés de Vertron, qui avait l'intention de lui adjoindre, comme juge, le duc de Nevers. Saint-Aignan offrit à Vertron de le venir prendre, le jeudi 23 août 1685, pour aller chez le duc, vers les 9 heures du matin, après quoi il assisterait, le soir vers 3 h, à la séance de l'Académie française. Il lui disait, en même temps, qu'il avait parcouru tous les sonnets et que son choix était presque arrêté sur le sonnet du P. Mourgues, S. J., ou celui de M. *Morel*, maître de musique du roi (2).

Ce fut le P. Mourgues qui remporta le prix, et Mme de Saliez obtint un accessit. Le résultat du concours fut publié le 25 août, jour où l'Académie fran-

(1) Les dix Lanternistes de Toulouse décernaient un prix au meilleur sonnet en bouts rimés, depuis 1693, et, durant plus de dix ans, le *Mercure* parla chaque année de ce concours. Voir dans le *Mercure* de juin 1694, p. 121-145, une note sur les réunions littéraires de Toulouse, et dans le *Mercure* d'avril 1694, p. 114-123, une autre note spéciale sur les *Lanternistes*.

(2) Parallèle Poétique..., 1686, in-8, pièce I, au commencement, pièces liminaires. Les sonnets du P. Mourgues et de Mme de Saliez sont p. 3 et 5, celui de Morel, p. 23-24. Arsenal B. L. 8932.

çaise décernait ses prix, et le *Mercure* en rendit compte : « M. de Vertron, de l'Académie royale d'Arles, dont je vous ay parlé plusieurs fois, ayant fait un livre intitulé : *Parallèle de Louis-le-Grand avec les princes qui ont esté surnommez grands*, a proposé le portrait de Sa Majesté, pour prix du plus beau sonnet qui seroit fait sur cette mesme matière. M. le duc de Saint-Aignan et M. le duc de Nevers, qui ont esté nommez juges, ont donné le prix à un inconnu, qu'on a sceu depuis estre le P. *Morgues*, jésuite. Il passe pour un habile orateur et pour un grand mathématicien, et a fait imprimer, depuis quelques mois, un livre très estimé touchant les règles de la poésie françoise. Voici son sonnet :

« Grands par un ample amas de glorieux exploits,
Grands par tant de bienfaits, grands par tant de sagesse,
Grands par une puissance assujetie aux loix,
Grands par mille revers soûtenus sans faiblesse,

Vertron, ces grands héros ont rampé quelquefois,
Tu trouves à chacun quelque endroit qui l'abaisse,
Il n'est qu'un seul mortel grand par tous ces endroits,
Devant Louis-le-Grand, tout le reste est bassesse.

Tu leur ostes pourtant moins que tu ne leur rends,
Comparez à Louis, ils se trouvent plus grands,
Céder ne peut icy tirer à conséquence.

Leurs titres de grandeur n'en seront pas plus vains,
On peust estre au-dessous du héros de la France,
Et beaucoup au-dessus du reste des humains. » (P. 242).

Mme de Saliez, viguière d'Alby, dont je vous ay envoyé plusieurs ouvrages, a fait le sonnet suivant :

« Grand roy, qu'on est heureux de vivre sous les loys...
Vous paroissez, grand roy, grand aux yeux de Dieu mesme(1). »

Vertron réunit sans retard les meilleures pièces, pour en former comme un « bouquet composé des plus belles fleurs du Parnasse », et il supplia le roi d'accepter ce *Parallèle Poétique* comme un témoignage de sa reconnaissance, « en attendant que le vainqueur vienne mettre aux pieds de Vostre Majesté les fruits de sa victoire (2). »

Le P. *Michel Mourgues* avait été professeur au collège d'Arles (1667), et enseignait alors la rhétorique à Toulouse. Vertron ne le connaissait encore que de réputation, mais il le vit à Paris peu après, et se déclara fort satisfait (3).

(1) *Mercure* de septembre 1685, p. 240-244. Dans le *Mercure* de février 1686, 2e partie, p. 311-318, il y a diverses poésies françaises et latines à l'honneur du Roy, sur la destruction de l'Hérésie et les conversions présentes, par Vertron, le P. Mourgues et Mme de Saliez.

(2) Dédicace au roi. Vertron, dans la lettre déjà cité à Mlle de Scudéry, lui envoyait le sonnet du P. Mourgues. Il lui annonçait qu'il faisait imprimer le recueil des meilleures pièces présentées pour l'offrir au roi, sous les auspices de son Mécène et qu'il lui en adressera un exemplaire. Cette lettre doit être antérieure au mois de septembre 1686. Elle ne porte pas de date dans la *Pandore*. Le sonnet du P. Mourgues est encore cité dans le *Parallèle Poétique*, p. 3-4, et dans la *Pandore*, t. II, p. 272-273. Vertron adressa au P. Mourgues une épigramme placée à la fin du *Panthéon* :

« Dicta probas, loqueris dum Phœbo digna, quid autem
Phœbo digna ? Imo Principe digna canis. »

(3) *Nouvelle Pandore*, t. II, p. 295-298. Lettre à Mme de Saliez à qui il annonce que le P. Mourgues est venu le voir, et a répondu à l'idée qu'il en avait.

Parmi les concurrents il faut citer M. *Magnin*, de l'Académie d'Arles, et M. *Delaistre*, avocat au Parlement, qui est probablement celui dont nous avons signalé l'admission, en 1682, (t. II, p. 285), M. Maltrait, de l'Académie de Nîmes, MM. Mignot et de La Barmondière, de l'Académie de Villefranche. Il y a aussi des sonnets de divers membres « de la petite assemblée du Havre » désignés par leur pseudonyme. Cette *assemblée* était une sorte d'Académie organisée par le duc de Saint-Aignan. Les membres étaient au nombre de douze et avaient adopté un nom de guerre, *Alcidor*. *Gygès*, *Sylvie*, la *Belle Nourriture*, etc., aussi la désignait-on sous le titre d'*Académie des Anonymes* (1). Il y a souvent des pièces émanées de cette réunion dans les *Extraordinaires* du *Mercure*, et on en rencontre dans les divers recueils de Vertron.

Antoine Magnin composa lui aussi un Parallèle de Louis XIV, sur les mêmes données que Vertron : son œuvre fut imprimée la même année et jointe au même

(1) Nous ne savons à quelle date précise cette société remonte, mais il en est question en 1682, et voici ce qu'en dit Vertron :

« La petite Académie des Anonymes est composée de personnes choisies de l'un et de l'autre sexe, qui changent souvent de nom et qui donnent au public des pièces sérieuses et galantes, sans vouloir être connues, pour en sçavoir le jugement afin d'en profiter ; le nombre est de douze : et comme leur principal employ est de louer notre incomparable Monarque, le corps de leur devise sont les douze signes du zodiaque avec ce mot : *Æqualis sub sole labor.* » L'imprimeur au lecteur, en tête de la pièce 4e du Recueil B. L. 8932 de l'Arsenal. V. *Nouvelle Pandore*, t. I, p. 316.

recueil. Elle est dédiée au duc de Saint-Aignan, comme un essai de ses exercices académiques. « J'aurais bien dû craindre, dit-il, Monseigneur, que l'essay que je fais icy ne fit trop distinguer ma témérité, mais le titre d'académicien royal dont vous m'avez voulu honorer m'imposant une espèce d'obligation de vous donner une marque de ma reconnaissance, j'ay cru que la dignité du sujet serviroit d'excuse à ma faiblesse. » Suit un sonnet à Vertron. A la fin de ce Parallèle, il y a des « devises sur le parallèle, composées par M. *de Graveroles,* de l'Académie royale de Nîsmes », p. 42-48. Ces devises avaient été approuvées par l'Académie de Nîmes, à sa séance du 1er août 1685, en même temps qu'un sonnet et une devise de M. *Maltrait* (1).

Le Parallèle Poétique fut traduit, en partie, en strophes latines par M. *de Sainte-Croix Charpy* et offert au Dauphin. Cette traduction fut imprimée au Hâvre, en 1686, en même temps que le Parallèle (2). Dès

(1) « M. Graverol a lu dix-neuf devises qu'il a faites sur le parallèle de Louis-le-Grand avec dix-neuf princes qui ont été surnommés grands. M. Maltrait a apporté un sonnet qu'il a composé à la louange du roi, pour expliquer une devise, dont le corps est un grand cèdre, entouré de plusieurs pins, et qui s'élève au dessus d'eux ; et l'âme, *non æque ad sydera* : et comme il doit envoyer ce sonnet à M. de Vertron, il a prié la compagnie de lui en dire son avis, et d'y faire les corrections qu'elle trouvera à propos. La compagnie après avoir examiné ce sonnet, l'a approuvé et a délibéré qu'il seroit mis dans le Registre. » *Ménard,* Hist. de Nîmes, 1755, t. VI, preuves, p. 132.

(2) Traduction du Parallèle de Louis-le-Grand, ou l'abrégé des grands, dédiée à Mgr le Dauphin, par M. de Sainte-Croix-Charpy,

1685, il avait couru le public, peut-être en manuscrit, après avoir été offert à Louis XIV. Une lettre de Vertron à *Graverol* nous apprend que le recueil parut vers la fin du mois d'août 1686, en même temps que le Nouveau Panthéon, « expliqué par des inscriptions qui peuvent servir à l'histoire de Sa Majesté (1). »

Ce dernier ouvrage (2) est dédié au roi, à qui Ver-

au Hâvre de Grâce, chez Jacques Gruchet, imp. et libr. de Mgr le duc de Saint-Aignan et de la ville, 1686, in-8°, 14 pages.

(1) Ces deux ouvrages sont parfaitement distincts, quoi qu'en disent les notices sur Vertron. Le témoignage contemporain des Registres de l'Acad. de Nîmes ne permet pas le moindre doute « Délibération de l'Académie royale de Nismes. Du 11 septembre 1686... On a encore lu une lettre, par laquelle M. de Vertron historiographe du roi, prie M. Graverol, à qui cette lettre est écrite, d'apprendre à la compagnie l'heureux succès qu'ont eu deux livres qu'il a fait imprimer depuis quelques jours à Paris l'un sous le titre de *Nouveau Panthéon*, l'autre sous celui de *Parallèle Poétique*. » *Ménard*, Histoire de Nîmes, t. VI, preuves p. 143. Voir plus haut, t. II, p. 284 en note.

(2) En voici le titre exact : *Le Nouveau Panthéon*, ou le rapport des divinitez du paganisme, des héros de l'Antiquité et des princes surnommez grands, aux vertus et aux actions de Louis-le Grand, avec des inscriptions latines et françoises en vers et en prose, pour l'histoire du Roy, pour les revers de ses médailles pour les monuments publics érigez à sa gloire et pour les principales statues du palais de Versailles. Par M. de *Vertron*, de l'Académie royale, Historiographe de Sa Majesté. A Paris, chez Jacques Morel, au deuxième pillier de la grande salle du palais au palais, au grand César, et Henry Charpentier au mesme pillier du costé de la Chapelle, au bon Charpentier, M.DC.LXXXVI. Avec permission, 1 vol. in-12. Il y a cinq gravures de *Jean Sauvé*. Ce volume n'offre pas une paginaison continue ; il y a d'abord 18 pages non numérotées, puis la notation commence par la page 2… (y aurait-il une lacune dans l'exemplaire de la Bibliothèqu…



tron parle en ces termes : « Sire, pendant qu'on érige à la gloire de Votre Majesté, dans les principales villes de son royaume des statues, des obélisques, des arcs de triomphe et d'autres monumens publics, qui sont autant de témoignages de l'amour de ses fidelles sujets; j'ay cru luy devoir donner à mon tour des marques de ma reconnaissance, en luy élevant un temple magnifique... Mais, Sire, je ne me contente pas de vous élever des colomnes, de vous dresser des statues, de vous ériger des pyramides, et de vous bâtir un temple, j'accompagne encore ces monuments publics d'inscriptions différentes, et toutes à la gloire de votre auguste Majesté. J'en ay fait aussi pour servir à des revers de ses médailles ; et j'ose espérer que si elle a la bonté, et le temps de les lire, elle y verra l'abrégé de son Histoire... Je confesse néanmoins, que dans le Parallèle de Votre Majesté, dans mes autres ouvrages, comme dans celuy-cy (1), je n'ay pu faire qu'un portraict ébauché de

d'Aix ? nous ne le croyons pas), entre les p. 46 et 47, deux feuillets non numérotés ; après la p. 69, deux feuillets non numérotés, puis commence une autre paginaison, 97 p., et au bas le permis d'imprimer, 18 avril 1686. Enfin, il y a 22 p. non numérotées qui terminent le volume.

(1) *Le Nouveau Panthéon* est une sorte de développement du Parallèle Poétique. Vertron écrivait à Régnier Desmarais : « Marquons en particulier par des inscriptions latines les vérités que j'ai fait voir en général dans le Parallèle de Sa Majesté: disons donc en un langage qui soit universel et immortel, que Louis-le-Grand est plus généreux qu'Alexandre, plus prudent qu'Antiocus, plus estimé que Pompée, plus pieux que Constantin,

cette grandeur suprême qui est au dessus de tout ce qu'on peut imaginer. »

Vertron met Louis XIV au dessus de tous les Dieux, puis de tous les héros, enfin il nous donne une série d'inscriptions latines et françaises « qui comprennent toute l'histoire de Louis-le-Grand et qui peuvent servir à des revers de médailles et à l'explication des tableaux des principales actions de sa vie et des plus beaux événemens de son règne. »

C'est la partie la plus considérable du Recueil (97 pages). On y remarque les inscriptions pour la statue de la place des Victoires, pour les palais et les jardins royaux, pour diverses statues du roi, les unes en latin les autres en français. C'est un inextricable fouillis : Louis XIV est un Dieu, le soleil de la France, l'Apollon, le Jupiter, l'Hercule français. Jamais la flatterie ne s'est étalée avec une semblable affectation, et l'on a peine à s'expliquer comment Louis XIV put agréer la dédicace d'un semblable ouvrage. Il est vrai que le permis d'imprimer, signé *De la Reynie*, est daté du 18 avril 1686, et que trois semaines auparavant Louis XIV, retenu à Versailles par la maladie, avait envoyé le Dauphin présider à l'inauguration de la statue

plus modéré que Théodose, plus constant qu'Othon. Ajoutons à tout cela que notre incomparable prince a plus de zèle pour la religion que Clovis, plus d'amour pour les belles-lettres que Charlemagne, et même plus d'humanité qu'Henri IV, en un mot que l'Empereur des François est le grand des grands. » *Nouveau Panthéon*, 2e partie, p. 22.

de la Place des Victoires, (28 mars 1686), cette scandaleuse apothéose, imaginée par le duc de La Feuillade. Les inscriptions gravées sur le piédestal de la statue furent rédigées en latin et en français, par l'abbé Régnier Desmarais, secrétaire perpétuel de l'Académie française (1). Vertron y avait travaillé, mais on lui préféra Régnier ; c'est ce qu'il nous apprend dans une lettre à cet académicien, auquel il communiqua son projet d'inscription ; le tout inséré dans le *Nouveau Panthéon* (2).

Vertron n'avait, en composant son Panthéon, que le désir de louer Louis XIV. « Je n'ai pas prétendu,

(1) Voir dans l'Histoire de Louis-le-Grand par les médailles, etc., du P. *Ménestrier* (in-fol., Paris, 1700), avant la page 79 une gravure in-fol. de J. B. Nolin (1687) représentant la place des Victoires. Le Roi est debout sur un socle élevé et la Victoire pose une couronne sur sa tête. Le piédestal est orné de trophées, de Médailles, de bas reliefs et d'inscriptions sur les actions glorieuses du roi, en vers latins et en français. Aux pieds du Roi, sur le piédestal, on lisait ces mots : *Viro immortali*, qui servirent de thème à tant d'audacieuses flatteries.

(2) « J'ay lû avec beaucoup de plaisir vos inscriptions. Je vous envoye les miennes, qui n'ont pas la beauté des vôtres ; mais n'importe, c'est un hommage qu'on doit rendre à son vainqueur : J'avouë sans honte ma défaite, et sans peine je vous rends les armes. Ainsi, Monsieur, loin de m'affliger de vôtre victoire, je m'en réjouis avec vous ; et vos plus chers amis, comme vos illustres rivaux confessent avec moi, que vous avez remporté le prix sur eux, non point par la brigue, ni par la cabale ; mais par justice. Pour moi qui ne me pique pas d'être poëte, et qui regarde la poésie comme un divertissement, je n'ai fait des vers que pour obéir aux ordres de Sa Majesté. » *Nouveau Panthéon*, p. 15-16, 2e partie.

dit-il, dans sa préface, m'ériger en Réformateur des *Inscriptions* qui ont déjà esté faites pour les monumens publics, ny en surintendant de celles qui sont à faire : Je sçay par expérience, que la capitale et les principales villes du royaume, où l'on élève tous les jours des statues à la gloire du Roy, et où l'on frappe des médailles de Sa Majesté, abondent en beaux esprits, plus capables que moy d'exprimer noblement les vertus éclatantes de notre auguste monarque, ses fameux exploits, et les plus considérables événements de son règne, également heureux et glorieux. Mon dessein a esté uniquement de plaire à Sa Majesté, qui a eu la bonté d'agréer mes essais académiques, sur cette vaste et riche matière qu'on ne sçauroit assez souvent, ny trop délicatement traiter. »

A cette date de 1686, à la veille de la publication du *Siècle de Louis XIV* de Perrault, la question de la langue qu'il convenait d'employer dans les inscriptions était encore pendante, bien que la grande galerie de Versailles eut reçu les pompeuses inscriptions françaises de Charpentier, qu'on dut remplacer plus tard. Vertron, en sa qualité d'*historiographe latin*, devait préférer le latin, et de fait, il félicite Régnier Desmarais d'avoir adopté cette langue, mais pas plus que lui il ne repousse le français, pour louer Louis XIV : « Unissons nos voix, dit-il à Régnier, unissons nos voix et nos plumes : mêlons sans scrupule le profane avec le

sacré : comparons sans flatterie la fable avec l'histoire : joignons sans chagrin ces deux ennemis reconciliez, la langue latine avec la françoise : travaillons sans relâche pour la gloire de notre sage monarque, cherchons sans intérêt l'utilité du public, et chantons sans cesse des vers à la louange de Louis-le-Grand. » Souvent Vertron donne la même inscription en latin et en français, et il déclare, dans sa préface, que « M. de *La Granche*, avocat en parlement, qui est aussi bon poète qu'orateur », lui a servi « d'interprète dans les occasions les plus importantes. »

Le *Nouveau Panthéon,* œuvre fort médiocre et toute d'imagination, renfermait cependant une idée : celle de composer l'histoire de Louis XIV, d'après les inscriptions et autres monuments en son honneur. En 1663, avait pris naissance l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (voir t. I, p. 313), qui publia, en 1702, le résultat de ses travaux, sous le titre de *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis-le-Grand*, avec des explications historiques, par l'Académie royale des Médailles et des Inscriptions. A Paris, de l'Imprimerie Royale, in-fol. et in-4° (1). La préface en est fort instructive, et nous apprend que ce recueil fut commencé, dans sa forme définitive, en 1694. L'Académie prend soin de déclarer qu'elle ne reconnaît, pour son œuvre, que les Médailles de ce recueil, et non

(1) V. l'Edit. in-4°, Bibl. d'Aix, *Nouveau Classement*, D. 3868.

toutes celles que publia le *P. Ménestrier*. L'idée est ingénieuse et nous aimerions à en reporter l'honneur à Vertron, mais c'est peut-être difficile, car, en 1679, le P. Ménestrier avait publié, à Paris, et dédié à l'Académie française, *la Devise du Roy justifiée... avec un recueil de cinq cens devises faites pour S. M. et toute la maison royale.* Ce volume de 202 p. in-4°, ne contenait pas toutes les devises faites pour le Roi, et, vers la fin, le P. Ménestrier nous avertit qu'il en a négligé volontairement un grand nombre, parce qu'il se proposait de « donner un jour toute la vie du Roy en devises ». Et de fait, son *Histoire de Louis XIV par les Médailles* (1) n'est que la réalisation de ce projet, dont la *Devise Royale* était l'ébauche.

Vertron en avait eu très probablement connaissance lorsqu'il rédigea son Panthéon.

Il plaça son œuvre sous le patronage du duc de Saint-Aignan, par un madrigal qui débutait ainsi :

« Pour chanter un héros, pour peindre le soleil,
Prestes-moy tes vives lumières,
Avec un tel secours je deviendrai pareil,
Aux intelligences premières... »

(1) La meilleure édition est celle qui porte la date de 1700 : Histoire du Règne de Louis-le-Grand, par les Médailles, emblèmes, devises, jettons, inscription et autres monumens publics, recueillis et expliquez par le Père *Claude François Ménestrier*, de la compagnie de Jésus. Edition nouvelle, corrigée et augmentée d'un discours sur la vie du Roy, de plusieurs médailles et figures. A Paris, chez J. B. Nolin, graveur du Roy, sur le Quay de l'Horloge du Palais, vers le Pont-Neuf, à l'enseigne de la place

Il convient de signaler les inscriptions « pour le roy accompagné des trois célèbres Académies françoises, Paris, Arles et Nîmes », ainsi que les inscriptions pour « les Académies protégées et fondées par Sa Majesté, » parmi lesquelles figure celle d'Arles.

Notons encore des Inscriptions pour la Vénus et des vers sur l'obélisque d'Arles.

Après avoir formé ce Recueil, Vertron le communiqua à ses amis et à diverses Académies du Royaume qu'il avait pris soin, du reste, d'informer de ses projets (1). Il reçut des réponses flatteuses que l'on trouve

des Victoires, et à Lyon, chez J. B. et Nicolas de Ville, père et fils, rue Mercière, à la science, M.D.CC. Avec privilège du Roy, (pour 12 ans, et daté de 1689), in-fol., 80 p., et nombreuses planches. En tête, il y a le portrait du P. Ménestrier, Simon, pinx. ; J. B. Nolin, delin. et sculp., 1688. Bibl. d'Aix D. 3780.

L'Histoire du Règne de Louis XIV par les Médailles, parut, à Paris, chez Nolin, en 1689 ; il y en eut une seconde édition, en 1691, et une troisième (malgré le titre qui porte 2e Edit.), en 1693 : Histoire de Louis-le-Grand par les Médailles, devises, inscriptions et armoiries, recueillies et expliqués par le *P. Ménestrier*, 2 Edit., augmentée de plusieurs figures et corrigée, Paris, Rob. Pepie, 1693, in-fol. « Il y a, dit Brunet, des exemplaires de l'édition de 1693 avec un nouveau titre commençant ainsi : *Histoire du règne de Louis-le-Grand par les Médailles*, et sous la date de 1700, (voir ci-dessus). Il faut lire dans les recherches de M. *Allut*, p. p. 176 et suiv., le récit des difficultés suscitées par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au *P. Ménestrier*, à l'occasion de cet ouvrage, dont la circulation fut momentanément arrêtée. »

(1) « Je n'ay pu si bien faire dans la structure de ce bel ouvrage, que quelques coups de marteau n'ayent fait du bruit ; la renommée qui a cent oreilles, l'a entendu de cent différens endroits ; et cette déesse qui ne peut se taire, en a publié la nouvelle à autant de nations : au deffaut de ses ailes dont elle se sert unique-

réunies à la fin du volume, sous ce titre : Recueil d'Epigrammes, de sonnets, de madrigaux et d'autres pièces envoyées à M. de Vertron, historiographe de Sa Majesté, de l'Académie royale, sur le *Nouveau Panthéon* avec ses réponses aux plus illustres Muses latines et françoises (1). Il y a des vers de M. de *La Granche*, de M. *Lecoq*, de *Magnin*, de *Graverol*, de *Bauldry*, de l'abbé du *Faur de Pibrac*, de Mme de *Saliez* (2), etc. Suivent des vers de Vertron à tous

ment pour Votre Majesté, aussi bien que de sa trompette, *Mercure*, ce fidelle messager des Dieux m'a enlevé sur les siennes jusqu'au Parnasse. » Epitre au roy. Faut-il rappeler les rapports sympathiques de Vertron avec M. de Vizé, l'auteur du *Mercure*? Il lui adressait à la fin de son Panthéon, l'Epigramme suivante, assez durement versifiée du reste :

« Qui fuit egregio Divum olim nuntius ore
Mercurius, divi est nuncius ille viri. »

(1) C'est le cas d'appliquer la remarque que l'abbé d'*Artigny* faisait, dans ses Nouveaux Mémoires d'Histoire de Critique et de Littérature, Paris, Debure, in-12, 1753, t. VI, p. 348, à propos du Recueil de sonnets composés par les plus habiles poëtes du royaume sur les bouts rimés proposés par M. Mignon, en 1683, et dont nous avons parlé t. II, p. 482 : « Le titre de ce recueil n'est qu'une pure *charlatanerie*. On trouve ici beaucoup de sonnets anonymes, et parmi le grand nombre d'auteurs qui sont nommés il n'y en a pas un seul qu'on puisse mettre au nombre *des plus habiles poëtes du royaume*. » De même, les *plus illustres muses* de Vertron sont des muses de second ordre, les muses oubliées du XVIIe siècle, dont la réputation ne s'est point soutenue.

(2) « Je vous félicite, écrivait Mme de Saliez à Vertron, de votre *Nouveau Panthéon* et vous remercie. J'en ai expliqué par écrit le dessein à nos amis les connoisseurs de mon voisinage, et leur ai marqué que vous sçaviez faire voir Louis-le-Grand,

Plus grand que tous les rois, plus grand que tous les Dieux. » *Nouvelle Pandore*, t. II, p. 290 (Probablement fin de 1685).

Voir encore la *Nouvelle Pandore*, t. II, p. 282-3, un sonnet de Mme de Saliez à Vertron, sur son Nouveau Panthéon.

ceux qui ont travaillé à la gloire de Louis XIV. Enfin le volume se termine par une pièce latine, « l'Adieu aux Muses addressé à M. Patin, très illustre académicien de Ricovrati à Padoue. » Vertron se flatte que son livre sera immortel, grâce au nom du roi, qui y est si souvent répété :

« Hoc opus exegi, magno quod nomine et alma,
Regis adumbratum lauro florebit, inanes,
Ævi despiciens morsus et fulminis iras (1)... »

Désormais, il déclare renoncer à la poésie qui n'était pour lui qu'un divertissement, pour se consacrer à l'Histoire du Roi en prose latine, dont il parle si souvent, avec une évidente satisfaction. C'était un serment de poète qu'il se garda bien de tenir. Cependant Mlle de *Chance*, de l'Académie des *douze Anonymes*, crut devoir prier d'Arles de le faire revenir sur cette décision :

« De Vertron les Muses charmées,
Sont extrêmement alarmées,
Il les menace chaque jour,
De quitter leur cour,
Euterpe aux bords de l'Hipocrène
Soupire avecque Melpomène,
Clion dans ses vives douleurs
Arrose l'Hélicon de pleurs ;
L'incomparable Polimnie,
Qui chérit ce rare génie,

(1) C'est la pensée que Mme des Houlières exprimait dans la Préface de ses poésies, publiées en 1687 :

« Du temps qui détruit tout je crains peu les outrages,
Le grand nom de Louis mêlé à mes ouvrages,
Les conduira sans doute à l'immortalité. »

N'a plus que de tristes accens,
Sa lire chante ses tourmens...
Docte et roïale Académie,
Qui fut de tout temps notre amie,
Nous te demandons ta faveur
Auprès de ton cher protecteur,
Afin que ce grand duc commande
De ne pas quitter notre bande
A cet académicien,
Et ce faisant vous ferés bien (1). »

Cette « requeste du secrétaire des dames, présentée à l'Académie roïale d'Arles » est un témoignage des bons rapports qui existaient entre le protecteur d'une part et les deux Académies d'Arles et du Hâvre, de l'autre. Le 11 mai 1685, le duc de Saint-Aignan écrivait à Vertron : « Je suis confus de vous rendre aussi peu de service que je fais et de vous estre chaque jour si redevable. » Il n'eut qu'à dire un mot au poëte courtisan pour lui faire oublier ses serments.

Vertron était, à la date de 1686, occupé à la rédaction des singuliers discours académiques sur la préférence des sexes, qui furent l'origine de son principal recueil : *La Nouvelle Pandore.*

Le premier discours, *Du Mérite des Femmes*, fut composé en 1686 ou au plus tard en 1687, puisqu'il fut présenté en manuscrit au duc de Saint-Aignan et à la Dauphine. L'occasion de cette querelle académique fut une promenade, dans les jardins de Versailles, où l'on vint à parler de l'excellence du beau sexe, en pré-

(2) *Nouvelle Pandore*, t. I, p. 458-460.

sence de plusieurs dames. Vertron le raconte dans la préface de la *Nouvelle Pandore*. Il saisit avidement cette occasion, et, en galant chevalier, il se fit le défenseur des dames, dont la cause était facile à gagner à la cour de Louis XIV. On engagea Vertron à mettre par écrit l'entretien et le duc de Saint-Aignan ne manqua pas de l'encourager (1). Il prit un vif intérêt à cette discussion que Vertron porta devant l'Académie d'Arles, après en avoir fait part au public des courtisans et des gens de lettres. Vertron composa encore plusieurs discours dans le même genre, mais ils sont postérieurs à la mort du duc. Les gentilhommes de l'Académie d'Arles, (la *Gazette* ne dit-elle pas quelque part les gentilhommes de l'Académie française ?) furent trop heureux de prendre leur part à ce démêlé littéraire et galant, dont la cour de Versailles avait été le premier théâtre.

M. Bertrand d'Ubaye, esprit très ouvert, et qui avait été l'un des juges du concours poétique organisé, en

(1) « Après avoir fait voir à feu M. le duc de Saint-Aignan, seigneur aussi habile que galant et brave, le premier discours du *Mérite des Dames*, j'eus l'honneur de le présenter en manuscrit sous ses auspices favorables à feue Mme la Dauphine qui le reçut le plus agréablement du monde. » Ces lignes de la préface de la *Pandore* n'indiquent-elles pas que ce discours fut composé durant l'année 1685, pendant laquelle Saint-Aignan était de service à la cour ? Il s'écoula quelque temps avant que l'Académie d'Arles fût consultée et M. d'Ubaye est mort en août 1687. La date de 1686 serait toutefois rigoureusement suffisante. Nous ne pouvons rien affirmer, à ce sujet ; la *Pandore* donne rarement des dates.

1682, par le duc de Saint-Aignan, fut des premiers à répondre à Vertron. Il lui adressa une élégie fort bien tournée et un discours dans lequel il fait ressortir, avec beaucoup de modération dans la forme, les nombreux défauts des femmes. Il prétend établir par des preuves tirées de la fable, de l'histoire sacrée et profane « que les douceurs des femmes, par la passion qu'elles inspirent, ont toujours été plus cruelles que le venin du serpent. » Sa conclusion est celle-ci : « ou le serpent n'a point de venin ou la beauté, les douceurs et les complaisances des femmes ont toujours été pires que le venin des serpents. » Tout ce discours (22 p. in-12) est écrit dans un style clair, élégant même, et témoigne chez M. d'Ubaye d'un réel talent d'observation. Nous voulons bien le croire, lorsqu'il dit de l'amour : « Je n'en puis véritablement parler, grâces à mon destin, qu'instruit par les plaintes d'autrui, n'aïant jamais porté de chaînes qui n'aïent fait souspirer un moment : peu sensible au plaisir et à la gloire de faire des jaloux de ma bonne fortune, je l'ai toute bornée aux douceurs de l'indifférence, et soit un effet de mon naturel un peu fier, soit par un fruit de mes réflexions, je n'aimai jamais ailleurs qu'au Parnasse, où l'on sait que les beautés sont un peu trop surannées pour débaucher un cœur. Tout cela pourtant ne peut me faire tort, puisque je ne parle qu'après ceux qui sont plus sçavans dans ces mistères. » Marié fort jeune, et

occupé à des travaux sérieux, M. d'Ubaye fut-il aussi insensible qu'il le dit ? On en douterait un peu, en retrouvant dans son discours des accents aussi vrais et aussi personnels, mais n'oublions pas que tout ceci n'était que jeu d'esprit. Vertron lui-même, au dire de M. d'Ubaye, cherchait tout simplement à faire paraître son talent si varié et si souple. Son jeune contradicteur se permet de *douter de sa bonne foi*, pour lui mieux *témoigner l'estime de sa sagesse et de son bon sens*, car il ne serait pas si bienveillant pour les femmes « si la galanterie ne s'en mêloit. »

Vertron entretenait ainsi cette correspondance académique, à laquelle il attachait une extrême importance. Mais laissons un peu de côté cette querelle subtile dont nous aurons à parler encore. Pendant qu'il encensait à la fois Louis XIV et les femmes, Vertron était assuré d'obtenir l'assentiment de l'Académie d'Arles, comme celui de son protecteur (1).

Il était, d'ailleurs, fort gracieux pour ses collègues, comme le prouve, une fois de plus, la correspondance qu'il échangea avec M. de Sabatier, en 1685 et 1686.

(1) « On peut dire de cette noble Académie, écrivait Vertron, *Ludovicus magnus vir immortalis*, p. 127, qu'elle est composée de personnes choisies de Provence, de Paris et de différents endroits du royaume. On y travaille sans envie et sans intérêt ; on n'y remarque que de grandes âmes et de beaux esprits ; les cœurs, les plumes et les langues y sont entièrement occupés des merveilles de notre incomparable monarque, et toujours d'accord pour sa gloire. » Arsenal B. L , Recueil 3567 bis.

Ce dernier songeait à publier ses *Epitres morales et académiques*, et Vertron lui servit probablement d'intermédiaire pour obtenir le privilège qui lui fut accordé, pour six ans, le 6 juillet 1686.

Sabatier avait terminé ses Epitres, vers 1685. A ce moment, il les revoyait et les corrigeait. Il les soumit au jugement de Vertron et de Charpentier, qui était peut-être encore « reviseur des livres nouveaux par ordre de Sa Majesté, » comme en 1679 (1), mais qui était surtout, pour ses confrères d'Arles, un conseiller souvent consulté. Sabatier lui adressa une Epitre, où il lui demandait de relire et de corriger ses vers :

« ... Ma muse te va voir pour connoître ses fautes,
Par grâce, de son chant dis-moi les fausses notes,
D'un charitable soin examine les vers,
Qu'elle vient d'étaler sur des sujets divers...
Sans façon, Charpentier, éface, il t'est permis,
Tous mes vers qui pourroient ennuïer mes amis...
Nôtre esprit en ces lieux éloignez de la Cour,
Dans ses doutes obscurs en vain cherche du jour :
On ne peut le trouver qu'en ta troupe savante,
Qui répand à Paris sa lumière éclatante...
Parle-moi franchement et ne me flate pas... (2). »

Il envoya aussi la copie de quelques unes de ces Epitres à la marquise *d'Armencay*, femme d'esprit qui se disait sa parente et dont il avait fait la connaissance, durant sa légation à Paris, en 1680 (3). Des deux

(1) Voir t. II, p. 78, en note, et Registre, fol. 177, verso.
(2) Cette Epitre est la XXIVe du Recueil, p. 73-74.
(3) Voir ses Mémoires, Musée, série III, p. 255.

côtés, il reçut des encouragements, et il se décida à publier ses vers, lorsque, après tant d'autres, le coadjuteur d'Arles et la comtesse de Grignan lui eurent affirmé « que le public en tirera du profit et de l'utilité. » Il annonça sa résolution à Mme d'Armencay, en lui envoyant l'épitre au Roi, qu'il se proposait de mettre en tête du volume, avec « les sujets de morale touchés en chaque Epistre. » Cette dame n'était pas à Paris et ne répondit pas de suite à Sabatier. Il pria donc Vertron de s'informer du motif de ce retard, et d'examiner cette Epitre et ces sommaires. Il l'avisait en même temps que toutes les Epitres étaient du caractère de celle qu'il l'avait chargé de remettre au duc de Saint-Aignan, quelques mois auparavant. Il n'attendait plus que son approbation, pour les envoyer à l'impression, car, « au premier jour elles seront toutes reveues, polies et corrigées. »

Vertron se mit à la disposition de Sabatier « en zèlé confrère et véritable ami. » Il fut ravi d'entrer en relations avec Mme d'Armençay, qu'il semble n'avoir connue jusqu'alors que de nom, et lui aussi il pressa Sabatier de publier ses Epitres.

Elles furent imprimées à Lyon, dans les derniers mois de 1686, et le 10 janvier 1687 l'impression était terminée. Sabatier conserva, en tête du volume « les sujets de morale touchés en chaque Epitre », mais il renonça à dédier son œuvre à Louis XIV. La première

Epitre adressée à Monseigneur le duc de Saint-Aignan, pair de France, protecteur de l'Académie royale d'Arles, peut passer pour une dédicace. La troisième est adressée à la marquise d'Armençay, les autres sont dédiées soit à ses collègues, soit à ses amis d'Arles, soit enfin à Boileau et à M[lle] de Scudéry. Nous aurions été surpris si Sabatier n'avait pas chanté l'*illustre Sapho* (1), comme on disait alors, dans le clan des poètes. Il n'y manqua pas et il reçut d'elle une réponse élogieuse, que Vertron a conservée dans sa *Nouvelle Pandore,* où il cite également l'Epitre de Sabatier.

« Les louanges que vous me donnés, Monsieur, sont si agréables et si délicates, qu'il est difficile de les refuser ; mais elles sont d'ailleurs si grandes et si noblement exprimées qu'il faudroit avoir beaucoup d'audace pour s'en croire digne, et pour les accepter, de sorte, Monsieur, que le parti le plus juste que je puisse prendre, c'est de louer la beauté de votre ouvrage, sans m'en faire l'application. Un portrait flatté ne laisse pas

(1) Voici le début de cette Epitre qui est la XXI[e] du Recueil:

« Le croiras-tu, Sapho, l'on veut que je m'engage,
A t'écrire une Epitre, en ai-je le courage ?
Ai-je quelque parterre où je trouve des fleurs,
Qui soient peintes pour toi d'assez vives couleurs?
En ces lieux reculez près de la barbarie,
Puis-je écrire des vers dignes de ton génie ?
En vain mon esprit rêve à quelques traits nouveaux,
Aux bords d'une fontaine, au murmure des eaux...
... Les eaux que répand cette claire fontaine,
Ne se vont pas mêler aux ondes de la Seine.. » (P. 63-65).

d'être quelquefois admirablement bien peint, sans estre fort ressemblant... Cependant pour vous empêcher de vous repentir de l'honneur que vous m'avés fait, je vous apprens que mon cœur vaut mieux que mon esprit, que je suis une amie fidelle, sincère et désintéressée et que si j'avois l'avantage d'estre connue de vous, par vous même de ce costé-là, j'en pourrois estre louée sans flatterie, et que je pourrois aussi recevoir vos louanges sans confusion. » Puis elle envoie à Sabatier un madrigal, « un misérable impromptu, » il n'est pas beau, dit-elle, il n'est que sincère :

« Ne vous y trompés pas, vostre aimable fontaine,
C'est la véritable Hipocrène,
Vostre chant me surprend, il est charmant et doux,
Et tous les cygnes de la Seine,
Ne peuvent mieux chanter que vous (1). »

D'après les lettres que nous avons analysées rapidement (2), il ne devait y avoir que 42 Epitres dans le Recueil de Sabatier, mais il en ajouta 12 autres, ce qui en porte le nombre à 54. Nous avons déjà dit un mot de ces Epitres (t. I, p. 16-17). Ce Recueil eut un certain succès : il se vendit à Paris chez l'éditeur du *Mercure*, et figura longtemps sur son catalogue (3).

(1) *Nouvelle Pandore*, t. II, p. 216-218. Suivent plusieurs lettres de Vertron avec les réponses de Mlle de Scudéry.

(2) Vertron les a conservées dans sa *Nouvelle Pandore*, (t. II, p. 211-218 et t. I, p. 248-254). V. aux *Pièces Justificatives* de ce volume.

(3) A la fin du *Mercure* de juin 1687, 1er vol., dans le « catalogue des livres qui se débitent chez le sieur *Guerout*, court neuv

Le *Journal des Sçavans* du 16 février 1688, en rendit compte avec une extrême bienveillance, mais l'abbé Goujet, dans sa *Bibliothèque Françoise*, t. XVIII, p. 236, fut un peu moins indulgent : « Les sujets en sont intéressans en eux-mêmes ; mais comme l'auteur ne fait, pour ainsi dire, que courir sur chacun, il laisse son lecteur vuide d'instruction... La poésie de ces Epitres est dans le style familier, mais sans bassesse (1). » *Titon du Tillet* n'a pas donné place à Sabatier sur son Parnasse, où il a placé tant d'obscurs versificateurs ; *Baillet* n'en parle pas non plus dans ses *Jugemens des Sçavans*, et pourtant Sabatier n'est pas sans mérite.

Sa versification est élégante et facile : on reconnaît le langage d'un homme de bonne éducation et d'un esprit pondéré. Ce n'est pas, assurément, un poëte au souffle puissant, mais c'est un amateur éclairé, et ses vers ne sentent pas trop leur province, comme il le dit modestement en plusieurs endroits. L'Epitre à « Monsieur Des Préaux Boileau » indique qu'il consulta ce maître autorisé. Elle est la dernière du Recueil, p. 162-165 :

du Palais » figurent les Epitres en vers de M. Sabatier, de l'Académie royale d'Arles, vol. in-12, une livre. Guérout était l'éditeur du *Mercure* après la mort de *Blageart* et de sa veuve, depuis mars 1687. Au mois de mai 1692, *Michel Brunet*, déjà associé de la veuve Guérout, fut éditeur du *Mercure*, après la mort de cette dernière, avec *G. de Luynes* et *Th. Girard*. A la fin du numéro de juin 1692, les Epitres de Sabatier sont encore annoncées.

(1) Voir plus haut, t. I, p. 17, où nous avons cité ce passage un peu dénaturé par le Dictionnaire des Hommes Illustres de Provence, t. II, p. 180.

« Me faut-il suivre enfin le dessein qu'on m'inspire,
Puis-je, sans me flater faire entendre ma lire?
Boileau, dont les conseils doivent être suivis,
Connoisseur éclairé donne moi ton avis,
Mais plutôt par le rang que tu tiens au Parnasse,
Ordonne-moi, Boileau, ce qu'il faut que je fasse.. » P. 162.

Nous ignorons si Boileau répondit à Sabatier, et s'il joignit ses encouragements à ceux de Charpentier, de Scudéry, de Saint-Aignan et de Vertron, mais il ne dut pas se montrer sévère, pour une poésie sans prétention et où le bon goût et la mesure sont unis à un style net et coulant.

« ... On dit que mes vers près du Rône vantez,
Peuvent même à Paris n'être pas rebutez. »

L'espoir de Sabatier n'était pas trop présomptueux (1). Au rapport du *Journal des Sçavans*, l'Epitre adressée à M. d'Arbaud surpasse toutes les autres. Elle avait été publiée dans le *Mercure Galant* de janvier 1685, (p. 237-243). Elle fut composée à propos de la conversion de M. d'Arbaud au catholicisme. Cet académicien, dont la famille était originaire d'Arles, avait

(1) Le *Mercure Galant* annonça le Recueil sans commentaires, jugeant en avoir assez dit sur le mérite de l'auteur, dans les divers numéros où il avait cité des fragments de ses œuvres. Au mois de mars 1688, il publia « une épitre en vers écrite à M. le marquis de Dangeau, protecteur de l'Académie royale d'Arles, par un illustre de ce corps. C'est M. Sabatier, qui a fait les Epitres morales que débite le sieur Guérout, et dont vous avez veu un très bel éloge dans le *Journal des Sçavans*. » P. 168. Si le *Mercure* avait donné lui-même un compte-rendu, il n'eût pas manqué, croyons-nous, d'y renvoyer son lecteur.

abjuré le protestantisme entre les mains de l'évêque d'*Uzès* (1), dans la chapelle des Pénitens-Blancs, à Montpellier, en 1684.

Les conversions de protestants de marque étaient nombreuses, durant les années qui précédèrent la Révocation de l'Edit de Nantes, et le *Mercure* les enregistrait avec soin. Il consacra à M. d'Arbaud de longues pages, et cita, avec éloge, l'Epitre de « M. de Sabatier gentilhomme d'un mérite singulier, et qui n'est pas un des moindres ornemens de l'Académie royale d'Arles (2). »

On sait avec quel zèle, parfois inconsidéré, l'on travaillait alors à la conversion des protestants, et comment peu à peu l'opinion publique en arriva à considérer la destruction du protestantisme comme une entreprise aussi facile que nécessaire. (Voir le *Journal de Dangeau*). L'Académie d'Arles, qui applaudissait au retour de M. d'Arbaud dans le sein de l'union catholique, chargea un de ses membres, M. l'abbé *Petit*, de rédiger un traité à l'usage des nouveaux convertis. C'est du moins ce que nous apprend cet auteur, dans son ouvrage intitulé : *Les Véritez de la Religion prouvées et défendues contre les anciennes*

(1) Michel Poncet de La Rivière, docteur de Sorbonne, évêque d'Uzès, de 1678 à 1728. En 1684, il renversa le temple protestant d'Uzès, en vertu d'un arrêt du parlement de Toulouse. V. *Gallia Christiana*, t. VI, col. 647.

(2) Voir le *Mercure Galant* de janvier 1685, p. 220-243. L'Epitre à M. d'Arbaud est la XXXII°, p. 96-98.

hérésies par la vérité de l'Eucharistie, ou traité pour confirmer les nouveaux convertis dans la foi de l'Eglise catholique. A Paris, chez Jacques Morel, au deuxième pillier de la grand'salle du palais, au Grand César, 1686, in-12, avec privilège et approbation (1). En tête de ce volume, il y a une lettre *au Roi*, signée : *Petit*, de l'Académie d'Arles, qui commence ainsi : « Sire, l'Académie d'Arles qui s'est emploïée de tout son pouvoir à la conversion des Calvinistes, selon les grands desseins de Vostre Majesté, m'a fait l'honneur de me choisir pour travailler à un ouvrage qui pût confirmer les nouveaux convertis dans la foi de l'église. Je l'ay entrepris avec zèle ; afin de leur faire voir combien ils doivent respecter la main favorable de Vostre

(1) Cet ouvrage forme un petit volume, in-12, de 224 p., plus la préface et la table non paginées. Le privilège est accordé pour six ans, à Paris, le 21 février 1686, registré sur le livre des libraires, le 23 février 1686. Après la préface, on lit l'approbation de Jean d'Estrées (1628-1714), évêque de Laon puis cardinal, en date du 1er février 1686. Il déclare avoir encouragé l'abbé Petit à travailler à cet ouvrage. « Il a exécuté, continue-t-il, ce grand dessein d'une manière noble, élevée et convaincante... » (Voir plus haut, t. II, p. 196-199). Les docteurs, dans leur approbation (9 février 1686) disent que « cet ouvrage si curieux, si sçavant et en même temps si utile, mérite d'être mis entre les mains des nouveaux convertis, parce qu'il les confirmera parfaitement dans la foi de l'église catholique, » et qu'il sera utile aux fidèles, aux missionnaires, etc.

Nous avons consulté ce volume, assez rare, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, où il est coté D. 4727, et porte un ex-libris indiquant qu'il provient de la Bibliothèque de 16,000 vol., léguée à l'abbaye de Sainte-Geneviève par *Maurice Le Tellier*, cardinal archevêque de Reims.

Majesté] qui les a si heureusement retirez de leurs erreurs. »

Nous devons reconnaître dans la conduite de l'Académie, l'heureuse influence des deux prélats qui gouvernaient alors l'Eglise d'Arles (1), mais aussi le désir ardent de plaire au Roi, car il faut bien l'avouer, nos académiciens imitaient volontiers le duc de Saint-Aignan et Vertron dans leur culte pour l' « incomparable Monarque, » et s'intéresser à la conversion des protestants était une manière de faire sa cour à Louis XIV.

(1) Il y avait peu de protestants dans le diocèse d'Arles, mais on n'ignore pas qu'ils étaient nombreux dans les diocèses de Nîmes, Montpellier, Uzès, Lodève, dans tout le Languedoc et les Cévennes. Ce fut là que se porta le plus grand effort des missionnaires catholiques et, s'il y eut quelques excès regrettables, au point de vue politique et religieux, il faut avouer aussi qu'on a singulièrement exagéré le rôle des dragons. *Dangeau* raconte, jour par jour, la chronique des conversions et son récit calme, circonstancié, témoigne souvent de la facilité avec laquelle les protestants, ministres et consistoire en tête, revenaient à l'Eglise catholique. Voir en particulier la conversion des protestants Lyonnais, 16 octobre 1685. « On apprit que tous les huguenots de la ville de Lyon s'étoient convertis par une délibération prise à la maison de ville, les ministres et tout le consistoire y étant ; les dragons n'y étoient point encore arrivés. » En tous les cas, la conduite de l'Episcopat Languedocien et des missionnaires ne donne guère prise à une critique impartiale. Voir sur la Révocation de l'Edit de Nantes, un curieux passage des Mémoires de l'abbé de *Choisy*, Utrecht, 1742, in-12, p. 213-217 et p. 228.

CHAPITRE III

Fêtes pour le rétablissement de la santé de Louis XIV. — Consulat et mort de M. Bertrand d'Ubaye. — Mort du duc de Saint-Aignan. — Son oraison funèbre. — Le nouveau protecteur, Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau.

—

Durant les années 1685 et 1686, l'Académie d'Arles fit fort peu parler d'elle, et nous n'avons presque rien découvert la concernant, en dehors de ce que nous en apprennent les Recueils de Vertron. Elle accepta, en 1685, la dédicace des Thèses que lui présenta, après son cours de philosophie, *Arnaud Eymin*, le même qui lui avait dédié ses Thèses de rhétorique, en 1683. Nous n'avons aucun détail sur ce qui se passa, en cette rencontre, mais il est probable que cette fête scolaire fut entourée de quelque éclat (1).

(1) Voir t. II, p. 468 et sqq., et pour plus amples renseignements, *Une Thèse de Réthorique au collège des Jésuites d'Arles, en* 1683, *par A. J. Rance*, Marseille, 1887, broch. in-8°. 39 p.

Les thèses d'Arnaud Eymin (1685) sont au fonds Nicolaï, carton 131, pièce 108. C'est un placard in-folio, en très mauvais état, plié, et qui a été cloué sur un mur. L'encadrement du texte, imprimé en petits caractères romains, est formé de vignettes diverses que l'on retrouve dans les impressions des *Mesnier*, fleurs de lys et autres. La gravure qui se trouvait en tête a disparu, peut-être était-ce la planche de Roulet, utilisée en 1683.

En tête, on lit cette dédicace : *Academiæ Regiæ*, puis suivent treize lignes en caractères italiques, qui débutent ainsi :

Le 1er juillet 1685, l'Académie française avait reçu, pour la première fois, le même hommage, et le *Mercure Galant* nous apprend que l'usage de dédier des thèses aux diverses académies se généralisa (1).

A la fin de 1686, Louis XIV subit une opération chirurgicale qui mit sa vie en danger, mais qui eut un

« Quam meæ fuit olim felicitatis, nobilissimi Academici, vestrum ut opportune præsidium ambierim, dum tenebricosam scolarum exosa lucem, pulverisque inglorii non patiens, ausu certe insolito, prodire non erubuit primum, patentique luci, (1re ligne du texte) nobilis arenæ nostra sene committere sustinuit rudior etiamnum *facundia* : tam hodie profecto videtur *sapientia* postulare ut non nisi vestris ausim auspiciis philosophicum hoc inire certamen... Etenim quæ occurrit in amplissimo Galliarum imperio non provincia dicam, sed civitas, tam aut disjuncta loco, aut usu parum nota, quæ vestra omnium nomina non cum laude, non cum admiratione exceperit... »

Eymin loue ensuite les académiciens comme les patrons, les maîtres en Apollon, et termine :

« Arnaldus Eymin Arel. D. D. D. »

Suivent les thèses : Propositiones Ex universa philosophia selectæ, et au bas on lit : Has Theses, Deo juvante, propugnabit Arnaldus Eymin, in Collegio Arelatensi Societatis Jesu, Die 3e Mensis Augusti, hora de meridie tertia, anno 1685.

Arelate apud *Claudium Mesnier*, regis et urbis typographum 1685, Prope palatium archiepiscopale.

(1) *Journal de Dangeau*, 1er juillet 1685 : « M. l'abbé de Lorraine, fils de M. le Grand, vint à l'Académie présenter des thèses, cela ne s'étoit point encore fait par personne; l'abbé de Dangeau, qui étoit directeur, fit réponse à sa harangue. » Le *Mercure* de mai 1694, raconte le service célébré par les soins de Messieurs de l'Académie de Villefranche pour Mgr de Villeroy, archevêque de Lyon, leur protecteur, puis la soutenance de thèses de philosophie, au collège des Jésuites de Lyon, dédiées à l'Académie de Villefranche. A côté des thèses, on avait gravé les armes, noms et qualités des académiciens, p. 131 et sqq.

plein succès (1). Cet événement fut célébré dans toute la France par des fêtes splendides.

L'Académie française, à l'exemple de tous les corps constitués, fit chanter une messe dans la chapelle du Louvre, le 27 janvier 1687. L'abbé Tallemant, le jeune, prononça ensuite le panégyrique du Roi (2). Les académies de Province agirent de même. Dès le 8 décembre 1686, le duc de Saint-Aignan avait fait célébrer une messe d'actions de grâces, dans sa ville du Havre (3). Les académiciens d'Arles, peut-être à son instigation, tout au moins à son exemple, ne se contentèrent pas de prendre part aux diverses fêtes données, soit par la ville, soit par la sénéchaussée d'Arles,

(1) Le roi fut opéré le 18 novembre 1686, à Versailles, et, six semaines après, il était guéri, malgré les craintes que l'on eut au commencent de décembre. Le *Journal de Dangeau* permet de suivre la marche de la guérison et le Journal de la Santé du Roy entre dans de grands détails. Ce qui est relatif à l'opération est imprimé au t. XXX de la collection Michaud, à la suite des Mémoires de l'abbé de Choisy. V. encore un excellent travail de M. *Le Roi*, dans le t. V, des Mémoires de la société des sciences naturelles de Seine-et-Oise: Récit de la grande opération faite au Roi Louis XIV, en 1686. Cfr. les Mémoires de *Saint-Simon*, *passim*. Les Mémoires de Choisy (1747) p. 226–227, et les Mémoires du marquis de *Sourches*, t. II, p. 206 et suivantes.

(2) Voir la *Gazette* de 1687, p. 73. Parmi les Académies, n'oublions pas de citer celle d'Angers. Voir *Mercure Galant* de mars 1687, p. 83-90.

(3) Voir La Relation de cette fête imprimée au Havre chez Jacques Gruchet, in-4°, 1688. Cfr. le *Mercure Galant* de février 1687, p 73-98. Le duc de Saint-Aignan composa une ode « magnifique de verve et de jeunesse » qu'il récita à la fête célébrée par l'Académie française. Nouvelles de la République des Lettres, janvier 1688, p. 64.

dont *M. Henri de Boche* était alors sénéchal, *M. Terrin*, conseiller (1), mais ils crurent de le devoir d'organiser une fête spéciale, sur le modèle ce qui s'était fait ailleurs.

Durant l'année 1687, le *Mercure*, comme *Gazette,* est rempli du récit de ces réjouissances. No en détachons le passage relatif à l'Académie d'Arl

« Vous jugez bien, Madame, que dans une occasi où tous les corps ont fait des festes publiques, l'Acac mie royale d'Arles, toujours attentive et appliqu depuis son établissement à ce qui regarde la gloire Roy, n'a pas manqué de faire éclater sa joye pour guérison de ce grand Monarque. Ceux qui la comp sent s'estant assemblez extraordinairement chez *M. marquis de Robias*, secrétaire perpétuel de la comp gnie, on fit différentes propositions, pour rendre solemnité que l'on avoit résolu de faire la plus éc tante qu'il seroit possible. On convint qu'elle se fer le 8 de février, dans la chapelle des Pénitens-Gris, c est l'endroit que ces Messieurs ont toujours choisi po leurs assemblées publiques (2), comme le plus con

(1) Voir le *Mercure Galant* de mars 1687, p. 56-66, conter la relation de la fête de la Sénéchaussée d'Arles, d'après une r tion un peu plus étendue composée par *Terrin* et conservée d le volume de Bonnemant, *Relations*, pièce 18.

Cfr. dans le *Mercure* de mai 1687, les pages consacrées à fête que *M. Henri de Boche* donna, en son particulier, p. 203-

(2) Voir t. I, p. 165, et t. II, p. 410.

nable et le plus avantageux, par sa naturelle disposition et par la magnificence de ses ornemens.

« Mais quoy que ce lieu parust si favorable au dessein qu'ils avoient pris, tant par sa vaste étenduë, que par la richesse de ses peintures et de ses dorures qui l'embelissent depuis le haut de la voûte jusques au bas, Messieurs de l'Académie prirent encore un soin particulier de l'orner magnifiquement, et prièrent *M. Giffon*, l'un de leurs confrères, de se charger de cette conduite, et de travailler aussi à la composition de quelques paroles, en forme de cantique, à la gloire de Sa Majesté, et au sujet de cette feste, pour les faire mettre en musique par le sieur *Aubert* (1), maistre de chapelle de la Cathédrale d'Arles, l'un des plus célèbres compositeurs, et du meilleur goût qu'il y ait en France. On avoit orné l'autel de cette Eglise d'une si grande quantité d'argenterie que tout le plat-fonds aussi bien que le Tabernacle, les Pilastres et les Gradins en étoient remplis, et d'une infinité de bougies qui en relevoient l'éclat, et faisoient une illumination réfléchie de tous costez, par l'opposition de quantité de miroirs et de lustres qui produisoient un effet admirable. Des vases de cristal et de porcelaine remplis de bougies occupoient les entre-deux des Pilastres et le haut des corniches, où l'on voyoit aussi quantité

(1) Il avait succédé à Dominique Margaillan et à Campra.

de bougies alumées. Le reste de cette Eglise estoit environné de flambeaux dans des bras dorez. Un grand portrait de Sa Majesté, de la main de *M. Mignard,* estoit au milieu de cette chapelle sous un Dais magnifique de velours bleu, tout parsemé de Fleurs de Lys d'or en relief. A l'opposite de ce portrait, on avoit disposé un bureau pour le directeur de l'Académie, qui devoit prononcer un discours sur cette cérémonie, et des deux costez estoient des fauteüils pour les académiciens.

« Il seroit difficile de représenter quel fut le concours de toutes les personnes de qualité, des sçavans de tous les ordres et de tous les curieux de la ville. M. le coadjuteur d'Arles, que l'Académie avoit invité à cette feste par une députation particulière, y vint en Camail et Rochet, accompagné de tout le corps de son chapitre. Messieurs les consuls, dont le premier est un des plus dignes membres de l'Académie royale (1), s'y rendirent aussi, avec une si grande affluence de noblesse, qu'il fut impossible d'empescher que la pluspart des gentilshommes les plus qualifiez ne demeurassent sans sièges, quelque soin qu'on eust pris d'en réserver. Toutes les dames du plus haut rang s'y montrèrent avec leurs plus riches parures. Si tost que chacun se

(1) M. Bertrand d'Ubaye, voir ci-après. Le 30 mars 1687, jour de Pâques, le coadjuteur d'Arles célébra la messe au château de Versailles en présence du Roi, *Gazette* de 1687, p. 207.

fut posté selon que la nécessité le permit, et que le silence eut succédé au tumulte, on commença par une symphonie dont les cœurs furent tellement touchez, que tous ceux qui composoient cette célèbre compagnie se sentirent excitez à pousser mille cris d'allégresse. Ce Prélude fut suivy du Motet ou Cantique dont je viens de vous parler. Les paroles de *M. Giffon* qui portoient en elles-mesmes une vive expression de leur sujet, avoient esté assorties par le sieur *Aubert* de toutes les beautez de la musique et du mélange de la symphonie. A ces plaisirs succéda celuy que fit goûter le sçavant discours que prononça M. l'abbé de *Verdier* (1), directeur de l'Académie. Il représenta

(1) Nous ignorons ce qu'est devenu le discours de l'abbé de Verdier. Il y a bien, au fonds Nicolaï, carton 131, pièce 39, un Eloge de Louis XIV, sur ces mots *nec errat nec cessat*, tirés des inscriptions de l'obélisque et proposés déjà pour le concours de 1682. (Voir t. II, p. 394-395). Il est dit, dans ce discours, que Louis XIV est âgé de 48 ans, ce qui en fixe la date à 1686 ou 1687, le roi étant né en septembre 1638. A la fin, il y a un sonnet qui se termine ainsi :

> « Affermir le commerce et punir le blasphème,
> Détruire l'hérésie et se vaincre soy-mesme,
> Voilà du Grand-Louis l'image et les emplois. »

Mais faut-il l'attribuer à M. de Verdier ? Il y a une allusion au *Parallèle de Louis-le-Grand,* dès le début. « Messieurs, j'embrasse avec justice le sentiment de ces sçavans historiens qui nous disent qu'Alexandre et César sont les plus grands hommes des siècles passés, mais je ne crois pas avancer une proposition trop hardie, quand je dirai que Louis-le-Grand le sera sans doute de tous ceux qui sont à venir... Aussi, Messieurs, vous en avez agi si spirituellement que vous n'avez pas proposé d'en faire le parallèle avec aucun de ces fameux conquérans connoissant bien

avec autant de force que d'éloquence les obligations que tous les peuples avoient de rendre grâces à Dieu, et de s'applaudir de la parfaite guérison de Sa Majesté; et fondant les motifs de nostre gratitude et de nostre joye sur l'idée des vertus de ce Monarque, il en fit un Panégyrique digne de la délicatesse de son esprit, et de la force de son érudition. Après ce discours qui luy attira l'admiration de tout le monde, on chanta le *Te Deum*, et le tout fut terminé par la Bénédiction que M. le coadjuteur donna à cette célèbre compagnie (1). »

Le lendemain, les consuls d'Arles assistèrent à un *Te Deum*, chanté à Saint-Trophime, par le coadjuteur d'Arles. Ils firent, le matin, des distributions d'aumônes aux pauvres, et le soir ils vinrent allumer le feu d'artifice dressé sur la place du Marché, magnifiquement décorée et illuminée, pour la circonstance (2).

que tout leur éclat devoit s'éclipser à la glorieuse approche de celuy qui est véritablement le soleil de la France. » Ce discours fut prononcé devant l'Académie d'Arles ou envoyé pour y être lu, c'est tout ce que nous pouvons affirmer. Il forme un cahier de 32 p. in-4°, de grosse écriture, avec quelques corrections.

(1) *Mercure Galant* de mars 1687, p. 66-76.

(2) « La communauté fait faire des réjouissances publiques pour le rétablissement de la santé du Roy Louis XIV, dont les frais montèrent à 847 l. 8 s. 6 d.. Art. 391 du compte du trésorier, fol. 169 des conseils. » Bibl. Méjanes, Ms 806, Annales d'Arles, à l'année 1686. Voir le *Mercure Galant* de mars 1687, 2e partie, p. 356-360. Les consuls de 1686, encore en charge jusqu'au 25 mars 1687, étaient : MM. Bertrand de Meyran d'Ubaye, François Cotel, avocat, Jean Chartroux, Guillaume Ripaud. Voir la *Gazette* de 1687, n° 11, p. 134.

Parmi les consuls de cette année se trouvait M. Bertrand de Meyran d'Ubaye, ce qui explique la bonne harmonie que nous constatons.

A diverses reprises, l'Académie, dont beaucoup de membres siégeaient au conseil de la communauté, avait vu un des siens appelé aux honneurs du consulat. En 1667, Joseph de Cays; en 1679, Jean de Sabatier avaient été félicités de leur élection (1). L'Académie était trop attachée à ses traditions, pour manquer à ce qu'elle considérait comme un devoir. Aussi, lorsque, au mois de mars 1687, le conseil de ville eut désigné comme premier consul, *M. Bertrand d'Ubaye*

(1) Voir t. I, p. 93, et t. II, p. 137. En 1673, M. Jacques de *Grille* fut premier consul, mais le Registre n'en parle pas.

Le lundi, 28 mars 1667, M. l'abbé de *Boche* était directeur. « M. Giffon proposa sçavoir s'il seroit à propos de faire visitte en corps d'Académie à M. de Cais, le nouveau consul, sur quoy ayant pris les sentiments d'un chascun, M. le directeur trouva bon de s'assembler extraordinairement pour ce sujet, le landemain à midi dans sa maison, et la mesme M. de Robias dit que ce n'estoit pas simplement pour honorer le consulat qu'il estoit d'advis de faire cette visitte, mais encore pour l'Académie, dont M. le nouveau consul avoit l'honneur d'estre un membre, que les honneurs entre tous les autres biens avoient cette prérogative d'honorer ceux qui les randent quelques fois bien plus que ceux qui les reçoivent, et que puisque le ciel avoit tiré du sein de l'Académie un subjet pour mettre à la teste de toute une ville célèbre comme celle-cy, il estoit juste de revérer la qualité de consul en la personne d'un académicien.

« Le landemain, 29me de mars, on s'assambla chez M. le sacristain de Boche, où il fut résolu de visiter M. de Caïs, ce qui fut fait à l'heure mesme. » Registre de l'Académie, fol. 42 verso. M. Joseph de Cays était alors assez jeune. Il fit partie du conseil de 1651 à 1690. Voir Ms 808. Consulat d'Arles.

de Vachères, elle se hâta de lui faire son compliment. MM. d'Arbaud, de Sabatier, Giffon et l'abbé de Verdier furent députés par la compagnie, et M. d'Arbaud porta la parole. Le lundi suivant, M. d'Ubaye, qui se trouvait être le directeur du mois, vint à l'assemblée ordinaire de l'Académie. Il fut reçu et introduit par le chevalier de Romieu et par Giffon. Dans un discours plein d'esprit, il trouva moyen de faire l'éloge de ses collègues et le panégyrique du Roi. M. de Grille lui répondit, en qualité de secrétaire, et une grande quantité de gentilshommes vinrent ce jour-là témoigner, par leur présence, leur sympathie aux académiciens. Le *Mercure Galant* parla de cette séance, qui fit grand bruit dans Arles (mai 1686).

M. d'Ubaye était un jeune homme plein d'avenir : ses talents et sa naissance lui assuraient un rang distingué. Malheureusement, une mort prématurée l'emporta, le 13 août 1687 (1). Ses confrères, selon l'usage touchant adopté par eux, firent célébrer un service funèbre, pour le repos de son âme, dans l'Eglise des

(1) Nous avons dit, t. II, p. 175, en note, que les auteurs n'étaient pas d'accord sur la date de sa mort. Voici l'acte de sépulture de M. d'Ubaye, qui mettra fin au débat : « Le 14 aoust 1687, il a été enterré dans l'Eglise des RR. PP. Récolets, Monsieur noble *Bertrand de Meyran du Baye*, seigneur de Vachère, de Saincte-Croix, aagé d'environ trante ans, mort dans la paroisse après avoir reçeu les sacrements. Fait par moy soubsigné et les témoins : *Delaplace*, sup. ; *Honoré Cauvet*, *Velin*, curé. » Registres de Sainte-Anne, 1687-1700, p. 24.

Récollets, où il était enterré. Le chevalier de *Romieu* prononça son éloge funèbre en français, après quoi, le *P. Restaurand* (1) de l'ordre des Grands Augustins, fit sur le même sujet, un discours latin « où la force de son génie ne brilla pas moins que son érudition. »

Cette cérémonie eut lieu le 22 août 1687, et précéda de deux jours une cérémonie du même genre. La mort de M. d'*Ubaye* était assurément une grande perte pour

(1) Le P. Restaurand, « docteur de Sorbonne, prédicateur ordinaire de Mme la duchesse de Toscane, et cy-devant provincial de l'ordre des Grands Augustins, » nous est presque inconnu. Il appartenait sans doute à la vieille famille arlésienne des *Restaurand*, souvent mentionnée dans les actes de la ville. Un Restauran, apothicaire, était troisième consul, en 1684.

Les Grands Augustins avaient à Arles un couvent qui existait déjà en 1293. (Voir Ms 808, p. 78-88, Ms 547, p. 202, Ms 784, fol. 79). Leur Eglise est aujourd'hui l'église de Saint-Césaire.

Le *P. Restaurand* était à la cour de Toscane, à Florence, en 1669, et il rendit plusieurs services à M. de Grille, durant son voyage. Il lui procura une audience du grand duc. M. de Grille en parle dans ses Relations : « Nous avons reçeu beaucoup d'honneur dans la visite que nous avons faite à leurs Altesses ; et quoy que les mesures qu'il faut garder nécessairement en ce païs, fatiguent beaucoup l'humeur françoise, nous avons toute sorte de sujet de nous en loüer. Le R. P. Restaurand est ici en grande considération. C'est son crédit, sans doute, qui nous a moyenné une audience honorable, dans une conjoncture assez difficile... Je ne doute pas que le R. P. n'eût parlé de nous fort avantageusement. » Le P. Restaurand se chargea de présenter à la grande duchesse et au grand duc un madrigal de M. de Grille. Ce fut encore le P. Restaurand, qu'on nommait à la cour *Il Padre Maestro*, qui transmit à un ami de M. de Grille les saucissons et les confitures dont le grand duc lui fit présent. Voir les lettres X et XI des Relations de M. le marquis de ..., Paris, 1677, p. 47-66. Elles sont assez piquantes comme détails de mœurs.

l'Académie, mais elle venait d'en faire une plus considérable encore : le duc de Saint-Aignan était mort à Paris, le 16 juin 1687, âgé de 76 ans et quelques mois (1).

Cette nouvelle fut annoncée aux académiciens par le marquis de Châteaurenard, qui était alors à Paris et qui était très lié avec le défunt. A peine cette mort fût-elle connue, que l'Académie se réunit en hâte « pour régler tout ce qu'on auroit à faire en cette occasion, pour donner au public les marques les plus sensibles et les plus éclatantes de la douleur, de l'estime, de la gratitude et de la vénération qui sont dues à la mémoire de ce grand homme. »

(1) Il est né en 1608, selon les uns, en 1610, selon les autres : ce qui est certain c'est qu'il fut baptisé le 30 octobre 1610. Le *P. Anselme* a donné la généalogie du duc de Saint-Aignan, t. IV, p. 719 et sqq. Nous y renvoyons le lecteur.

François de Beauvilliers, septième comte, et premier duc de Saint-Aignan, était membre de l'Académie française, depuis 1663, et de l'Académie de Padoue, depuis 1685. « Il mourut à Paris, dit le *P. Anselme,* avec autant de réputation pour son amour des belles-lettres que pour sa valeur. Il avait pour devise : *Il viguore tutto nel cuore,* par allusion aux merlettes de ses armes. » Le comté de Saint-Aignan fut érigé en duché Pairie, déc. 1663 et les lettres patentes furent enregistrées au parlement le 13 décembre 1663. François de Beauvilliers fut enterré le 7 août 1687, dans l'Eglise des Capucins de Saint-Aignan, établis par son père, en 1616. François de Beauvilliers avait été nommé chevalier du Saint-Esprit, le 31 déc. 1661, le jour même où *François de Grignan,* archevêque d'Arles, reçut le cordon bleu de commandeur.

Le château de Saint-Aignan sur Cher (Cher) appartient aujourd'hui à *M. Gabriel de Choiseul.* Voir t. I, p. 7, en note, t. II, p. 169, en note, et p. 248, en note. Voir La *Gazette* du 21 juin 1686, et le *Journal de Dangeau,* 16 juin 1687.

Il fut décidé « que l'on iroit faire part à Monsieur l'archevesque de la triste nouvelle que l'Académie venoit de recevoir, et qu'on répondroit par cette marque de respect à toutes les bontez dont ce digne Prélat, aussi bien que Monsieur son coadjuteur l'ont toujours honorée ; après quoy, il fut résolu d'ordonner généralement des prières et des sacrifices pour le repos de l'âme du défunt, dans toutes les paroisses et communautez religieuses de la ville. »

Les recteurs de la confrérie des *Pénitents-Bleus* vinrent offrir leur chapelle, pour la cérémonie funèbre. Leur offre fut agréée et les préparatifs commencèrent bientôt, mais ils ne furent terminés que vers le milieu d'août (1). La décoration de cet édifice fut somptueuse et imposante. Le *P. Hyacinthe*, Récollet, rédigea des devises qui passèrent pour « le dernier effort de l'esprit humain », et qui furent placées au-dessus des armes de chaque académicien. L'abbé Flèche, M. de Grille et son fils François d'Estoublon, en

(1) Roubin composa deux pièces pour la circonstance ; en particulier un madrigal que voici :

« Tout le Parnasse est invité
A la triste solennité,
Que font pour Saint-Aignan les filles de Mémoire.
Apollon y présidera,
Et c'est au temple de la gloire,
Que le service se fera. »

Ms 1060, 2e partie, p. 28, et Œuvres Mêlées, p. 103. Le *Mercure* d'octobre 1687 attribue cependant ce madrigal à M. de Grille.

composèrent d'autres « d'une beauté, d'une recherche et d'une régularité presque inimitables. »

Nous renvoyons le lecteur à la relation de *Giffon* qui fut insérée dans le *Mercure* d'octobre 1687, et à laquelle nous empruntons ces détails. Au milieu de la chapelle, se dressait le mausolée qu'entouraient quatre vestales en pleurs et en habits de deuil. « On prétendoit par là faire connoistre le deuil et la tristesse des quatre principales académies de France, qui ont paru si chères à cet illustre duc, et qui avoient lieu de le regarder ou comme membre, ou comme amy, ou comme protecteur et chef de leurs corps, telles que celles de *Paris*, d'*Arles*, de *Soissons*, d'*Angers*. »

A la place d'honneur, on avait disposé « le portrait au naturel de M. le duc de Saint-Aignan, qui est un chef d'œuvre de la plus sçavante peinture, et un glorieux présent dont M. Giffon, de l'Académie royale, se vit honoré à Paris, des propres mains de ce duc. » Rien n'avait été négligé, pour rehausser l'éclat de la cérémonie (1). Le mardi, 19 août 1687, toutes les cloches de la cathédrale sonnèrent pendant une partie de la nuit. De très bonne heure, le mercredi, les Pénitents-

(1) La *Gazette* en parla dans un entrefilet : « De Paris, le 13 septembre 1687. Le 22 du mois dernier, l'Académie royale d'Arles fit faire un service solennel pour le feu duc de Saint-Aignan, son protecteur. Il y eut un magnifique Mausolée : la messe fut chantée en musique, et le sieur *Manville* prononça l'oraison funèbre en présence des académies. » N° 40, p. 496.

Bleus psalmodièrent l'office des morts et, vers 8 heures, l'Académie en habit de deuil se rendit à la chapelle, où prirent place les consuls, en habit noir et en chaperon, ainsi que de nombreux représentants de la noblesse arlésienne. La messe fut chantée par M. l'abbé de *Quiqueran*, qui donna ensuite l'absoute « avec des cérémonies proportionnées au rang du défunt, et pendant ce temps, la musique et les instruments ne cessèrent de faire retentir les airs les plus lugubres. »

Le soir, à 4 heures, il y eut une séance publique, dans la même chapelle. Le concours fut encore plus grand que le matin, et l'on eut beaucoup de peine à maintenir un peu d'ordre. La séance fut ouverte par le chevalier de *Romieu*, directeur de l'Académie, qui donna ensuite la parole à *M. Charles de Barrême de Manville*, avocat du roi au siège d'Arles.

Il passait pour un orateur disert et éloquent. « L'attention de l'auditoire fut si grande, dit le *Mercure*, qu'on demeura également suspendu par le récit des merveilles de nostre héros et par la force des expressions avec lesquelles M. de Manville les dépeignit. » Pendant qu'il parlait, il s'éleva un violent orage : la foudre tomba sur la coupole de la chapelle, et vint frapper un jeune homme, qui était à côté de la tribune où l'on avait placé la musique. Ce tragique accident jeta quelque désarroi dans l'assemblée, néanmoins

l'orateur put achever son discours. Le *Mercure* en fait grand éloge, et véritablement il renferme plus d'une page excellente (1).

« Qui pourra soulager nôtre douleur, Messieurs, qui pourra réparer nôtre perte, nos grâces sont perdues, nos lumières sont éteintes, nôtre gloire est ensevelie, le grand Saint-Aignan n'est plus, cet ange tutélaire de nôtre Académie, qui avoit présidé à sa naissance, qui l'avoit soutenuë dans sa réputation ; cet homme vaillant, honnête, sçavant, magnifique, l'amour des peuples, l'ornement de la cour, les délices du Prince, ce héros dans les armées, cet illustre dans les sciences ne vit plus que dans nos cœurs et toutes ses qualitez sont réduites à une pompe funèbre. » Après cet exorde, M. de *Manville* annonce qu'il va montrer

(1) Ce discours fut imprimé sous ce titre : Eloge funèbre de Monsieur le duc de Saint-Aignan, par Monsieur de *Manville*, de l'Académie royale d'Arles. A Lyon, chez François Comba, rue Mercière, aux Trois Vertus, 1690, avec permission, 18 p. in-4°. En voir un exemplaire à la Bibliothèque d'Aix, Recueil C. 3295, et Bibliothèque d'Arles, fonds Bonnemant 14, Discours Arlésiens. C'est celui que nous citons. Il a été reproduit dans le volume intitulé : Quelques discours plaidoyés et ouvertures de palais de Monsieur de Barrême, seigneur de Manville, juge en chef de la ville d'Arles. A Avignon, chez Michel Chastel, imprimeur de La Sainteté, avec permission des supérieurs, 1698, 1 vol. in-12, de 274-178 p. Il se trouve, première partie, p. 79-117, avec ce titre : Eloge funèbre de Monsieur le duc de Saint-Aignan, protecteur de l'Académie royale d'Arles, prononcé par Monsieur de Barrême, seigneur de Manville, *pour lors directeur de cette Académie.* » C'est une erreur, le directeur était M. de *Romieu.*

en M. de Saint-Aignan « un héros dans les armées, un illustre dans les lettres et dans la vie de la Cour, un homme orné des vertus les plus pures et les plus rares. » Il retrace rapidement la brillante carrière militaire du duc qui débuta, à 17 ans, à la tête d'une compagnie de cavalerie, et signala sa valeur dans maints combats.

Dans la seconde partie, il rappelle le goût éclairé du duc de Saint-Aignan pour les lettres et le soin avec lequel il protégeait les littérateurs, surtout ceux dont le talent était gêné par la pauvreté. Il aurait pu citer entre autres Racine. Il insiste sur la généreuse protection qu'il accordait à l'Académie d'Arles, et il prend à témoin le secrétaire de cette Académie, qui conservait précieusement les nombreuses lettres du duc, témoignages irrécusables de sa sollicitude.

Enfin, dans la troisième partie, il célèbre les vertus patriotiques et chrétiennes du duc, son attachement à la cause du roi, et surtout sa fidélité aux pratiques de la religion, où il puisait la force dans toutes ses épreuves. En terminant, il nous le représente voyant venir la mort de pied ferme « sans affliction d'esprit, sans douleur, sans inquiétude et sans aucun de ces retours vers la vie qui font la peine des mourans et le supplice de ceux qui les voient mourir. » Sa péroraison est un pressant appel à la confiance dans l'avenir (1).

(1) « Je n'ai plus qu'à finir, mais non pas par où j'ai commencé : Non, Messieurs, je ne vous dirai plus que nos grâces sont

On a dit que *M. de Manville*, dans son Eloge funèbre du duc de Saint-Aignan, avait sonné le glas de l'Académie. (Dict. de Provence, t. III, p. 56). Nous n'y avons rien trouvé de semblable, et c'est, au contraire, l'impression opposée qui se dégage de ces lignes.

La mort du duc de Saint-Aignan surprit ses amis, malgré son grand âge. Il était d'un tempérament robuste et il avait conservé jusque dans la vieillesse « toute la vigueur des jeunes gens. » Le 4 juin 1685, il dirigea encore, à Versailles, le carrousel du Dauphin (1), et fut « juge du camp à cause de sa grande

perduës, que nos lumières sont éteintes que nôtre gloire est ensevelie. Cette sainte mort me donne d'autres idées et j'entrevois déjà que les grâces, que les lumières et que la gloire que nôtre illustre protecteur a reçu du ciel, vont purifier par de saints et salutaires écoulemens celles que nous pouvons souhaiter sur la terre. Emploïons d'oresnavant tout ce qu'elles nous peuvent donner de vigueur et d'adresse pour immortaliser ses vertus, ne jettons plus de ciprés sur son tombeau, couvrons-le de fleurs et de lauriers, n'épargnons pour cet homme illustre, pour cette âme bienheureuse, ni nos couronnes, ni nos encens, que sa mémoire soit éternellement vénérable à nôtre compagnie, que son nom soit imprimé dans nos cœurs et gravé dans nos monumens ; qu'il soit toujours nôtre ange tutélaire, le modelle de nos grâces, le principe de nôtre gloire, et la source de nos lumières. » P. 17-18, fin du discours.

(1) Le duc de Saint-Aignan était maréchal de camp général, et il avait sous ses ordres le marquis de Dangeau, chef d'une des troupes de cavaliers. Voir le *Journal de Dangeau*, juin 1685 ; les Mémoires du marquis *de Sourches*, t. I, p. 129-176, et surtout la *Relation du Carrousel de Monseigneur le Dauphin*, Paris, 1685, in-4°, avec fig., Bibl. Nat. Lb 37, 3859 ×. Vertron avait composé une devise pour le duc de Saint-Aignan. Le corps était un diamant, l'âme ces mots : *D'ogni parte fiama Eggio*. En

expérience en ces sortes de combats », dit l'abbé de Choisy, dans ses Mémoires.

A la fin de cette année (5 décembre) son fils le duc de Beauvilliers, âgé de 38 ans à peine, fut nommé président du conseil des finances, après la mort du maréchal de *Villeroy*. Sa faveur était grande et n'était pas sans faire des jaloux, à la cour. « Le comte de Grammont, qui ne valoit rien, le rencontrant une heure après, lui fit compliment de ce que le roi ne

voir la planche en tête du *Parallèle*, mis en vers par Magnin, Arsenal B. L., Recueil 8932, et cfr. *Pandore*, t. II, p. 224 :

« A la Cour, au Parnasse et dans le Champ de Mars,
Ce guerrier intrépide agit toujours de même,
Son esprit, sa vigueur et sa valeur extrême,
Comme le diamant, brillent de toutes parts. » VERTRON.

Le 15 mai 1685, le doge de Venise était venu présenter ses hommages à Louis XIV, qui reçut, le 3 juin 1685, une ambassade solennelle des Moscovites. Le Roi donna à Saint-Aignan un sabre garni de diamants offert par ces derniers, en disant qu'il ne pouvait « le remettre en de meilleures mains ». Voir le *Mercure* de mai 1685, p. 289-373, et juin 1685, p. 321.

Le duc de Saint-Aignan « gentilhomme de la Chambre en année » remplit avec son zèle ordinaire les fonctions de sa charge, en 1685. Voir le *Journal de Dangeau*. On lit dans le Registre de l'Académie, fol. 192, verso, à la date d'août 1680. « M. le secrétaire a monstré une devise pour M. le duc de Saint-Aignan que ledit de Vertron soubmet au jugement de l'assemblée, c'est une fleur que l'italien appelle semperviva, l'espagnol sempreviva, le français l'immortelle. Cette fleur sert de figure à la devise qu'il a faicte pour ce duc et pair, qui dans son aage semble estre encore aussi frais qu'à 25 ans, et qui a veu mourir ses cadets, aussi bien que ses aînés dans la cour et dans l'armée : Le mot ou l'âme de cette devise dict : *A l'espreuve des temps*, avec le sixein au bout. »

prenoit de chefs que chez lui : celui du carrousel, le père ; celui du conseil le fils (1). »

Le duc de Saint-Aignan sut conserver jusqu'au bout la faveur royale, mais il avait des titres plus sérieux que celui de courtisan et d'admirateur du roi. Il était serviable pour tous et surtout pour les gens de lettres : son abord était facile et il ne se laissa jamais griser par sa situation enviée (2), bien qu'on puisse lui reprocher une vanité, parfois excessive, et une complaisance exagérée pour tous les caprices du roi, dont il avait été le compagnon de jeunesse.

Sa mort provoqua un concert unanime de regrets : depuis Mme de Sévigné, Bussy Rabutin et Corbinelli,

(1) *Journal de Dangeau*, 6 déc. 1685, après le récit de la nomination du duc de Beauvilliers, Additions de Saint-Simon.

(2) C'est ce qu'exprime fort bien le sonnet suivant cité sans nom d'auteur, dans le Ms 1060, 2e partie, p. 29 :

« Saint-Aignan a quitté sa dépouille mortelle,
Si ses jours furent longs, ils furent glorieux,
Il soutint noblement l'éclat de ses aieux,
Et dans un digne fils son nom se renouvelle.

Des sages courtisans il fut le vrai modèle,
Son esprit était doux, accort, officieux ;
Il fut cher à son roi, qu'il suivit en tous lieux,
Et qui par ses bienfaits récompensa son zèle.

Brillant dans la carrière et fier dans les combats,
Par plus d'une victoire, il signala son bras,
Il aima les savants, il prit part à leur gloire,

Et l'on voit ce héros ceint d'un double laurier,
Assis aux premiers rangs au temple de Mémoire,
Et comme un grand poète et comme un grand guerrier. »

jusqu'à Mme des Houlières, Magnin, Mlle de Razilly, tous les beaux esprits du temps, chantèrent ses louanges (1), que le *Mercure* a longuement enregistrées. Mme de Sévigné qui l'appelait le paladin par excellence, un grand original sans copie, signalait en même temps combien il a été fidèle dans ses amitiés.

Elle écrivait de Paris, le 17 juin 1687, à Bussy Rabutin : « ... Je veux commencer par vous dire avec douleur que vous avez perdu votre bon et fidèle ami le duc de Saint-Aignan. Sept ou huit jours de fièvre l'ont emporté, et l'on peut dire qu'il est mort bien jeune, quoiqu'il eût, à ce qu'on dit, quatre-vingts ans. Il n'a senti ni dans l'esprit, ni dans l'humeur, ni dans le corps, les tristes incommodités de la vieillesse. Il a toujours servi le roi à genoux, avec cette disposition que les gens de quatre-vingts ans n'ont jamais. Il a eu des enfants depuis deux ans. Enfin, tout a été prodige en lui, Dieu veuille le récompenser de ce qu'il a fait pour l'honneur et pour la gloire du monde ! J'ai senti vivement cette mort, par rapport à vous. Il vous a aimé fidèlement. Vous étiez son frère d'armes et la chevalerie vous unissoit. Il vous a rendu des services que nul autre courtisan n'auroit osé ni voulu vous

(1) Sa mort fut « un deuil public sur le Parnasse » disait d'Olivet, Histoire de l'Académie française, 1730, t. I, p. 249. V. toute la notice qui lui est consacrée, p. 244-249. Voir t. I, p. 7, en note. Cfr. Titon du Tillet, le Parnasse François, 1732, Notice CXLIV. *Baillet*, les *Jugemens des Sçavans*, les Dict. Biographiques.

rendre. Il avoit un air et une manière qui paroi cour. Quand la mode viendroit de faire des parall dans les oraisons funèbres, je n'en souffrirais jan dans la sienne ; car il étoit assurément unique en espèce, et un grand original sans copie (1). »

Le *Mercure* de juin donna le détail de ses dern moments. « Je vous ay parlé depuis dix ans de M duc de Saint-Aignan, dans la pluspart de mes lett et je l'ay toujours fait avec plaisir (2). Son esprit galanterie et les marques de zèle qu'il donnoit p nostre auguste monarque, en toutes sortes d'occasic me fournissoient fort souvent quelque agréable s de vous en entretenir. Jugez, Madame, avec comt de douleur je vous apprens aujourd'huy sa mort, arri le 16 de ce mois. Une fièvre de cinq jours l'a emp dans sa 79ᵉ année, lorsque sa force, son agilité et adresse dans les exercices les plus fatigans, pouvo donner lieu de croire qu'il estoit encore dans son j bel âge. Il avoit un attachement inébranlable pou service du roy, et on ne l'a jamais veu dans au party contraire à ce qu'il devoit à son souverain

(1) Lettres de Mᵐᵉ de Sévigné, édit. des Grands Ecrivain France, t. VIII, p. 62-3. Voir encore les lettres qui suive

(2) Dès le mois de mars 1672, le *Mercure* parlait des « i tres galanteries, des vers enjouez et des hauts faits d'arme duc. » Le *Mercure* de mai 1677 parut avec une longue é dédicatoire au duc de Saint-Aignan, dont l'éloge se trouve en p. 224-236. Le duc fut un de ceux dont l'appui ne manqua ja à Donneau de Vizé.

estoit de l'Académie françoise et de celle de Padoue et protecteur de l'Académie royale d'Arles ; ce qui fait connoistre combien il s'estoit acquis d'estime par son esprit. Il aimoit et favorisoit les gens de lettres et quoy qu'il en fust souvent accablé, non seulement il les recevoit d'une manière agréable, mais il tachoit de leur procurer du bien. S'il ne faisoit pas tout ce qu'il auroit voulu, pour servir ceux qui avoient recours à luy, il avoit pour eux des honnestetez qui les consoloient sans peine du mauvais succès de leurs espérances. Les preuves de valeur qu'il a données en diverses occasions sont connues de tout le monde (1)... »

Le duc de Saint-Aignan avait une grande facilité pour écrire des vers : ce fut lui qui, de concert avec Dangeau, enseigna cet art à Louis XIV. Il a rempli les Recueils littéraires du temps de ses vers et de sa prose, mais ces pièces détachées n'ont jamais été réunies en volume, ce qui, au rapport de *Goujet* et d'*Artigny*,

(1) Suivent de longs détails biographiques et généalogiques. Voir le *Mercure* de juin 1687, t. I, p. 270-281. On y lit, p. 334, que le gouvernement du Havre fut donné au fils du duc de Beauvilliers et celui de Loches à M. le marquis de Livry son gendre. « M. de Saint-Aignan avoit aussi les provisions d'une charge de grand arpenteur de France, dont il n'avoit pas encore jouy, et le roy les a fait expédier en faveur de M. le duc de Beauvilliers. » P. 335. Le gouvernement du Havre resta dans la famille comme une charge héréditaire, jusqu'en 1776, date de la mort d'Hippolyte de Beauvilliers (né en 1684) fils du protecteur de l'Académie d'Arles.

serait facile et utile au public (1). Cette curieuse figure de courtisan est aujourd'hui très effacée. « Le duc François de Saint-Aignan a rempli les fonctions de gouverneur du Hâvre, de 1664 à 1687, à l'époque la plus brillante du règne du grand roi, il a joui, comme courtisan et comme poète, d'une réputation dont la postérité a fait trop sévèrement justice ; ce n'est pas une des physionomies les moins remarquables d'une époque fertile en curieuses individualités ; et cependant aujourd'hui il est presque complètement oublié (2). »

(1) Nouveaux Mémoires d'Histoire, de Critique et de Littérature, par l'abbé d'Artigny, in-12, Paris, 1753, t. VI, p. 309-310.

SAINT-AIGNAN, « ... Si l'on prenoit la peine de ramasser les lettres et toutes les petites pièces que l'on a de sa façon, imprimées dans les *Mercures Galans* et ailleurs, on en formeroit un assez gros volume *in-douze*. On pourroit l'intituler : *Œuvres diverses de M. le duc de Saint-Aignan* ; et ce recueil, précédé de l'éloge historique de l'auteur, auroit infailliblement l'approbation du public. Je suis même surpris qu'un projet semblable et d'ailleurs si facile, ne soit pas encore exécuté. On doit cette espèce d'hommage et ce tribut de reconnoissance à un seigneur, qui honora les beaux-arts, et qui répandit ses bienfaits et ses largesses sur tous les poëtes de son temps. » Puis il cite deux lettres de lui à Louis XIV, sur la prise de Valenciennes et de Cambrai, en 1677.

Ce passage est reproduit presque textuellement par Goujet, Bibliothèque françoise, t XVIII, p. 227-8. Il ajoute seulement que les pièces de Saint-Aignan sont « imprimées dans les volumes du *Mercure*, dans les œuvres de Scarron, dans celles de Mme des Houlières, dans le Recueil des pièces académiques de Vertron et peut être ailleurs. » Il renvoie, du reste, à l'abbé d'Artigny.

(2) Notices Biographiques sur les ducs de Saint-Aignan (François et Hippolyte) gouverneurs du Havre, par *A. Guislain Lemale*, le Havre, 1860. Ce petit vol. in-8° tiré à peu d'exemplaires, renferme une assez curieuse notice sur François de Beauvilliers. L'auteur malheureusement n'est pas suffisamment bien renseigné

La place que le duc de Saint-Aignan laissait vacante à l'Académie française fut donnée à l'abbé *de Choisy*, que son ambassade à Siam venait de mettre en relief. Il prit rang le 25 août, et ce fut *Bergeret* qui lui souhaita la bienvenue (1). Les deux orateurs firent l'éloge du duc. Le malicieux abbé dût sourire en s'entendant

sur les œuvres du duc et donne peu de détails sur ses rapports avec l'Académie d'Arles et l'Académie des douze Anonymes du Havre. Voir Bibliothèque Nationale. Ln 27, 18208, Réserve.

Titon du Tillet donne rang au duc de Saint-Aignan sur son *Parnasse François*. « Ce seigneur s'est distingué par son esprit, par son courage et par sa politesse... Le duc de Saint-Aignan n'eut pas moins de passion pour les beaux-arts qui ornent l'esprit que pour la guerre : il a donné toute sa vie des marques de son amour pour les beaux-arts et de ses talens heureux pour les faire briller. Toutes les académies où il fut reçu, et celle dont il fut le protecteur, sont des preuves bien convaincantes de son mérite, de même que le commerce où il étoit avec les plus beaux esprits et les plus polis du royaume... » Notice CXLIV, p. 421.

(1) *Les Nouvelles de la République des Lettres*, (Amsterdam, chez Henry Desbordes, dans le Kalver Straat. in-12) numéro de janvier 1688, analysent le *Recueil de pièces présentées à l'Académie française* pour les prix de 1687, et citent le discours de l'abbé de Choisy, reçu le 25 août 1687, avec la réponse de Bergeret, p. 48-72. Voici un passage de Bergeret, p. 63. « Non seulement M. le duc de Saint-Aignan étoit le protecteur d'une célèbre Académie, par un titre particulier ; on peut dire qu'il l'étoit généralement de tous les gens de lettres par une générosité qui n'exceptoit personne. Le mérite, quelque étranger qu'il fût, de quelque part qu'il pût venir, étoit sûr de trouver en luy de l'appuy et de la protection. Il recevoit avec des témoignages d'amitié tous ceux qui avoient quelque talent d'esprit et ne leur faisoit sentir son rang et sa dignité que par les bons offices qu'il se plaisoit à leur rendre. Il aimoit aussi tous nos exercices, et y venoit bien plus souvent qu'on n'eût osé l'espérer d'une personne qui ne pouvoit y venir sans quitter tous les agrémens de la cour. »

louer lui-même par Bergeret, mais il ne put s'empêcher de rendre un juste hommage à son prédécesseur (1).

Le duc de Saint-Aignan avait pour l'Académie d'Arles une affection paternelle, qui ne s'était jamais démentie. Le Registre en fait foi. Il considérait cette association littéraire comme son œuvre et s'en faisait gloire. Les académiciens d'Arles perdaient en lui un

(1) *François Timoléon de Choisy*, né à Paris, le 16 août 1644, mort dans cette ville, le 20 octobre 1724, doyen de l'Académie française, était un homme de beaucoup d'esprit, dont l'existence fut très orageuse. L'abbé *d'Olivet* a publié sa vie avec le catalogue de ses œuvres, 1 vol. in-8°, Lausanne, 1748. Il était très lié avec l'abbé de Dangeau, dont il fréquenta assidûment les réunions littéraires. Il fit partie de l'ambassade envoyée par Louis XIV au roi de Siam et il donna à son retour le *Journal du Voyage de Siam*, fait, en 1685 et 1686, par M. L. D. C., 1687, in-4°. Il avait déjà à son actif quatre dialogues sur l'Immortalité de l'Ame, la Providence, l'Existence de Dieu et la Religion, Paris, in-12, 1684. Voir *Journal des Sçavans* de 1684, p. 281-2. Tels étaient ses titres à l'Académie française. La liste de ses productions postérieures est fort longue, et ses *Mémoires pour servir à l'Histoire de Louis XIV, par feu M. l'abbé de Choisy*, de l'Académie française, à Utrecht, chez Wan de Vater, 1747, 1 vol. in-12, (515 p.) sont fort curieux. (Bibl. d'Aix D. 4619). Il y raconte que le duc de Saint-Aignan « s'étoit acquis les bonnes grâces du Roi par sa gayeté naturelle et quelques petits services fort secrets. » L'allusion est transparente, et la chronique scandaleuse de la cour est fort explicite. Voir les Recueils Maurepas. Quant à Bergeret, qui était son « ancien ami », il l'accuse de niaiserie, d'incapacité et de vanité tout à la fois. « J'ai moi-même été trompé comme les autres, jusqu'au jour, qu'à la honte de notre siècle, l'Académie françoise le préféra à *M. Ménage*, (1684). Alors il me consulta sur une harangue que M. d'Harcourt, son ami, lui avoit faite, et je connus son incapacité par les manières innocentes et niaises dont il reçut mes corrections, dont il n'entendoit pas la moitié. » P. 429.

ami de la première heure, un protecteur très bien vu à la cour et en mesure de donner à leur corps un lustre sérieux et un appui efficace. Il fallut songer à le remplacer et jeter les yeux sur un personnage qui fut agréé par le roi. Ce fut le marquis de Dangeau (1). Le *Mercure* a raconté avec trop de couleur locale comment les choses se passèrent, pour que nous ne lui empruntions pas son récit, en entier (2).

« Messieurs de l'Académie royale d'Arles ont fait faire un service pour le repos de l'âme de feu M. le duc de Saint-Aignan leur protecteur. Ce service ayant esté accompagné de tout l'éclat qui peut donner de la pompe à ces sortes de cérémonies, le détail en est si long, et je l'ay reçu si tard que je suis obligé de le remettre au mois prochain ; (voir le numéro d'octobre, p. 142-206) ; cependant M. le marquis de Dangeau ayant

(1) « Le 24 de ce mois (juillet 1687) l'Académie françoise élut l'abbé de Choisy pour remplir une des quarante places vacante par le décès du duc de Saint-Aignan. » *Gazette,* n° 32, p. 40. L'abbé de Choisy prit séance le 25 août, et ce fut Bergeret, secrétaire du cabinet du roi et directeur, qui lui répondit. V. *Gazette,* p. 460. Un peu après, la *Gazette* annonça l'élection de Dangeau : « De Paris, le 6 septembre 1687. L'Académie d'Arles a éleu le marquis de Dangeau, gouverneur de Touraine et chevalier d'honneur de Mme la Dauphine, pour son protecteur, à la place du feu duc de Saint-Aignan. » *Gazette* du 6 septembre, n° 39, p. 484. On voit qu'il n'y eut pas de temps de perdu.

(2) Le P. Bougerel, Ms de M. Arbaud, notice sur M. de Dangeau, non numérotée, après la XLVIIme, reproduit presque mot pour mot le *Mercure Galant*.

esté nommé par le roy protecteur de l'Académie d'Arles, il faut dire comment cela s'est passé.

« Ces illustres académiciens, qui comme vous sçavez, sont tous gentilshommes, ayant rendu les devoirs funèbres à leur défunt protecteur, ne songèrent plus qu'à faire remplir sa place et ils députèrent M. le marquis de *Chasteau-Renard* qui se trouvoit alors à la cour, pour agir en leur nom auprès du roy. Comme M. de Croissy, ministre et secrétaire d'état, a le département de leur province, ils écrivirent à ce ministre pour le supplier de demander à Sa Majesté qu'il luy plust nommer un protecteur pour leur compagnie. M. de *Chasteau-Renard* rendit la lettre à M. de Croissy qui le reçeut avec beauçoup d'honnesteté, et luy dit le lendemain qu'il avoit parlé au roy et que Sa Majesté seroit bien aise de le voir. Il ajouta que le roy luy avoit fait paroistre qu'il eut bien voulu que l'Académie d'Arles prist un protecteur dans l'Académie françoise (1), puisque feu M. de S. A. en estoit et qu'il lui avoit paru que l'inclination de Sa Majesté tournoit vers M. le marquis de Dangeau. Le jour suivant, M. le marquis de *Chasteau-Renard* s'étant rendu au lever du Roy, Sa Majesté eut la bonté de luy dire si tost qu'elle l'eut aperçu, qu'elle sçavoit bien de quoy il luy vouloit parler, et que c'estoit pour luy demander un protecteur. Ainsi,

(1) Cette obligation avait été imposée, en particulier, à l'Académie de Soissons (1674), et fut depuis la règle.

M. de *Chasteau-Renard* ayant esté prévenu, ne trouva pas lieu de faire le compliment qu'il avoit préparé. Il se contenta de dire à Sa Majesté ce que M. de Croissy luy avoit dit de sa part, et le Roy lui répondit en propres termes : *Voyez qui vous accommodera le mieux dans l'Académie françoise*, ce qui donna lieu à *M. de Chasteau-Renard* de dire, suivant ce qu'il avoit sçeu de M. de Croissy : Sire, puisque Vostre Majesté nous le permet, nous ne voyons pas que nous puissions mieux choisir que M. le marquis de *Dangeau*. Sur quoy le roy répéta deux fois, *Je le veux bien*, et il s'en fit alors une nouvelle à Versailles. *M. de Chasteau-Renard* crut qu'il devoit rendre compte à l'Académie françoise de ce qui s'estoit passé, et comme il a eu plusieurs fois l'honneur d'y entrer (1), et d'y prendre place, il demanda la mesme grâce. Elle luy fut accordée, et on luy députa deux de Messieurs de l'Académie, qui l'introduisirent dans l'assemblée, qui se trouva ce jour-là fort nombreuse. Il y prit séance à l'ordinaire et parla avec une justesse et une éloquence que tout le monde admira. Je ne puis mieux vous marquer les applaudissemens qu'il reçeut, qu'en vous disant qu'on le pria de donner son discours par écrit, pour l'insérer dans les registres de cette compagnie. *M Doujat*, doyen, et directeur en l'absence des deux premiers officiers, répondit à *M. de Chasteau-Renard* qui fut reconduit avec les mesmes

(1) V. t. I et II, passim. Il y fut admis en 1670 et 1675.

cérémonies. L'Académie d'Arles doit regarder comme une bonne fortune, le choix qui a esté fait de M. le marquis de *Dangeau* pour son protecteur. Il est d'une naissance distinguée, illustre par ses emplois, gouverneur de province et chevalier d'honneur de Mme la Dauphine. Le Roy le voit agréablement et tout le monde convient qu'il est honnête, civil, bienfaisant, sçavant et fort zélé pour les belles lettres (1) ».

(1) *Mercure Galant* de septembre 1687, p. 337-342.

Il n'entre pas dans notre plan de raconter, même en abrégé, la carrière de Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau. Disons seulement qu'il naquit le 21 septembre 1638, et qu'il était par sa mère, arrière petit fils de Duplessis-Mornay. Il se convertit de bonne heure et fut imité en cela par son frère, Louis de Courcillon, le futur abbé de Dangeau (né en 1643) Il fit ses premières armes sous les ordres de Turenne, puis servit en Espagne et revint en France prendre le commandement du Régiment du Roi. Il plut aux deux reines par son adresse au *reversi*. Elles l'admirent dans leur jeu. Plus tard, il passa au jeu du Roi et réalisa des gains énormes, tout en jouant fort loyalement. Depuis lors, il ne quitta plus la cour. Sur Dangeau, voir les Mémoires de Saint-Simon, de Choisy, de Sourches ; les lettres de Mme de Sévigné ; le *Mercure ;* l'Eloge de Dangeau lu à l'Académie des sciences, le 23 mai 1721, par Fontenelle ; les préfaces des diverses éditions de son Journal et surtout la remarquable *Notice sur la vie de Dangeau et sa famille*, en tête de l'édition de son journal donnée en 1854 (Paris, Didot), par MM. E. Soulié, Dussieux, de Chennevières, Mantz et de Montaiglon. Les conclusions de ce travail (XCVI pages), peut-être trop élogieuses, ne seront pas admises sans quelques réserves. « Il (Dangeau) était de la grande génération de 1660, ami de Turenne et de Condé, et aussi de Ninon, de La Vallière, de Montespan, de Boileau, de Sévigné et de Maintenon. Dans une cour où les plaisirs, les magnificences et les jeux tinrent une place au moins égale à celle des affaires, Dangeau, le plus beau joueur de la table du Roi, le colonel de son régiment, son envoyé extraordinaire, Dangeau, poëte aimable, adroit cava-

Les académiciens d'Arles se déclarèrent fort satisfaits du choix de Louis XIV. « Comme les membres de ce fameux corps ont de la naissance, de la vertu et du sçavoir, Sa Majesté leur donna d'abord pour chef feu M. le duc de ***Saint-Aignan***, dont le rare génie, la valeur extraordinaire et la fidélité inviolable le rendront recommandable à la postérité... La perte de ce grand homme nous eut rendus inconsolables, si Sa Majesté ne l'eût réparée, en nous donnant à sa place M. le marquis de ***Dangeau*** qui sçait parfaitement accorder les exercices d'Apollon avec ceux des Muses, qui brille également à l'Académie françoise et à la cour (1)... »

M. de Sabatier adressa à Dangeau une longue épitre de 74 vers, et M. de Roubin le félicita, au nom de ses collègues, par le madrigal suivant :

« Muses, il n'est plus temps de garder silence,
C'est assez pleuré nos malheurs,
Enfin cet heureux jour de nos justes douleurs,
Doit terminer la violence.
D'Angeau nous est donné par le plus grand des Rois,
Pour chef de notre troupe, et cet illustre choix,
Nous doit faire revivre au temple de Mémoire,
Dans ce don précieux qu'un monarque nous fait,
On ne sait qui des deux nous acquiert plus de gloire,
Le bienfaiteur ou le bienfait (2). »

lier des carrousels de Monseigneur et aide de camp du roi dans les campagnes de Flandre, Dangeau fut un véritable et très important personnage ; c'est le type du courtisan dans son sens le plus intelligent, le plus généreux. »

(1) *Vertron*, Ludovicus Magnus vir immortalis, 1687, 2e partie du Recueil (Arsenal B. L., 3567 bis), p. 128-129.

(2) Ce madrigal est cité Ms 1060, p. 210. Voir *Œuvres Mêlées*, p. 53. L'Epitre de Sabatier est dans le *Mercure* de mars 1688.

C'est fort bien dit, et l'éloge du Roi est fort bien tourné, mais il faut en rabattre et appliquer une fois encore la méthode des atténuations.

Dangeau est un personnage d'une valeur très contestée : Il avait alors près de 50 ans, il venait d'épouser M[lle] de Lœvenstein. Il occupait à la cour une haute situation, il avait ses entrées et un logement à Versailles. En 1680, il avait été nommé menin du Dauphin, et, en 1685, il avait été attaché au service de la Dauphine. Le *Mercure* de février 1685, avait annoncé sa nomination en ces termes : « M. le marquis de Dangeau a esté pourvu de la charge de chevalier d'honneur de M[me] la Dauphine, par la démission volontaire de M. le duc de Richelieu. Ce marquis est connu par tant d'excellentes qualitez qui le distinguent et je vous ay si souvent parlé de lui que vous faire son éloge ce ne seroit que vous dire ce que vous sçavez déjà. » P. 311.

Le 1[er] décembre 1664, M[me] de Sévigné écrivait : « Le Roi se méle depuis peu de faire des vers; MM. de Saint-Aignan et Dangeau lui apprennent comment il faut s'y prendre. » Voici ce qu'il faut ajouter: Dangeau composa, pendant quelque temps, les lettres en vers de Louis XIV à M[lle] de la Vallière et les réponses de celle-ci, s'il faut en croire l'abbé de Choisy (1).

(1) « Il fit sa cour aux maîtresses du roi... ; elles le traitèrent avec familiarité et lui procurèrent celle du roi... » *Saint-Simon*, Mémoires, t. I, p. 393.

Il avait, paraît-il, le don de la rime « il faisait des vers parfois assez bien », et la qualité de poète intime du roi assura de bonne heure son crédit. Dès 1665, Boileau, âgé de 29 ans, dédia à Dangeau sa satire sur la Noblesse. A ce propos, Fontenelle remarque que « le héros étoit bien choisi, et par sa naissance, et par sa réputation de se connoître en vers, et par son inclination à favoriser le mérite. » Dangeau engagea Boileau à y ajouter quelques vers à la louange du roi, pour que la pièce fût mieux reçue à la cour, où il se chargea de la présenter. Cette confiance de Boileau honore singulièrement Dangeau, qui s'en montra digne, en y répondant de son mieux (1).

« La renommée littéraire de Dangeau, maître de versification du roi, ne pouvait manquer de lui ouvrir de bonne heure les portes de l'Académie française. Lorsque mourut le fameux *Georges de Scudéry*, Dangeau fut appelé à lui succéder à l'Académie. Voici comment la *Gazette* annonce sa réception, dans le numéro du 14 avril 1668. « Le marquis d'Anjau, mestre

(1) « Avant que cette satire fut imprimée, M. de Dangeau la lut à quelques seigneurs dans une salle où le roi étoit à jouer. Le Roi qui le remarqua, voulut savoir ce que c'étoit, et quitta le jeu pour se la faire lire. C'est la première pièce de l'auteur qui ait paru devant Sa Majesté : quelque temps après, on lui lut le *Discours au Roi*, qui étoit déjà composé. » Brossette, Commentaire sur les œuvres de Boileau. Peu de vers de Dangeau ont été imprimés. On en découvre quelques-uns dans les Recueils de Maurepas. Voir la vie de Dangeau déjà citée p. XXXV.

de camp du régiment royal, et gouverneur de Touraine, a esté reçeu en l'Accadémie françoise ; y ayant fait un beau discours, auquel le président Salomon, qui en est directeur, répondit aussi fort disertement, en présence du chancelier de France, des ducs de Saint-Aignan, de Coaslin, de Chevreuse, et d'autres personnes de qualité qui composent cette sçavante compagnie (1). »

Dangeau exerçait volontiers un patronage littéraire sur les gens d'esprit, qu'il aimait à grouper autour de lui, dans son hôtel de la place Royale, et plus tard dans celui qu'il se fit construire au faubourg Saint-Germain. Son frère, l'abbé Dangeau, était l'âme de ces réunions, auxquelles assista plusieurs fois le marquis de Grille (2). Il y avait dans Paris plusieurs conférences semblables, où se préparaient en quelque sorte les candidatures à l'Académie française.

Le grand défaut de Dangeau fut une vanité qui augmenta avec son crédit, au point de le rendre absolument ridicule, au témoignage même de Mme de Sévigné, qui cependant est toujours assez bienveillante à

(1) Vie de Dangeau déjà citée, p. XXXVI-XXXVII.

(2) Voir t. II, p. 177 et 449. On lit dans le *Livre Commode* d'Abraham de Pradel (1692, p. 41) que « les mardis, de relevée, on tient une conférence curieuse, chez M. le marquis d'Angeau, chevalier des ordres du Roi, place Royale. » En 1680, le jour était un jeudi, il paraît que les réunions se tinrent aussi le mardi et même le mercredi. Cfr. Niceron, t. XV.

son égard (1). Par contre, Saint-Simon en a tracé un portrait, un peu chargé peut-être, mais assurément des plus étincelants de verve et d'un merveilleux colo-

(1) La spirituelle marquise rapporte de plaisants détails sur la mésaventure de Dangeau, à l'occasion de son mariage avec Marie Sophie de Bavière, comtesse de Lœwenstein, fille d'honneur de la Dauphine. L'acte de mariage (célébré, le 31 mars 1686, dans la chapelle de Versailles, par Fléchier) était signé *Sophie de Bavière*, ce qui mécontenta si fort la Dauphine (Anne Marie Christine Victoire de Bavière) qu'elle fit déchirer l'acte, dans les registres de la paroisse de Versailles. Fléchier venait d'être nommé évêque de Lavaur.

« L'endroit le plus sensible, écrivait Mme de Sévigné au président de Moulceau, le 3 avril 1686, étoit de jouir du nom de Bavière, d'être cousin de Mme la Dauphine, de porter tous les deuils de l'Europe par parenté... Vous m'avouerez qu'à un homme glonflé de cette vision c'est une chose plaisante que dès le premier pas retourner en arrière. Vous pouvez penser comme les courtisans charitables sont touchés de cette aventure ; pour moi j'avoue que tous ces maux qui viennent par vanité me font un malin plaisir. » Cette mésaventure n'ébranla pas le crédit de Dangeau, qui fut nommé chevalier du Saint-Esprit, le 31 décembre 1688, et continua à jouir de la sympathie de Louis XIV. Voir la Vie de Dangeau, déjà citée ; le Recueil *Maurepas*, t. VI, p. 49-54 ; les Mémoires de *Choisy*, 1747, p. 237-240 ; *la Baumelle*, Mémoires pour servir à l'Histoire de Mme de Maintenon, t. III, p. 110 ; les Mémoires du marquis de Sourches ; La Bruyère, édition des Grands Ecrivains de France, t. I, p. 549-552 ; les Lettres de Mme Sévigné, t. VII, p. 492 et sqq., même édition ; les Mémoires de Saint-Simon, Edition de 1829, in-8°, Paris, passim.

Dangeau avait épousé, en 1670, Françoise Morin, fille d'un riche partisan. Cette première femme mourut le 21 mars 1682. Il avait 50 ans lorsqu'il se remaria avec Sophie de Lowenstein, âgée à peine de 20 ans. Elle rendit son mari heureux, dit Mme de Sévigné, et « il n'auroit tenu qu'à elle de le rendre bien ridicule. » Tous les contemporains exaltent sa beauté et ses vertus. Elle survécut de longues années à Dangeau. A l'occasion de son mariage, celui-ci fit insérer dans le *Mercure* d'avril 1686 (p. 187-199) une notice généalogique qui rattachait sa famille à Hugues Capet.

ris. « Philippe de Courcillon, dit le marquis de Dangeau,... fut une espèce de personnage en détrempe... Sa noblesse était fort courte, du pays Chartrain, et sa famille était huguenote. Il se fit catholique de bonne heure, et s'occupa fort de percer, et de faire fortune (1). »

Les éditeurs du *Journal de Dangeau* (1854) essaient d'atténuer le jugement sévère de Saint-Simon. Ils re-

(1) Saint-Simon, Mémoires, t. XVIII, p. 260-262, puis il continue : « C'était un grand homme, fort bien fait, devenu gros avec l'âge, ayant toujours le visage agréable, mais qui promettait ce qu'il tenait, une fadeur à faire vomir. Il n'avait rien, ou fort peu de chose ; il s'appliqua à savoir parfaitement tous les jeux que l'on jouait alors : le piquet, la bête, l'hombre, grande et petite prime, le hoc, le reversi, le brelan, et à approfondir toutes les combinaisons des jeux et celles des cartes, qu'il parvint à posséder jusqu'à s'y tromper rarement, même au lansquenet et à la bassette, à les juger avec justesse, et à charger celles qu'il trouvait devoir gagner. Cette science lui valut beaucoup, et ses gains le mirent à portée de s'introduire dans les bonnes compagnies. Il était doux, complaisant, flatteur, avait l'air, l'esprit, les manières du monde, de prompt et excellent compte au jeu, où quelques gros gains qu'il ait faits, et qui ont fait son grand bien et la base et les moyens de sa fortune, jamais il n'a été soupçonné, et sa réputation toujours entière et nette. La nécessité de trouver de fort gros joueurs pour le jeu du Roi et pour celui de Mme de *Montespan* l'y fit admettre ; et c'était de lui, grand il fut tout à fait initié, que Mme de Montespan disait plaisamment qu'on ne pouvait s'empêcher de l'aimer ni de s'en moquer, et cela était parfaitement vrai. On l'aimait parce qu'il ne lui échappait jamais rien contre personne, qu'il était doux, complaisant, sûr dans le commerce, fort honnête homme, obligeant, honorable ; mais d'ailleurs si plat, si fade, si grand admirateur de riens, pourvu que ces riens tinssent au Roi ou aux gens en place ou en faveur ; si bas adulateur des mêmes, et depuis qu'il s'éleva, si bouffi d'orgueil et de fadaises, sans toutefois manquer à personne, ni être moins bas, si occupé de faire entendre et valoir ses prétendues distinctions, qu'on ne pouvait s'empêcher d'en rire. »

présentent que Saint-Simon est un ennemi implacable et qu'il « poursuit sa victime, d'un bout à l'autre de ses *Mémoires*, avec l'acharnement passionné et l'ironie la plus violente qu'ait jamais échauffé l'esprit de parti. » Il est vrai pourtant que si le portrait de Dangeau est poussé au noir, il est à peu près juste et que tous les moqueurs du temps ont raillé Dangeau. Tout homme qui cherche à plaire pendant 80 ans, qui n'attache d'importance qu'aux préséances et aux vanités de cour est un peu ridicule. Les éditeurs ont raison toutefois de préférer la vanité bienveillante de Dangeau à la vanité méchante de Saint-Simon.

Malgré ses travers et tout en se moquant de lui, on aimait Dangeau. « Ses charges..., son argent en avoient fait non pas un seigneur .., mais un homme d'après un seigneur (1). » Il faisait même assez bonne figure : son incomparable médiocrité, servie par une com-

(1) *Saint-Simon*, Mémoires, t. V, p. 104. Dès le début, il en parle en ces termes : « C'étoit le meilleur homme du monde, mais a qui la tête avoit trouvé d'être seigneur ; cela l'avoit chamarré de ridicules... Sa fadeur naturelle, entée sur la bassesse du courtisan, et recrépie de l'orgueil du seigneur postiche fit un composé que combla la grande maîtrise de l'ordre de Saint-Lazare, que le roi lui donna (1695) comme l'avoit Nérestang, mais dont il tira tout le parti qu'il put, et se fit le singe du roi, dans les promotions qu'il fit de cet ordre, où toute la cour accouroit pour rire avec scandale tandis qu'il se croyoit admiré. » T. I, p. 360-361. Le *Mercure* mentionne plusieurs de ces fastueuses promotions. Voir, fév. 1696, p. 216-259, déc. 1701, p. 303-326. fév. 1705, p. 185. Cfr. vie de Dangeau déjà citée p. LXXIII et sqq.

plaisance égale pour tous et par ses talents pour le jeu, lui permit de faire une brillante carrière. Il était membre de l'Académie française depuis 1668, et il fut plus tard nommé membre de l'Académie des Ricovrati de Padoue (1694), puis membre honoraire de l'Académie des Sciences (1). Néanmoins, c'était un esprit futile et nous devons avouer que l'Académie d'Arles ne trouva pas en lui un protecteur bien actif. Son amitié de plus de vingt années avec le duc de Saint-Aignan (2), puisqu'elle datait de l'époque où tous les

(1) Le *Mercure Galant* de mai 1704, p. 221-223, annonça la nomination de Dangeau à l'Académie des sciences, en remplacement de M. le marquis de l'*Hôpital,* « très fort en *Algerbe.* » « Cependant, continue-t-il, M. le marquis de Dangeau sçait plus que l'Algerbe, puisque par son esprit, par sa prudence, par sa sagesse et par sa bonne conduite, il a sçu se maintenir à la cour depuis sa plus grande jeunesse, et mériter souvent de nouvelles grâces du plus grand et du plus éclairé des monarques. » C'était un titre assez médiocre : il le comprit. « Il n'accepta la place qu'en faisant bien sentir la noble pudeur qu'il avoit de succéder à l'un des premiers géomètres de l'Europe, lui qui ne s'étoit nullement tourné de ce côté-là ; et il n'a jamais paru ici sans y apporter une modestie flatteuse pour l'Académie et cependant accompagnée de dignité. » Ainsi s'exprime Fontenelle, dans l'Eloge de Dangeau, prononcé à l'Académie des sciences, le 23 mai 1721. Il dit aussi que M. Dangeau avait « une tête naturellement algébrique et pleine de l'art des combinaisons, puisé dans ses réflexions seules », et qu'il en profita pour jouer avec une sûreté admirable. Dangeau consulta même l'algébriste Sauveur pour pénétrer les secrets de la bassette. Voir l'Eloge de *Jos. Sauveur,* par Fontenelle. Cfr. Mémoires du marquis de Sourches, t. II, p. 201-202.

(2) « Un titre académique en appelle un autre, vingt ans plus tard, *Dangeau,* membre de l'Académie française, fut appelé en cette qualité, par la préférence du roi, à la protection d'une aca-

deux servaient les amours de Louis XIV et de La Vallière, lui inspirait assurément une certaine bienveillance pour une compagnie, dont il avait souvent entendu parler et dont lui et son frère connaissaient plusieurs membres. Mais il était si absorbé par ses fonctions et par les mille riens de la vie de cour, qu'il ne prit guère son nouveau rôle au sérieux. Il était mieux placé que personne pour rendre service aux gens de lettres. Il exerça longtemps à l'égard de l'Académie française le rôle d'intermédiaire officieux entre ses collègues et le roi protecteur officiel. Les Registres de l'Académie française témoignent avec quelle courtoisie il s'en acquitta, en diverses circonstances, et combien aussi l'Académie s'en montra reconnaissante. Il était secondé par son frère l'abbé Dangeau, membre lui aussi de l'Académie française, et « excellent académicien », au dire de Voltaire. Malheureusement, Arles était loin de Versailles et si Dangeau accepta le rôle de Mécène, il ne se préoccupa guère d'en remplir les devoirs.

Il obtint cependant de Louis XIV, peut-être comme cadeau d'entrée en fonctions, une augmentation de dix membres pour l'Académie d'Arles, ce qui en porta le

démie de province, alors considérable. Il s'agissait de remplacer le spirituel courtisan qui avait jadis partagé avec lui l'honneur d'enseigner l'art de la poésie à un maître qui aimait presque également ces deux compagnons de sa jeunesse. Peut-être faudrait-il reconnaître dans le choix du roi déjà vieillissant un souvenir du beau temps de 1664. » Vie de Dangeau, déjà citée, p. XXXVII.

nombre à quarante, comme à l'Académie française. Nulle part nous n'avons trouvé trace des lettres patentes qui accordèrent cette augmentation ; nous ne pouvons donc en déterminer la date que d'une manière approximative. *Robert de Briançon*, dont l'Etat de Provence fut imprimé de 1689 à 1693, et qui est, par conséquent, un témoin contemporain, affirme que le nombre des académiciens avait été porté ***depuis peu*** à quarante. Le Dictionnaire de Provence a admis son assertion et nous n'avons aucune raison suffisante pour la révoquer en doute (1).

(1) L'Etat de Provence, 3 vol. in-12, fut quatre ans sous presse et le premier volume fut achevé d'imprimer le 24 octobre 1692, bien que l'impression en ait été commencée dès 1689, ainsi que nous l'apprend l'auteur, dans une note à la fin de la table, dans laquelle il signale également quelques changements survenus depuis lors. Le privilège est daté de Paris, le 5 mars 1689. Les premières pages de ce volume étaient certainement écrites vers 1688, et Robert était bien placé pour être exactement renseigné.

Robert de Briançon, après avoir rappelé les lettres patentes de fondation, enregistrées à Aix, en 1669, poursuit : « Du depuis il y a eu d'autres lettres patentes du Roi, par lesquelles il est permis à cette compagnie une augmentation de dix académiciens, qui doivent être gentilshommes comme les premiers ; et depuis peu le roi a encore permis à ce corps d'augmenter leur compagnie de dix académiciens, pour faire le nombre de quarante, pareil à celui de l'Académie françoise. » T. I, p. 76.

« En 1668, Louis XIV établit à Arles une Académie royale de vingt gentilshommes habitants de la ville... Peu de temps après, le nombre des académiciens fut augmenté de dix et insensiblement il parvint à celui de quarante. » Géographie de la Provence, du Comté Venaissin, de la Province d'Orange, etc., etc., (par Achard), Aix, 1787, in-4°, t. I, p. 141. Vertron dans son Recueil,

Dès 1686, dans son *Nouveau Panthéon*, 2e partie, p. 42, *Vertron* disait « l'Académie royale d'Arles composée de *quarante* personnes de mérite, de sçavoir et de qualité, sous la conduite de Monseigneur le duc de Saint-Aignan. » Cette date nous semble inadmissible. D'autre part, le *Mercure* d'avril 1689, en publiant le programme des prix de l'Académie d'Arles, parlait des *quarante* académiciens, et Vertron reproduisant ce programme maintient le chiffre de *quarante* (Voir t. II, p. 401-402). Cependant douze ans après, le *Mercure* de décembre 1701, à propos de Vertron, dit qu'il est un des *trente* de l'Académie royale d'Arles, p. 165. Malgré ces témoignages contradictoires, nous nous en rapportons à Robert de Briançon. A notre avis, les lettres patentes d'augmentation doivent être de 1688 et, pas plus que celles de 1678, elles ne furent enregistrées au Parlement de Provence.

Ludovicus Magnus vir immortalis..., p. 127, parle de « M. de Roubin, l'un des quarante de l'Académie roïale d'Arles. »

Les auteurs du *Gallia Christiana* ignoraient cette augmentation, car à la p. 519 du t. I, (in-fol., 1715), on lit : « Nunc Arelatem ornat maxime academia regia scientiarum et eloquentiæ gallicæ erecta beneficio Ludovici XIV, anno 1668, ad formam academiæ regiæ parisiensis, nisi quod Parisiensis *quadraginta* viris doctis constet, Arelatensis vero tantum *triginta*. »

L'Etat de la France de *L. Trabouillet*, 1718, Paris, Denis Mouchet, 3 vol. in-12 (Bibl. d'Aix D. 4757) après avoir dit, en parlant de l'Académie d'Arles, qu'elle fut établie en 1669, ajoute : « Elle fut augmentée de dix autres personnes peu de temps après, faisant en tout le nombre de trente académiciens. » T. III, p. 584.

CHAPITRE IV

Rapports de l'Académie d'Arles avec les *Ricovrati* de Padoue — Admission de Mme des Houlières. — Vertron protecteur du Beau Sexe et correspondant des *Ricovrati*. — Les *Muses Françoises* de l'Académie de Padoue. — La *Nouvelle Pandore*.

—

Deux ans avant sa mort, le duc de Saint-Aignan avait été reçu membre de l'Académie des *Ricovrati* de Padoue. Cette société comptait parmi ses inspirateurs le médecin français *Charles Patin* (1), profes-

(1) *Charles Patin* était le fils cadet de Guy Patin (1601-1672). Il naquit, à Paris, le 23 février 1633. Il étudia d'abord le droit puis s'adonna à la médecine et devint un des plus habiles praticiens de Paris. Entre temps, il s'appliqua à la numismatique, et publia, en 1663, un traité intitulé : *Familiæ Romanæ in antiquis numismatibus, ab urbe condita ad tempora Augusti, ex bibl. Fulvii Ursini*, Paris, 1663, in-fol. Fig. (Bibl. d'Aix, D. 6006). En 1665, parut son Introduction à l'histoire par la connoissance des Médailles, Paris, Jean du Bray, in-12. Le *Journal des Sçavans* du 23 février 1665, p. 87, le critiqua vivement et l'accusa d'avoir copié l'ouvrage de Savot, sans le citer. L'affaire fit scandale. Voir le *Journal des Sçavans*, du 9 mars 1665, p. 118-125. Un peu plus tard, il fut obligé de quitter la France, à la suite d'incidents assez peu connus. On sait seulement qu'il fut condamné (par défaut) aux galères à perpétuité, le 28 février 1668, à la requête des syndics des libraires de Paris, comme coupable d'avoir introduit en France des libelles protestants et diffamatoires, imprimés en Hollande. Guy Patin prétend néanmoins que ce qui le perdit, ce fut sa sympathie pour *Fouquet* et la haine de *Colbert*. (Lettre 166, des Lettres choisies.., La Haye, in-12, 1683). En 1681, il sollicita et obtint des lettres de grâce, qui lui furent expédiées par le roi, (juin 1681). Néanmoins, il demeura à

seur de médecine à l'Université de cette ville, dès 1676. A la suite de démêlés avec la police, Patin s'était exilé et n'avait plus voulu rentrer en France, bien qu'il eût sollicité et obtenu sa grâce, en 1681. Il se contenta de renouer des relations à la cour, surtout après la mort de Colbert (1683). Le duc de Saint-Aignan pouvait lui rendre de grands services ; aussi, en lui envoyant les lettres patentes d'académicien, il lui fit parvenir un billet fort élogieux que le *Mercure* d'août 1685,

Padoue où l'Université, pour le retenir, lui conféra la première chaire de chirurgie (1682) et lui accorda des appointements considérables. Voir son *Lycœum Patavinum*, 1682, p. 91. Un peu auparavant, il avait été nommé chevalier de Saint-Marc, par le sénat de Venise. V. *République des Lettres*, avril 1684, p. 118.

L'abbé de *La Roque*, directeur du *Journal des Sçavans*, ne tint pas rigueur à Patin, et, dans divers numéros de l'année 1683, il parla de ses ouvrages avec assez de bienveillance, tout en remarquant, à propos du *Lycœum Patavinum, sive Icones et vitæ professorum Patavii, anno* 1682, *publice docentium per Car. Patinum, equ. D. Marci, D. M. Paris. et Prim. Chir. prof. Patavinum, Patavii*, 1682, in-4°, qu'il eut peut-être mieux valu ne faire l'éloge des personnes qu'après leur mort. Numéro du 15 novembre 1683, p. 293. Cfr. p. 213-216, 234-236 et 352, même année.

Patin partagea son temps entre les devoirs de sa charge et l'étude de l'Antiquité. Il mourut à Padoue, le 2 octobre 1693. Il avait épousé *Madeleine Hommets*, fille d'un médecin de Paris, femme fort distinguée qui a publié, en 1680, un recueil de Réflexions morales et chrétiennes. Il dirigea longtemps les travaux des *Ricovrati*. Il y fit admettre sa femme, sous le nom de *Modeste*, ainsi que ses deux filles, Charlotte, sous celui de *Rose*, et Gabrielle, sous le nom de *Diserte*. Bayle, dans la *République des Lettres*, en parle toujours avec éloge.

Sur Patin, voir Niceron, t. XI, p. 215-222 ; La Correspondance administrative sous Louis XIV, t. II, p. 235-237, et les lettres de Guy Patin, Edit. de 1683, et de Réveillé Parisse, 1846.

(p. 296 et sqq.) reproduisit Il avait déjà observé « que ce duc se voit en mesme temps de deux académies, en France et en Italie, et protecteur d'une autre, ce qui n'est peut-être arrivé à personne, pas même à ceux qui ne font profession que de lettres. » Juin 1685, p. 326.

Nous ne savons comment Patin entra en relations avec Vertron ; mais nous sommes portés à croire que ce dernier lui servit d'introducteur auprès du duc de Saint-Aignan, qui avait sans doute aussi apprécié sa fidélité à l'égard de Fouquet disgracié. Quoi qu'il en soit, il est avéré que Vertron connaissait depuis longtemps l'Académie des *Ricovrati*. On peut lire, dans la *Nouvelle Pandore*, t. I, p. 434-435, l'éloge de la Signora *Piscopia Cornaro* qui établit que, dès 1678, il était en correspondance avec cette savante et qu'il lui rendit quelques services, auprès du directeur du *Mercure Galant* (1). Il y a aussi dans la *Nouvelle Pandore*, t. I,

(1) « Comme elle avoit une pénétration merveilleuse pour toutes choses, elle expliqua d'une manière glorieuse au roi et à la ville capitale du roïaume, les six monosyllabes écrits sur l'œuf d'un serpent que M. l'abbé d'*Arnoye* me manda avoir été trouvé dans le village de Poussan, près de Montpellier, au mois de juillet 1678. Les voici : Ov. Pa. Rec. Ma. Ne. Pa. Cette illustre académicienne me fit l'honneur de m'adresser l'explication que j'envoïai ensuite à M. de *Vizé* avec quelques autres curiosités, pour les placer dans son *Mercure* : lisés les Extra-Ordinaires de juillet et d'octobre de la même année. Dans le premier, vous verrés la pensée judicieuse de la Minerve Vénitienne, sur les caractères de cet œuf plus étendue ». Cet œuf fut envoyé au cardinal de Bonzy (A) : on prétendit y lire des lettres et comme on

(A) Mort en 1703, né en 1631 Voir une notice sur lui dans le *Mercure Galant* de décembre 1703, p. 144-152. Il était archevêque de Narbonne.

p. 398-403, une lettre de Mlle Charlotte Patin, avec la réponse de Vertron, relative à la *Signora Cornaro*. Mlle Patin annonçait sa mort à Vertron et ajoutait que M. Patin, son père, en avait fait l'éloge funèbre qu'il lui enverra « avec toutes les pièces de prose et de vers faites à la gloire de notre incomparable académicienne, sans oublier ses ouvrages imprimés ». La Signora avait traduit quelques pièces de Vertron et Mlle Patin l'engage, en retour, « étant l'un des protecteurs de notre sexe et zélé pour la gloire des femmes » à traduire ses lettres et son Panégyrique de Venise. Vertron répondit qu'il ferait part de cette communication à M. de Vizé, qui ayant loué la Signora, dans le *Mercure* de septembre 1678, la louera encore, et que Bayle, dans ses *Nouvelles de la République des Lettres*, ainsi que l'abbé de La Roque, dans le *Journal des Sçavans*, en feront autant (1). V. *Mercure*, sept. 1678, p. 150-158.

négociait alors la paix de Nimégue, on y vit un présage favorable. Voir la *pensée* dans l'Extraordinaire d'octobre 1678, p. 90, et, sur cet œuf, l'Extraordinaire de juillet 1678, p. 287-298, qui renvoie au *Mercure* de juillet (p. 154-156). Ce fut peut-être également le début des relations de Vertron et de l'abbé d'Arnoye, voir t. II, p. 305-307.

(1) Ces lettres ne sont pas datées, mais elles sont de 1684 ou 1685. Bayle venait de fonder son journal, mars 1684. *Lucrèce Hélène Cornaro Piscopia,* de la famille des *Cornari,* de Venise, naquit le 5 juin 1646 Elle fut l'une des femmes les plus célèbres de l'Italie, au XVIIe siècle. Elle connaissait l'espagnol, le français, le latin, le grec, l'hébreu et l'arabe. C'était une savante et une artiste, dont la réputation se répandit dans toute l'Europe. Sa piété égalait sa science. Elle fut reçue docteur en philosophie,

Vertron était tout indiqué pour remplacer le duc de Saint-Aignan, à l'Académie des Ricovrati, c'est ce qui eut lieu, en 1688 (1). Il avait alors une quarantaine d'années ; il était dans la force de l'âge ; il avait de grandes relations à Paris et son activité avait besoin de se dépenser. S'il ne put jamais entrer à l'Académie française, il réussissait beaucoup mieux auprès des Académies de province. Il s'occupa beaucoup de l'Académie des *Ricovrati*, dont il devint pour ainsi dire le représentant, à Paris (2). Grâce à Vertron, il s'établit dès lors entre l'Académie d'Arles et celle de Padoue des rapports d'excellente confraternité. On

à Padoue, le 25 juin 1678. Elle mourut le 26 juillet 1684. Le P. *Bacchini* a recueilli et publié ses œuvres, avec une notice biographique, (Parme, 1688, in-8°). Ce sont des discours académiques, des éloges latins de quelques hommes illustres, des lettres latines. Il y a aussi des vers d'elle, dans le Recueil de M[me] Bergalli. Mais ces compositions ne justifient pas la réputation dont elle jouissait durant sa vie. Elle fut remplacée à l'Académie de Padoue par la présidente de *Bretonvilliers*, marraine de Vertron, qui vivait encore en 1698. Voir t. II, p. 468. Titon prétend, dans son Parnasse, (p. 483), que sa remplaçante fut M[lle] de *Scudéry*, admise, en effet, le 23 janvier 1685. Voir *République des Lettres*, mars 1686, p. 350-352. Cfr. *Pandore*, t. I. p. 425-437.

(1) « Je ne puis finir cet article d'Académie (citation et éloge des vers de *Perrault* sur le *Génie)* sans vous apprendre que *M. Guyonnet de Vertron*, académicien d'Arles, a esté reçeu dans celle des Ricovrati de Padoue, à la place de feu M. le duc de Saint-Aignan. » *Mercure Galant*, juillet 1688, p. 244.

(2) C'était la réalisation partielle d'un de ses désirs, manifesté dès 1680, (voir t. II, p. 239), celui de devenir le secrétaire général des Académies de l'Europe, et de fonder un *Journal Académique*. Vertron faisait, du reste, partie de la rédaction du *Mercure*, il était aussi l'ami de l'abbé de La Roque et de Bayle.

se rappelle qu'à la fin de 1669, M de Grille avait fait en Italie un voyage, dont il a publié la relation, sous forme de lettres, 1 vol. in-12, 1676 et 1677 Il eut occasion d'assister aux assemblées de diverses Académies Italiennes, des *Humoristes* de Rome, des académiciens de la *Crusca* de Florence, des *Intronati* de Sienne. Il avait même cherché à établir une alliance entre ces sociétés et l'Académie d'Arles, alors à ses débuts (1). Il s'aperçut qu'il n'y avait là aucun sérieux avantage : il plaisanta même fort spirituellement sur ces sociétés et, à son retour, il ne parla plus de cette alliance.

Quelques années auparavant, M. de Grille avait déjà visité l'Italie, et à la séance du 28 septembre 1666, il présenta à ses collègues un commentaire « sur les loix ou statuts des *Intronati* de Sienne qu'on a trouvé

(1) Il écrivait, en 1670, au duc de Saint-Aignan : « La fameuse *Crusca* veut faire alliance avec la vostre. Elle fait retentir vostre nom, comme celuy du plus cher bienfaiteur des Muses. J'ay laissé par tout sur ma route des copies de nos lettres patentes et présentement je suis icy auprès de Messieurs les *Humoristes*, pour tâcher d'établir avec eux un commerce d'esprit et d'amitié, tel à peu près, Monseigneur, qu'est celuy que vous nous avez procuré avec Messieurs de l'Académie françoise. » Relation, Edit. de 1677, p. 160. Un peu plus tard, il écrivait encore de Rome, où il passa trois mois, à M. de Sabatier, qu'il avait pu apprécier le peu de valeur de ces académiciens. « On se raille, on se déchire à la sourdine dans l'Académie de Rome aussi bien qu'ailleurs, et après avoir bien cherché, dans ce grand corps, l'art de bien vivre ou la parfaite morale, j'ay été si peu satisfait de mon travail que j'ay enfin conclu, comme ce Roy de Lombardie, dans le fameux Boccace, coquette pour coquette, autant vaut-il garder nostre femme que d'en chercher une autre. » Ibid., p. 190.

bon de mettre en ce lieu, comme un avant propos des règlements de l'Académie d'Arles. » On peut le lire dans le Registre de fol. 13, verso, à fol. 16, verso. Ce discours est intéressant, et les statuts des *Intronati* servirent de point de départ à M. de Grille, président de la commission chargée de rédiger les statuts de l'Académie d'Arles. A son second voyage, M. de Grille étudia plus spécialement l'organisation des Académies Italiennes : il remarqua qu'elles admettaient des femmes parmi leurs membres, et il signala cette particularité à diverses reprises. Mais il ne se doutait pas alors que l'Académie d'Arles, dont il semait la gloire chez les savants d'Italie, selon son expression, imiterait un jour l'exemple de ces Académies, dont il raillait agréablement la paresse et l'esprit superficiel (1).

(1) Voir la lettre XXXII, à M. de S. (Sabatier), p. 189-192. Voici un fragment d'une lettre à M. B. écrite de Rome, durant la vacance du Saint-Siège : « Il est vray, mon cher monsieur, je ne vous ay rien écrit de Messieurs les Humoristes, comme je vous l'avois promis ; mais en voicy la raison : C'est icy la Sede vacante du Parnasse, aussi bien que de l'Eglise. Je pense en vérité, que les sçavans de ces païs-cy sont d'accord entr'eux pour se taire, jusqu'à ce que le Saint-Esprit ait parlé. La *Crusca* de Florence, *Gli intronati* de Sienne, ny ceux-cy tous ensemble, ne font pas tant de bruit dans leur païs que nos Royalistes en France. Ne leur allez pas dire cela pourtant. Il n'est pas quelquefois à propos de tout dire, et que sçavons-nous si le Démon de l'oisiveté ne les éblouiroit point, par l'éclat de leur prétendue réputation. Disons leur plustost que les filles de ce païs font honte aux plus célèbres académiciens. J'en connois une à travers la grille d'une Religion, qui est en faveur auprès du père des vers autant que la plus sçavante des muses pourroit estre... Elle fait des vers en

A l'instigation de Vertron, nous le croyons du moins, l'Académie d'Arles expédia, en 1689, des lettres patentes d'Académicienne à Mme *des Houlières*. C'était une nouveauté, mais le choix était heureux, car « de toutes les dames françaises qui ont cultivé la poésie, c'est celle qui a le mieux réussi, puisque c'est celle dont ont a retenu le plus de vers », dit fort justement Voltaire, dans le Siècle de Louis XIV.

Mme des Houlières venait de publier ses poésies : elle était liée avec les amis parisiens de l'Académie d'Arles et l'Académie française, où elle avait de nombreux admirateurs, eut bien voulu, dit-on, lui décerner le même honneur, mais elle n'osa pas (1).

quatre sortes de langues, aussi bien que le R. P. *Bertet*, (voir t. I, p. 404). Elle m'a régalé de quelques ouvrages de sa manière... Nous estions tant soit peu brouillez avec les Muses, et j'avois juré de ne faire des vers d'un an ; lorsque cette sçavante vestale m'en a fait revenir l'envie. » Et il ajoute qu'il traduisit en un sonnet français un sonnet qu'elle avait composé en italien. Relation, 1677, p. 141 et sqq. Le P. Bertet était un linguiste distingué.

(1) « Si c'eût été de même la coutume d'admettre les femmes illustres dans l'Académie françoise, ou qu'on eût voulu enfreindre en sa faveur des loix au-dessus desquelles on pouvoit la croire, sa patrie auroit envié aux Italiens la gloire de lui décerner seule des honneurs. On se contenta de lire plusieurs de ses ouvrages dans les séances publiques, ce qui étoit une espèce d'adoption et un hommage rendu à ses talens. L'Académie d'Arles fut moins scrupuleuse, elle crut s'honorer en la choisissant, le 28 mars 1689, pour remplir une de ses places. » Eloge Historique, en tête des œuvres de Mme *des Houlières*, Edit. de 1747.

M. de Juvenel, dans sa dissertation sur l'origine des Académies (*Mercure de France*, décembre 1738, p. 2734-2748) remarque que l'Académie d'Arles est la première en France qui ait reçu

Le *Mercure Galant* de mai 1689 annonça le choix de l'Académie d'Arles et raconta comment les lettres

des femmes, en donnant le titre d'académicienne à Mme des Houlières. Cfr. *Baillet,* Jugemens des Sçavans, Paris, 1732, t. V, p. 458, et le Dictionnaire de Trévoux, article *Académicien.*

Antoinette du Ligier de la Garde, naquit à Paris, vers 1635 ou plutôt vers 1630. Son père était Melchior du Ligier, seigneur de la Garde, chevalier de l'ordre du roi, qui avait été d'abord maître d'hôtel de la reine Marie de Médicis, et qui était alors attaché en la même qualité à la reine Anne d'Autriche. Sa mère se nommait Claude Gaultier. Deux arlésiens attachés à la cour, *François Vautier,* en qualité de médecin, et *Antoine de Grille,* comme maître-d'hôtel de la reine, furent, sans doute, en relations avec Melchior de Ligier. Antoinette du Légier possédait, dit-on, tous les agréments du corps et de l'esprit. Elle épousa, en 1651, Guillaume de la Fon de Boisguérin, seigneur des Houlières, gentilhomme du Poitou au service du prince de Condé. Elle connaissait le latin, l'espagnol et l'italien. De bonne heure, elle prit goût à la poésie et elle exerça son talent facile surtout dans le genre des portraits, de la pastorale et de l'idylle. Son salon était fréquenté par *Conrart, Pellisson, Benserade, Charpentier, Perrault,* les deux *Corneille, Quinault, Ménage,* les deux *Tallemant, La Monnoye,* les ducs de *La Rochefoucauld, Montausier, Nevers, Saint-Aignan,* les maréchaux *de Vivonne* et *Vauban, Bussy Rabutin,* etc. Le *Mercure Galant,* dans son premier numéro, en 1672, publia des vers de Mme des Houlières, qui était déjà surnommée la Calliope Française, et les années suivantes il en publia d'autres : on voulut l'associer à la compagnie des gens de lettres qui se réunissaient à l'hôtel de Matignon, chez l'abbé d'Aubignac, espèce d'Académie que la mort de cet abbé dissipa. Elle prit part à toutes les querelles littéraires de son temps, se déclara en faveur de Corneille contre Racine, comme Mme de Sévigné ; elle entra dans la contestation relative aux inscriptions et défendit énergiquement les droits de la langue française. Ses ouvrages poétiques sont des modèles de poésie facile, mais sans grande élévation. Elle soutint une guerre poétique, en 1684, avec le duc de Saint-Aignan, qui voulut bien s'avouer vaincu. A la sollicitation de ses amis qui lui obtinrent un privilège, dès 1678, elle recueillit une partie de ses œuvres, et les publia, à la fin de 1687.

patentes furent remises à Mme des Houlières. Ce récit est reproduit à peu près dans la *Nouvelle Pandore*,

Parmi les amis de Mme des Houlières, il faut donner une place à part à *Fléchier* (1632-1710) qui fréquentait ses salons, depuis son arrivée à Paris (1660) et lui conserva toujours sa haute amitié. Nous ne pouvons ici que renvoyer au curieux ouvrage de l'abbé *Fabre, la Jeunesse de Fléchier*, 2 vol. in-8°, Didier, Paris, 1882 : on y trouvera tous les détails désirables sur les relations de Fléchier avec Mme et Mlle des Houlières ; on pourra les contrôler par certains passages de l'Histoire de Fléchier, par l'abbé *Delacroix*, in-12, Paris, 1883, 3e édition, chapitre III et chapitre VI.

Mme des Houlières mourut, à Paris, le 17 février 1694, et fut inhumée à Saint-Roch. Voir *Goujet,* Bibliothèque Françoise, t. XVIII, p. 394-414 ; *Titon*, Parnasse François ; *Baillet*, Jugemens de Sçavans, mais surtout l'Eloge historique de Mme des Houlières et de sa famille, composé sur les mémoires de *M. Guillaume de la Boissière de Chambors,* capitaine de cavalerie, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1721) ami de Mlle des Houlières, né en 1666, mort en 1743, en tête de l'Edition de 1747, Paris, 2 vol. in-12. (42 pages fort instructives).

En 1694, Mlle Lhéritier publia une brochure in-4°, intitulée : Triomphe de Mme des Houlières reçue dixième muse au Parnasse. C'est une véritable apothéose. L'article de la Biographie Michaud est une compilation de Goujet, qui, lui-même, s'inspire de l'Eloge Historique cité ci-dessus. Voir divers portraits de Mme des Houlières, dans le Recueil des Portraits... Paris, Sercy, 2 vol. petit in-8°, (1659-1660). V. Ibid., 1re partie, p. 347-349.

La première édition des poésies de Mme des Houlières fut publiée à Paris, veuve Sébastien Mabre Cramoisy, 1688, petit in-8°. Goujet la cite sous la date de 1687, car elle parut vers la fin de de cette année ou au commencement de 1688. La préface est datée de 1687. Réimprimé, Paris, Jean Villette, 1694, petit in-8°. Mlle des Houlières publia la seconde partie chez le même, en 1695 et 1707. Elle y joignit ses œuvres à elle. Il y en eut une autre édition, en 1724 ; une autre, Paris, Durand, 1747, (et de nouveau, 1753), 2 vol. in-12, où se trouve l'éloge de Mme des Houlières. On cite encore une édition, 2 vol. in-8°, Paris, Crapelet, an VII (1799) et une autre, Paris, Héran, 1809, 2 vol. in-12. Cfr. Brunet, 5e édit., t. II, col. 626.

t. I, p. 171-175, ce qui nous autorise presque à l'attribuer à Vertron. Ce furent *Charpentier* et le marquis de *Châteaurenard* qui représentèrent l'Académie d'Arles, en cette circonstance. Les lettres patentes expliquaient tout au long les raisons qui avaient dicté la conduite des académiciens arlésiens. « Ces lettres qui sont en parchemin et scellées du grand sceau de l'Académie royale estoient dans un sachet de satin bleu galonné et frangé d'or. Le sceau qui est de cire bleue est enfermé dans une boette d'argent attachée au bas des lettres avec un double lac de soye bleue (1). »

Vertron retenu chez lui par la maladie, ne put, à son grand regret, se joindre aux délégués, mais il ne manqua pas de féliciter Mme des Houlières, que l'Académie de Padoue venait aussi d'admettre parmi ses membres. « La docte Académie des Ricovrati de Padoue, écrivait-il, à sa sœur, (*Pandore*, t. I, p. 171-175), est la première de celles d'Italie qui ait rendu justice au mérite des dames sçavantes, et j'ai l'avantage d'estre associé aux muses françoises et italiennes parmi ces héroïnes. » Il lui envoyait, en même temps, (p. 175-176), une copie des lettres patentes que les Ricovrati avaient expédié, un peu auparavant, à Mme des Houlières. Elles sont datées du 15 mars 1688.

Ce fut vers le même temps que *Magnin* composa

(1) *Mercure Galant*, mai 1689, p. 258-267. Ces lettres patentes sont citées *Pandore*, t, I, p. 176-179. Elles sont du 28 mars 1689.

« pour Madame des Houlières, illustre académicienne » une devise, dont le corps était la fleur amarante et l'âme ces mots : *Non illi mortale decus*.

« Le temps qui dévore tout,
Ternit de mille fleurs la couleur la plus belle ;
Mais la sienne est immortelle,
Il n'en peut venir à bout ;
C'est, illustre Deshoulières,
C'est là de ton mérite un fort léger craïon,
Ne pouvant exprimer le fonds de tes lumières,
Ma muse en cet essai croit en voir un raïon. (1) »

A cette date de 1689, Vertron était proclamé, dans le monde des beaux esprits qui formaient autour de lui une petite cour, le *Protecteur du Beau Sexe*. Cette dénomination, dont il se faisait gloire à l'égal de celle d'Historiographe du roi, lui avait été donnée à la suite de ses discours sur le mérite des femmes. Nous avons dit (t. II, p. 227-243) avec quel empressement Vertron avait essayé de s'insinuer dans les bonnes grâces de la nouvelle Dauphine, dès l'année de son mariage (1680). Il lui prodigua les compliments, sous toutes les formes. Il lui présenta son discours de l'*Excellence du Beau Sexe*, en 1681, avec le titre de la *Minerve Dauphine* (2).

(1) La *Nouvelle Pandore*, t. I, p. 179. L'admission de Mme des Houlières à l'Académie des Ricovrati est de 1688 et non 1684, comme plusieurs auteurs l'ont écrit, sur la foi de *Chambors*.

(2) Louis de France, Monseigneur, le Grand Dauphin, né le 1er novembre 1661, mort le 14 avril 1711, fils de Louis XIV, épousa, le 28 janvier 1680, *Marie Anne Christine Victoire de Bavière*, fille de Ferdinand Marie duc de Bavière et d'Adélaïde Henriette de Savoie, née le 18 novembre 1660. Voir t. II, p. 223.

Ce discours ne fut cependant pas imprimé, croyons-nous, mais il courut sous le manteau. De nombreuses copies se répandirent, et Vertron, en présence de cette publicité, si recherchée par sa vanité, crut devoir « proposer par lettres, dit-il, à quelques-uns de mes illustres confrères de l'Académie roïale d'Arles et de celle de Nismes d'écrire pour et contre moi par manière de récréation. » Trois membres de l'Académie d'Arles,

On lit dans le *Mercure Galant* d'avril 1681, p. 211-221 : « Je vous envoye une lettre dont la lecture vous donnera du plaisir. Elle est toute de proverbes... Elle est adressée à M. Guyonnet de Vertron, *chancelier perpétuel de l'Académie royale d'Ardres* (sic) et servira de modelle.. (Suit la lettre) puis p. 220.. « Vous eussiez veu la réponse de M. Guyonnet de Vertron, s'il n'eust été occupé par les ouvrages qu'il a eu l'honneur de présenter à leurs Majestés, à Monseigneur le Dauphin et à Mme la Dauphine. Sa modestie, qui n'a point encore souffert qu'il les ait rendus publics, n'a pu empescher qu'on n'en ait parlé avec éloge dans le *Journal des Sçavans*. Ces ouvrages sont des Panégyriques du Roy en plusieurs langues, sur des sujets diférens ; un dictionnaire des conquestes de S. M. et l'*Excellence du Beau Sexe*, sous le nom de la *Minerve Dauphine*. »

Voici en quels termes le *Journal des Sçavans* parle du discours de Vertron, parmi « les nouveautez de la huitaine touchant les sciences, » dans le numéro du lundi, 31 mars 1681, p. 120 : « La Minerve Dauphine ou l'Excellence du sexe, présentée à Mme la Dauphine par le mesme (Vertron). Cette proposition est prouvée par les témoignages de l'Ecriture, des pères, des philosophes, des jurisconsultes et par des raisons naturelles, morales et politiques. C'est proprement l'éloge des héroïnes depuis la création du monde jusques à présent. Les figures en taille douce, qui ornent cet ouvrage représentent les vertus, les sciences, les grâces et les muses. Elle sont tirées sur les Médailles antiques, et le tout est enfin accompagné des portraits par écrit de toute la maison royale. » Que sont devenues ces « figures » ? Nous l'ignorons.

M. d'Ubaye, dont nous avons parlé, M. de Laugier Momblan et M. Magnin entrèrent en lice.

Les discours de ces académiciens sont insérés en tête du second volume de la *Pandore* (1), et Vertron n'hésite pas à proclamer qu'ils sont supérieurs aux siens (2). Nous le croyons sans peine, bien qu'ils ne soient pas des chefs d'œuvre.

(1) Le tome II de la *Pandore* est intitulé : Seconde Partie de la Pandore, ou la suite des femmes illustres du siècle de Louis-le-Grand, par M. de Vertron, historiographe de Sa Majesté, à Paris... 1698. Il contient tout d'abord les « noms et qualités des auteurs qui ont fait les quatre discours suivants, adressés à Messieurs de l'Académie royale d'Arles, pour réponse à ceux de M. de Vertron sur la préférence des sexes. » Le premier est par M. Bauldry, de l'Académie royale de Nîmes ; le second par M. le marquis d'Ubaye ; le troisième par M. de Momblan ; le quatrième par M. Magnin, de l'Académie d'Arles; suivent la lettre de M. Bauldry à Vertron, l'Élégie de M. d'Ubaye à Vertron, *protecteur du beau sexe*, la lettre de M. de Momblan à Vertron, enfin le madrigal aux dames illustres par M. Magnin, conseiller au présidial de Maçon, à M. de Vertron : le tout non paginé. Viennent ensuite les quatre discours académiques: le premier, de la page 1 à 18, le second, de la page 18 à 45; le troisième, de la page 45 à 55 ; le quatrième, de la page 55 à 110. V. sur le discours de M. d'Ubaye ci-dessus, p. 65, et sur celui de Magnin ci-dessus, p. 16. Les indications données, t. II, p. 217 et 314, en note, sur celui de M. de Momblan sont exactes, et le P. Bougerel a raison.

(2) « Tu verras donc, ami lecteur, des plaidoïers faits par quatre avocats choisis dans la Républiques des belles-lettres : j'avoue sans honte que ces orateurs sont infiniment plus éloquens que moi, qui, dans la première partie de la *Pandore*, ai tenté de les imiter en soutenant moi-même toutes leurs causes... Pour revenir à mes sectateurs et à mes antagonistes, j'espère que tu auras beaucoup de satisfaction dans la lecture de leurs causes, et que la seconde partie des plaidoïers te dédommagera abondamment de la peine que tu auras de lire tous ceux de ma façon. » Préface de la *Nouvelle Pandore*.

Ces divers discours y compris celui de M. *Bauldry*, sont dédiés à l'Académie d'Arles. Le Registre de cette Académie ne fait même pas allusion à ce débat, pas plus que le Registre de l'Académie de Nîmes, cité par Ménard, t. VI, preuves, et comme les différentes pièces n'ont été publiées qu'en 1698, dans la *Pandore*, et sans date, il est assez difficile de préciser l'époque de leur composition. M. de Grille qui avait amené son fils aîné François, à la cour, à la fin de 1680, assista avec un « peloton honorable de gens d'Arles (1) » à l'audience dans laquelle Vertron présenta ses diverses productions à Louis XIV, mais il ne mentionne pas le discours sur l'*Excellence du beau sexe*, qui passa sans doute inaperçu, pour lui, au milieu des louanges du Roi.

Le duc de Saint-Aignan se trouvait de service, en 1681, et ce fut lui qui introduisit les académiciens arlésiens. Il faisait volontiers trève aux grandes occupations que lui donnaient les divertissements du roi, pour remplir ses devoirs de protecteur (2).

(1) Parmi eux, il faut citer l'abbé d'Olivier qui prêcha, en 1678, le sermon des Antiquités. Les *Olivier* sont une vieille famille d'Arles. (Ms 807, p. 9). Voir t. II, p. 245-247, et Registre, fol. 196. Voir encore t. II, p. 176, en note, et le *Mercure Galant* de janvier 1681, p. 161 et sqq., édit. de Lyon ; p. 239 et sqq., édit. de Paris, au sujet de François de Grille. Les vers que nous citons, t. II, p. 176, en note, y sont reproduits, avec un madrigal de Vertron, au nom du jeune page.

(2) Voir une lettre de lui à Vertron, Fontainebleau, 9 août 1681, Registre de l'Académie d'Arles, fol. 206.

Vertron rédigea successivement cinq nouveaux discours, sur le même sujet. « Le second traite du *Mérite des Hommes*, où rassemblant les perfections des héros de l'antiquité, il trouve moyen de faire l'éloge du Roy. Le troisième discours, qui est de l'*Egalité des sexes*, est une curieuse recherche de la fable et de l'histoire ancienne, tant sacrée que profane, qui fait voir que comme l'esprit n'a point de sexe, il n'y a nulle différence entre les âmes et les génies des hommes et des femmes. Le quatrième discours est *contre l'Egalité des sexes*, et en faveur des hommes, c'est une espèce de critique honnête contre les défauts de quelques femmes qui ont fait du bruit dans l'antiquité. Il touche pourtant finement ceux des nostres, c'est-à-dire des coquettes d'éclat et des plaideuses de profession, sans oublier les précieuses ridicules ny les fausses sçavantes. Le cinquième discours *contre les hommes*, est une peinture fidelle et en racourci des défauts des grands hommes de l'antiquité et de quelques empereurs romains, de certains héros et des Dieux payens. Le sixième qui est de *la prééminence du beau sexe*, est une rétractation par laquelle il montre que tout ce qu'il a dit contre les femmes n'a esté que pour mieux établir leurs avantages sur les hommes (1). »

(1) *Mercure Galant* de septembre 1699, p. 126-138, analyse de la *Nouvelle Pandore*. Le titre exact du sixième discours est de l'*Excellence du beau sexe*. Ces discours occupent les 64 premières pages du t. I de la *Nouvelle Pandore*.

En soutenant ainsi lui-même toutes les théories de ses contradicteurs, Vertron voulait, dit-il, essayer s'il serait propre à remplir la charge d'avocat général au Parlement de Metz, qu'il songeait à acquérir (1). C'était aussi pour lui un divertissement. « Je fais toute ma joie d'emploïer mon temps, mon esprit et mon peu de santé à continuer en prose latine l'admirable histoire de notre incomparable Monarque. Les petits ouvrages que je fais d'ailleurs me servent de divertissement. » Il prenait un singulier plaisir à cette discussion, qui lui donnait l'occasion de faire sa cour à Louis XIV, et à la famille royale. C'était au fond, croyons-nous, son principal souci, et jamais homme n'attacha une plus grande importance à ces futilités. Les réponses de ses contradicteurs l'intéressaient, et il voulut constituer un jury

(1) « C'est un effort que j'ai pris de gaieté de cœur. Par là je voulus essaïer si je serois propre à remplir la charge d'avocat général dans le Parlement de Metz où feu M. de Sève, de qui j'avois l'honneur d'être parent, présidoit alors, dont feu M. Bergeret, de l'Académie françoise, mort secrétaire du cabinet de S. M., vouloit bien traiter avec moi à des conditions qui, par malheur, ne purent être exécutées dans ce temps : Et quoique les exercices académiques soient fort diférens de ceux du barreau, aïant eu l'honneur de parler plusieurs fois dans les plus célèbres Académies et particulièrement dans l'Académie françoise, je m'étois flaté d'avoir le même dans une cour souveraine ; mais ma mauvaise santé et ma méchante fortune se sont oposées à l'ardeur que j'avois de parler en public ; c'est pourquoi je ne parle plus, et lorsque je suis assez heureux pour ne point aller au palais, qui, depuis quelques années, par une étrange métamorphose, m'est devenu un lieu de supplices, je fais toute ma joie d'emploïer mon temps, etc... » Préface de la *Nouvelle Pandore*.

d'honneur, pour prononcer entre lui et ses amis. « Je t'avertis encore, ami lecteur, que dès le temps où je fis le premier discours à la gloire des dames, voïant des répliques de divers endroits paroître au jour, je résolus de faire assembler des illustres de l'un et l'autre sexe pour les lire en leur présence, et pour en savoir le jugement à la pluralité des voix ; mais on ne voulut point juger cette question, laissant par respect et par justice à feue Madame la Dauphine une décision si importante. Cette grande princesse ne voulut pas rendre ce jugement, quoi qu'on fût très persuadé que son intérêt particulier ne s'oposeroit point à sa justice ; jamais esprit ne parut plus éloigné des préjugés que le sien, jamais cœur ne se montra plus victorieux de l'amour propre ; c'étoit une héroïne accomplie. » Préface de la *Nouvelle Pandore*.

La Dauphine mourut à Versailles, le 20 avril 1690. Il est hors de doute, pour nous, que tous les discours de Vertron sont antérieurs à cette date. Le premier fut certainement composé, en 1681 : le *Mercure* et le *Journal des Sçavans* en font foi. Si nous prenions même à la lettre le texte de ces deux journaux, nous devrions croire que le sixième discours était aussi composé, puisqu'ils annoncent tous les deux l'*Excellence du beau sexe*. Mais ceci est un titre général et le titre particulier du premier discours est du *Mérite des femmes*, ainsi que l'indique la préface de la *Pandore*,

et celui là seul fut offert à la Dauphine, en 1681.
autres suivirent et durent être rédigés, vers 1684
1685, car Jean Louis *Bergeret* acheta, en 168
M. Talon la charge de secrétaire du cabinet dı
qu'il exerça au mois de novembre, un mois avant
élection à l'Académie française (4 décembre), pa
voix, contre 12 données à *Gilles Ménage.* Ce fut a
remmert alors qu'il traita avec Vertron, pour la ces
de sa charge d'avocat général à Metz.

Quant aux répliques de M. Bauldry et des
académiciens d'Arles, leur date est difficile à fi
Elles ne peuvent être antérieures à mai 1684, pui
le Registre n'en parle pas ; d'autre part, Bauldry
fut reçu à l'Académie de Nîmes, organisée en 1
qu'en 1690. Faut-il reporter son discours après
date (1) ? Il est positif que le discours de M. d'Ul
n'est pas postérieur à 1687, puisqu'il mourut
année-là. Celui de M. de Momblan n'est pas antérie
1689 ni postérieur à 1694, puisqu'il y est parlé (p. 4
de Mme des Houlières, de l'édition de ses œuvres, 1
de son admission à l'Académie (1689) (2). Le disc

(1) Notons qu'il est fait allusion (p. 3) au titre de prote
du beau sexe donné à Vertron. Le 15 mars 1690 « M. Gra
a prêté serment entre les mains de M. le chancelier, pour l'o
vation des statuts de la compagnie, au nom de M. l'abbé Ba
pricur de Saint-Thibaut et de M. de la Granche, avocat au
lement de Paris. » *Ménard*, t. VI, preuves, p. 154. Nous cr
qu'il s'agit de l'auteur du discours en question.

(2) M. de Momblan répond au discours de Vertron conti
femmes. « ... Après avoir soutenu si éloquemment leur

de Magnin fait allusion (p. 106-109) à la mort récente de Marie Thérèse d'Autriche (1683), puis à « cette *auguste Dauphine* dont la couche royalle soustient si heureusement les espérances de la France par sa fécondité » ; enfin au duc de Saint-Aignan. Il est donc antérieur à 1687, ce qui établit que Vertron n'a pas rangé ces discours dans l'ordre chronologique.

Leur forme et leur teneur prouvent qu'ils furent prononcés devant l'Académie d'Arles, peut-être même en séance publique (1). Magnin terminait le sien par ces paroles : « Le mérite du beau sexe a des partisans partout, il n'y a point d'assemblée où il ne se fasse reconnoistre, point d'Académie où la tendresse et l'amour n'ayent leurs affaires ; il n'y a personne qui n'y ait été touché, qui ne le soit ou qui ne le puisse

dans le premier discours qu'il eut l'honneur de prononcer dans cette célèbre assemblée, il en soutient aujourd'hui un contraire en présence des mêmes personnes. Oui, Messieurs, son opinion nouvelle est un crime de lèse Académie, où l'on défend toujours la cause des dames, avec d'autant plus de raison que nous en avons une parmi nous, qui par son rare mérite, et par l'excellence de ses ouvrages, fait l'ornement de notre Parnasse. C'est l'incomparable et charmante Madame *Deshoulières*... La fameuse Académie des *Ricovrati* de Padoue à l'exemple de la vôtre, Messieurs, luy a donné une place distinguée parmi les Muses italiennes, dont le nombre est aujourd'hui rempli par d'illustres dames françoises qui veulent bien entretenir un commerce d'esprit avec vous. » (P. 46-47). Ce fut l'Académie d'Arles qui imita les Ricovrati, et les *dames françoises* en question, sont évidemment, Mmes d'*Armençay*, de *Scudéry* et les autres correspondantes de Vertron. V. plus haut, p. 68-71.

(1) Voir en particulier le discours de M. de Momblan, p. 46,

estre, ainsi je me persuade que sans attendre que le beau sexe me scache gré du soing que j'ai pris de ses droits et de ses intérests, il peut y en avoir quelques uns parmy vous, qui ont desja conclu que mon sentiment est équitable, et que c'est une prévention bien injuste et bien peu raisonnable d'estimer qu'il n'y a pas de l'esgalité dans les deux sexes. » P. 110.

La question du mérite des dames fut agitée à l'Académie des Ricovrati, à la petite Académie des Anonymes du Havre et même à l'Académie des Beaux Esprits établie à Turin, par la duchesse régente de Savoie.

Il y a dans la *Nouvelle Pandore* (t. I, p. 461-464), la traduction en vers français d'un sonnet italien, adressé au protecteur du Beau Sexe, par le secrétaire des Dames illustres de l'Italie ; puis la traduction de vers italiens sur le discours de Vertron, de l'Excellence du Beau Sexe, présenté à Mme la Dauphine et un madrigal par le secrétaire des Dames illustres de France, avec une réponse de Vertron (1). Nous ne sommes pas sur-

(1) Voici le madrigal de Vertron adressé au Secrétaire des Dames, probablement Mlle de Chance, des douze Anonymes du Havre, avant l'impression de son discours. *Pandore*, t. I, p. 464:

« Je m'avois jusqu'ici pu trouver de docteur,
Qui voulut du Beau Sexe approuver l'Excellence :
Votre approbation peut bien suffire en France,
Mais votre jugement paroit un peu flatteur.
Si de l'impression je faisois la dépense,
Tous les hommes diroient que je suis un menteur,
Que je vous ai donné sur nous la préférence,
Pour avoir le surnom de votre protecteur. »

pris de l'attention que les dames prètèrent aux discours élogieux de Vertron. Il devait en être ainsi. Plusieurs d'entre elles prirent une part active à la discussion, les unes pour soutenir la supériorité des femmes, les autres pour revendiquer tout au moins l'égalité des sexes. D'autres allèrent plus loin, et nous laissons la parole à Vertron : « Enfin, plusieurs dames des provinces éloignées, par galanterie, m'ont envoïé des lettres et des pièces de poésie de leur façon, dans un petit coffre, où il y avoit aussi une médaille d'argent qui représente d'un côté une *Minerve*, avec cette inscription : une seule suffit ; et de l'autre on voit deux couronnes de laurier et d'olivier entrelassées, avec ces mots au milieu : *au protecteur du beau sexe.* » Préface de la *Pandore* (1). Depuis lors, on ne parla plus de Vertron, sans joindre cette qualification à son nom. Il reçut quantité de félicitations en vers ou en prose, et prit son rôle au sérieux. Il entretint avec plusieurs dames aimables et spirituelles une correspondance, dont le but est toujours l'exaltation de la femme. L'idée de faire admettre ses correspondantes dans les Académies ne pouvait manquer de venir à Vertron. La chose était plus commode en Italie qu'en France, où elle n'était nullement entrée dans les mœurs. L'Académie des

(1) Nous ne pouvons préciser la date à laquelle Vertron reçut ce titre. Il y est fait déjà allusion dans une lettre de M[lle] Patin, en 1684, citée plus bas, mais l'allusion n'est pas absolument concluante. V. *Pandore*, t. I, p. 398-400.

Ricovrati fut très hospitalière. Elle recevait, parmi ses membres, des dames jusqu'au nombre de neuf, comme les Muses. Mais il pouvait y avoir neuf muses italiennes et neuf muses françaises. Patin et Vertron se mirent facilement d'accord : la marquise de *Rambouillet* (1588-1665), Mme de *Suze* (1618-1673), Mlle de *La Vigne* (1634-1684), Mlle *Serment* (1642-1692), Mme de *Villedieu* (1632-1683), Mme *Dacier* (1654-1720), enfin, Mme *des Houlières* avaient été admises. Un peu après, ce fut le tour de Mme de *Saliez*, l'une des plus fidèles amies de Vertron, une de celles dont les pièces sont les plus nombreuses dans la *Pandore*.

Antoinette de Salvan, née en 1638, épousa Antoine de Fonvieille, seigneur de Saliez et viguier d'Albi. La famille de Fonvieille, originaire d'Albi, comptait plusieurs illustrations militaires et possédait, depuis 1572, la viguerie d'Albi et de l'Albigeois, qui était une charge d'épée.

Antoine de Fonvieille, quatrième viguier de son nom, avait été cornette de cavalerie et aide de camp du comte de Bristol à l'armée d'Italie. Il mourut à Paris, en 1672 (1), laissant trois fils en bas âge. Mme de Saliez ne voulut jamais se remarier, et le *Mercure* de février 1693, qui, à l'occasion du mariage de son fils

(1) Peut-être fut-il le camarade de M. de Vizé, lieutenant des gardes du corps, nommé chevalier de Saint-Louis, le 6 fév. 1694. (Voir *Mercure* de février 1694, p. 192-228).

entra dans quelques détails sur ce qui la concerne, lui rendait témoignage qu'elle « n'est pas moins estimée par les soins qu'elle a pris de sa famille que par ses ouvrages en vers et en prose, qui lui ont fait mériter une place dans l'Académie des Ricovrati de Padoue (1). » Elle était en relations avec le directeur du *Journal des Sçavans,* l'abbé de La Roque (2), son compatriote, qui la mit en rapport avec de Vizé et Vertron. Le *Mercure* lui ouvrit ses colonnes, dès 1678. Il inséra au mois de mars une longue lettre d'elle, et la fit précéder de cette note toute à sa louange : « C'est une dame d'un grand

(1) Voir le *Mercure* de février 1693, 1re partie. p. 190-201 : « Je vous ay parlé si souvent de Mme de *Saliez*, viguière d'Alby, et les ouvrages que je vous ai envoyez de sa façon vous ont donné une si juste estime pour elle, que je ne sçaurois douter que vous n'entriez avec plaisir dans le sujet de joye qu'elle a eu depuis peu de jours, par le mariage de M. de Saliez, son fils, qui épousa Mlle du Puy, le 25 du mois passé. » C'était le fils aîné de Mme de Saliez qui se mariait, après avoir servi durant cinq ans dans la marine. Mme de Saliez (*Pandore*, t. II, p. 148-153) écrivait à Vertron qu'il était garde de marine, qu'il venait de rentrer « tout entier » d'Alger à Marseille, vers 1690 (?) et qu'il partait pour Constantinople. A cette date, Mme de Saliez avait encore son père, vieux et malade. Son fils épousait une de ses compatriotes : les Du Puy sont originaires des environs d'Alby et de famille d'épée. Mme de Saliez composa pour la circonstance la pièce que cite le *Mercure*, après les détails que nous lui empruntons.

(2) L'abbé *Jean Paul de La Roque*, né à Albi, entra chez les Jésuites, les quitta et succéda, en 1675, à l'abbé *Gallois* dans la direction du *Journal des Sçavans*. Il remplit ces fonctions, sinon avec talent, du moins avec zèle et régularité, jusqu'en 1687 Voir Camusat, Histoire des Journaux, t. II ; E. Hatin, Bibliographie de la Presse périodique française, in-8°, 1866, p. 29.

mérite. Tous ceux qui ont leu *la princesse d'Isambourg* (1), que nous avons d'elle, connoissent la force et la délicatesse de son esprit. Elle s'appelle Madame de Saliez ; et si sa prose est aisée, on n'a pas moins sujet d'admirer le tour naturel qu'elle donne aux vers (2). »

Depuis lors, son nom revient souvent dans le *Mercure*, qui ne négligea aucune occasion de lui être agréable (3). C'était une femme d'un rare mérite et ses sa-

(1) Voici le titre exact de cette *nouvelle*, dont le sujet est curieux : La comtesse d'Isembourg, à Paris, chez Claude Barbin, au Palais, sur le perron de la Sainte Chapelle, 1678, avec privilège du roy, petit in-12, 111 p. (Bibl. d'Aix, C. 4568). L'extrait du privilège est à la fin. Il est accordé à Claude Barbin pour sept ans, le 14 octobre 1677. Ce volume fut achevé d'imprimer pour la première fois, le 5 novembre 1677. L'allusion du *Mercure* semble indiquer qu'il eut un certain succès.

(2) Voir dans le *Mercure* de mars 1678, la lettre de Madame la viguière d'Albi à M. l'abbé de La Roque, p. 176-186. Elle est mêlée de prose et de vers, et elle est relative au mariage de M. le vicomte de Paule avec Mme de Saint-Hippolyte, sur lesquels le *Mercure*, p. 187-191, donne quelques détails.

(3) Nous ne pouvons indiquer tous les endroits du *Mercure* où le nom de Mme de Saliez est cité ; nous en avons signalé quelques uns, en voici encore d'autres :

Le *Mercure* d'avril 1679 publia « la relation de l'entrée de Monsieur l'archevêque d'Albi dans la ville de ce nom. » C'est une longue lettre (p. 4-37) de Mme de *Saliez* « veuve de M. le viguier d'Alby », à Mme *Mariotte*, de Toulouse, datée d'Alby, 5 mars 1679. « Je la tiens, dit de *Vizé*, de M. l'abbé de *La Roque*, à qui le public est si obligé des doctes et curieuses remarques qu'il nous donne dans son *Journal des Sçavans*. »

Le *Mercure* de mai 1681, p. 245, donna des vers de Mme de Saliez sur un sermon de l'archevêque d'Alby. C'était alors Hyacinthe Serroni, prélat de grande valeur, né à Rome, en 1617, évêque d'Orange, en 1646, de Mende, en 1661, enfin transféré à Albi, en 1676. Il mourut à Paris, le 7 janvier 1687, et fut remplacé

lons d'Albi étaient une sorte d'hôtel de Rambouillet. On sait combien le Languedoc, patrie des Pellisson, des Conrart, des La Loubère, etc..., fournit d'académiciens. Les réunions littéraires y étaient en grand honneur. Madame de Saliez groupait autour d'elle les savants et les beaux esprits d'Albi et prenait une part très active à leurs discussions littéraires ou scientifiques (1). Sa renommée dépassait de beaucoup les limites de sa province, grâce au *Mercure* surtout, et ses nombreuses productions en vers et en prose faisaient admirer à la fois son esprit et son savoir.

Vertron entretint avec elle une correspondance, dont il y a des fragments dans la *Nouvelle Pandore* et dans

par Charles Legoux de La Bergère, évêque de Lavaur, 1677, archevêque d'Aix, 1685, transféré à Narbonne, en 1704, et remplacé par Henri de Nesmond, évêque de Montauban, plus tard membre de l'Académie française. Cfr. *Gallia Christiana*, t. I, col. 41-44. Voir dans le *Mercure* de janvier 1684, une lettre de Mme de Saliez à Vertron, p. 58-69 ; en avril 1704 (p. 7-26) une autre à M. d'Héricourt de Soissons (10 mars) sur l'entrée de M. de Nesmond. Dans le numéro de mai 1707, on trouve, p 94-99, une paraphrase du psaume 45, par Mme de Saliez « qui se porte bien, malgré le bruit répandu de sa mort. »

(1) Il ne faudrait pas exagérer l'importance de son rôle, mais il est positif que Madame de Saliez fit de généreux efforts, pour répandre autour d'elle le goût de la poésie et des choses de l'esprit. Son exemple et ses exhortations ne furent pas perdus. Elle avait gagné la confiance et mérité la vénération de ses concitoyens par ses vertus, sa bonté et l'amabilité de son caractère. Sur Mme de Saliez, et sur ses œuvres, voir une bonne notice par M. de *Combette-Labourelle*, dans la Biographie Michaud ; la *Nouvelle Pandore*, passim ; le Parnasse François de *Titon du Tillet*, p. 648-649, enfin la collection du *Mercure Galant*.

le *Mercure Galant*. Ces deux esprits étaient faits pour s'entendre : nous aurions bien des occasions de le constater, si nous n'étions obligés de nous restreindre, pour ne pas nous écarter trop de notre sujet. Madame de Saliez mourut à Alby, le 14 juin 1730, dans un âge fort avancé (92 ans), et conserva jusqu'à la fin toute la délicatesse et toute la vivacité de son esprit.

Ses relations avec Vertron débutèrent d'une façon assez piquante : Le *Mercure* de juillet 1681, publia une lettre de Madame de Saliez contenant son *Projet pour une nouvelle secte de philosophes en faveur des dames*, p. 24-39. Vertron y répondit, dans le numéro suivant, par une lettre non signée, mais datée de Paris, 18 août 1681 (p. 189-200). La question fut vivement agitée et le *Mercure* d'octobre 1681 donna encore une lettre de Madame de Saliez à Madame la trésorière de *Piellat*, d'Avignon, (p. 28-33), qui y répondit et présenta diverses observations sur les statuts de la nouvelle secte (de Paris, 15 octobre 1681, p. 33-47). Vertron approuvait hautement la tentative de Madame de Saliez. Il demanda à faire partie de l'association et Madame de Saliez se hâta de répondre « au spirituel inconnu » qu'il serait accueilli très volontiers. Vertron crut devoir lui envoyer quelques détails sur sa personne et il lui traça le « Portrait du Peintre de soi-mesme (1). »

(1) Voir la *Nouvelle Pandore*, t. II, p. 120-126. Vertron répondant à Madame de Saliez sur son projet, lui dit qu'il n'y a rien

Plus tard, Madame de Saliez qui dévoila bien vite l'incognito, félicita Vertron, « de travailler à la défense de mon sexe, duquel vous vous êtes déclaré le protecteur contre l'injustice du votre... Vous commençâtes, continue-t-elle, à paroître pour nous, dans la réponse que vous me fîtes par le *Mercure* d'août, en 1681... Mais il y a encore des incrédules qui doutent de l'égalité des sexes, puisqu'on est obligé d'écrire sur ce sujet... » Ce n'est pas cependant qu'il n'y ait eu jamais, disait-elle, autant d'hommes et de femmes habiles et spirituelles. Une autre fois, elle promettait de défendre toujours Vertron. Celui-ci lui rendait obligeamment une

de si bien imaginé. « Les loix en sont également agréables et solides, la fin en est utile et glorieuse : que je me tiendrois heureux, Madame, puisque vous voulés bien que notre sexe ait part à ces avantages, d'être du nombre de vos sectateurs ! »

Puis il propose à la nouvelle société d'adopter, pour ses membres, le nom d'*Immortels* et la devise à *l'Epreuve des temps*, qui serait approuvée de tous les « esprits bien réglés de l'un et l'autre sexe. » Il ajoute qu'en France « nous avons autant de femmes que d'hommes illustres en toutes choses. » « Je ne crains point de le dire hautement, je souhaite avec passion d'être de votre nouvelle secte ; et comme la Brigue ne sauroit avoir d'accès auprès de vous, je m'expose à un refus. Cependant je vous envoie mon portrait au naturel, vous pouvés juger pour (par) lui si je dois être resu. Au reste, Madame, je vous avoue de bonne foi, que si je n'ai pas expliqué tous mes défauts, j'ai aussi un peu diminué de mes bonnes qualités, et comme la prudence en est une, elle m'engage à vous cacher à présent mon nom, pour m'épagner la honte et la raillerie que me causeroit un refus ouvert. *Mercure*, ou la Renomée vous apprendront bientôt qui je suis, si sur ce Portrait vous me croïés digne de l'honeur où je prétens. » Suit le Portrait (p. 123-126). Il est assez exact.

foule de petits services (1) : il lui adressait des vers, il engageait *Magnin* à en faire autant ; enfin il communiquait successivement au duc de Saint-Aignan les diverses productions de Madame de Saliez.

Pour suivre la mode du temps, elle avait composé des devises et des portraits, pour le roi et pour la Dauphine : Vertron obtint du duc, qui connaissait le mérite de Madame de Saliez et appréciait ses ouvrages, qu'il les offrirait à la Dauphine. Celle-ci les reçut favorablement et ne trouva qu'un seul défaut à son portrait, c'est qu'on l'avait trop flattée. (*Pandore*, t. II, p. 162 et 178-183-290-294). En 1685, nous avons vu que Madame de Saliez obtint un *accessit* au concours de Vertron. (Voir plus haut, p. 49). Elle l'en remercia, par une pièce de vers accompagnée d'une longue lettre, dans laquelle elle lui parlait de son *Nouveau Panthéon*, du projet qu'elle avait d'établir « une Académie royale de beaux esprits (de l'un et de l'autre sexe) dans cette ville Palladienne » et le priait de faire ses compliments au vainqueur, le P. *Mourgues*. Plus tard (1687 probablement) elle félicita Vertron sur son ouvrage

(1) Voir dans la *Nouvelle Pandore*, t. II, p. 111-126, la lettre de Madame de Saliez à Madame de Montpelliat (1681) (celle que le *Mercure* nomme Madame de Piellat) avec la réponse de Vertron. Ibid., p. 126-132, une lettre de Madame de Saliez, enfin, p. 148-162, un échange de correspondance entre Madame de Saliez et Vertron. Cfr. Ibid., p. 177, une devise et un sonnet de Magnin sur les bouts rimés à la mode: *gloire, roy, loy, victoire*, à la louange de Madame de Saliez.

l'*Homme Immortel.* (Cfr. *Pandore*, t. II, p. 300-302), Madame de Saliez appelait Vertron son « confrère ». Il méritait doublement ce titre, à partir de 1689, car ce fut cette année que Madame de Saliez fut admise à l'Académie des *Ricovrati*. Sa lettre de remerciement publiée par le *Mercure Galant*, puis dans la *Pandore*, est datée d'Alby, où elle faisait sa résidence habituelle, le 28 septembre 1689 (1).

Madame de Saliez avait rédigé les statuts de sa petite société sous forme de quatrains, dont voici le premier :

« Une amitié tendre et sincère
Plus douce mille fois que l'amoureuse loi,
Doit être le lien, l'aimable caractère,
Des Chevaliers de bonne foi. »

Après une période de tâtonnements assez longue, la petite société s'organisa. On l'appela, paraît-il, la société des *Chevaliers de bonne foi*. Elle est citée, dans

(1) Le *Mercure* d'avril 1689, p. 155-156, annonce la réception « de Madame de Saliez à l'Académie des *Ricovrati*, dont furent aussi Mlle de Scudéry, Madame Dassier, etc. » La lettre de remerciement est dans le *Mercure* d'octobre 1689, p. 66-77, et dans la *Pandore*, t. II, p. 143-147, Madame de Saliez remercie ses confrères des lettres patentes d'académicienne, puis elle poursuit : « Déjà l'Académie roïale d'Arles a suivi votre exemple à notre égard, et plusieurs de nos meilleurs écrivains ont traité à fonds de l'égalité des sexes, qui ne se conteste plus en France, depuis que notre juste monarque estime et récompense le mérite de l'un et l'autre sexe. N'oubliez pas, Messieurs, cette marque de son équité dans les éloges que vous lui donnez. » Elle termine en louant ses collègues de ne pas établir de différence entre les sexes.

la *Pandore*, sous le nom de *Secte des Immortels*, dénomination proposée par Vertron et acceptée par Madame de Saliez. Faut-il croire que l'organisation de cette société, autant que le succès de ses écrits, ouvrit à Madame de Saliez les portes de l'Académie des *Ricovrati* ? Ce serait assez naturel. Les *Immortels* firent frapper une médaille, sur les données fournies par Vertron, et, selon l'usage, adoptèrent une devise, dont le corps était la fleur immortelle avec ces mots : *A l'épreuve du temps*. C'était (dit Madame de Saliez, *Pandore*, t. II, p. 315) une devise composée par Vertron pour Mlle de Scudéry, mais d'après le Registre de l'Académie d'Arles, elle fut composée, en 1680, pour le duc de Saint-Aignan (fol. 192, verso). Les deux attributions sont peut-être vraies. Vertron écrivit à Mme de Saliez sous le nom de *Geolier de soi-mesme*, une longue lettre badine, dans laquelle il disait qu'il aimait depuis peu de jours ; que « le *peintre de soi-même* a été malheureusement connu d'une belle » et qu'il ne peut donc être de l'Académie de Mme de Saliez, car « rien n'est si contraire à l'esprit de votre secte que l'amour. » Vertron faisait évidemment allusion au quatrain cité plus haut. Mme de Saliez ne s'arrêta pas à cette difficulté, et fit adresser à Vertron la médaille d'académicien, après avoir fait examiner ses œuvres et prononcer son admission d'une voix unanime, par toutes les dames de son association. « Il ne m'a pas été difficile de vous

faire recevoir dans mon importante secte, votre nom a tout fait : pourquoy me l'aviés-vous caché ? J'assemblay au nom de mon aymable marquise plusieurs dames d'élite de cette province, pour convenir de nos réglemens, et faire le choix des hommes qui se présentent pour suivre nos singulières maximes. Vous avés été reçeu, Monsieur, d'une commune voix et sans contestation (1). » M[me] de Saliez signait : votre très affectionnée sœur en *Apollon Ricovrato*. Elle joignit à sa lettre un madrigal fort joli, au Protecteur du beau sexe, signé : M[me] de Saliez, de l'Académie des *Ricovrati* de Padoue et de la *secte des Immortels*. Vertron ne resta pas en arrière ; il répondit par un madrigal, puis un autre encore à « l'admirable académicienne et la philosophe nouvelle (2). » Ces diverses pièces ne sont pas datées, mais elles ne peuvent être antérieures à 1689. Le succès des *Immortels*, où se rencontraient des beaux esprits de l'un et l'autre sexe, et qui adouci-

(1) Voir la lettre de Vertron, *Pandore*, t. II, p. 305-312, la réponse de Madame de Saliez, Ibid., p. 312-315. Vertron n'était pas marié encore. Il avait, disait M. de Grille, (v. t. II, p. 247), une *espèce d'emportement* pour les belles lettres, et il était « grand admirateur des riens, pourvu que ces riens tinssent au Roi ou aux gens en place, » comme Saint-Simon le dit de Dangeau.

(2) Voir *Pandore*, t. II, p. 316-319, madrigal de Vertron et bouquet en vers à Vertron par Madame de Saliez, remerciement de Vertron ; p. 331-333, traduction en vers du psaume *Exaudiat* par Madame de Saliez et autres pièces d'elles ; p. 350, lettre de Vertron à Madame de Saliez en lui envoyant le sonnet : *Portrait du Roi*, qui suit, p. 352-353.

rent un peu les mœurs encore rudes des seigneurs albigeois, enfin l'admission de Mme de Saliez à l'Académie de Padoue, à laquelle Vertron ne fut pas étranger, le confirmèrent dans son projet de solliciter le même avantage pour d'autres dames. Il se mit en campagne avec l'ardeur extrême qui le caractérisait.

Cette Académie était assez appréciée en France, et si *Ménage, l'abbé Regnier Desmarets* se faisaient honneur de leur affiliation à l'Académie de la *Crusca* de Florence, d'autres savants français acceptèrent très volontiers de faire partie des *Ricovrati* (1). Peut-être la présence dans cette société de l'élément féminin fut-il une des causes de son succès : il est pourtant bien plutôt à croire que les relations personnelles de Charles Patin, y contribuèrent particulièrement. Dès avant 1683, le fameux *Jacques Spon*, médecin de Lyon et érudit de premier ordre, en faisait partie. Vertron avait été affilié à l'Académie de Nîmes, à une date que nous ne pouvons préciser. Il répondit à cette marque d'estime, en faisant expédier à *François Graverol*, son ami et l'un des membres les plus remarquables de l'Académie nimoise, des lettres d'académicien des *Ricovrati* (2), en 1689. Il signala à Patin sept autres per-

(1) Antoine de la Fosse, secrétaire du duc Louis d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, et mort en 1708, était de l'Académie des *Apatistes* de Florence. Cfr. Titon, Parnasse, p. 512.

(2) « Les étrangers n'étoient pas moins empressés que ceux de ce pays, à couronner le mérite de Graverol. Le 7 de décembre

sonnes dignes de la même distinction et celui-ci se hâta d'acquiescer au désir de son correspondant. Les sept diplômes, ou plutôt six des sept diplômes, furent confiés à l'abbé de *Colbert-Croissy*, frère de Torcy (1),

de l'an 1689, il fut aggrégé à l'Académie de *Ricovrati* de Padoue. Les lettres qui lui furent expédiées, au nom d'Annibal Testa, prince de cette Académie, prouvent le cas qu'on faisoit de lui en Italie. » Ménard, *Histoire de Nîmes*, t. VI, p. 337.

(1) Patin écrivait à M. de Boussy : « L'arrest que les Espagnols ont fait sur les terres de Mantoue, de la personne de M. l'abbé de Croissy-Colbert a été cause que vous n'avez reçeu ny mes lettres pour vous et M. de Vertron, ny les sept *Diplomata Academica* pour les sept personnes qu'il m'avoit recommandées et que j'avais eu soin de faire recevoir dans notre Académie des *Ricovrati*, vous entre autres. J'auray soin de les faire refaire dez que je sçauray que ceux-là soyent perdus ; cependant il en estoit resté un sur ma table par pure mégarde et je vous l'envoye cy-joint, dont vous ferez, s'il vous plaist, ce qu'ordonnera M. de Vertron, à qui j'écris aussi une lettre qui l'informera de ces particularités. » *Nouvelle Pandore*, t. I, p. 423-424. La lettre adressée à Vertron ne nous est pas parvenue. Qu'est-ce que M. de *Boussy* ? Est-ce Bussy-Rabutin, de l'Académie française (1618-1693) qui complimenta Vertron sur son Parallèle du Roi. (*Pandore*, t. II, p. 288-289) ? Est-ce M. Mignot de Bussy, directeur de l'Académie de Villefranche, *Mercure* de juillet 1694, p. 179 ? Nous ne savons. *Charles Joachim Colbert,* second fils du marquis de Croissy (frère du grand Colbert), secrétaire d'Etat, intendant de la justice (1629-1696), naquit à Paris, le 11 juin 1667. Son frère, le marquis de Torcy, fut secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

Charles Joachim embrassa l'état ecclésiastique et fut connu sous le nom d'abbé de Croissy. Au mois d'août 1689, il accompagna à Rome le cardinal de Furstenberg qui se rendait au conclave, après la mort d'Innocent XI, 12 août 1689. V. *Mercure* d'août 1689, p. 317-334. Il revenait en France, au mois de février 1690, lorsqu'il fut arrêté par les Espagnols, sur les terres du duc de Mantoue et retenu prisonnier, jusqu'au mois de juillet, dans le château de Milan. Il fut délivré, sur les instances de M. de Croissy,

qui rentrait en France. Mais cet abbé fut arrêté par les Espagnols et enfermé durant six mois au château de Milan (1690). Les diplômes furent probablement perdus, et Patin fut obligé d'en faire rédiger de nouveaux. Vertron qui a consigné avec soin, dans la *Pandore*, les noms des femmes illustres admises à l'Académie de Padoue, n'y a pas indiqué les noms des hommes qu'il y fit agréger. Nous savons seulement que parmi eux il y avait l'abbé *Saurin* de l'Académie de Nîmes, *M. de Grille*, secrétaire de l'Académie d'Arles, M. de Boussy, M. Mattel, secrétaire de l'Académie des Belles-Lettres de Toulouse (1), et plus tard, M. Charles César Bourdelot de Dairval, avocat au Parlement de Paris et numismate distingué.

A quelle date furent remises les nouvelles lettres patentes ? Nous sommes portés à croire que ce fut fort peu de temps avant la mort de Patin, en 1692 ou 1693.

son père, et, au commencement de septembre, il était à Versailles. V. le *Journal de Dangeau*, 22 août 1689, 28 février, 23 juillet, 4 septembre 1690. Jacques Nicolas Colbert (1654-1707) fils du grand Colbert, et archevêque de Rouen, le prit comme vicaire général. Il fut un des agents du clergé, puis, en 1697, le roi le nomma évêque de Montpellier. Il fut sacré à Paris dans l'Eglise des Feuillants, par l'archevêque de Rouen assisté des évêques d'Auxerre (M. de Nicolas Colbert, 1704) et d'Alais. V. le *Mercure* de mars 1697, p. 233. Janséniste ardent, il joua un grand rôle dans les querelles religieuses du XVIII[e] siècle. Il mourut en 1738.

(1) Il est auteur d'un discours à la gloire des Académies d'Italie, d'après la *Pandore*, t. I, p. 432. Voir sur Mattel, *Mercure Galant*, juillet 1694, p. 160-161, et sur Bourdelot, *les Mémoires de Trévoux*, octobre 1703, p. 1744-1753.

Il y eut, du reste, plusieurs promotions successives. Ainsi M. de Grille mourut en mars 1693, et Giffon le remplaça avant juillet 1694 (1), d'autre part, *Fléchier*, évêque de Nîmes et protecteur de l'Académie de cette ville, reçut, en décembre 1693, des lettres d'agrégation aux *Ricovrati*, datées de mars 1693 (2) ; et le marquis de Dangeau reçut, vers la même époque, les lettres qui lui conféraient le même honneur. Les relations de Vertron et de Fléchier étaient antérieures à 1680, puisqu'à cette époque Vertron envoyait à ses confrères d'Arles une lettre que l'abbé Fléchier lui écrivait de Valenciennes (3), Fléchier avait été long-

(1) « En vous parlant d'Académies, je vous diray que celle des Ricovrati de Padoue a reçu *M. Giffon*, qui est secrétaire de l'Académie royale d'Arles, à la place de feu M. le marquis de *Robias d'Estoublon.* » *Mercure Galant*, juillet 1694, p. 178.

(2) Le *Mercure* de février 1694, p. 128-138, raconte que l'Académie des Ricovrati avait reçu « l'illustre *M. Fléchier*, évêque de Nismes, l'un des ornemens de l'Académie françoise, et le digne protecteur de celle de Nismes. *M. Guyonnet de Vertron*, qui écrit l'histoire du Roy en prose latine et qui est académicien de l'Académie royale d'Arles et de celle des Ricovrati de Padoue, a accompagné les lettres patentes d'un compliment à M. de Nismes, qui lui a fait réponse en lui envoyant ce qu'il a écrit à messieurs ses confrères. Voicy de fidelles copies de ces honnestetés réciproques que je vous envoye..., p. 130 » Suivent les deux lettres, celle de Vertron et celle de Fléchier qui s'excuse de répondre si tard, mais qui venait seulement de recevoir les lettres patentes, puis un distique de Vertron pour un portrait de Fléchier :

« Hic vir hic est, pietate sua qui pectora flectit.
Atque animos mira Spiritus arte movet. » (P. 136).

Le remerciement de Fléchier aux Ricovrati termine l'article.

(3) Reg. de l'Acad., fol. 193, verso, et plus haut, t. II, p. 240.

temps lecteur du *Dauphin* et fut nommé, en 1680, aumônier de la Dauphine. Vertron accompagna l'envoi des lettres patentes à l'évêque de Nîmes d'un compliment, et chargea *Graverol* de lui remettre le tout. Fléchier l'en remercia, par une lettre datée de Narbonne, 12 décembre 1693.

La remise des lettres patentes destinées au marquis de Dangeau fournit à Vertron l'occasion d'une nouvelle flatterie. Nous citons le récit du *Mercure Galant*.

« M. Patin, qui avoit esté longtemps *principe* de l'Académie des *Ricovrati* de Padoue écrivit, avant de mourir (1), à M. de Vertron qui est de cette sçavante compagnie, une lettre en grec, élcquente, tendre et chrestienne, et cette épistre académique, qui mériteroit d'estre traduite en toutes sortes de langues, estoit accompagnée des lettres patentes d'académicien qu'il le prioit, de la part de Messieurs les *Ricovrati*, de donner à M. le marquis de Dangeau, qui, comme vous sçavez, est l'un des quarante de l'Académie françoise. Vous voyez, Madame, que celle de Padoue a fait en fort peu de temps une perte et des acquisitions très considérables, dans les personnes de deux des plus beaux

(1) Patin était rentré complètement dans les bonnes grâces de la cour, et même de Colbert, à qui il écrivit le 30 juin 1683, de Padoue, pour lui demander son appui pour obtenir une des « trois premières lectures de médecine auxquelles tout homme d'honneur doit absolument aspirer. » Lettres et instructions..., de Colbert, publiées par M. Clément, t. V, p. 565-566.

génies du siècle, et tous deux dignes protecteurs de deux Académies royales. L'un est ce marquis, protecteur de l'Académie d'Arles, et l'autre M. Fléchier, protecteur de celle de Nismes... Aussitost que M. de Vertron eut reçeu le dernier paquet de feu M. Patin, il mit la main à la plume, et fit un compliment en italien, pour M. le marquis de Dangeau, alla à son hostel, et à son retour le mit en françois, à la prière d'un de ses confrères. Je vous envoie la traduction du ce compliment que son ami m'a donnée :

Monsieur,

« Ce n'est point comme député de l'Académie royale d'Arles, que je viens vous saluer aujourd'huy. Je viens m'acquiter d'une commission fort agréable. Messieurs les Ricovrati m'ont honoré de leur choix, pour vous présenter ces preuves éclatantes de la distinction particulière qu'ils font de vostre illustre personne. La célèbre Académie de Padoue en vous donnant une place parmi les grands hommes et les sublimes génies qui la composent, n'a point eu égard à la noblesse de vostre sang, à l'esclat de vos dignitez, à la grandeur de vos emplois, ny au rang élevé que vous tenez dans la cour la plus polie et la plus auguste du monde. Elle n'a considéré, monsieur, que vostre esprit seul, qui peut remplir si dignement toutes les vues que l'on doit avoir pour former un académicien par-

fait. Elle a voulu joindre son estime à celle mesme des testes couronnées, qui, dans plusieurs occasions, ont rendu justice à vos qualitez excellentes. Enfin, Monsieur, ce Parnasse Italien pouvoit se vanter, avant vostre réception, d'avoir de grands ornemens, possédant des Muses françoises, les *Scudéry*, les *des Houlières*, les *Dacier*, et les *Saliez*, mais il lui manquoit un Apollon (1). »

La comparaison de Dangeau à Apollon était une flatterie dont on s'était déjà servi, à l'égard de Saint-Aignan, de Louis XIV et de bien d'autres; mais placer Fléchier et Dangeau sur le même rang, n'est ni à l'honneur de l'évêque de Nîmes, ni à celui de la critique du *Mercure*, d'ailleurs si souvent en défaut.

A la mort de Charles Patin, Vertron ne pouvait moins faire que de composer son éloge : on l'en pria et il l'écrivit en latin. Il l'adressa à l'Académie des Ricovrati et sans doute aussi à M[me] Patin. Il resta, en effet, en rapports littéraires avec elle et ils échangèrent plusieurs fois leurs productions poétiques (2). Dans une de ses lettres, M[me] Patin rappelait combien Patin aimait et estimait Vertron qu'il regardait comme un

(1) *Mercure Galant*, février 1694, p. 180-186. Magnin, qui était probablement l'ami en question, rédigea des devises « pour toutes les muses françoises » et le *Mercure* du même mois les inséra. Ibid., 187-190, en prenant soin de nous avertir qu'on ne recevait que neuf Muses à la fois, parmi les Ricovrati.

(2) Cfr. *Nouvelle Pandore*, t. I, p. 404-409.

véritable ami. Elle ajoutait que jamais elle ne serait assez reconnaissante à Vertron de ses attentions.

Lorsque ce dernier voulut faire admettre un certain nombre de dames à l'Académie des Ricovrati, elle négocia l'affaire avec un plein succès. Il y avait, nous l'avons vu, plus d'un précédent, et la mort de Mme des Houlières (1) en laissant une place vacante, donna prétexte à Vertron de proposer plusieurs dames, pour la remplacer. Il composa des vers sur la mort de Mme des Houlières et les communiqua à Mlle des Houlières, sa fille. Il lui annonçait qu'il avait envoyé l'éloge de feue son illustre mère « en Italien à Messieurs de la fameuse Académie des Ricovrati ; et en François à Messieurs de l'Académie roïale d'Arles : elle faisoit, sans flatterie, l'un des ornemens de ces deux célèbres compagnies. Par cet éloge funèbre (terme qui me coûte cher à écrire, conclut-il) je me suis acquitté

(1) Mme des Houlières mourut le 17 février 1694, après une maladie dont les premières atteintes remontaient à 11 ans. « Tout estoit charmant en elle. Les grâces de l'esprit estoient jointes à celles du corps, et elle a été belle jusques à sa fin quoi qu'âgée de 55 ans » dit le *Mercure* de février 1694, qui loue sa résignation et sa constance héroïque. Elle fut inhumée le 19, à Saint-Roch.

« Les mémoires publics qui annoncèrent sa mort, est-il dit dans l'Eloge Historique de 1747, et la pluspart de ceux qui, depuis, ont parlé d'elle, marquent qu'elle est morte à l'âge de 56 ans, mais ils se sont trompés ; elle étoit âgée d'un peu plus de 60 ans, à ce qu'on a su de personnes, qui prenoient intérêt à sa mémoire. » Mlle des Houlières réunit toutes les pièces de vers « dont le *Parnasse* retentit à la mort de Mme des Houlières et les lauriers dont on couronna ses cendres, » selon un usage encore respecté.

du devoir de confrère et d'ami (1). » Il offrit immédiatement à la fille de remplacer sa mère, à l'Académie de Padoue, mais Mlle des Houlières refusa d'abord : Vertron insista, en lui demandant divers détails sur sa mère. Mlle des Houlières lui envoya quelques renseignements et s'excusa de ne pouvoir lui en donner de plus étendus, ni lui communiquer sa correspondance, non plus que les « lettres de remerciemens qu'elle a faits à Messieurs ses confrères de l'Académie roïale d'Arles et des Ricovrati », car elle ne gardait pas copie de ce qu'elle écrivait. Mlle des Houlières était alors malade, et, depuis un an, n'avait quitté sa chambre, que pour aller à la messe. Elle se déclarait indigne de devenir le *confrère* de Vertron et ne sachant trop pourquoi il lui demandait ces détails, elle le priait de venir la voir, au premier jour. Il n'y manqua pas, et un peu plus tard, il lui écrivait : « Je vous ay proposée avec quelques autres dames illustres à Messieurs de l'Académie des Ricovrati, pour faire toutes ensemble le nombre des neuf muses françoises associées aux italiennes. J'attens avec impatience, par une favorable occasion, leurs lettres patentes et les vostres. Je vous promets, Mademoiselle, d'en être moi-mesme le por-

(1) *Pandore*, t. I, p. 412-143. Mme de Villedieu était des Ricovrati avant 1680, Mlle de La Vigne avant 1684. La guerre de la Ligue d'Augsbourg et les hostilités en Dauphiné, en Provence et en Piémont retardèrent les projets de Vertron. Il ne put les réaliser entièrement qu'après la paix de Ryswick, en 1697.

ur, aussitôt que je les aurai reçues. . (1). » Il lui onnait les noms de ses *compagnes* ou pour s'exprimer plus académiquement de ses *sœurs*. Il essayait e la consoler, en lui faisant part des regrets que causait mort de Mme des Houlières.

« Notre ami *M. Lucas*, qui sçait combien je suis ensible aux louanges qu'on vous donne, m'a fait honneur de me venir voir ces jours passés et m'a pporté d'agréables vers de M. de La Fevrerie, dont ai envoyé des copies à Messieurs mes confrères de Académie d'Arles et de celle des Ricovrati ; je les ai raduits en italien pour ceux qui n'entendent pas le rançois ; ce galant poète nous y console autant qu'il e peut, de la perte de Madame votre illustre mère par vous, Mademoiselle :

« Telle perte n'est pas toujours irréparable,
Puisque du même sang et des mêmes esprits
La nature a formé cette fille admirable,
Qui de l'Académie a remporté le prix,
Et qu'à sa mère seule on trouve comparable.
Mais rien n'approche les honneurs,
Dont le Parnasse en deuil célèbre sa mémoire,
Il place son image au temple de la gloire,
Et sa fille au rang des Neufs Sœurs. » *Pandore*, t. I, p. 421.

Mlle des Houlières avait encore peu écrit, mais ses premiers vers avaient été couronnés par l'Académie

(1) Voir toute cette lettre non datée, *Pandore*, t. I, p. 419-422. Elle est terminée par cette formule : « Vôtre très humble et très obéissant serviteur et très affectionné frère en Apollon. »

française, en 1687, et son jeune talent promettait de se développer. Corneille lui-même avait guidé ses premiers pas, et l'avenir justifia en partie ces espérances (1).

Nous ne pouvons préciser la date à laquelle Vertron obtint des diplômes d'académiciennes en faveur « des muses françoises ou des dames illustres de France, agrégées à l'Académies des *Ricovrati*. » Voici les noms de celles qui vivaient encore, en 1698, d'après la *Nouvelle Pandore* qui les cite, selon l'ordre de

(1) Antoinette Thérèse des Houlières naquit à Paris, en 1662. Elle puisa dans la société de sa mère le goût de la poésie, et le *Mercure* de 1683 raconte que M. de Pointis lui dédia sa Relation du Siège d'Alger, et ajoute qu'elle écrivait en prose aussi bien que Mme des Houlières en vers. Elle fut, selon l'expression de *Chambors* (1747), le diminutif de sa mère. Elle inspira à Fléchier, qui la connut en 1678, une inclination littéraire qui dura trente ans et survécut à toutes les vissitudes. (V. l'abbé Delacroix, Vie de Fléchier, in-12, 1883, chap. VI). La figure de M[lle] des Houlières est encore plus effacée aujourd'hui que celle de sa mère, mais les contemporains en faisaient grand cas. Après la mort de sa mère, Louis XIV lui accorda une pension de 600, puis de 900 livres. Elle édita (1695) les œuvres de sa mère avec un soin filial, et « elle chargea quelques années après M. d'Audiffret, envoïé du roi à Mantoue, de présenter ce recueil à l'Académie des Ricovrati. Ces savans ne jugèrent pas qu'aucune put mieux remplacer sa mère et elle fut reçue le 9 février 1699. » Eloge Historique, 1747. Elle mourut à Paris, le 8 août 1718, et fut enterrée à Saint-Roch, près de sa mère. Sur les éditions de ses œuvres, voir plus haut. En 1687, elle eut pour concurrents Fontenelle et Du Périer. Voir les Mémoires de l'abbé Trublet sur la vie et les œuvres de Fontenelle. Ménage composa sur ce concours des vers latins qu'on trouve, avec une imitation en vers français, dans le *Menagiana* de 1715, t I, p. 33. Voir *Pandore*, t. I, p. 376-80; une lettre de Vertron à M[lle] de *Cornaillon*, sa cousine, il lui annonce le succès de M[lle] des Houlières.

leur réception et avec le surnom qu'on leur avait accordé : Sapho, Mlle de *Scudéry*, l'universelle ; Terpsichore, Mme *Lefèvre Dacier*, la savante ; Euterpe, Mme de *Saliez*, la spirituelle ; Melpomène, Mme de *Bretonvilliers*, l'admirable ; Uranie, Mme *Le Camus de Melson*, l'agréable ; Thalie, Mlle de *La Force*, l'engageante ; Clio, Mme de *Barneville d'Aulnoy*, l'éloquente ; Polymnie, Mlle *des Houlières*, la sage victorieuse ; Calliope, Mlle *Bernard*, de Rouen, l'invincible ; Erato, Mlle *Chéron*, l'excellente (1).

Ni dans le *Parnasse François* de Titon du Tillet, ni dans la *Nouvelle Pandore* de Vertron nous ne trouvons de dates exactes, relativement à l'admission de ces muses françaises. Il semble, d'après la *Pandore*, citée ci-dessus, qu'elles étaient admises au moment où parut ce recueil (1698) et pourtant le *Mercure* d'août 1700, signale l'envoi par Vertron des lettres patentes d'académiciennes des *Ricovrati*, à Mesdames d'Aulnoy, Le Camus, de Murat, de Bretonvilliers, à Mesdemoiselles de La Force, Chéron, des Houlières, Bernard. Le *Mercure* ajoute que Vertron y joignit un compliment pour chacune, qu'elles répondirent de

(1) Il faut noter que Mlle Scudéry, en raison de sa réputation éclatante, était placée en dehors du nombre des neuf Muses, comme leur étant incontestablement supérieure. Vertron nous en avertit dans une lettre à sa sœur, *Pandore*, t. I, p. 441-455. Sur ces dames savantes, voir le *Parnasse* de Titon : on y trouvera de nombreux détails que nous ne pouvons rapporter ici.

suite « à ce galant académicien, si zélé pour leur gloire », et qu'elles forment. avec Mme de Saliez, le nombre des neuf Muses (1). Un peu plus tard, Vertron publiait dans le *Mercure*, avec une lettre en expliquant le sujet, une ode « à la gloire des femmes illustres du siècle de Louis-le-Grand, qui ont remporté des prix de prose ou de vers, adressée à Messieurs de

(1) *Mercure*, août 1700, p. 73-75. Ce numéro parle beaucoup de Vertron. Il y a d'abord, p. 55-64, une lettre de lui à Mlle de Scudéry, le jour de sa fête, Sainte-Madeleine, 22 juillet. Cette lettre mêlée de prose et de vers fait allusion à ce qu'il a dit d'elle dans la *Pandore*; elle renferme quatre vers pour le portrait de Mlle de Scudéry, par Bonnart. Suit la réponse de Mlle de Scudéry, vers et prose, p. 65-67 ; puis un impromptu de Vertron à Mlle Scudéry, p. 68 ; enfin une nouvelle lettre du même à la même, avec des vers, « en l'octave de Sainte-Madeleine », p. 69-73. Le *Mercure* qui avait dit, p. 55, que Vertron est de l'Académie d'Arles et de celle des Ricovrati de Padoue, termine son article par ce qui suit : « M. de Vertron envoya dans le même temps à ses illustres sœurs en Apollon Ricovrato leurs lettres patentes d'académiciennes. Ce sont Madame la comtesse d'*Aulnoy* ; Madame *Le Camus*, veuve du conseiller d'Etat ; Madame la comtesse de *Murat* ; Madame la présidente de *Bretonvilliers*, la douairière ; Mademoiselle de *La Force* ; Mademoiselle *Chéron*, qui est aussi de l'Académie de peinture ; Mademoiselle *des Houlières* ; Mademoiselle *Bernard*, de Rouen. Leurs lettres patentes estoient accompagnées d'un compliment pour chacune, et toutes ces dames illustres en ont envoyé à ce galant académien, si zélé pour leur gloire, avec leurs remerciemens pour Messieurs les Ricovrati, à qui il doit les envoyer incessamment tous ensemble, pour estre lus publiquement dans cette célèbre Académie, avec toutes les cérémonies italiennes. Elles forment avec Madame de *Saliez* le nombre des neuf Muses. Je vous envoye de nouvelles productions de cette dernière qu'elle a adressées à M. de Vertron. Ce sont des traductions d'Anacréon, l'un des plus difficiles poëtes grecs. » P. 74-75. Suivent deux odes, p. 76-77.

l'Académie des Ricovrati de Padoue (1). » Ces deux pièces sont fort curieuses. D'après le *Mercure* de septembre 1699, ce serait le 10 février 1699, que les Ricovrati auraient admis Mesdames de Bretonvilliers, Le Camus de Melson, de Barneville d'Aulnoy, avec Mesdemoiselles de La Force, des Houlières, Chéron, Bernard, Lhéritier. « Il doit ces jours-cy, en qualité de député, leur porter les lettres patentes d'académiciennes. » Le *Mercure* ajoute que cette liste lui a été communiquée par Vertron lui-même (p. 138-146). D'après

(1) Vertron communiqua cette ode à Mme Durand, qui habitait dans l'Ile, comme lui, et qui avait été couronnée par l'Académie française. La lettre que publia le *Mercure* était adressée à cette dame, qui fit à Vertron « une réponse galante et pleine d'esprit, pour le remercier d'avoir contribué à sa gloire. » Dans cette lettre, « à l'aimable et spirituelle Sylvie », Vertron donne les noms et les qualités des neuf Muses françaises. « Pour entendre mon ode, poursuit-il, il faut vous faire observer que Messieurs de l'Académie des Ricovrati de Padoue, ont reçu dans leur docte compagnie neuf dames illustres en France, sous les noms des neuf Muses, dont j'ay mis quelques ouvrages, et fait quelques éloges dans la *Nouvelle Pandore*, et dont le mérite vous est connu. » Suit une intéressante énumération des femmes couronnées dans les diverses Académies du Royaume. « Enfin, conclut-il, sous le nom de *Corinnes* on doit entendre les autres femmes ou filles illustres du siècle de Louis-le-Grand, dont j'ay parlé dans mon recueil où j'ay la moindre part assurément. » *Mercure Galant*, décembre 1701, p. 152-165. Voir une pièce analogue d'un autre auteur, dans un *Mercure* précédent. Le *Mercure* de décembre 1701, ajoute : « M. de Vertron, qui est aussi l'un des *trente* de l'Académie royale d'Arles, a fait recevoir dans celle de Padoue, presque toutes les dames dont voici les noms, ce qui marque qu'il est leur panégiriste perpétuel et le protecteur du Beau Sexe. » Suit la liste déjà citée ci-dessus. Ibid., p. 165-167.

l'Eloge Historique, en tête des œuvres de M[me] des Houlières (1747), M[lle] des Houlières aurait été admise le 9 février 1699.

On comprendra que nous hésitions à nous prononcer, tant sur le nombre précis des *Muses Françoises* (1), que sur la date de leur admission et de la remise de leurs lettres patentes. La chose, du reste, est de peu d'importance. Vertron était arrivé à ses fins et la publication de la *Nouvelle Pandore* fut comme la constatation publique de son protectorat sur le Beau Sexe, en même temps qu'un solennel hommage aux Muses Françoises et une nouvelle flatterie pour Louis XIV.

Nous avons trop souvent cité ce recueil et nous lui avons déjà emprunté trop de renseignements, pour ne pas lui consacrer quelques pages, en terminant ce chapitre.

Durant de longues années, pendant que la France luttait contre la ligue d'Augsbourg, les rimeurs de province, les beaux esprits de Versailles et les dames de Paris ou de province qui se piquaient de littérature, discutèrent plus ou moins spirituellement sur la préé-

(1) Au tome I de la *Pandore*, p. 431-437, Vertron mentionne comme des *Merveilles de la République des Lettres* sept dames françaises de l'Académie des Ricovrati, mortes : M[me] Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet (1588-1665), Henriette de Coligny, comtesse de la Suze (1618-1673), M[me] de Villedieu (1632-1683), M[lle] de La Vigne (1634-1684), M[me] des Houlières, M[lle] Serment (1642-1692). Voir Titon, le *Parnasse François*, passim.

minence des sexes, sans avoir l'air de se préoccuper beaucoup des péripéties de ce grand drame. Vertron recueillit gravement toutes les pièces de ce procès, et comme il n'oubliait jamais d'encenser Louis XIV, son idole, il fit un choix parmi ces productions de valeur très inégale (1), et donna d'abord un volume composé en majeure partie « de pièces curieuses et presque toutes à la gloire du Roi ; soit en prose, soit en vers » et écrites par des femmes. Il affirmait que « quiconque sera sans prévention, jugera que les dames louent ce grand prince plus finement que les hommes. » Ce fut le premier volume de la *Nouvelle Pandore, ou les Femmes illustres du siècle de Louis-le-Grand. Recueil de pièces Académiques en prose et en vers, sur la préférence des sexes, dédié aux dames...*

Le second volume suivit de près et renferma les autres pièces que Vertron avait cru devoir réserver. Il

(1) Voir la Préface de la *Pandore*. Nous ne pouvons citer les noms de toutes les personnes dont il y a des pièces dans ce Recueil. Parmi les femmes, on remarque : M[lles] de Scudéry, des Houlières, Fressel de Vermolet, de Cornaillon, de Chevry, Roland, de Chance, d'Aleyrac de la Charse, de Razilly, de La Vigne, Chéron, de Villiers, de Louvencourt, Heuvrard, de Vandœuvre, Bernard, Itier, Lhéritier ; M[mes] d'Encausse de Toulouse, d'Armençay, de Sandaucourt, d'Autreval, de Roque Montrousse de Carpentras, de Pringy, de Villedo, de La Force, de Plabuisson, Dourlens, Le Camus, etc... Parmi les hommes, citons les PP. Prost, Mourgues, Commire S. J. ; MM. Bussy-Rabutin, de Chevry, de Bétoulaud, de La Loubère, l'abbé Bosquillon, de l'Académie de Soissons, Magnin, Sabatier, de La Granche, Boyer, etc.

y joignit les jugements qu'il avait portés sur les œuvres des dames savantes, et il donna sur elles quelques détails fort curieux à relever. Malheureusement ce Recueil est fort indigeste : « Je n'ai pas exactement suivi, dit l'auteur dans sa Préface, l'ordre des lieux et des temps, pour suivre celui des matières même dont je me suis quelquefois éloigné. Ces fautes non seulement sont pardonnables, mais elles sont, dans des rencontres, louables et judicieuses ». Il prend bien soin d'avertir que les dames sont citées sans ordre, car on n'en observe point au Parnasse, et il n'a pas voulu prononcer entre elles « pour ne point causer de jalousie ni de trouble dans un état paisible et dans un temps le plus calme qui fut jamais (1). » Il se rendait cependant compte des imperfections de son œuvre, puisqu'il provoquait les remarques et offrait « des exemplaires bien conditionnés de cet ouvrage qui est moins le mien que celuy d'autrui » aux personnes qui l'avertiraient de ses fautes.

La *Nouvelle Pandore* fut achevée d'imprimer le 8 juillet 1698, et pourtant le *Mercure*, dont on connait les complaisances pour Vertron, n'en rendit compte qu'en septembre 1699. D'autre part, Mme de Saliez,

(1) Voir le *Mercure* d'octobre et de novembre 1697, sur la paix de Ryswick, qui fut publiée à La Haye, le 21 octobre 1697. Le 16 novembre 1697, il y eut *Te Deum* et réjouissance à Paris, pour la conclusion de la paix générale. Novembre 1697, p. 210-223.

qui semblait devoir en recevoir des premières communication, écrivait à Vertron une lettre publiée dans le *Mercure* de novembre 1699, par laquelle elle le priait de la lui faire parvenir. Elle savait déjà cependant comment était composé le Recueil, puisqu'elle se déclarait confuse et surprise que Vertron eut placé ses œuvres, auprès de celles des *dames* illustres du siècle de Louis-le-Grand (1).

Le *Mercure* fut très élogieux, par contre le *Journal des Sçavans* fut très sobre. Il consacra seulement une page au Recueil de Vertron (2). La *Nouvelle Pandore* est cependant fort intéressante, bien qu'il y ait peu de pièces de grande valeur. Nous adoptons volontiers le jugement de Titon du Tillet, sûr Vertron. « On peut dire que son livre, dont on vient de parler, est très utile pour connoître le grand nombre de dames qui se

(1) « Monsieur, mon cher frère en Apollon Ricovrato. J'ay une véritable impatience de lire la *Nouvelle Pandore* et de voir unies tant de matières différentes, dont je ne puis m'imaginer la liaison entre elles ni avec le titre. *Pandore* est un nom fatal. Je ne sçay comment vous vous garantirez des reproches qu'il nous cause depuis bien des siècles ; mais enfin il faut se confier au protecteur du Beau Sexe... » Voir la suite, *Mercure* de novembre 1699, p. 66-78. Elle avait lu sans doute l'article du *Mercure* sur la *Nouvelle Pandore,* qui est dans le numéro de sept. 1699, p. 126-138. Le tome III° que le *Mercure* annonce et qui devait être composé de pièces galantes, ne parut jamais.

(2) Voir le *Journal des Sçavans* du lundi 25 mai 1699, p. 232-233 : *Conservations de l'Excellence du Beau Sexe,* dédiées aux dames, in-12, deux tomes, à Paris, chez la veuve Claude Mazuel, sur le pont Saint-Michel, 1699. » Tel est le titre donné au Recueil.

sont distinguées, sous le règne de Louis-le-Grand, par leur esprit et par leurs ouvrages, et qu'on y trouve des morceaux de prose et de poésie de la composition de ces dames, dont la lecture fait beaucoup de plaisir. » On ne connaîtrait pas Vertron, si on n'avait pas étudié la *Pandore* ; on ne saurait pas non plus quel était le mouvement intellectuel, dans les classes élevées de la société, surtout en province. La *Pandore* nous fait pénétrer dans les réunions mondaines où l'on s'occupait de littérature et de poésie, avec plus de bonne volonté que de succès. D'aucuns ajouteront peut-être que les femmes « sçavantes et aimables » dont Vertron fut le correspondant. rappellent légèrement les femmes savantes de Molière. Nous n'y contredirons pas trop. Mais nous voulons surtout retenir de cet examen que Vertron était doué d'une activité prodigieuse, qui n'avait d'égale que sa frivolité et son désir de briller.

Il avait une affection extrême pour les exercices académiques. Il s'intéressa à la réorganisation des jeux floraux et il échangea, à cette occasion, quelques lettres avec *Simon de La Loubère* (1) l'un de ceux qui

(1) *Simon de La Loubère*, né à Toulouse, en mars 1642, était un littérateur et un mathématicien. Il composa, dans sa jeunesse, des chansons à mettre en musique et passait pour le plus grand chansonnier de France, lorsque la mode des opéras vint détruire la vogue de ce genre. d'abord très cultivé. En 1686, il fut envoyé à Siam pour négocier un traité de commerce, et, à son retour, il publia, sous ce titre : *Du Royaume de Siam*, Paris, 2 vol. in-12, 1691, une relation très complète de ses observations, bien plus

travaillèrent le plus à relever cette institution séculaire, alors en pleine décadence. Vertron exposa ses vues et proposa d'y admettre les femmes, mais il n'obtint pas satisfaction sur ce point et il s'en plaignit « comme protecteur du beau sexe. » Les démarches de M. de La Loubère furent couronnées de succès, et, en 1694, Louis XIV expédia des lettres patentes érigeant les Jeux Floraux en Académie royale (1).

sérieuses et plus approfondies que celles de *Choisy*. Il séjourna quelque temps à Paris, et, en 1693, l'Académie française l'élut en remplacement de l'abbé *Tallemant*, l'aîné. La Loubère retourna à Toulouse, où il se maria, à l'âge de 60 ans, et il mourut le 26 mars 1729. Très lié avec *Pontchartrain*, il obtint par son intermédiaire l'érection des Jeux Floraux en Académie et rédigea lui-même les lettres patentes. Il fut l'arbitre des Jeux Floraux durant de longues années. Il connaissait l'Italien, l'Espagnol, l'Allemand. Ses vers n'ont pas été imprimés. Voir son éloge par M. de *Boze*, dans le tome VII des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; Cfr. Niceron, t. XXVI, p. 151-160 ; le *Journal de Dangeau*, t. I, p. 412 ; t. II, p. 7 ; t. IV, p. 14, 346.

(1) « Au mois de septembre 1694, le Roy par lettres patentes érigea les Jeux Floraux de Toulouse en Académie ; le nombre est fixé à trente-six académiciens. Sa Majesté leur donna des statuts, et voulut qu'ils tinssent leur assemblée une fois la semaine, et qu'ils fussent entièrement appliquez à cultiver les belles-lettres. Monsieur le chancelier en est le protecteur. » *Trabouillet*, Etat de la France, 1718, t. III, p. 584. Parmi les Académies établies dans le royaume, il n'est pas question d'autres Académies à Toulouse. Elles avaient cessé d'exister sans doute, car il y avait eu plusieurs sociétés littéraires à Toulouse : nous avons parlé des *Lanternistes*. *Pellisson*, de concert avec M. *Malpeyre*, doyen du présidial de Toulouse, avait organisé, vers 1688, la *Société des Belles Lettres* qui s'occupait d'éloquence, de critique et même de physique. Cette société décernait des prix dont le *Mercure* publiait le programme et, à la mort de Pellisson, elle

Vertron proposa divers concours dont la *Pandore* a conservé le souvenir (1). En 1682, il écrivait au duc de Saint-Aignan et lui envoyait le sonnet de Mlle de *Chance* « qui a remporté le portrait de Sa Majesté que j'avois proposé pour prix. » Il y joignait le sonnet de la même sur la grossesse de la Dauphine et sur les rimes *Flageolet*, *Décalogue* (*Pandore*, t. I, p. 117-123. V. plus haut, t. II, p. 380). Un peu plus loin,

lui fit faire un service, comme à son fondateur. Voir le *Mercure* de mars 1698, p. 118-122 ; mai 1699, p. 51-56; voir dans le *Mercure* de mai 1693, p. 120-140, l'éloge de Pellisson à l'Académie de Toulouse, et sur sa mort, Cfr. *Mercure* de février 1693, p. 280-295 ; juin 1694, p. 121-145. La séance d'ouverture des Jeux Floraux érigés en Académie, se tint le 25 janvier 1695. Voir le *Mercure* de mars 1695, p. 281 et sqq. Cfr. dans le *Mercure* de juin 1695, p. 239-247, le programme du concours pour cette année.

(1) Nous ne pouvons leur assigner une date précise. Dans une lettre à sa sœur (*Pandore*, t. II, p. 349). Vertron lui annonce l'envoi prochain des pièces (en vers français) composées pour le prix qu'il a proposé Il lui parle aussi d'un dialogue sur la prose et la poésie qu'il fait imprimer. D'autre part, dans une lettre à Mme Le Camus (*Pandore*, t. II, p. 429-432), Vertron dit que la poésie est préférable à la prose. Il semble qu'il ait rédigé ou projeté un dialogue sur ce sujet. Mlle Lhéritier envoya, après 1697, son sonnet couronné, sur des rimes « pour un prix proposé par des dames d'un rang distingué qui ne veulent pas être nommées. » *Pandore*, t. II, p. 412-414. Mme Le Camus communiqua aussi à Vertron, qui le mit dans la *Pandore*, t. II, p. 406, un sonnet du prix sur les rimes Cartel, More. Dans son Recueil commençant par le Parallèle Poétique (1686, in-4°) Arsenal B. L. 8932, pièce 4e, en tête, on lit : La *Gazette de Hollande* annonce qu'un sieur *Martinet* a remporté le prix des bouts rimez à la mode, Gloire, Roy, Loy, Victoire, proposés par M. de *Riants*, ci-devant procureur du roi, au jugement de trois héroïnes. » Ce sont sans doute les mêmes dont il s'agit, *Pandore*, t. I, p. 306-316. Voir ci-dessous.

Vertron cite des devises en l'honneur du Dauphin composées par le P. *Mourgues*, M. d'Héricourt, de l'Académie de Soissons, et par lui-même. Mme de Saliez se déclarait incapable de prononcer quelle était la meilleure de ces devises, et ce fut un autre, le P. *Prost*, S. J. qui remporta le prix (*Pandore*, t. I, p. 138-152). En 1685 ou 1686, la révocation de l'Edit de Nantes fournit matière à un nouveau concours de sonnets en bouts rimés et la palme fut accordée à Mlle *Roland*. (*Pandore*, t. I, p. 387 et sqq.). En 1685, après la publication de son *Parallèle de Louis-le-Grand*, Vertron convia les beaux esprits à un concours sur ce même sujet (1). Nous avons dit (p. 49) que cette fois le vainqueur fut le P. *Mourgues*. (V. *Pandore*, t. II, p. 272-276). Le prix consistait en un portrait du Roi, dont le P. de La Chaise avait le dépôt, jusqu'à ce que le vainqueur vint le réclamer. Il est encore question d'un autre concours, sans date (*Pandore*, II, 286), sur les bouts rimés *Gloire, Roi*, *Loi*, *Victoire*. Avant 1687, Vertron pria Mme *des Houlières*, Mme *Dourlens*, et Mlle *Serment*, de prononcer, en qualité de juges, et de décerner le portrait du duc de Saint-Aignan (2).

(1) Voir plus haut, p. 83, en note. Il semble que le parallèle de Louis XIV ait été mis au concours par l'Académie d'Arles. Sur le concours de Vertron (1685), voir le Parallèle Poétique, 1686, en tête de la première pièce du Recueil.

(2) Vertron écrivait à Mme *des Houlières* : « Madame, il s'agit de décider un point d'honneur entre des Muses de différens païs. J'ay proposé pour prix de la victoire un portrait de notre illustre

Faut-il répéter que Vertron a toujours en vue la glorification du Roi ou des grands personnages de la

ct charmant duc : on m'a voulu persuader que vous ne vouliez pas juger des pièces faites à sa gloire ; je ne puis croire qu'estimant M. le duc de Saint-Aignan, vous refusiés la qualité de juge souveraine de sonnets qu'on a faits pour lüy, à votre imitation. Je vous demande donc une audience favorable, je m'offre d'être votre lecteur et je suis de Mademoiselle votre fille et de vous, Madame... » « A mon retour de la campagne, répondit Mme des Houlières, on m'a rendu une lettre de vous, Monsieur, qui m'a extrêmement surprise. Personne ne prend plus d'intérest que moi à la gloire de M. le duc de Saint-Aignan ; et si vous le voulés, je vous donnerai dès demain l'audience que vous me demandés. Je suis... » D'autre part, Vertron envoyait à Mademoiselle Serment, avec une devise et un madrigal de Magnin, la lettre qui suit : « Mademoiselle, ce n'est point parce que vous estes ma voisine, et que vous me faites l'honneur d'estre de mes anciennes amies, que je vous ay choisie pour l'une des juges des bouts rimés remplis sur les belles qualitez de M. le duc de Saint-Aignan. Votre jugement fera plus de bruit dans la République des Lettres, que n'en fit autrefois celui de Pâris. Il ne s'agit pas présentement d'une pomme d'or, mais du portrait de cet illustre duc. Je *conte* sur vous en cette occasion, *contez* en toute autre sur celui qui est... » Mademoiselle Serment souffrait déjà du cancer dont elle mourut, en 1692 : elle s'excusa sur sa maladie, néanmoins elle finit par accepter, puisque l'Académie des *Anonymes* du Havre adressa aux trois juges le madrigal suivant :

« Rares esprits, illustres dames,
Qui charmez les belles âmes,
Et toutes trois gagnez les cœurs,
Plus que les neuf sçavantes sœurs,
Vous estes les doctes maistresses,
Qu'on réclame avec Apollon,
Bien plus dans le sacré vallon,
Qu'au mont Ida les trois déesses. »

Nouvelle Pandore, t. I, p. 306-316.

cour, et qu'il dirait volontiers ce que le duc de Saint-Aignan publia dans un *Mercure* :

« ... Plaire au plus grand roi qui soit dans l'Univers,
C'est le plus beau métier que l'on puisse jamais faire ? »

Il nous reste de lui plusieurs recueils déjà cités par nous, au passage, qui tous confirment ce que nous avons dit de la courtisanerie de Vertron. Tel est celui qui est intitulé : *Ludovicus magnus vir immortalis, Serenissimo Delphino carmen, auctore C. C. G. de Vertron, historiographo et academico regio. Parisiis apud Jacobum Morel, secundæ majoris aulæ palatii columnæ, sub Magno Cæsare.* 1687, *cum permissu* (1). Il renferme des pièces latines et françaises à l'honneur du Roi et du Dauphin. Il y est question d'un concours « sur les conquestes de Monseigneur ». L'ode qui remporta le prix fut celle du P. Prost, S. J., de l'Académie d'Arles, (p. 114-121, 1re partie). Vertron s'appropriant la scandaleuse inscription *Viro Immortali*, imaginée par l'abbé Regnier, pour la statue de la Place des Victoires (1687), composa le Portrait de l'Homme Immortel (2), et, à ce propos, énuméra tous les monu-

(1) Ce Recueil, in-4°, de 124, puis 176 pages, porte sur le titre la date de 1687, mais plusieurs pièces sont évidemment postérieures, ne serait-ce que le programme de l'Académie d'Arles de 1689. Voir ce Recueil, à la Bibliothèque de l'Arsenal, B. L. 3567 bis.

(2) Voir sur cet ouvrage une lettre de Mme de Saliez à Vertron, *Pandore*, t. II, p. 300-302. L'abbé Régnier s'est défendu d'avoir composé l'inscription *Viro Immortali*, mais tous les contemporains la lui attribuent, Vertron tout le premier.

ments, statues, bustes, obélisques, etc., élevés en France à Louis XIV, sans omettre l'obélisque d'Arles et la statue sculptée (en 1675) par *Dedieu,* (p. 139-141, 2[e] partie) pour l'Hôtel de Ville. (V. t. II, p. 126).

Lorsque l'Académie d'Arles organisa son concours, en 1689, Vertron fit tous ses efforts pour le recommander à ses amis et les décider à entrer en lice. Il ne tint pas à lui que ce concours n'ait été brillant. Il écrivit à M[me] *Dourlens* et à M[lle] de *Chance,* pour les engager à travailler sur le sujet proposé. Ces dames s'excusèrent en vers, et M[lle] de Chance répondit, en particulier, qu'une ode donnait plus de peine que cinquante sonnets, madrigaux ou rondeaux (1).

(1) « Mesdames, l'Académie royale d'Arles ouvre un nouveau champ de gloire aux Beaux Esprits, et comme vous estes de ce nombre, je vous avertis que le sujet est sur les premières conquêtes de Monseigneur, et sur la satisfaction que le Roy a d'avoir un fils digne de luy. Le prix est le portrait en grand de ce jeune héros, de la main de l'illustre M. Le Brun. Je vous exhorte à travailler et vous auriez tort de vous excuser puisqu'après avoir si bien loué le père, on peut bien louer aussi le fils ; ce sera une agréable chose de voir la mère et la fille rivales ; si l'une mérite le grand portrait de Louis-le-Hardy, j'en donnerai un petit à l'autre. Nostre compagnie demande une belle ode, c'est une pièce de longue haleine, mais propre à exercer des Muses, telles que les vostres, je vous envoie une saillie de la mienne pour vous divertir un moment. C'est une occasion nouvelle de vous assurer de mes respects, et de vous dire que je suis de toutes deux également, Mesdames, le très humble et très obéissant serviteur, *Vertron.* » *Pandore,* t. I, p. 136-137. Suit Madrigal à Monseigneur, puis la réponse de ces deux dames, p. 138-139. Voir plus haut, t. II, p. 401-403.

Les académiciens d'Arles sont cités fort souvent dans les Recueils de Vertron. Il les associait à ses travaux, il avait recours à leur bonne volonté et leur donnait place parmi les beaux esprits dont il conservait les productions. C'était un échange de bons procédés et, sans cette précaution de Vertron, nous ne saurions presque rien de plusieurs d'entre eux (1). C'est pourquoi le dépouillement des Recueils de Vertron est indispensable pour connaître l'Académie d'Arles, à laquelle son activité faisait honneur, dans la mesure du moins de ses forces, si parfois son jugement était en défaut sur la valeur vraie des moyens employés.

(1) Les symptômes de mécontentement que nous avons constatés plus haut, de la part des académiciens d'Arles, vis-à-vis de Vertron, avaient depuis longtemps disparu.

CHAPITRE V

L'Académie d'Arles de 1687 à 1700. — Mort de Mgr François de Grignan, de M. de Grille et de divers académiciens. — Le chevalier de Romieu et Guillaume Marcel. — Quelques faits relatifs à l'Académie.

—

Au mois de janvier 1683, M. de Grille disait à ses collègues que « les honnestes gens les plus esloignés » s'empressaient de faire honneur à l'Académie d'Arles, beaucoup plus que les arlésiens et que « les académiciens endormis du dedans (1). » L'observation avait sa raison d'être, mais que devait-il dire lorsque, vieillissant et malade, il assistait à l'engourdissement progressif qui envahissait l'Académie ?

Vertron en soutenait encore la réputation au dehors ; elle avait à la cour un protecteur haut placé, et pourtant la vie semble s'être retirée peu à peu du « petit corps », si actif sous le protectorat du duc de Saint-Aignan. Dangeau ne s'en occupait pas : les académiciens du premier jour vieillissaient et n'avaient plus l'enthousiasme des débuts. Plusieurs étaient absorbés par les fonctions publiques, auxquelles les appelaient la confiance de leurs concitoyens ou le cours normal

(1) V. Registre de l'Académie, fol. 219, verso, cité, t. II, p. 305.

es choses. D'un autre côté, la mort et l'éloignement fai-
iient des vides dans leurs rangs, et autour d'eux dispa-
iissaient les amis qui avaient encouragé leurs débuts.

Gilles Du Port était alors fixé à Paris, où il demeurait ue de Richelieu, sur la paroisse de Saint-Roch; il urveillait la publication de son Histoire de l'Eglise 'Arles, qui parut au mois de mars 1690, en 1 vol. in-12. ..es travaux précedents de Du Port l'avaient signalé l'attention, et le *Mercure Galant*, qui avait annoncé on ouvrage sur l'éloquence sacrée (mai 1682, p. 115-: 16) publia un compte-rendu élogieux de ce nouveau volume (1), qui reçut, en effet, bon accueil et le méritait, malgré certaines critiques. V. t. II, p. 207-209.

(1) « Mr Du Port, prestre, de l'Académie royale d'Arles, a donné depuis peu au public l'histoire de cette ville. Elle est écrite d'un stile pur, concis et coulant, et divisée en trois livres. Le premier contient la description des antiquitez que l'on y voit, qui sont très considérables. On y parle de son amphithéâtre, plus ancien et plus magnifique que celui de Nismes, de son obélisque qui est le seul qu'il y ait en France, de ses catacombes et de ses champs élisés, qui avant la venue du Sauveur du monde, servoient de cimetière aux payens, des cérémonies qu'ils faisoient aux enterremens de leurs morts, des urnes, des lacrimatoires, des patéres et de quantités d'autres choses fort curieuses. On y voit encore que Constantin-le-Grand et son fils Constance, aussi bien que les empereurs Honorius et Majorien, ont estably leur cour à Arles, qu'elle a esté république et la capitale du royaume de Bourgogne. Dans le second livre, l'auteur traite de l'établissement de la foy à Arles par saint Trophime, qu'on prétend avoir esté disciple de saint Paul, et rapporte les sentimens des auteurs sur la mission des premiers prédicateurs apostoliques en Provence. Il parle de tous les successeurs que ce saint a eus dans le gouvernement de cette église, jusqu'à messire

Le 9 mars 1689 « sur les 4 ou 5 heures du soir, » mourut François-Adhémar de Monteil de Grignan, archevêque d'Arles depuis 1643, et l'un des personnages les plus en vue de la Provence. Sa mort fut un deuil public. On lui fit des obsèques solennelles et il fut enterré dans la chapelle de Saint-Genest, à Saint-Trophime, le dimanche 13 mars 1689. Le caveau et l'inscription funéraire y existent encore. Le 22 du même mois, son neveu le coadjuteur Mgr J.-B. de Grignan, fit célébrer un service à Saint-Trophime et le P. *Théophile*, prieur des Carmes déchaussés, prononça l'oraison funèbre. Le chapitre (23 mars), les consuls (24 mars), les pères de l'Oratoire (29 mars), toutes les paroisses, toutes les commu-

François-Adeymard de Monteil de Grignan, mort l'année dernière et dit que quoyque le nom d'archevesque fust en usage parmy les Grecs, dès le premier siècle de la naissance de l'Eglise, il ne l'estoit pas parmy les latins avant le sixième siècle, ce qui est cause que le premier qu'on ait nommé archevêque d'Arles est saint Césaire, qui succéda à saint Eonius, en 502, et fut tiré du monastère de Lérins, pour remplir ce siège. Dans le troisième livre de cette histoire, il est parlé de la fondation de l'église d'Arles, de sa primatie et du différend qu'elle eut pour ce sujet avec celle de Vienne, de l'établissement du chapitre de saint Trophime, de celuy de nostre Dame-la-Majeure, et de la fondation des paroisses, des abayes et des couvens. Ce livre se trouve chez le sieur Cavelier, dans la grande salle du palais. Ceux qui le liront demeureront sans doute d'accord que c'est avec raison que l'auteur a dit dans sa préface qu'il y a de quoi contenter les curieux aussi bien que les sçavans. » Juin 1690, 184-188.

nautés religieuses et les confréries de pénitents de la ville suivirent cet exemple (1).

Les académiciens ne restèrent pas en arrière, et ils chargèrent M. *de Romieu* de prononcer l'éloge funèbre de Mgr de Grignan, dans une de leurs séances, ce qui fut fait le 20 mai 1689. Ce discours n'a jamais été publié : il renferme, en termes excellents et mesurés, un aperçu rapide de ce que Mgr de Grignan avait accompli pour son diocèse et la Provence, durant son épiscopat. Il se termine par un hommage très légitime rendu à Mgr J.-B. de Grignan, qui saura continuer les traditions de son oncle, et qui avait déjà donné tant de preuves de son talent et de son dévouement au bien public (2).

L'orateur à qui la confiance de l'Académie avait confié la mission honorable de témoigner la reconnaissance de tout le corps, pour un prélat aussi dis-

(1) V. pour plus de détails le *Journal de l'Oratoire d'Arles* ; le livre *Sacristie B*, aux Archives d'Arles, p. 376-381, Notes du sacristain Jacques de Boche, et *Du Port*, Histoire de l'Eglise d'Arles, p. 275 et sqq. Tous les deux étaient de l'Académie, et tous les deux avaient pu apprécier Mgr Fr. de Grignan.

(2) « Nous l'avons déjà veu toujours attaché au bien public de ce diocèse, soulager son prédécesseur d'une partie de son fardeau, et si nous avons des vœux à faire pour luy, ce ne doit point être pour lui attirer du ciel les mesmes vertus, mais plustot le même, ou s'il se peut, un plus grand nombre d'années.» François de Grignan avait 86 ans ; J.-B. de Grignan mourut à Montpellier, le 11 novembre 1697, âgé d'environ 59 ans. V. *Sacristie*, livre B, p. 398. Notes du sacristain Jacques de Boche.

tingué, et dont l'appui n'avait jamais manqué aux académiciens, était un tout jeune homme. Il s'acquitta de cette mission tout-à-fait à son avantage et à la satisfaction de ses collègues. Au rapport de divers historiens (1), Charles-Joseph de Romieu aurait été le dernier membre admis à l'Académie, avant la fin du XVIIme siècle : mais nous avons la preuve que Guillaume Marcel fut admis après lui.

Ces deux académiciens, dont les noms se trouvent ici rapprochés, méritent que nous donnions sur eux quelques détails.

Charles-Joseph de Romieu, né à Arles, vers 1666, était le fils aîné de Paul-Antoine de Romieu, lieutenant général au siège d'Arles, et de Rénée de Guillen, fille de Henri de Monjustin de Sala. Il était donc le neveu de l'académicien, Gaspard de Romieu, chevalier de Malte (2), qui devait mourir âgé de 45 ans, le 5 juillet 1689. Charles-Joseph se destina d'abord à la carrière ecclésiastique, et le *Mercure* de janvier 1685, p. 323, cite parmi les personnes qui « ont expliqué l'une et l'autre énigme du mois précédent » l'abbé dit de Romieu, qui est, selon toute probabilité,

(1) Dictionnaire de Provence, Statistique des Bouches-du-Rhône, P. Véran, Hist. d'Arles, III, 216, 217, aux Archives d'Arles. et autres; P. Fabre, Panégyrique, *Remarques historiques*, p. 122.

(2) V. t. I, p. 25-26. Selon le Ms 909 de la Bibliothèque d'Aix, il aurait été reçu à Malte, le 20 mars 1660. Il y eut, de 1549 à 1693, 9 chevaliers de Malte de la famille des Romieu.

celui dont nous parlons. Son intelligence primesautière se porta vers la littérature et les choses de l'esprit. Il y avait, du reste, dans la famille des Romieu, une tradition que Charles-Joseph devait continuer noblement. Au XIVme siècle, *Raymond de Romieu* fut un des plus fameux poètes provençaux; au XVIme siècle, *Lantelme de Romieu* avait composé une *Histoire des Antiquitez d'Arles* (1) qui renferme des longueurs et des inexactitudes, mais qui témoigne de sérieuses recherches, sinon d'une critique irréprochable.

(1) Dubreuil, 1,256 et Lelong, t. III, n° 38,159 mentionnent l'ouvrage de Lantelme de Romieu. Lelong donne le titre inexactement et apprécie assez mal l'ouvrage. Le Ms original a été conservé, jusque vers la fin du XVIIIme siècle, dans la famille ; le chevalier Charles-Joseph de Romieu l'a possédé et, en 1776, l'abbé Bonnemant en a pris une copie « chez M. de Romieu. » Il l'acheva le 8 juillet. V. cette copie à la Bibl. d'Arles, fonds Bonnemant, vol. 12, 59 feuillets, in-4°. L'original était aussi in-4°. En voici le titre : « Histoire des Antiquitez d'Arles, avec un grand nombre d'inscriptions, tant anciennes que modernes, trouvées là même et en d'autres lieux, par Lanthelme de Romieu. » En dehors de la copie de Bonnemant, nous pouvons citer encore une copie conservée à la Bibl. de Carpentras, Ms 582, qui est plus complète que l'original, 1 vol. in-fol. de 144 p.; une autre à la Bibl. d'Aix, Ms 839, Arles, Pièces historiques, Recueil, C.C. in-fol. 96 p. Il y en a un extrait dans le Ms 560 de la Bibl. d'Aix, de *Jean Gertous*, avocat d'Arles : Miscellanea ad historiom civitatis Arelatis, in-4°. V. encore le n° LXXI des Ms de Peiresc de la Bibl. de Carpentras. Les *Antiquitez* de Romieu, composées en 1574, sont un travail fort curieux, et Bonnemant a fort justement relevé les critiques peu fondées de Lelong. Les 54 chapitres dont le volume se compose, donnent de précieux renseignements sur Arles; aussi les *Antiquitez* sont très souvent citées par les érudits arlésiens, depuis Séguin et Terrin, jusqu'à Peilhe et Amat de Graveson, et leurs successeurs.

Le lieutenant général de Romieu était lui-même un esprit cultivé : il avait été très lié avec François de Rebatu, son collègue à la sénéchaussée, et il conservait d'excellents rapports avec *Terrin* et le M[is] de *Boche*, sénéchal depuis 1684. Aussi, après la mort de Bertrand d'Ubaye, l'académie se fit un plaisir d'ouvrir ses rangs au jeune Romieu (1688), et l'avenir montra bien qu'elle fut heureusement inspirée. Un peu après, l'Académie s'adjoignit un homme dans la force de l'âge, étranger à Arles par son origine, mais fixé dans cette ville par ses fonctions, *Guillaume Marcel*, commissaire des classes de la marine.

Né à Toulouse, en 1647, d'une famille très ancienne, puisqu'elle donna des capitouls, dès 1225, *Guillaume Marcel* fit ses études de droit, dans sa ville natale, et après y avoir pris le bonnet de docteur, il vint à Paris, où il débuta, avant 1678, par le modeste poste de sous-bibliothécaire à l'abbaye de Saint-Victor. Marcel put se livrer à son goût pour l'étude. Il était très heureusement doué : il avait une mémoire prodigieuse et un esprit très méthodique.

Le 28 janvier 1679, il présenta à Louis XIV le canevas de ses ouvrages sur l'Histoire universelle. Un peu plus tard, le 16 juillet 1679, il obtint le privilège « de faire graver et imprimer, par tel graveur ou imprimeur qu'il voudra, en telle langue qu'il luy plaira, en grand et en petit, en autant de tablettes,

volumes, caractères et marges que bon luy semblera, la *Chronologie*, Géographie et Histoire universelle, pendant le temps de six années (1). »

La même année, il publia les Tablettes Chronologiques des papes, empereurs et roys, pour servir à ceux qui lisent l'histoire, escrites et gravées à Paris par Senault. L'année suivante, parurent les Tablettes de l'Histoire ecclésiastique, petit vol. in-8°, publié à Paris, chez J.-B. Coignard, 1680 (2).

Cet ouvrage est très ingénieux : en lui donnant un peu plus d'étendue, il formerait un excellent livre élémentaire d'histoire ecclésiastique. Il ne se compose

(1) Cité à la dernière page des Tablettes, éd. de 1680. En tête, on voit la liste des ouvrages que préparait Marcel.

(2) Les Tablettes de l'Histoire ecclésiastique forment un vol. petit in-8° de 118 pages. Il y en a un exemplaire à la Bibl. Méjanes, D. 1170, sans titre, date et sans nom d'éditeur. En tête, se trouve une jolie vignette *(Le Pautre fecit)* représentant la religion habillée en pape, la tiare sur la tête, une croix, des clefs, un calice à la main, le pied sur un dragon, foudroyant les hérétiques, en présence d'un concile. A la dernière page, est imprimé le privilège, donné à Saint-Germain-en-Laye, le 16 juillet 1679, registré sur le livre de la comuunauté le 22 juin 1680. « Il est permis au sieur *Guillanme Marcel* de faire graver et imprimer par tel graveur ou imprimeur qu'il voudra, en telle langue qu'il luy plaira, en grand et en petit, en autant de tablettes, volumes, caractères et marges que bon luy semblera, *la chronologie, géographie et histoire universelle:* pendant le temps de six années. Avec défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de faire imprimer, graver ou contrefaire lesdites tablettes, ny même de se servir de la méthode dudit Marcel, attendu qu'elle est de son invention. »

Puis : « Achevé d'imprimer pour la première fois, le 30 aoust 1680. » Il n'y a pas d'édition de 1679.

que d'environ 100 p., dans lesquelles l'auteur a condensé une foule de renseignements. Il y en eut une seconde édition en 1682, dont le titre seul est modifié : « *Tablettes chronologiques contenant avec ordre l'état de l'Eglise en Orient et en Occident, les conciles généraux et particuliers : les autheurs ecclesiastiques ; les schismes, hérésies et opinions qui ont esté condamnées,* pour servir de plan à ceux qui lisent l'histoire sacrée, présentées au roy, par G. Marcel, avocat au Parlement. A Paris. Chez Denys Thierry, rue Saint-Jacques, devant la rue du Plâtre, à la ville de Paris, MDCLXXXII, avec privilège de Sa Majesté (1). » C'était le commencement d'une série d'ouvrages que Marcel ne put mener à bonne fin.

En 1686, il acheva l'impression de son œuvre la plus considérable : *Histoire de l'origine et des progrez de la Monarchie françoise, suivant l'ordre des temps, où tous les faits historiques sont prouvez par des titres autentiques et par les auteurs contemporains, par Guillaume Marcel.* A Paris, chez Denys Thierry, 1686, avec privilège du roy, 4 vol. pet. in-8°. Il y travaillait depuis plusieurs années, et l'impression en était commencée dès 1683, comme le prouve le privilège, accordé pour dix ans, le 8 janvier 1683,

(1) J'ai cette édition. Le titre seul est réimprimé. On signale encore des édit. de 1687, 1690, 1714, 1729, et une traduction espagnole, Mexico, 1721. V. *Journal des Sçavans*, 17 févr. 1681,

au sieur *Marcel*, avocat aux conseils de Sa Majesté. Il lui est permis de faire imprimer « par tel imprimeur et libraire qu'il avisera bon estre l'*Histoire de la Monarchie Françoise*, par manière d'extrait et dans un ordre chronologique, en telles formes, grandeurs et volumes qu'il jugera. » Ce privilège fut « registré sur le livre de la communauté des libraires de Paris, le 18 janvier 1683 » et « cédé à Denys Thierry, imprimeur-libraire et ancien consul des marchands à Paris. » Le second volume « a esté achevé d'imprimer, pour la première fois, le 6 février 1684. » Les autres ne portent aucune mention de ce genre, mais seulement la date de 1686.

On voit, par l'extrait de ce privilège, que Guillaume Marcel avait obtenu une charge d'avocat au conseil. En 1682, il était avocat au Parlement. A l'abbaye de Saint-Victor, il avait fait la connaissance de l'abbé de *Girardin*, dont un des frères était abbé de Beaubec, depuis 1682, un autre lieutenant civil au nouveau Châtelet, et un troisième intendant de la marine à Toulon, depuis 1680 (1).

En 1685, M. de Girardin, dont la charge avait été supprimée, par la réunion des deux Chatelets, fut nommé ambassadeur de France à Constantinople. Il s'embarqua le 25 nov. 1685, et, le 11 janvier 1686, il

(1) V. dans le *Mercure Galant* de juin 1682, p. 108-110, une note sur les Girardin.

prit possession de ses fonctions. Il emmena avec lui son frère, le chanoine de Saint-Victor. Guillaume Marcel vint aussi à Constantinople, peut-être en qualité de secrétaire de l'ambassadeur. La situation du représentant de la France, auprès de la Porte, était assez délicate, et Seignelay qui avait succédé à son père, en 1683, dans la direction du département des des affaires étrangères, poursuivait une entreprise qui lui avait beaucoup tenu à cœur : le développement des relations commerciales de la France, dans les Echelles du Levant, et en particulier en Egypte. C'était un des points spécialement recommandés à la sollicitude de l'ambassadeur. A diverses reprises, en 1685 et 1687, un commissaire royal, M. Gravier d'Ortières, de Marseille, fut envoyé dans les Echelles, pour examiner la conduite des consuls, et rechercher les moyens d'améliorer le commerce.

Guillaume Marcel fut employé à cette entreprise, et, en 1687, il était en Egypte. Il fit même naufrage dans le Nil, le 30 septembre 1687, près de Nicaria, et y perdit une partie de ses manuscrits. Il est probable qu'il travaillait sous les ordres de M. *Gravier d'Ortières*, auquel on doit principalement l'heureux succès de cette négociation, et dont les rapports servirent de base à une nouvelle réglementation du commerce. M. de Girardin mourut à Péra, le 14 janvier 1689 : l'abbé de Girardin revint en France, et Marcel, qui

ait entré dans le corps des commissaires de la marine, quitta également le Levant (1).

M. Louis de Girardin de Vauvré, frère de l'ambassadeur, intendant général de la marine à Toulon, 1680 à 1715, qui avait apprécié les services rendus r Guillaume Marcel, le choisit (2) pour aller à Alger égocier le traité de paix que les canons de Duquesne du duc Estrées imposérent au pacha de cette ville. Dans l'acte authentique du traité, signé le 24 septembre 1689, à Alger, Guillaume Marcel est qualifié commissaire des armées navales, envoyé par Mgr le marquis de Seignelay, secrétaire d'Etat et des commandemens de Sa Majesté Impériale (3). »

(1) V. Archives des affaires étrangères, Constantinople, 1689. . 22, passim, diverses lettres de Mme de Girardin et de l'abbé de Girardin à Seignelay, après la mort de l'ambassadeur.

(2) Archives de la Chambre de commerce de Marseille, AA., rt. 469, lettre du consul Mercadier aux députés du commerce. ...Monsieur de Vauvré, qui ne fait que des choix très judicieux, ayant choisi M. Marcel pour cette négociation y a réussi out à fait bien... » Alger, 27 septembre 1689.

(3) Ce traité est publié dans le *Corps universel diplomatique u droit des gens...* par M. J. Du Mont... Amsterdam ét La Haye, 1731, in-fol. t. VII, p. 239-240, il avait été imprimé ès 1689. Traité de paix entre l'empereur de France et le gouvernement de la ville et royaume d'Alger. A Toulon, chez Pierre-Louis Mallard, imprimeur du roy, de la ville, du collège t de la marine, 1689, Br. in-4°, 14 p. (Archives de la Chambre le commerce de Marseille, A A, art. 125). Le texte original est ujourd'hui à la Bibl. municipale d'Alger. Il a été donné dans e n° 42 de la *Revue africaine ;* M. *Albert Devoulx* l'a reproduit . 9-16, dans les Archives du consulat général de France à Alger, Alger, 1865, 1 vol. in-8, 152 p.

La *Gazette* du 22 octobre 1689 annonça la conclusion de la paix, mais sans donner le nom du négociateur, p. 518.

Ce traité assurait, pour un temps du moins, la liberté du commerce, sans cesse entravé par les pirateries des Barbaresques, qui venaient enlever les batiments de transport jusque dans les eaux de Marseille. Guillaume Marcel, resta plusieurs mois à Alger, pour surveiller la loyale exécution du traité Il remplaça le consul *Mercadier* (1) reconnu insuffisant, par Réné Lemaire (25 mars 1690), et dans les pièces officielles, il s'intitulait « conseiller du Roi, commissaire ordinaire de la marine, député pour l'exécution du traité de paix avec Sa Majesté et le gouvernement de la ville et le royaume d'Alger. »

Sa mission terminée avec succès, il s'embarqua pour la France, le 12 mai 1690, et le Roi, en récompense de ses services, le nomma peu après commissaire des classes à Arles (2). Il put reprendre ses études et

(1) Archives de la Chambre de commerce, A A, 470. Lettre de Lemaire aux échevins, Alger, 12 avril 1690.

(2) « Il y a trois départements des classes pour les matelots, à Arles, à Agde et à Toulouse. Dans chaque département, il y a un commissaire et deux écrivains, actuellement commis des classes. Dans le département d'Arles il y a le nombre de 845 matelots, dans le département d'Agde 1635, dans le département de Toulouse 699 ; total 3179. L'on ne peut douter que les matelots qui se forment en Provence, proche de la mer, ne soyent bons et plus habiles qu'en beaucoup d'autres endroits, parce qu'ils passent presque toute leur vie à la mer. » Mémoires concernant la Provence, par l'intendant et premier président Lebret, (copie de M. de Méjanes), Ms 259 de la Bibliothèque d'Aix, p. 253 (1699). Cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque Mazarine (Ms 2719, 2 vol. in-4°) et ailleurs. « Il y a à Arles un lieutenant de l'ami-

en étendre le cercle, grâce aux connaissances spéciales qu'il avait acquises sur les choses de la marine. Il avait mis à profit ses voyages, pour étudier les langues vivantes. Sa tournure d'esprit, ses goûts sérieux lui firent rechercher la société des hommes cultivés qui habitaient Arles. Il se lia avec les amateurs comme M. *Rémuzat*, M. du *Laurens*, plus tard M. *Amat de Graveson*, et l'Académie ne tarda pas sans doute à lui donner place. Il avait épousé Marie de Batel ou Batilly, fille de Charles de Batilly, commissaire de la marine et de Marie de Meyran.

Les fonctions de commissaire des classes n'étaient pas une sinécure, à une époque où la marine était l'objet de toutes les sollicitudes du pouvoir ; néanmoins, Marcel trouvait du temps, pour se livrer à des travaux d'archéologie et d'histoire locale. Le sol arlésien était une mine féconde, et les découvertes archéologiques étaient fréquentes. Pierre Véran affirme (Histoire d'Arles, t. III, p. 190-191), qu'on doit à Guillaume Marcel l'explication de plusieurs inscriptions antiques. Nous connaissons au moins l'explication

rauté (*M. de Vaquières*) qui a son lieutenant. Un commissaire de la marine (*M. Perraud*) ou des classes, qui a inspection sur les patrons, matelots, mariniers et le soin de faire embarquer ou débarquer les vivres, munitions, armes ou bois que le Roy envoit dans ses ports, et enfin qui pourvoit à tout ce qui regarde le service de Sa Majesté dans cette ville pour la marine. » Portefeuille du chevalier de Romieu, in-4°, 1726, Arles, *Mesnier*, p. 58.

qu'il fournit, d'un attirail de sacrifice trouvé, avec une inscription, dans une urne de pierre, le 2 juin 1693, au Mouleyrès.

Elle fut rédigée sans retard, car dès le 8 juillet 1693, Marcel l'envoya à l'Académie des inscriptions, qui la fit insérer dans le *Journal des sçavans*, du lundi 8 février 1694 (p. 62-66). Sa lettre est naturellement en français, mais Marcel avait publié ses *Divinationes* ou conjectures, en latin (1). Il ne fait guère que les traduire ici, et il renvoie au cinquième chapitre de son Histoire des Gaules (qui se vend à Paris, chez Denys Thierry, imprimée en 1686), au sujet des sacrifices gaulois. La lettre de Marcel est accompagnée de figures, reproduites par le *Journal des sçavans*. Nous ne voulons pas examiner la valeur, d'ailleurs très contestée, de ses explications, Notons seulement que tous ceux qui s'occupèrent de cette découverte furent d'avis qu'elle avait quelque rapport avec le culte de Diane, autrefois prédominant dans Arles.

MM. Rigord, de Marseille, François Rémuzat (2),

(1) P.G.M. In Tabellam marmoream Arelatensem inter cineres et sacrificialia nuper erutam divinationes, 4 p. in-fol. Arelate, ex officina Claudii Mesnier, 1693, Bibl. Méjanes, Ms 545. V. Lelong, éd. Fontette, t. III, n° 38176. Il y en a une copie Ms au Fonds Nicolaï, Archives des B.-du-R., carton 33, pièce 28 et dans le Ms 583 de la Bibl. de Carpentras.

(2) Mort le 17 avril 1703, Arles, Registres de Saint-Lucien.

ybaud, Galland, Terrin et le P. Fabre, d'Arles, rchèrent aussi à leur tour l'explication de cette ins- ption et publièrent leurs conjectures. Malgré les or- s de la Cour, qui prescrivaient aux consuls de re- illir tout ce qu'on trouverait de curieux dans les illes, cette inscription faillit demeurer la propriété n « arpenteur de cette ville », M. Gérard, qui l'acheta paysan dont la pioche l'avait déterrée. Un ama- ır d'Arles, M. Du Laurens qui avait un cabinet t considérable (1) voulut avoir cette curiosité, mais rard refusa de la lui vendre. Il le dénonça alors x consuls, et M. Pierre de *Momblan*, l'académicien premier consul, enjoignit à Gérard de porter le tout Hôtel-de-Ville. « Trois célèbres antiquaires qui fai- ient honneur à cette ville et morts depuis quelque nps, qui étaient MM. Terrin, Marcel et Rémuzat, » aminèrent la découverte, dit M. de Graveson auquel ius empruntons ces détails (2).

Leurs conjectures furent imprimées, ou du moins en courut des copies, mais elles ne satisfirent pas antiquaires, et plus tard (après 1712) M. *Ignace nat de Graveson* tenta une nouvelle explication.

1) V. Seguin, Antiquitez, première partie, p. 52.

2) Dissertation sur une inscription trouvée à Arles, en 1693, r M. Ignace d'Amat de Graveson. Copie de M. de Nicolaï, prise r une copie conservée dans le cabinet de M. Raybaud, Ms, 12 p. 4°. Archives des B.-du-R., Fonds Nicolaï, carton 33, pièce 30. Voir cette dissertation, Ms 583 de la Bibl. de Carpentras.

L'inscription était alors en son pouvoir. La ville l'avait donnée au P. *de Périer*, provincial des Minimes, qui la lui avait demandée, comme récompense de ses services (il avait déchiffré de vieilles pièces des Archives, fort importantes, pour un procès que soutenait la ville). Ce religieux « très sçavant et très curieux dans l'antiquité » voulait en enrichir sa collection. Il confia provisoirement ce dépôt à son frère qui habitait Arles, dans l'espoir de l'emmener à Lyon, à la première occasion. Mais il mourut peu après, et M. De Périer prit peu de soin du dépôt, dont il n'appréciait pas la valeur. M. de Lincel ayant épousé une des filles de M. de Périer, devint possesseur de l'inscription et consentit à la céder à M. de Graveson (1712). Peu de gens la savaient encore dans Arles. « L'an 1722, après la mort de M. de Graveson, cette pierre fut portée à Aix, où la singularité de son inscription luy procura son dépôt dans le cabinet de Mgr Lebret. L'estime que cet illustre protecteur de l'antiquité en fait aujourd'huy la rendra respectable à la postérité (1). » *François Peilhe* écrivait ceci en 1724, dans un discours où il donne comme la plus satisfaisante l'explication tentée par M. de Graveson. Elle paraît aussi ridicule que celle de Marcel, affirme M. de Fontette, Bibl. Hist., t. IV, suppl. du

(1) Discour sur une inscription antique trouvée dans les Champs-Elizées.... par *François Peilhe*, 1724, 3 p. in-4°, p. 3.

t. III, p. 495, n° 38166. Le même auteur nous apprend que cette inscription se trouve dans le Recueil de celles que Fabretti a rassemblées, p. 756, n° 623, et que le marquis de Caumont en a donné une explication non imprimée, dont M. Séguier, secrétaire de l'Académie de Nîmes, était en possession, puis il conclut : « Au reste les habiles antiquaires regardent ce monument comme supposé (1). » Ce jugement a été depuis plusieurs fois répété, mais est-il fondé? L'inscription est aujourd'hui perdue et son authenticité ne peut-être établie, sinon par les témoignages de savants de la valeur de ceux qui l'ont admise sans aucune difficulté (2).

Nous ne connaissons pas d'autres ouvrages imprimés de Marcel, mais il en avait composé beaucoup

(1) Bibl. Hist., Lelong et Fontette, t. III, n° 38176. Pierre Véran, dans son Histoire d'Arles, Ms des Archives d'Arles, t. III, p. 257, reproduit in extenso la note de Fontette, en substituant au mot *supposé* : très intéressant! De même il copie la note sur le discours de Peilhe (1724) en supprimant ces mots : « qui paroit aussi ridicule que celle de Marcel. » Nous croyons devoir signaler ces libertés singulières chez un érudit.

V. Mémoire sur une urne sépulcrale qui renfermait des lacrimatoires, des couteaux de sacrifice et une pelle avec une inscription (1693). Copie faite en septembre 1776 par M de Méjanes sur un Ms de Séguier. Ms 852, 5 p. in-fol. Ce mémoire fut composé, vers 1725, par le marquis de Caumont, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Bibl. d'Aix.

(2) V. explication de q.q. marbres antiques dont les originaux sont dans le cabinet de M*** (Cardin Le Bret, fils), (par le président J. Bouhier), Aix, David, 50 p. in-4°, avec figures, 1733.

qui sont aujourd'hui presque tous perdus. L'un d'eux cependant, ou du moins la copie de l'un d'eux est conservée à la Bibliothèque Méjanes (1).

Marcel fut admis à l'Académie à une date que nous n'avons trouvé nulle part indiquée ; mais ce fut probablement vers 1692 ou 1693, peut-être après la mort de M. Jacques de Grille d'Estoubon. Plusieurs vides venaient de se produire dans les rangs de l'Académie : l'abbé Flèche était mort le 14 octobre 1691, Réné Le Pays, le 30 avril 1690; Gilles Du Port, le 23 décembre 1691 (2) ; Nicolas Chorier, le 14 août 1692. La disparition du secrétaire perpétuel, qui avait été la cheville ouvrière de l'œuvre, durant 25 ans, porta surtout à l'Académie un coup terrible. Il fut remplacé dans ses fonctions, par M. Joseph de Beaumont, mais ce dernier, vieux et malade, ne pouvait apporter à l'accomplissement de cette tache, l'activité qu'il eût fallu pour entretenir un peu de vie dans l'Académie (3). Il a cependant marqué son passage. En 1694, l'Académie fut consultée sur une question

(1) Bibl. Méjanes, Ms 378. V. Catalogue raisonné des manuscrits concernant la ville d'Arles, déposés à la Bibl. d'Aix, dite de Méjanes, par J. L. G. Mouan, Aix, 1847, in-8°, p. 1.

(2) Et non le 21 comme il est dit partout. V. son testament dont M. le baron *Du Roure* nous a communiqué une copie.

(3) Le *Mercure* de juillet 1694, cité plus haut, p. 153, en note, donne à *Giffon* le titre de secrétaire de l'Académie, qu'il partageait sans doute avec M. de Beaumont.

littéraire, soumise également à d'autres Académies de province par François Nodot.

On sait que nous ne possédons qu'une partie des œuvres de Pétrone. En 1663, M. Petit découvrit à Trau, en Dalmatie, dans la bibliothèque de M. Nicolas Cippins, un fragment de ce poète qu'il publia. Les savants, d'abord très divisés sur l'authenticité de ce morceau, finirent cependant par l'admettre (1). Vingt-cinq ans plus tard, un officier français prétendit avoir trouvé, durant son séjour à Belgrade, en 1688, un long fragment inédit de Pétrone. Nodot en fit l'acquisition et le publia comme l'œuvre du satirique latin, sous ce titre : *Titi Petronii Arbitri equitis Romani Satyricon, cum fragmentis Albæ Græcæ recupbratis (sic) anno* 1688, *tunc demum integrum. Parisiis Vend. apud Thomam Moete. Cum privilegio Regis MDCLXXXXIII*, in-12, 296 pages non compris 30 pages n. chif. (2). Ce fut le point de départ d'une longue discussion entre les érudits, les uns soutenant, les autres attaquant l'authenticité de ces fragments. Le *Journal des Sçavans* et le *Mercure Galant* accueillirent les arguments pour et contre, et l'*Histoire littéraire de la France* a résumé ce procès

(1) V. le *Journal des Sçavans*, du 22 avril 1666.

(2) « Achevé d'imprimer pour la première fois, le premier may 1693. » Le privilège accordé pour six ans est daté du 27 octobre 1692. Il y en a un exempl. à la Bibl. d'Aix, C. 3816.

curieux (1). Les savants bénédictins concluaient que la bonne foi de Nodot avait été surprise. Nodot défendit énergiquement sa découverte, par plusieurs écrits.

Les académiciens d'Arles avaient lu dans le *Mercure Galant* d'octobre 1693, le passage suivant: « Les sçavans de vostre province auront sans doute appris avec joye que ce qui manquait au fameux Pétrone a esté enfin recouvré pendant ces dernières guerres de Hongrie, par les soins de M. Naudot et qu'il a esté imprimé entier depuis quelques mois. Ceux qui iront au Palais acheter ce livre apprendront par une lettre à M. Charpentier, doyen de l'Académie françoise, qu'ils y liront au commencement, de quelle manière on a trouvé les fragments qui remplissent les endroits qui étaient défectueux dans cet ouvrage. On peut dire que c'est un trésor qui vient d'enrichir les belles lettres, et qu'il n'y a point de curieux qui n'y doive prendre part. » p. 24-25. Ce fut d'après cet article, et d'après l'autorité de leur ami M. Charpentier (2), qu'ils se formèrent une

(1) Histoire littéraire de la France, in-4°, Paris, 1733, t. I, première partie, p. 186-208 : Pétrone poète. Voir spécialement le parag. IV. Cfr. l'article Nodot, dans les dictionnaires biographiques. Attaché à l'administration militaire, Nodot cultiva cependant la littérature et la philologie. Né vers 1650, il vivait encore en 1706, D'Artigny le vit alors et en fait un portrait peu flatteur.

(2) *Goujet* dit que les fragments de Belgrade « reçurent des lettres de légitimation des Académies de Nîmes et d'Arles et de beaucoup d'autres personnes qui, selon M. Burman, se laissèrent

opinion, n'ayant peut-être encore pas eu connaissance des objections dont le *Journal des Sçavans* se fit l'écho, dès le 10 avril 1694, p. 169.

Nodot était reconnaissant à Charpentier de son approbation, et ne doutait pas que l'Académie d'Arles ne se rangeât à son avis. Il habitait alors Grenoble et se trouvait en relations, nous ne savons comment, avec Guillaume Marcel, qui devait lui-même connaître M. Charpentier. Ce fut donc Marcel qui fut prié de présenter l'édition latine de Pétrone à l'Académie, pour en avoir son sentiment. Il parla en même temps à ses collègues de la traduction que préparait

trop grossièrement séduire. » Le 12 octobre 1690, Nodot écrivit de Strasbourg une longue lettre à Charpentier, alors directeur de l'Académie française, pour lui exposer les incidents de sa découverte. Charpentier, n'en contesta pas la réalité et dans une lettre, datée de Paris, 9 nov. 1690, il félicita chaleureusement Nodot du beau présent qu'il faisait à la République des lettres. V. ces deux lettres, en tête de l'édition de 1693. Charpentier fut-il encore une fois victime de sa trop grande naïveté ? L'abbé d'Artigny n'hésite pas à le dire, dans sa charge à fond contre Nodot : « Le beau présent, pour me servir des termes de M. Charpentier, le beau présent que M. Nodot a fait à la République des lettres !! J'admire, avec le directeur de l'Académie, la fatalité des choses, et qu'il ait fallu que M. Nodot ait été employé dans l'armée du roi en Allemagne, pour lui faire naître l'occasion d'une découverte si précieuse ; quand notre campagne sur le Rhin, de 1690, n'aurait point produit d'autre bonheur, n'y aurait-il pas lieu d'en être content ? » t. I, p. 371. Ce sont les termes mêmes de la lettre de Charpentier que d'Artigny tourne en ridicule. En tête de l'édition de 1693, on lit une épigramme de 5 vers latins de *Santeuil* et d'autres vers de deux inconnus : De Caen, médecin de Paris, et J. Olivier, à la gloire de Nodot et de sa découverte.

Nodot, et dont il avait eu quelques passages sous les yeux. Nodot savait qu'on se disposait à contester sa découverte ; aussi il attendait avec impatience, disait-il, le jugement d'une « Académie aussi judicieuse et aussi éclairée » que celle d'Arles. Les académiciens, après avoir consacré plusieurs conférences à l'examen du livre, se prononcèrent unanimement en faveur de Nodot. En outre, comme Marcel leur avait, sans doute, fait grand éloge de la traduction en préparation, ils prièrent Nodot de vouloir bien la leur envoyer.

Il se garda bien d'y manquer ; la traduction parut en 1694. Elle est très contestée, cependant les académiciens d'Arles en firent leurs compliments les plus chaleureux au traducteur. Il y eut, à cette occasion, un échange de lettres que nous reproduirons aux Pièces justificatives, car elles ne manquent pas d'intérêt (1). Bien que ne portant pas de date,

(1) Toutes les pièces sur la querelle relative aux fragments découverts en 1663 sont dans la seconde partie de l'édition de Pétrone donnée par Pierre Burmann, Utrecht, in-4°, 1709. Pour la querelle de Nodot, nous renvoyons à la *France littéraire*, t. I, Pétrone poète, p. 186-208 ; à *Goujet*, Bibl. Franç. t. VI. Traductions de Pétrone, p. 196-232 ; à d'*Artigny*, Nouveaux Mémoires d'histoire, de critique et de littérature, t. I, p. 246-376, critique des prétendus fragments de Pétrone publiés par Nodot; à l'introduction de M. *Héguin de Guerle*, en tête de sa traduction de Pétrone, Paris, Garnier, in-12, 1862, etc., etc. Les fragments de Nodot étaient connus dès 1692, car *Basnage*, dans l'Histoire des ouvrages des sçavans, de novembre 1692, faisait déjà des réserves sur leur authenticité. La traduction de Pétrone que

elles doivent être de 1694 ou de la fin de 1693. Vers le même temps, Nodot voulut avoir l'àvis de l'Académie de Nîmes. Il lui envoya donc un exemplaire des fragments contestés, en la priant de les examiner et de se prononcer sur leur authenticité. L'Académie lui répondit, pour le remercier et l'assurer du plaisir qu'elle avait eu à lire son ouvrage. « Cet auteur, continuait Graverol, secrétaire du corps, qui depuis si longtemps s'en alloit, si j'ose le dire, en lambeaux, doit à vos soins et à l'amour que vous avez pour les lettres, cet état de perfection dans lequel on a le plaisir de le lire à présent. Vous avez par là trouvé le véritable moyen d'immortaliser son nom et le vôtre. » L'Académie ne donnait pas assez nettement son avis sur le fonds de la question, du moins ce fut l'opinion

Nodot publia, en 1694, était accompagnée du texte en regard, de notes historiques et grammaticales, d'une vie de l'auteur et d'une clef des principaux personnages cités. Nodot habitait Grenoble et c'est là qu'il fit imprimer son travail sous ce titre : Traduction entière de Pétrone suivant le nouveau manuscrit trouvé à Belgrade, en 1688, à Cologne (Grenoble), chez Pierre Groth, 1694, in-12, 2 vol. Goujet blâme l'auteur d'avoir osé traduire les infamies de Pétrone, et d'Artigny lui reproche de n'avoir même pas su comprendre le texte latin. Tandis que Goujet (t. VI, p. 206) dit que « l'arrêt de partage sur la vérité de ces fragments subsiste encore, et subsistera peut-être jusqu'à la fin des siècles » ; d'Artigny (t. I, p. 373) traite Nodot de faussaire et demande qu'on lui donne une place honorable dans le traité de Menken, *de la Charlatannerie des sçavans*. Il y eut une seconde édition de la traduction vers 1700 et une troisième en 1713, s.l.n.d., 2 vol. in-12.

de Nodot. Il insista et, le 6 mars 1694, Graverol, au nom de ses collègues, lui écrivait : « Votre ouvrage se soutient si bien de lui-même, par l'uniformité du style que nous trouvons entre l'ancien Pétrone et celui que vous avez publié, qu'il me semble fort inutile d'examiner si les nouveaux fragments sont les enfans légitimes de cet auteur. La chose parle d'elle-même ; et la critique qu'on a fait imprimer à Paris, ne mérite pas que vous preniez le soin d'y répondre. » Cette fois, l'affirmation est catégorique : aussi Nodot qui venait de publier la traduction entière de Pétrone en fit tenir sans retard un exemplaire à l'Académie, avec une lettre, adressée à *Graverol*, dans laquelle il se faisait grand honneur du jugement de l'Académie. Celle-ci examina la traduction, s'en déclara satisfaite et le fit savoir à Nodot (1). Ce fut

(1) Ménard, *Hist. de Nîmes*, t. VI, p. 332-333. « On voit par cette lettre que l'Académie de Nîmes ne fit point de difficultés de reconnaître ces fragments pour le véritable ouvrage de Pétrone. Mais je ne dois pas dissimuler que le plus grand nombre des sçavans n'en a pas jugé si favorablement. Ils y remarquent des gallicismes et quantité d'expressions barbares, qui sont fort éloignées de la pureté et de l'élégance du style de cet excellent auteur. » Ibid, p. 333. Pétrone ne mérite pas cet éloge.

Graverol mourut le 10 sept. 1694. Il était né le 11 sept. 1636. Le *Journal des Sçavans* publiait, le 6 sept. 1694, une longue lettre de lui, datée de Nîmes et contenant diverses nouvelles littéraires, en particulier l'annonce de l'Histoire de Provence, de Gaufridy, qui parut en effet cette année. Sa bibliothèque fut vendue en 1705 : en voir le catalogue Bibl. de Carpentras, Ms 606.

une des dernières questions dont s'occupa Graverol, qui mourut peu après.

Il y avait au XVIIme siècle, des amateurs forcenés qui déclaraient le *Satyricon* de Pétrone la merveille des merveilles : Saint-Evremont et Bussi-Rabutin, le grand Condé lui-même, assure-t-on, étaient de ce nombre. On a peine à s'expliquer cette perversion de goût. Pétrone, courtisan de Claude et de Néron, composa les 300 vers du poëme de la guerre civile pour montrer que Lucain n'avait pas fait un chef-d'œuvre en composant la Pharsale, qui traite du même sujet. Ces vers sont peut-être la meilleure partie de l'œuvre de Pétrone. Ils forment une épisode du Satyricon, ce livre étrange mêlé de prose et de vers, où l'auteur semble avoir rassemblé toutes ses compositions d'un ton très inégal. L'analyse du Satyricon est impossible ; il y a là un mélange de cette crudité romaine que rien ne rebute, et de cette élégante corruption grecque qui jette des fleurs sur la boue. C'est un ramassis d'ordures, de récits de mauvais lieux, et Pétrone s'est livré, en le rédigeant, à une abominable débauche d'esprit.

Nous aimons à croire que ce fut pour d'autres motifs qu'une admiration des horreurs dans lesquelles s'attarde le talent de Pétrone, que les académiciens d'Arles, firent à Nodot, qui osa les rendre en français,

un accueil aussi bienveillant (1). Ce fait peut s'expliquer de bien des manières, mais il sera bon de rappeler que Pétrone est né aux environs de Marseille, et que vingt ans avant Nodot, Marc-Antoine Chalvet en avait entrepris la traduction.

Il existe à la Bibliothèque Nationale, nouvelles acquisitions françaises, n° 333, un vol. in-fol., qui renferme en 16 p. (après 381 p. de prose et vers), une traduction d'une partie de la Pharsale de Pétrone, comprenant près de 458 vers. En marge, on lit: cette traduction est de M. l'avocat Chalvet, de Marseille. Ce volume a été acheté, à Aix, en 1860, chez *Gognard*, marchand d'antiquités, cours Mirabeau, 65, pour 4 fr., par M. Herbert, qui en a fait don à la Bibl. Nationale, non sans en avoir tiré la matière d'une brochure indigeste et fort mal écrite, mais où nous trouvons quelques détails à glaner (2).

(1) Par leurs lettres, ils louaient en Pétrone la pureté du style et félicitaient Nodot d'avoir rendu le latin dans un français très pur. L'assertion est doublement contestable.

(2) De la guerre civile, poème de Pétrone, traduit en vers par Marc-Antoine Chalvet, avocat et assesseur de Marseille, au XVII[me] siècle, suivi d'une Etude sur le traducteur et l'examen d'une autre version de Pétrone composée vers 1670, par François Galaup de Chasteuil, d'Aix, édité par M. *Herbert*, professeur au lycée de Napoléon-Vendée, Marseille, Victor Boy, libraire, boulevard Dugommier, 25, 1864 (la couverture porte 1865), gr. in-8°, 50 p.; 4 p. pour le titre et le faux titre, puis p. 5-6 lettre à M. de C.; p. 7-20, poème de la guerre civile de Pétrone traduit par Marc-Antoine Chalvet; p. 21-26. Etude sur l'avocat Chalvet; p. 27-34. Lettre de M. de Crozet à M. Herbert;

Le Ms 333 est une copie d'une belle écriture longue, mais faite par un ignorant qui multiplie les fautes et dont le texte nécessite une recension sérieuse. Les vers de Chalvet ont de la facilité, de l'éclat et de la sonorité. « Certes M. l'avocat Chalvet, de Marseille, s'il eût vécu à Paris, s'il se fût livré sérieusement à la poésie, aurait, même au XVII[me] siècle, fait parler de lui. Et actuellement, dans la décadence des beaux arts, c'est bien quelque chose pour nous que le plaisir d'entendre cette voix sonore, peu connue par ses contemporains. Ah! quelle époque que celle qui pouvait impunément dédaigner de tels talents! Nous autres, qui n'avons pas le droit d'être si difficiles, recueillons et étudions les *petits poètes* du grand siècle, et soyons, envers une telle œuvre rétrospective, *respectueux* (1). » Il y a bien un peu d'exagération dans ces lignes. Chalvet a de bons vers, il s'occupe assez peu de suivre littéralement le texte latin, il paraphrase plus qu'il ne traduit, mais ce qu'il perd en fidélité, il le gagne en aisance et son texte ne sent pas la traduction. Mais faut-il le mettre au-dessus de tous les autres traducteurs de Pétrone, comme le fait M. Herbert (2)? La question est pour

p. 33-42. Harangue de Chalvet (2 déc. 1685); p. 43-50, examen d'une traduction française de Pétrone composée vers 1670, par François Galaup de Chasteuil.

(1) Herbert, op. cit. Etude sur l'avocat Chalvet, p. 23.

(2) Il met en regard des vers de Chalvet, des vers de Nodot, de Bouhier, de Guerle et de la collection Nisard, reproduisant

nous douteuse, bien que M. de Crozet partage presque entièrement l'opinion de M. Herbert, qui s'adressait à lui, pour savoir quel était ce *Monsieur l'avocat Chalvet, de Marseille.* « Chalvet, dit-il, a plus que beaucoup d'autres le sentiment poétique; son sujet le domine, l'entraîne et ne lui permet guère d'aviser aux vulgaires bienséances de la traduction. Il imite plutôt qu'il ne traduit, et bien souvent il improvise plutôt qu'il n'imite. Les vers heureux abondent chez lui, leur caractère est grandiose, hardi et parfois sublime. » Op. cit. p. 27.

Nous n'avons pas à insister sur les détails biographiques que M. de Crozet donne sur Chalvet : ils sont très incomplets ; il nous apprend cependant qu'il fut enterré à l'Observance. Ajoutons que l'année de sa mort est 1702, et qu'il demeurait *rue des Radeaux* (1). M. de Crozet ne semble pas avoir compris

le même passage, puis il conclut : « J'ai pris au hasard et de bonne foi, je vous assure, ces divers extraits ; mais croyez-vous que M. l'*avocat Chalvet, de Marseille*, perd à la comparaison ? Je révère, sans doute, le profond savoir, les vastes connaissances du président Bouhier; je suis loin de dédaigner l'ingénieur Nodot; de Guerle est savant et homme d'esprit; l'anonyme a son mérite ; où trouvez-vous, toutefois, dans ces traducteurs la moindre étincelle du feu sacré ? L'ombre de l'enthousiasme ? Ils bégaient, en vérité, la langue d'Apollon, et martellent des lignes rimées. Tandis que votre vieux disciple de Corneille embouche la trompette, se rit du latin et foule le texte aux pieds, pour s'élever à des hauteurs où n'atteint point la faiblesse de ses rivaux. » Op. cit., p. 25-26.

(1) D'après une lettre de son fils, du 7 avril 1702, écrite peu

à quel ouvrage l'Almanach de Marseille de 1774, p. 205, fait allusion, lorsqu'il dit que le discours prononcé par Chalvet, le 2 décembre 1685, fut imprimé « dans un Recueil des Harangues, dans le genre démonstratif. » Nous avons dit que ce fut dans le Recueil de Vaumorière, publié en 1687. Il est p. 654-658 (1). M. Herbert le cite d'après une copie à lui envoyée par M. de Crozet et prise sur le Registre des Délibérations du conseil. « S'il y avait quelque sûreté dans mon appréciation, dit M. de Crozet, op. cit., p. 31, je reconnaîtrais aussi facilement dans ce discours le poète, qu'en lisant le poème je devinerais le rhéteur. En vers comme en prose, c'est le même style, la même phrase aux larges proportions, ce sont les mêmes expressions solennelles

après sa mort, en renvoyant à M. de Mazaugues une lettre italienne recherchée dans les papiers du défunt. Lettres des savants, 1669-1712, Bibl. de Carpentras, Ms 435, t. I, f. 143. Cette rue porte aujourd'hui le nom de rue Radeau : elle aboutit au quai du vieux port, à l'ouest de l'Hôtel de Ville.

(1) L'édition de 1687 est en 1 vol. in-4°, de 720 pages. Les deux autres éditions sont en 4 volumes in-12, notre indication de la note I, p. 9, ci-dessus est donc doublement à rectifier. Chalvet fut-il reçu docteur en droit à Aix, en 1671, comme il est dit dans la brochure de M. Herbert, p. 28? Nous n'avons pas retrouvé son nom, à cette date, dans la liste des docteurs. Sur Chalvet, voir une note de 6 lignes dans l'Almanach de Grosson, Marseille, 1774, p. 204-205. Ses armoiries furent jointes à l'Armorial de Marseille, dessiné par Patac, en 1778 : d'azur à la fasce d'or, accompagnée en pointe d'une colombe d'argent, tenant de sa patte dextre un rameau d'or, et la patte senestre appuyée sur une boule d'or, et en chef de trois étoiles d'or.

et quelque peu emphatiques, la même élévation souvent exagérée dans les idées. On devine, dans ce discours comme dans le poème, les formes et le caractère antiques; Chalvet, en l'un comme en l'autre, est maître de sa langue et semble, ainsi que vous le dites, inspiré par le génie de Corneille. »

Il faut retenir de ces éloges excessifs que Chalvet écrivait très correctement la langue française, ce qui attestait avec elle une longue familiarité.

Chose singulière, à la même époque, le Satyricon de Pétrone était traduit, à Aix, par *François Galaup de Chasteuil*. Ce travail était perdu, mais on en connaissait l'existence (1). M. Herbert croit le retrouver, dans le Ms dont les vers de Marc-Antoine

(1) *François Galaup de Chasteuil*, fils de Jean Galaup, procureur général à la Cour des Comptes, avait traduit les Petits Prophètes et quelques livres de la Thébaïde de Stace. On a aussi de lui quelques pièces de poésies françaises et provençales. Il mourut à Verceil, âgé de 52 ans, en 1678. V. Dict. des Hommes illustres de Provence, t. I, p. 322-323.

On lit, en tête des œuvres complètes de Pétrone, traduites par Héguin de Guerle, Paris, Garnier, 1862, in-2, Recherches sceptiques sur Pétrone, p. XLIII. « On prétend, ajoute Goujet, que François Galaup de Chasteuil, provençal, homme de beaucoup d'esprit, mort en 1678, avoit traduit tout ce qui nous reste de Pétrone; et Gui Patin parle dans ses lettres d'un savant qui, après avoir rempli les lacunes du Satyricon, ne put obtenir la permission d'en publier une édition latine et française. » Le passage est dans le t. VI de la Bibl. Françoise de Goujet, Traductions de Pétrone, p. 228. « Etait-ce en vers ou en prose? Je ne le sais pas, continue Goujet. Sa traduction est demeurée manuscrite. » Elle l'est encore aujourd'hui.

Chalvet occupent les 16 dernières pages. Ses raisons nous paraissent plausibles : Chasteuil avait complété le texte de Pétrone et essayé d'en combler les lacunes avant Nodot. Ce travail n'a pas de valeur : il ne fait honneur ni au talent ni au sens moral de Chasteuil : le style est trivial et incorrect, et le texte de telle nature qu'on ne peut en citer une seule ligne (1).

D'après une note citée plus haut (p. 12) Chalvet aurait encore traduit des fragments de Pétrone sur l'éloquence, et le conte de la Matrone d'Ephèse en vers burlesques. Ces deux traductions, dont la dernière était dédiée au marquis de Vardes, sont perdues. Le marquis de Vardes, exilé durant vingt ans, dans le gouvernement d'Aigues-Mortes, était lié avec Chalvet, et dans les Lettres des savants de M. de Mazaugues, conservées à Carpentras, il y a une lettre de Vardes, où il est question de Chalvet, qui l'avait prié de rendre un service à Mazaugues. Elle est datée de Montpellier, le 9 mars 1677 (2).

(1) V. op. cit., p. 43-50. Examen d'une traduction française de Pétrone, composée vers 1670, par François Galaup de Chasteuil. Elle occupe les 381 premières pages du Ms 333, sans titre et sans nom d'auteur. Elle est en prose mêlée de vers.

(2) Bibl. de Carpentras, Ms 435, t. 2, f. I. Sur la mort de Vardes, V. *Gazette* de 1688, p. 152, édit. de Lyon et le *Mercure* de septembre 1688, p. 293-301 qui contient une notice sur sa famille. Il avait épousé Catherine Nicolaï, fille d'Antoine Nicolaï, président à la Cour des Comptes. On sait que les Nicolaï d'Arles prétendaient se rattacher à cette famille. V. Additions au Journal de Dangeau, 3 sept. 1688 et Journal de Dangeau, 9 août 1685. Vardes était très lié avec J.-B. de Grignan, coadjuteur d'Arles, et MM. de Boche et de Sabatier qui avaient servi sous ses ordres.

Les diverses traductions de Pétrone, par Chalvet, furent vraisemblablement communiquées à l'Académie.

Un autre académicien employait plus utilement son temps : *J.-B. de Barrême*, frère aîné de l'abbé de Barrême, juge royal après la mort de son père (4 déc. 1695), publia, en 1698, un recueil de ses discours judiciaires, sous ce titre : « Quelques discours, plaidoyés et ouvertures de Palais de Monsieur *de Barrême*, seigneur de Manville, juge en chef de la ville d'Arles. A Avignon, chez Michel Chastel, imprimeur de Sa Sainteté, avec permission des supérieurs, 1698. Il forme un petit vol. in-12, divisé en deux parties, de 274-178 p., non compris la table, 10 p. n. chif.

Assurément ces discours ne sont pas des chefs-d'œuvre, mais ils se rapportent tous à Arles, et, à ce titre, ne manquent pas d'un certain intérêt.

En 1698, l'abbé *Charles Boileau,* qui avait été reçu à l'Académie Française, en 1694, était directeur de cette Académie et répondit, en cette qualité, au discours de M. l'abbé *Genest*, reçu au mois d'octobre. Le *Mercure*, en rendant compte de cette séance, analyse son discours, et en cite même une partie, sans oublier de dire que l'abbé Boileau est « très connu par ses doctes prédications (1). »

(1) V. *Mercure Galant*, d'octobre 1698, p. 191-214, Cfr. *Mercure* d'août 1694, p. 289-292 et *Mercure* de se detmbre 1694,

A l'occasion de Nodot et de Pétrone, nous constatons que les deux sociétés littéraires des deux villes voisines, Arles et Nîmes, étaient d'accord et conservaient entre elles d'excellents rapports. Mais tandis que l'Académie de Nimes prospérait, celle d'Arles était condamnée à une irrémédiable déchéance. La France soutenait la longue guerre de la Ligue d'Augsbourg, qui absorbait toutes les forces vives de la nation. Selon l'expression énergique de Voltaire « on périssait au bruit des Te Deum », et la paix de Ryswik, conclue en 1697, ne devait donner que trois années de répit au pays, épuisé par cette lutte inégale bien que glorieuse. La Provence subissait une lourde crise agricole, plus sensible dans le pays d'Arles que partout ailleurs : les années mauvaises se succédaient, la jeune noblesse était à l'armée (1), ne pouvant songer aux choses de l'esprit, les membres de l'Académie disparaissaient peu à peu, sans être remplacés. La mort enleva Mme des Houlières, en 1694 (2). Le cha-

p. 222-237, sur la réception de l'abbé Boileau « dont l'éloquence a paru avec éclat, depuis tant d'années, dans les meilleures chaires de Paris. » Cfr. *Mercure* d'avril 1686, p. 335-336.

(1) En 1690 et 1692, le comte de Grignan convoqua l'arrière ban de la noblesse pour défendre la frontière du Var menacée par le duc de Savoie. V. Annales d'Arles, Ms 806.

(2) Fut-elle remplacée par sa fille ? Le fait est douteux pour nous. V. plus haut, p. 160, en note. Le Ms 1060, 2me partie, p. 47, l'affirme cependant, ainsi que divers auteurs.

Dès le mois de septembre 1682, M. de Grille exprimait la crainte que le recrutement de l'Académie ne fut trop négligé

noine Jean-Honoré de Sabatier mourait le 19 septembre 1696; Charles de Barrême, le 4 décembre 1695; son fils, le chanoine Réné de Barrême, le 8 décembre 1697; le marquis de Châteaurenard était mort, probablement à Avignon, en mai ou juin 1695. Le secrétaire Joseph de Beaumont avait été enseveli dans l'église des Carmes, le 3 juin 1697, et quelques mois après, mourait Mgr Jean-Baptiste Adhémar de Monteil de Grignan, archevêque d'Arles, et grand ami de l'Académie (1).

Le 25 décembre 1697, le roi nomma à l'archevêché d'Arles M. l'abbé *François de Mailly* (2), un de

« M. le secrétaire monstre diverses pièces des confrères externes entre autres de M. d'Abbés, de Narbonne, qui répondent à la réputation de ce personnage, et dict que les dehors de l'Académie sont importans et considérables, mais qu'ils sont en petit nombre, et que ceux du dedans ne multipliant point leur nombre, au contraire se diminuant tous les jours, il faudroit éviter qu'un si digne ouvrage qu'est l'Académie ne fust destruit, faute de subjets. » Registre de l'Académie, fol. 216.

(1) V. *Mercure Galant* de novembre 1697, p. 269-272. Ses obsèques eurent lieu à Arles, le 22 janvier 1698. V. le *Journal de l'Oratoire* et les notes de l'abbé *de Boche*, Sacristie, livre B, p. 398-401. Il fut enterré près de son oncle, dans la chapelle Saint-Genez, où ils s'étaient préparé une sépulture.

Au mois d'octobre 1675, M. l'abbé de Boche fit voir à ses collègues le discours prononcé par le coadjuteur en présence du roi, au nom du clergé de France, le 23 août 1675. Reg. fol. 138, verso. Mgr de Grignan était un orateur distingué.

(2) François de Mailly fut transféré à Reims en 1710, et créé cardinal en 1719. Il mourut à l'abbaye de Saint-Rémy de Reims, le 13 septembre 1721. Il était très aimé à Arles, où il fit beaucoup de bien par une administration pacifique et paternelle. Sa famille était originaire de Picardie. Son frère Victor-Augustin de Mailly, fut évêque de Lavaur de 1687 à 1712.

ses aumoniers. Le nouveau titulaire, sacré à Paris par le cardinal de Forbin-Janson, le 11 mai 1698, prit possession de l'archevêché par procuration, le 10 juin, et en personne le 8 octobre suivant (1).

Il était étranger à la Provence : l'Académie ne lui inspirait que fort peu d'intérêt, et il ne paraît pas qu'il s'en soit occupé. Néanmoins il semble avoir favorisé les travaux archéologiques, au moins autant que les Grignan. Les savants jésuites, les PP. *Dominique de Colonia* (1675-1741) et *Claude-François Ménestrier* (1631-1705) (2) étaient en relation avec lui, et vinrent plusieurs fois lui rendre visite.

(1) Sacristie, livre B, p. 403-404. Notes de J. de Boche.

(2) V. Recherches sur la vie et sur les œuvres du P. Claude-François Ménestrier... (par Paul Allut), Lyon, 1857, gr. in-8° de XXX-375 p. L'arlésien *Joseph Séguin* écrivait, vers 1690, à propos des moulages de la Vénus, conservés à Arles chez *Terrin*, *Rémuzat*, *J.-B. de Grignan* et *Louis-Aube de Roquemartine*, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux. « On voit encore une de ces statues dans la sale de M. le marquis de Robias, seigneur d'Estoublon. C'est dans cette sale que tant d'hommes choisis par leurs belles connoissances ont tenu si souvent leur assemblée, sous le nom d'Académie royalle d'Arles, dont ce marquis incomparable est directeur perpétuel, par lettres patentes de S. M. Le R. P. Ménestrier, jésuite, dont la plume féconde et délicate est aujourd'hui si fameuse dans le monde, nous prépare un ouvrage de sa façon sur l'établissement et les progrès de cette illustre compagnie, aussi je n'en dis pas davantage, je reviens à mes antiquités. » Dissertation sur l'ancienne métropole des Gaules et sur le lieu de la naissance de saint Ambroise, contre la critique historique et chronologique du révérend père *Pagi*, docteur en théologie, de l'ordre des Conventuels de Saint-François, sur les Annales de Baronius par M. Séguin, fol. 77,

Il était à peine arrivé dans cette ville, que Guillaume Marcel lui dédia son *Promptuarium ecclesiasticum et civile metropolitanæ Galliarum, id est Arelates* (1). Cet ouvrage n'est, selon M. de Cambis, que l'ébauche d'une histoire de l'Eglise d'Arles que Marcel se proposait d'écrire, pour compléter Saxi et Du Port. Le

verso. Archives d'Arles, cahier de 97 fol. reliés en veau. Cfr. le même ouvrage à la Bibl. d'Aix, M. 549, 106 p. rel. en parchemin.

L'ouvrage annoncé du P. Ménestrier fut-il rédigé ? Où se trouve-t-il ? Nous l'ignorons. Allut n'en parle point.

(1) En voici le titre complet : *Wilhelmi Marcelli Tolosani promptuarium ecclesiasticum et civile metropolitanæ Galliarum, id est Arelates, juxta filem archivorum et perpetuam P. Saxii canonici et cartophilacis sanctæ Ecclesiæ Arelat. auctoritatem, ad illustrissimum ac reverendiss. principem Franc. de Mailli sanctæ sedis Arel. archiep., anno* 1698, petit in-4°, de 364 p. Ms 378, Bibl. d'Aix, copie de M. Du Molin, d'Arles. L'original était au pouvoir du marquis de Velleron (mort en 1774), qui en a donné la description dans le Catalogue raisonné des principaux manuscrits du cabinet de M. Joseph-Louis-Dominique de Cambis marquis de Velleron. Avignon, Louis Chambeau, 1770, in-4°, 776 p. plus 10 p. pour avertissement et table, y compris le supplément achevé d'imprimer le 30 juillet 1771, et qui manque à beaucoup d'exemplaires, qui n'ont que 519 p. C'est précisément dans le supplément, qui contient la description des Ms acquis depuis 1770, qu'il est question du *Promptuarium.* C'était un in-fol. de 152 p. V. Ibid. p. 669-671. Qu'est-il devenu ? V. ce cat. à la Bibl. d'Aix, n° 16536, très complet. Comme *Saxi, Du Port* et le *Gallia*, *Marcel* admet l'apostolicité de l'Eglise d'Arles, et affirme que saint Trophime est disciple de saint Paul. L'opinion contraire n'avait pas alors de partisans à Arles. M. *Fassin* nous a communiqué quelques notes sur Marcel. Il y est dit, à propos du *Promptuarium* : « Cet ouvrage qui estoit fini n'a pourtant vu le jour qu'après sa mort, à cause d'un mécontentement que l'auteur avoit reçu des consuls, ce n'est véritablement qu'un abrégé, où il y a beaucoup de fautes. »

Promptuarium est écrit avec le même esprit de méthode et de scrupuleuse érudition que les autres ouvrages de Marcel, aussi il est regrettable qu'il n'ait pu y mettre la dernière main. Ce n'est le plus souvent qu'une analyse de Saxi et du Gallia Christiana. L'histoire des archevêques d'Arles était poussée jusqu'en 1649. « Le motif qui engagea Marcel d'entreprendre cette histoire, dit M. de Cambis, fut que celle de Saxi, chanoine de l'église métropolitaine de Saint-Trophime, était devenue si rare que plusieurs sçavans croyoient qu'elle n'existait plus (1). »

Le Pontificium de Saxi est coté comme rare, mais on en trouve pourtant des exemplaires en assez grand nombre, et il passe de temps en temps dans les ventes.

(1) Catalogue raisonné.... Avignon, 1770, p. 670. Nous avons rencontré près de 20 exemplaires de *Saxi* à Aix, à Arles, à Paris, à Reims, à Rouen, à Montpellier et ailleurs. C'est donc à tort que *Vogt*, dans son Catalogus librorum rariorum... Hamburgi, 1753, in-8°, p. 604-605, désigne le *Pontificium*, comme « Liber inter impressos rarissimus. »

CHAPITRE VI

L'Académie de 1700 à 1721. — Passage des ducs de Berri et de Bourgogne. — Terrin et le Journal de Trévoux. — L'abbé Bauldry et le P. Prost. — Ignace Amat de Graveson. — La Grappe. — Le chevalier de Romieu. — Mort des derniers académiciens. — Appel de l'abbé de Boche. — La guerre, le Jansénisme et la peste.

—

En 1701, les ducs de Berri et de Bourgogne escortant leur frère, le duc d'Anjou, nouveau roi d'Espagne, firent à travers la France un voyage que l'on entoura d'un grand apparat. Les villes recevaient les princes avec tous les honneurs royaux : on leur adressait des harangues, on leur préparait des arcs de triomphe.

A leur passage au Pont-Saint-Esprit, *Gilles Roubin* leur présenta des sonnets et un madrigal, qu'il fit ensuite imprimer à Avignon (1). Les princes étaient attendus à Arles : la ville dépensa 7463 l. 17 s. 4 d. pour les préparatifs et les décorations, dont *Guillaume Marcel* donna le plan. Mais la petite vérole éclata dans la ville et le maréchal de Noailles, averti, dit-on,

(1) Sonnets et madrigal présentez à Messeigneurs les princes de la maison royale, Mgr le duc de Bourgogne et Mgr le duc de Berry à leur passage du Pont-Saint-Esprit, par le sieur de Roubin, de l'Académie royale d'Arles. A Avignon, chez Joseph-Charles Chastenier, imprimeur et libraire proche le collège des RR.PP. Jésuites, MDCI, 6 p. in-4°.(Lelong et Fontette, n° 26503).

par M. *Simon*, médecin arlésien, ne voulut pas exposer les princes, dont il avait la garde, à ce danger. Il fut décidé qu'on éviterait Arles, et qu'on se rendrait à Salon, par Tarascon, Fontvieille et Montpaon. « MM. de La Tour, de Bois-Verdun et Du Port, de l'état des nobles, MM. Restaurand, Charbonnier et Compan, de l'état des bourgeois, et MM. *Giffon* et Brunet, médecins, furent en la ville de Nîmes faire compliment à nosseigneurs les princes et leur représenter la consternation où étoit cette ville, sur la nouvelle qu'ils n'y passoient pas, attendu la petite vérolle (1). » La réclamation n'eut aucun succès et l'itinéraire fixé fut suivi par les princes.

« Ils partirent de Nismes le 3 de mars, à 9 heures du matin, après avoir entendu la messe aux jésuites. S'ils eussent suivi la route ordinaire, ils auroient été coucher à Arles, mais la petite vérole estoit en plusieurs endroits de cette ville et l'archevêque même en avoit esté attaqué, ce qui fut cause que M. le maréchal de Noailles ne jugea pas à propos de les y laisser passer. Les habitans s'estoient fait un si grand plaisir de les y recevoir, qu'ils n'avoient rien oublié de tout ce qu'il falloit faire, pour en donner d'éclatantes marques. Ils avoient fait dresser dans leur ville quantité de fort grands arcs de triomphe et

(1) Bibl. d'Aix, Ms 806, Annales d'Arles, année 1701.

depuis la porte de la ville jusqu'au lieu où messeigneurs les princes devoient loger, on devoit passer au milieu d'une double haie d'orangers, entremêlée de bourgeois sous les armes. On trouva plus de 2,000 habitans sur la route, qui se plaignirent de ce qu'on n'avoit pas passé dans leur ville. On assure qu'ils avoient fait une dépense très considérable. Messeigneurs les princes allèrent coucher à Beaucaire, qui est une petite ville assez jolie et assez bien bâtie (1). »

Nous voyons que, dans cette circonstance, la ville eut recours aux bons offices de deux académiciens. La relation des préparatifs qui furent faits a été écrite par Terrin et son manuscrit original est aujourd'hui à la Bibliothèque d'Arles (2). En voici le début : « Dans l'espérance où la ville étoit d'être honorée du passage de nosseigneurs les princes, dont elle fut privée par l'imprudence d'un médecin (M. Simon), MM. les consuls prièrent M. Marcel, comissaire de la marine dans le département, homme d'un grand

(1) *Mercure Galant*, avril 1701, première partie. p. 114-116. Le commencement de la relation est au *Mercure* de février et à celui de mars. A Salon, les princes logèrent dans la maison de l'archevêque d'Arles, au nom duquel l'abbé *Roger de Bussy-Rabutin*, vicaire général, leur donna un grand dîner (p. 123).

(2) Fonds Bonnemant, vol. Relations, pièce 23, 14 p. in-8°, Relation des préparatifs faits à Arles, en 1701, pour l'entrée de Nosseigneurs les princes. En voir une copie, Ms 806, année 1701. En 1699, Terrin céda aux consuls, pour la somme de de 75 l., la carte générale de tout le terroir de la ville, qu'il avait dressée. Ms 806. Annales d'Arles.

goût et d'un grand discernement, de donner un dessein qui répondit à la grandeur du sujet ; il s'en acquitta d'une manière que ceux de la ville et les étrangers en parurent pleinement satisfaits, n'ayant rien trouvé dans les décorations qui ne fut digne du mérite de l'ancienne ville d'Arles, et de la sincérité du cœur de ses habitants qui ont fait toujours éclatter leur zèle dans les occasions qui se sont présentées, pour honorer leur prince. »

Cette année même (1701), Terrin échangea deux lettres avec M. *Jean-Antoine de Barras de La Penne*, au sujet des divers ordres de rames, dans les galères des anciens. Cette polémique n'a pas été publiée in-extenso : le P. Bougerel en a donné un résumé (1). Elle fut absolument courtoise. Plus tard, elle fut reprise entre le P. *de la Maugeraye*, S. J., et M. de La Penne. Elle fut débattue dans divers numéros du Journal de Trévoux de 1728, 1729 et 1730 (2).

(1) Hommes illustres de Provence, p. 317-327. Les lettres de Terrin sont du 5 août et du 28 oct. 1701 ; celles de M. de Barras du 9 sept. et du 8 novembre 1701. Le P. Bougerel se réfère aux Mém. Ms de M. de Barras sur les divers ordres de rames des galères, t. VII, part. 10, p. 959. V. encore dans le *Mercure* de France de mai 1726, p. 871-880, Réponse géométrique du P. Castel, S. J., à M. de Barras, premier chef d'escadre.

(2) V. Journal de Trévoux, mars 1728, p. 389 ; janvier 1729, p. 123 ; octobre 1729, p. 1900 ; mai 1730, p. 921. M. de Barras mourut le 18 juillet 1730. Cfr. la Table Méthodique des Mémoires de Trévoux, par le P. Sommervogel, S. J., Paris, 1864-1865, 3 vol. in-12, avec un excellent Essai Historique en tête.

Sous l'impulsion de Mgr de Mailly, le goût des études archéologiques se développait. On sait que les jésuites fondèrent à Trévoux une revue littéraire et savante, connue sous le nom de Journal ou Mémoires de Trévoux, dont le premier numéro parut en mars 1701, sous le patronage du duc du Maine. Ils cherchèrent des correspondants un peu partout. Les Jésuites d'Arles, Mgr de Mailly, le P. Daugières, le P. de Colonia attirèrent l'attention des journalistes sur Terrin, et lorsque, en 1702, M. Laurent Gravier (1) leur envoya l'explication d'un cachet antique d'Agathe orientale donnée par Terrin, ils la publièrent avec une notice

(1) *Laurent Gravier*, né à Marseille en 1657, fut un numismate très distingué et un grand collectionneur. Il recherchait surtout les médailles et les objets égyptiens. Il avait été dans le commerce et conservait des relations suivies avec les Français établis en Egypte. Son parent, *Gravier d'Ortières*, qui explora ce pays en 1685-1687, par ordre de Louis XIV, lui rapporta de nombreuses médailles, des cachets antiques, des idoles rares. Le 18 mars 1703, Laurent Gravier donna au Cabinet des médailles du roi, la médaille de *Phorbætus*, préfet de la basse Egypte, frappée la seconde année du règne d'Adrien. Lié avec *Oudinet*, *de La Bastie*, *Maureau de Mautour*, il entretint avec eux une correspondance savante. Il avait écrit diverses dissertations qui n'ont jamais vu le jour : *Terrin* était de ses amis. Il mourut le 8 janvier 1717. Son fils *Jean-Félix*, fut un des premiers membres de l'Académie de Marseille et a laissé la réputation d'un chrétien rigide et d'un savant laborieux. Il avait pris le bonnet de docteur en droit à Orléans. Il mourut en 1747.

Sur *Laurent Gravier*, voir Journal de Trévoux, juin 1702, p. 31-34 ; Mémoires de littérature et d'histoire du P. *Desmolets*, t. IV. p. 167-169, une lettre du P. *Bougerel*, dont s'inspire le Dict. des Hommes illustres de Provence, I, 380-381. Les dictionnaires biographiques le confondent parfois avec son fils,

très élogieuse sur l'auteur, qu'ils terminaient ainsi : « Il seroit à souhaiter que toutes les petites dissertations qu'il a faites à différentes occasions eussent été données au public, comme celle-cy. S'il vouloit les communiquer, on rendroit avec plaisir toute la justice qu'on doit à son mérite. (1) » Terrin ne semble pas avoir répondu à cet appel : c'est après sa mort seulement que nous rencontrons dans le Journal de Trévoux d'autres articles de lui. Néanmoins il y a dans un numéro de 1703, une note sur la colonne *Constantine* attribuée au P. de Colonia, mais qui pourrait bien être, en réalité, de Terrin, d'après un passage de Bougerel (2). Ce fut peut-être même à la suite de

(1) Explication d'un cachet antique d'agathe orientale, du cabinet de M. Gravier, de Marseille, par M. Terrin, conseiller du roy en la sénéchaussée d'Arles. Juin 1702, p. 24-31, avec planche, suit p. 31-34, une note sur Terrin et Gravier, d'où nous extrayons le passage ci-dessus.

(2) Découverte d'une colonne de Constantin-le-Grand, Journal de Trévoux, fév. 1703, p. 207-215, suit dissertation du même auteur, le P. de Colonia — sur une colonne milliaire d'Arles, p. 215-218. Il s'agit de la colonne du préfet *Auxiliaris* placée au milieu du Forum d'Arles et qui servait de borne « au bas des degrez de l'église du collège des Jésuites. » Elle est actuellement au Musée.

« L'an 1703, M. Terrin avoit composé une dissertation sur une colonne consacrée par les habitants d'Arles à Constantin-le-Grand, qu'il dédia à M. de Mailly, archevêque d'Arles.... qui alloit à Paris, et qui se chargea de l'impression. Cet archevêque l'ayant communiquée à Lyon à une personne, celle-ci la fit imprimer sous son nom ; mais le public informé du vol, rendit à M. Terrin la justice qu'il méritoit et témoigna son indignation contre le plagiaire. » Bougerel, Hommes illustres, p. 329-330. Le résumé qu'il donne du travail de Terrin indique

cette publication que Terrin évita de rien communiquer au Journal de Trévoux.

Cette colonne Constantine, aujourd'hui au Musée, servait à amarrer les bateaux sur le quai de Trinquetaille. Le P. de Colonia la découvrit, la fit exhumer et en expliqua l'inscription, avec le concours de G. Marcel, commissaire des classes et de Mgr de Mailly.

Le P. de Colonia profita, paraît-il, souvent des travaux des autres, sans leur en faire honneur, mais il faut dire aussi que le P. Bougerel admet très facilement les assertions défavorables aux Jésuites. Il est vrai enfin que le Journal de Trévoux de février 1711 publia une longue analyse, avec des citations partielles, de la dissertation de Terrin sur la colonne Constantine. « Nous ne donnons point cette dissertation entière, disaient les rédacteurs, parce qu'elle est beaucoup plus longue que les pièces qui entrent dans nos mémoires. Le public seroit obligé à M. Ter-

qu'il était plus étendu que la note du P. de Colonia, cependant nous pensons que c'est bien cette note — où n'est pas cité le nom de Terrin — que vise ici le P. Bougerel. Voir dans le Journal de Trévoux, janvier 1708, p. 147-154, Conjectures du P. de Colonia sur des tuyaux de plomb antiques trouvez dans le Rhône un peu au-dessus de la ville d'Arles, au mois d'avril et de mai 1707, avec planche. Ils sont aujourd'hui au Musée d'Arles. En 1700, le P. de Colonia dédia à Mgr de Mailly la seconde édition de ses *Orationes latinæ*, Lyon, in-12, 258 p. Il était lié avec un frère de l'archevêque, mort en 1699, et avait fait les honneurs des collections du grand collège à Mgr de Mailly, à son passage à Lyon, en 1698. V. cette dédicace, Bibl. d'Aix, C 891.

rin, s'il avoit bien voulu faire imprimer une pièce si remplie de recherches savantes et curieuses. » Suit une analyse conforme à celle de Bougerel, et ils terminent ainsi : « Si nous n'étions point obligez de nous renfermer dans les bornes d'un extrait, nous n'omettrions rien d'une dissertation où M. Terrin fait paroître tant d'érudition et tant d'amour pour sa patrie (1). » Dans le numéro de mars 1711, il y a une lettre de Terrin, intitulée : Dissertation sur une médaille des Macédoniens (Æsillas), par M. Terrin, conseiller du roy à la sénéchaussée d'Arles. A Mgr Lebret, premier président au Parlement d'Aix et intendant de justice, police et finances en Provence, p. 484-496. Cette médaille que Terrin avait vue dans le cabinet de M. Lebret, avait été déjà expliquée par Graverol. C'est après avoir reçu l'étude de ce savant que Terrin se détermina à la compléter et à la rectifier. Cette dissertation est donc de 1694 au plus tard, Graverol étant mort le 10 septembre de cette année (2).

Les journalistes de Trévoux paraissaient ignorer la mort de Terrin ; ils en parlent comme s'il vivait

(1) Journal de Trévoux, février 1711, art. XXVI, p. 309-319. Le Ms autographe de cette dissertation, datée de 1703, forme 42 p. in-4° et est au fonds Bonnemant., vol. Antiquités.

(2) V. *Mercure Galant* de juin 1695, p. 53, et *Ménard*, Hist. de Nîmes, t. VI, p. 333-340. V. Dissertation sur une médaille des Tyriens à M. Le Bret, fils de M. Lebret, premier président au Parlement d'Aix et intendant de Provence, 1690 (par Graverol).

encore, et nous n'avons trouvé aucune notice nécrologique sur lui. Qui communiqua ces pièces au Journal de Trévoux ? Ce fut sans doute Gravier. Il en possédait d'autres, que lui ou son fils donnèrent au P. Bougerel qui les envoya au P. Desmolets, de l'Oratoire. Gravier avait fait hommage à M. Oudinet, garde du cabinet des médailles à Versailles, de trois médailles d'Hermonthès, de Mendès et de Jotapé. Oudinet rédigea un travail sur ces médailles, le soumit à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres (1), puis en fit tenir une copie à Gravier. Terrin en eut aussi connaissance et il écrivit à son ami de Marseille, le 18 mars 1703, pour ajouter quelques détails relatifs à la médaille de Jotapé, qui avaient échappé à Oudinet. Bougerel recueillit ces diverses pièces durant son séjour à Marseille et les fit reproduire dans le t. I,

(1) V. Mémoires de littérature et d'histoire du P. Desmolets, Paris, in-12, 1749, t. IV, p. 170-198, Dissertation de M. *Oudinet* (mort en 1712), sur les trois médailles d'Hermonthès, de Mendès et de Jotapé, avec planche. Elle est dédiée à MM. de l'Académie des Inscriptions, et il y en a un résumé dans l'Histoire de cette Académie, t. I, p. 258. Dans cette histoire, t. III, on voit l'éloge d'Oudinet par M. *Boze*. L' « Addition à l'explication de la médaille de Jotapé donnée, le 18 mars 1703, par M. Terrin de l'Académie d'Arles à M. Gravier » commence par ces mots : « Vous m'avez fait, Monsieur, un très grand plaisir de m'envoyer les observations de M. Oudinet sur les médailles dont vous avez embelli le cabinet du roi. » Elle est dans les Mém. du P. Desmolets, t. IV, p. 190-192. V. Ibid., p. 167-169, une lettre de M*** (Bougerel), à M. G. en lui envoyant la Dissertation de M. Oudinet et les Additions de Terrin.

des Mémoires de littérature et d'histoire du P. Desmolets. Il y a dans ce même volume, une Dissertation bizarre et savante tout à la fois, sur un cachet antique du cabinet de Gravier, représentant le dieu égyptien Crépitus (1). D'après l'éditeur, Terrin l'aurait composée les derniers mois de sa vie.

Durant de longues années, le *Mercure Galant*, dirigé par Donneau de Vizé, l'ami de Vertron, avait parlé en maintes circonstances de l'Académie d'Arles avec bienveillance. Vertron et Vizé vieillissaient; Vizé, aveugle depuis 1706, mourut le 8 juillet 1710, âgé de 70 ans, et le nouveau directeur du *Mercure* (2)

(1) Dissertation sur le dieu Pet divinisé par les Egyptiens, par M. Claude Terrin, conseiller au siège d'Arles, et de l'Académie royale de cette même ville. A M. Gravier à Marseille (lettre en réponse aux demandes d'explications que lui adressait Gravier) Mémoires du P. Desmolets, t. I, pr. partie, p. 48-60, avec une planche, 1749. Elle est précédée d'une lettre de Bougerel, p. 45-48, qui dit que cette dissertation « estimable par le mérite de son auteur et de celui à qui elle est dédiée » est « remarquable par la bisarerie de son sujet. » Bougerel donne quelques détails sur Terrin et Gravier et fait allusion à la dissertation sur le cachet d'Agathe orientale. Dans le même volume, il y a divers écrits de Bougerel, en particulier le Projet d'une histoire des hommes illustres de Provence, dont le Ms est aujourd'hui si sévèrement caché à tous les regards. Bougerel était secondaire à Sainte-Anne d'Arles, en 1709, plus tard il résida à Marseille. Il connut Terrin et Gravier. Dans ses Mémoires pour servir à l'Histoire de plusieurs hommes illustres de Provence, notice sur Terrin, il a résumé ce qui est plus au long dans le P. Desmolets et le Dict. de Provence, art. Gravier, t. I, p. 380-381, résume encore ce résumé. Bougerel quitta Marseille vers 1726.

(2) Le dernier *Mercure* rédigé par de Vizé est le numéro de mai 1710, publié le 3 juin, *Charles du Fresny* présenta un placet

ne connaissait plus les académiciens d'Arles ; d'ailleurs il semble avoir voulu apporter à la rédaction de ce Recueil des réformes qui ne furent pas toujours heu-

en vers au roi, pour obtenir le privilège, qui lui fut accordé, le 31 août 1710. Son premier numéro, juin-août 1710, parut avec une longue préface développant le nouveau programme. Il ne satisfit pas tout le monde et il s'établit même un autre *Mercure*. On lit dans le Journal de Trévoux, mars 1711, p. 553-554 :

« Il paroit deux *Mercures*, l'un s'imprime à Paris, M. Rivière du Freny connu par les amusemens sérieux et comiques, et par des comédies estimées, en est l'auteur. Son placet au roi pour en obtenir le privilège, qui exprime très délicatement la perfection de l'ouvrage qu'il entreprend, montre qu'il l'a connue et qu'il peut y atteindre. Les volumes qui ont déjà paru sont pleins de feu et de génie (???)

« L'autre *Mercure* s'imprime à Trévoux, et il est dédié à Mgr le prince de Dombes. Trois auteurs qui ont du nom dans la belle littérature en partagent le travail : ils ont cru devoir suivre le plan de M. de Vizé à quelques défauts près qu'on ne doit pas attribuer, selon eux, au mauvais goût de M. de Vizé, mais à des qualitez plus précieuses que l'esprit, son bon cœur, sa politesse poussée jusqu'à l'excès. Ils lui rendent la justice d'assurer qu'il n'estimoit pas tout ce qu'il louoit. Les auteurs du *Mercure* de Trévoux éviteront cet écueil. Le public aime la critique, ils le serviront selon son goût. Ils ont débuté par une critique assez vive du *Mercure* de Paris, dont l'auteur ne manquera pas de prendre sa revanche. Le public gagnera beaucoup à cette querelle ; l'émulation donnera à ces ouvrages plus de vivacité et même plus de régularité. M. Du Frény avoit déclaré qu'il n'osoit toucher aux pièces de théâtre, les auteurs du *Mercure* de Trévoux en promettent des extraits fidelles et des critiques mesurées : ils peuvent aisément tenir parole, ils ont parmi eux un des maîtres de l'art.

« Au reste quoiqu'à Paris, où les auteurs sont connus, personne ne nous attribue le *Mercure* de Trévoux, pour prévenir les soupçons qu'on formeroit dans des païs éloignez, nous déclarons, par le seul motif de ne point dérober la gloire d'autrui, qu'aucun de nous n'en est auteur. »

reuses. Le *Mercure* annonça, en 1704 (1), la mort de l'abbé Boileau, comme il avait annoncé celle de M. de Grille (1693), de M. de Chateaurenard (1695), celle de M. Charpentier (2) (1702). Il parla souvent

(1) L'abbé Boileau était un des privilégiés du *Mercure* qui en parle sans cesse. A la dernière page du numéro de février 1693, le *Mercure* promettait un article nécrologique sur l'abbé Boileau, dont on annonçait la mort. C'était un faux bruit, et dans le numéro de mars, on lit, p. 337 : « Au lieu de faire l'éloge de M. l'abbé Boileau, comme je m'y estois préparé, en vous écrivant sa mort le mois passé, j'ay la joye de vous apprendre que cet illustre abbé se porte fort bien. Si j'en disois davantage, je blesserois sa modestie. Il vit et ses doctes prédications vous feront souvent son éloge. » Le 8 septembre 1693, le roi donna à l'abbé Boileau le prieuré de La Faye « Il est si fameux par ses sermons, par son érudition et par sa piété exemplaire qu'il n'y a personne à qui il soit inconnu », dit le *Mercure* de septembre, p. 248, en annonçant le fait. En 1694, il prêcha le sermon du Jeudi-Saint devant le roi. *Mercure* d'avril, p. 256. Le 27 septembre 1698, il reçut l'abbé Genest, en qualité de directeur de l'Académie, *Mercure* d'octobre, p. 191-215. Il avait été lui même reçu à l'Académie, le 19 août 1694, *Mercure* d'août, p. 289-293. Le 1er novembre 1693, il avait été pourvu de l'abbaye de Beaulieu, près de Loches « le roy voulant honorer par là le ministère de cet abbé. » *Mercure* de novembre, p. 73. Cfr. *Gazette* de 1693, p. 578. Le *Mercure* de mai 1704, p. 261-268 fit un grand éloge de l'abbé Boileau, à sa mort. Il y a même dans le numéro de juin, p. 54-66, des Stances sur la mort de Bossuet, Bourdaloue et Boileau, arrivée la même année, où nous trouvons classés sur le même rang ces trois orateurs. V. dans le *Mercure* d'août 1704, p. 364-369, la réception de l'abbé Abeille qui fit grand éloge de son prédécesseur « avec lequel il étoit lié d'une amitié particulière, ce qui luy donna lieu de parler du caractère de son cœur et de son esprit, dont il avoit une parfaite connoissance. » Ce fut l'abbé Regnier des Marais qui répondit à l'abbé Abeille. Il parla en termes excellents de Bossuet et de l'abbé Boileau, avant de faire l'éloge obligé du récipiendaire et du roi. V. t. II, p. 288 et suiv.

(2) Avril 1693, p. 247; juin 1695, p. 57; avril 1702, p. 385-387.

des œuvres diverses de Vertron et de sa promotion aux honneurs de chevalier de l'ordre du Mont-Carmel (1), dont le marquis de Dangeau était le grand maître, depuis 1698. Mais c'est à peine s'il y a

(1) Le *Mercure* mentionne plusieurs fois des réceptions de chevaliers du Mont-Carmel. Voir déc. 1702, p. 303-326. Mais nous n'avons pas trouvé le numéro qui annonce la nomination de Vertron. Cependant ce doit être un numéro de 1703. Nous lisons en effet, dans une lettre de Mme de Saliez à Vertron, publiée par le *Mercure* de janvier 1704, p. 58-69: « Vous voilà donc, Monsieur, chevalier de l'ordre royal de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. Je sentis une joie qui tenoit du transport, en lisant cette nouvelle dans les *Mercures Galans*. Cette joye n'a pas cessé... » Et elle lui demande d'y faire admettre les femmes, puisqu'il porte le titre de protecteur du beau sexe. Le *Mercure* parla souvent encore des pièces de Vertron à l'honneur des dames. A la mort de Mlle de Scudéry, en 1701, on composa une foule d'éloges que le *Mercure* publia. Vertron, qui avait envoyé à l'Académie d'Arles l'éloge de Madame des Houlières en 1694 (Cfr. *Pandore*, tome I, pages 412-413), composa en vers le *Tombeau de l'illustre mademoiselle de Scudéry*, de l'Académie des Ricovrati de Padoue ou *Apothéose de Sapho*, que le *Mercure* inséra (janvier 1702, p. 61-74), avec cette note : « Il y a déjà longtemps qu'on m'a envoyé la pièce que vous allez lire. Elle est de M. de Vertron, et contient un abrégé de la vie de Mlle de Scudéry ; mais comme depuis la mort de cette admirable fille, j'ay eu quantité d'ouvrages faits à sa gloire, que j'ay répandus dans la plupart de mes lettres, j'ay réservé celui-cy pour en former son tombeau. » Il y a des vers ou de la prose de Vertron dans nombre de *Mercure* de 1700 à 1709, et on ne manque pas, depuis 1704, de l'appeler M. le chevalier. Un des derniers numéros publiés par de Vizé, donna encore le Portrait en vers d'un honnête homme, par M. le chevalier de Vertron, jan. 1710, p. 82-89. C'est la dernière communication que nous relevions. V. *Mercure* de juin 1701, p. 88-90 ; mars 1700, p. 150-156, Lettre sur la loterie ; juillet 1700, p. 207-210 ; mai 1701, p. 24-33 ; juillet 1708, p. 110-117, et autres.

quelques lignes, en 1710, sur M. Donneau de Vizé (1), il n'est point parlé de la mort de Giffon (1712), ni de celle de Vertron (1715) : une page très brève est consacrée à Dangeau, mort le 9 septembre 1720, et chose à noter, parmi ses titres ne figure pas celui de protecteur de l'Académie (septembre 1720, p. 164). C'est une source de renseignements qui nous fait défaut, et il n'en est pas d'autres où nous puissions puiser, car l'Académie d'Arles ne tient dans les historiens provençaux qu'une très petite place. Bien plus, on rencontre, chez ces derniers, des erreurs sans nombre et leurs affirmations ont sans cesse besoin d'être contrôlées ou rectifiées.

Nous lisons dans la Bibliothèque des auteurs de Bourgogne, t. I, p. 18 : « Bauldry (André), né à Villaine en Duesnois, curé de Saint-Thibault en Auxois, académicien d'Arles, mourut le 4 décembre 1717, à 76 ans. Il a composé un grand nombre de vers français. On en trouve quelques-uns dans les calendriers que *Ressayre* a imprimés à Dijon. Il a aussi imprimé in-4° un Poème héroïque sur ce que le roi a fait pour l'Eglise et sur l'Edit nouvellement

(1) « Non, je n'ai point d'éloges à vendre... La première violence que je vais me faire, ce sera celle de ne pas rendre à mon prédécesseur toute la justice qui luy est due. Je veux prouver, en m'abstenant d'un éloge si nécessaire, que je tiendrai au public tout ce que je luy promettray... » Programme de M. du Fresny.

rendu en faveur des curés. Cette pièce me parait fort bonne (1). »

A quelle date et à quel propos André Bauldry fut-il admis à l'Académie d'Arles ? Nous ne pouvons le dire. Il y a dans le *Mercure* d'octobre 1681, des vers sur le sujet proposé pour les prix de l'Académie Française cette année-là.

« Je vous envoye des vers qui ont esté faits pour le dernier prix de l'Académie Françoise, et qu'on croit n'avoir pas été donnez assez tôt pour le disputer. Ils sont de M. Bauldry, curé de Fresnes, proche Montbard, diocèse d'Autun. Leur lecture vous fera connoistre la beauté de son génie. Nous en pourrions espérer plusieurs agréables pièces, si l'état ecclésiastique qu'il a embrassé pouvoit permettre à sa Muse de sortir des bornes que ce caractère luy prescrit. C'est en quoy on ne sçauroit trop louer sa modestie (2).

S'agit-il de l'académicien d'Arles ? Nous le croyons. En 1690, M. l'abbé Bauldry fut aussi reçu à l'Aca-

(1) Bibliothèque des auteurs de Bourgogne, par feu M. l'abbé Papillon, chanoine de la Chapelle-au-Riche, de Dijon. A Dijon, chez Philippe Marteret, imprimeur et libraire, place du Palais, 1742, avec app. et priv., 2 vol. in-fol. Philbert Papillon, né à Dijon, le 1er mai 1666, mourut en cette ville le 23 février 1737.

Bougerel, Ms de M. Arbaud, notice XLVI, reproduit textuellement la note de Papillon, sans autres renseignements.

(2) *Mercure Galant* d'octobre 1681, p. 4-5, suit l'ode au roy « sur ce qu'on le voit toujours tranquille quoy que dans un perpétuel mouvement » p. 6-16. On sait que *Marc-Antoine Chalvet* présenta aussi une pièce au concours de 1681. V. ci-dessus, p. 10.

démie de Nimes (1) M. Bauldry avait publié un poème de 456 vers hex., sur l'édit du roi (29 janvier 1686) relatif à l'inamovibilité des curés, qui fut un événement considérable. Il l'avait dédié au duc de Saint-Aignan qui avait apprécié, dit-il, ses premiers ouvrages, au sujet desquels nous ne savons rien (2). Il était déjà peut-être membre de l'Académie d'Arles à cette date.

(1) V. ci-dessus, p. 136. La Granche remporta en 1695 le prix de poésie à l'Académie Française, *Mercure* de sept., p. 176-180. Il aurait été reçu à l'Académie de Nimes, le 26 octobre 1689, selon le *Mercure* de novembre 1689, p. 325.

(2) Poëme héroïque sur ce que le roy a fait pour l'Eglise et sur l'édit nouvellement rendu en faveur des curez, par le sieur *Bauldry*. A Praris, chez Andre Cramoisy, rue de la Harpe, au Sacrifice d'Abraham, 1687, avec permission, 20 p. in-4°, signés : A. Bauldry. Voici le début de la dédicace au « protecteur de l'Académie royale d'Arles. » « Monseigneur, comme mes premiers ouvrages ont eu le bonheur de vous plaire, j'ose me flatter que celuy-ci aura le mesme succès, avec d'autant plus de raison qu'il regarde uniquement notre incomparable monarque. Je ne m'attache point à décrire ses conquestes ; mais mon dessein, conforme à mon caractère et à la profession que je fais, est de présenter à S. M., sous vos favorables auspices, les productions d'une Muse respectueuse, et de marquer, au nom de tous mes confrères, la reconnoissance qu'ils luy doivent des faveurs qu'elle leur a nouvellement accordées »

Il y a dans les premiers vers une allusion à la révocation de l'édit de Nantes et, dans la suite, aux services rendus par les rois de France à l'Eglise. Au sujet de l'Edit du 29 janvier 1686, voici ce qu'écrit M. de Saint-Vincens dans ses *Notes sur Aix*. Bibl. Méjanes, Ms 1014, p. 964 :

« C'est proprement le cardinal Grimaldy qui a été le principal auteur de l'inamovibilité des curés dans tout le diocèse. En 1675, il fit une ordonnance qui fut enregistrée au grand conseil, et

En 1683, le professeur de rhétorique du collège, le P. Prost fit dédier une thèse à l'Académie et à son protecteur qui l'en remercia (1). Le chevalier de

contre laquelle le Chapitre se pourvut sans effet, portant que dans trois mois toutes les cures de son diocèses, même celle de Saint-Sauveur sont déclarées inamovibles et perpétuelles, et injonction à ceux qui ont à y nommer de faire choix, aussi dans les trois mois, de curés perpétuels, autrement permis à luy de les nommer et établir. Ce ne fut que le 22 juillet 1679 que le Chapitre se résolut à nommer quelques curés inamovibles, encore fallut-il bien des arrêts du conseil, et il le fit sous protestations. Le Chapitre n'ayant pas voulu nommer de curé à Saint-Sauveur, Mgr le cardinal Grimaldy nomma M. *Blegier* qui a été le premier curé inamovible de cette paroisse : ce fut inutilement que le Chapitre nomma le sieur *Bicheiron* à cette cure.

« La déclaration du 29 janvier 1686 fit ensuite un règlement général pour tout le royaume relativement à l'établissement des curés perpétuels. » Cfr. Ibid., Ms 1015, pièce 4. Vies des archevêques d'Aix, par le même auteur. Notice sur Mgr de Grimaldy.

Le *Mercure* d'avril 1690, p. 122 et suiv, parle de la réception de M. Bauldry à l'Académie de Nimes et du choix qu'elle fit de Fléchier pour son protecteur. Nous avons dit un mot ci-dessus, p. 131-132, du discours qu'il composa vers 1690 et qui est dans la *Nouvelle Pandore*, t. II, p. 1-17, sous ce titre : « Premier discours académique, défense du sexe masculin, contre l'excélence prétendue du sexe masculin. A Messieurs de l'Académie roïale d'Arles. » Il est inutile d'y revenir.

On pourrait penser qu'il fut admis à l'Académie après ce discours, mais nous n'avons rien de précis sur ce point. Voir dans la *Nouvelle Pandore*, t. I, p. 298, un sonnet de Vertron à l'abbé Bauldry, dans lequel il évite l'emploi de l'*y*, dont il se dit l'ennemi.

(1) « Ce lundi 20 décembre (1683, M. le secrétaire a monstré le pacquet qu'il vient de recevoir de la part de M. le duc de Saint-Aignan, la lettre qu'il reçoit en son particulier, pour les remerciemens que faict ce duc à l'Académie royalle touschant les honneurs qu'elle luy rendit en l'acte du sieur Aymin. Ce protecteur escript encore au P. Prost, au sieur Aymin et remercie à sa manière toute obligeante Mr le chr de Romieu, etc., de tout ce

Romieu, directeur, promit une place dans le « petit corps » au soutenant, et le P. Bougerel pense que le P. Prost fut également reçu académicien (1). Arnaud Eymin se fit jésuite peu après et quitta la ville. Quant au P. Prost, nous le trouvons au collège de Chambéry, dès 1684. Il prononça cette année-là, le panégyrique du duc Victor-Amédée II, le fit imprimer et en envoya un exemplaire au P. Jean Lagaste, recteur du collège d'Arles (2). Le P. Prost revint plus tard en Provence, et mourut à Aix, le 10 décembre 1720.

En 1688, lorsqu'il fut reçu à l'Académie, Charles-

qui s'est passé en ces thèses à son honneur. N - qu'on a rendu ce mesme jour toutes ces lettres aux Jésuistes et autres à qui elles s'adresssoient. » Registre de l'Académie, fol. 229. Cfr. Une thèse de rhétorique au collège d'Arles (26 août 1683), par A. J. *Rance*, br. in-8°, 1887, 39 p. Le P. Lagaste fut recteur en 1683-1685.

(1) Ms de M. Arbaud, notice L. Cfr. *Pandore*, t. I, p. 152.

(2) Panegyricus Victori Amedeo II, Sabandiæ duci, regi Cypri, Subalpinorum principi, etc., dictus in amplissimo utriusque Senatus et rationum curiæ concessu, ab *Antonio Leopoldo Prost*, e societate Jesu, Camberii, Typis L. Du Four et J. Gorrin, regiæ suæ celsit. Typograph. et Bibliop. M DC LXXXIV, in-4°, 55 p., au bas note Ms, pour le R. P. Lagaste, recteur du coll.... de Jésus. Rogné court. C'est la pièce 4 du Recueil 28372, Bibl. d'Aix. Sur le titre de la première pièce on lit : Collegii Arelatensis Sscietatis Jesu. Le Panégyrique du P. Prost a pour sujet le mariage du duc avec Anne-Marie d'Orléans. Il ne faut pas confondre le P. *Antoine-Léopold Prost* avec le P. *Jacques Prost*, son confrère et son contemporain, qui publia diverses œuvres de Cicéron et d'autres auteurs latins, dans la collection *ad usum Delphini*. V. la Bibl. des Ecrivains de la Compagnie de Jésus. Ne serait-ce pas du P. Jacques Prost qu'il est question dans les œuvres de Vertron ? V. ci-dessus, t. II, p. 469, note 1.

Joseph de Romieu portait le petit collet d'abbé. Il ne tarda pas à le quitter, pour entrer dans l'ordre des chevaliers de Malte. Le 12 novembre 1692, requête fut présentée au Chapitre de la langue de Provence « de la part de noble *Charles-Joseph de Romieu*, fils légitime et naturel de messire Paul-Antoine de Romieu et de dame Renée de Guillen de Salle de Montjustin. » Le commandeur d'*Alein* et le chevalier *Doria* furent commis pour examiner ses preuves, mais M. d'Alein se récusa comme parent et fut remplacé par le commandeur de Meyrargues (1).

(1) V. Archives des B.-du-Rh., Archives ecclésiastiques, série H, Malte, XVI, Chapitres de 1687 à 1700, fol. 197 et 208.

L'absence des preuves ne nous permet pas d'indiquer, avec précision, l'époque de la naissance de Charles-Joseph de Romieu. Son acte de décès, 29 décembre 1734, porte qu'il est âgé de 68 ans, ce qui fixe sa naissance à l'année 1666. Or nous n'avons pas trouvé son baptistaire, aux Registres de Sainte-Anne, la paroisse de ses parents, où nous avons recueilli les baptistaires de ses frères et sœurs. Paul-Antoine de Romieu avait épousé le 7 novembre 1662 (not. *Michel Gombert* à Manosque) Rénée de Guillen de Monjustin de Salla. Ils eurent de nombreux enfants : 1° *Marguerite*, baptisée à Sainte-Anne, le 7 février 1667, parrain, Gilles de Romieu, chevalier; marraine Marguerite de Grille ; Fr. Agneau, curé ; 2° *Marie-Gabrielle*, baptisée à Sainte-Anne, le 29 avril 1668, morte le 14 décembre 1668 ; 3° *Trophime-Elzéar*, baptisé le 20 mai 1669 ; 4° *Paul-Antoine*, baptisé le 1er avril 1671, mort le 16 octobre 1671 ; 5° *Jean-Charles*, baptisé le 27 juillet 1672 ; 6° *Paul-Antoine*, baptisé le 3 août 1674, parrain *Charles de Romieu*, son frère dont il s'agit ici probablement, marraine Françoise-Hélène de Monjustin, sa cousine germaine.

Charles-Joseph est l'aîné de tous. Paul-Antoine de Romieu, son père, mourut le 17 décembre 1717 et fut enterré le 18 aux Cordeliers, âgé de 89 ans. Il était fils de Charles de Romieu et

Les preuves de Charles-Joseph de Romieu ne se trouvent pas aux Archives, par suite d'une lacune dans les dossiers, mais il fut admis au commencement de 1693. Un peu après, un de ses frères, Paul-Antoine, présenta ses preuves, et le 6 juillet 1693, on désigna pour les examiner *André de Clemas de Castelet*, économe, et *Charles d'Ayguières*, chevalier. Ces diverses pièces existent aux Archives, et nous y voyons que Paul-Antoine de Romieu était né en 1674 et avait été baptisé le 3 août de cette année, à l'église de N.-D. La Principale (1), par *François Agneau*.

de Pierre de Grille, mariés le 29 octobre 1625 (Not. Simon Véran). Sa femme Rénée de Guillen lui survécut probablement. Trophime Elzéar de Romieu entra à Malte en 1685 (V. Arch. des B.-du-Rh., Malte, dossier 383). Jean-Charles y entra également en 1687 (Ibid., dossier 384). Enfin deux autres frères Romieu, Charles-Joseph et son filleul Paul-Antoine y entrèrent en 1693, comme nous voyons. Aux Registres de Sainte-Anne, nous trouvons la sépulture — aux Cordeliers — de *Charles de Romieu*, âgé de 28 ans, fils d'Antoine-Paul de Romieu, 5 janvier 1692. Serait-ce le premier enfant du lieutenant particulier ? Ou ne serait-ce pas Jean-Charles, baptisé en 1672 ? Il y aurait, en ce cas, erreur de transcription sur le Registre, ce qui peut arriver.

(1) V. Archives des B.-du-Rh., chapitres de 1687 à 1700, Malte, XVI, fol. 210, et série H, Malte, dossier 385. Duplicata des preuves de noble *Paul-Antoine de Romieu*, pour être remis aux archives à Arles. Liasse X, nº 6, remis à l'assemblée de novembre 1693, *Raybaud*. La commission fut nommée le 6 juillet 1693. Elle entendit Jacques d'Arlatan de Beaumont de Malijay, âgé d'environ 50 ans ; Marc-Antoine de Laurens, baron de Beaujeu ; Jacques d'Anthonelle ; François d'Icard ; le curé de N.-D. La Principale, qui montra le baptistaire du postulant. Son père, Paul-Antoine de Romieu est qualifié : conseiller du roy, lieutenant général au siège et ressort de la ville d'Arles et com-

Après son admission, Charles-Joseph de Romieu fut envoyé sur les galères de l'ordre, où il remplit l'office de lieutenant. Il résida quelques années à Marseille, vers 1710, puis, selon Bougerel, quitta les galères, reprit l'état ecclésiastique et se fit recevoir parmi les chevaliers diacots, dans l'espoir d'obtenir le prieuré de Saint-Jean d'Aix, mais son projet ayant échoué, il reprit l'épée, fut fait commandeur, puis revint à Arles. Nous n'avons pourtant pas relevé son nom dans la liste des chevaliers diacots (1); aussi conservons-nous quelques doutes. Il ne fit jamais profession. Il reste acquis que Charles-Joseph de Romieu fut souvent éloigné d'Arles, durant la période de 1693 à 1720. Jeune, actif et entreprenant, il courut le monde, puis avec les années il éprouva le besoin du repos, qu'il vint demander à sa patrie (2). Sans doute, ses goûts littéraires se développèrent avec l'âge, mais l'Académie d'Arles ne pouvait guère compter

missaire des inventaires de la ville de Tarascon en sa viguerie, dans son contrat de mariage (1662), dont extrait fut produit. Il avait épousé d'abord Marguerite de Vincens de Causans, 9 septembre 1657. Il avait été reçu docteur en droit à Avignon, en 1655. Jean de Sabatier lui dédia la nouvelle, en vers et prose, intitulée : Le songe de l'amitié galante. Œuvres diverses, Ms de M. Arbaud, p. 1-10. V. ci-dessus, t. I, p. 58, en note.

(1) Bougerel, Ms de M. Arbaud, notice XLVII (bis), Cfr. Inventaire sommaire des Archives des B.-du-Rh., série H, Introduction par M. le comte de Grasset, in-4°, 1869.

(2) Il fut commandeur et prenait parfois ce titre, mais le plus souvent celui de chevalier, sous lequel il est uniquement connu.

que sur son concours intermittent. D'ailleurs, où en était cette association, au début du XVIIIme siècle? On peut se demander si elle existait encore, si elle tenait de loin en loin quelques réunions, de plus en plus espacées et désertées. Il restait bien encore quelques académiciens : Jean de Sabatier mourut le 22 août 1702, âgé de 72 ans; Ant. Magnin, le 7 juillet 1708 ; le P. Albert Daugières, le 7 février 1709 ; Guillaume Marcel, le 28 décembre 1708 ; Pierre de Castillon de Beynes, le 22 juillet 1706 ; Claude Terrin, le 31 décembre 1710 ; l'abbé Charles Boileau, le 4 mai 1704 ; Guillaume de l'Estang, le 20 décembre 1712 ; M. de Chambonas, évêque de Lodève, le.... février 1713 ; Gaspard de Saint-Andiol, le 5 décembre 1712 ; Henri de Boche, devenu aveugle, le 2 octobre 1709 ; Guyonnet de Vertron, le 30 novembre 1715 ; Gilles Roubin, en 1713 ou 1714; l'abbé Gaspard Abeille, le 22 mai 1718 ; J.-B. de Barrême, le 6 juin 1719; l'abbé Louis de Valavoire, en 1715 ; Pierre de Momblan, vers 1700; Jean Giffon, le 21 jan. 1712. Ce dernier, toujours actif malgré les années, essayait de grouper les membres de l'Académie, dans sa maison transformée en musée (1), et ce fut chez lui que durent se tenir les dernières séances.

(1) La maison Giffonne ou Chiffonne (au XVIIme siècle on écrivait parfois Chiffon) était près des ruines du théâtre romain. dans la rue du Cloître, derrière le couvent de la Miséricorde. La

Vers 1698, *Ignace Amat de Graveson* se fixa à Arles, et il y organisa une société bacchique qui avait son grand maître, ses officiers et son conseil de l'ordre, absolument comme l'ordre de Malte, dont elle semble une contrefaçon plaisante. Elle prit le nom d'Ordre de la Grappe (1). Il en existe, paraît-il, des statuts imprimés à Arles en 1697, in-12. La Grappe publia une gazette intitulée : Nouvelles de La Grappe, avec privilège du grand maître. Il en existe un numéro conservé par Bonnemant, avec la date du jeudi 11 janvier 1703, 4 p. in-4° (Arles, Mesnier), chez Fr. Belle-Trogne, imprimeur et libraire de La Grappe, au bon pressoir. L'intention de ridiculiser les procédures suivies à Malte est évidente. Il y a, sous la date de Salon le 21 décembre 1702, le

terrasse donnait sur la Lice et le mur qui la soutenait avait été bâti avec les débris du théâtre. Cette terrasse était à l'angle ouest et presque au niveau des arcades actuellement existantes du théâtre. Giffon y avait disposé de nombreux fragments de sculpture. Dans son cabinet, il avait plusieurs toiles de Mignard, des urnes funéraires et divers objets d'art. V. Seguin, Antiquitez, II, 9. En 1789, la maison Chiffonne servait de lieu de réunion aux royalistes qu'on appelait pour ce motif les *Chiffonniers*. Dans la Tour de Rolland, se réunissait le cercle de la *Dominante*. Depuis, la maison *Giffonne* a été démolie et, sur son emplacement, on a réuni les fragments de sculpture provenant des fouilles du théâtre déblayé. V. *Jacquemin*, Théâtre antique d'Arles (2 vol. grd in-8°, 1863), t. II, p. 352.

(1) C'est d'après M. *Robert Reboul*, ordinairement bien au courant des choses provençales, que nous attribuons cette fondation à M. de Graveson. V. Variétés bibliographiques, *Le Var* du 15 janvier 1880.

récit burlesque de la prétendue réception de Nostradamus dans l'Ordre. Au bas de cette feuille bizarre, on lit : « Avis aux frères. Ces dipnosophistes donneront de 3 en 3 mois un journal de table. » Le collège des dipnosophistes devait être fondé, à Arles, avec l'argent retiré de la vente de pierreries rapportées d'un voyage fantastique dans les Indes. En 1705, parut « le *Journal des Dipnosophistes de la Grappe* Avec des notes pour l'intelligence des termes et des passages que la nouveauté de la matière peut rendre obscurs. Par Fr. Athénée de la S. M. des D. *A Théline* (1), chez Fr. Belle-Trogne, imprimeur et libraire ordinaire du Grand Maître et de la Société Magistrale des Dipnosophistes. M DCC V. » Malgré ce titre et après avoir lu ce factum de 8 p. in-fol., daté du 15 janvier 1705, nous avouons n'y avoir rien compris et n'avoir vu, dans ces pages, qu'une longue mystification.

Un décret du grand maître de la Grappe (2) imprimé en tête, et « donné à Arles le 3 des Ides de décembre, l'an de la Grappe IV, » institue « en titre d'office de la Grappe, un compilateur général de matières scientifiques, pour en cette qualité recueillir et ramasser

(1) On sait que c'est un des anciens noms d'Arles.

(2) « Nous, grand maître de la Grappe, dipnarque général et perpétuel des tables de la joyeuse union, chef des dipnosophistes, à tous ceux qui ces présentes verront, salut et joye. Nos amez et feaux conseillers du sang froid, les exarques et les éphores des langues d'oc et d'oïl.... »

dans un journal qui sera publié de trois en trois mois, les titres et extraits des livres composés par les écrivains de notre ordre : Voulons et ordonnons que ledit compilateur soit admis sans autre titre que les présentes, dans la société magistrale de nos amez et féaux compagnons les dipnosophistes ; et même qu'il y serve d'Evangeliste, lorsque lesdits livres y seront rapportez et critiquez. Mandons à nos amez et féaux conseillers du sang froid, les Exarques et les Ephores desdites langues de tenir la main à la publication et exécution des présentes, en ce qui concerne ledit Journal qu'il nous plaît être intitulé du nom des Dipnosophistes de la Grappe. Car tel est notre Décret Magistral. JE GR. MAITRE. »

Les ouvrages supposés dont il est parlé, sont tous des ouvrages bacchiques, tantôt par F. *Plantureux* de la Société Magistrale des Dipnosophistes, à Théline, chez Barracan, rue du Grand-Arrosoir, 4 t. in-fol., 1704, tantôt par F. *Gymnaste*, Ecuyer Cavalcadour du Grand Maître, à Théline, de l'Imprimerie Magistrale, 2 vol. in-fol. A la page 6, il y a les armes de l'ordre : un caducée, deux ailes et deux verres, dans un cartouche surmonté du chapeau magistral, d'où pendent deux grappes de raisin, l'une blanche, l'autre rouge. Tout cela est un jeu d'esprit, dont nous ne saisissons plus tout le piquant. A la page 7, il est fait mention des « sœurs » admises aux banquets, car

ous sommes ici en présence d'une sorte de maçonerie androgyne, et la grappe n'est, en définitive, u'un de ces grades prétendus maçonniques, inventés ar des esprits inquiets et avides de nouveauté (1), et lont s'amusait une société superficielle.

M. de Graveson sut se créer d'autres occupations plus relevées. Il se mit à collectionner des antiques et des médailles. De là des relations suivies avec les amateurs de la ville, et sans doute avec les académiciens. Ignace Amat de Graveson était fils d'Antoine Amat, chevalier, conseiller du roi, trésorier de l'extraordinaire des guerres en Dauphiné (1659) et de Marguerite de Berton, fille de Louis de Berton, marquis de Crillon, originaire d'Avignon (contrat du 14 février 1652). Si les académiciens d'Arles tenaient encore absolument

(1) Tuileur général de la Franc-Maçonnerie ou Manuel de l'initié contenant l'origine identique de l'Ecossisme et de Misraïm, les nomenclatures de 75 maçonneries, 52 rites, 34 ordres dits maçonniques, 26 ordres androgynes, 6 académies maçonniques, etc., et de plus de 1,400 grades, par J. M. *Ragon*, ancien vénérable, fondateur des trois ateliers des Trinosophes, à Paris. Paris, Collignon, 31, rue Serpente, s. d. — La Grappe est citée, p. 361. A la p. 379, l'auteur juge sévèrement ces grades imaginés le plus souvent « par d'adroits spéculateurs » qui exploitent la vanité humaine. Les pièces que nous venons d'analyser se trouvent au Fonds Bonnemant, vol. Collège-Académie, et sont peut-être uniques. Si nous y ajoutons deux diplômes de réception dans l'ordre de la Grappe, d'une rédaction différente, et imprimées sur parchemin de deux formats (les noms en blanc), conservés dans le même volume, nous aurons signalé tout ce que nous connaissons de « La Joyeuse Union de la Grappe. »

aux titres nobiliaires, Ignace Amat pouvait remplir les conditions exigées. Sa famille, originaire du Dauphiné, était de bonne noblesse et qualifiée noble dès le XIII[me] siècle. Antoine Amat avait obtenu des lettres patentes de don de lods de la moitié de la terre de Graveson, le 26 juillet 1659, vérifiées à la Chambre des Comptes d'Aix, le 21 juin suivant; puis, le 24 août 1660, de nouvelles lettres lui donnant l'autre moitié, vérifiées le 27 septembre 1660 (1). Il prêta hommage au roi pour cette terre, le 24 juin 1663.

Le 28 juillet 1667, un arrêt de l'intendant de Dauphiné déclara nobles ses deux frères, Jacques et Claude Amat, restés dans leur pays d'origine.

Antoine Amat, seigneur de Graveson, alors encore trésorier de l'extraordinaire des guerres en Dauphiné, fut confirmé dans sa noblesse (2), par jugement de la commission royale, rendu à Aix, le 22 oct. 1667. Une de ses filles fut abbesse de Saint-Césaire d'Arles (3).

(1) Archives des B.-du-Rh, B. 105 f. 35 et suiv. Cfr. Artefeuil, I, 35-37. Robert de Briançon, I, 282-283.

(2) Recherches de noblesse, Bibl. d'Aix, Ms 819, p. 243-245.

(3) Le *Mercure* de mars 1701, p. 188, annonce la mort d'Henry de Graveson « brigadier des armées du roy, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et lieutenant-colonel du régiment royal de la marine » décédé sans alliance. Il était de la famille d'Ignace. Le 5 avril 1709, Louis XIV nomma abbesse de Saint-Césaire d'Arles Marguerite Amat de Graveson, religieuse de cette abbaye, et sœur d'Ignace de Graveson. Le *Mercure* d'avril 1709, annonçant cette nomination, dit qu'elle est fille de feu M. *Amol*, seigneur de Graveizon, intéressé dans les affaires du roi et de dame N. de

Antoine Amat eut au moins deux fils : l'un entra dans l'Ordre de Saint-Dominique et se fit un nom com-

Crillon, sœur de l'évêque de Vence. « Elle a, continue-t-il, un frère connu sous le nom de Graveizon et qui demeure à Arles où il est fort considéré. L'abbaye de Saint-Césaire estoit vacante par la mort de Mme Roses, sœur de M. l'abbé Roses, abbé de Saint-Pierre de Vienne, et issue de feu M. le président Roses († 1701), secrétaire du cabinet et président en la Cour des Comptes. Elle avoit esté auparavant prieure de Sainte-Colombe à Vienne, et M. l'abbé Roses, son frère, l'avoit nommée à ce bénéfice, dont il est collateur, et elle le permuta ensuite, avec l'agrément de S. M., avec Mme des Halles, alors abbesse de Saint-Césaire, et aujourd'hui prieure de Sainte-Colombe » p. 262-263. V. le *Gallia Christiana*, t. I, col. 624, Abbesses de Saint-Césaire : « Marguerita IV Amat de Gravaison, nominatur a rege die 5 avril 1709, possessionem adipiscitur 25 martii 1710. Hanc seriem eruimus ex manuscripta historia monasterii Sancti Cæsarii a R. P. Melchiore Fabri, antiquo provinciali ordinis Minimorum adornata, quam emendavimus ad fidem instrumentorum monasterii quæ diligenter lustrasimus. » V. aux Archives d'Arles, la Chronologie du monastère royal de Saint-Césaire, par le P. *Melchior Fabre*, ancien correcteur du couvent d'Arles et provincial de l'ordre des Minimes, 1699, 75 ff., 350 sur 230 millim. La Bibl. d'Aix en possède une copie plus complète, mss. 547, continuée jusqu'à la mort du P. Fabre. V. ci-dessus, t. II, p. 473, une note sur ce religieux.

Voici le brevet de Marguerite de Graveson, copié sur l'original par le P. Fabre. Chronologie de Saint-Césaire, mss. 547, p. 53.

« Brevet du roy. Aujourd'huy cinquième du mois d'avril mil sept cent neuf, le roy étant à Versailles bien informé des bonnes vies, mœurs, suffisance, capacité et autres vertueuses, pieuses et louables qualités qui sont en la personne de sœur *Marguerite Amat de Graveson*, religieuse de l'abbaye de Saint-Césaire de la ville d'Arles, Ordre de Saint-Benoît, et voulant pour ces considérations la gratifier et traiter favorablement, Sa Majesté luy a accordé et fait don de ladite abbaye, qui vaque à présent par le decez de dame Angélique Rose, dernière titulaire qui a possédé paisiblement ladite abbaye, m'ayant à cet effect Sa Majesté commandé d'expédier à ladite sœur Amat de Graveson toutes lettres

me théologien et comme historien (1). L'autre, dont il s'agit ici, épousa, le 12 oct. 1690, Françoise de Salvador, d'Avignon, et n'eut qu'une fille, Marie-Françoise, qui épousa un Forbin Sainte-Croix, résidant à Avignon.

Ignace Amat fit l'acquisition du cabinet d'antiques, formé par les soins de Claude Terrin, qui avait recueilli, durant de longues années, les objets précieux que l'on découvrait journellement dans Arles, soit que ce savant ait été obligé de s'en défaire, par suite de revers de fortune, soit qu'après sa mort ses héritiers

et dépêches nécessaires en cour de Rome, pour l'obtention des bulles et provisions apostoliques de ladite abbaye, et cependant, pour assurance de sa volonté, le présent brevet qu'Elle a signé de sa main et fait contresigner par moy, conseiller-secrétaire d'Etat et de ses commendemens et finances. — *Louis.* — *Phelypeaux.* »

(1) Ignace Hyacinthe Amat de Graveson, né vers 1670, fit profession au couvent d'Arles, en 1686, fut reçu docteur en Sorbonne et fut appelé à Rome, par le général de son ordre. Il fut un des théologiens du concile de Latran, en 1725. Il revint à Arles, où il mourut en 1733. Ses œuvres publiées d'abord à Rome furent ensuite réimprimées à Venise en 1740 et à Augsbourg en 1727, puis en 1751-1756. On a de lui la vie du fameux Crillon, dont il descendait par sa mère. Elle parut à Rome, en 1724, in-12. *Dubreuil* la cite t. II, p. 188, et t. I, p. 281 verso, il signale les œuvres complètes de *Graveson*, 7 vol. in-4°, 1740.

Voir le Dictionnaire des Hommes illustres de Provence qui lui consacre une notice, t. I, p. 380-381, et ne parle pas de son frère.

Les Amat portent de gueule, à un bras armé, mouvant d'une nuée d'argent, du côté sénestre de l'écu, et tenant une épée nue haute, aussi d'argent, la garde et la poignée d'or. Une branche des Amat acquit la terre du Poet et continua la descendance. Il y a des alliances avec les Valavoire et les Forbin Soliers : l'abbé du Poet, archidiacre d'Arles au XVIIIe siècle, est de cette famille.

aient cherché à en tirer profit. M. de Graveson, de son côté, y ajouta quelques médailles et quelques autres curiosités. Collectionneur intelligent, il étudiait les objets qu'il avait en son pouvoir, en véritable érudit, et rassemblait les différents écrits, composés par les savants avec lesquels il était en relation. Lui-même a rédigé quelques dissertations qui n'ont pas été imprimées, mais que l'on retrouve dans divers dépôts publics, en particulier à la Bibl. de Carpentras. Il y a, dans cette bibliothèque, un très gros vol. in-fol. de 439 p., intitulé : Dissertations sur plusieurs choses antiques du cabinet de M. *Amat de Graveson*, avec des remarques sur ses médailles, Arles, 1714 (1). Mss. 583.

Mgr Jacques de Forbin Janson était lui aussi un amateur passionné d'antiquités (2) : il en ramassa beaucoup dans son palais, et il semble que l'on rivalisait de zèle, à cet égard, dans Arles. Un écrivain assez médiocre, *François Peilhe* (3), antiquaire, contribua à

(1) V. la description fort exacte qu'en donne M. *Lambert*, dans son Catalogue des Manuscrits de Carpentras, 1862, t. I, p. 395-397. Malheureusement, il confond Ignace de Graveson avec son frère le Dominicain, qui a presque les mêmes prénoms.

(2) V. sa notice par Dom *Bérengier*. Il fut nommé à Pâques 1711, sacré le 2 août suivant, il prit possession par procuration le 9 septembre 1711, arriva à Arles le 14 mars 1712. Il mourut dans cette ville le 14 janvier 1741, âgé de 68 ans.

(3) *François Peilhe* a laissé de nombreux opuscules, sortes de guides de la ville d'Arles. Commissaire de la paroisse Saint-Lucien, durant la peste, il survécut et mourut le 26 juin 1726.

répandre le goût des antiques, par ses écrits, publiés
feuille volante, et dans lesquels il condensait, à l'usa
du gros public, les renseignements puisés dans *Romie*
Du Port, *Terrin*, *Saxy*, *Bovis*, *Marcel*, le P. *Gui*
Séguin, *Rémuzat* et *Graveson*. Cependant l'Académ
n'était déjà presque plus qu'un souvenir, à la fin c
règne de Louis XIV, et avec Jean Giffon, mort en 171
au moment où le chevalier de Romieu n'était plus
Arles, disparut le dernier homme capable de la mai
tenir. Jusqu'à la fin, il resta sur la brèche, mais lor
qu'il descendit dans la tombe, on peut dire qu
l'Académie cessa d'exister. La fine fleur de la nobles
était sous les drapeaux, répondant à l'appel du gra
roi, qui luttait désespérément contre l'Europe, et voula
mourir dans un dernier rayon de gloire. Selon certai
auteurs, 70 officiers d'Arles (1) combattirent à Denai

(1) Sous Louis XIV, Arles donna plus de 200 officiers. V
Séguin *Antiquitez*, II, p. 27 et l'Almanach d'Arles 1825, p. 1
Le P. *Fabre*, après avoir constaté que les hommes de vale
ne manquaient pas dans Arles, ce qui permettait d'espérer q
l'Académie durerait longtemps, poursuit: « Elle mourut pourta
avec son protecteur, et le même éloge funèbre consacra la mémoi
de tous les deux. M. le marquis de Dangeau fut nommé protecte
à la place de M. le duc de Saint-Aignan; mais les guerres q
occupèrent dans ce temps-là toute la France, enlevèrent à l'Acadé
la plus grande partie de la noblesse qui la composoit. Les asse
blées devinrent désertes, et peu à peu si absolument néglig
qu'elles cessèrent à la fin. » Remarques historiques, p. 122. V
ci-dessus, p. 94. La Statistique des Bouches-du-Rhône; le Dictio
naire de Provence et M. Galle s'inspirent de ce passage, do
l'exactitude n'est pas absolue.

(24 juillet 1712), sous les ordres du duc de *Villars* (1), qui sauva la France en battant le prince Eugène et en forçant ainsi les alliés à conclure les traités d'Utrecht (1713) et de Rastadt (1714). « Malheureusement ce qui sembloit devoir assurer une longue existence à l'Académie, sa composition en grande partie de gens qui, par leur position de fortune, avaient tous les loisirs désirables pour s'adonner aux lettres, amena précisément sa décadence. On sait comment finit le règne qu'avaient si brillamment inauguré les victoires de Rocroy, de Fribourg, de Nordlingen et de Lens. La guerre de la succession d'Espagne, la seule guerre juste peut-être que Louis XIV ait entreprise, commença pour nous l'heure des revers. La noblesse d'Arles dut quitter ses paisibles occupations, pour aller prouver une fois de plus, au roi et à la France, qu'elle savait aussi bien *manier l'épée que la plume*, et les muses furent dispersées (2). »

La docte et noble compagnie ne pouvait mieux finir: il faut toutefois reconnaître que sa décadence et sa disparition eurent des causes multiples et complexes.

La ville d'Arles fut toujours le théâtre de rivalités profondes, entre la bourgeoisie et la noblesse, entre la

(1) Il fut gouverneur de Provence de 1714 à 1734, date de sa mort.

(2) Discours de M. Galle, 13 août 1863, p. 20.

vieille et la nouvelle noblesse (1). Au XVII[e] siècle, il se forma deux camps, celui des Forbin et celui des Grignan. L'Académie avait été soutenue par les Grignan et leurs amis: lorsqu'un Forbin devint archevêque d'Arles, l'Académie agonisait. Il n'était pas de caractère à la relever ni à lui tendre la main. Pieux et zélé, Mgr de Forbin-Janson, manquait de mesure, dans les paroles et dans les actes. Très hostile aux idées jansénienne, il exaspéra les partisans qu'elles avaient rencontré, dans le clergé et les gens éclairés du diocèse d'Arles. On était à l'époque des luttes les plus ardentes, pour ou contre la Constitution *Unigenitus*. Il se trouva que plusieurs académiciens se déclarèrent plus

(1) Voir à ce sujet les Mémoires de M. de Parades de l'Estang déjà cités. En 1684, Henri de Boche reçut en présent la charge de sénéchal de sa cousine germaine, M[me] la comtesse de Rochefort, fille de M. le marquis d'Ubaye, à qui M. de Grille l'avait vendue depuis environ deux ans. Il s'entendit d'abord très bien avec les consuls, pour les questions de cérémonial, mais, en 1687, une rupture éclata à l'occasion d'une place d'honneur que le sénéchal réclamait à Saint-Throphime, durant la semaine sainte. De là plainte des consuls à l'archevêque, intervention du sacristain de Boche, enfin, malgré les efforts de l'archevêque et du coadjuteur, l'affaire fut portée devant le Parlement, puis évoquée au conseil royal, sur les instances des consuls qui se défiaient du Parlement. L'affaire ne fut pas sans provoquer bien des mécontentements. J.-B. de Grignan obtint gain de cause pour les consuls, en décembre 1689. Henri de Boche fut très froissé et ses rapports avec l'archevêque devinrent très aigres. V. Bonnemant, vol. 58. Relation du différend entre les consuls et le sénéchal d'Arles. Nous pourrions citer plusieurs faits analogues.

ou moins ouvertement jansénistes (1). L'un d'eux, Honoré de Quiqueran de Beaujeu, chanoine de Nimes, puis évêque de Castres (1705-1736), eut avec l'archevêque d'Arles des discussions retentissantes et des

(1) Il y a dans les deux volumes de correspondance de M. de Mazaugues, mss. 435 de la Bibliothèque de Carpentras, des lettres de l'abbé de *Verdier*, de l'abbé de *Boche*, de *Terrin* et du P. *Bouret*, de l'Oratoire, Franc-Comtois, professeur de théologie, puis supérieur d'Arles, qui présentent un très vif intérêt. Il existait entre ces hommes, réunis par la communauté de goûts et de sentiments, des relations quotidiennes. « Il n'est pas nécessaire de géminer vos lettres pour cela, écrivait le P. Bouret, 30 janvier 1699, il suffit que vous écriviez ou à M. le Sacristain ou à M. l'abbé de Verdier ou à votre serviteur. Nous fesons un triumvirat fort uni, et ce que l'un voit les autres le voient. » Il est souvent question de Terrin. En 1703, il proposait à Mazaugues de lui vendre l'Histoire de la maison de Courtenay, qu'il avait en double. En 1706, le P. Bouret écrivait : « MM. le Sacristain, l'abbé de Verdier et Terrin vous offrent leurs respects. Ce dernier a depuis plus d'un mois et demi des accès de fièvres qui n'ont pas bien du respect pour lui. Cela, joint à son âge déjà avancé, pourroit bien lui faire fausser la compagnie au monde. Je le trouve furieusement abattu, sur son pied pourtant dès que son ennemie lui donne le moindre relâche. » L'abbé Gaspard de Varadier faisait partie de ce petit groupe d'amis, auquel venait se joindre l'abbé de Beaujeu, et, dans ces réunions, on ne se gênait pas pour critiquer les docteurs « ultramontains » qui « consument leur temps et leur vie à se remplir des sottises de leurs casuistes et croient avoir rendu de merveilleux services à l'Eglise quand ils l'ont *honnie* des ordures d'une morale dont de bons livres seraient souvent scandalisés. » Lettre du P. Bouret, 30 janvier 1699. Le P. Bouret et ses amis étaient très bien vus par Mgr de Mailly, qui les invitait souvent à sa table. Le 12 juillet 1710, Mgr de Mailly fut transféré à Reims, et le P. Bouret, compromis par ses opinions, et n'ayant plus l'appui de ce prélat, dut quitter Arles, où il résidait depuis 1681 au moins, et il devint supérieur du séminaire de Montpellier. Ce départ affligea fort l'abbé de Boche. V. sa lettre du 26 décembre 1710, qu'il termine en

polémiques prolongées. Arlésien et lié d'amitié avec presque toute la noblesse d'Arles, Mgr de Beaujeu eut souvent l'avantage, dans cette guerre, du moins dans l'esprit de ses concitoyens, au grand mécontentement de Mgr de Forbin-Janson.

Après la mort de Louis XIV, dont Mgr de Beaujeu eut l'honneur de prononcer l'oraison funèbre, le jansénisme devint moins timide. En 1716 ou en 1717, l'abbé Jacques de Boche, que son aménité de caractère et sa grande piété faisaient aimer et apprécier de tous, et dont la science égalait la vertu, se déclara appelant et fit signifier cet appel au promoteur du diocèse (1). Le

priant M. de Mazaugues de lui envoyer quelques nouvelles littéraires, car il est « dans un pays éloigné de toute sorte de secours et comme dans un exil. » Le 20 février 1711, le P. Bouret écrit de Montpellier, et parmi les autres nouvelles, il y a celle-ci : « Vous savez que le pauvre M. Terrin a cessé d'être mortel. » C'est tout.

(1) Nous ne savons la date précise de cet appel, auquel Mgr de Forbin fait allusion dans son mandement du 1er avril 1722. (Bibl. d'Aix, Rec. 28255 ; Bibl. Nationale, Ld4, 1301+. « Vous savés aussi, mes très chers frères, combien fut vive notre douleur quand, pendant le cours de nos visites pastorales, nous aprîmes l'affligeante nouvelle que plusieurs de nos coopérateurs tant séculiers que réguliers s'ennuyant malheureusement de la sainte doctrine que l'Eglise leur avoit enseignée jusqu'alors par mon ministère, abandonnèrent tout à coup la vérité qu'ils avoient professée, et voulurent en informer le public par les actes qu'ils firent signifier à notre promoteur en notre absence. » V. Acte d'appel au futur concile, du 5 juin 1717, par MM. Jean-Baptiste d'Isnard, chanoine sacristain de l'église collégiale de Salon, diocèse d'Arles, etc. François Marguerit, prêtre du diocèse d'Aix, S. L. 1717, in-12, pièce in-8°, 8 p. l. l. Bibl. Nationale, Ld4, 970. L'abbé

23 février 1716, M. *Etienne de Giraud*, ancien premier consul, ayant dit, devant témoins, que ni la Constitution, ni le mandement de l'archevêque qui la promulgait ne faisaient sur lui d'impression, fut sommé (16 juin 1716) par Mgr de Forbin d'avoir à se rétracter. Il refusa. De là, lettre au duc d'Orléans et au cardinal de Noailles, enfin autorisation donnée par le conseil de conscience de poursuivre l'appel comme d'abus, devant le Parlement d'Aix (1). L'affaire fit grand bruit, le Parlement rendit un arrêt qui déclara qu'il y avait eu abus dans la citation du 16 juin 1716 et condamna l'archevêque aux dépens (7 mars 1717). Ce

d'Icard, chanoine d'Arles, appela également. Mgr de Beaujeu avait d'abord accepté la bulle *Unigenitus*, en 1714, mais depuis il changea d'avis et, le 31 juillet 1717, il eut avec Mgr de Janson une explication orageuse, dont il a conservé la relation ; enfin, le 8 janvier 1719, il rétracta, pour ainsi dire, son adhésion par une lettre pastorale qui le classa parmi les opposants et accentua sa rivalité avec l'archevêque d'Arles. L'abbé de Boche, son parent et son ami, fut le plus considérable des adversaires de la Bulle, dans le diocèse d'Arles, et Mgr de Beaujeu le soutint jusqu'à la fin. V. Ultramontains et Gallicans au XVIIIe siècle. Honoré de Quiqueran de Beaujeu, évêque de Castres, et Jacques de Forbin-Janson, archevêque d'Arles. Episode de l'histoire du jansénisme par *Louis Remacle*, Marseille, 1872, in-8° de 187 p.

(1) V. Relation de ce qui s'est passé sur le différend de Monseigneur l'Archevêque d'Arles et de M. de Giraud, gentilhomme de la ville d'Arles, ancien premier consul de ladite ville, avec quelques pièces qui y ont rapport, et l'arrêt rendu en conséquence au parlement d'Aix, le 7 mars 1717. Br. s. l. n. d. de 23 p., petit in-8°. Elle est fort piquante et peut être l'œuvre du chevalier de Romieu. Elle est au fonds Bonnemant, vol. 58, Relations, pièce 26.

fut, dès lors, dans la ville d'Arles une guerre déclarée, entre les amis de Mgr de Beaujeu et ceux de Mgr de Forbin. Le chevalier de Romieu se jeta dans la mêlée, il y eut de part et d'autre des écrits, virulents et Mgr de Janson fut en butte à mille épigrammes.

On sait l'âpreté qui caractérise, en général, les discussions religieuses, au XVIIIe siècle. Dans une ville comme Arles, où l'esprit est vif, le caractère bouillant, on ne se maintint pas longtemps dans les calmes régions d'une polémique doctrinale. On y descendit à des procédés, qui méritent une sévère critique et qui accentuèrent de plus en plus les divisions. C'en était fait de l'Académie, dont les amis et plusieurs membres étaient suspects de jansénisme. Ses ennemis — car elle en avait toujours, malgré sa modestie — triomphèrent ; son protecteur mourut, et au milieu de cette effervescence, dont nous nous rendons à peine compte aujourd'hui, elle disparut, sans presque laisser trace. Moins de trente ans après, les historiens qui en parlèrent accumulèrent erreur sur erreur (1), si bien qu'il est difficile, à l'heure actuelle, de préciser quoi que ce soit sur les derniers temps de son existence,

La peste de 1721 emporta les derniers membres de l'Académie : l'abbé de Verdier mourut en juillet 1721 ; l'abbé de Boche, qui en faisait partie depuis 1666, le

(1) Le P. Fabre, l'abbé de Montfort, Panégyrique d'Arles, 1743.

24 août 1721 ; Ignace de Graveson fut créé consul après Honoré de Sabatier, et périt le 20 juillet 1721 (1) victime de son dévouement. Le *chevalier de Romieu* se prodigua comme commissaire de santé, mais il ne fut pas atteint par le fléau.

Arles comme Marseille fut très éprouvée. « Les ravages de la peste avaient été épouvantables. La ville avait été abandonnée, dès le commencement de l'épidémie, par la moitié de ses habitants. Sur les 12,500 qui étaient demeurés dans ses murs, il en périt 8,572 ; 1,638 personnes moururent, en outre, dans la campagne. Au nombre des victimes, on compte le commandant de la ville pour le roi (M. Jacques de Beaumont mort le 17 juillet 1721), quatre consuls, trente-cinq conseillers de ville, soixante-douze ecclésiastiques, trente-cinq médecins et soixante-quinze membres des commissions sanitaires (2). »

Pendant cette terrible épidémie, l'archevêque d'Arles fut héroïque et Mgr de Beaujeu, retenu loin d'Arles par le cordon sanitaire, publia un mandement admirable, en faveur de ses compatriotes et leur envoya une somme importante. Mgr de Mailly fit de même, et se fut un

(1) Il s'occupait des mendiants confinés à Trinquetaille, en qualité de commissaire de Saint-Martin.

(2) Remacle, *Ultramontains et Gallicans*, p. 124. « Cette ville a perdu par la dernière contagion la moitié de ses habitants, » Portefeuille du chr. de Romieu, p. 63. Il y est rendu hommage à Mgr de Beaujeu et à sa générosité.

de ses derniers actes, car il mourut l'année même (13 sept. 1721), à l'abbaye de Saint-Rémi-lès-Reims.

Le chevalier de Romieu fut prié de rédiger l'inscription que l'on grava sur la pyramide érigée (1722), en souvenir des membres du bureau de santé, et dont Louis Guibert, un des commissaires, fournit le plan (1).

(1) « L'assemblée du Bureau de santé qui fut établie au commencement du mal, étoit composée de plus de 60 gentilshommes ou bourgeois, desquels il ne resta que 8 (*), c'est-à-dire, en comptant ceux qui n'ont pas discontinué leur service depuis le commencement du mal, jusqu'à l'entière désinfection ; j'ay eu le bonheur d'être de ce petit nombre, et la contagion étant finie, je fus prié par ceux qui restoient de notre assemblée de faire une inscription, pour l'espèce de Piramide de pierre commune, que nous fîmes élever dans le fameux cimetière d'Aliscamp, à la mémoire de nos collègues morts dans ce lugubre employ, à l'endroit où nous avions à la hâte fait cacher leurs corps, dans la terre et dans la chaux vive. —
« D. O. M. — Peste Arelatem devastante — ad patriam liberandam
« — armati lorica charitatis — se hunc in abyssum — lubenti animo
« dejecerunt — præfectus — nob. Jacobus d'Arlatan de Beaumont —
« consules — nob. Jacobus Gleise de Fourchon — Joan. Grossi
« J. U. D. — nob. Honoratus de Sabatier – nob. Ignatius de Gra-
« vezon — et alii civitatis primarii. — Sic suos habet Curtios —
« Gallica Roma Arelas — Anno MDCCXXI. — Hic etiam jacent —
« piæ memoriæ presbyteri, Arelatenses parrochi — pastores boni —
« qui videntes venientem lupum — sicut mercenarii, non fugerunt
« sed ut peste languentes oves — verbo et pane æternæ vitæ con-
« fortarent — pro ovibus suis — suas dederunt animas (*Joan.*,
« cap. X) — Eorum nomina hæc sunt : D. D. Elz. Maurin — Daniel
« Leblanc, Math. Richaud, Ant. Roman — Joseph Charbonier, Ludo-

(*) M. de Cais, de l'ancienne maison des comtes de Cais de Nice, qui prit la peste dans ses nobles travaux et qui en guérit, et dont le frère aîné mourut travaillant avec lui ; M. le marquis de Piquet (Guillaume) ; M. l'abbé Pazery, chan. de la Métropole ; M. d'Olivier, M. de Peint, le chr. de Romieu, les sieurs Michel, bourgeois et le sieur Guibert, ingénieur (qui donna le plan de la pyramide : ce plan est au fonds Bonnemant, vol. Antiquités).

Une autre inscription fut placée, en 1726, dans le cloître des Minimes qui avait servi d'infirmerie, pour rappeler le dévouement de Mgr de Janson et du clergé séculier ou régulier (1).

Cette inscription a disparu avec le couvent des Minimes: la pyramide élevée près de la chapelle ruinée de Saint-Bertulphe, a été changée de place, lors des travaux du chemin de fer ; elle se trouve aujourd'hui dans l'unique allée qui reste des Alyscamps. La sépulture des victimes de la peste a été violée et leurs cendres ont été dispersées (2).

« vicus Michel. » — « D. O. M. — Invalescente lue — A rege fuere « consules designati — Nob. Guillelmus de Piquet — Joannes « Franciscus Francony, J. U. D. — Guillelmus Granier — Carolus « Honorat — qui ante et per consulatum — indefesso labore — « publicis curis dediti — peste percussi et a Deo sanati — Hoc mo« numentum — Prædecessorum suorum memoria erexerunt — « Anno MDCCXXII — In sociorum gloriam — hæc scripsit — Nob. « Carolus Jos. eques de Romieu — qui his infaustis temporibus — « patriæ periculis — se etiam lubens devoverat. » — Porte-feuille du chr. de *Romieu*, p. 63-64.

(1) Elle est citée par M. *Trichaud*, Histoire de l'Eglise d'Arles, IV, 203, d'après Bonnemant.

(2) On sait que la colline du Mouleyrès a servi de carrière et n'existe plus. Les Alyscamps n'ont pas été respectés, et les bouleversements opérés, dans cette enceinte vénérable, sont de nature à provoquer d'éternels regrets. Arles a laissé détruire presque toute la nécropole. — La peste de 1720-1721 est un épisode assez connu pour que nous n'insistions pas, et que nous ne citions pas les innombrables documents sur ce sujet. Disons seulement que le viguier d'Arles était, depuis 1718, François de Grille d'Estoublon, fils aîné de Jacques de Grille, dont nous avons parlé, t. II, p. 176, en note. Voir le *Mercure* de janvier 1681, p. 239 et suiv., qui annonce sa nomination aux pages, et cite une pièce de vers de lui.

inscripti n : :

inimes qui ...

évouement de M...

egalier .

iption a disp ...

mide élevée pres ...

phe, a été d...

min de fer ...

e allée qui reste ...

imes de la peste ...

lisperseés ...

D. O. M.

igrati ... N ... G ...

ran. ... L ... D.

ui ... et per ...

dedit ... peste ...

-- Praedecessorum ...

XXII ... In societ...

cques de R... —

lis ... se ... etiam ...

nieu, p. 63-64.

enée par M. *Trichaud*, ii ;

s Bonnemant.

que la colline du Mouleyrès ...

Les Alyscamps n'ont pas été ...

érés, dans cette enceinte vé...

ernels regrets. Arles a laissé ...

– **La peste de 1720-1721 est** ...

n'insistions pas, et que ...

documents sur ce sujet.

était, depuis 1718, Fran...

...es **de Grille, dont no**...

... **de janvier** 1...

...**es, et c**...

...tre-

...gues

...l. 91.

... trouve

place et

l faict voir

...ne manière

dans la ville

» Reg. fol. 166

... 56-59).



CHAPITRE VII

L'Académie et ses travaux : — Lecture et traduction d'auteurs italiens et latins. — Emploi du temps. — Examen de diverses pièces de prose et de poésie, et règles à ce sujet. — Discussions philologiques. — Questions de langues soumises à l'Académie.— Etude de divers auteurs français, au point de vue de la langue.— L'Académie s'attache à corriger le langage et prétend ne le céder point à l'Académie française. — Elle prend part aux querelles littéraires. — Examen des *Antiquitez* de J. Séguin. — La poésie légère et la poésie latine. — Véritable physionomie de l'Académie d'Arles.

—

Les Académiciens, convoqués par billet, se réunissaient tous les lundis en séance ordinaire, sous la présidence du directeur, renouvelé chaque mois. Durant les premières années, ils s'occupèrent de sujets assez semblables à ceux que nous trouverons traités, dans les *Extraordinaires* du Mercure galant. Cependant, dès le début, ils lisaient et critiquaient, dans leurs réunions, divers auteurs. L'Italien et l'Espagnol étaient fort à la mode ; aussi les académiciens lurent et traduisirent, à diverses reprises, des passages de Guarini (1537-1612), spécialement du *Pastor fido*(1), dont il parut plusieurs

(1) 21 septembre 1666, Reg. fol. 13 verso, 14 verso ; 27 décembre 1667, fol. 47 bis.

traductions françaises au XVIIe siècle. MM. de *Grille*, de *Sabatier*, de *Gageron* (1), *Fléche*, *Bouvet*, avaient une réelle connaissance de la langue italienne, et avec le *Pastor fido*, les œuvres du Tasse (2) (1544-1595) et les sonnets de Pétrarque (1304-1374) exercèrent souvent la patience des académiciens qui les traduisaient (3).

Dès le mois de février 1667, M. l'abbé *Flèche*, en prenant possession du fauteuil de directeur, exhortait ses collègues à s'appliquer sérieusement au grec et au latin, et à entreprendre quelque traduction. « On remit ladite harangue dans les Archives », dit le Registre, et il n'en fut pas davantage. Mais l'idée fit son chemin ; au mois de mars, l'abbé de *Boche*, directeur, proposa « certaines occupations réglées, pour le plus grand

(1) Marc d'Aiguières, nommé capitaine garde-côte, en l'amirauté d'Arles, le 18 août 1637, fut pourvu en 1646, par la duchesse de Savoye, de l'office de lieutenant général de l'artillerie, puis nommé par elle gouverneur de Villeneuve d'Ast, le 7 avril 1650. Son fils, l'académicien, séjourna à la cour de Turin. V. Bibl. d'Aix, mss. 819, p. 269-271. Jugements de noblesse.

(2) 7 février 1667, Reg. fol. 41. En décembre 1670, « on s'entretient du *Tasse* et du sentiment de quelques sçavans aux deux langues qui estiment mieux la Girosolame qu'ils ne font l'Œnéide, » fol. 91, et en note M. de Grille a mis le vers de Boileau :

« Et le clinquant du Tasse a tout l'or de Virgile. »

(3) « M. Giffon, directeur de ce mois (février 1672), se trouve accablé d'un grand rhumatisme. M. Bouvet prend sa place et continue ses traductions, dont l'assemblée se contante. Il faict voir le troisiesme sonnet de l'italien du Petrarche, traduit d'une manière autre que la sienne, ce qui faict voir le fruit que faict dans la ville l'Académie, donnant ainsi de l'émulacion aux esprits. » Reg. fol. 106 (Voir sur les Travaux de l'Académie en 1666, t. I, p. 56-59).

proffit de l'Académie », comme serait l'étude de divers auteurs, que chacun choisirait, selon son goût et son inclination. A la séance du 28 mars 1667, le P. *Vinay* inaugura ce système, par la paraphrase du commencement de la rhétorique d'Aristote, qu'il continua à la séance du 12, du 18 et du 25 avril (1). Peu après, on supprima le compliment que chaque nouveau directeur faisait en entrant en fonction, et « il fut délibéré (9 mai, cfr. 6 juin 1667) qu'on ne s'attacheroit plus à l'avenir si régulièrement à cette cérémonie, pour s'appliquer aux exercices plus importants avec rigueur et assiduité. » Reg. fol. 46. Chacun des académiciens adopta un auteur : le 6 juin 1667, M. *Bouvet* parle sur Tibulle ; le 18 juillet, l'abbé de *Barrême* sur les offices de Cicéron ; le 1er août, M. de *Grille* explique un passage de Salluste (2), puis on s'occupe de Mme de *Ganges*.

(1) « Le mardi 12 avril 1668..... le R. P. Vinay continua son prix faict de la rhétorique d'Aristote et la conversation se fit insensiblement sur la poétique du mesme autheur, où M. de Melac, directeur, expliqua les trois genres de vers qu'Aristote propose et ce que c'est que vers récités, vers figurés et vers harmonieux. M. Bouvet voulut faire observer certains endroits de Tibule qu'il avoit remarqués et qu'il jugeoit excellants, mais il fut prié de remettre cette exposition à la prochaine assamblée, où il fairoit cognoistre Tibulle avant toute autre chose (c'estoit le livre dont il estoit chargé). M. Giffon fit naistre le propos des bons traducteurs, sur quoy chascun ayant dict son sentiment, on leut une feuille de certains vers irréguliers envoyés de Paris, intitulés : *Edicts de l'amour*, sur quoy chascun raisonna à sa manière..... » Registre de l'Académie, fol. 44 verso. — Lundi de Pâques.

(2) Le lundi 6 juin 1667 « M. Bouvet dit de son Tibulle quelques

« Le lundi 2e de l'année (1668), M. de *Manvile* estant directeur, chascun raporta ses observations sur son auteur, et de là ces Messieurs s'excitèrent par des nouvelles considérations au zèle de l'Académie, dont ils avoient demandé la grâce le jour précédant par une messe chantée au Saint Esprit, au maistre autel des Cordeliers, et ensuite dans la mesme assemblée on expliqua le mot de *Tacite* proposé par le sieur Bouvet : *Subjugavit Britannos sine pugna* ; sans combat, ne dit pas tout; sans donner bataille, ne dit pas assez, et enfin, selon l'esprit des versions du temps, il fut décidé que

expositions divertissantes, mais ces Messieurs s'estant avisés que cet auteur avoit bien des pensées contre les bonnes mœurs, il fut dit et ordonné qu'il seroit relegué dans le cabinet et banni à perpétuité de l'Académie. M. de Sabatier fit les observations de son Tacite, et chascun de son auteur.» Reg. de l'Académie, fol. 47 verso.

Bouvet choisit Pline pour son auteur. V. fol. 50 verso : « Chascun de ces Messieurs leut les observations qu'il avoit faictes sur sa lecture choisie. M. Bouvet fit admirer deux beaux endroits entre autre qu'il avoit remarqués dans le Panégyrique de Trajan. » Séance du 5 septembre 1667. Le lundi 10 octobre 1667, « Chascun leut les observations qu'il faict sur ses lectures de Saluste, de Tacite, de Juvénal, de Sénèque, etc. » Reg. de l'Académie, fol. 43 bis.

« Les observations sur Sénèque et Ciceron furent leues, » fol. 43 bis verso. Voir les séances du 17 octobre, de novembre 1667, du 5 décembre 1667.

Le 14 novembre 1667, Bouvet lut « une traduction de l'Epigramme de Tibulle, qui préfère la joye de vivre et de mourir avec sa maistresse à tous les trhésors et toutes les joyes de la terre, qu'il avoit faicte fort heureusement. » Mais une note marginale signale cette « contrevention au reglement faict cy devant contre Tibulle proscrit. » Ce même jour M. de Manville reçut Properce « pour son livre ordinaire. » Registre de l'Académie, fol. 44 bis, verso.

par analogie il faloit dire, sans donner de bataille(1).» L'Académie continua toujours ces discussions littéraires et philologiques.

L'emploi du temps et la meilleure manière d'utiliser les séances, tel fut, en décembre 1666, un des soucis de l'Académie. On ne saurait s'étonner des tâtonnements inséparables d'un début. Mais les académiciens avaient de la bonne volonté et ils adoptèrent une règle fort sage. « On résolut encore dans cette séance (6 décembre 1666) de retrancher la variété et multiplicité d'exercice, que nous pourrions estouffer le feu des esprits par

(1) Registre de l'Académie, fol. 48 bis. — Le 9 janvier 1668, M. de *Manville* expliqua quelques vers de Properce, M. *Bouvet* quelques lignes du Panégyrique de Trajan par Pline (Ibid.).

Le 13 juin 1680, la séance se tint chez M. de *Beaumont.* « M. le marquis de *Boches* a lu une traduction d'une Epigramme de Catulle, qui a ravi la compagnie : on l'eût mise dans le Registre s'il eust voulu la donner, comme estant un madrigal le plus fin et le plus joli qu'on ait encore veu pour une traduction. » Registre de l'Académie, fol. 190 verso. — Le 5 février 1668 : « M. *Bouvet* montre une traduction... d'une ode d'Horace, laquelle il promet de mettre au net pour l'enrichissement des archives. » Registre de l'Académie, fol. 49 bis. — Le 6 mars 1668, « on continua, avec beaucoup de ferveur, les emplois ordinaires de l'Académie sur la lecture des autheurs accoutumés. » Registre de l'Académie, fol. 51 bis verso. — Le 19 mars, M. de *Manville* donne une traduction de l'Élégie 12, du Ier livre de Properce. Registre de l'Académie, fol. 52 bis.

Le 3 juin 1675, M. de Sabatier exhortait les académiciens à redoubler de zèle, et MM. les abbés de *Boche*, de *Verdier*, de *Barrême* insistèrent pour que l'on entreprît en commun une traduction soit d'un auteur grec, soit d'un auteur latin non encore traduit. Registre fol. 131. — Enfin aux différentes séances publiques, dont nous avons parlé, il y eut toujours une traduction d'un auteur ancien.

trop de matière, au lieu de l'augmenter, qu'à chasque assemblée se seroit assez d'une dissertation bien veuë et examinée, avec la correction de la précédente, et de quelque petit ouvrage en vers ou en prose qui sert toujours à la conversation académique (1).» A la séance suivante, M. *de Cays*, directeur, « proposa pour l'employ de la semene qu'un chascun se fit une méthode pour le proffit de la compagnie, touchant ses lectures, soit de la géographie, soit de l'histoire.» Le 20 décembre, on discuta sur ce sujet et « M. le sacristain de Boches fit un discours très important sur cette matière (2).» Enfin le règlement adopté le 2 janvier 1667, détermina, dans ses articles 9, 10 et 11, la méthode à suivre (3).

Un peu plus tard, M. *de Grille* fit observer que les pièces communiquées étaient trop longues, et qu'il y aurait profit pour tous, à les condenser davantage (4).

Le 31 octobre 1667, on délibéra que dorénavant les académiciens, avant de lire leurs pièces, en feraient une brève analyse « pour faire connoître qu'on ne travaille pas au hazard et qu'on entend fort bien ce qu'on faict, » afin d'en donner une connaissance succincte (5). Les pièces des académiciens étaient

(1) Registre de l'Académie, fol. 22 verso.
(2) Mémoires de Décembre 1666, *passim*.
(3) Voir t. I, p. 83.
(4) Séance du 10 janvier 1667. Registre de l'Académie, fol. 36.
(5) Séance du 18 juillet 1667. Registre de l'Académie, fol. 48.

examinées par des commissaires, désignés par le directeur, et les critiques devaient être exposées « avec discrétion et civilité, sans aigreur et sans mépris (1). »

A peine l'Académie était-elle organisée, que les auteurs lui soumirent leurs ouvrages. Le 31 juillet 1666, « on lut une lettre que le sieur *Tartaix* escrivoit à l'Académie, avec une traduction qu'il a faicte du poëme latin du R. P. *Bertet* (2), jésuite, (alors professeur à Nimes), sur le nouveau travail de Cete : il désiroit que son ouvrage fut leu et censuré à la rigueur, mais on trouva bon, dans cette assemblée, de ne s'ériger point en censeur, jusques à ce que l'Académie naissante eust acquis un peu plus de force et de réputation. Cependant M. *de Boches* eust ordre de respondre à cette lettre. » Reg. fol. 9 verso.

La réponse fut examinée le 3 août, et il est à croire que *Tartaix* en fut satisfait, car à la séance du 6 décembre suivant, on eut une lettre du même auteur adressée à M. de Boche « par laquelle il le prie de présanter son poème sur le Languedoc consolé à Messieurs de l'Académie et d'en obtenir une exacte censure. Les opinions furent fort balancées, touchant cette prétendue

(1) Registre de l'Académie, fol. 48, 18 juillet 1667.

(2) Voir t. I, p. 404-406. Le poème en question fut imprimé en feuille volante : *In dedicationem portus Sancti Ludovici ad Cetæ promontorium Carmen, sive Portus Ceticus Sylva*, Nemausi in-4°.

censure, et il fut allégué par quelques-uns, avec beaucoup de raison, que ce seroit peut-être mal respondre à l'intantion de l'auteur, et qu'enfin une critique pour adoucie qu'elle soit, n'est jamais aussi obligeante qu'est un modeste reffus. Néantmoins après avoir bien agité la chose, on convint d'accorder cela à la prière de M. le sacristain *de Boches*, et pour ce subjet on nomma MM. *de Robias, de Sabbatier* et *Giffon* pour faire la censure de ce poême. » Reg. fol. 22, verso.

Le 13 décembre, on lut les vers de *Tartais*, avec quelques observations générales des commissaires désignés, puis M. *de Cays*, directeur, « trouva bon de mander une assemblée extraordinaire, pour achever de voir le détail de cette censure, au cabinet de M. *Giffon* (1). » Les 14 et 15 décembre, l'Académie s'y réunit en effet ; presque tous les membres s'y trouvèrent ; on mit les observations des commissaires en état d'être envoyées, et, le 28 décembre, elles furent expédiées à *Tartais*, après que le secrétaire y eut apposé le sceau de l'Académie (2).

Nombre de littérateurs adressaient leurs pièces à

(1) Registre de l'Académie, fol. 22 verso, 13 décembre 1666.

(2) Registre de l'Académie, fol. 23-24-25, *passim*. Quel était ce sceau ? Voir t. I, p. 55. Ce n'était pas le sceau gravé par *Varin*.

Le 30 juillet 1668, « on lit une élégie du sieur *Tartaix*, rapsodiée de beaucoup d'autres poésies qu'on ne trouva pas excellente. » Reg. fol. 63 verso. Il y avait à Arles une famille du nom de *Tartaix* dont plusieurs membres furent notaires.

l'Académie, dans Arles : M. de *Beaumont*, le P. *Espéron* (1) et le P. *Mourgues*, tous les deux professeurs au collège, le P. *Rupé*, Récollet, le P. *Julian*, gardien des Cordeliers, sans compter ceux du dehors (2).

L'examen des pièces donnait parfois lieu à de longues difficultés, comme il arriva en avril 1668, à propos d'un sonnet au roi envoyé de Paris, par *Mercurin* et composé par l'abbé *Abeille* (3). On y remédia, le

(1) Mort à Aix, le 2 janvier 1713. Le P. *Antoine Espéron* était probablement Arlésien et peut-être fils de Laurens Espéron, *procureur* du roi, cité dans les Annales des Minimes. Bibl. d'Aix, Mss. 547, année 1639, à l'occasion d'un procès.

(2) Registre de l'Académie, fol. 60, 37 verso, 38, 42. Le recteur du collège, en 1667-1669, était le P. *Gilbert Athiot*, plus tard provincial, en 1686.

Le 27 août 1668, « M. le sacristain de Boches montre une pièce d'éloquence qu'a fait le sieur *de Guaydan*, de Beaucaire, prie la compagnie de l'examiner et M. le secrétaire est chargé d'en faire la critique. » Registre fol. 64 verso. Le 10 septembre, « M. le secrétaire et M. Bouvet qui avoient esté nommés commissaires pour la censure de la pièce du s. Guaydan firent voir leurs observations sur la dite pièce, et la remirent à M. le sacristain de Boches qui l'envoya. » Registre fol. 65. Le P. *Espéron*, « préfect au collège, » adressa aux académiciens plusieurs lettres, signées *Pise*, puis une ode sur un gentilhomme fleuriste, qu'il signa. « Il fut résolu qu'on ne la censureroit pas (et pour cause) mais qu'on visiteroit le dit Père, pour lui tesmoigner les recognoissances de tout le corps, ce qui fut faict par M. de *Gageron* qui lui parla de son ode, selon le sentiment de l'Académie. » Reg. fol. 38. Suit l'épigramme citée plus haut, t. I, p. 31, dont on le remercia.

(3) Voir Registre de l'Académie, fol. 52 bis verso, 53 et 54. Le 23 juillet 1668 on lut une description, en vers libres, de la fontaine de *Meynes*, par M. *de Manville*. Reg. de l'Académie, fol. 63 verso. Meynes en Languedoc, actuellement du diocèse de Nimes, était alors du diocèse d'Arles et les eaux étaient en vogue.

7 mai 1668, par la décision suivante : « Il fut donc ordonné que, conformément à l'article XI des règlements, les observations et censures seroient faites par écrit, en termes honnestes et civils et qu'après que les commissaires auront faict laditte censure, ils la remettront entre les mains de l'auteur ou producteur de la pièce, qui pourra donner sa deffance, s'il veut, de la mesme manière, et lorsque la censure de l'un et l'apologie de l'autre seront en estat, l'Académie en jugera souverainement à la pluralité des voix, selon la coutume. Il est vray que la compagnie priera les uns et les autres d'appuyer leurs sentiments par le plus d'authorité qu'il se pourra et lorque quelçun n'aura que son opinion sans la pouvoir soutenir par l'exemple, par l'analogie ou par l'usage (ce qui est la meilleure de toutes les raisons) l'Académie prononcera et justifiera la diction, la rithme, la phraze et la construction, ou la condamnera sans appel : et la mesme fut ordonné que la présente délibération seroit enregistrée en forme de statut, pour estre inviolablement observée (1). »

L'Académie avait pris tout d'abord le titre d'*Académie des bouts rimés* (2), et une note du registre, fol. 10 verso, nous en donne le motif : « Il faut remarquer que

(1) Registre de l'Académie, fol. 54 et en marge: *Délibération en force de statut.*

(2) V. ci-dessus, t. I, p. 38.

c'estoit la saison des bouts rimés, qu'ils estoient en vogue à la cour et dans la province, et que ces Messieurs donnèrent eux-mêmes occasion à ce nom, pour avoir faict quelques-uns d'entre eux des bouts rimés fort heureusement. »

Ce nom que la ville lui donnait ne lui resta pas longtemps et, si les académiciens firent encore parfois des bouts rimés sur la mort de la marquise de *Ganges* (juillet 1667), sur la réception de M. *Le Pays* (mai 1668), sur M. de Beaumont (juin 1668) (1), nous leur devons cette justice qu'ils y renoncèrent, et que plus tard ils n'y revinrent que sur les instances de leur protecteur, le duc de *Saint-Aignan*, qui était un amateur passionné de ce jeu d'esprit fort à la mode (2). Mieux valait assurément étudier les diverses questions de grammaire et d'usage que l'on soumettait à l'Académie.

(1) V. Reg. de l'Académie, fol. 48, verso, fol. 57 verso et fol. 60.

(2) Il y en a dans les *Mercure*, jusqu'en 1730, malgré des protestations souvent répétées. Voir le Registre fol. 210, 211 et 212. L'Académie sacrifiait aussi peu que possible à cette mode. Voir t. II, p. 380 et suivantes.

A la suite de la brochure sur Mme de Ganges, intitulée : *Les véritables et principales circonstances de la mort déplorable de Mme la marquise de Ganges*, empoisonnée et massacrée par l'abbé et le chevalier de Ganges, ses beaux-frères, le 13 mai 1667, escrites par un officier du Languedoc, voisin du lieu de Ganges, à un gentilhomme de ses amis, résidant à la cour. Arles, chez François Mesnier, imp. du roy et de la dite ville (8 juillet 1667). Bibl. Méjanes, Recueil 21.127, pièce 9, sont insérés trois sonnets de bouts rimés sur cette mort « fruits d'une veillée de quelques

M. *Marmet de Valcroissant* (1), d'Apt, demanda, en décembre 1667, s'il fallait, pour bien parler, employer *De* ou *Pour* en voulant exprimer l'intention de l'auteur. L'Académie ne s'érigea pas en juge, et le secrétaire répondit par une longue lettre assez incolore (2).

honnêtes gens » qui ne sont autres que les académiciens d'Arles. Voir t. I, p. 386. Nous complèterons ces indications.

(1) Il y eut, au XVII[e] siècle, plusieurs *Marmet de Valcroissant* qui ont laissé des ouvrages : 1° *Melchior* Marmet, docteur en droit, né à Apt vers 1609 ; 2° *André*, son fils aîné, né vers 1634, ami de Remerville de S. Quentin ; 3° *François*, frère du précédent, né en 1636 ; 4° *Pierre*, autre frère d'André, chanoine d'Aix. Nous ignorons quel est l'auteur de la lettre ci-dessus, et il nous est impossible de préciser. Voir *Barjavel*, Biographie Vauclusienne, article Marmet. Les Marmet sont d'une vieille famille d'Apt, souvent mentionnée dans l'histoire de cette ville. V. *Goujet*, Bibliothèque Françoise, t. XVIII, p. 35-36.

(2) « On leut encore une lettre d'Apt qui estoit la recharge d'une première demande sur la question du *Pour* et du *De*, sçavoir qu'est-ce qu'on devoit dire pour bien parler, et de quel terme on devoit se servir pour exprimer l'intention de l'auteur. M. le secrétaire est chargé d'y répondre, ce qu'il fit aux termes suivants :

« Monsieur, votre longue lettre contient tant d'éloquence et tant de doctrine, qu'on l'eut prise pour un tome de ce Journal des sçavants qui court le monde, sy l'on n'eut assuré Messieurs de l'Académie que vous estes l'unique sçavant qui l'a composée. On ne peut guère donner de plus belles estraines que celles que vous nous avés données, c'est pour cela je pense qu'on ne nous l'a rendue, cette belle lettre, qu'à ce commancement de l'année. Nos Messieurs me prièrent aussitot de vous écrire, comme je fays, qu'ils vous sont infiniment obligés de l'estime que vous faites de leur sentiment, lorsque vous le prenés pour vostre oracle, mais qu'ils n'ont pas jugé de pouvoir répondre plus pertinamment à cette estime qu'en ne répondant point à vos questions. Peut estre leur avés vous inspiré cette pudeur (vous, Monsieur, qui rougissés, en nous envoyant la liste des livres que vous avés imprimés), ils n'osent s'ériger en

Cependant, il y avait plus d'un an que de semblables questions étaient agitées, et, le 14 novembre 1666, les abbés de *Boche* et de *Barrême* avaient montré « les observations qu'ils avoient faites sur les phrases et termes corrompus de la province (1). »

Dans les pièces émanant de l'Académie, dans les lettres qu'elle écrivait soit à Mademoiselle de *Biord* (décembre 1666), soit à Mademoiselle de *Saint-Pons* (novembre 1667), soit à Madame de *Suze*, dans les dissertations qu'elle discutait, nous retrouvons sans cesse le souci de bien parler et d'écrire correctement.

Le 7 mai 1668, *Giffon* « proposa la lecture d'une excellente préface du livre intitulé : l'*Art de bien penser*, où l'on pouvoit prendre de grandes lumières pour la

critiques, lorsque vous avés honte de paroistre auteur. Quoy qu'il en soit, complaisance, modestie ou discrétion, ils n'ont pas creu de pouvoir mieux faire que de douter avec vous ; ils n'ont pas trouvé à propos de faire des décisions où vous n'en faictes point. Il est vray que pour satisfaire à vostre obligeante persécution, je n'ay pas cru que ce fût un grand péché de vous envoyer leurs entretiens académiques sur le sujet proposé, mais vous vous souviendrés, s'il vous plaist, que c'est à leur insçeu que je vous les envoye, et contre leur ordre exprés, n'estimant pas à beaucoup près la qualité de fidèle à mon corps lorsqu'il s'agit de contanter un esprit comme le vostre. Je suis, Monsieur, vostre très h. et très, etc. — Robias, secret. » On lit, à la suite, cette note :

« La précédante lettre fut envoyée à Apt, au s. *Marmet Valcroissant*, qui avoit fort pressé d'avoir réponce sur ses doutes du *Pour* et du *De*. M. le secretaire fut chargé de rédiger l'entretien de l'Académie sur ce sujet et d'envoyer le tout à cet auteur. » Registre fol. 47 bis et 48 bis.

(1) Registre de l'Académie, fol. 20 verso.

justesse de l'esprit, dans le discernement du vray et du faux, ce qui satisfit extrêmement toute la compagnie, et qui servit d'entretint pour le reste de la séance(1). »

Un mois après, 4 juin 1668, on lut avec attention « une requeste ou remonstrance faite au Roy par Mrs les Ecclésiastiques de *Port-Royal*, dans ce seul esprit d'y remarquer l'art de dire les choses et les beautés de l'expression, sans s'attacher à la matière de leurs discours qui n'est pas du ressort de l'Académie; on fit quelques réflexions sur la pureté du langage et sur l'artifice de cette pièce, ce qui remplit la meilleure partie du temps (2). »

En octobre 1669, la séance venait de s'ouvrir sous la présidence de M. l'abbé de *Boche*. « A pene est-on assis qu'on ouvre un papier escrit de la mein du sieur *Chalamond*, où il demende la solution de deux façons de parler qui ont esmu grand dispute entre les honnestes gens du plan de la cour, qui tous d'un sentiment unanime s'en rapportent au sentiment de l'Académie, sçavoir s'il faut dire *Remorguer* un vaisseau ou *Remorquer*. M. de *Beaumont* demende dans ce temps-là quel-

(1) Registre de l'Académie, fol. 54 verso.

(2) Reg. de l'Académie, fol. 59. Cette pièce, œuvre d'Arnaud, venait de paraître et fit grand bruit. V. « Lettre à un seigneur de la cour sur la requeste présentée au Roy, par les Ecclésiastiques qui ont esté à Port-Royal. A Paris, chez Sebastien Mabre-Cramoisy, MDCLXVIII, avec permission », 45 p. in-4°. Pièce du Recueil C. 5014, Bibl. d'Aix. C'en est une critique assez vive.

cun de l'assemblée, on prie M. le secrétaire de luy faire civilité. Il y va, il le prie, de la part du petit corps, d'entrer, il se laisse veincre, et n'osant demender une place dans l'Académie, il la prend sans qu'on la luy présante, et comme si c'estoit pour une conversation d'amis ordinaire. *Invitus invitos invisit*, quelcun dict ces trois parolles sans y panser, qui ont servi despuis d'excuse à l'Académie. On luy faict part du papier escrit, on le presse de donner son sentiment. Il opine qu'on doibt dire *Remoquer*, et l'Académie croit qu'on ne doibt, et qu'on ne peut dire que *Remorquer*, que c'est le terme de l'art, qui ne se doibt point changer, et que l'usage l'a ainsy ordonné. — Le sieur *Chalamond* demende encore dans son papier si, en matière de mots françois, il en faut croire ceux qui n'en escrivent qu'en passant, ou ceux là qui en ont escrit *ex professo*, adjoustant que c'est un Jésuiste qui a escrit *Remorguer*, dans son *Indiculus* où il marque tous les termes de l'art, et les redit ainsy plus d'une fois. L'assemblée croit qu'il s'en faut tenir à un habille homme, qui escrit par proffession, plustost qu'aux austres (1). »

(1) Registre fol. 73 et verso. *Pierre Chalamond* était conseiller à la Sénéchaussée d'Arles dès 1644. L'abrégé Historique de P. Véran, ms. 1060 et mss. de M. Arbaud, dit qu'il fut admis à l'Académie le 15 mars 1671, mais le Registre n'en parle pas.

L'auteur de cet *Indiculus* est le P. *François Pomey*, S. J., né dans le Comtat Venaissin, en 1613. Il entra dans la Compagnie de Jésus en 1638, enseigna pendant dix-sept ans les humanités et la rhéto-

Nous avons tenu à reproduire ce long passage du Registre, pour donner une idée de la manière dont les choses se passaient, dans les réunions de cette académie, que les magistrats du Parlement d'Aix, après avoir enregistré les lettres patentes d'érection, venaient de baptiser, avec une pointe de malice peut-être, du nom d'*Académie à bien parler* (1). Ce nom, elle tenait à le mériter. Quelques jours auparavant, 15 septembre, le directeur, M. de *Grille*, donnait une comédie à examiner à M. de *Sabatier*, et il n'omettait pas d'appeler son attention sur la pureté du langage (2).

rique dans divers collèges, et fut préfet des classes à Lyon. Il mourut dans cette ville, en 1673. C'était un excellent professeur. On a de lui de nombreux ouvrages didactiques. V. la Biblioth. des Ecrivains de la Compagnie de Jésus, 3[e] éd.

L'*Indiculus* en question est un répertoire français-latin des mots les plus usuels, rangés par ordre de matière, qui a été souvent réédité et traduit. Il parut en 1667, sous ce titre : « Indiculus universalis rerum fere omnium quæ in mundo sunt, scientiarum « item, artiumque nomina apte breviterque colligens. L'Univers en « abrégé, où sont contenus en diverses listes presque tous les noms « des ouvrages de la nature, de toutes les sciences et de tous les arts, « avec leurs principaux termes, par le P. F. P., de la Compagnie de « Jésus. » A Lyon, chez Antoine Molin, 1667, in-12, pp. 276 sans les lim. Le P. Pomey fut-il professeur à Arles? Nous ne savons.

(1) Voir la note 1 de la page 172 du t. I. « Le lundi 31 octobre 1667. . M. de *Sabatier* fit voir un escrit qu'il avoit reçu d'Aix, par lequel on consulte l'Académie sur certaines difficultés qui furent données à vuider à M. de Robias, pour estre examinées et pour en dire son sentiment. » Registre de l'Académie, fol. 43 bis, verso. Il n'en est plus question.

(2) « M. le directeur donne la comédie du faux *Alcibiade* à examiner à M. de Sabatier, pour l'ordre de la pièce, l'œconomie ou

Les académiciens étaient les premiers obligés à se conformer aux règles du bon langage, et c'est ainsi qu'ils l'entendaient. En octobre 1670, M. d'*Arbaud*, dont on avait critiqué certaines expressions, « faict voir une apologie qu'il a faicte pour certains mots qu'on avoit censuré dans une de ses lettres : *eaux exquises*, *contour*, *siéger*, et soumet le tout à la critique légitime de l'Académie, etc. Cela marque avoir l'esprit académique et nullement oisif. »

Vers le même temps, l'Académie examina la traduction de *Corbinelli*. Nous en avons parlé t. I, p. 247-251, nous n'y voulons revenir, que pour noter le soin avec lequel l'Académie défendit certains mots employés par elle, dans sa lettre à cet écrivain trop susceptible (1).

On lui fit observer, avec beaucoup de justesse, « qu'en cette affaire toute la méthode consiste à ne rejeter rien de ce que le bel usage permet et à n'affecter rien avec scrupule (2). » Puis M. de Grille, au nom de ses collègues, ajoutait : « Voudries-vous nous persuader

conduite, autant que pour les rithmes et le langage. » Registre de l'Académie, fol. 73. De qui était cette pièce ? Nous l'ignorons et il n'en est plus question au Registre de l'Académie.

(1) Voir Registre de l'Académie, fol. 99 verso. M. de Grille lui reproche fort spirituellement de ne pas entendre la raillerie, ce qui est cependant chose permise entre « honnêtes » hommes. Il lui cite l'exemple de M. de Vardes « qui a autant d'honneur lui seul que quatre généraux d'armée, » et il ajoute que ne pas entendre raillerie est « bien pis que de n'entendre pas le latin. » Il a raison.

(2) Registre de l'Académie, fol. 98 verso.

que les académiciens ne doibvent jamais parler comme les autres hommes, et que ce n'est pas de la dignité académique de dire jamais rien que ce que la haute éloquance demende, dans toute la rigueur de ses lois. Vous nous persuaderiez aussitost qu'il fault toujours avoir le manteau sur les deux épaules, malgré la mode qui les a presque abolis, et qu'un officier d'armée n'a pas bonne grâce lorsqu'il est en cravatte et en just au corps (1). » Suit une page excellente sur le style épistolaire qui admet la raillerie, le ton badin et enjoué, la simplicité et la familiarité de l'expression (2).

(1) Registre de l'Académie, fol. 99.

(2) Nous avons cité, t. I, p. 247, un passage qui fait évidemment allusion à Madame de *Sévigné*, en voici un autre assez curieux : « Vous ne debvriez pas ignorer ce que sçavent tous ceux qui se meslent d'escrire... que comme il y a un certain sérieux affecté, qui rend les gens ridiculles, dans les conversations, on peut de mesme trouver dans les lettres et dans toute sorte d'ouvrages un air contreint, une sotte affectation de certains termes, une éloquance tendue et unifforme qui n'est pas du galland homme, et que les novices ou les pédans employront aussitost dans un billet doux que dans une harangue funèbre. Nous croyons qu'en cette affaire là, toute la méthode consiste à ne rejetter rien de ce que le bel usage permet et à n'affecter rien avec scrupulle. Diriés vous, Monsieur, qu'un des grands faiseurs de letres qui ayt esté en France despuis longtemps, ayt faict une indignité, pour avoir escrit ces parolles à une personne de qualité : Je brusle d'impatience d'embrasser le supergalantissime Monsieur de, etc. » Dans les lettres de Costar, p. 809. Registre de l'Académie, fol. 98 verso, septembre 1671. Le comte de *Grignan* était alors lieutenant du roi en Provence, depuis deux ans, et il avait épousé Mademoiselle de Sévigné, le 29 janvier 1669. Cependant Madame de *Sévigné* vint à Arles seulement en 1673. Ses lettre commençaient, sans doute, à

Pour justifier certains mots, dont Corbinelli avait fait la critique, M. de Grille, dans son rapport, invoque l'autorité de *Costar*, de *Pascal*, de *Sarrazin*, de *Ménage*, de tous ceux qui parlent avec pureté la langue française (1). Il faudrait citer ici tout le rapport de M. de Grille, pour montrer combien l'Académie s'attachait à imiter les bons auteurs et à se conformer au bel usage.

La question du style à employer dans les lettres avait déjà été examinée. Le lundi, 17 janvier 1667, « le R. P. *Vinay* leut le recueil qu'il avoit fait sur la méthode d'escrire les lettres. M. *Bouvet* y fit voir encore ce qu'il avoit extrait du s[r] Pelisson ou de la Demoiselle de Scudéry, dans la *Clélie*, pour servir à ce subjet. M. le directeur ne se dispensa pas du mesme soin et fit

être connues, en Provence. Le 3 juillet 1675, Madame de *Grignan* écrivait à sa fille : « Il m'a paru que l'envie d'être approuvé de l'Académie d'Arles vous pourra faire avoir quelques maximes de M. de La Rochefoucauld. » T. III, p. 505. Il parut une édition des Réflexions ou sentences et maximes morales de *La Rochefoucauld* à Rouen, in-12, 1672. Il n'en est pas question au Registre de l'Académie et c'est une simple boutade de la malicieuse marquise.

(1) Les *Entretiens de M. de Voiture et de M. Costar* sont de 1654, in-4°, Paris. — Les *Observations sur la langue françoise*, de Ménage, parurent en 1675-1676. — V. Registre de l'Académie, fol. 100-101 et toute la « Response de M[r] le secretaire au s[r] Corbinelly, pour l'Académie royalle », fol. 97 verso, 101. Elle est pleine d'esprit et de sens, et les observations de M. de Grille sont fort justes. (Septembre 1671).

voir tout ce qu'on peut dire à peu près, sur cette matière, recueilli des meilleurs auteurs (1). »

L'Académie d'Arles s'intéressait à tous les débats littéraires de l'époque. Nous ne reviendrons pas sur la question de la langue à employer, dans les inscriptions (V. le chap. I du t. II). *Desmarets de Saint-Sorlin* (2), vers 1670, avait réclamé l'exclusion absolue du paga-

(1) Registre de l'Académie, fol. 37 verso.

Plusieurs fois l'Académie donna comme sujet de travail des lettres à écrire (Registre de l'Académie, fol. 20 et 20 verso, 24 et 45 bis verso). — Il y en a, parmi les œuvres, de J. *de Sabatier*, mss. de M. *Arbaud*, qui nous semblent des exercices académiques.

(2) Il avait déjà été question de Desmarets à l'Académie. Le lundi 24 octobre 1670, « on prie M. le secretaire de respondre au sieur de Corbinelli, personnage sçavant, studieux, qui avoit proposé certeins doubtes sur le livre du sieur Desmarets, abbé de S. Sorlin, où il met en doubte la conduite de l'Illiade et censure les héros de Virgille. Après un long entretien sur cette matière, on conclud le tout pour l'*honneur et l'avantage de la langue françoise.* » Reg. de l'Académie, fol. 20. — Et en marge : « Il faudrait avoir veu le livre de M. Desmarets pour entendre cecy. »

Jean Desmarets de Saint-Sorlin est un des premiers membres de l'Académie française. Il fréquentait l'hôtel de Rambouillet et l'on connaît les jolis vers qu'il fit sur la violette, pour la Guirlande de Julie. D'Olivet cite 40 ouvrages de lui, Niceron 43. Boileau l'a ridiculisé par ses épigrammes. Son dernier livre fut la *Défense de la Poésie française*, adressé à Perrault. Desmarets est le chef du parti des modernes : il ne cessa de critiquer les anciens et ceux qui les prenaient pour modèles, mais c'est surtout à Homère et à Virgile qu'il s'attaquait. Il affirmait que les sujets chrétiens sont seuls propres à la poésie héroïque, et il lui fallut un réel courage, pour tenir tête à toutes les critiques, dont ses opinions hardies furent l'objet. Néanmoins on sait assez qu'il fit école. Né à Paris en 1595, il y mourut le 28 octobre 1676. V. Rigault, La Querelle des anciens et des modernes, *passim*.

nisme et de la mythologie de la littérature, pour les remplacer par le christianisme et le merveilleux chrétien. L'accueil que l'on fit à cette tentative aurait dû être moins dédaigneux, si l'on avait bien songé à la part énorme que le christianisme peut revendiquer dans les œuvres modernes, que les auteurs en aient conscience ou non. Le christianisme a introduit dans la littérature tout un monde nouveau de pensées et de sentiments. *Chateaubriand* a repris la thèse de Desmarets ; mais au XVII[e] siècle elle fut presque universellement repoussée. *Boileau* persifla le novateur, et Corneille se fit le défenseur de la mythologie. Il composa une pièce de vers, pour combattre Desmarets (Corneille, édition Lefèvre, t. XI, p. 113), imitant en cela le poète latin J.-B. *Santeul*, chanoine de Saint-Victor, qui plus tard cependant jura de ne plus chanter les dieux païens. Bossuet (Œuvres, édit. Besançon, t. X, p. 732 et sqq.) fut mêlé à ce débat, et tenait le juste milieu entre les partisans de Boileau, qui n'admettaient que la fable, et les partisans outrés de Desmarets, qui l'exilaient de toute poésie, dépassant en cela leur maître, qui abandonnait au paganisme les genres inférieurs. Les académiciens d'Arles, au contraire, excluaient la fable des « petits poèmes », d'accord avec Corneille, dont ils admiraient la pièce de vers mentionnée plus haut.

« M. *Giffon*, directeur de mois (1), monstre les vers

(1) Registre de l'Académie d'Arles, fol. 94 verso, avril 1671. Voir

de M. de *Corneille*, qu'il a nouvellement faicts contre le sentiment de ces esprits délicats, qui suivant la mode et le génie du siècle mol et languissant, ne peuvent souffrir la fable héroïque dans leur poésie, d'où en bannissant les dieux de la fable, ils en font fuyr en mesme temps les graces. On s'entretient agréablement sur ce subjet durant longtemps et l'on opina qu'il falloit suyvre, en ce point, le bon sens et que c'estoit par la sans doute que M. de Corneille, l'un des principaux maistres de la poésie françoise, en avoit jugé, c'est à dire dans la poésie héroïque, épopée, ode royalle et grands poèmes, il estoit non seulement permis, mais absolument nécessaire d'employer la fable et la belle antiquité, comme au contraire, aux petits poèmes, madrigaux, etc., il falloit éviter comme un escueil, non seulement ces grandes machines des dieux, mais tout ce qui sent un peu trop la science et la méditation. »

Rigault, Histoire de la Querelle des anciens et des modernes, ch. VII, et *Santolii* opera, in-12, Paris, 1729, t II, « Disputatio secunda : De Fabulis poeticis, » p. 151-233. — Il y a 13 pièces sur ce sujet et les vers de Corneille sont cités p. 164-166.

C'est la pensée qu'exprimait déjà M. de Grille, dans la critique de l'ode de M. de Ranchin, le *Voyage de l'amour et de l'hyménée*, en l'honneur du mariage du roi (1660).

« J'advoue, MM., avec ces délicats que le génie du siècle est tout à faict du costé des dames, elles font la meilleure partie du monde parnassien, mais elles n'ont point encore porté leur tirannie jusques à vouloir bannir les divinités païennes de tous les ouvrages de poésie. Quand je dis poésie, j'entends du genre sublime de poésie, qui s'emploie ordinairement dans l'éppopée. » Séance de février 1671. Registre de l'Académie, fol. 92 verso.

L'Académie d'Arles prétendait bien ne le céder point, pour le beau langage, aux écrivains de Paris. En décembre 1670, après avoir examiné deux ou trois sonnets parisiens, on conclut qu'ils ne feraient « point de honte à ceux de la royalle d'Arles (1). » Peu après,

(1) Registre de l'Académie, fol. 91. Les exemples de cette indépendance de jugement sont très nombreux. En voici quelques-uns:

Lundi, 8 mai 1681, séance aux Cordeliers. « M. le secrétaire faict voir un madrigal de la manière du sieur de Vertron sur ce subjet (le second mariage du duc de S. Aignan) et quelques petits vers qui ne vallent pas mieux, pour estre parisiens, que nos vers provanceaux. » Registre de l'Académie, fol. 196 verso.

Séance du 23 juillet 1681 : « M. l'abbé Flesche montra quelques stances en vers libres, qu'on envoyoit du dehors à MM. de l'Académie, pour en dire leur sentiment. Mais comme l'autheur ne s'estoit point advizé de leur escrire, ils furent ravis d'avoir cette occasion de ne s'expliquer point sur ces vers, qui d'ailleurs n'estoient pas les meilleurs du monde. » Registre de l'Académie, fol. 204.

7 janvier 1671 : « M. Giffon fist l'examen d'un poëme françois venu de Paris. » Registre de l'Académie, fol. 91 verso.

Le 20 juillet 1676, l'Académie lit la traduction française du psaume *Exaudiat*, par *Charpentier* « confrère illustre et grand ami des académiciens d'Arles, » et envoyée par Roubin, alors à Paris. « On l'approuve, *comme toute la bonne cour l'avoit approuvée,* et l'on prie M. le secrétaire de remercier de la part du corps M. Charpantier. » Registre de l'Académie, fol. 151.

« On leut encore en cette séance (5 octobre 1675) quelque prose et quelques vers que ces MM. de l'Académie françoise nous envoyoient et qu'ils étoient bien aise de faire voir à l'Académie royalle. » Registre de l'Académie, fol. 134. V. t. II, p. 256.

En août 1682, on lut le madrigal de M. de Grille au duc de Saint-Aignan, au sujet du concours proposé par lui. « M. N. a dict, après avoir ouï cette lecture, que les gens de cour qui avoient estimé ce madrigal avoient le goust bon. Toute la compagnie a ri de cette froideur, et M. le secrétaire a dict qu'on pouvoit bien dire

M. de Grille fit une longue apologie de l'ode de M. *de Ranchin*, qui fut consignée au Registre, « autant pour l'honneur de ce corps, que pour faire voir le sentiment qu'on doibt prendre de ceux qui ont osé critiquer ce divin ouvrage. » Tout en défendant « l'ode héroïque de M. *de Ranchin* contre la critique des Mrs de de la Loyre, » M. de Grille ne lui accordait qu'une approbation raisonnée et entourée de restrictions. Il entendait toutefois « repousser solidement la censure inique de ceux qui reffusent les couronnes aux muses de province », tout en reconnaissant qu'il y avait des défauts dans cette ode, mais précisément ceux « que nos terribles censeurs n'ont pas eu l'esprit de remarquer (1) ». D'autre part, en août 1668, « M. Giffon

des provinciaux lorsqu'ils jugeoient sainement d'un ouvrage qu'ils avoient le goust bon, mais de parler ainsi des gens de cour, ce n'est rien dire à leur avantage. Toute la France est prévenue et toute l'Europpe le doibt estre, que tout ce qui se dict de bon et d'excellant, tout ce qui se pense mesme et se débite dans le royaume, ne peust prétendre à l'estime généralle sans avoir son passe-port de la bonne cour. M. de G. a dict que la *province* avoit le bon sens et la bonne raison aussi bien que la *cour*, et que la cour avoit ses sots et ses ridiculles aussi bien que la province, mais qu'enfin il en falloit revenir la, si le madrigal qui a pleu (comme l'on dict) est digne de plaire, si c'est le bon sens et la raison, si c'est le hazard ou la prévention ou la faveur ou quelque chose de mesme qui l'ayt faict valloir. » Registre de l'Académie, fol. 214. C'est fort sage.

Les provençalismes néanmoins sont nombreux dans le registre : *porter un sonnet*, pour apporter un sonnet; *profiter le papier*, pour utiliser le papier, etc., etc.

(1) Le discours académique sur l'ode de M. de Ranchin est au fol. 92 verso et 93 (février 1671). En voici un passage :

« Ce n'est pas, MM., que pour estre de l'Académie, on soit

montra la lettre qu'il écrivoit à Lyon en vers et en prose, pour réponse à celle du cavailler qui railloit Madame de N. fort au désavantage des Provençaux, dont il soutient les intérests avec autant d'esprit que de force.» Le 27 août 1668, « M. Giffon régala l'assemblée d'une lettre en réponce à la sienne, que M. du *Grattier* écrivoit de Lyon, etc. (1). »

infaillible, voicy ce que nous avons remarqué de bonne foi, dans cet ouvrage de lumière de nostre cher M. *Ranchin*, et que nos terribles censeurs n'ont pas eu l'esprit de remarquer.

Muse, c'est asses sonné.

« Voilà comment il commence son ode ; nous observons dans ce premier vers le sigmatisme « Muse, c'est asses sonné », c'est à dire la répétition importune de l'*s*. Nostre langue a cela de commun entre autres délicatesses avec la grecque, qu'elle n'emploie guère l'*s* sans nécessité. Les Athéniens, les Ioniens et autres peuples polis et puristes de l'ancienne Grèce l'ont évité, jusques à mettre l'*r* en sa place, et c'est un reproche que fait Aristophane quelque part aux Electriens, de ce qu'ils évitoient cette lettre avec un peu trop de scrupulle, néantmoins le peuple qui parle (s'il fault ainsi dire) le langage de la nature, nous peut instruire plus naturellement de l'usage que nous devons faire des choses agréables. Les Nordmans, Manseaux et autres peuples de divers endroits du royaume, ont de la pene à s'accoustumer à la prononciation de cette letre ; les harangères de Paris disent *courine* plutost que *cousine*, *voirin* plutost que *voisin* et prouvent sans art, par cet usage, que Quintillien a raison lorsqu'il observe la rudesse de cette lettre. Elle est d'un ton difficille, dit-il, espaix et fascheux, et si vous y prennés garde l'*r* qui semble si rude ne l'est point autant, à beaucoup près que l'*s*, si ce n'est qu'on la rencontre entre deux sillabes, comme l'a remarqué Quintilien, dans le mot de *Trinacria*, auquel pour la commodité de l'oreille on a substitué *Cicilia*; en un mot, il dit que ce sigma multiplié ne plaist pas aux oreilles attiques, et de sa fréquente répétition on a faict un vice qui estoit appelé sigmatisme chez les grecs. » Registre de l'Académie, fol. 93 verso (février 1671).

(1) Registre de l'Académie, fol. 64 et 64 verso.

Les académiciens savaient que leur langage était mêlé de beaucoup de provençalismes ; aussi cherchaient-ils à les éviter et à les signaler.

« M. le directeur (de Sabatier) prononce, du consentement de tous, que chascun observeroit de tout son mieux les mots ou phrazes les plus ordinaires, qui sont dans la bouche des Provenceaux, et qui chocquent ou la grandmère francese ou la politesse, affin qu'estant observées on les peut éviter facillement. Tous ces MM. ont promis de porter leurs observations et ont bien connu que ce *travail de puriffier la langue estoit proprement et par préciput l'emploi de l'Accadémie, d'autant mieux qu'il est porté dans les lettres pattantes de l'Accadémie francese, que c'est là sa principale fin, qu'elle n'est establie que pour puriffier la langue et l'embellir*, etc. (1). » Ceci se passait à la séance du 10 juin 1675 : le 24 on lisait « la préfface d'un livre nouveau qui a esté trouvé digne des refflexions accadémiciennes, bien plus pour les maximes politiques qu'il contient, que pour la locution et les autres pensées quoique bonnes (2). » Il s'agissait du traité des Conjurations de Venise, par M. l'abbé de *Saint-Réal*.

L'Académie cherchait d'autres modèles, et, par la

(1) Registre de l'Académie, fol. 132. V. t. I, p. 296-297.

(2) Registre de l'Académie, fol. 132 verso. L'abbé de Saint-Réal mourut à Chambéry en 1692. Voir le *Mercure* d'octobre 1692, p. 155-156.

lecture des écrivains autorisés, essayait de se former une opinion raisonnée sur la langue qu'il convenait d'adopter. De là, d'intéressantes discussions, sur les ouvrages du chevalier de *Méré*, de M. d'*Andilly, de Vaugelas* (1) et d'utiles réflexions sur les mots, dont il fallait éviter l'emploi.

« M. Giffon dict avoir observé quelques mots dans les entretiens ordinaires de certaines fames de qualité et fames d'esprit, qu'il n'oseroit employer sans le passe-port de l'Académie, *aveindre* par exemple,

(1) V. séance du 1er juillet 1675. M. l'abbé de Boche lit un traité de la belle amitié, attribué au chevalier *de Méré*. « On fait deux ou trois observations sur la langue. » Registre de l'Académie, fol. 133. Le même jour, M. de Beaumont examine une phrase de la traduction de Josèphe, par *Arnaud d'Andilly*, relative à Claude : « Il avoit commandé qu'on mît une statue de lui, dans le temple de Hiérusalem. » Il trouve qu'il faut approuver cette locution, et que si Arnaud eût dit *sa statue*, la phrase eût été moins expressive. En marge M. de Grille approuve cette réflexion : (V. Registre de l'Académie, fol. 133) « Une statue de lui veut dire une de tant que cette majesté en avoit, et sa statue sembloit signifier qu'il n'en avoit point encore. » — Le 25 août 1675, on examine les Entretiens du chevalier *de Méré* et surtout cette pensée : « Ceux qui pensent bien parlent toujours bien, et, dit le Registre de l'Académie, fol. 136, les opinions ont été fort diverses. » Le 27 octobre 1675, « M. le directeur (M. de Grille) faict voir diverses observations qu'il y avoit à faire sur le Quinte-Curce traduit par M. *de Vaugelas*, veu et approuvé après sa mort par toute l'Académie françoise. On demeure d'accord que ces sortes d'observations estoient les voies les plus courtes et les plus seures, pour arriver à la perfection de nostre langue. » Registre de l'Académie, fol. 138 verso.

Les *Conversations* du chevalier de Méré parurent en 1678. — Les *Agréments du discours* du chevalier de Méré parurent en 1678. Paris, 1 vol. in-12.

chuchutement et cinq ou six autres de mesme. On s'entretient longtemps de cette différence establie par M. de Vaugelas et bien d'autres observateurs de la langue françoise, qui se rencontre dans le langage ordinaire de la ville et celui de la cour, ce qui est permis dans la conversation et ce qui est nécesserement suivi par les bons autheurs, dans les cheres et dans les livres. On achève enfin par désirer généralement le dictionnaire tant attendu, que l'Accadémie françoise faict espérer despuis longtemps, ce qui metra sans doubte en repos ceux qui se meslent d'escrire et de parler dans les provinces, et déterminera les esprits, au choix de telle ou telle diction (1). »

Cette préoccupation de la pureté de la langue se traduit dans tous les actes de l'Académie, et toutes les œuvres qui lui sont soumises sont étudiées par elle, à ce point de vue spécial, qu'il s'agisse de sonnets, d'inscriptions ou d'écrits en prose. Ainsi, lorsque *Joseph Séguin* voulut avoir l'opinion de l'Académie sur ses *Antiquitez*, celle-ci loua sans doute la science et les recherches consciencieuses de l'auteur, mais elle insista surtout sur le style et la langue de cet ouvrage.

(1) Registre de l'Académie, fol. 133, lundi, 1er juillet 1675.

Aveindre est resté dans le patois du Sénonais, du Gatinais et de la Champagne, pour signifier atteindre, de même que beaucoup de mots du XVIe siècle qui nous semblent, bien à tort, barbares. On sait que le Dictionnaire de l'Académie parut seulement en 1694.

Il en fut question à la séance du 23 décembre 1679 et on décida d'en remettre l'examen à une séance ultérieure (Registre de l'Académie, fol. 180 verso). Au mois de février 1680, Giffon présenta le manuscrit de Séguin à ses collègues. M. de Grille, chargé de faire le rapport, s'en acquitta les premiers jours de mars.

« Pour ce qui est de l'œconnomie de la dicte histoire (1), il a dict que l'autheur se fust pu passer de minuter, comme il a faict, les raretés, fort communes et les cabinets de certeins habitans dont les oyseux pourroint faire des railleries ; pour le stille, il n'y a rien d'évaporé ny de mal escrit, ce luy semble, après tout cela qu'il ne croit pas que l'Académie, doibve se commetre à donner son sentiment ni pour ni contre(2). »

Il ajouta qu'après avoir examiné ce livre, il pouvait en donner son sentiment particulier à l'auteur, « sans que cela puisse en rien intéresser l'Académie laquelle, selon sa coutume et l'exemple de l'Académie françoise, ne doibt gueres s'establir juge des livres, pour ne pas desplaire aux personnes qui briguent son approbation, autant que pour n'estre jamais soubmise à trahir son jugement, en disant des vérités fascheuses. » On adopta ce parti, et M. de Grille rédigea sa réponse, dont il fit part à l'Académie, au mois d'avril 1680. Il s'engagea,

(1) Registre de l'Académie, fol. 182.
(2) Le style est la partie la plus faible de *Séguin*.

à ce sujet, une discussion sur « deux ou trois mots qui ne sont pas tout-à-faict dans l'usage de l'éloquance moderne, » et l'on conclut que « pour ce qui est de donner l'exclusifve aux mots qui sentent le latin ou le grec, c'estoit un peu trop entreprendre, et qu'au lieu d'embellir nostre langue on la décharneroit, pour ainsi dire, on l'espuiseroit au lieu de la puriffier. » Un académicien fit remarquer que cette exclusion était d'autant moins justifiable, « que la plus part des mots qui composent le langage françois viennent de loing, que les Grecs et les Romeins nous les ont prestés (1). »

M. de Grille résuma son sentiment et celui de ses collègues, dans une longue et curieuse lettre, qui débute par 44 vers. Il fait grand éloge du livre de *Séguin* qu'il trouve fort bien écrit : « Je l'advoue sans vous flatter, j'admiray vostre art d'enchasser tant de différentes pièces, en un si petit espace, comme est celui de vostre livre, et l'on peut dire, si je ne me trompe, que cette breveté dont vous vous estes servi, n'est pas de pur hazard, mais que la raison s'en est meslée ; vous n'aves pas seulement réduit vostre histoire en abrégé, vous en avez faict un extraict, comme on faict des fleurs et des odeurs, qu'on réduit en essences, et qui n'ont rien que de prétieux, en petit volume. » Il déclare enfin que Séguin a bien mérité de la patrie : que son

(1) Registre de l'Académie, fol. 183. Mémoire d'avril, may, 1680.

exposition est exacte, fidèle et complète, et que « tout y est conforme à l'éloquance moderne et aux règles de l'histoire (1). »

Séguin avait consacré un chapitre à l'Académie : il dut être satisfait des appréciations flatteuses de M. de Grille. Ce qui le prouve, c'est qu'il inséra presque toute cette lettre, en tête de ses *Antiquitez*, comme le *Jugement de l'Académie royalle.*

M. de Grille pensait qu'on n'était pas toujours obligé de dire la vérité, dans toute sa rigueur, en pareille circonstance. Mais ses éloges, un peu excessifs peut-être par rapport au style, ne sont pas déplacés, car le livre de Séguin est une étude fort appréciée encore aujourd'hui, malgré sa briéveté et sa concision un peu sèche (2). On voit que les mérites de ce traité n'échap-

(1) Registre de l'Académie, fol. 183 et 184.

(2) *Joseph Séguin*, fils de François et de Jeanne Bosse, fut baptisé à Lambesc, le 6 juillet 1643. Dès avant 1671, il était docteur en droit, sans doute de l'Université de Valence, car le 16 mai 1671, il épousa Marie Ayme d'Arles, et il est qualifié « docteur ès-droits, 30 ans, de Lambesc, diocèse d'Aix. » Vers 1675, il devint régent de la sixième classe, dont les jésuites du collège n'avaient pas voulu se charger, bien qu'elle fût sous leur direction. Il mourut à Arles, le 20 septembre 1692. Erudit modeste et consciencieux, il a laissé plusieurs ouvrages intéressants. Les *Antiquitez* parurent en 1687, sous ce titre : *Les Antiquitez d'Arles, traitées en manière d'entretien et d'itinéraire où sont décrites plusieurs nouvelles découvertes qui n'ont pas encore veu le jour, par M. J. Séguin, D. E. D.* (1 vol. in-4°, divisé en deux parties, 56-48 p. non compris les 20 p. n. ch. pour titres, dédicaces et pièces liminaires). *A Arles, chez Claude Mesnier, imprimeur du roy, du clergé et de*

paient point à l'Académie, mais les questions d'archéologie l'intéressaient beaucoup moins que les questions de langage, sur lesquelles elle aimait à être consultée. Au mois de juin 1680, elle fit insérer dans le Registre une lettre, toute à son honneur et qu'elle reçut le 3 juin.

« *A Thoulon, ce 21 mars 1680.*

« Nous osons, Messieurs, prendre la liberté d'importuner vostre illustre compagnie avec confience qu'elle aura la bonté de nous pardonner cette hardiesse. Nous ne lui dirons point que si Paris estoit plus près de nous que vostre ville, nous vous espargnerions la pène d'entendre parler d'une question peu considérable, comme celle qui se présente à décider. *Le bruit que faict une si florissante académie que la vostre* parvient facillement jusqu'aux plus esloignés et l'assurance qu'elle n'est composée que des personnes délicates, que leur mérite a choisi pour les y eslever, nous engage à lui demender une décision positive sur la question dont il s'agist.

« On demende si l'on peut dire en bon françois, je *peux* pour je *puis*, première personne de l'indicatif du

ladite ville, avec permission, MDCLXXXVII. Ce volume, devenu rare, a été réimprimé à Avignon, en 1878, avec reproduction exacte des gravures et même de la disposition primitive de la partie typographique, par Séguin frères, imprimeurs et petits-neveux de l'auteur. L'édition de 1687 est bien plus appréciée.

verbe *posse*? Une response positive obligeroit infiniment deux personnes charmées de vostre réputacion et amoureuses de vostre gloire.

« Nous sommes, Messieurs, dans toute la vénération possible, de vostre illustre compagnie, les très humbles et très obéissants serviteurs.

« DE BLAINVILLE, DE BARRONVILLE (1). »

La discussion s'engagea sans retard, à la réunion du 3 juin. « On se pleint du retardement de cette lettre, autant qu'on sçait bon gré à ceux qui font l'honneur à ces MM. de les consulter. M. de Beaumont, directeur encore jusqu'à la prochaine nomination, a dict que l'usage règle la question et qu'il suffict de sçavoir cet usage pour respondre à ces MM., que M. *Coeffeteau* ne se sert jamais que de je *peux*, que la *Méthode nouvelle*, (de MM. de Port-Royal), imprimée despuis 30 ans, a suivi M. Coeffeteau. M. de *Vaugelas* n'est pourtant point de ce sentiment là et semble proscrire je *peux* en faveur de je *puis*. On prie M. le secrétaire de faire la response à ces MM. M. l'abbé Flesche a dict que.... M. d'Ubaye tient pour je *puis*.

(1) Registre de l'Académie, fol. 190. Cette lettre ne fut reçue que le 3 juin, d'après une note marginale du registre.

Un M. *de Blainville* était maître des cérémonies à la cour, un autre était jésuite et fort habile dans l'art des devises. N'est-ce pas ce dernier qui envoya en 1672 une devise sur le roi ? Voir Registre de l'Académie, fol. 106 verso, et Daugières, *Carmina*, Lyon, 1708, p. 135-137. Il était alors prêtre séculier.

« M. Giffon ne croit pas qu'on puisse escrire ou imprimer je *peux*. M. le secrétaire a dict avoir ouy l'un et l'autre dans les discours ordinaires, mais n'avoir pas faict l'observation dans les Remarques ni de *Mesnage* ni de P. *Bouhours*, ni dans les livres nouveaux. On faict connestre tout cela à ces MM. et la mesprise de leur date qui porte 22 mars (21, d'après le Registre), et l'on ne la reçoit que le premier juin (1). »

L'Académie se tenait, autant que possible, au courant des publications nouvelles, qu'elle trouvait annoncées dans le *Mercure*. Le 23 décembre 1679, « on s'entretient sur le nombre des livres qu'on imprime continuellement à Paris, on lict quelques vers de l'Histoire de France abbrégée et mise en vers héroïques, par M. *de Bérigni*, cette année. On s'entretient encore des livres de la province, on parle de l'imprimeur de cette ville (Claude Mesnier) qui en a un en estat d'estre imprimé, etc. (2). » Le *Mercure galant* la renseignait, à

(1) Registre de l'Académie, fol. 190. Nous citons le registre, avec ses contradictions. Il n'est plus question au Registre de ces MM. de Toulon. On dit également je *peux* ou je *puis*, mais plus souvent je puis, sans qu'il y ait de règle absolue. V. Registre, fol. 20, verso, une consultation de « Messieurs de Tarascon » en nov. 1666.

(2) Registre de l'Académie, fol. 180 verso. Voir, juin 1681. Reg. fol. 201 verso, un mot sur des vers attribués soit à Boileau, soit au duc de Nevers, soit au duc de La Meilleraye. En janvier 1682, M. de Grille examine le panégyrique du roi par l'abbé de *La Chambre*, curé de Saint-Barthélemy, prononcé à la maison professe des Jésuites, rue Saint-Antoine (actuellement église paroissiale Saint-Paul Saint-Louis). Registre de l'Académie, fol. 210 verso.

cet égard, et les confrères de Paris étaient des correspondants tout indiqués. Parmi ces confrères, Vertron fut certainement un des plus actifs. Pendant près d'une année, à l'époque de sa réception, en 1680, l'Académie ne fut, pour ainsi dire, occupée que de ses envois vers à la mode, maximes de cour, bouts rimés, sonnets madrigaux, discours et lettres (1).

Les académiciens d'Arles écrivaient le plus souvent en français, l'italien et l'espagnol étaient familiers à quelques-uns ; mais M. de Montcalm n'était pas seul versé dans les langues anciennes. Sans parler des poésies latines de M. *de Saint-Andiol* et du P. *Daugières* le Registre nous fournit la preuve que le latin n'était pas dédaigné par l'Académie française d'Arles, malgré la préférence accordée au français.

En janvier 1671, M. de Cays lut quatre distiques latins, « pour servir d'inscription au Louvre (2). »

M. l'abbé *de Verdier* composa l'inscription latine gravée au portail sud de l'hôtel de ville, et celle de la Diane ; M. de Grille, en 1672, rédigea une épitaphe

(1) Voir le Registre de l'Académie août 1680, fol. 193, Cfr. Nouvelle Pandore I, 105-106. Voir encore le Registre de l'Académie fol. 194 verso ; fol. 205 et ci-dessus t. 11 p. 240. Les numéros du *Mercure* de 1680 à 1710 donnent sans cesse des lettres, vers ou autres productions de Vertron.

(2) Registre de l'Académie, fol. 91 verso, 104, 140, 144, 155 verso. Le 23 juillet 1681. « M. de Giffon fist voir un distiche latin fort joly qui fust estimé de toute la compagnie. » Reg. fol. 204.

latine pour le premier président *Henri de Forbin d'Oppède*, diverses inscriptions latines pour l'obélisque et une autre épitaphe pour M. *François de Boche* (1).

Enfin, au mois de septembre 1680, « M. l'abbé Flesche a lu les vers latins qu'il a faicts nouvellement à l'honneur des eaux minéralles nouvellement découvertes en Crau, terroir de cette ville ; on le prie de les remettre à M. le secrétaire pour les envoyer incessemment à Paris, on les a trouvés de bonne force, et peut-être dignes de donner une idée grande de l'universalité des académiciens de la royalle, qu'on n'estimoit pas jusques ici principalement par la poésie latine. M. l'abbé *Flesche* a faict lecture encore d'une eslegie au langage d'Ovide (2). »

M. *de Ranchin*, M. *d'Abbés* envoyèrent plusieurs fois des vers latins et, de temps en temps aussi, nous cons-

(1) Registre de l'Académie, fol. 91 verso. Dans le mois de février, l'Académie choisit parmi les distiques qui lui furent présentés, le meilleur, qu'elle envoya au duc de Saint-Aignan, pour l'inscription du Louvre :

« *Regia quæ magnis fueram non regibus impar*
Augeor, et domino sum minor aucta meo. »

Il est d'un académicien et le registre fait observer que « c'estoit là le subjet à la mode et qui occupoit les meilleures plumes du royaume. » Fol. 92.

M. l'abbé *Gaspard de Varadier de Saint-Andiol* en composa un aussi : « *Suspicis attonitus regalia tecta viator,*
Noveris humani numinis esse domum. »

Juvenilia, p. 175.

(2) Registre de l'Académie, fol. 195. Sur la Fontaine de Crau, voir un article de M. Fassin dans le *Musée*, 1873-1874, p. 119-120.

tatons que des pièces françaises étaient traduites e latin et réciproquement (1). En 1683, M. *de Grill* rédigea, au nom de l'Académie, une inscription pou la Diane d'Arles. En résumé, les académiciens d'Arle étaient très éclectiques et il exerçaient leurs talent dans toutes les langues alors en honneur.

En parcourant le Registre de l'Académie, on ren contre très souvent des pièces à la louange de Louis XIV et à première vue on pourrait peut-être reprocher à no académiciens un excès de flatterie. Nous avons déj dit (2) avec quel enthousiasme on célébrait la gloire d Louis XIV, pendant la conquête de la Franche-Comt (1668), la guerre de Hollande et d'Allemagne (1672 e 1675), mais surtout après le traité de Nimègue (1679 qui marque l'apogée des armes françaises, victorieuse et respectées de toute l'Europe. M. *de Boche* et M. *d Chateaurenard* servaient dans les armées royales, ave nombre d'officiers arlésiens ; il n'est donc pas surpre nant que le patriotisme des académiciens se soit donn libre carrière. Et puis, ne devaient-ils pas au roi leur lettres d'établissement, le nom d'Académie royale et l

(1) Registre de l'Académie, fol. 128 verso, avril 1675; avril 1672 fol. 107; de même il est question de traductions françaises de vers latins de Daugières sur la Diane, en 1684. Registre de l'Acadé mie, fol. 230. M. de Grille traduisit aussi des vers de *Santeul*.

(2) V. t. I, p. 262 et sqq., et t. II, p. 416 et *passim*. Voir a Registre de l'Académie, fol. 111 verso, 112 verso, 113 verso, 11 115 verso, 116 verso et *passim*.

faveur dont ils jouissaient à la cour ! Nous avons signalé au passage bien des pièces à l'honneur du roi (1), nous n'y reviendrons point ici.

Il faut le reconnaître aussi, la poésie légère tenait une large place, dans les occupations des académiciens d'Arles : rimer un sonnet, tourner élégamment un madrigal, leur semblait une chose importante. Sans doute, le tempérament provençal, les souvenirs des troubadours et des rimeurs de tout genre que la Provence — la terre des poètes (2) — avait produits, expliquent cet engouement, qui d'ailleurs était général. Le grave Boileau, dans son Art poétique, exalte le sonnet, et si l'on parcourt les journaux littéraires du siècle de Louis XIV, les recueils aujourd'hui oubliés des Académies établies à *Nîmes*, à *Villefranche*, à *Soissons*, à *Caen*, à *Toulouse* et ailleurs, on y trouvera une infinité de ces petites pièces, auxquelles se complaisaient les beaux esprits du temps. Nos Arlésiens rimaient autant que leurs collègues des autres Académies : le Registre

(1) Durant la guerre de Hollande, les académiciens ne s'entretiennent que des victoires du Roi. En mars 1672, ils lurent un sonnet de l'abbé de Brianville, qui se terminait par ce vers : « Je les si eslevez, je sçaurai les détruire. » V. Registre de l'Académie, fol. 106 verso, 107 verso, 116 verso et ailleurs. Le sonnet de *Brianville* a été traduit en vers latins par le P. Daugières, Carmina, éd. de 1708, p. 135-137.

(2) *Philippe Monskes*, ancien romancier provençal, disait que Charlemagne avait fait une donation de la Provence aux poètes pour leur servir de patrimoine. Cité par *Bouche*.

cite souvent des élégies, des sonnets, des madrigaux. Souvent aussi, il résume des discussions sur les qualités de l'ode, du sonnet, du poème dramatique (1).

On se tromperait pourtant étrangement si on se figu-

(1) Le 28 novembre 1668, M. de Grille présenta des observations sur le poème dramatique, tirées en partie de Jules-César Scaliger, de Vida, du Tasse, de Ménage, etc. V. Registre de l'Académie, fol. 45 bis verso. Le 24 mars 1668, « M. de Grille lit le commencement des Eléments du Parnasse ou de la Méthode de faire des vers, dont il avoit esté ci-devant chargé. » Registre de l'Académie fol. 52 bis. Le 18 novembre 1672, « M. le secrétaire porte un sonne comme pour l'emploi de la sepmaine. » Reg. de l'Académie, fol. 10 verso. Le 9 janvier 1668, M. *de Sabatier* fut chargé de parler « d la nature de l'ode et des stances, selon les règles les plus justes d l'art. » Le 16, M. *Bouvet* parla du sonnet, M. *de Sabatier* de l'od et des stances « selon les lois et les règles des maîtres. » M. *de Gril* fut prié d'apporter à la prochaine séance « ses observations sur poétique et d'exposer au long les divers genres de poème. » C'e ce qu'il fit. « M. *de Robias* leut ses remarques sur toute sorte sonnets et comme cette œuvre fut trouvée très nécessaire, il fut pr d'en achever le dessain, comme aussi des autres genres de poésie Séance du 23 janvier 1668. V. le Registre de l'Académie, fol. 48 b et verso, et encore les séances du 30 janvier, du 5 février, etc., où même question fut agitée. A la séance du 30 janvier 1668, « demanda comment se peut-il faire qu'un homme auquel on n jamais appris à faire des vers, en puisse faire, lorsque d'ailleurs n'a point ce feu et ce génie que la nature donne à quelques-uns on charge M. le secrétaire de porter à la première assemblée que que art ou méthode pour cela. » Registre de l'Académie, fol. 48 b verso. Le lundi 14 novembre 1667, « M. *de Robias* fut prié de dir quelque chose d'instructif pour l'assamblée prochaine sur les pièce de théâtre et sur la différance des ouvrages poétiques. » Registre de l'Académie, fol. 44 bis verso. Le même jour, *Giffon* « leut aussy ses remarques sur les Epigrammes. » Le 4 juin 1668, *Giffon* fit « des remarques fort judicieuses » sur une ode de Roubin au Roi et une autre pièce du même auteur. Registre de l'Académie, fol. 59.

rait les académiciens d'Arles toujours absorbés par des discussions philologiques, plus ou moins agrémentées de littérature et de poésie. C'étaient, pour la plupart, des hommes jeunes qui ne négligeaient aucun des divertissements mondains, que la ville d'Arles pouvait offrir. Le carnaval était toujours fatal aux travaux de l'Académie. Le 7 mars 1667 « on ne rapporta rien dans cette séance, attendu les dissipations du carnaval (1). »

Lorsque les académiciens d'Arles venaient à Paris,

(1) Registre de l'Académie, fol. 41 verso et 42, et ci-dessus, t. I, p. 93, en note : « Le mois de mai (1670) se passe en voyage, cours et autres divertissemens. » Registre de l'Académie, fol. 86. — La foire de la Madeleine, qui se tenait à Beaucaire, à Nimes et à Arles, était aussi une occasion de suspendre les travaux ; les plaisirs et les affaires se partageaient le temps des académiciens.

« Ce lundi gras, 13 février 1668, l'assamblée ne fut que comme un acte de la diligence de Mrs de l'Académie, à cause des divertissements de la saison. » Registre de l'Académie, fol. 49 bis. — « Les divertissemens du carnaval ne sont pas si grands cette année, ni mesme si spirituels qu'on les avoit veus ci devant, l'Académie y prend peu de part. MM. les abbés *de Verdier*, *de Boche* et *de Barrême* ont de meilleures veües que la plus part des mondains ; ils se disposent aux prédications du prochein caresme. » Registre de l'Académie, fol. 106, février 1672.— Février 1674 : « Les gazettes de la cour et de l'armée fournissent l'entretien de l'Académie. » Registre de l'Académie, fol. 116 verso.— 17 janvier 1667, « l'assemblée fut médiocre à cause de la solemnité de mariages et baptesmes où la plus part des académiciens furent invités, néantmoins ils s'en trouva jusques à six. » Registre de l'Académie, fol. 37 verso. — En janvier 1683, les académiciens étaient « séparés ou engagés aux divertissemens matériels du carnaval. » Registre de l'Académie, fol. 220. — Le 2 janvier 1677, « on s'entretient des petits vers qui font partie du divertissement du carnaval et de la commedie qui se dispose pour, etc. » Registre de l'Académie, fol. 154.

ils se mettaient en relation avec les savants et avec l
membres de l'Académie française (1). Ils étaient sı
tout très fiers d'être admis aux honneurs d'une séan
Mais ce qu'ils recherchaient avec autant, sinon plus
soin, c'était l'occasion de se produire soit à la co
soit dans les sociétés cultivées, dont le duc de Sai
Aignan leur facilitait l'entrée. Les réunions de la pl
Royale et de l'abbé d'Aubignac, les salons où régn
Mademoiselle *de Scudéry*, les attiraient. C'est que
ils rencontraient de beaux esprits et des gentilshomm
des lettrés et des gens du monde, et ils se retrouvai
dans leur élément (2).

(1) On peut s'en référer aux deux premiers volumes, en ma
endroits. Signalons seulement le trait suivant : « M. de S. Véra
parlé sçavamment de l'origine des mots, ou des langues, de l'an.
gie ou relacion qu'elles peuvent avoir entre elles. Il a vu M. *M*
nage durant son séjour de Paris et semble avoir gousté, avec ı
partie de cette grande ville, la science des racines, dont cet auth
a faict diverses observations. » Et en marge : « M. Mesnage a es
des origines ou racines des mots.» Registre de l'Académie, fol. 2
Séances de mai 1682. Gilles Ménage (1613-1692) est l'auteur d
dictionnaire étymologique de la langue francaise, publié en 16
puis réédité en 1694, et analysé par le *Journal des Sçavans*,
17 mai 1694, p. 217.

(2) En août 1668, « on leut encore la relation des divertisseme
de Versailles, par M. *de Bouchon*, qui fut trouvée fort juste et
agréable... Le 13 aoust, M. de Boches, arrivé de la cour, fait
récit à l'Académie de toutes les caresses, promesses et civilités q
avoit reçeues, en qualité d'académicien d'Arles, de Mgr le duc
S. Aignan. Il entretient ensuite la compagnie des pompes et sol
nités de Versailles, de l'accueil que Sa Majesté lui fit, etc. » F
de l'Académie, fol. 64. — On sait que les MM. de Boche éta

A la fin de 1676, après la solution défavorable de la question des Inscriptions, les académiciens se rappelèrent « que les muses académiques ne sont pas filles de cabinet comme les autres, qu'elles aiment la société, la joie et les festins (1). » Ce fut alors qu'on représenta *Nicomède* de Corneille (1651), et qu'on essaya de

souvent appelés MM. de Bouchon, et que le peuple arlésien les désignait familièrement sous le nom de : *lei Moussu Bouchon.*

« Je prétends que l'heureuse influance de l'Accadémie royalle me porte bonhœur à la cour, et je prétends par reconneissance de resusciter son nom et sa gloire en un pays où le malheur des temps sembloit l'avoir effacée. J'ay desjea escrit à Mr le duc de Saint Aignan au Havre, d'où il m'a fait l'honneur de me rescrire qu'il est ravi de me sçavoir à Paris, qu'il se hastera d'y venir bientost et qu'il meurt d'envie de s'entretenir avec moi de nos petites affaires. J'ai salué Mr l'archevêque de Paris, Mr de Colbert et bien d'autres illustres de l'Académie françoise, qui tous entrent amoureusement dans l'intérest de la nostre. » Registre de l'Académie, fol. 113. Fragment d'une lettre de M. de *Grille*, du 5 octobre 1673, de Saint-Germain en Laye.

En février 1674, le duc de Saint-Aignan conduisait MM. de Grille et de Boche « chez les dames de bel esprit, chez les Bussi Rabutin, etc. » V. t. I, p. 266. — En mai 1675 « Mr Giffon escrit de Versailles les nouvelles de la bonne cour, de Mr l'evesque de Condon, Précepteur de Mgr le Dauphin, du R. P. La Chaise, confesseur du roy, des grands desseins de Sa Majesté et autres choses importantes, où l'amour et la reconnessance de l'Accadémie royalle intéresse tous les académiciens. » Registre de l'Académie, fol. 129. Et M. de Gageron est prié de faire sur ce sujet une pièce de vers, sonnet ou madrigal. V. t. I, p. 283. — En décembre 1667 « on leut un bout rithmé du marquis de Bussi sur des rimes extravagantes à l'honneur du Roy. » Registre de l'Académie, fol. 46 bis.

Le 9 avril 1668 M. de Sabatier entreprit un entretien à la manière du marquis de Bussi. Registre de l'Académie, fol. 52 bis, verso.

(1) Registre de l'Académie, fol. 153. V. t. II, p. 1-3, et t. I, p. 61 et passim.

reprendre l'usage de se réunir dans des repas d'amis. M. *de Sabatier*, M. *Aiguières* et M. *de Cays* furent les promoteurs de ces amusements, que la mort du viguier de Grille et des occupations plus sérieuses vinrent suspendre.

Les différentes séances publiques tenues par l'Académie, en 1670, en 1678, en 1682, 1684, etc., étaient ordonnées avec un soin extrême, qui témoigne des préoccupations mondaines des académiciens. Ce sont des gens d'esprit sans pédanterie, et qui ne veulent pas se tenir en dehors de la vie ordinaire. Ils veulent même y jouer leur rôle (1). Ainsi en 1681, le duc de *Vendôme*, gouverneur de Provence, vint à Arles. Selon l'usage, tous les corps organisés de la ville allèrent lui présenter leurs hommages. L'Académie vint aussi lui faire compliment au palais épiscopal, et ce fut M. de *Gageron* à la tête de toute la noblesse, qui porta la parole. Il le fit avec un succès, dont le *Mercure* parle très avantageusement : « Il s'en acquitta d'une manière si spirituelle et si délicate, qu'il s'attira les justes éloges de ce prince e

(1) « Le lundi 14 octobre 1669, M. le secrétaire faict voyr un madrigal pour S. A. Mgr le grand prince de Toscane qui passoit, de retour de son voyage du nord et de la cour de France. » Reg. de l'Académie, fol. 73 verso. Ce madrigal est cité dans les *Lettres de M. le Marquis de.....* Paris, 1676, p 77-78. — Le duc de Toscane ne passa pas à Arles et le madrigal lui fut adressé par l'entremise du P. *Restaurand*, augustin arlésien, aumônier de la cour de Florence. Voir dans les Lettres du marquis de ***, la lettre X en entier, p. 66-76, éd. de 1676.

d'un très grand nombre de gens de qualité et d'esprit, qui tombèrent tous d'accord qu'on ne peut parler plus juste et d'un air plus noble (1). » Le Registre, de son côté, atteste que le duc de *Vendôme* « ne s'estoit point encore ouï louer de si bonne grâce. Aussi (cette jeune Altesse) en témoigna-t-elle beaucoup de reconnessance et par ses airs de prince obligé et par ses paroles obligeantes (2). »

La présence de l'Académie à cette cérémonie offi-

(1) *Mercure Galant* de janvier 1682, éd. de Lyon, p. 58.

(2) Reg. de l'Académie, fol. 209 verso. Mémoires de nov. 1681. « Le 22 on s'assemble extraordinairement pour délibérer sur le compliment que l'Académie semble debvoir à M. le duc de Vendosme; c'est M. *de Cays* qui en a faict la proposition dans le cabinet de M. Giffon. Toute la compagnie demeure d'accord de cette civilité; on prie M. *de Gageron*, qui se trouve directeur de ce mois, de prendre l'employ. Il s'en excuse d'abbord avec beaucoup de modestie, mais on le presse et l'on luy faict si bien connestre l'importance et la nécessité de la chose, qu'enfin pour l'amour et l'honneur de l'Académie, il promet de complimenter ledit duc, qui doibt arriver, à ce qu'on dit, environ la fin de ce mois. Ce jeune duc arrive, M. de Gageron, à la tête de la noblesse académique luy faict son compliment avec beaucoup d'eloquance, quoique sans art, et de la manière qu'un gentilhomme qui a beaucoup d'acquis et de naturel peust parler. C'estoit dans la chambre de M. le coadjuteur, dans le palais archiépiscopal, toute la ville en la personne des principaux fust tesmoin de cette action aussi bien que quelques illustres de la province. L'envie n'eust rien à dire en cette rencontre de pœur de se faire une affaire avec cette jeune altesse qui ne s'estoit point encore ouï louer de si bonne grace; aussi en temoigna-t-elle beaucoup de reconnessance, et par ses airs de prince obligé et par ses paroles obligeantes. » Le mois suivant l'Académie admit l'abbé d'Aygazier, prêtre de Marseille, précepteur du fils du premier président *Marin*. V. t. II, p. 300 et suiv.

cielle est significative : l'Académie française n'avait été admise à haranguer le roi, dans les occasions solennelles, avec les cours supérieures, qu'en 1668, après la conquête de la Franche-Comté. Cet honneur lui fut accordé, grâce à l'influence du président *Toussaint Rose*, qui signala au roi « l'horrible désordre » de voir tous les corps constitués venir haranguer le roi, « tandis qu'on laisse muets, en si beau sujet de parler, ceux qui font profession particulière d'éloquence » et qui sont « chargés par leur institution de cultiver le précieux don de la parole. » L'observation était juste, et Louis XIV fit « cesser un si grand scandale (1). »

MM. de *Grille*, de *Chateaurenard*, *Roubin*, Giffon, Vertron, de Faure Fondamente furent, nous l'avons dit, admis aux séances de l'Académie française ; leurs confrères d'Arles entendaient bien rendre cette politesse aux académiciens de Paris à l'occasion. Elle faillit se présenter une fois. Le 27 février 1676, M. de *Villeserin*, évêque de Senez, était à Arles (2). C'était un bel esprit,

(1) Cfr. Mesnard, Histoire de l'Académie, p. 23.

(2) *Louis-Anne Aubert de Villeserin*, né en l'Ile de France, était chevalier de l'ordre de Saint-Michel, lorsque Louis XIV le désigna pour l'évêché de Senez, le 17 avril 1671. Ses bulles furent expédiées, le 15 juillet 1671, et le 9 août il fut sacré, dans la chapelle des Ursulines du faubourg Saint-Jacques, à Paris, par Mgr *Louis Adhémar de Grignan*, évêque d'Uzès, assisté de *Charles de Bourlon*, évêque de Soissons et de *Jean Rotundis de Biscarras*, évêque de Béziers. Il prêta serment au roi le 6 octobre et peu après il prit possession de son église. Senez était une pauvre bourgade, le nou-

qui avait brillé à Paris dans les réunions littéraires, en particulier dans celles qui se tenaient chez l'abbé *Dangeau* et chez l'abbé d'*Aubignac* (1).

Nos académiciens ne sachant pas précisément s'il était oui ou non de l'Académie française, s'en informèrent, avec l'intention de lui rendre les honneurs que ce titre méritait. Il fut constaté que M. de Villeserin n'était point membre de cette assemblée. Deux ou trois d'entre les académiciens lui firent visite, et ce fut tout.

Nous pourrions recueillir encore, dans le Registre de l'Académie, de piquants détails : Au mois de juin 1680, une aventure tragique ensanglanta les rues d'Arles. M. *de Gouin*, éconduit par *Alphante Bibion*, veuve de M. *Perrin*, qu'il poursuivait depuis quatre ans, ayant su qu'elle aimait un gentilhomme de Tarascon, M. *de Saint-Ange*, résolut de la tuer, ce qu'il fit, malgré la présence de Saint-Ange. Les deux rivaux furent blessés

veau prélat obtint que le siège épiscopal serait transféré à Castellane, mais le Pape refusa son autorisation, en présence de l'opposition que cette mesure souleva, et jusqu'à la Révolution la question resta pendante. M. de *Villeserin* mourut le 7 février 1697. V. Bibl. d'Aix, mss. 849, pièce 48. Motifs de la transférance du siège épiscopal de Senez en la ville de Castellane, 5 p. in-4°. — Sur son passage à Arles, voir le Registre de l'Académie, fol. 143 verso. L'abbé D'Aubignac mourut en 1680 V. le Mercure galant de décembre 1680, p. 105. Cfr. *La Bruyère*, éd. des Grands Ecrivains, t. I, p. 547. V. *Goujet*, Bibl. Franç., t. XVIII, p. 409-418. Sur les réunions tenues chez l'abbé D'Aubignac, voir encore *Lelong Fontette*, t. IV, p. 69.

(1) Il y aurait une comparaison facile à établir, entre les réunions de l'abbé *D'Aubignac* et l'Académie d'Arles.

et M. *de Maillane*, cousin de Saint-Ange, voulait massacrer M. *de Gouin*. Grand émoi dans la ville, mais M. *de Sabatier*, alors consul, parvint à le calmer. Naturellement on parla de cette aventure à l'Académie, à la séance du 13 juin, chez M. *de Beaumont* : « On s'est entretenu dans l'esprit de la belle moralle, au subjet d'une querelle arrivée depuis peu, pour sçavoir qui tesmoigne plus de cœur ou celui qui venge et repousse une injure sur le champ, ou celui qui s'en remet aux édicts et à la justice du prince, etc., ou celui qui se domine et gouverne soi-mesme, ou celui qui tue son ennemi, ou l'emportement et l'impétuosité, ou la freddeur et la modéracion; on a cité d'assez bonnes raisons de part et d'autre, qu'on ne peut enregistrer sans trop de fatigue, mais on est enfin convenu du bon sens de ce vers latin :

> « *Fortior est qui se quam qui fortissima vincit*
> *Mœnia* .. » Reg. de l'Académie, fol. 190 verso (1).

En septembre 1667, le marquis de *Spinola*, génois, fut amené à la séance par Giffon : il « fut regalé du Registre et de l'histoire en abbrégé de l'Académie, il en

(1) L'Académie, on le voit, prit la chose gaiement. Voir pour plus de détails, Musée III, 247, Mémoires de J. de Sabatier, et un article du *Mercure galant* de mars 1680, p. 171-186, éd. de Lyon, consigné dans le volume 58 de *Bonnemant*, p. 251-274, éd. de Paris C'est le même fait arrivé le 28 du mois de février, qui était un mercredi. L'Académie s'en occupa assez tard.

approuva l'employ et les exercices (1). » Plus tard, M. *Aygasier* vint également la « divertir » par les tours de force de mémoire et d'improvisation dont parlèrent les gazettes du temps (2). Une autre fois ce fut M. de *Pouillan*, qui proposa de donner à la jeunesse arlésienne des leçons « de la belle mathématique et toutes ses parties, qui font la véritable science d'un gentilhomme (3). »

(1) Registre de l'Académie, fol. 50 verso.

(2) V. t. II, p. 300-302 et le *Mercure* de mars 1682, p. 63-66, non cité par nous. Nous n'avons pu identifier d'une façon absolument certaine ce bizarre orateur, ni retrouver la date de sa mort.

Ce genre d'exercice avait déjà distrait l'Académie, 12 ans plus tôt : « Le lundi 15 septembre (1669) l'assemblée se passe dans la visite que rend un pauvre estranger à l'Académie. Il se dict sçavant de profession, en toute sorte de langue, il se nomme *Poichet*, il discourt sur le champ de toute sorte de matière, grand Lulliste qui sçait presque tout, sans sçavoir se garantir de la pauvreté. On l'escoute patiemment, on luy faict la chérité et l'on le renvoye.» Registre de l'Académie, fol. 73.

Il y avait une « Académie à monter à cheval, » qui fut organisée sur le modèle de celle d'Aix, Montpellier, Toulouse, Grenoble, Montélimart en 1670. » V. Annales d'Arles, ms. 806, et au fonds Bonnemant, vol. Collège Académie, la requête présentée au conseil en cette circonstance, 4 p. in-4°. Le conseil accorda une subvention annuelle de 600 l. à la demande de M. *D'Icard*. Délibérations du 1er et du 4 mai 1670, Registre des Conseils, fol. 20 et 60.

(3) Le 10 octobre 1672, M. le directeur (de Sabatier) instruit l'assemblée du désir de M. de Pouillan, gentilhomme du Comtat de la maison de Roquars, qui demande à être introduit dans le lieu des séances de l'Académie. Il est introduit par MM. de Grille, de Beaumont et de Boyverdun, qui prennent séance. Après quelques compliments, M. de Pouillan, « sçavant et vertueux », entretient la compagnie « de toutes les parties de la belle mathématique où il excelle. Il dit en peu de parolles et sçavamment tout ce qu'un gentil-

En résumé, les nouvelles de la cour, de la guerre et des lettres sont discutées, commentées et accueillies avec faveur, et dans les séances de l'Académie nous retrouvons la trace de toutes les graves questions qui passionnaient alors l'opinion.

Les académiciens d'Arles nous apparaissent non comme des savants de profession, mais comme des esprits cultivés et lettrés, dont l'attention est sans cesse en éveil.

homme, qui a su joindre la pratique de 20 campagnes à la théorie, peut avoir remarqué en l'art de la guerre, de l'attaque et de la deffence des places, des fortifications regulliéres et irrégulliéres, des siéges, de la castramétation, des combats et des batailles, des troupes en général et de leurs espèces, il discourt pertinemment des noms et des choses, selon l'histoire ancienne et selon l'usage d'aujourdhui, des phalanges des Grecs, des cohortes et des légions romaines et de toute autre chose qui concerne le mestier. » Registre de l'Académie, fol. 108.

Les académiciens, à la séance suivante, se proposent de voir « quelques jeunes gens dont la patrie abonde, qui puissent et qui veuillent proffiter du séjour que fait ici M. de Pouillan, pour apprendre, sous un tel maistre, la belle mathématique et toutes ses parties, qui font la véritable science d'un gentilhomme. » Registre de l'Académie, fol. 108 verso.

CONCLUSION

L'Académie d'Arles ne vécut guère qu'un demi-siècle : elle n'a produit que des œuvres d'ordre secondaire et à première vue, il semble qu'elle n'eût qu'un rôle assez effacé. Mais n'est-ce pas un titre de gloire pour une ville de 25.000 habitants (1), comme était la ville d'Arles, d'avoir soutenu, pendant ce laps de temps, une société littéraire, alors que mainte ville

(1) « Si le temps vous donne lieu d'exécuter vos idées, Arles aura de quoy éterniser sa mémoire par vos ingénieuses productions, et les grandes villes de la France et de l'Italie n'auront point de petits corps à lui opposer qui soient ni plus féconds en génies excellents ni plus illustres en dignes sujets. » Registre de l'Académie, fol. 12. Lettre de demande de l'abbé Flèche, août 1666. Le P. Daugières dira la même chose à peu près en 1684, dans la préface des *Réflexions sur les sentimens de Callisthène*.

« M. *d'Arbaud* demende des lettres de recommandacion de la part du corps à M. de Eioubec, premier présidant du parlement de Thoulouse. Il croit que ces letres ne luy seroient pas inutilles d'autant qu'il est seur que le chef de cette illustre compagnie a beaucoup d'estime pour l'Académie royalle et qu'il luy en a parlé comme d'un prodige en ces propres termes : « Qu'on trouve quarante sçavans, lui a-t-il dict, dans le royaume, qui composent l'Académie françoise, cela se peust ; mais 30 gentilshommes dans une seule ville, amoureux des belles-lettres et les ennemis du vice et de l'oysiveté, cela me semble admirable. » C'est la relacion qu'en a faict M. d'Arbaud à MM. les académiciens. On n'a rien délibéré sur la proposition des lettres de recommandacion, comme estant une nouveauté, non pratiquée d'aucune accadémie dans l'Europpe. » Avril 1678. Registre de l'Académie, fol. 173.

plus importante ne parvenait pas à en organiser une(1)? Sauf l'Académie de Caen, antérieure de quelques années, l'Académie d'Arles est la plus ancienne société littéraire de province, organisée sur le modèle de l'Académie française. Elle fut la première honorée de lettres royales de fondation, la première aussi affiliée à l'Académie française. A tous ces titres elle mérite de fixer l'attention. En outre, elle était établie à 200 lieues de Paris, dans une province qui avait conservé sa physionomie spéciale, mieux peut-être que les autres.

Depuis près de deux siècles la Provence était unie à la France, mais l'assimilation était loin d'être entière-

(1) Les séances extraordinaires étaient au choix du directeur. Un curieux passage du Registre de l'Académie montre quelles difficultés rencontrait parfois le secrétaire chargé d'organiser les diverses réunions.

« On s'est entretenu des moyens les plus propres et les plus courts pour assembler les académiciens un peu plus régulièrement. On demeure d'accord que c'est un malheur dont personne en particulier n'est coulpable, mais que tous générallement en sont la cause, que M. le secrétaire faict au-delà de ses debvoirs lorsqu'il escrit et envoye le billet, on va lui mesme chercher ses amis, que le jour de l'assemblée arrivant, chascun doibt se tenir pour adverti, que les lettres et autres affaires de l'Académie ne se peuvent bien décider ailleurs. M. le secrétaire a dict qu'il se conserve toujours tant de zelle pour l'Académie qu'il est prest d'aller lui-mesme monstrer les lettres qu'il escrit et celles qu'il reçoit pour le corps aux maisons des particulliers et qu'il a faict cela durant longtemps, mais qu'il ne se peust pas promettre assez de vigueur et de santé pour le faire à l'advenir, qu'on lui faira plaisir de lui marquer ses erreurs, qu'il peust faillir comme les autres, mais non pas vouloir faillir. »

Mai 1680. Registre de l'Académie, fol. 188.

nt réalisée: il restait beaucoup à faire. L'Académie
.rles y travailla dans une sphère spéciale, en contri-
ınt à répandre la langue française et en assurant le
'eloppement de notre idiome national, dans une
ıtrée où l'ancienne langue ne cédait que peu à peu
:errain.

Populariser le français, en l'employant à l'exclusion
ıstante du provençal, tel fut le rôle de l'Académie.
faut avouer qu'elle venait à son temps : le provencal,
rès une période de gloire, était en pleine décadence.
avait perdu sa pureté, et les infiltrations successives
français lui avaient enlevé son originalité. La langue
palais, de l'administration, des affaires publiques
ıit le français : les administrateurs, envoyés par le
ıuvoir central, ne parlaient que français et le contact
urnalier avec eux obligeait les gens des classes
ıltivées à renoncer peu à peu à l'emploi de l'idiome
cal. Ce dernier était forcément relégué au second
lan, même dans l'estime de ceux qui le parlaient
ıcore, et le français était la langue noble, la langue
:s gens distingués.

Nous ne voulons pas entrer dans la grande discus-
on théorique, qui existe entre ceux qui regrettent la
isparition des anciens parlers locaux de la France, et
:ux qui applaudissent au règne de plus en plus domi-
ateur de l'unique langue nationale : le français. Nous
ous tenons sur le terrain des faits : cette belle langue

nationale, simple et noble, claire et expressive, rend admirablement toutes les nuances de la pensée. Elle est le résultat du travail lent de plusieurs siècles, le développement logique de causes constamment actives, l'expression enfin du génie de toute une race cultivée, jeune et forte. Peu à peu, le mouvement parti de Paris s'est propagé jusqu'au fond des provinces. Le français littéraire, qui est la langue de Paris et de l'Ile-de-France, gagnait constamment du terrain sur les parlers locaux, au grand avantage de la civilisation, en général, et de l'unité nationale, en particulier.

Les académiciens d'Arles assistaient, d'une part, à la décadence du provençal, de l'autre, au merveilleux épanouissement du français, au milieu des splendeurs du siècle de Louis XIV. Ils ne discutèrent pas ; ils ne se firent pas une opinion scientifique, mais leur simple bon sens les inspira bien. Ils s'associèrent aux efforts des grands écrivains, sortis de toutes les provinces de France, et cherchèrent à rendre populaire, sur les bords du Rhône, une langue illustrée par tant de chefs-d'œuvre (1). Il eût fallu une singulière ignorance pour agir autrement, et jamais l'admiration ne fut plus légitime. C'était, du reste, suivre le grand mouvement qui poussait les provinces à imiter Paris et s'associer au grand travail d'unification qui s'opérait.

(1) Voir pour plus de détails ma brochure l'*Académie d'Arles et son rôle en Provence*, Marseille, 1889, in-8°, 31 p.

D'aucuns prétendent que le français était encore très peu répandu en Provence au XVII[e] siècle, même parmi les hautes classes. C'est une erreur démentie par les faits. La preuve n'est plus à faire, et si l'on peut soutenir que le peuple ne comprenait guère, ou plutôt ne parlait guère que le provençal, il n'en est pas de même pour ceux qui avaient reçu quelque instruction.

Les Jésuites dans les collèges d'Aix, d'Arles, d'Avignon et de Carpentras, les Oratoriens dans ceux de Marseille, de Toulon et de Pézenas enseignaient le français à leurs élèves, et ces différents maîtres, souvent recrutés en dehors de la Provence, s'efforçaient de leur faire perdre l'accent et les idiotismes locaux.

A Marseille, dès l'origine (1652), les Registres de la Chambre de commerce sont tenus en français ; à Arles, la connaissance du français et même son emploi dans les affaires journalières n'était pas chose nouvelle. Il est constant que le français y était très répandu : non seulement on y publiait des écrits en français, mais même dans les *Livres de raison*, destinés à rester dans la famille, on se servait du français qui était une langue courante, même dans la classe moyenne des marchands, fussent-ils illettrés.

Quant à la noblesse arlésienne, plusieurs de ses membres servaient dans les armées et à la cour. Ils en rapportaient l'habitude de parler français qu'ils n'abandonnaient plus. Il y avait là, si l'on veut, une

question de mode, mais le résultat était le même. Vers 1622, lorsque M. Jacques de Grille fonda la société des *Anonymes*, véritable berceau de l'Académie, il ne songea pas à employer le provençal, dans ses réunions, et l'on peut ranger les *Anonymes* parmi les propagateurs de la langue française.

L'Académie d'Arles n'innova rien, elle continua une tradition et, suivant l'impulsion donnée par ses fondateurs, elle s'attacha à épurer le langage parlé en Provence (1).

Louis XIV, par ses lettres patentes de 1668, louait « les soins extraordinaires que prenoient tant de beaux esprits pour... introduire la pureté de la langue françoise dans une province maritime, où le mélange des nations apporte ordinairement la corruption et le changement de langage, » et il permettait aux Arlésiens de continuer dans ce but leurs réunions. Ils furent fidèles à l'esprit de leur fondation, et ne cessèrent d'avoir devant les yeux l'exemple de l'Académie française, dont ils voulaient être en tout les imitateurs et même les émules, au besoin.

« Porter notre langue à sa perfection et nous épurer le goût, soit pour l'éloquence, soit pour la poésie, c'est ce que l'Académie se proposa d'abord selon les vues

(1) Il y avait beaucoup à faire, et nous avons vu plus haut combien l'Académie attachait d'importance au beau langage.

du cardinal de Richelieu (1). » Gardienne de la langue nationale, l'Académie de Paris méritait spécialement le titre de française. Mais toutes les académies fondées sous Louis XIV le méritaient également, à des degrés divers, et même l'abbé Trabouillet le leur donnait, dans son *Etat de la France*, pour 1718. A Caen, à Nimes, à Toulon, à Villefranche, à Angers, à Soissons on s'attachait « à examiner la langue française dont la pureté est le but principal de ces exercices (2). » Les Arlésiens considérèrent leur Académie « comme une colonie des Belles-Lettres » établie « pour cultiver dans cette province, la langue qu'on parle à la cour, et l'esprit qui distingue l'Académie française (3). » Ils se flattaient d'avoir naturalisé en Provence les grâces de la langue française (4). L'Académie ne vécut pas assez pour voir

(1) D'*Olivet*, Histoire de l'Académie, 1743, 2 vol. in-12, I, 42.

(2) Mercure galant d'octobre 1686, p. 25 Cfr. l'article II des règlements de l'Académie de Caen : « La pureté de la langue devant être le principal objet de l'Académie, les académiciens ne peuvent donner trop d'application à l'introduire dans leurs ouvrages et à joindre à la solidité de l'esprit du païs les grâces de la diction pure et correcte ; n'étant pas moins difficile de perdre l'idiome du païs natal, que de se défaire des préjugés de la naissance. » Lettres patentes avec les statuts pour l'Académie des Belles-Lettre établie en la ville de Caen. Caen, Ant. Chevalier, 24 p. in-4°, 1705.

(3) Réflexions sur les sentimens de Callisthène touchant la Diane d'Arles. A Avignon, chez Michel Mallard, avec la permission des supérieurs. N. S. (Ce vol. paru s. d. est de 1684, et l'œuvre du P. Alb. Daugières, 1634-1709).

(4) Le Registre de l'Académie serait curieux à étudier au point de vue spécial de la langue : on y retrouverait bien des tournures de phrase qui sentent leur province ; mais il ne faut pas perdre

la réalisation de cet espoir, mais elle y travailla de toutes ses forces, et, après elle, le mouvement se continua si bien qu'en 1763, J.-B. Coye déplorait la situation absolument effacée faite au provençal et avouait que les beaux esprits de Provence auraient cru avilir leur plume en n'écrivant pas en français (1).

Il revient à l'Académie d'Arles une bonne part dans l'accomplissement de cette révolution, ou pour parler plus juste, dans cette évolution lente et régulièrement progressive, qui aboutira au triomphe absolu du français, que les dernières lois sur l'enseignement primaire feront pénétrer jusque dans les couches profondes de la population provençale. Les académiciens comprirent qu'il est, dans l'histoire des peuples, de ces heures où la résistance est inutile, et où en présence des faits produits par une série de causes fortement enchaînées, il vaut mieux accepter le résultat acquis que de perdre son temps à regretter un passé à jamais disparu. Au XVII[e] siècle, l'époque était venue où le français amené à sa perfection, par une succession de chefs-d'œuvre, devait remplacer les idiomes provinciaux, auxquels il avait emprunté le meilleur de leur substance. L'Académie d'Arles s'en rendit compte, elle y applaudit, et elle y prêta son concours.

de vue que l'œuvre entreprise par l'Académie était difficile et demandait surtout bien du temps.

(1) Voir la préface de *Lou Novi Para*, comédie provençale qui est une des meilleures œuvres de *Coye*.

APPENDICE

INTELLECTUELLE A ARLES, AU XVIII° ET AU XIX° SIÈCLE

—

alier de Romieu, son affiliation à l'Académie de Marseille. Porte-Feuille du chevalier de Romieu. — Académie de ue. — Pierre de Morand. — Essais de reconstitution de émie. — La Chambre Noire : l'Embrasure, les Associés du 'ard de Digne, l'Académie des dames. — Décadence de la téraire.

que les désastres causés par la peste de 1721 un peu réparés, la vie littéraire sembla se ranimer vence, en même temps que l'industrie et le com- Sous l'impulsion du duc de *Villars*, et grâce à té de M. de *La Visclède*, une Académie s'orga- Marseille, en 1726 (1). Le succès de cette société ide : Louis XIV lui accorda des lettres patentes t 1726; elle reçut très bon accueil et le chevalier mieu, ami de M. de la Visclède, fut un des rs membres associés. Le 23 avril 1727, à la re séance publique de l'Académie, tenue à

en était question, dès 1716, et, à cette date, le chevalier de était peut-être à Marseille. V. Lettre écrite par M. de *La* M. *Rigord*, subdélégué de l'intendance de Provence à e, sur le Projet d'établir en cette ville une Académie des et des belles-lettres, où il est parlé de l'ancienne Académie seille et des Marseillais qui se sont distingués dans les et dans les beaux-arts, à Paris, le premier avril 1716. Journal ux, janvier 1717, p. 124-154. Il n'y est pas question de toine Chalvet.

l'Hôtel de ville, le chevalier de Romieu fit son remerciement, ainsi que M. *André de Chalamont de la Visclède*, procureur du Roi au siège d'Arles (1). M. *de Robineau* leur répondit en quelques mots. Il fut particulièrement gracieux pour le chevalier.

Le discours de M. de Romieu est remarquable : il rappelle d'abord que M. de La Visclède a été couronné quatre fois par l'Académie française, puis il continue :

« L'on avoit sçu jusqu'à ce jour que notre climat produisoit des hommes d'un esprit vif et pénétrant, propres à l'éloquence, mais surtout remplis de ces heureuses saillies, de cette imagination hardie et féconde qui fait les poëtes. Mais l'on n'avoit que trop souvent éprouvé que dans le même auteur et dans le même ouvrage, ce feu s'éteignant et se rallumant par reprises, après avoir fait admirer son éclat, faisoit désapprouver son inégalité.

« Contens de ce que la nature leur fournissoit, ces esprits paresseux négligeoient de s'instruire des règles de leur art, et encore plus de celles de la langue françoise ; ainsi, dans leurs plus brillantes pensées, il perdoient par l'expression et les termes toute la gloire qui étoit duë à l'invention.

« Aujourdhuy, Messieurs, vos confrères viennent de montrer aux maîtres de cette langue, que dans une province des plus éloignées de la capitale, l'on peut par le travail acquérir cette perfection que les citoyens de cette heureuse ville reçoivent presque en naissant. »

Puis il insiste sur l'utilité des Académies, les qualités des académiciens et félicite Marseille d'inaugurer son Académie, sous les auspices du duc de Villars et dans des conditions qui garantissent le succès (2).

(1) On lit dans les Registres de Sainte-Anne : « André de Chalamont, procureur du roi au siège d'Arles et vieux garçon, mort le 18 août 1742, enterré le 19 dans l'église des Grands-Carmes. *Issautier*, curé. » Archives d'Arles.

Pierre de Robineau, commissaire des guerres, mourut en 1764.

(2) Voir ce discours, p. 101-108, Recueil de plusieurs pièces de

M. *de Robineau* répondit, en ces termes, au chevalier de Romieu :

« Monsieur, c'est avec un applaudissement général, et en se félicitant elle-même, que l'Académie vous a accordé la place d'associé, que vous luy avez démandée; mais la joye que nous ressentons, en cette occasion, ne laisse pas d'être mêlée de quelque amertume : on se ressouvient encoré de vous avoir vû faire dans cette ville un séjour de plusieurs années; quel plaisir seroit le nôtre de vous compter aujourd'huy parmi nos confrères, plutôt que parmi nos associez ; quel autre rempliroit cette place plus dignement que vous et à plus juste titre ? Ce qu'il a de très certain, Monsieur, c'est que ceux d'entre nous qui se sont appliquez à la poësie lirique, relisent encore tous les jours l'Ombre de Turenne (1) ; cette ode qui n'a pu vous être enlevée parce qu'elle étoit marquée à votre coin. Le discours que nous venons d'entendre servira de modèle à ceux qui voudront joindre le vray sublime au brillant et à la délicatesse des expressions (2). »

Malgré cet appel, le chevalier de Romieu continua à résider à Arles, où il était entouré du respect de tous, non pas tant peut-être à cause de son talent, qu'en raison de sa vaillante conduite, pendant la peste.

poésie présentées à l'Académie des Belles-Lettres de Marseille, pour le prix de l'année MDCCXXVII, avec les discours prononcez et les ouvrages lus dans l'assemblée publique, tenue dans la salle de l'Hôtel de ville le 23 avril de la même année. A Marseille, chez Jean-Baptiste Boy, imprimeur du roy, de la ville et de l'Académie des Belles-Lettres. Avec permission. » s. d., in-8°, 120 p., plus 16 p. n. chiff. pour préface et lettres patentes de l'Académie. Elles sont du mois d'août 1726.

(1) Cette ode, faite pour le duc de Vendôme après la bataille de Ramillies (1706), se compose de 10 strophes de 10 vers. V. le Porte Feuille, 2e cahier, au fonds *Bonnemant*, Bibl. d'Arles.

(2) Recueil de l'Ac. de Marseille 1727, p. 109. Suit, p. 110-113, le discours de M. de Chalamont et la réponse de M. de Robineau.

Il est souvent cité dans les Registres de l'Académie de Marseille, et il est évident qu'il s'intéressait fort à la nouvelle société. Le 7 janvier 1728, il lut à la séance publique une ode intitulée : *Marseille*. Le 4 juin précédent, il avait envoyé une excellente relation des tremblements de terre arrivés à Arles en 1725 et 1727 (1). Les dégats avaient été considérables, et, selon un ancien usage, qui témoigne des bonnes relations entretenues par les deux villes voisines, les consuls de Nîmes vinrent à Arles, le 15 octobre 1727, pour exprimer aux Arlésiens leur sympathie. Ils furent reçus avec les mêmes honneurs qu'en 1649, 1678 et 1722, en des circonstances analogues. En 1730, le prince et la princesse de Conti, passant par Marseille, furent complimentés par le chevalier de La Fare, au nom de l'Académie. M. de la Visclède communiqua ce compliment à M. de Romieu, qui répondit par une lettre très spirituelle :

« Je vous remercie, mon très cher et très pénible ami, de la harangue à leurs altesses de *Conti*, que vous avez eu soin de me faire tenir, suivant la prière que je vous en avais faite. Sans vous, j'aurais ignoré cette noble et charmante pièce, qui fera honneur à mon cabinet. Vous m'apprenez qu'elle est du chevalier de La Fare, qui l'a prononcée et qui en a été justement gracieusé par leurs altesses. Je savais que ce mien camarade bien était capable d'œuvre pareille, moult expérimenté, comme il est dans les cours, et, surtout dans celle de la maison de Condé : l'esprit et le beau dire sont du ressort et appartiennent naturellement à tout ce qui porte le nom de La Fare. Mais ce preux et disert chevalier, irrépréhen-

(1) Avec une lettre à M. de La Visclède, qui le remercia, au nom de l'Académie. V. Fonds Bonnemant, vol. *Relations*, pièce 28. — Voir sur ces tremblements de terre, le Journal de l'Oratoire ; les notes du sacristain *Barbaroux*, Sacristie livre B, p. 457 et 468 ; les Annales d'Arles, Bibl. d'Aix, mss. 806 et 788 et le Journal de Verdun, août 1727, p. 144.

sible dans tous ses dits, l'est grandement dans sa conduite, à l'égard de ses anciens amis. Si vous étiez encore notre directeur, je vous chargerais de la correction de cet ingrat confrère, qui n'a pas daigné me faire part de son ouvrage, quoiqu'il sache que je m'intéresse vivement à sa gloire.

« Vous me dites que cette pièce est dans le *Mercure*, chose assez inutile pour moi; depuis maintes années, je n'ai nul commerce avec ce Dieu des voleurs. Comme il ne me reste pas beaucoup de temps à vivre, je ne l'emploie qu'à la lecture des ouvrages qui sont quelque chose, et le *Mercure* est immédiatement au-dessous de rien ; au moins l'illustre M. de La Bruyère me l'apprend ainsi, et je me tiens à ses sentiments sur les caractères ; le mien est d'être grand amateur des lettres, grand barbouilleur de papier, incommodé et incommode, séparé de tout ce qui s'appelle grand et beau monde ; moineau solitaire, sous mon toit, n'écrivant que faute d'occupation, avec trop de facilité, et trop peu de connaissance des règles, d'ailleurs sincère et fidèle ami, et votre très humble serviteur, etc. » Arles, 18 juillet 1730 (1).

En 1731, l'Académie de Marseille admit au nombre de ses associés étrangers M. *d'Héricourt*, intendant des galères de France et M. *de Belmont*, commissaire général des galères du roi, résidant à Paris.

M. de Romieu, « l'un des associés de l'Académie, qui s'intéressait le plus vivement à sa gloire, et qui brillait le plus par son esprit et son aimable gaîté, dit M. Lautard, écrivait, à ce propos, à M. de La Visclède :

« Je vous remercie, mon cher confrère, des souhaits que vous faites pour ma santé, que vous établissez le premier des biens, et le fondement de tous les autres, ainsi l'ai-je cru longtemps, comme vous ; mais soixante-cinq années et les infirmités qui les accompagnent, m'ont fait connaître qu'il y avait un plus grand

(1) Cité dans l'Histoire de l'Académie de Marseille, depuis sa fondation en 1726 jusqu'en 1826, par M. J.-B. Lautard, in-8°, Marseille, Achard, 1826, t. I, p. 121-122.

bien que la santé, et qu'il était temps de songer aux moyens d'en faire l'acquisition : faisons la morale courte; je sais que les moralistes endorment.

« Parlons donc un peu académie. L'acquisition que vous m'apprenez avoir faite de nos deux nouveaux confrères, va marquer dans les fastes de la compagnie, l'année de leur réception, comme une de ses plus glorieuses époques. Je suis un des anciens et fidèles témoins de tout le bien que vous me dites de M. le comte *de Roannès*. Esprit fin, délicat, poli, connaisseur des hommes et des bonnes choses, capable dans les belles-lettres, en parlant sans affectation, et qui montre bien que la naissance, la valeur, la capacité dans l'art militaire, ne sont pas incompatibles avec une noble éloquence. Chez lui, l'âge avancé n'impose ni à la vivacité de l'esprit, ni à la santé du corps : c'est un de ces hommes que le ciel produit rarement, et seulement pour montrer qu'il peut y avoir de vieilles gens aimables ; notre intendant M. *d'Héricourt* manquait à notre compagnie, son illustre oncle avait été l'un des ornemens de l'Académie française. Le digne neveu de M. *de Valincourt* est un bien qui nous était dû. Il nous apporte avec tout le brillant des belles-lettres, une profonde érudition dans les langues, même les plus savantes, avec M. *de Bellecourt*, dont le mérite vous est aussi bien connu qu'à moi, vous avez infiniment augmenté le précieux dépôt des divers talens de nos confrères.

« Dieu soit loué : dans un arsenal, l'on trouve des généraux, des intendants de marine, avec les nourrissons des Muses, composant ensemble un corps littéraire. Je dirais volontiers qu'Apollon et Neptune se sont réunis une seconde fois, non plus pour devenir maçons, dans leur triste infortune; mais pour que les mêmes hommes qui travaillent à faire réussir les armes des princes, fussent également capables de célébrer ses victoires. Je félicite le dieu des flots et celui des sciences de se trouver enfin réunis dans le service d'un roi qui leur fait plus d'honneur que celui de leur premier maître, le roi Laomédon...

« Mais c'est assez pour une lettre, où il n'était question que de vous remercier de votre complaisance à m'instruire des affaires de notre Académie ; vous connaissez mes anciens sentimens, en reconnaissance de l'amitié que vous avez pour votre très humble serviteur, etc. » Arles, 8 janvier 1731 (1).

(1) *Lautard* I, 126-128, d'après les Registres de l'Académie.

Au lendemain de la peste, le chevalier de Romieu avait eu avec l'archevêque d'Arles une polémique très vive, à l'occasion de M. l'abbé de *Boche*. Cet abbé, mort sans avoir rétracté son appel, était très mal vu de l'archevêque, qui le considérait comme le chef du parti janséniste et qui obtint un arrêt lui permettant de rechercher dans ses papiers, et de détruire toutes les pièces compromettantes (1). L'exécution de cette mesure rigoureuse ne fut pas sans soulever de violentes réclamations, et l'official lui-même, M. *Perrinet*, désapprouvait formellement la conduite de l'archevêque. Il en écrivit à Mgr de Beaujeu, le 18 novembre 1721 et celui-ci lui répondit, le 10 décembre 1721, par une longue lettre, dans laquelle il défend avec indignation la mémoire de M. de Boche (2). Le chevalier de Romieu fit imprimer une relation de la mort de M. de Boche et protesta hautement contre les procédés de Mgr de Janson, en cette circonstance (3). Cette relation fort habilement rédigée eut plusieurs éditions : elle fit tant de bruit, que l'archevêque d'Arles crut devoir la condamner par mandement spécial, en date du 1er avril 1722 (4).

(1) Ses livres furent brûlés par ordre de la cour, soit par crainte de la peste, soit pour autre motif. Il les avait promis aux Oratoriens d'Arles. Voir *Journal de l'Oratoire*, mars 1720.

(2) Voir Fonds Nicolaï, carton 59, pièce 46. Copie d'une lettre de Mgr l'Evêque de Castres écrite à M. Perrinet, chanoine de l'église métropolitaine d'Arles, vicaire général et official. Le 10 décembre 1721, 4 p. in-fol. C'est une réponse.

(3) Lettre d'un bénificier de l'Eglise d'Arles à un de ses amis, sur la mort de M. l'abbé de Boche, sacristain de la même église. D'Arles, ce 25 août 1721, 7 p. in-4°. Fonds Nicolaï, cart. 107, pièce 55. Bibl. Nat. Ld4, 1289.

(4) Mandement de Monseigneur l'Archevêque d'Arles portant

Après avoir dit qu'il a patienté longtemps, Mgr de Janson déclare qu'il est obligé de répondre aux reproches injustes des Jansénistes, et il continue : « Nous ne saurions donc sans une espèce de lâcheté dissimuler davantage l'intolérable hardiesse, avec laquelle les enfans de désobéissance ne cessent de nous décrier. Quelle irrégularité a ce été, par exemple, qu'un séculier, portant le signe d'un ordre militaire dont la devise *pro fide* auroit dû lui donner plus d'éloignement de tout ce qui s'appelle nouveauté, ait prêté la facilité de sa plume aux ennemis de l'Eglise ? » Puis il discute chacun des griefs de la Relation et en interdit la lecture aux fidèles de son diocèse. L'allure de ce mandement est très vive et le chevalier de Romieu dut en éprouver un très grand mécontentement ; mais soit qu'il ait reconnu ses torts, soit tout autre motif, il se réconcilia absolument avec Mgr de Janson quelques années après (1). Il semble même qu'une union très intime s'était établie entre ces deux hommes d'esprit, car nous avons relevé, non sans une certaine surprise,

condamnation de quelques libelles diffamatoires, Bibl. Nat. Ld4, 1301*.

(1) Sans se fâcher avec Mgr de Beaujeu, le chevalier de Romieu se sépara peu à peu du parti janséniste. Une épigramme provençale conservée par Bonnemant, vol. 45, Mélanges rassemblés à mes heures perdues, p. 298, indique le commencement de ce changement d'attitude. Elle le montre tenant la balance égale entre les deux partis personnifiés, à Arles, par les Oratoriens et les Jésuites.

« Vaoutres, pichots coulets, apelas, Jansenistes,
Trata de pelagiens lei Paires Jésuistes ;
Entre lei dous partis, yeou tene lou mitan
Car creou que lou piraou mascare la certan. »

C'est la seule pièce provençale du chevalier de Romieu que nous connaissions. En écrivit-il d'autres ? Nous ne savons.

une citation des vers du chevalier de Romieu, faite par l'archevêque d'Arles, dans un de ses mandements (1). Ce fut à la suite de cette lettre pastorale que Mgr de Janson, dont la cour n'approuvait point l'attitude militante, fut exilé pour quelques mois à son abbaye de Saint-Valéry. Parti le 13 octobre 1732, il était de retour le 13 mai 1733. Le chevalier de Romieu, fort honoré de la place donnée à ses vers, prit la défense de Mgr de Janson, dans une lettre répandue dans le public et conservée par Bonnemant (2).

M. de Romieu s'occupait de littérature et d'histoire : il a laissé de nombreux écrits de courte haleine, le plus considérable est son Portefeuille. Voici en quelles

(1) Il s'agit d'une épigramme sur les désordres de Paris par « M. le commandeur de Romieu » citée par Mgr de Janson dans un mandement du 5 septembre 1732, (5 p. in-fol. Mesnier 1732), dans lequel il critiquait vivement les ménagements que le cardinal de Fleury et la cour croyaient devoir garder vis-à-vis des Jansénistes... « La tolérance d'une religion nouvelle, aussi pernicieuse en toute manière que l'est le Jansénisme, ne pourroit manquer d'exciter, tôt ou tard, quelqu'affreux bouleversement dans l'Etat luy-même, de quoi nous avons actuellement sous les yeux de funestes préludes, qui percent le cœur à tous les bons françois et qu'un bel esprit de notre ville a merveilleusement dépeints dans les vers qui suivent :

« De la vertu, Paris, tu n'es plus un asyle.
Aujourd'huy trop superbe ville
Tes peuples sont sourds à la voix
Et des pontifes et des roys.
Thémis, j'implore ta vengeance
Contre ce rebelle troupeau,
N'en connois-tu pas l'arrogance ?
Mais non, je ne vois plus dans tes mains la balance,
Pourquoy devant tes yeux gardes-tu ton bandeau ? »

(2) Vol. Archevêché, t. I, p. 400. Elle est de 1732.

circonstances fut publié ce petit volume. Le premier président et intendant Lebret envoya, au mois de février 1726, au subdélégué de l'intendant à Arles, M. *Roy de Vacquières*, lieutenant de l'amirauté, une sorte de questionnaire à remplir sur l'histoire d'Arles, ses habitants, son commerce, etc. Le tout était « pour servir à la perfection du livre intitulé : le Dictionnaire universel de la France, in-folio, 3 vol., qui se distribue à Paris chés les frères Saugrain et Prault libraires (1). » M. de Vacquières remit cette instruction à M. de Romieu, en le priant d'y répondre, ce qu'il fit au plus vite, car M. Lebret l'en remercia par lettres du 16 mars suivant. Au mois de juillet de la même année, M. de *Faucher*, ancien lieutenant aux soumissions, reçut le Dictionnaire et fut le seul. Les amis du chevalier lurent l'article sur Arles, et en furent si peu satisfaits qu'ils lui avouèrent avoir attendu mieux de lui. M. de Romieu collationna l'article, en leur présence, avec la copie de son mémoire, et il parut « si différemment rempli que l'on creut, dit-il, que mon mémoire n'était pas arrivé assez à temps à Paris pour être inséré dans le dictionnaire quand on l'imprima. » Préface du Porte Feuille.

Soit que cette conjecture fut vraie, soit que l'article ait été écarté pour une cause ou pour l'autre, M. de Romieu crut devoir imprimer son mémoire, tout au moins pour se justifier. Il le retoucha, le développa, n'étant plus restreint dans les limites d'un dictionnaire, et avant la fin de l'année *Gaspard Mesnier* donna au public le « Porte-Feuille du ch. de R., premier caïer. »

(1) Dictionnaire Universel de la France ancienne et moderne... et de la nouvelle France ; ouvrage composé par Cl. Marin Saugrain et dirigé par l'abbé des Thuilleries, auteur de l'Introduction. Paris, Saugrain père, 1726. 3 vol. in-fol.

C'est un volume de 64 plus 10 pages in-4°, assez mal imprimé et où les fautes typographiques abondent. Mais c'est un ouvrage fort intéressant, dans lequel M. de Romieu a résumé rapidement l'histoire d'Arles et de ses monuments, en suivant l'ordre du questionnaire (1). Le second cahier, qui comprenait diverses pièces de poésie, ne fut pas imprimé et l'original est aujourd'hui conservé parmi les manuscrits de Bonnemant, à qui il a appartenu. Il forme un petit in-4° de 60 pages, tout prêt pour l'impression.

Le chevalier de Romieu était depuis de longues années en relations avec le premier président Cardin Lebret, qui était un esprit cultivé et avait formé un riche cabinet d'objets d'art, dont beaucoup provenaient d'Arles. Le 15 août 1729, il lui adressa une pièce mêlée de prose et de vers, intitulée : *Prière à Dieu pour obtenir l'heureux accouchement de la Reine et la naissance d'un Dauphin.* Lebret lui répondit par une lettre « trop flatteuse à l'égard de celui qui l'a reçue, pour qu'il ose lui-même la publier. »

Lebret accepta vers le même temps le protectorat d'une nouvelle Académie de musique, dont le principal organisateur fut un jeune arlésien qui donnait de grandes espérances, Pierre de Morand (2).

(1) « Le Porte-Feuille du chev. de R., premier caïer, de ce qu'il y a de remarquable à Arles... A Arles, chez Gaspard Mesnier, imprimeur du Roy, de Monseigneur l'Archevêque et de la ville, 1726. Approuvé, 5 octobre 1726, *Chalamont*, proc. du Roy. » Nous en avons analysé ci-dessus la préface.

(2) Le mss. 1060, 2e partie, p. 62, dit que le succès des pièces de *Pierre de Morand* « mettent ce sçavant au niveau des premiers poètes tragiques », mais il y a là beaucoup d'exagération. Dès le mois de février 1732, le *Mercure* parlait d'un prologue de M. de Morand, récité à Nimes ; puis, dans les années qui suivirent, il fut

Elle allait tenir sa première réunion (8 sept.), lorsque parvint à Arles la nouvelle de la naissance du Dauphin (né le 4 septembre, à Versailles). Immédiatement il fut décidé qu'une nouvelle séance publique serait tenue dans l'église des Cordeliers, et qu'on célébrerait, le 7 et le 9 octobre, une fête en l'honneur du Dauphin. Le succès répondit aux efforts des organisateurs et la fête fut magnifique, si nous en croyons la relation insérée au *Mercure :* « Le corps de ville, prié d'y assister, se mit en marche vers les 9 heures du matin, précédé des trompettes, des tambours, des violons et des haut-bois, et d'une compagnie bourgeoise, sous les armes, et accompagné de tous les académiciens. En arrivant à l'église des Cordeliers, les consuls furent salués par une

souvent question de lui. Il fut admis dans la petite cour de la duchesse du Maine. En 1734, le 21 de février, il présenta un prologue à la duchesse du Maine et le 7 avril suivant ce prologue fut joué dans la salle de l'Arsenal, où l'on donnait des pièces de société. V. le *Mercure* de février 1734, p. 370-379. Il avait alors 33 ans, étant né en 1701 ; d'autres cependant le font naître seulement en 1710. En 1735, sa tragédie *Téglis* fut représentée « par les comédiens ordinaires du Roy.» *Childéric* est de 1736 ; l'*Esprit du divorce* de 1738 (Morand était alors séparé de sa femme) ; *Mégare* est de 1748. Il y a des vers à Madame de Pompadour datés de 1751. Des vers de lui furent mis en musique, dès 1732, pour une fête préparée par le comte de Clermont. M. de Morand était parent des Barrême, dont plusieurs furent de l'Académie ; il avait reçu une éducation soignée, mais il aimait le jeu et les plaisirs : il fut gâté par des succès trop rapides et ne produisit pas un chef-d'œuvre, au milieu d'œuvres trop facilement écrites. Il avait cependant l'esprit juste et des idées saines sur le théâtre. Il mourut pauvre, sur la paroisse Saint-Sulpice, à Paris, et fut enterré dans cette église, le 4 août 1757. En 1756 il avait fondé, avec Rousseau de Toulouse et l'abbé Prévost, le *Journal encyclopédique*. Reçu avocat au Parlement de Paris en 1739, il cessa de figurer au tableau en 1755. V. les dict. Michaud et Didot, et le dict. des Hommes illustres de Prov., I, 543-545.

décharge de trente boëtes et par la mousqueterie de la milice. La grand'messe chantée par la musique commença aussitôt (1). » L'après-midi, à 5 h., il y eut concert à l'Hôtel de ville, distributions au peuple, puis, la nuit venue, un feu d'artifice sur le Rhône, suivi d'un banquet (2). Les inscriptions, les devises et les emblèmes qui décoraient l'église des Cordeliers, l'Hôtel de ville, les fontaines de vin et le feu d'artifice, étaient de la composition du chevalier de Romieu. Il publia peu après une relation des fêtes qui furent données à Arles, du 5 au 9 octobre, par le consulat et tous les corps religieux et séculiers : rien ne fut omis pour leur donner tout l'éclat possible (3).

(1) V. une copie par *Bonnemant* de l'article du *Mercure* de déc. 1729, vol. Relations, 7 p. in-fol. Le passage rapporté ici est à la p. 1. Cet article était de M. de Morand ; il est au t. III de ses œuvres, p. 295-313, avec plus d'étendue, Paris, 3 vol. in-12, 1751.

(2) « Les académiciens se retirèrent dans leur salle où six tables de 30 couverts chacune étoient préparées ; elles furent également servies ; il y en eut une septième, dans une autre salle pour les musiciens et symphonistes de l'Académie. On but les santés du Roi, de la Reine et du Dauphin, qui furent marquées par une décharge de 60 boëtes. Enfin, un bal qui dura jusqu'au jour, et où furent distribuées des liqueurs, des eaux glacées et des confitures en abondance, finit cette fête, qui assurément est une des plus belles qui se soyent données en Province.» Fin de l'article du *Mercure* de décembre 1729. Théâtre et œuvres diverses de M. de Morand. Paris, 3 vol. in-12, 1751, III. 313, avec quelques variantes.

(3) Relation de ce qui s'est passé à Arles à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin, 28 p. in-4°. A Arles, de l'imprimerie de Gaspard Mesnier, 1729. Elle n'est pas signée, mais l'auteur rapporte, p. 7, sa lettre à Cardin Lebret et ses diverses pièces relatives à la naissance du Dauphin. A la p. 10-11, M. de Romieu rend justice à Monseigneur de Janson qui ordonna d'abord, par un mandement, des prières publiques « pour obtenir la naissance du prince si désiré, si nécessaire à la tranquillité de l'Eglise et de l'Etat ; »

Le *Mercure* recueillait le récit des fêtes célébrées dans tout le royaume. Dans le numéro de décembre 1729, on peut lire un très long récit des « fêtes données par l'Académie de musique d'Arles, à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin. » M. de Morand prononça un discours, le 8 septembre, à la première séance, « sur les avantages de la musique, sur ses agréments et son utilité, remarquant que la ville d'Arles est la première qui ait donné l'exemple d'un pareil établissement. » Il se félicita de ce que l'Académie pouvait commencer ses séances sous d'aussi favorables auspices, en faisant retentir le nom « de ce cher Dauphin, de cet illustre appui, de ce digne rejeton du plus beau sang du monde, dont tous les peuples attendent leur félicité, et la France, sa gloire et son repos (1). »

puis par un autre mandement, des actions de grâces durant neuf jours. Monseigneur de Janson officia au *Te Deum* chanté le 6 oct. à Saint-Trophime et « le prélat qui rend si bien à Dieu ce qui est à Dieu, en cette occasion comme en tout autre, n'a pas été moins attentif à rendre à César ce qui est à César. » On voit que toute brouille avait cessé entre l'archevêque et le chevalier. Celui-ci ne communiqua pas sa relation au *Mercure*, dont il faisait peu de cas.

(1) V. *Mercure de France*, décembre 1729, 1er vol. p. 2837. Ce récit est l'œuvre de M. *de Morand*. Il ne parle que des fêtes données par l'Académie, mais voici son début : « Les réjouissances faites à Arles en Provence ont été des plus magnifiques. Cette ville n'a rien oublié pour donner des preuves éclatantes de l'amour respectueux qu'elle a toujours eu pour son roi. Feux d'artifice, illuminations, fontaines de vin, compagnies bourgeoises sous les armes, décharges et salves d'artillerie, concerts, bals, festins, etc., tout a été employé. Le chevalier de R... (Romieu) avoit pris soin d'orner le feu d'artifice, la maison de ville, les fontaines de vin, d'inscriptions, d'emblèmes et devises. La nouvelle de l'heureuse naissance du Dauphin arriva à Arles deux heures avant la première assemblée de l'Académie de musique, qui vient d'y être rétablie... » Théâtre et Œuvres, t. III, p. 295.

Combien dura cette Académie de musique ? Nous ne savons, mais ce n'était pas là que se bornaient les désirs de M. de Romieu. C'était d'une académie de belles-lettres qu'il voulait doter sa patrie. Dans sa solitude studieuse, il n'oubliait pas ce projet qui lui tenait fort à cœur et il y consacra les dernières années de sa vie. Il avait assisté à la ruine de l'Académie royale (1) : il voulut tenter de la reconstituer. D'une part, le succès croissant de l'Académie de Marseille excitait son patriotisme ; de l'autre il déplorait qu'une ville comme Arles n'eût plus, pour ainsi dire, de centre intellectuel et qu'au lieu d'une société littéraire, on n'y vit plus que des sociétés de buveurs, comme l'Ordre de la Grappe ou la Chambre noire. La Grappe n'avait pas survécu à la peste, mais la Chambre noire existait et venait même d'affirmer son existence (1727) par une publication bizarre, intitulée : *Les Archives de la Chambre*

(1) Voici l'étrange note du chevalier de Romieu, où des erreurs flagrantes nous étonnent : « L'an 1667, le roy Louis XIV érigea dans cette ville une académie royale de belles-lettres, et les lettres patentes que Sa Majesté en accorda furent registrées au Parlement, les places de cette compagnie devoient être remplies par autant de gentilshommes originaires d'Arles, elle avoit son directeur renouvellé tous les trois mois, ses sceaux, son secrétaire perpétuel (feu M. de Grille-Robiac, marquis d'Estoublon) suivant l'usage de l'Académie Françoise, à laquelle elle eut l'honneur d'être alliée. Le Roy avoit nommé M. le duc de Saint-Aignan pour en être le protecteur, et après la mort de ce duc, M. le marquis de Dangeau. Mais les guerres, sous ce règne, ayant distrait et occupé au service du Roy la plus grande partie de la noblesse d'Arles, ces assemblées littéraires qui s'estoient soutenues durant longtemps furent insensiblement négligées et l'on peut dire que cette compagnie n'est plus en état aujourd'huy. » Porte-Feuille, p. 31.

Les erreurs sont encore bien plus nombreuses dans l'*Abrégé chronologique... de La Lauzière*, in-4°, Arles, 1808.

Noire (1). Dans l'avant-propos de cet écrit, M. de Romieu est qualifié « un des plus illustres citoyens de cette antique et célèbre ville. » On s'occupait de musique à la *Chambre noire*, et à la *Chambre blanche*, association rivale. L'Académie de musique ne serait-elle pas née, en 1729, de la fusion de ces deux sociétés et

(1) Les Archives de la chambre Noire, à Arles, chez Gaspard Mesnier, imprimeur du Roy et de la ville, 1727, 19 p. in-4°. Fonds Bonnemant, vol. Collège, Académie, et Bibl. d'Aix, Rec. 31.687. Sur le titre, il y a les armes de la Chambre : les quatre cartes et une tête avec une pipe à la bouche, surmontée de quatre couronnes dont les fleurons sont formés pour chacune d'une des quatre cartes, avec divers attributs, parmi lesquels une bourse et en exergue ces mots : *Gaudium post laborem*. Dans l'avant-propos, l'auteur approuve le chevalier de Romieu d'avoir relevé les erreurs du *Dictionnaire Universel*, mais dans le « Portefeuille inestimable, » dans l' « ouvrage immortel consacré à l'immortalité de la patrie, » M. de Romieu, « ce noble écrivain encore plus distingué par son mérite et sa politesse que par sa naissance et son état, » a parlé de tout sauf de la *Chambre noire*, et pourtant « ce nom seul remplit toute la bouche. » Aussi l'auteur y suppléera, et il demande l'indulgence du lecteur. Il parle d'abord de l'institution de la Chambre noire, des personnes qui la composent et qui livrent à la tristesse « tous les soirs quelques petits combats à coups de pipes, » des plaisirs de la Chambre noire. On y jouait, on y faisait de bons dîners assaisonnés de Bourgogne et de Champagne, on y donnait des concerts, et c'est par les vers mis en musique par *Clavis,* maître de chapelle de Saint-Victor de Marseille et « qui servirent dernièrement à célébrer l'année séculaire de la chambre » que la pièce se termine. De qui sont ces vers ? De qui est la Relation elle-même ? De la même main inconnue, peut-être de *Pierre de Morand*, alors très jeune, mais nous n'osons les attribuer au chevalier de Romieu : ce n'est pas dans sa note. Il y a, p. 8, une critique très fine contre la noblesse, imbue de préjugés de caste, et contre ceux qui font consister tout leur mérite dans celui de leurs aïeux, ou veulent paraître ce qu'ils ne sont pas, et l'on sait qu'à Arles ces deux catégories de gens étaient nombreuses. On s'y moque des oisifs

d'autres réunions similaires, ménagée par les soins du chevalier de Romieu? C'est une hypothèse que nous hasardons et qui nous semble admissible.

En 1727, M. *Clavis*, maître de chapelle de Saint-Victor, dirige les concerts de la Chambre noire; en 1729 et en 1730, nous le trouvons maître de musique de l'Académie d'Arles et de la métropole, à la fête du mois d'octobre et à la soutenance de la fameuse thèse des Récollets, (18 septembre 1730), en présence de l'assemblée extraordinaire de leur province à Arles.

Le récit de cette thèse dédiée à la Reine, et qui donna lieu à une fête très réussie, a été écrit par *Pierre de Morand.* L'Académie prêta ses musiciens et M. de Morand rédigea les paroles d'un concert, qui fut mis en musique par M. *Clavis.* L'archevêque, les consuls, toute la noblesse d'Arles assistèrent à cette thèse soutenue, dans l'église magnifiquement décorée, par le P. *Eusèbe Didier* d'Avignon, professeur de théologie, le même qui prononça plus tard le panégyrique de saint Agricol et soutint, à ce propos, une longue polémique avec le marquis *de Cambis Velleron* (1). Le P. Didier fit l'ou-

« qui consument leur vie à n'être bons à rien » et de l'*embrasure* « ce moderne aréopage de critique, ce redoutable bureau de peinture, où tout se pèse, où tout se calcule, où l'on n'épargne jamais les couleurs. » Les membres de la chambre étaient occupés dans la robe, le commerce ou le ménage, comme on dit à Arles.

M. de Crozet avait, paraît-il, des fragments des *Archives de la Chambre Noire,* avec la date de 1728, d'après M. *Reboul,* dont nous n'avons pu contrôler le témoignage. (Journal *Le Var*).

(1) Relation de ce qui s'est passé à la thèse de théologie dédiée à la reine, soutenue dans l'église des RR. PP. Récollets de la ville d'Arles, le 18 septembre 1730, 25 p. in-4°. A la fin on lit: Cette relation est du même auteur que les paroles du concert et a été imprimée par ordre de Messieurs les consuls. A Arles, chez Gaspard

verture par un discours latin, à l'honneur de la Reine, puis on distribua les thèses imprimées avec une gravure de la Reine, et la musique se fit entendre. Après le concert, M. *Francony*, vicaire général, prit la parole pour saluer la Reine, avant de proposer des objections au P. Didier, et un représentant de chaque ordre religieux fit de même. M. *de Morand* lut une ode à la Reine ; le chevalier *de Romieu* prononça, à son tour, un panégyrique de la Reine et, après avoir répondu à tous, le P. Didier termina la séance en remerciant la Reine de la protection qu'elle accordait à son ordre, et tous les assistants de leur présence et de leurs applaudissements.

M. de Morand et le chevalier de Romieu avaient un égal désir de rétablir l'Académie. M. de Morand, dans son discours du 8 septembre 1729, à la première séance de l'Académie de musique à l'Hôtel de ville, exprimait l'espoir que la ville d'Arles ne se laisserait pas dépasser par Marseille. Après avoir rappelé qu'Arles honora toujours les beaux-arts, et qu'elle devança Marseille en établissant, en 1715, une Académie de musique, que le

Mesnier, imprimeur du roy, de Monseigneur l'archevêque, du clergé et de la ville (Fonds Bonnemant, vol. Relations et Bibl. d'Aix, recueil C. 3295). Les paroles du concert citées p. 11-16 sont reproduites dans le tome III des Œuvres complètes de M. de Morand, Paris, 1751, p. 239-245. L'ode à la reine citée p. 17-22, est reproduite, *Ibid.* t. II, p. 331-334, mais on a supprimé les deux premières strophes et la dernière. Il n'y en a que 10 au lieu de 13.

V. Bibl. d'Aix, recueil 5-31758, Panégyrique de saint Agricol, évêque d'Avignon, prononcé par le P. Eusèbe Didier, récollet, dans l'église Saint-Agricol, le 8 septembre 1754, avec des notes sur les actes du saint et l'histoire d'Avignon. Avignon, Joseph-Simon Tournel, imp. lib., proche les Célestins, 1755, 80 p. in-4°. Suivent divers écrits sur la polémique provoquée par ce discours.

malheur des temps a détruite, il fait un chaleureux appel au patriotisme des Arlésiens :

« Quel nouveau motif doit donc nous engager ? Quel nouveau zèle doit donc nous animer ? Quoi, auteurs d'un si digne établissement, en céderions (nous) à d'autres et la gloire et les avantages ? Souffririons nous que l'on dit que nous ne sommes pas en état de le soutenir ? Avouerions-nous, à notre honte, que Marseille en est plus digne qu'Arles ? Au nom seul de Marseille, Messieurs, ne sentez-vous pas renaître votre émulation ? Ne vous sentez-vous pas presser des mêmes éguillons qui excitoient anciennement vos ancêtres ? Arles et Marseille ont toujours été deux riva'es jalouses, qui non seulement ont disputé d'ancienneté, mais qui se sont encore empressées à l'envi de faire fleurir dans leur sein les sciences et les arts. Arles sembloit l'avoir emporté dans ces derniers temps, mais enfin par un changement imprévu, elle a malheureusement succombé. Osons dire cependant, pour sa gloire et pour notre consolation, que Marseille s'est enrichie de nos pertes (1) et que la savante société qui vient de s'y établir, n'eût jamais été fondée, si, par notre négligence, nous n'eussions laissé échouer celle qu'un de nos plus grands rois avoit fondée parmi nous (2).

Faudra-t-il donc que cette fière rivale nous surpasse en tout aujourd'hui, et qu'au bruit de sa gloire, la nôtre soit entièrement dissipée ? Verrons-nous sans envie toutes les muses retirées chez elle ? N'en rappellerons-nous aucune vers nous ? Ah ! Messieurs, faisons un digne effort, et si nous ne pouvons atteindre à la gloire de Marseille, tâchons du moins d'en ramasser quelque étincelle, qui achève de rallumer dans nos cœurs ce noble feu dont elle est embrazée. Commençons, commençons par la musique, en attendant qu'une plus belle émulation nous fasse porter plus haut notre essor (3). »

(1) Monsieur le chevalier de Romieu, et Messieurs de Chalamont et de Nicolay de l'Académie de Marseille, qui sont d'Arles. — Selon M. Lautard, M. de Nicolay n'aurait été reçu qu'en 1735.

(2) L'Académie royale d'Arles fondée par Louis-le-Grand.

(3) Descriptions des réjouissances faites par l'Académie de Musique d'Arles. Théâtre et œuvres diverses de M. de Morand (t. III, p. 295-313), p. 298-299), avec les notes qui y sont jointes.

Voilà de nobles et fières paroles. L'orateur remerciait ensuite les consuls d'avoir prêté une salle à l'Académie et conjurait ses collègues de ne pas écouter « ces malins esprits qui font tout leur plaisir de troubler celui des autres, » mais de rester toujours unis et d'observer les règlements d'où dépendaient « le rétablissement et l'accroissement » d'un établissement qui devait leur procurer « autant de plaisir qu'il va faire d'honneur à cette ville. » Ce discours est tout un programme.

Beaucoup d'hommes à Arles, parmi ceux que l'on appelait les *embrasuristes*, c'est-à-dire les gens de loisir qui venaient l'après-midi conférer ensemble à l'Hôtel de ville, dans l'embrasure des fenêtres de la salle du rez-de-chaussée, qui sert de passage, ne demandaient pas mieux que de s'occuper utilement des choses de l'esprit. Du moins, le chevalier de Romieu le pensait, et il essaya de les grouper autour de lui, afin de donner un but à leurs travaux. Les gens cultivés et les hommes de mérite ne manquaient pas : M. de Romieu s'adressa à MM. *Joseph d'Arquier de Barbegal, Guillaume d'Avignon*, *de Cays*, *Jean Franconу*, chanoine, *de Morand*, *de Meyran de Nans* et *de Lagoy*, *Guillaume Joachim de Nicolay, Du Port*, chanoine et primicier, *Reybaud*, avocat et agent de Malte, *Royer*, juge puis lieutenant général, *Denys de Villèle*, avocat (1). Il y avait là des

(1) Nous donnons ces noms d'après le P. *Fabre*, Panégyrique d'Arles. Remarques historiques, p. 122. « M. le chevalier de Romieu, dernier reçu de cette académie, et ensuite membre de celle de Marseille, (et dont, outre beaucoup de poésies et de mémoires, il nous reste un ouvrage sur les *Antiquités d'Arles*), s'efforça, il y a quelques années, de la relever, et il s'était associé quelques personnes d'un mérite distingué de cette ville et extrêmement propres à faire réussir cet œuvre ; mais les contradictions iné-

éléments sérieux : le succès parut d'abord répondre aux efforts du chevalier. Le *Mercure*, qu'il dédaignait

vitables dans une telle entreprise, et une modestie assurément mal placée, de la part des nouveaux académiciens, la déconcertèrent. » Et il cite en note les noms rapportés par nous. Les *Remarques* du P. Fabre fourmillent d'erreurs, aussi nous ne nous y référons qu'avec réserve. P. Véran, Essai sur la statistique d'Arles, 2e part., p. 283, cite les mêmes noms. Voici, d'autre part, la note du mss. 1060, 2e partie, p. 215-217, qui ne nous inspire pas non plus une entière confiance : *Liste des derniers académiciens reçus sans connaissance de leur réception. Jacques Ambroise d'Avignon*, marquis d'Anduze, fut grand sénéchal en ce siège, le 28 octobre 1739. Il mourut le 28 mai 1773. *Marc-Antoine Royer* fut installé juge royal le 6 mars 1733. Il fut ensuite lieutenant général en cette sénéchaussée. *Jean de Meyran*, Mis de Lagoy, seigneur de Nans, fut 1er procureur du pays l'an 1687. *Etienne de Giraud. Jean-François Francony*, chanoine métropolitain, grand vicaire, fit le 23 décembre 1733, la profanation de l'église paroissiale de Saint-Isidore, près la porte de la Cavalerie. Le 14 janvier 1739, ce savant prononça l'oraison funèbre de *Marie de Grille*, marquise de *Roquemartine*, dans l'église de La Major, en présence de l'archevêque *Forbin-Janson*, du Chapitre des consuls, des recteurs de la Providence et de la famille de Grille.

Joseph de Montfort, abbé, prononca le 25 avril, jour de la fête de saint Marc, un beau panégyrique de la ville, dans l'église de La Major, en présence des consuls et d'un brillant et nombreux cortège. Cet habile prédicateur a laissé 4 volumes de sermons imprimés à Avignon. (Le Panégyrique est de 1742 et imprimé à part).

Charles de Cays, chevalier. *Joseph d'Arquier de Barbegal. Denis de Villèle*, avocat.

Jean Raybaud, avocat, a laissé divers manuscrits très intéressants pour la ville. Ce savant mourut le 17 avril 1752. Il avait un catalogue intéressant des évêques de cette ville, composé du temps du cardinal Pierre de Foix, vers l'an 1460, actuellement au pouvoir de M. Antoine Raybaud, avocat, son petit-fils. Il a laissé plusieurs bons manuscrits sur l'histoire de Malte et sur la noblesse, ainsi que d'excellentes notes relatives à la patrie. (Voir son Histoire du Grand Prieuré de Saint-Gilles, 2 vol. in-fol. mss. 858-859, Bibl. d'Aix).

départ de M. *de Morand* pour Paris, où il allait chercher le succès, priva la société de son membre le plus actif. M. Pierre de Morand avait épousé une demoiselle de Chiavari et son mariage ne fut pas heureux. Il était ruiné, il avait déjà publié quelques vers à mettre en musique; il crut pouvoir aborder le théâtre et donna successivement plusieurs pièces sans grâce et sans chaleur, mais remplies de sens, d'idées et d'esprit. Sa première pièce, *Téglis*, fut représentée par les comédiens ordinaires du roi, le 19 septembre 1735, et imprimée la même année. Elle fut suivie de plusieurs autres assez spirituelles.

Le chevalier de Romieu est le dernier survivant de l'Académie d'Arles, à l'exception toutefois de Mgr de Beaujeu, mort seulement en 1736, mais alors bien vieilli et brisé par les luttes qu'il avait soutenues. M. de Romieu fut un homme de valeur, et pourtant le Dictionnaire de Provence ne lui consacre même pas un article, et n'en parle que dans l'article sur Arles. Avec lui finit irrévocablement l'Académie d'Arles (1). Il y eut bien encore quelques tentatives de rétablissement dans les 20 années qui suivirent (2), mais aucune ne réussit, et c'est à peine s'il en reste quelques traces, difficiles à retrouver.

(1) Et pourtant le duc Hippolyte de Saint-Aignan, gouverneur du Havre (1719-1776), fait exactement figurer parmi ses titres celui de protecteur de l'Académie d'Arles, d'après M. G. Lemale, Notice sur les ducs de Saint-Aignan. Le Havre 1880, in-8°, p. 88, en note.

(2) Pierre de Morand revenait de temps en temps à Arles. Il y a, en particulier, au tome III de ses Œuvres, p. 310, un Sonnet au roy, employé dans les fêtes qui se donnèrent à Arles en Provence, lors de la convalescence de Sa Majesté, en 1744. Sa comédie la *Vangeance trompée* (t. II, 126-184) fut « représentée pour la première fois à Arles en Provence le quinzième septembre 1743, par la troupe du sieur Molin, comédien ordinaire du roy. » V. encore l'Epithalame sur le

Dès avant 1748, il existait, dit l'abbé *Bonnemant*, « une espèce d'Académie d'esprit et d'amusement d'où il est sorti quelques bons vers, mais, pour l'ordinaire, caustiques et parfois un peu trop gaillards (1). » Cette société se composait de cinq membres, jeunes gens désœuvrés, qui se réunissaient pour rire, s'amuser et parfois faire des vers, après de pantagruéliques repas. C'étaient MM. *Lieuron*, habitant de Saint-Chamas, mais qui venait fréquemment à Arles; l'abbé *Aymard*, acolythe; *Blazin*, avocat sans causes et grand épicurien; *Bret* et *Gros*, médecins.

Louis Bret était un homme de beaucoup d'esprit, bon littérateur, poète délicat, d'un commerce aimable, bien que d'un caractère mélancolique. Sa passion pour le jeu l'avait presque ruiné; néanmoins, soit paresse, soit négligence, il n'exerçait pas la médecine qu'il entendait, dit-on, très bien. Il avait un cabinet de livres choisis et de bon goût, qu'il prêtait volontiers aux jeunes gens capables d'en tirer profit.

Joseph Gros est surtout connu par l'Épître si souvent citée, que lui adressa J.-B. Coye, le poète provençal de Mouriès, son ami. Il était né à Arles en 1729. « Après de bonnes études faites à Avignon et à Montpellier, il revint dans sa patrie, où, pendant quelques années, abandonnant l'exercice de sa profession, il s'occupa

mariage de J.-B. Marie Achille de Grille, petit-fils du secrétaire perpétuel, qui épousa, le 5 fév. 1744, Anne-Charlotte de Galian Gadagne, t. II, p. 324-326. Sa dernière tragédie, *Mégare*, fut représentée par les comédiens ordinaires du roy, le 19 octobre 1748 (t. II, p. 185-284). Suit un prologue joué le 3 novembre 1749. Pendant huit mois, en 1747, il fut, à Berlin, le correspondant littéraire du roi de Prusse, puis il rentra à Paris.

(1) Bonnemant, cité dans le *Musée*, I, 63.

des amusements propres à son âge, et s'amusait parfois à rimer assez délicatement. Mais, enfin, la raison l'emportant sur la dissipation, il suit depuis quelque temps son père, qui est fort bon médecin et s'occupe sérieusement de la science de son état, dans lequel il se fait beaucoup d'honneur (1). »

Ces cinq jeunes gens formaient ce qu'on appelait l'Académie ou le *Régiment de la calotte*. Leurs réunions durèrent fort peu, et il ne nous reste guère de leurs productions qu'un brevet d'orateur du régiment de la calotte, en faveur du sieur Honoré Loys de Loinville (2), ci-devant garde du corps du roi, 1748. Cette pièce fut communiquée par Gros à Bonnemant, qui la consigna dans son volume des *Singularités littéraires, politiques, sacrées et profanes de la ville d'Arles*. (Bibl. de la ville, Fonds *Bonnemant*.)

C'est une pasquinade assez spirituelle, où l'on plaisante M. *de Loinville* sur sa loquacité proverbiale. Il était, en effet, connu pour un grand bavard, et un plaisant disait de lui, qu'à sa mort on devrait mettre pour inscription sur sa tombe, ce simple mot : *Siluit.*

Les derniers vers de cette pasquinade nous révèlent l'existence d'une autre société soi-disant littéraire :

Nous lui donnons selons nos us
D'amples et de sûrs revenus
Pour la somme de mille écus,
Les assignant par ces présentes
Sur les prodigieuses rentes
Du produit non interrompu

(1) Bonnemant, cité dans le *Musée*, I, 63.

(2) Est-ce le bibliophile ou son fils ? Nous ne savons

Des cartes de la loterie
Brillante, nombreuse et suivie,
Qui tient ses états assidus
Auprès de la poissonnerie
Chez le signor *Cornelius* (1).

Bonnemant donne, en note, quelques détails sur cette réunion. « Ce Cornelius, dit-il, est le sieur *Meiffren*, dans la maison duquel il y a, depuis longues années, académie de jeu, et où se rendent quelques prétendus beaux esprits de notre ville, grands diseurs de rien, qui tous révèrent pour leur chef la dame de céans, que Molière aurait sûrement jouée, si elle eût vécu de son temps. » Il n'est presque pas besoin de le dire, rien de tout cela n'était sérieux et ces réunions méritent à peine le nom de sociétés littéraires. Nous sommes en pleine décadence, la vie intellectuelle se retire peu à peu, ou se dépense dans des efforts puérils.

Les esprits sérieux voulaient réagir, mais les efforts tentés pour rétablir l'Académie sur des bases solides, n'eurent aucun succès. En 1760, ce sont les rivalités entre les nobles et les bourgeois, qui rendent l'œuvre impossible. Nous ne pouvons mieux faire que de citer Pierre Véran sur ce point, qu'il est en dehors de notre sujet d'approfondir (2).

(1) Cette pièce, citée dans le *Musée*, I, 81, est signée : *Lieuron*, *Bret*, *Aymard*, *Blazin*, *Gros*, tous chefs du corps calotin.

(2) « Dans la suite, on tâcha de rétablir cette société savante ; quelques citoyens voulurent entreprendre, environ l'an 1760, d'en former une nouvelle ; le peu de gens de lettres qui se trouva dans Arles et l'orgueil de la noblesse, à qui il en aurait coûté de s'associer avec des bourgeois, firent encore échouer ce projet. A cette époque un Monsieur P... J..., noble de fraîche date, fit la bêtise de dire

Il n'est pas permis de considérer comme une réunion littéraire les *Associés du boulevard de Digne*. Ils faisaient partie d'une sorte de cercle, autorisé par délibération du conseil de ville du 27 décembre 1768. L'abbé Bonnemant a conservé quelques documents sur ce cercle, qui ne manquent pas d'intérêt, mais il n'y a pas là même l'ombre d'une Académie (1). Encore moins la

qu'il ne fallait pas s'associer avec des gens qui ne changeaient qu'une fois de chemise par semaine. Ce propos demandait réparation, mais il fut trop lâche pour accepter un cartel. Dès lors, on se contenta de le mépriser dans toutes les occasions; mais un esprit malin fit distribuer bientôt, dans les sociétés, les vers suivants :

« Où s'en prend ta langue infernale?
Sur les chemises des bourgeois!
Ta naissance est d'autant plus noire
Qu'on t'a formé contre les lois.
Qui n'a vu tes deux grand'pères
Et laboureur et ferblantier?
Servantes furent tes grand'mères.
Tu manquas d'être perruquier. »

Essai sur la Statistique de la ville d'Arles, par *Pierre Véran*, Mss. aux archives d'Arles, IIe partie, p. 263.

En 1761, il s'établit à Paris une société d'agriculture, dont une ordonnance de Louis XVI fit plus tard le centre commun et le lien de correspondance des différentes sociétés similaires du royaume. L'intelligente initiative du marquis de Méjanes ne réussit pas à fonder une société d'agriculture à Arles, malgré les avantages qu'elle présentait dans un pays entièrement agricole. Deux ans après, M. de La Lauzière n'aboutit pas davantage. V. Statistique des B.-du-Rh., t. III, p. 567-568.

(1) Voir dans le vol. Collège Académie, vers la fin, divers extraits du livre contenant les délibérations de Messieurs les associés propriétaires du Boulevard de Digne. Ils firent élever un vauxhal, puis organisèrent, en 1786 et 1787, une souscription pour la construction d'une salle de théâtre.

chambre des 22, logée dans la tour des Carmes, était une association littéraire (1).

Restait l'embrasure, dont Bonnemant nous trace une description peu flatteuse, en 1774: « L'embrasure (2) est l'assemblée de nos citoyens oisifs, nobles et bourgeois, qui se tient journellement deux ou trois heures avant le dîner et le souper, dans une des embrasures du vestibule de l'Hôtel de ville. Là il est question des affaires d'Etat, des anecdotes de la ville; on y parle religion, morale, histoire, etc., on y juge tout en dernier ressort et comment? » Ce ton dédaigneux du savant abbé ne nous dit rien de bon! L'embrasure était une simple réunion de bavards désœuvrés.

Quant à l'Académie des dames, qui se réunissait, vers 1757, chez Madame de Molin (3), et qui comptait parmi ses membres les principales dames de la noblesse, c'était une sorte de cour d'amour, où la miévrerie et la mignardise régnaient en maîtresses. Aussi nous ne pouvons y attacher une importance sérieuse, lorsque nous parcourons l'*Inventaire des ouvrages de l'Académie des dames d'Arles, dressé par MM. de Crétin et d'Antonelle, le 1er mars 1779* (4). C'est de la plus fade galanterie, la littérature n'a rien à voir ici, et si, dans Arles, on composait des chansons en l'honneur de cette

(1) Voir *Musée* 1873-1874, p. 5. C'était un cercle que les consuls durent forcer par voie de justice, en 1777, à abandonner cette tour qui menaçait ruine. Il y avait bien d'autres cercles.

(2) Vol. Relations, pièce 38 : Relation de ce qui s'est passé à Arles à l'occasion de la maladie et de la mort du Roi Louis XV, 1774.

(3) L'hôtel de Molin était près de la Tour de l'Horloge. En 1770 la ville l'acheta et le démolit, pour élargir la rue des Gantiers, qui prit le nom de Planet de Molin. *Musée*, V, 205 en note.

(4) Voir *Musée*, II, 281.



Académie, pour vanter l'esprit, la grâce, la beauté et les vertus des académiciennes, on y écrivait aussi des chansons satiriques où l'on tournait en ridicule les académiciennes et leurs amis (1); et c'était à bon droit.

Voilà où en étaient tombés les Arlésiens à l'approche de la Révolution : des cercles, où le jeu et les divertissements tenaient toute la place; des réunions de bas-bleus que l'on persifflait non sans raison. La vie intellectuelle était suspendue. Arles était entrée dans cette voie de décadence où elle ne s'arrêtera plus. La Révolution vint, qui bouleversa tout, emporta avec l'archevêché, les couvents, les franchises et les libertés de la vieille cité. L'empire grisa de gloire la France, qui ne songea à autre chose; puis, avec le calme de la Restauration, se développa le romantisme.

De 1830 à 1848, une sorte de renaissance intellectuelle se manifesta dans Arles; les *Estrangin*, les *Jacquemin*, les *Mège*, les *Clair*, etc., essayèrent de renouer les traditions littéraires interrompues. Leurs œuvres restent et leur nom est honoré par une vie de travail; mais ils eurent trop peu de successeurs et nous devons le constater, à notre grand regret, la vie intellectuelle a disparu d'Arles, au moment où sa prospérité

(1) *Musée*, III, 69 et 86, deux chansons extraites des papiers de M. Guillaume de Nicolay :

« Pour être admis,
Des muses pour être confrère,
Pour être admis,
Il faut tenir propos fleuris,
Persiffler, savoir la grammaire
Ou vouloir Phébus pour beau-père,
Pour être admis. » (Janvier 1757).

matérielle renaissait avec la construction du chemin de fer et les grands défrichements de la Camargue.

La commission archéologique, constituée par arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 24 janvier 1832, et composée d'hommes instruits et amis des splendeurs éteintes de leur cité, rendit d'importants services en conservant nombre de monuments anciens.

Enfin, en 1876, MM. H. *Clair*, E. *Fassin*, *Gautier-Descottes*, Aug. *Véran* organisèrent la société archéologique d'Arles, dont le *Musée* fut l'organe (1). Ils se proposaient de grouper tous les hommes qui s'occu-

(1) La Société archéologique tint sa première séance publique le 21 janvier 1877, dans la grande salle de l'Hôtel de ville. M. Clair ouvrit la séance par un discours où il exposa le but de la société :

« Nous n'avons pas, dit-il, l'ambition de nous porter héritiers de l'ancienne Académie d'Arles, comme on l'a dit par erreur. Le point de départ, ni les visées ne sont les mêmes. L'Académie d'Arles, composée d'hommes d'un talent incontesté, était cependant, au cours du temps, une société de bel esprit. Ne parlant guères qu'en vers, recherchant l'épigramme et le madrigal, ses productions, sauf quelques travaux vraiment utiles, avaient généralement le parfum des roses de boudoir et les allures d'une galanterie chevaleresque dont l'élégance ne rachetait pas toujours l'insuffisance du fond. Enfin, on n'y atteignait que par la noblesse du berceau, condition bizarre, mais souvent corrigée par les académiciens eux-mêmes. Voici en quoi nous différons. Notre société se recrute dans tous les rangs de la population. Nous ne sommes que des esprit modestes, enclins aux choses sérieuses de préférence aux fantaisies de la plus spirituelle imagination. En effet, Messieurs, nous conférerons avec vous de notre ville, — de son histoire, — considérée à des horizons jusqu'à présent négligés, — de son territoire, mine de richesses scientifiques autant que matérielles, — de vous-mêmes, car, parler des ayeux c'est parler aussi de leurs descendants, ce que le patriotisme antique appelait la glorification du foyer national — *celebrare domestica facta*.... » *Musée*, III, 121. Voir ci-dessus t. I et II nos réserves sur un passage de ce discours.

paient de littérature, d'histoire et de beaux-arts. Ils constatèrent que le nombre allait sans cesse en décroissant : les nécessités de la vie ont dispersé le petit groupe ; le *Musée* n'a continué sa publication jusqu'en 1885, que grâce à l'indomptable énergie de M. Fassin, actuellement conseiller à la Cour d'Aix, et de son ami M. Gautier-Descottes, notaire à Arles.

La vie littéraire s'est aujourd'hui complétement retirée de la ville d'Arles (1). La prospérité matérielle de la ville est elle-même fort compromise, depuis quelques années surtout. Cette situation changera-t-elle un jour? espérons-le. Il n'y a pas de décadence irrémédiable et Dieu a fait les nations guérissables.

(1) Par contre, nombre d'écrivains et d'artistes, originaires d'Arles, obtiennent chaque jour de légitimes succès, récompense de leur talent et de leur travail.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

NODOT ET L'ACADÉMIE D'ARLES

(V. p. 195 et sqq.)

« Monsieur Nodot ayant fait imprimer les fragments de Pétrone trouvés à Belgrade, en 1688, en envoya un exemplaire à l'Académie d'Arles, pour les examiner, la priant de décider si ces fragments étoient véritablement de l'auteur dont ils portoient le nom. M. d'*Arlatan de Beaumont* écrivit, au nom de la ditte académie, dont il étoit secrétaire, la lettre suivante à M. Nodot:

« Monsieur,

« J'ai été chargé par Messieurs de l'Académie royale d'Arles de vous remercier du Pétrone que M. *Marcel* leur a rendu de votre part; c'est une faveur digne de vous et d'une compagnie qui sçaura l'estimer et le reconnoître. Sans mentir, c'est un bonheur pour les gens de lettres, entre lesquels vous avez un rang si distingué, que vous ayez si dignement mêlé les emplois militaires avec les sciences, pour recouvrer Pétrone en son entier et leur en faire part après tant de siècles qui se sont passés, pendant lesquels il n'a paru qu'en fragments. Mais comme vous avouez vous-même qu'il a fallu surmonter de grandes difficultés, pour le tirer du fond de l'Allemagne, vos soins sont d'autant plus louables et il importe même pour votre intérest que cette belle découverte soit examinée, afin qu'on soit bien convaincu qu'elle est de Pétrone. C'est à quoi notre compagnie s'attachera avec empressement; néantmoins elle se fait un grand plaisir de celui que vous lui avez envoyé comme estant une marque de votre estime, qui doit être chère à tous ceux qui sont capables de quelque commerce d'esprit; mais ce n'est pas tout, vous voulez encore faire parler français Pétrone, qui a parlé un latin si pur, c'est une grâce que vous faites à notre siècle: aussi

sommes-nous dans l'impatience de voir cette belle traduction, que vous nous faites espérer. Ce sont là les véritables sentiments de la compagnie, dont je suis obligé de vous rendre un fidèle témoignage, vous protestant, Monsieur, qu'en mon particulier, je m'estime heureux qu'à l'avenir mon nom ne vous soit point inconnu, et de vous asseurer de la profonde vénération que j'ai pour le vôtre. Je vous demande encore quelque part en votre amitié, que je souhaiterai de mériter par les soins que j'aurai de vous marquer en toute occasion, que je suis, Monsieur, votre, etc. »

« M. *Nodot* répondit à cette lettre par la suivante :

« Monsieur,

« J'ai reçu celle que vous avez eu la bonté de m'écrire de la part de l'Académie royale d'Arles. Un voyage de Pignerol à Suze est cause que je n'ai pas répondu plus tôt à l'honneur que la compagnie me fait ; mais, Monsieur, vous voulez bien qu'après l'en avoir remerciée, je m'acquitte de la reconnoissance que je dois aux honnestetés dont votre lettre est remplie.

« Quant aux éloges et aux termes de vénération dont vous vous servez, je laisse à mon silence à faire son devoir et je sçai à quoi m'en tenir, car ma première étude est de me connoître. Je vous prie donc de considérer que si j'ai eu le bonheur de recouvrer un manuscrit égaré depuis tant de siècles, c'est un pur effet du hasard, qui ne mérite pas l'élévation où vous me portez ; attendez aussi à voir notre traduction, pour juger si je dois partager ces honneurs. M. *Marcel*, qui en a lu quelques morceaux, aurait pu vous dire des choses qui vous auroient obligé à m'écrire d'un style plus modéré.

« Au reste, Monsieur, comme la ville d'Arles a de grandes obligations à l'ancienne Rome, je trouve comme vous qu'il est juste qu'elle empêche aujourd'hui qu'on n'insulte un de ses consuls, en lui faisant tenir un langage corrompu et qui feroit honte à la beauté de ses ouvrages. C'est pourquoi je suis ravi qu'une *académie aussi judicieuse et aussi éclairée qu'est la vôtre*, veuille bien prendre le soin d'examiner si les nouveaux fragments de Pétrone, que je lui ai envoyés, sont les enfants légitimes de cet auteur. Leurs liaisons avec leurs frères doivent en faire la preuve, jointes à leur façon de parler, à leur style uniforme, et au même esprit qui les anime. Tout cela doit s'y trouver avec justesse ; j'en ai envoyé des exemplaires en Hollande, et j'ai prié nos sçavants amis de ce

pays-là de faire le même examen que vous vous proposez. On me mande de Paris que des gens se liguent, pour en faire une critique, je l'attends avec beaucoup d'impatience ; mais je souhaite qu'elle soit juste et sçavante, autrement elle ne nous feroit pas honneur.

« Pour vous, Monsieur, qui me demandez si obligeamment mon amitié, je vous l'offre de tout mon cœur, pourvu que vous me la payez de toute la vôtre : c'est dans cette seule occasion que vous me permettrez de paroître intéressé, et pour en faire les premières avances, souffrez que je vous asseure, Monsieur, que je suis avec toute la reconnoissance possible votre très humble et très obéissant serviteur. — Nodot. »

« Les académiciens d'Arles, après avoir mûrement examiné dans plusieurs conférences qu'ils eurent ensemble, si ces nouveaux fragments n'étoient point supposés, firent sçavoir leur décision à M. Nodot par la lettre que lui écrivit, en leur nom, M. *d'Arlatan de Beaumont*, secrétaire de l'Académie. La voici :

« Monsieur,

« Je n'ai tardé si longtemps à vous écrire qu'afin qu'on eût le loisir d'examiner votre Pétrone. Ceux de la compagnie qui se connoissent le mieux au latin, croient que ces enfants trouvés peuvent être légitimes, ayant le mesme air que les autres dont on ne doute pas et leur langage n'estant point différent ; ainsi, Monsieur, la compagnie les avoue, et vous prie de lui faire part de votre traduction. En mon particulier, je l'ai lu et relu sans scrupule, comme un des plus beaux restes de l'antiquité, et qui n'est pas indigne du soin que vous avez pris de le faire parler françois.

« Je suis, Monsieur, etc. »

« Quelque temps après, Monsieur *Nodot* envoya à la même Académie un exemplaire de sa traduction et M. *de Beaumont*, à qui il n'avoit pas accusé la réception de la lettre qu'on vient de lire, lui écrivit la suivante, au sujet des mêmes fragments et de la traduction.

« Monsieur,

« Je viens de recevoir, le 30 avril, ce que vous avez traduit de Pétrone, avec une lettre de vous, dattée de Grenoble, du 20 mars.

Il y a quelque apparence que depuis ce temps là vous en aurez reçu une des miennes, par laquelle je vous marquois les sentiments de la compagnie, à l'égard de la découverte que vous avez faite des fragments de cet auteur, avec quelque chose du mien. Mais, Monsieur, il s'agit maintenant de votre traduction, qu'on trouve si belle qu'on ne peut rien voir de plus juste, ni de mieux entendu. Tout y est dans le bon sens, tout y brille, et vous êtes entré si parfaitement dans l'esprit et dans la pensée de Pétrone, qu'il est tout de même dans le françois et aussi pur que dans le latin. Ce n'est pas tout; vos notes sont remarquables, par la profonde érudition que vous y faites paroître, par les belles antiquités que vous y mêlez, par vos recherches curieuses, pour l'intelligence de tout ce qui peut être au dessus de la portée du commun. Les auteurs grecs et latins y entrent toujours fort à propos et sans violence; enfin, Monsieur, la compagnie est très satisfaite de vos enfants trouvés, et de ce que vous avez traduit de votre auteur; elle vous remercie du présent que vous lui en avez fait; on juge de la pièce par l'échantillon, et ce que nous en avons déjà vu dans nos assemblées nous persuade que le reste est digne de notre approbation. Pour ce qui est des nouvelles que vous nous demandez de l'amitié qui est entre nous, je puis vous assurer, Monsieur, qu'elle est toujours plus forte de mon côté, et qu'étant fondée sur la vertu elle ne peut être que sincère et constante. En mon particulier, je m'en fais un bonheur, que je vous prie de me vouloir continuer par quelques marques de votre souvenir auxquelles je répondrai toujours avec plaisir. Je suis etc. »

« Monsieur Nodot voulut avoir aussi le sentiment de Messieurs de Nismes. Il leur envoya, à cet effet, un exemplaire des fragments, les priant de les examiner, et de lui en dire ce qu'ils en pensoient : ce qu'ils firent par la voie de M. *de Graverol*, si connu par sa profonde érudition, qui répondit à M. Nodot que l'Académie reconnoissoit les fragments pour légitimes. »

Extrait de la *Contre-Critique de Pétrone*, qui est à la fin du 2e volume du Pétrone latin et françois, imprimé en 1713, p. 88 et suiv. (Copie de l'abbé *Bonnemont*, Bibl. d'Arles, vol. *Collège*, *Académie*, etc.).

LES ARCHIVES ET LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE

Il est très souvent question, dans le Registre de l'Académie, des Archives de la compagnie. Dès le mois de novembre 1666, M. de Grille, comprenant l'intérêt qu'il y avait à conserver les pièces soit des académiciens soit de leurs amis, dont l'Académie s'occupait, avait proposé de les réunir et avait demandé l'achat d'un meuble spécial (1). Cette acquisition avait été faite,

(1) Registre fol. 21. Le 29 novembre 1666, « M. de Robias proposa l'importance et nécessité de conserver les pièces académiques et le prouva par les raisons suivantes :

« 1° Que ce seroit une fausseté de charger le registre des pièces qu'on ne pourroit pas montrer, que ce registre en ce cas seroit une pure illusion, qui indiqueroit seulement l'apparence des choses,

« 2° Qu'on pourroit accuser MM. les Académiciens de ne travailler que pour la vanité et non pour une gloire solide,

« 3° Que ce seroit en vain qu'on auroit donné les meilleures heures de son loisir à la composition des ouvrages, si l'Académie n'avoit ses archives pour les conserver,

« 4° Que ce seroit se retrancher un profit sensible qu'on peut faire à la seconde veüe des pièces, et se priver de la satisfaction qu'on a de remarquer son propre advancement dans la différance des ouvrages, etc.

« Après ces raisons et quelques autres qui furent mises en avant par la Compagnie, il fut délibéré que l'on conserveroit les pièces après en avoir fait une juste et exacte censure, et que pour ce sujet on auroit un coffre ou telle autre chose pour les renfermer. »

Voir encore le Registre de l'Académie, fol. 49 *bis*. « Il fut parlé entre autres choses de faire faire une grande escritoire pour servir comme d'Archives aux escrits de l'Académie. » Déc. 1667.

Le 20 janvier 1667, « le P. Vinay remontra que nous pourrions mieux proffiter de nos censures et observations, si nous en tenions un fidelle mémoire, en forme de registre. » Fol. 36.

Le lundi, 6 décembre 1666, « M. de Cays fait un beau discours à

et l'on conserva avec soin tant la correspondance de l'Académie que les envois qu'elle recevait : madrigaux, sonnets, poésies de tout genre, dissertations, etc.

Dans cette « grande escritoire peinte en verd » (1) devaient se trouver nombre de lettres du duc de *Saint-Aignan*, de *Mercurin*, de *Charpentier*, de *Conrart*, de M. de *Grille*, de M. de *Châteaurenard*, et des autres académiciens. Quelques-unes des plus importantes sont consignées au Registre, mais beaucoup d'autres sont à peine indiquées et analysées. Là aussi étaient conservés les originaux des lettres patentes d'institution de l'Académie (2), de celles qui augmentèrent le

l'Académie en prenant la place de directeur, selon son rang : il propose la question de la dernière séance touchant l'archive et qu'il fut de nouveau délibéré sur cela : on opine par rang et tous unanimement conclurrent à la nécessité d'en avoir une et que la clef en seroit à la disposition du directeur, soit pour la garder luy-mesme, soit pour la confier à un archivaire. » Reg. fol. 22.

Le 17 janvier 1667, « le sieur de Sabatier commença selon l'esprit de l'Académie et la remonstrance si souvent réitérée, de remettre quatre pièces de sa façon, pour les archives avec le jour et la datte qu'elles ont esté faictes. M[r]. Bouvet remit encore quelques stances qu'il avoit faites depuis longtemps. » Reg. fol. 37 verso.

(1) « Toutes les lettres qu'on reçoit, si elles ne sont de la dernière importance, se trouvent dans la petite *archisve*, c'est le nom qu'on a donné à la grande escritoire fermente, peinte en verd, qui sert de coffret et de domicile à tous les originaux externes, qui concernent l'Académie royalle. » Reg. fol. 208, septembre 1681.

(2) Il est établi, par un passage du Registre, que les consuls ne leur ont pas donné « une place honorable dans les Archives de la ville » comme le demandait M. de Gageron, le 1[er] juillet 1669 (voir plus haut, t. I. p. 176) et que l'Académie ne s'en dessaisit pas.

« M. de Giffon prie M. le secrétaire de le vouloir descharger des patentes d'augmentation qu'il lui avoit remises en partant pour la cour et des autres encore premières, à sçavoir de l'establissement de l'Académie, comme aussi du sceau et du registre, parce que son

nombre de ses membres. En résumé, il y avait dans ces archives, nombre de pièces fort curieuses et fort intéressantes.

Comme l'Académie n'avait pas de local lui appartenant pour tenir ses réunions, les archives étaient entre les mains du secrétaire.

Le Registre avait sa place marquée aux archives et c'en était la pièce principale. Les discours de réception, les lettres de demande, la relation de M. de Châteaurenard sur son voyage à la cour, en 1669, et une foule d'autres manuscrits relatifs à l'Académie composaient le fonds des archives.

D'après l'article 6 des statuts de 1668, le secrétaire devait porter aux assemblées « une main de papier courante, pour y marquer les séances, commissions et autres choses que le directeur distribuera, qui ensuite seront mises dans le grand registre. » V. t. I. p. 173.

Cette main courante devait se trouver aux archives et fournirait peut-être d'utiles renseignements, car elle est certainement plus complète que le registre. Ainsi, d'octobre 1680 à mai 1681, il n'y a rien dans le registre, alors confié à Giffon. M. de Grille s'en plaignit et Giffon s'excusa en disant « qu'il a creu pour l'honneur du Registre qu'il ne falloit pas le bigarrer par divers caractères, et que c'est pour le mieux qu'il n'a rien mis dedans de sa manière. Il est vrai, adjouste-t-il, que

emploi et ses visites lui donnoient quelque scrupule de ne pouvoir pas vacquer exactement à l'enregistrement et mémoire hebdomadaire des choses qui concernent le corps.» Décembre 1679. Registre fol. 180 verso. « On est convenu cependant que durant l'absence de M. le secrétaire, M. Giffon (qui avoit autrefois eu le soing du registre) l'auroit encore, qu'il recevrait les lettres et fairoit les responses de la partde l'Académie. » Mai 1679, Registre fol. 179.

l'Académie ne perd rien et que la postérité pourra voir la suite des affaires dans le mesme registre, lorsqu'il plaira à M. le secrétaire de les y mettre de sa propre main, et que pour cela il s'oblige de lui remettre les mémoires fidelles qu'il en a recueillis dans une main courante. (C'est un cayer à part où l'on escrit les assemblées pour les transcrire ensuite dans le Registre). » Registre fol. 196 verso, 8 mai 1681.

L'Académie avait aussi une bibliothèque, mais elle ne fut jamais très riche, ce semble (1). Il y avait les Lettres de M. de Grille durant son voyage d'Italie, achetées en 1676, la collection de la Gazette depuis 1668, le Mercure Galant, peut-être en entier, l'Art de penser de Port Royal, la Requête d'Arnaud d'Andilly, les œuvres de Séguin, de Santeuil, de *Vaugelas*, de *Richelet*, de *Charpentier*, de *Thomassin*, de *Malherbe*, de *Corneille*,

(1) L'Académie n'avait pas de ressources spéciales et ne pouvait compter que sur la générosité de ses membres. L'Académie de Nimes avait pris une mesure excellente, pour constituer sa bibliothèque. « Il a été délibéré de former une petite bibliothèque pour l'usage de la compagnie; et pour cet effet, que M. de *Faure* dressera un rôle des livres qu'il est nécessaire d'avoir : auquel on ajoutera ceux qu'on trouvera à propos, et que chacun des académiciens et tous ceux qui seront reçus à l'avenir en donneront un, et qu'outre cela tous les officiers qui entreront en charge en donneront un autre lorsqu'ils seront installés.» Registre de l'Académie de Nimes. Délibération du mercredi, 19 avril 1684. *Ménard,* Histoire de Nimes, t, VI, preuves. p. 127.

A la séance du 11 juin 1668, l'Académie décida « de se servir du balottier pour la reception des académiciens qui sera nulle par le deffaut d'une seule balote, ce qu'on a juré de ne révoquer jamais. Le lundi, 18me juin, M. de Robias porta un balottier qu'il avoit fait faire avec les armes de l'Académie, selon l'esprit et la délibération de l'assemblée précédente. » Reg. fol. 60 verso.

Le balotier était adopté pour l'élection des consuls d'Arles.

de l'abbé de Saint-Réal, de Desmarets, de Boileau, du chevalier de Méré, de Vertron, de Nodot, de divers académiciens, le discours du P. Lucas : *De monumentis publicis latine inscribendis*, quelques ouvrages du P. Menestrier sur les devises, etc.

Cette bibliothèque ne fut organisée qu'en 1683, et ce fut au mois de novembre de cette année, M. de Grille fit faire l'armoire nécessaire.

« Pour les livres, il a esté dict et ordonné que dans la chambre, cabinet ou appartement (quoi qu'il puisse estre) qu'on trouvera pour tenir les assemblées, on mettra le *Richelet* (1), donné par M. de *Melac*, le *Vaugelas*, par M. de N..., les deux tomes envoyés à M. le secrétaire par M. de *Charpentier*, et les trois volumes du R. P. *Thomassin*, les œuvres de *Malherbe* ou de *Corneille* si l'on peust les acquérir de quelque académicien zellé, parce que ces livres semblent devoir estre le bréviaire de l'Académie. M. N... a dict que M. de *Giffon* avait le Richelet donné par M. de Mélac, et M. le secrétaire a dict qu'il se chargeoit de faire faire une armoire à l'instar de celle qu'on void au deuxième appartement de l'Académie françoise, dans le Louvre, où l'on enferme les deux ou trois livres qui servent d'entretien aux premiers venus, le jour des assemblées. » Reg. de l'Académie fol. 229. Dec. 1683.

La Bibliothèque, comme les Archives, semble être demeurée entre les mains du secrétaire.

Mais, hélas ! Bibliothèque et Archives ont disparu, sauf quelques pièces conservées dans le volume de Bonnemant, Collège, Académie. Le *Registre*, à la suite

(1) Richelet, né en 1631, mort en 1698, s'occupa principalement de philologie française.

[illegible] espèce de religion [illegible]

ierre Véran, malgré toutes ses recherches, ne put le :couvrir (1), non plus que les archives.

Nous avons donc perdu quantité de documents, que en ne peut remplacer. Nous voudrions croire qu'ils ont seulement égarés, dans les papiers de quelque imille arlésienne, et qu'un chercheur plus heureux les retrouvera un jour. Mais nous n'osons nous arrêter à ette espérance, qui atténuerait cependant singulièrement nos regrets.

LA VÉNUS D'ARLES

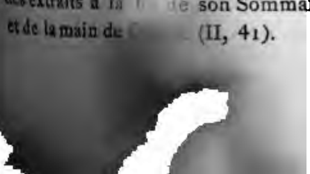
(V. p. 2)

Le 10 avril 1649, le P. *Pierre Labbé*, recteur des ésuites, dûment autorisé par la ville, vendit à *Nauhari Brun*, bénéficier de Saint-Trophime, et à son rère François, deux classes du vieux collège, avec la :our où sont les deux grandes colonnes, et tout près de

(1) « Ici finit le 1er registre des délibérations de l'Académie d'Arles qui est dans les Archives de l'hôtel de ville. Malgré les recherches que j'ai faites, je n'ai pu trouver le second registre, ni aucun des mémoires qui étoient renfermés dans un coffre; avec les lettres patentes de Louis XIV.

« J'ai lu quelque part que M. le duc de Saint-Aignan, protecteur de l'Académie royale d'Arles, étant mort en 1687, M. Philippe de *Courcillon*, marquis de *Dangeau*, commandeur des ordres du roy et un des 40 de l'Académie française, fut nommé à sa place. Celui-ci mourut en 1720. »

Sommaire des délibérations prises dans le Registre de l'Académie royale d'Arles par *Pierre Véran*, 1 petit vol. in-fol. Mss. aux Archives d'Arles. A la fin. Voir le petit recueil mss. dont Véran cite des extraits à la [illegible] de son Sommaire. Il est aux Archives d'Arles, et de la main de [illegible] (II, 41).



la maison de *François Saxi* et du chanoine *Giles*. Ce sont les indications de l'acte (1). Le vieux collège était situé sur l'emplacement actuellement déblayé du Théâtre Romain, et les deux colonnes en question sont celles qu'on y voit encore, réunies par une frise.

Le 5 ou 6 juin 1651, des ouvriers, occupés à creuser une citerne au pied de ces colonnes, découvrirent une tête de femme en marbre blanc, d'une merveilleuse beauté. La suite des fouilles, poursuivies par ordre des consuls, amena la découverte du corps de la statue, à laquelle manquait le bras droit, qu'on n'a jamais pu retrouver (2). Cette statue représente une jeune femme, nue jusqu'à mi-corps : le buste est légèrement infléchi et se développe selon des lignes d'une pureté parfaite. La tête et la coiffure, retenue par une bandelette, sont irréprochables. Un spinther entoure le bras gauche : la draperie, dont un pan est relevé sur le bras gauche, s'enroule autour des cuisses et des hanches. La statue mesure 1 mètre 963^{m}. Les consuls en firent l'acquisition, pour le prix de six pistoles, soit 61 livres 16 sols, qu'ils donnèrent à Nauphari Brun « pour toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir sur la dite statue (3). » La statue fut transportée à l'hôtel de ville, restaurée

(1) V. cet acte aux Archives d'Arles, G. G. t. III, vol. Instruction publique, relatif au collège.

(2) Louis XIV ordonna en vain des fouilles, en 1684 : on ne trouva rien. La découverte eut lieu le 5 juin et les jours suivants. D'aucuns disent le 6 juin : c'est le jour où les consuls en furent avertis et se transportèrent sur les lieux, pour voir la statue.

(3) « La communauté donna à M. Brun, prêtre bénéficier, propriétaire de ladite maison, six pistoles valant 61 l. 16 s., pour toutes prétentions qu'il pouvoit avoir sur ladite statue : elle fut ensuite réparée et mise en place, dans une niche, en un des cabinets de l'hôtel de ville. » Bibl. d'Aix, mss. 810, Chaos d'Arles, année 1651,

sommairement et placée dans un cabinet, sous la tour de l'Horloge, qui servait de bureau de police (1). Elle y resta jusqu'en 1666, où elle fut transportée dans la maison remplaçant provisoirement l'hôtel de ville (2), pendant qu'on reconstruisait l'édifice actuel, terminé vers 1675. Cette année-là, on la rapporta dans l'hôtel de ville et on la plaça dans « le même cabinet » sur un chapiteau antique trouvé dans le Rhône, à Trinquetaille (3), et on fit graver sur le piédestal une inscription composée par l'abbé de *Verdier*. C'était une des

p. 257. Les consuls de 1651 étaient *Trophime de Quiqueran, Ventabren, François de Biord, Antoine Romani* et *Pierre Chevalier*. Voir le Registre des *Conventions*, aux Archives d'Arles.

(1) « A esté encores représanté par Mrs les consuls qu'ils ont faict restaurer par un maistre architecte qui s'est trouvé en cette ville, la statue appellée *Dianne*, qui fut trouvée l'année dernière au pied des collonnes du vieux collège et icelle faict mettre et placer dans une niche ès un des cabinets bas de l'hostel de ville, et pour cela ils ont payé 100 livres aux maçons et 20 livres aux plattriers, pour la fasson de ladite niche, laquelle dépance ils requièrent estre approuvée si le conseil l'a pour agréable. » Conseil du vendredi, dernier mai 1652. Reg. IBB. 30, f. 22 verso. Aux Comptes de 1665, figure l'achat d'une tapisserie de cuir doré, contenant 94 peaux à 26 sols la peau, et d'un tapis cuir de grisaille, pour le bureau de police où se trouve la statue de Diane.

(2) Aux Comptes de 1666, nous relevons les frais de transport de la statue de Diane dans la maison servant d'hôtel de ville. On commença cette année à démolir le vieil édifice, sauf la Tour de l'Horloge qui fut conservée, comme elle le méritait.

(3) V. aux Comptes, les frais du transport de Trinquetaille où il était dans l'eau, à l'hôtel de ville, d'un chapiteau antique devant servir de piédestal à la Diane, et le prix de la restauration et de la gravure sur marbre de l'inscription. Cfr. Registre fol. 137. Séance du 16 septembre 1675. L'abbé de Verdier a composé aussi l'inscription que l'on voit encore sur la porte du midi de l'hôtel de ville, à l'intérieur. Celle du nord, rédigée par le P. Fatoud, a disparu.

curiosités de la ville d'Arles, et tous les amateurs venaient l'admirer. En 1683, Louvois fut nommé surintendant des bâtiments de Sa Majesté (1). On cherchait alors des objets d'art pour orner la grande galerie de Versailles. La statue d'Arles fut signalée à l'attention du surintendant, et, un jour, Louis XIV manifesta le désir de l'avoir au coadjuteur d'Arles, qui prêchait alors à la Cour. Le désir du roi, transmis aux consuls, fut considéré comme un ordre. Ils assemblèrent le conseil, et, le 17 novembre 1683, il fut décidé que M. *Gaspard de Grille*, premier consul, irait à Versailles offrir la statue de *Diane* à Louis XIV, ce qui fut fait. Louis XIV, charmé de ce présent vraiment royal (2), fit au gentilhomme arlésien l'accueil le plus gracieux; il lui remit une chaîne d'or avec une médaille, de la valeur de 179 louis d'or, selon les uns, de 200 louis d'or, selon les autres, et lui dit, en propres termes: « Monsieur, vous pouvez assurer MM. d'Arles que j'ai été très touché de la joie et de l'empressement qu'ils ont témoigné, pour me faire plaisir, en me donnant leur

(1) Colbert était mort le 6 septembre 1683. Le 11 septembre, le roi nomma Louvois surintendant des bâtiments. Gazette de 1683, p. 516. Il faut noter que la ville d'Arles était en procès avec le *Domaine*, au sujet de la *Directe*, et que le don de la Vénus était destiné à bien disposer le roi et ses ministres, en faveur de la ville, qui perdit cependant son procès peu de temps après.

(2) V. les Registres du conseil. Aux Comptes de 1684, figure, sous la date du 21 nov. 1683, un mandat de 440 l. à compte sur les frais de voyage de Gaspard de Grille, chargé par délibération du conseil du 17 nov. 1683 d'offrir la Diane au roi. Au même conseil du 17 nov., Jean Péru fut chargé de mouler la statue, au prix de 462 livres. Il donna reçu de 132 l., le 10 décembre 1683, et des 330 autres, le 24 mars 1684. Ibidem.

Cfr. Annales d'Arles mss. 806 à l'année 1683 et le mss., 1060 p. 177, 181-182, à la Bibl. d'Aix.

statue. Vous pouvez leur dire, de ma part, que je leur en sais très bon gré, que je m'en souviendrai avec plaisir, et que je ferai tout ce que je pourrai dans toutes les occasions qui se présenteront (1). » Avant de se séparer de la Diane, les consuls chargèrent le sculpteur avignonais, *Jean Péru*, d'en faire le moulage en plâtre. Cet artiste en fit trois modèles, pour la somme de 462 l.: l'un fut placé sur « le même piédestal que l'original, qui est dans le cabinet bas de la tour, » l'autre sur le premier palier du grand escalier et le troisième fut donné au coadjuteur. M. de *Lenfant*, commissaire des guerres en Provence, vint à Arles, dans le mois de décembre, accompagné du sculpteur *Jean Dedieu*, avec ordre du roi « pour voir, visiter et recevoir la Dianne. » Dedieu la fit soigneusement emballer et, vers la fin de mai, elle arriva à Paris (2).

Déposé d'abord au palais Brion, affecté au logement

(1) Citée dans le Mss. 1060, p. 130 (par Pierre Véran).

(2) V. les Annales des Minimes du P. *Fabre*, mss. 547, année 1683. Le Journal des Sçavans du 5 juin 1684, p. 192, annonce que la statue a été apportée à Paris « depuis peu de jours. »

« A la fin de cette année le sieur Lenfant, commissaire des guerres et agent pour l'intérest du roy, sous les ordres de M. de Louvois, arrive avec un célèbre sculpteur originaire de la ville d'Arles, nommé *Dedieu*. Ils portent lettres et ordres de Sa Majesté pour voir, visiter et recevoir la Dianne, cette fameuse statue de Dianne, qui occupoit la curiosité de tous les estrangers et de tous les sçavans.

« Messieurs les consuls de cette année ont faict assembler le conseil sur la lettre de Monseigneur le Coadjuteur d'Arles, et chascun a oppiné d'abbord qu'on députeroit incessemment à Sa Majesté, pour la remercier d'avoir désiré cette antique, et le prier de la recevoir en pur don de sa ville fidelle. M. de Grille, premier consul, est choisi pour cette députation, que la nouveauté du cas rend célèbre. Le roy l'accepte avec plaisir et traicte d'em-

de l'Académie de peinture et de sculpture, le précieux marbre provoqua l'admiration de tous les amateurs. *Girardon* fut chargé de le restaurer : il ajouta des bras à la statue, lui donna les attributs de Vénus, et, lorsqu'elle fut placée dans la galerie de Versailles, Louis XIV l'appela, devant toute la cour : La Vénus d'Arles. Ces mots furent gravés sur le piédestal, et l'opinion du roi, conforme, du reste, à celle des artistes, trancha définitivement une longue discussion.

La statue représentait-elle Diane ou Vénus ? Tel est le problème que l'on se posait. Dès 1651, le conseiller *François de Rebatu* se prononça en faveur de Diane, et cette opinion fut la plus répandue, dans Arles, malgré certaines oppositions. On croyait retrouver l'ancienne statue de Diane, dont le culte, très populaire à Marseille et dans toutes les colonies grecques du littoral méditerranéen, était particulièrement en honneur dans Arles. Diane y avait eu un temple ; la tradition populaire voulait même que les deux colonnes, encore debout, aux pieds desquelles on avait trouvé la statue, en fussent des restes. Rebatu se fit le champion de Diane et publia, en 1656, une dissertation en ce sens, qui fut réimprimée, en 1659 (1).

bassadeur (peut s'en fault) ledict s. de Grille, il fait encore plus, il lui donne sa médaille au bout d'une chaisne d'or à quatre chesnons du poids de deux cent louis d'or. » Déc. 1683. Registre de l'Académie, fol. 219 verso.

(1) La Diane et le Jupiter d'Arles se donnans à cognoistre aux esprits curieux. Par noble François de Rebatu, conseiller du roy au siège d'Arles. A Arles, par François Mesnier, imprimeur du roy et de ladite ville 1656. 19-15 p. petit in-8°. Dédié à Mgr François de Grignan. A Arles, ce 25 juillet 1656. (Bibl. d'Aix, Rec. mss. 545, avec l'estampe de Testeblanque, s. d.).

Le Portraict de la Diane d'Arles retouché par noble François de

L'opinion favorable à Diane s'accrédita si bien que, de 1651 à 1678, la statue n'est pas désignée sous un autre nom, dans les actes officiels et dans les écrits du temps. Les académiciens adoptèrent l'opinion populaire, et dans son discours du 31 janvier 1667 (voir ci-dessus t. I, p. 92 et 355) M. de Grille, qui avait été très lié avec Rebatu (mort en 1662), ne faisait aucune difficulté de désigner la statue antique sous le nom de Diane, avec l'assentiment de ses collègues.

Les fouilles et les recherches opérées, en 1678, par *Jacques Peytret* et *Terrin* sur l'emplacement du vieux collège, transformé en maison religieuse, pour les Dames de la Miséricorde (depuis 1666), amenèrent ces deux érudits à se demander si c'était bien là l'ancien temple de Diane. Ils démontrèrent que c'était, au contraire, le vieux théâtre romain, dont la mémoire était absolument perdue, et que les deux colonnes, appelées les *Fourches de Roland*, faisaient partie de la scène. En 1679, de nouvelles fouilles eurent lieu sur l'ordre du consul *Jean de Sabatier*, l'académicien, et confirmèrent les données de Peytret, qui dressa un plan du théâtre, d'après un

Rebatu, conseiller du roy, et doyen au siège de ladite ville. Seconde édition, faicte meilleure par l'autheur. A Arles, par François Mesnier, imprimeur du roy et de ladite ville, s. d. 27 p. in-8°, plus 4 p. n. chif. pour titre et dédicace à Mgr François de Grignan. Arles, le 7 juillet 1659. Avec une gravure de la statue : Denys Testeblanque fecit à Arles. *Testeblanque* est un graveur arlésien assez médiocre. (Le mss. autog. de ce *Portraict* 14 p. in-fol., commencé le 23 avril 1659, achevé d'imprimer le 23 juin 1659, est à la Bibl. d'Aix mss. 545, avec cette signature : *Rebatu fecit, anno ætatis* 72, *Deo gratias* 1659, précédé de la lettre à Mg de Grignan, Arles, 7 juillet 1659 et accompagné de la liste des 119 personnes à qui Rebatu a donné ce volume, dans Arles et au dehors.

Ces deux opuscules sont également dans les Rec. 27.148 et 31.687 de la Bibl. d'Aix. Ils sont rares. Lelong-Fontette les signale.

[illegible] Terrin rédigea [illegible] dans la ville [illegible] *[illegible] des sçavans* et à [illegible], il avait [illegible] et compre-[illegible] le prin-[illegible] hardiment [illegible] Diane. Son [illegible] *prétendue* [illegible] beaucoup mieux [illegible].

[illegible] défenseurs dans [illegible] du nombre. [illegible] assez courtoise: [illegible] la dédicace de [illegible] celle de [illegible] *Joseph de Beau-*[illegible] bientôt une [illegible] et M. de [illegible] de novembre 1680, [illegible] quelques années. V. [illegible] 1682.

La discussion, mi-partie sérieuse, mi-partie plai-[illegible] comme *Vertron*,

[1] [illegible] Terrin, 2 p. 1/2 [illegible] n° XXXI. Cfr. [illegible] (Analyse et [illegible]

[2] [illegible] « La Vénus et l'obélisque [illegible] du roy au siège de cette [illegible] MDCLXXX, in-12, 176 p. [illegible] et pièces lim. » L'œuvre est [illegible] à Mgr [illegible] de Grignan. Le mss. de l'*Entretien* est au fonds Bonnemant, vol. Antiquités n° XLVI.

Bouvet, *Magnin*, *Roubin*, y trouvèrent le prétexte de diverses pièces badines, d'autres comme *Terrin*, *Daugières*, *de Grille*, *Varadier de Saint-Andiol*, *Graverol*, *Flèche*, y apportèrent plus d'érudition que de bel esprit. Nombre d'écrits furent publiés.

Le *Journal des Sçavans* fut en général favorable à Terrin ; le *Mercure galant*, avec sa tendance habituelle à ménager tout le monde, tint la balance à peu près égale, jusqu'au jour où Louis XIV ayant parlé, il ne se crut plus permis d'avoir une autre manière de voir que le grand roi.

Les consuls de 1683, MM. *Gaspard de Grille*, *Jean Couterat*, *Antoine Isnard*, *Antoine Artaud*, prièrent l'Académie de composer une inscription pour la statue, placée dans le grand escalier. M. de Grille la rédigea. Elle fut agréée et gravée par *Jean Laroche* (1) :

QUAM FALSA QUONDAM RELIGIO
SACRAVERAT
HUJUSCE DIANÆ STATUAM ARCHETYPAM
(VERO NUNC ARELAS AFFLATA NUMINE)
LUDOVICO MAGNO SOLI SUO
REGI OPTIMO
MUNUS PERPETUUM ET OMEN IMMORTALITATIS
D. D. C.
COSS. D. D. D. D. GASPARD DE GRILLE
DE COUTERAT, D'ISNARD, D'ARTAUD
1684

Le P. Daugières composa, en 1683, une longue pièce de vers, publiée d'abord sous ce titre : *Diana Arelatensis Regi*, puis après le don de la statue, sous ce

(1) V. aux Comptes de 1683, un mandat de 27 livres, daté du 23 mars 1683, et délivré à *Jean Laroche*, pour gravure de deux inscriptions sur le piédestal de la Diane. *Laroche* est Arlésien.

titre modifié : *Diana Arelatensis regi donata.* Ce petit poème fut traduit par plusieurs académiciens, en signe d'assentiment et de protestation (1). Quelques mois après, le même P. Daugières fit imprimer à Avignon un petit volume de 116 p. in-12 intitulé : *Réflexions sur les sentimens de Callisthène touchant la Diane d'Arles* (2). Il le dédia à ses collègues de l'Académie dont le sentiment avait été, disait-il, le principal motif qui le déterminait à soutenir que cette statue représentait Diane. Il défendait donc la tradition populaire et essayait de réfuter successivement tous les arguments de Terrin. Il n'est pas à propos de le suivre, dans cette discussion, disons seulement qu'un des points faibles du traité de Daugières est de ne pas admettre l'existence d'un théâtre romain. Le P. Daugières soutenait

(1) *Diana Arelatensis Regi.* Placard in-fol. s. l. n. d. Fonds Nicolaï, carton 33, pièce 32. 37 vers signés A. D. S. J. La Diane d'Arles donnée au roi. Texte latin et traduction en 72 vers français 4 p. in-fol. dont une blanche. Bibl. d'Aix, Rec. mss. 545, s. l. n. d. « Nous nous contenterons cependant pour ne rien oublier de metre icy ce mémoire important pour l'honneur de l'Académie, que divers particuliers de ce noble corps se sont divertis à traduire le poëme latin du R. P. Daugières de la Compagnie de Jésus. Ce sçavant a fait le poème de la *Diane d'Arles au roy*, que tous les sçavans ont estimé. Ceux qui l'ont traduit ou imité sont assés contens de leur travail, mais ils n'ont pas prétendu qu'on enregistrat leurs traductions, n'ayant travaillé que pour leur divertissement particulier et non pas par ordre ny délibération de l'Académie. » Année 1684, fol. 230 et dernière du Registre.

(2) « Réflexions sur les sentimens de Callisthène touchant la Diane d'Arles. A Avignon, chez Michel Mallard, avec permission des supérieurs, s. d. petit in-12 de 116 p. plus 2 p. n. ch. pour le titre. Dédicace à Messieurs « de l'Académie roïale, signée Albert Daugières de la Compagnie de Jésus. » L'ouvrage parut en mai ou juin 1684. Il fut mis en vente à Paris, sans grand succès.

une opinion qui perdait chaque jour du terrain, et le *Journal des Sçavans* qui rendit compte de ce travail, après l'installation de la statue à Versailles, se contenta de l'analyser rapidement en déclarant qu'après le sentiment de la cour « il n'y avait plus à disputer là-dessus (1). » Tel n'était pas l'avis de Terrin, puisqu'il crut devoir répondre à Daugières, par un nouvel écrit: *Lettres de Musée à Callisthène sur les réflexions d'un censeur* (2), dans lequel il maintint toutes ses conclusions. L'Académie, de son côté, défendait toujours Diane, et l'abbé Flèche publia, dans le Mercure de juillet 1684, une longue lettre à Vertron, qui contenait l'exposé des arguments de Daugières, dont il adoptait la conclusion (3).

En même temps que le P. Daugières, M. de Grille combattit le sentiment de Terrin. Nous n'avons pas sa dissertation, le Registre de l'Académie d'Arles n'en parle pas, mais le Registre de l'Académie de Nimes nous révèle une petite intrigue qui fut déjouée par *Graverol*, ami de Terrin.

« Du mercredi 28 juin 1684 (4). M. de Merez a fait voir à la Compagnie une dépêche qu'il a reçue de M. le marquis de *Roubias*, secrétaire perpétuel de l'Académie royale d'Arles, dans laquelle il lui envoie une lettre imprimée, intitulée *Lettre d'un Académicien*

(1) Journal des Sçavans, 11 sept. 1684, p. 316.

(2) Ces deux lettres ont-elles été imprimées? En voir l'original, 23 p. in-12, à la Bibl. d'Arles, Bonnemant, vol. Antiquités n° XLVIII.

(3) Mercure de juillet 1684, p. 256-273.

(4) Cité par Ménard, Hist. de Nimes, t. VI preuves p. 129. Nous n'avons rencontré nulle part la lettre en question, qui ne peut être la lettre de l'abbé Flèche, signée par lui et publiée un mois après: Graverol adressa, le 16 fév. 1685, à l'abbé Décharnes, doyen du chapitre de Villeneuve-les-Avignon, une « Dissertation sur la statue qui étoit autrefois à Arles et qui est à présent à Versailles, » dans

à un Académicien (1) qui est une critique de l'*Entretien de Musée et de Calisthène*, composé par M. Terrin, conseiller au siège d'Arles, pour prouver que la statue trouvée en cette ville-là est une Vénus et non pas une Diane comme plusieurs l'avaient cru. Cette critique réfute l'opinion de M. Terrin, avec des termes de raillerie et d'aigreur et est faite au nom d'un académicien de Nismes. M. de Roubias, par sa lettre, prie M. de Merez de persuader à l'Académie d'avouer la critique comme venant de quelqu'un de son corps.

« Sur quoi la compagnie reconnaissant que par ses statuts elle ne peut se rendre juge des ouvrages de ceux qui ne sont point du corps, à moins que d'en être priée par les auteurs, et ne voulant point prendre parti dans un démêlé dont on ne lui a pas donné connaissance, et d'ailleurs n'approuvant point la manière dont cet écrit est conçu et composé, a chargé M. de Merez d'écrire ces raisons à M. de Roubias, et de lui faire sçavoir que ce qu'il souhaite est contre l'ordre et contre les intentions de la Compagnie. Et pour éviter que M. Terrin ne soit persuadé que cette critique imprimée vient effectivement de quelqu'un des académiciens, elle a chargé aussi M. Graverol, qui a commerce avec lui, de lui écrire que cette compagnie n'y a aucune part. »

La démarche de M. de Robias n'eut donc aucun résultat, et il y a lieu de douter qu'il ait été satisfait de la réponse de ces Messieurs de Nimes. Quant à Terrin, il répondit à Graverol qu'il n'avait jamais cru « que la critique imprimée contre son *Entretien de Musée et de Callisthène* fût l'ouvrage d'un académicien de Nimes. » Graverol en instruisit ses confrères, à la séance du

laquelle il adopte le sentiment de Terrin. Cette pièce fut imprimée s. l. n. d. 7 p. in-4°. En voir un exemplaire dans le Rec. mss. 545, Bibl. d'Aix, un autre dans le Recueil 28.255. *Ibid.*

(1) V. au fonds Bonnemant, vol. Antiquités, la pièce LVII : Conversation curieuse sur la Diane et sur la pyramide, 8 p. in-8°, petits caractères, s. l. n. d. et incomplète. Les deux interlocuteurs sont un abbé et Policarpe. C'est une critique de Terrin, mais autre que celle dont il s'agit. Le mss. 1060, p. 177, l'attribue à l'abbé Flèche, et dit qu'elle fut publiée dans un Mercure. C'est à tort.

5 juillet 1684. Cet incident témoigne assez hautement que la dispute était envenimée.

Terrin l'emporta et Louis XIV lui fit même envoyer (1) une réduction en marbre de la Vénus faite par Girardon, en récompense de ses recherches et de ses travaux. Cette œuvre du grand sculpteur est perdue.

L'Académie d'Arles chargea Vertron de présenter, en son nom, l'estampe de la statue à l'Académie française avec les deux ouvrages de Terrin et du P. Daugières, en la priant de juger le différend. Vertron fut admis aux honneurs de la séance, probablement le 25 août 1684. Il prononça un discours, et fut traité avec les honneurs dus au représentant d'une société affiliée. Il eut même part à la distribution des jetons, et le *Mercure* parla avec éloge de son discours (2). Après que Louis XIV eut tranché la question, l'Académie était trop fidèle aux lois de la bonne cour, pour s'obstiner dans une résistance inutile. Ce fut alors que Magnin composa le Triomphe de Vénus (3). Au cours même de la querelle, l'Académie ne voulut pas engager tout le corps, par un acte collectif : ses préférences étaient pour l'opinion de Rebatu, mais c'était en leur nom personnel que Daugières, Flèche, Varadier de Saint-Andiol, M. de Grille la défendaient ; l'Académie se contentait de désigner toujours dans son Registre la statue sous le nom popu-

(1) D'après *Bougerel*, Hommes illustres de Provence, p. 314.

(2) V. Mercure galant d'août 1684, p. 313-322 ; *Bougerel*, Hommes illustres, p. 314 ; *Vertron*, Paralelle de Louis le Grand avec les princes qui ont esté surnommez grands... Paris, in-12, 1685. Avertissement au lecteur (Bibl. Nat. Lb37, 3857). Le Nouveau Panthéon, p. 63-66. Extrait du procès académique entre Vénus et Diane pour la statue d'Arles. Il y a quelques détails curieux.

(3) V. cette pièce de 170 vers, Mercure d'avril 1685, p. 150-162. Elle est reproduite dans le Mss. 1060, p. 86-95.

grecque. Trouvé à Arles, en 1651, et offert par la ville à Louis XIV. La tête est celle de la statue mais rapportée. Le bout du nez, deux morceaux de l'oreille gauche, la partie flottante des bandelettes, le bras droit et l'avant-bras gauche, une partie du pied droit, quelques parties des draperies, le pourtour de la plinthe, draperie et pied très retouchés. M. N. 263. M. R. 365.» La ville d'Arles ne possède plus qu'un moulage très imparfait de cette statue, placé sur le premier palier du grand escalier de l'hôtel de ville.

La querelle, dont nous venons d'esquisser le tableau, est complètement oubliée, et c'est dans les écrits du temps que nous avons essayé d'en retrouver le récit exact. Les modernes ont souvent donné des détails fantaisistes.

V. Mercure galant, avril 1684, p. 170-174; août 1684, p. 3-17, 313-322; juillet 1684, p. 256-277; avril 1685, p. 149-163; juin 1685, p. 81-96. Journal des Sçavans, 28 août 1684, p. 297-300; juin 1681, p. 141; 5 juin 1684, p. 192; 11 septembre 1684, p. 316; Dictionnaire des Hommes illustres de Provence, t. II, p. 251; *Bougerel*, Mémoires pour servir à l'histoire de quelques hommes illustres de Provence, Notice sur Terrin, p. 308-338; Les Antiquitez de J. *Séguin*, *passim*; *Marcel*, Histoire de l'origine et des progrès de la monarchie françoise, t. I, p. 168-169; *Gaspard de Saint-Andiol*, Lettre latine à Elias Lorens, 30 décembre 1681, à la fin des *Juvenilia*. Le Nouveau Panthéon de Vertron, *passim*; les Mss. de *Rebatu* à la Bibl. d'Aix; enfin les Registres des conseils et des comptes. Archives d'Arles.

JEAN GIFFON

Nous lisons dans le Registre de Sainte-Anne, 1673 à 1686, p. 105 : « Le 20 mars 1676, dans l'Eglise et paroisse de N.-D. la Principale de cette ville d'Arles

a été suppléé aux sacrées cérémonies du saint baptême à M. *Jean Giffon*, docteur en médecine, né et baptizé dans la Religion prétendue et refformée, aagé présentement d'environ 45 ans, fils à feu Nicolas et demoyselle Emerantiane Bergier, tous de laditte religion prétendue. Son parrain a esté Messire François de Bertrand de la Pérouse, prestre, docteur de la maison de Sorbonne et doyen de Savoye, prêchant actuellement le carême dans cette ville, fait par moi soussigné avec le baptisé, le parrain et témoins. *De Bertrand de la Pérouse*, doyen de Savoye, parrain; *Giffon; Jos. Guys; Franc. Agneau*, de l'Or., curé.» Archives d'Arles.

Au Registre de la même paroisse, 1687 à 1700, p. 326, est consigné l'acte ci-dessous, autrefois caché par une feuille de papier, fixée à l'aide de cachets, aux armes de Mgr de Grignan, en cire rouge, qui existent encore : « Le 25 mars 1695, dans l'Eglise et paroisse de N.-D. la Principale de cette ville d'Arles, ont été conjoints au saint sacrement de mariage, par parole de présent, Monsieur Jean Giffon, *docteur en médecine* (ces trois mots rayés), fils naturel et légitime à feu Nicolas et damoyselle Emerande Bergier, ses père et mère, agé d'environ 58 ans, de la ville de Montélimar en Dauphiné d'une part, et Marguerite de Bégue (1), fille naturelle et légitime de feu Claude et de *Pierre Gambe*, ses père et mère de cette ville d'Arles, agée d'environ 38 ans, d'autre part (2), après les publications de bans

(1) Les Bègue ou Bégou sont une bonne famille d'Arles. En 1697, un Bégou était greffier garde des baptistaires et autres actes ecclésiastiques. Son nom figure sur les registres paroissiaux.

(2) Ici le renvoi, écrit sur un morceau de papier collé en marge : « Ayant déclaré lesdits sieurs Giffon et Marguerite Begou qu'ils ont deux enfants nommez l'un Jean-Pierre-Hyacinthe, et l'autre Jeanne,

faites sans opposition. Le tout a été fait en présence des témoins soussignés : P. Bernard Forissier, prestre de l'Oratoire, Sextius Brun, d'Audebert et Antoine Héraud confrères aussi de l'Or. et François David, frère de ladite congrég. *Giffon* ; *M. Bégue ; d'Audebert*, *Héraud* de l'Or. ; *David* de l'Or.; *Forissier* prestre de l'Or.; *Vélin*, curé. »

« Anne-Thérèse Giffon, fille de Jean Giffon et de Thérèse Mercurin, née et bapt. le 23 mai 1680, parrain Jean d'Azégat, Mar. Anne Bouchet, signé *Giffon*, *Azégat*, *Bouchet*, *Jouvène* de l'Oratoire. » Registre de Sainte-Anne de 1674 à 1686, p. 328.

« Le 11 sept. 1697, enterré dans Sainte Anne (sa sépulture de famille) Thérèse-Anne Giffon, agée d'environ 20 ans, fille à maistre... Giffon, docteur en médecine, morte dans la paroisse après avoir reçu les sacrements. *Florent* prestre de l'Or., *Vélin*, *curé*. » Registre de Sainte-Anne de 1687 à 1700, p. 411.

baptisés sous le nom d'enfants de Parens inconnus, sçavoir led. Jean-Pierre-Hyacinthe dans la paroisse de Trinquetaille, le 25 oct. 1683, et la susdite Jeanne dans celle de Sainte-Croix, le 4 janv. 1686, le tout ayant été ainsi pratiqué par ce que pour l'or ils n'étoient pas mariez. Signé Giffon, M. Begou. »

Au Registre de Sainte-Croix, 1686, p. 2, nous avons vu le baptême en question, et à la fin de l'acte, on a ajouté plus tard : « Nota que M. Jean Giffon, docteur en médecine, mariée avec Mlle Marguerite Begou ont déclaré ladite Jeane leur appartenir et être leur fille. »

Au registre de Saint-Pierre de Trinquetaille, se trouve le baptême de Jean-Pierre-Hyacinthe né de parens inconnus, parrain Pierre Francillon maître apothicaire d'Arles, marraine Pierre Bourdelon veuve de feu Ant. Gibert, signé Imbert, prêtre, 25 oct. 1683. On a ajouté : M. Giffon médecin et damoyselle Marguerite Begou ont déclaré ledit Pierre-Hyacinthe estre né de leurs œuvres et qu'ils en sont le père et la mère et se sont soussignés avec moi prieur. » Suivent les signatures. — Archives d'Arles.

« Le 21 janvier 1712 a été enseveli dans l'église paroissiale N.-D. la Principale M. Jean Giffon, docteur en médecine, natif de Montélimar, agé de 84 ans, mort dans la paroisse. *Blaquières; Raphélis*, pr. de l'Or.; *Issautier* curé.» Registre de Saint-Anne de 1701 à 1714, p. 343. Archives d'Arles.

D'après les 3 actes où son âge est donné, Giffon serait né en 1628, 1631 ou 1637, nous pensons qu'il doit être né vers 1635. On le voit, il n'était pas originaire d'Arles, mais il s'y était fixé dès avant 1666 : à cette date, il y avait déjà une situation établie. Il était le médecin de la noblesse, et, en 1666, nous trouvons qu'il figure au 4e rang des médecins de l'hôpital, avec Trophime Serrier, Gravier et Lavabre. Délib. du conseil. Aux comptes de 1672, est conservé un mandat de 225 livres à *Claude Faucher*, *Honoré Simon*, *Jean Giffon*, *Paul-Antoine Gravier*, *Jean Marchand*, docteurs en médecine, 56 l. 5 s. à Faucher, et 43 l. 3 s. aux autres pour six mois de leurs gages comme médecins de l'Hôpital. Le 17 mars 1673. » Archives d'Arles.

Au Journal de l'Oratoire, mars 1676, on lit : « Le 10, après la mort de M. *Simon* (1), nous avons prié M. *Giffon* d'estre nostre médecin. Nous luy donnons tous les ans un sestier bled, et le lui avons donné pour la première fois, en 1677. » Giffon semble avoir été

(1) M. Simon, père de médecin, était fils de M. Simon médecin du chapitre, enterré aux Minimes, le 14 juil. 1659. Sacristie Livre A. fol. 119. Nous voyons, dans les Annales des Minimes du P. Fabre, année 1662, que M. Petiteau, chirurgien d'Arles, les soigna gratis jusqu'en 1661, époque de sa mort, que M. Pierre Deloste, apothicaire, fournit gratis les médicaments, « ce qui était considérable, à cause du grand nombre de malades au couvent. » En 1640, il donna quittance gratuite, mais, observe l'annaliste, son successeur ne continua pas sa générosité.

aussi le médecin des Visitandines (1). En 1669, il composa, à leur demande, la Relation des fêtes de la canonisation de Saint François de Sales, pour lesquelles la ville donna 300 livres, et où prêchèrent deux Académiciens, l'abbé de Boche et l'abbé de Barrême. Il avait composé, paraît-il, semblable relation pour les fêtes données, en la même circonstance, par les Visitandines du premier monastère d'Avignon. Tout protestant qu'il était, Giffon parle avec un profond respect du culte des Saints et des sacrements de l'Eglise. Il est même impossible de ne pas reconnaître, dans sa Relation, un très réel sentiment religieux, et il n'y a pas un mot qu'un catholique n'ait pu écrire. D'autre part, Giffon était dans les meilleurs termes avec les Grignan, archevêque et coadjuteur d'Arles. Il avait épousé, dès avant 1674, *Thérèse Mercurin*, d'une bonne famille d'Arles, et en 1674, il écrivait à son ami *Antoine Pomme* : « Vous sçavez que mon employ est aujourd'huy bien différent de celui des Muses. Dès que nous nous chargeons d'une femme et de l'embarras d'une famille, serviteur aux doctes pucelles, et je puis dire à ce propos ce que disoit autrefois le docte Menuisier (Adam de Nevers) qui méritoit bien de ne travailler jamais que sur le cédre :

« Suivant du rossignol les prudentes leçons,
Le bruit de mes petits a fini mes chansons. »

« Je le dis sérieusement, mon cher, je n'ay plus d'accès au Parnasse, et je ne fus jamais plus embarrassé que je

(1) Il soigna M. Bertrand d'Ubaye, mort en 1687. Son testament, en date du 29 juil. 1687, ouvert le 18 août 1687, fut reçu par Jacques Briançon not. et parmi les témoins, il y a Jean Giffon. « J'ay été présent et me suis servi de mon chiffre et cachet, *Giffon.* » Archives d'Arles, G. G. t. 3, Instruction publique.

le suis, pour satisfaire au désir que vous avez que je vous donne un sonnet, pour la gloire de votre livre (1).» Cependant Giffon rimait agréablement, le Registre cite plusieurs pièces de lui, et Pomme disait de son ami :

« Il a de l'esprit et du fin
Pour en munir une centaine.» (Lettre 34 p. 82 et suiv.)

Giffon publia, en 1667, la Relation de la mort de Mme de Ganges, qui eut grand succès. Il venait souvent à Avignon, où il était bien accueilli dans la famille de M. de Chateaurenard et dans la société. Il mit en scène Chloris, dans « une comédie dont la représentation fut le divertissement de toute la noblesse d'Avignon et de toute la cour du vice-légat. » Merc. Gal. de janvier 1678. Ce fut là qu'il se lia avec Mignard le Romain, qui lui donna plusieurs tableaux. En 1673, Mignard fit le portrait de l'électrice de Bavière (Mercure de sept. 1682, 2e partie p. 354) et Giffon composa, à ce sujet, une ode qu'il communiqua à l'Académie, mai 1674, Registre fol. 119. Il connaissait également Lebrun, puisqu'il lui dédia une ode, en mai 1673, Registre fol. 112. De Vizé, en 1678, inaugura les *Extraordinaires* du Mercure, destinés à publier les pièces de ses correspondants de province, et à leur proposer des énigmes (2) ou autres jeux d'es-

(1) Apologie, en tête des œuvres de Pomme, Lyon in-12, 1674. Il est impossible, sans doute, de trouver l'acte de mariage de Giffon, puisqu'il était protestant. Thérèse Mercurin était peut-être la sœur de M. Mercurin, député d'Arles à Paris, qui rendit bien des services à l'Académie, durant les premières années de son existence. V. t. I, passim. Le sonnet en question est en tête des œuvres de *Pomme*.

(2) On lit, dans le Mercure de mai 1678, p. 330-336, une curieuse lettre qui atteste le succès de l'Extraordinaire du Mercure, en province. — « A l'autheur du Mercure galant.

« Je croy être obligé, Monsieur, de vous apprendre ce qui m'arriva hier au soir. J'étois dans une auberge, où j'ay accoutumé de

prit. Giffon applaudit à cette idée. V. Extraordinaire d'avril 1678 p. 240-243. Il expliqua plusieurs fois les énigmes (1) mai 1678 p. 354 et 362 ; juillet 1678, p. 356. Il publia même, dans l'Extraordinaire d'oct. 1678, p. 332-344, un conte en prose et en vers, dédié à Mme de Grille, sur l'origine de l'horloge de sable, sujet traité par plusieurs auteurs, dans ce numéro et dans ceux qui suivent (2). Giffon était très lié avec *François Graverol* de Nimes. Il avait un cabinet « remarquable par ses livres et par ses peintures, dont la plupart sont de l'illustre Monsieur Mignard, peintre de Sa Majesté » dit *Séguin*. Antiquitez d'Arles 2e partie p. 9. Ce cabinet fut, sans doute, dissipé par le fils de Giffon, Joseph-Esprit Giffon, bachelier en droit et avocat (conseiller noble dès 1715), qui habitait sur la paroisse Saint-Julien, et mourut vers

trouver un assez bon nombre de provinciaux. Ils me parurent plus fiers qu'à l'ordinaire. Chacun d'eux tranchoit du bel esprit, et la cause ne m'en fut pas longtemps inconnue. On parla de l'Extraordinaire de vostre Mercure galant, et je m'aperçeus bientost que leur fierté venoit du panégyrique que vous avez fait d'eux et de leurs lettres qui composent la plus grande partie de cet ouvrage. Ils estoient modestes, vous les rendez fiers et on seroit mal venu à les traiter présentement de provinciaux. »

Suivent quelques critiques, puis l'auteur continue : « Il n'y a pas une des villes de ce florissant royaume qui ne doive garder vostre Extraordinaire dans ses Archives, ny pas un provincial qui ne le doive conserver dans son cabinet, comme des titres de l'esprit de sa famille. » On y insérait les œuvres des beaux esprits de province.

(1) En 1679, le marquis d'Estoublon, le jeune, d'Arles (fils du secrétaire), devina l'enigme. Extraord. de juil. 1679 p. 321.

(2) Il est souvent question d'Arles et de son Académie, au Mercure. Giffon n'aurait-il pas été le correspondant habituel de M. de Vizé ? Nous inclinerions à le croire. Il y a plusieurs pièces signées de son nom, en particulier, diverses relations de fêtes célébrées à l'Académie, dont nous avons parlé, *passim*.

1750. Il avait épousé N. *Ambrun* (1), dont un des frères était chanoine de Saint-Trophime. Il est qualifié avocat, dès le 1er août 1693. (Censives de la Visitation d'Arles, fonds Nicolaï, carton 62 pièce 51). Julien Giffon, fils de Joseph Esprit, fut chanoine-diacre de Saint-Trophime, en 1736, par la résignation de son oncle *Denis Ambrun*, mort 6 fév. 1737. Il résigna (après 1758) son office à M. Gérard, recteur de Grans, et se retira au Séminaire d'Avignon, où son successeur lui servait encore une rente, en 1768 (Sacristie Livre B. passim). Le chanoine Julien Giffon fut, croyons-nous, le dernier représentant de sa famille : tout au moins, cette famille est retombée dans l'obscurité, d'où l'avait tirée momentanément Jean Giffon (2).

(1) Elle était sans doute fille de Pierre Ambrun ou Embrun doct. en médecine, qui obtint du chapitre un banc près de la chapelle de Mgr Du Laurens, le 15 avril 1667. Registres du chap. d'Arles, 22 mars 1665, 12 déc. 1672. Archives des B.-du-Rh.

Giffon eut-il d'autres enfants que ceux que nous venons de nommer ? c'est possible. Nous lisons aux Reg. de Sainte-Anne, à la date du 22 nov. 1688, qu'on enterra dans cette église Jean Giffon âgé de 8 ans, fils d'Esprit Joseph mort sur Saint-Julien. Le 13 avril 1694, on enterra dans la même église, où était le tombeau de famille, Jean Giffon, fils d'Esprit Joseph, âgé de 3 semaines ; et le 21 oct. 1697, un autre Jean Giffon, fils du même, âgé de 18 mois, tous les deux morts sur Saint-Julien. Le nom de la mère n'est pas cité.

(2) Giffon avait des rhumatismes, dès 1672, Reg. fol. 106. Il paraît avoir beaucoup apprécié les eaux de *Balaruc*, où il venait lui-même. C'est là qu'il connut M. de Ranchin en 1670 et qu'il envoyait souvent ses malades. Il y accompagna M. de Chateaurenard, après la campagne d'Allemagne, où celui-ci faillit mourir. V. t. I passim.

Le 1er octobre 1674, M. de Chateaurenard et Roubin arrivèrent d'Avignon à Arles. On voulait les prier d'assister à la séance. « M. Giffon dict que ces Mrs estoient venus malades et qu'ils se font porter aux beins de Balaruc, que ce seroit les mortiffier un peu que de les prier de venir, ne le pouvant point vraisemblablement, quoi-

Les Epitres de Sabatier

(V. p. 69 et sqq.)

Nous avons parlé d'une correspondance échangée, au sujet des Epîtres de *Sabatier*, entre Madame d'*Armençay*, *Sabatier* et *Vertron*. En voici quelques fragments. — Vertron à Madame d'Armençay :

« Madame, Monsieur vostre cher parent, mon illustre confrère en m'envoïant ses épîtres morales, m'a envoïé celle que vous avés escrite à Madame la duchesse roïale. Je ne doute point que la lecture n'en ait extrêmement plu à cette grande et charmante princesse, qui a tant de pénétration. Je ne doute point que commé elle connoît parfaitement vostre mérite et vostre génie, elle ne vous attire auprès d'elle, ou du moins qu'elle ne vous fasse recevoir dans la célèbre Académie de Thurin.

En faveur de cette princesse
Emploïons la prose et les vers ;
Pour l'esprit et pour la sagesse,
On la cite dans l'Univers.

« En vérité, Madame, vous faites si bien parler l'amour à cette charmante héroïne que l'on ne peut se défendre d'en avoir un peu pour vous. Je crois que vous ne

qu'ils en eussent grand dézir, mais qu'ils s'attendoient bien et l'un et l'autre d'assister aux assemblées après leur voyage et qu'ils s'engageoient d'arrester huit jours pour cela en cette ville, on les invite et on les regalle en véritables confrères. » Reg. fol. 123 verso. On lit dans l'Histoire de l'Académie d'Arles, mss. de M. Arbaud, après le récit de la fête du 19 oct. 1682, en l'honneur du Dauphin : « Le soir, les Académiciens d'Arles donnèrent un superbe repas à leurs confrères étrangers, dans la maison Giffone. Après il y eut un bel opéra à l'honneur des Dames. » V. ci-dessus t. II p. 410-413, et sur la maison Giffone, t. III p. 235, en note.

vous formaliserés pas qu'un inconnu vous fasse une telle déclaration qui ne tire point à conséquence, puisqu'elle est inséparable du respect qui vous est dû et avec lequel je suis, Madame, votre... (1). »

De M. Sabatier de l'Académie roïale d'Arles, à M. de Vertron, de la même Académie.

« J'ay receu avec bien de la joye, Monsieur mon cher confrère, vostre ouvrage que Monsieur le marquis de *Robias* nous avoit déjà montré. Je trouve vostre *parallèle* très beau et d'un dessein particulier, tous les cognoisseurs de ce pays le trouvent fort de leur goust aussi bien que moy ; je ne m'étonne pas qu'il ayt pleu à la cour et à Messieurs de l'Académie françoise. Vous souhaités, mon cher Monsieur, que je fasse un sonnet sur le beau plan que vous me fournissés, mais en vérité je ne suis pas encore en état d'y travailler. Mon esprit est presque épuisé de 42 épistres que j'ay achevées depuis un mois, et que je polis et corrige à présent. Je ne sçaurois m'occuper à aucun autre travail que celuy là ne soit fini. Je n'avois point receu de vos nouvelles depuis le mois de décembre dernier, ni de celles de Monsieur le duc de *S. Aignan*, à qui vous pristes la peine de rendre une lettre de ma part. Comme vous m'escrivites que vous faisiés pour quelque temps trève aux lettres, pour travailler uniquement pour le roy, je n'osé pas vous destourner d'une occupation si illustre et qui vous a si bien réussi. J'ai

(1) *Nouvelle Pandore*, t. I, p. 248. Elle n'est pas datée, mais la lettre de Madame d'Armençay à Madame la duchesse royale, publiée dans la Nouvelle Pandore s. d. t. I, p. 241-248, et dans le Mercure galant de juillet 1684, p. 111-124, est du 25 avril 1684. Sur le mariage du duc de Savoye et de Mademoiselle, 10 avril 1684, voir le Mercure d'avril, p. 304-325.

envoyé depuis ce temps là à Paris quelques épistres à Madame la marquise d'*Armençay*, fame d'un grand esprit, d'un grand mérite et ma proche parente. Elle a trouvé les Epistres très belles, d'un stile noble et aisé et elle me sollicite de les donner en public et de les adresser au Roy. Je les ay remises après à Monsieur *Charpentier* qui les a encore et qui les estime dignes de l'impression. Monsieur le coadjuteur d'Arles et Madame la comtesse de *Grignan* sont aussi de cet avis, et ils m'escrivent que le public en tirera du profit et de l'utilité. Ces raisons m'ont obligé à me déterminer. J'escrivis, il y a un mois, mon dessein à M[me] d'*Armençay*, et je lui envoyé l'épistre liminaire, que j'ay faite pour le *Roy* et les sujets de morale touchés en chaque épistre, ce que vous trouverés aussi dans ce paquet. Je vous prie, Monsieur, d'examiner l'un et l'autre et de m'en dire vostre sentiment. Madame d'*Armençay* ne m'a pas répondu, elle est sans doute en campagne; si elle estoit à Paris, je vous prierois de prendre la peine de la voir. Toutes les épistres sont presque du caractère de celle que j'ay escrite à Monsieur le duc de S. Aignan; au premier jour elles seront toutes reveues, polies et corrigées. Escrivés moy, je vous prie, tout ce que vous pensés pour leur impression, et faites moy la grace de croire que je suis tout vostre (1). »

Réponse de M. de *Vertron* à M. de *Sabatier*.

« Je m'étonne, Monsieur, mon cher confrère, qu'a-

(1) *Nouvelle Pandore*, t. I, p. 250-252. Elle n'est pas datée, mais elle doit être de 1685, car le Paralelle de Louis le Grand... par *Vertron*, auquel il est fait allusion, fut imprimé les premiers mois de 1685. Le permis d'imprimer, signé De La Reynie. est du 6 janvier 1685. En voir un ex., Bibl. de Saint-Louis des Français, à Rome, Q. 122, non cité à l'*Index Bibliographique*.

près l'approbation du docte Monsieur *Charpentier* et celle de Madame vostre illustre parente, vous me demandiés la mienne; vous leur faites injure, quand vous me faites honneur; car si mes ouvrages estoient comme les vostres, estimés de ces deux beaux génies, je serois sûr qu'ils le seroient des plus critiques des deux sexes. Nostre académicien honoraire est trop de mes amis pour le louer ici, et comme il est aussi modeste qu'habile et galant, je suis persuadé qu'il aura plus de plaisir d'y voir les louanges dues à M[me] *d'Armençay* que les siennes. Elle en mérite pour la belle lettre qu'elle s'est donnée l'honneur d'écrire à Madame la duchesse de Savoïe, et dont vous m'avés foit la grace de m'envoyer copie.

Tout est charmant, et tout est vrai
Dans ce que cette Muse expose;
On retrouve dans d'Armençay
Soit pour les vers, soit pour la prose
La *Vigne*, La *Suse* et *Gournay*.

« J'iray avec plaisir rendre mes devoirs à cette aimable marquise, aussitôt qu'elle sera de retour. La lettre obligeante que vous luy avés écrite en ma faveur, sera une agréable introductrice pour moy auprès d'elle, et nous verrons ensemble tout ce qu'il y aura à faire pour vostre gloire. C'est vous parler en zélé confrère et en véritable ami (1). »

(1) *Nouvelle Pandore*, t. I. 252-254, s. d.: sans doute 1685. Suit le sonnet de *Sabatier* sur le Paralelle de Louis-le-Grand :

« Sacrez mânes des rois, demi-dieux de la France... »

Ce sonnet composé dès le 14 mai 1668, (Reg., fol. 55) est dans les *Œuvres diverses de M. de Sabatier*, mss. de M. Arbaud ; dans le Mercure de janvier 1681, éd. de Lyon, p. 163 et dans les Relations de M. le marquis de ***, éd. de 1677. p. 347. Il a été tra-

On lit, au sujet de Mme d'*Armencay*, dans les *Mémoires de Sabatier*, mars-mai 1680 (v. ci-dessus, p. 68).

« Il m'arriva une aventure à Paris qu'il ne faut pas que j'oublie ; M. le coadjuteur me dit qu'il avait trouvé chez la marquise de *Gordes*, une dame qui lui demanda si la maison de Sabatier était encore à Arles, et s'il ne pouvait pas lui en donner des nouvelles; le coadjuteur lui parla fort obligeamment de notre famille et lui dit qu'il y avait un gentilhomme de cette maison à Paris, qui lui apprendrait ce qu'elle voulait savoir ; il m'apprit ceci le jour après. Je fus d'abord chez la marquise de *Gordes* chercher cette dame, qu'on appelait la marquise d'Armançay; je ne la trouvai pas, mais l'on me dit où elle logeait et je fus la voir. Elle me fit toutes les honnêtetés possibles, me dit qu'elle avait toujours souhaité avec passion de voir quelqu'un de sa maison ; qu'elle était *Sabatier* comme moi, petite-fille d'un cadet de notre maison, qui s'établit en Berry et que son père, fils de ce gentilhomme, étant devenu pauvre, s'était mis dans les affaires, du temps du cardinal de *Richelieu*, qu'ayant gagné dans les partis près de cinq millions et étant d'ailleurs fort honnête homme, ce cardinal le maria en premières noces à la fille cadette du duc de *Brissac*, sœur de la maréchale de la *Milleraye*, et en secondes noces à la fille du marquis de *Rocheposé*, cordon bleu et lieutenant du roi du Poitou, dont elle était sortie ; en me disant cela, elle me fit entrer dans un cabinet dont la tapisserie étoit couverte de plusieurs écussons en broderie, où l'on voyait nos armes écartelées avec celles de ces illustres maisons, auxquelles son père s'était allié ; elle me donna un des écussons que je portai de Paris, et qui est à présent dans mon cabinet. Je me souvins alors qu'étant encore fort jeune, je vis un capucin de Paris, qui vint voir feu mon père de la part de M. Sabatier, partisan, et lui demanda ses armes ; mon père apprenant son mérite et sa fortune, les lui donna agréablement.

« La marquise d'*Armançay* me dit ensuite que son père et sa mère l'ayant laissée fort jeune, elle fut élevée par le marquis de *Rocheposé*, son aïeul, qui lui avait dissipé la plus grande partie de son bien et qu'il l'avait mariée, il y a vingt-deux ans, au marquis d'*Armançay*, gentilhomme de Touraine, lieutenant des gardes du feu duc d'Orléans. Je reçus de cette nouvelle parente et de son

duit en latin par le P. Daugières, *Carmina*, Lyon, 1708, p. 142-143. Il est assez bien tourné.

mari mille marques d'amitié; je leur écris encore fort souvent, et je conserve avec plaisir le commerce que j'ai avec eux; ils ont un fils encore très jeune qu'ils élèvent à la cour, auprès du duc de *Chartres* qui est de son âge. Quoique la parenté de Madame d'*Armançay* fût très avantageuse à notre maison, il est pourtant vrai qu'elle n'en est pas; mon aïeul qui en a fait la généalogie exacte, ne parle d'aucun cadet qui se soit établi en Berry. » Musée, III, 255. D'après l'original donné par *Pierre de Sabatier*, fils de l'auteur, chan. d'Arles, à M. de Jumilhac, arch. d'Arles. Copie de Bonnemant, à la Bibl. d'Arles, fonds *Bonnemant*, vol. Mémoires historiques. Où est la *Généalogie* en question? Nous ne savons.

Epîtres morales et académiques de M. de Sabatier, de l'Académie royale d'Arles, in-12, à Lyon.

« La poésie qui a d'elle mesme assez de charmes, semble avoir pris de nouveaux agrémens dans les Epîtres morales et académiques de M. de *Sabatier*. C'est un gentilhomme également recommandable par sa naissance et par son mérite. Il y a dans ses Epîtres un mélange agréable de toutes sortes de sujets. Il y en a de piété. Il y en a de galanterie. On en voit de sérieux et d'enjouëz. Tantôt il donne dés maximes de morale, soutenues des plus beaux exemples de l'antiquité; et tantôt il nous instruit sur de jolies avantures, narrées avec beaucoup de délicatesse. Partout il est égal, bien qu'il prenne autant de différens caractères qu'il traite de différens sujets. Il se soutient partout avec une égale force. Il a évité l'élévation qui tient plus de l'enflure que du sublime, et n'est jamais tombé dans l'autre extrémité qui est le stile bas et rampant. Sa muse est douce et aisée, noble et chaste. On trouve ces différens caractères dans ses épîtres. Celle qui est écrite à M. l'abbé *Bichi*, clerc de la chambre Apostolique est un tableau de Rome payenne et de Rome chrétienne. Celle qui est adressée à M. de *Boches*, sénéchal d'Arles, exprime des sentimens fort tendres sur l'amour et sur l'amitié. Mais l'épître de M. d'*Arbeau* surpasse les autres. M. d'*Arbeau* est un gentilhomme de mérite originaire d'Arles et membre de son illustre Académie. Ce fut la seule maison dans cette ville qui adhéra au schisme. C'est pourquoi ses ancêtres se retirèrent ailleurs. Mais M. d'*Arbeau* estant rentré dans le sein de l'Eglise quelque temps avant la réünion générale, il fit connoître par les motifs de sa conversion, dont il fit part au public, qu'il avoit embrassé la foi catholique sans aucune vûe d'intérêt humain. C'est sur cette conversion que M. de *Sabatier* dit des

choses fort chrétiennes et touchées fort finement. Au reste M. de *Sabatier* a dans toutes ses épîtres un air de beauté qui se trouve en fort peu d'auteurs. C'est d'être extrêmement court. Il seroit ainsi fort à souhaiter qu'il voulût continuer d'écrire sur de semblables matières, puisqu'il n'y a rien d'aussi utile que ce qui instruit en divertissant. » L'article, on le voit, est fort élogieux.

Journal des Sçavans, lundy 16 fév. 1688, p. 206. Voir *Goujet*, Bibl. Franç., t. XVIII, p. 236; Dict. des hommes illustres de Provence, t. II, p. 186 et ci-dessus p. 72.

Antoine Pomme, après avoir lu les Epîtres de Sabatier lui écrivit : « J'ay tant de choses advantageuses à vous dire sur les beautés de vostre livre qu'en vérité je ne sçay par où m'y prendre ni par où je doibs comancer. Si mon devoir ne m'obligeoit indispansablement de vous rendre mille graces très humbles du présent que vous m'en avés fait, je demeurerois dans un respectueux silence et me contenterois de faire bruler en secret quelques grains d'encens à la gloire d'un ouvrage que toute la France aplaudit; non, Monsieur, je ne viendrois point icy mesler ma plume avec celle des *Charpentier* et de *Scudéry*, et ne me serois point meslé dans la foule de tant d'illustres approbateurs, crainte de ne vous faire repentir par la médiocrité de mes éloges de la complaisance que vous avés eue de me mettre du nombre de tant d'honnêtes gens que vous avés favorisé d'un de vos exemplaires, mais comme il est permis jusques aux peroquets de crier : *Vive le Roy*, j'espère aussi que vous souffrirés les acclamations de nostre muse champêtre et que vostre nom soit chanté sur les bords de la Durance, après qui vous acquis tant d'honneur et de gloire sur ceux du Rhosne et de la Seine

Quoyque le fameux *Charpentier*
Ait de l'illustre Sabatier

Fait l'éloge en toute la France,
Sera-t-il deffendu de la part d'Appolon
Au chétif poète d'Orgon
D'en dire aussi ce qu'il en pance ?

« Non, Monsieur, rien au monde ne sçauroit m'empêcher dé dire du bien d'un livre si utile au public. Le révérend Père... qui vous rendra la présente, qui est un très bon connoisseur et d'un mérite distingué, vous dira combien des moments nous avons passés ensemble à la lecture de ce bel ouvrage. Je laisse à ce galand homme le soin de faire le panégyrique de vos belles et sçavantes épistres et de payer pour moy dans cette occasion, mais je ne céderay jamais à personne l'amitié dont vous m'honnorés ni l'advantage que vous me procurés de pouvoir dans une lettre vous marquer à quel point je vous honore et l'extrême respect avec lequel je suis vostre très humble. » Suit une lettre à l'abbé de S. Andiol sur la mort de l'archevêque d'Arles son oncle (1689). *Recueil des divers ouvrages et œuvres meslées du s[r] Pomme.* 1 vol. in-fol., relié en parchemin, 195 p. écrites de la main de l'auteur, p. 90. Bibliothèque de M. Paul *Arbaud* d'Aix.

Guillaume Marcel

(V. p. 182)

« L'an 1708 et le 29e jour du mois de décembre a été enterré dans cette église M. *Guillaume Marcel,* commissaire de la marine, décédé hyer, âgé de 68 ans, marié avec dame *Marie Bathellier,* ainsi l'atteste soussigné, témoins Messire *Denis Marillier,* secondaire de cette paroisse, et *Pierre Auphant,* prêtre. Auphan, prêtre, Marillier, second. *Michel,* prieur. » Registre de Saint-Laurent, dernier acte de l'année 1708.

Guillaume Marcel fut enseveli dans la chapelle à

droite du chœur : c'est là du moins que l'on voit encore son inscription sur une large plaque de marbre blanc, près de la petite porte aujourd'hui condamnée. L'église Saint-Laurent est intacte : elle sert de magasin. Nous croyons que les sépultures n'ont pas été touchées. L'inscription fut gravée par les soins de Marie Batilly ou de Battel, qui survécut de longues années à son époux. Au XVIII[e] siècle il y avait encore à Arles des Battel (1), et ce fut *Pierre de Battel* avec Maurice de Montfort qui y fit venir les Frères des Ecoles chrétiennes, en 1740.

(1) Le 24 nov. 1744, les PP. de l'Oratoire achetèrent de *Pierre de Battel* le mas et le domaine de la Battelle en Crau, quartier de Fourchon, pour la somme de 30.000 livres. Voir *Journal de l'Oratoire*, acheté en avril 1850, chez une fripière par M. *Robolly*, qui le donna aux Archives d'Arles, le 22 juillet 1862. Ce curieux manuscrit provenait précisément du domaine de la *Battelle*.

Pierre de Battel était un grand homme de bien : il fut un des bienfaiteurs de l'hospice d'Arles. Il ne permit pas qu'on mît son portrait dans la salle des délibérations, selon l'usage; mais les administrateurs firent poser l'inscription suivante sur marbre blanc, à l'angle nord-ouest du cloître de l'Hôtel-Dieu, où nous l'avons relevée, le 6 avril 1889 :

In memoria æterna erit justus. Psalm.
A la Mémoire éternelle
De Monsieur Pierre de Battel décédé le 8 février 1774
A l'âge de 83 ans, 2 mois, 12 jours,
Qui a employé tous les instans d'une aussi longue vie
A faire le bien de l'humanité
Et de cette maison en particulier
A laquelle il avoit consacré la plus grande partie de ses jours,
Et de sa fortune.
Le Bureau du 4 décembre 1774 ne pouvant se procurer son portrait
Par la défense qu'il en avoit faite
A délibéré de lui élever ce monument de sa reconnaissance
Et de la vénération publique.

Dans les registres de Saint-Laurent, que nous avons parcourus de 1690 à 1708, nous n'avons pas trouvé le mariage de Guillaume Marcel. Voici deux actes que nous y avons relevé, le concernant.

« Le 18 décembre 1695, est née et a esté baptisée dans cette paroisse Thérèse-Philippe de Batel, fille de noble *Charles de Batel*, commissaire de la marine, et de dame *Marie de Meiran*; son parrain a esté noble *Arnaud de Meyran-Despin*, et sa marraine damoiselle *Angélique de Battel*, fille dudit sieur de *Batel*; toutes les parties ont signé avec moi, Battel, Arnaud de Meyran, Angélique de Battel, *Michel*, prieur. »

« L'an que dessus (1707) et le 26e nov., est née et a esté baptisée dans cette paroisse *Louise-Charlotte Benard*, fille de M. *Charles Benard*, conseiller du roy, commissaire de la marine et de dame *Claire Pontier*, le parrain M. *Louis Girardin de Vauvré* et la marraine *Claire Benard*, estant assistée de dame *Marie Batilly*, femme de M. *Guillaume Marcel*, le père et le parrain ont signé avec moi qui ai fait le présent batême. Benard, Girardin de Vauvré, *Michel*, prieur. »

Ce dernier acte donnerait à penser que Marcel n'était plus commissaire des classes, lorsqu'il mourut.

Nous avons vu de lui un placet à Louis XIV, par lequel il demandait, en raison de ses services et de sa pauvreté, à être dispensé de payer la somme exigée des commissaires. Ce placet est de 1702. Fut-il accueilli favorablement? Nous l'ignorons. En voici la teneur :

Placet et très humble remonstrance au Roy.

« Sire, le sieur Marcel, commissaire de la marine à Arles, qui eut l'honneur et l'avantage de présenter luy-mesme plusieurs de ses ouvrages, il y a 23 ans, à Vostre Majesté dans une audience (1) de trois heures..., qui depuis a fait un voyage de 3 ans à Constantinople (2) et au Caire, pour les affaires de la nation et

(1) Les nores 1, 2, 3, 4 nous manquent.

deux traitez de paix à Alger (3), où il fut envoyé à ses dépens (4), dans les années 1689 et 1690, vous représente très humblement que son application du service et aux sciences... lui a osté les moyens de penser à sa fortune, qui ne sçauroit estre plus médiocre, puisqu'il n'a pour vivre que ses appointements, ni plus incertaine, puisqu'il est à la veille de la perdre avec sa commission, n'ayant pas de quoy financer pour un office, conformément à vostre édit, si Vostre Majesté... ne se fait un point de justice de vouloir le décharger et tenir quitte de cette finance qu'il n'a pas, mais qu'il souhaiteroit d'avoir, beaucoup moins dans l'esprit de se mettre plus à son aise, que pour estre plus en estat de remplir le dessin qu'il se propose touchant l'art des signaux, qu'il a fort heureusement inventé, tant pour la mer que pour la terre....»

Suivent les titres justificatifs des faits mentionnés dans le Placet, précédés de cette Epigraphe : Neque enim vereor, ne jactantior videar cum de me aliorum judicium non meum profero. (Plin. sec. Jun. Maximo L. IX Ep. 23).

A

Ouvrages du sieur Marcel :

Ce fut à Saint-Germain en Laye, dans la chambre des colonnes, le 28e jour de janvier 1679, que le sieur Marcel eut le bonheur de présenter à V. M. les ouvrages suivants :

Le *Colisée des Roys*, table en forme d'amphithéâtre pour soutenir une cosmographie coupée et divisée en 4,000 pièces, de la grandeur et de l'espaisseur d'un demi-escu. Elles y estoient rangées dix à dix, par rapport à l'aire de la mesme table, couverte de deux grands cercles plats et mobiles l'un dans l'autre : le premier portoit les époques de toutes les nations, et le plus grand portoit les noms des personnes qui avoient eu quelque caractère de souveraineté dans le monde. Chacun y avoit une diction à costé, dont les lettres estoient autant de notes qui le caractérisoient, par rapport aux signes et aux planètes qui paraissoient avoir dominé dans sa

conduite ; si bien que toutes ces notes prises ensemble donnoient une idée juste et complète du prince, sans qu'il fust nécessaire d'y ajouster un discours. Le mesme cercle indiquoit les contemporains et les suittes des Empereurs et des Roys, dans toutes les dynasties anciennes et modernes, qui se trouvoient rangées dans une boeste quarrée qui occupoit le milieu de la table dans l'enceinte des cercles... Il est vrai que ce travail ne subsiste plus, ayant perdu le volume (1) qui lui servoit de clef; mais les fragments qui en restent encore... le dédommageront de cette perte.

1er Fragment : *Tablettes de l'Histoire Ecclésiastique.* (Le Journal des Sçavans du 17 février 1681 en rend compte p. 44). 2 éditions; Paris, J.-B. Coignard 1680. Amsterdam, Pierre Mortier 1687.

2me Fragment : *Tablettes Chronologiques des Papes, Empereurs et Roys*, pour servir à ceux qui lisent l'histoire. Escrites et gravées à Paris, par Senault, 1679. Amsterdam, Pierre Mortier 1690. La *Bibliothèque Universelle* de l'année 1686, t. II, en parle avantageusement.

3me Fragment : *Histoire de l'Origine et des progrès de la Monarchie Françoise*, in-12 Paris, Thierry, 1686, 4 vol.

Extrait des *Nouvelles de la République des Lettres* par M. *Bayle*, septembre 1686, p. 1046 :

« Ces tablettes ont fait voir combien l'auteur est inventif en méthode, pour soulager la mémoire et faciliter la vaste recherche des faits. Il y a beaucoup de l'esprit méthodiquc dans cette histoire de France. On y voit un recueil fort travaillé des choses les plus remarquables qui concernent les anciens Gaulois. »

Menkenius, Actes des savants, de Leipsick, avril 1688, p. 206, en fait grand éloge, etc.

L'art des signaux, tant pour la terre que pour la mer, par le sieur Marcel, commissaire de la marine à Arles, 1702.

En tête des *Tablettes chronologiques*, éd. de 1680, on trouvait déjà une liste d'ouvrages plus complète que celle-ci. Notons qu'il n'y est pas fait non plus mention du *Promptuarium.* La voici :

Catalogue de plusieurs livres manuscrits dans l'ordre qui seront imprimez et distribuez au public.

(1) Ce volume a péri dans un naufrage que Marcel a fait dans le Nil près de Nicaria, le 30 septembre 1687.

Tablettes chronologiques contenant la suite des Papes, Empereurs et Rois qui ont régné en Europe, depuis la naissance de J.-C., écrites et gravées par le sieur *Senault*.

Tablettes cosmographiques contenant une description exacte de toutes les parties du monde, avec les particularitez qui se trouvent dans les livres les plus étendus sur cette matière.

Mundus arithmeticus, in quo Triplex humano generi commodum proponitur.

I. — Litterarum et vocum sua cuilibet auxiliante patria lingua terrarum ubique facilis et enucleata communio.

II. — Ordo Censendi populos, exercitus, immo Regna quantumvis numerosissima, brevi tempore.

III. — Citatæ per æra discursiones ab Antiquis frustra, vel levi commodo pro signis duntaxat militaribus tentatæ, nunc classiariorum ignium, tintinnabulorum et cœterorum id genus opera, pro quolibet jussu (usu?) tam politico quam militari perfectæ. Opus tripartitum. In-fol.

Le *Colisée des Princes*, machine propre à l'instruction des grands. Les sciences et les arts y sont démontrez dans un ordre méchanique et par rapport à l'art militaire.

Tractatus de similitudinibus ex quibus efficiuntur notitiæ rerum.

Quid sit illud quo meminimus et quam habeat vim?

Bibliotheca librorum quos *** legit et censuit.

Traité de plusieurs notes ou figures qui se réduisent au nombre de cinq, et peuvent représenter d'une manière plus courte et plus distincte que celle de nos lettres ordinaires toutes les pensées mesme les plus cachées et les plus abstraites.

Litterarii Prodromi, sive jucundissima memoriæ vel judicii tam in pueris quam in adolescentibus præparatio, lusibus et exercitiis juxta mentem D. Hieronymi in epist. ad Lætam viduam illustrata. Opus cum machin.

Suit avis relatif aux contrefaçons et aux précautions qu'il prendra à ce sujet, puis cette note :

Tous les livres compris dans le catalogue seront imprimez ou gravez avec privilège de Sa Majesté, dans l'ordre qu'ils tiennent cy-dessus, et seront distribuez en feuille et reliez à la *Bibl. publique de S. Victor* et chez *Nicolas Langlois*, rue S. Jacques, à la Victoire.

Les indications données sur Guil. Marcel ne concordent pas toujours : nous avons essayé de les contrôler avec le plus grand soin.

V. Histoire d'Arles Mss. par *Pierre Véran*, t. III, p. 190-191, 257-258 ; Mss. 1060, 2e partie, p. 41 ; *Nouvelles de la République des Lettres*, août 1686, p. 976, sept. 1686, p. 1046-1061 ; *Journàl des Sçavans*, 21 nov. 1678, p. 386-387 ; 8 février 1694, p. 62-66 ; *Lenglet Dufresnoy*, Méthode pour étudier l'histoire, Paris, 1729, t. III, p. 55, t. IV, p. 40 ; *Le Long et Fontette*, Bibl. Historique, spécialement t. II, p. 53, n° 15753 ; Catalogue des Mss. de M. de *Cambis-Velleron*, Avignon, 1770, p. 669-671 ; Journal de Leipsick, 1688, p. 206 ; Legendre, t. II, p. 44 ; *Martène et Durand*, Voyage littéraire de deux religieux Bénédictins de la Congrégation de S. Maur. Paris, 2 in-4°, 1718 et 1724 ; 1re partie, p. 280-281 ; *Biographie Toulousaine*... par une société de gens de lettres, 2 vol. in-8°, Paris, 1823, t. II, p. 18-19 ; La *Bibliothèque Universelle* de 1686, t. II ; *Dictionnaire historique* (par une société de gens de lettres) Caen et Paris, 1789 ; enfin les divers dictionnaires de *Moréri*, *Didot*, *Michaud*, *Feller*, *Ladvocat*...

Les Archives du consulat de France à Alger, par Albert Devaulx. Alger, Bastide, 1805, in-8°, p. 19, et *Archives de la Chambre de commerce de Marseille*, AA, 469-470.

Gilles Du Port. — Honoré de Beaujeu

Notes complémentaires

(V. t. II, p. 210 et 316)

Le *Journal de l'Oratoire* d'Arles et les nombreux registres de l'Oratoire, conservés aux Archives nationales, nous permettent d'ajouter ici quelques dates précises de la vie de *Gilles Duport* et *Honoré de Beaujeu*, qui furent tous les deux Oratoriens.

Voici d'abord une note du *Journal de l'Oratoire* d'Arles, fol. 3 verso : « Le P. *Gilles Du Port*, natif d'Arles, et baptisé le 7 juillet mil six cens vingt cinq. Receu à Paris dans l'Oratoire, le 24 de juin mil six

cens quarante sept, fait prestre le trantiesme de novembre mil six cent cinquante deux, est entré céans le 9 may mil six cens soixante quatre, pour y résider. Il est parti d'ici, pour Paris, le 27 de sept. 1666. »

On lit aux *Délibérations de l'Oratoire*, MM. 577-578 : « Du 8 oct. 1654, le P. Gilles Du Port, de Paris à notre maison d'Avignon, pour y résider. Il lui est permis d'aller à Arles pour ses affaires. » Du 4 oct. 1658 : « Il est permis au P. Gilles Du Port de faire un voyage à Paris pour ses affaires particulières. » Du 24 avril 1659 : « Le P. Gilles Du Port de Paris, à notre maison de Lyon, pour y résider. » Du 8 mai 1659 : « Le P. Gilles Du Port de Paris, à notre maison d'Orléans, pour y résider. » Du 3 sept. 1660 : « Il est permis au P. Gilles Du Port de faire un voyage d'Orléans à Grenoble, pour y faire juger un procès qui lui est de grande importance, et il résidera à notre maison de Lyon le temps que sa présence ne sera pas nécessaire à Grenoble. » Il n'est pas question de lui aux années 1666 et 1667. Ce fut vers ce temps qu'il se retira de l'Oratoire. Son premier ouvrage parut en 1667, et il ne se qualifie pas prêtre de l'Oratoire.

Du Port avait été reçu docteur en droit à l'Université d'Avignon, en 1645. Dès 1670, il prend le titre de protonotaire apostolique. Le 3 août 1682, il acheta à *Jacques Pasquault* la charge de clerc de la chapelle de la duchesse d'Orléans pour la somme de 1,222 l., ce qui nécessita son séjour à Paris (Note de M. Robolly).

Le 24 août 1664, il fonda à l'église Sainte-Anne une messe tous les jours à perpétuité, et à cette fin, il assigna un fonds de 2,400 l., à prendre sur tous ses biens, qui devait produire 120 livres. Plus tard les messes furent réduites à 240. Il avait aussi donné 1,000 l.

pour l'entretien de deux lampes, qui devaient brûler constamment devant le S. Sacrement. Une ordonnance du lieutenant principal, du 21 oct. 1695, obligea les recteurs du Mont-de-Piété, héritiers de l'abbé *Du Port*, d'achever le paiement de cette somme. V. le *Journal de l'Oratoire.* Le dernier testament de Gilles Du Port, daté du 4 août 1691 (1), fut déposé par lui chez *Dumont* et *Remon*, notaires à Paris, le 18 août 1691 et « ouvert le jour de sa mort au requys du sieur *Aubert* prestre son exécuteur testamentaire, à Paris le vingt et trois dexembre mil six cens nonante et un avec les formalités requises. » *Honoré Aubert*, prêtre, demeurait « chez les Filles de S. Thomas, rue Vivien, » dont il était le confesseur et l'aumônier. Du Port recommande de veiller à l'exécution de la fondation d'une messe basse par jour à l'Oratoire d'Arles et des deux lampes devant le S. Sacrement. Il choisit sa sépulture dans l'église des Augustins déchaussés de la place des Victoires, auprès du grand autel, du côté de l'Evangile (église actuelle de N.-D. des Victoires) et demande que son cœur soit porté à Arles et déposé dans le tombeau de son père. Ces prescriptions furent suivies.

(1) Ce testament très détaillé annule tous les autres. Le voir aux Archives des Hospices d'Arles, avec les précédents VII, B. I. Cfr. *Ibid.*, H. I, les papiers de la famille Du Port, 1640-1695. Le portrait de Gilles Du Port, gravé en 1690 par Voligny, de Lyon, in-8°, indiqué par Lelong-Fontette, t. IV, appendice, Portraits des Français illustres, p. 251, est à la Bibl. Nat. Cabinet des Estampes. On le trouve en tête de l'*Histoire de l'Eglise d'Arles*, exemplaire de la Bibl. de l'Arsenal, à Paris. V. l'*Index Bibliographique*, p. XXI. V. aux archives hospitalières, sous la date du 4 avril, du 21 mars et du 1 avril 1690, le Reçu de l'*Histoire d'Arles*, par le chancelier, par la communauté des libraires et la Bibl. du roi (2 exemplaires).

HONORÉ DE QUIQUERAN DE BEAUJEU

On lit dans le Registre des *Changements*, *emplois, états et exclusions* de l'Oratoire, Archives Nat. MM. 584, commencé en 1680, *Bahier*, secret.:

Du 9 décembre 1680. « Les confrères *Honoré de Beaujeu* et René de Mortagne, clercs de notre collège de Saumur, se disposeront à recevoir le sous-diaconat. »

Du 19 novembre 1681. « Le confrère *Honoré de Beaujeu* d'Arles à Pézenas, pour y faire la préfecture. »

Du 3 décembre 1681. « Le confrère *Honoré de Beaujeu* se disposera à la prochaine ordination. »

Du 25 juin 1683. « Le P. *Honoré de Beaujeu* d'Arles à Riom, pour y enseigner la théologie (1). »

Du 14 janvier 1686, « le P. *Honoré de Beaujeu* destiné pour prêcher l'avent de 1686 et le carême de 1687 à Marseille, comme il s'y est offert. »

Du 13 mai 1686, « le P. *Honoré de Beaujeu* destiné pour aller prêcher dans notre église de Lyon. »

Le 20 août 1687, un abbé de *Quiqueran* officia à Arles, au service du duc de Saint-Aignan. Ce n'est pas l'Oratorien. V. ci-dessus, p. 91.

Du 30 août 1688, « Permission au P. *Honoré de Beaujeu* de faire un voyage de Paris à Arles, pour ses affaires. »

Du 15 juin 1690. « L'on a eu avis que le P. *de Beaujeu* s'estoit retiré honnestement de la congrégation, dans le dessein de suivre à Rome Mgr le cardinal

(1) Nous n'avons pas trouvé « l'ordre » du P. de Beaujeu pour Arles (non plus que l'envoi de Du Port à cette maison) et le Journal de l'Oratoire d'Arles n'en dit rien, bien qu'il y ait des notes pour les années 1681-1682-1683. Il n'est même pas question de l'Oraison funèbre de la Reine Marie-Thérèse. V. t. II, p. 316.

de *Janson.* » Nous ignorons si ce projet réussit, mais dès avant 1700, il était chanoine de Nimes et vic. gén. de Fléchier. En 1693, il fut député de la province d'Arles à l'assemblée du clergé, il était « recteur de la chapellerie du Saint-Sépulcre, dans l'église paroissiale de Saint-Martin. » En 1695, le député fut l'abbé de *Saint-Andiol* archidiacre. En 1700, M. *Honoré de Beaujeu* fut député de la Province d'Embrun, et il est qualifié « prieur de Saint-Clément de Barles, diocèse de Digne, chanoine de Nimes. »

De Paris, le 31 oct. 1705. « Le 25, l'abbé de *Beaujeu* fut sacré évêque de Castres dans l'église du noviciat des Jésuites par l'archevêque d'Alby. » Gazette du 31 oct. 1705 p. 533. V. sa nomination (11 avril) Mercure d'avril 1705 p. 234-237. Cette église, située près de la rue Cassette, n'existe plus. Le 25 août 1700, l'abbé de *Beaujeu* prononça le panégyrique de saint Louis devant l'Académie des sciences, dans l'église de l'Oratoire, rue Saint-Honoré. Mercure d'août 1700 p. 258-259. Sur sa mort, voir le Mercure de France juillet 1736 p. 1733-1735, les Nouvelles Ecclésiastiques du 15 sept. 1736 p. 146-147, et Ultramontains et Gallicans, par M. *Remacle* p. 168-169.

L'Abbé Honoré de Verdier

(V. t. I, p. 245)

Une pièce du Recueil de *Bonnemant*, Collège, Académie, nous donne quelques renseignements sur l'abbé de *Verdier*, qui portait le prénom d'Honoré et nom de Pierre, comme le dit *Bougerel*, Mss. de M. Arbaud. Elle est intitulée : « Factum pour l'Econome des RR. PP.

Jésuites du collège de la ville d'Arles, demandeur en évocation d'instance, et au principal deffendeur en requeste. Contre Messire *Honoré Verdier*, cy-devant Religieux de la Compagnie de Jésus, deffendeur et demandeur. Et noble Jean Verdier son frère demandeur en requeste pour estre reçeu partie intervenante. 14 p. in-4° s. l. n. d., signé : *Barrel* fils. » Il s'agit d'une revendication par *Honoré de Verdier* d'un don de 5,000 l. fait au collège d'Arles, pour la construction de l'église. *Honoré de Verdier* entra dans la Compagnie de Jésus, en 1653. Le 15 déc. 1655, après deux ans de noviciat, au moment de faire profession et de prononcer ses premiers vœux, *M. de Verdier* disposa de tous ses biens, par testament signé de sa main, en présence de M. *de Laugier*, son oncle et de sa mère *N. de Laugier*. Il instituait sa mère héritière de sa fortune, consistant en 100,000 écus d'une part, et 25 à 30,000 livres de l'autre. Les PP. Jésuites du collège d'Arles construisaient alors leur église. « Messire *Verdier* par un pur mouvement de sa piété leur fit un légat de la somme de 5,000 livres, pour estre par eux employée à la construction de cette église. » La demoiselle de *Laugier* versa 2,000 l. aux PP. Jésuites, le 10 oct. 1656, et 3,000 l. le 4 janvier 1657. Cette somme servit avec 12,000 léguées par *François Vautier*, 3,000 votées par la ville d'Arles et 1800 l. données par M. de *Grille* (le père de l'Académicien) à solder une partie de la dépense de l'église, qui coûta de 30 à 35,000 livres.

Après sa profession, le *P. de Verdier* enseigna « toutes les basses classes, mesme l'humanité et la rhétorique dans cette ville d'Aix, avec estime et approbation, en conséquence de quoy on l'a fait étudier durant quatre années en théologie dans la ville de Lyon, si bien qu'il ne parut jamais ny aucune altération en sa santé, ny

aucune aliénation, dans son esprit, soit pour les études, soit pour la piété. »

« Mais enfin en 1666, Messire *Verdier* s'estant chargé dans la ville de Lyon de la conduite des sieurs *Verdiers* ses frères, et de l'administration de l'argent qu'ils recevoient pour leur entretien, en abondance, il a esté assez malheureux que de trouver un écueil funeste dans la distribution de cet argent qui fut sa pierre d'achopement et son amorce à la tentation. » Il songea dès lors à quitter la Compagnie, et, le 21 août 1666, il écrivait de Lyon au général des Jésuites, pour lui demander de le relever de ses vœux. Il invoquait la raison de santé et de caractère : « Quæ me ad id petendum impulere, duo potissimum sunt : Alterum corporis valetudo, alterum indoles animi societatis institutis minime apta. » Le Général lui répondit, le 30 nov., en renvoyant l'instruction de l'affaire au Provincial (le P. Jean Platière rect. d'Arles 1652-1655). La solution se fit attendre, car les supérieurs du P. de Verdier trouvaient contestable la raison de santé et s'étonnaient que ce fût après 12 ans de profession, qu'il se fût aperçu de son peu de disposition pour la vie de Jésuite. Ils essayèrent de le faire revenir sur sa décision, mais le 14 sept. 1667, il écrivit une lettre pressante au Général, affirmant que depuis 14 ans qu'il était dans la société, il ne s'était jamais senti la vocation. Enfin, le 27 oct. de la même année, il renouvela sa demande, se plaignant des difficultés suscitées par le Provincial, en appelant au témoignage des médecins et en déclarant que la vie religieuse lui était intolérable. Le Général lui accorda enfin (28 août 1669) la permission de sortir de la Compagnie. Il rentra dans le clergé séculier : « En mesme temps Messire de Verdier a recouvré une plaine et entière santé : de sorte que d'un jésuite malade, l'on en a fait un abbé qui se porte

bien. En cet estat, Messire Verdier comblé de biens, orné de belles-lettres, enrichy des lumières des plus hautes sciences, guéry des maux de teste continuels ; bien loin de témoigner de la reconnoissance pour tant de bienfaits, parmy lesquels la seule guérison des maux de teste continuels, méritoit bien les 5,000 l. ou le légat dont il est question. Au contraire, Messire *Verdier* a donné requeste en restitution de ladite somme de 5,000 l. avec intérests par devant le lieutenant d'Arles, d'où la cause ayant esté évoquée à la cour par l'Econome, Messire Verdier a mandié l'intervention du sieur *Verdier* son frère. » Ces paroles sont bien vives !

L'Econome présenta ses moyens de défense juridique, en insistant sur ce point que M. de *Verdier* quittait la Compagnie de son plein gré, et, après des « importunités extraordinaires, » et sans causes réellement valables. « L'on ne peut pas tirer à conséquence l'exemple de Mre *Flèche*, congédié de la Compagnie après les vœux simples, auquel on a rendu que partie des 3,000 livres qu'il avoit léguées ; car il avoit laissé la disposition de son legs au choix de l'Econome qui pouvoit l'appliquer à l'Eglise ou au collège, et par dessus cela Mre *Flèche* n'ayant pas poursuivi son congé, comme Mre *Verdier* durant deux ou trois ans, l'on a voulu s'accorder avec luy par un seul principe de charité, d'autant mieux qu'il se présenta alors un amy du collège, qui fit luy-mesme la libéralité. » Ce M. *Flèche* ne peut être que l'académicien (1).

(1) *François Flèche*, fils de feu Aubert Flèche, le parrain du P. Albert Daugières, entra dans la Compagnie de Jésus, en 1641. Le 28 septembre 1641, il fit son testament, avant de prendre l'habit : il instituait ses héritiers *Aubert* et *Antoine Flèche*, ses neveux, fils d'*Antoine Flèche*, son frère aîné, et de X. Daugières. Il léguait

En 1671, le Collège d'Arles était endetté de 40,000 livres, et la famille de M. de Verdier avait une jolie fortune : « On oppose, enfin, que Messire *Verdier* n'a pas de quoy vivre, mais c'est au sieur *Verdier* son frère, héritier de ses père et mère, qu'il doit avoir recours. On a justifié qu'une seule terre en Camargue, que l'on dit vulgairement mas, a esté affermée jusqu'à 8,500 livres par an, sans les réserves. Que sa sœur aisnée a esté mariée avec le sieur de *Varadier*, sous une constitution de dot de 50,000 livres. Et que le feu sieur *Verdier*, son père, par son testament, a réglé les droits de légitime de ses enfants à 80,000 livres, par où l'on doit juger des forces de son héritage, puisqu'il faut tout au moins que l'hériter aye deux fois 80,000 livres pour

au noviciat d'Avignon, où il entrait, 600 l. et 3000 l. au collège d'Arles, dont quittance fut donnée en mars 1643. Notaire *Gaspard Brunet*, témoin *Ant. Pourquier*, proc. au siège. Arles, Archives, Instruction publique G.G., t. III. Aux comptes de 1656, nous trouvons le don d'un louis d'or, soit 11 l. au P. *François Flèche*, de la Compagnie de Jésus, pour le sermon de Saint-Marc. Il quitta la Compagnie à une date postérieure, et se fixa à Arles, où il se livra à la prédication. Il habitait sur la paroisse S. Martin : il contribua à la restauration du clocher de cette église, où l'on voit encore ses armes parlantes. Il entra aux Jésuites fort jeune, car son acte d'inhumation ne lui donne que 60 ans environ : « L'an 1691 et le 14 octobre, est mort messire *François Flèche*, prestre, âgé d'environ soixante ans, et a été enterré dans cette église, présents Messire *Jacques Enaud*, prestre, et *Augustin Guis* ecclésiastique. J. *Henaud* prestre, *Guis* eccl. *Beraud* curé. » Registres de Saint-Martin 1690. L'église Saint-Martin appartient aujourd'hui à M. *Mistral-Bernard* de Saint-Rémy. Elle sert de grenier à blé. Les ossements ont été recueillis et transportés au cimetière, le 21 mars 1873. Les caveaux sont détruits. Les inscriptions ont été bouleversées.

Le mss. 628, de la Bibl. d'Aix, Table des Ecrivains provençaux, signale un Albert Flèche, natif d'Arles, dominicain, Théologien, 1695. C'est sans doute un parent, peut-être un frère de l'académicien.

maintenir la maison dans le rang qu'elle tient en la ville d'Arles (1). D'ailleurs ce n'est pas à l'Econome de fournir à l'entretien de Messire *Verdier*, après une éducation de 14 années dans la Compagnie, qui vaut bien les 5,000 livres léguées, quant au temporel, et qui luy a procuré les talents nécessaires pour gagner du pain. » L'Econome obtint gain de cause : le rapporteur, M. *André de Maurel*, seigneur du Chaffaud (conseiller depuis 1650), approuva les conclusions de l'avocat *Barrel* fils, et l'arrêt fut rendu en conséquence.

« Par arrest du 24 février 1672, présidant M. de Regusse, la Cour ayant égard à la requeste en évocation de l'instance pendante par-devant le lieutenant d'Arles dudit Econome, et sur icelle faisant droict, sans s'arrester aux requestes d'Honoré et Jean Verdier,

(1) V. dans le mss. 819, Bibl. d'Aix, *Jugements de noblesse*, p. 998-1000, le jugement rendu à Aix, le 18 janvier 1669, qui maintient dans leur noblesse *Jean et Pierre de Verdier de La Carbonnière*, frères d'Honoré. Parmi les pièces produites, figurent les Lettres octroyées par l'examinateur de Montpellier en faveur de *Guillaume Verdier*, portant qu'il a bien étudié et qu'il a la capacité pour être médecin, 28 sept. 1591 ; autres lettres de bachelier en l'Université d'Avignon au même, 1591 ; lettres de doctorat au même, Montpellier, 28 janvier 1593 ; (*Guillaume Verdier* fut directeur du collège d'Arles pendant près de 20 ans vers cette époque, et ce fut ce qui le fixa dans cette ville) ; Lettres de noblesse accordées à *Pierre de Verdier*, fils de Guillaume, en raison de ses services, en 1623, enregistrées aux Comptes le 26 mai 1627 ; certificat du secrétaire de la ville, *Remuzat*, attestant que *Guillaume Verdier* fut conseiller noble de 1594 à 1627 ; Testament de *Pierre Verdier* en faveur de *Jean* et de ses autres enfants, par lequel il leur lègue 80,000 l., institue sa femme héritière avec substitution en faveur de *Jean de Verdier*, 14 nov. 1653.

Ceci précise les indications données t. I, p. 245-247, et les complète. V. encore aux Archives des Hospices d'Arles les papiers relatifs à la famille de Verdier qui leur légua de fortes sommes.

dont les a déboutez et déboute, a mis et met l'Econome hors de Cour et de procez, despens compensez. »

Il existe au fonds Nicolaï, carton 62, pièce 3, la défense présentée au nom de M. de Verdier, qui avait été admis à l'Académie durant ce procès (9 févr. 1671). « Factum pour Messire *Honoré de Verdier*, prêtre, docteur en théologie, contre l'économe du Collège des Jésuites d'Arles. Si les jésuites congédiés après leurs vœux simples rentrent dans les biens qu'ils avaient donné à leur société avant l'émission d'iceux, signé : *Peyssonel* fils, mss. 20 p. in-fol. »

Nous y voyons qu'*Honoré de Verdier* était fils de *Pierre de Verdier* et de *N. de Laugier* ; qu'il entra au noviciat d'Avignon. Pendant son noviciat, son père mourut (1655), et lui laissa 11.000 livres. *Honoré de Verdier*, par testament fait le 15 *sept.* 1655, avant de prononcer ses vœux, légua 3000 l. au noviciat d'Avignon et 5000 l. aux Jésuites d'Arles, pour la construction de l'église dont le prix fait avait été donné dès avant la mort de son père. En août 1669, il obtint son congé du général, par l'intermédiaire du P. *Paul de Suffren*, provincial de Lyon. Il demanda la restitution des 5000 livres à l'économe du Collège d'Arles, et, sur son refus, présenta requête au lieutenant principal. L'économe déclina cette juridiction, parce que M. *de Verdier* avait des parents au siège, et parce qu'il s'agissait d'une communauté. *De Verdier* accepta l'évocation au Parlement. Son avocat plaida la caducité du legs, invoqua diverses raisons de droit et divers précédents. Il contesta que les 5000 l. aient été employées à la bâtisse de l'église, attendu qu'il ne restait plus que quelques menues dépenses à solder, lorsque la dame de Laugier acquitta le legs de son fils. Enfin il prétendait que les consti-

tutions des Jésuites les obligent à restituer à ceux qui sont congédiés tout ce qu'ils ont donné. En conséquence, il demandait que l'économe fût condamné à rembourser les 5000 l. avec intérêts, au moins du jour de la demande de remboursement. Ce mémoire est écrit dans un style beaucoup plus pondéré que le précédent, où M. de Verdier est traité fort durement.

L'abbé de Verdier fixa sa résidence à Arles; il prêcha avec succès, et les Oratoriens l'invitèrent, le 28 janvier 1689, à prêcher le sermon des *Grandeurs de Jésus* (1). Ils recherchaient, pour cette fête, les meilleurs orateurs. D'excellents rapports s'établirent entre l'Oratoire et M. *de Verdier*; il fut un des amis du P. *Bouret*, professeur de théologie, puis supérieur, et les lettres de ce dernier à M. *de Mazaugues* nous édifient sur ce point. (V. Bibl. de Carpentras mss. 435). V. ci-dessus p. 247.

Nous savons fort peu de chose de la vie de M. de Verdier; de ses œuvres, il ne nous reste que le résumé de son cours de rhétorique professé à Aix, en 1662, et recueilli par son élève M. *Louis de Thomassin de Mazaugues*, le savant bibliophile, qui conserva toujours pour lui un souvenir reconnaissant.

M. de Verdier mourut de la peste, vers le 20 juillet 1721. M. *Perrinet* écrivait, à cette date, à Mgr de Mailly une lettre, d'où nous détachons ce passage : « Tout est mort dans la maison de M. de Verdier, le mary, l'épouse, le vieux abbé et le fils unique qui avait épousé, si vous vous en souvenés, une demoiselle de *Louis*, sa parente; ce qu'il y a de singulier c'est que ce Monsieur qui s'était retiré avec son épouse chez son cousin *de Varadier*, dans l'archiprêtré, et qui n'avait pas été voir son père

(1) Journal de l'Oratoire d'Arles, 1689. L'année précédente, ce fut le P. Pierre Daverdy. recteur des Jésuites, qui donna ce sermon.

ni sa mère, est mort après eux de la peste, en deux ou troisjours. Il ne reste de toute cette famille qu'un seul oncle cadet, qui ayant été dans la maison des pestiférés a tout à craindre pour sa vie. » Bibl. d'Aix, mss. 745. D'autre part, nous lisons, dans le *Journal de l'Oratoire*, à la date de novembre 1722 : « M. l'*abbé du Verdier*, mort de la peste (1), nous a laissé vingt-six volumes. Il y en a de bons. Le catalogue est à la bibliothèque (2). » M. de Verdier habitait sur la paroisse Saint-Martin, comme l'abbé Flèche.

(1) L'abbé de *Verdier* était alors fort âgé, mais les vieillards étaient nombreux, dans le clergé d'Arles. Ainsi nous avons relevé, en 1717, aux Registres de Saint-Martin, la sépulture de M. *Pierre de Roy*, prêtre, mort le 18 fév., âgé de 88 ans, et le 6 mars, celle de M. *Antoine Mandrin*, prêtre, âgé de 80 ans, enterrés tous les deux dans le caveau des prêtres. Un neveu de l'abbé *Verdier*, *Honoré*, dont il avait été le parrain en 1677, mourut de la peste en 1721, et son portrait se trouve à l'hospice d'Arles, parmi ceux des bienfaiteurs. C'est une toile médiocre. Nous lisons au Registre de Saint-Martin : « Noble *Pierre de Verdier de Mazargues*, écuyer, âgé d'environ 34 ans, fils de noble *Jean de Verdier*, écuyer, et de dame *Marguerite de Bruest de Ste Chatte*, est mort dans cette paroisse le dix neufvième jour du mois de juin de la présente année 1716 et le vingtième a été enterré dans l'église des révérends pères prêcheurs, présents à son testament les témoins susnommés, signés avec nous. *Reynaud*, prtre, *Laugier*, *Nègre*, curé. » Il s'agit d'un neveu de l'abbé de Verdier.

(2) Un de ces volumes est aujourd'hui à la Bibl. d'Aix, n° 24089. « Illustrium scriptorum Societatis Jesu catalogus, auctore P. *Petro Ribadeneira*, soc. ejusdem Theologo, Hac secunda editione auctus. Lugduni, apud Joan. Pillehotte, sub signo nominis Jesu 1609. » Le privilège est du 18 nov. 1607. 1 vol. in-8° d'environ 340 p. En haut du titre on lit : *Gertosius* J. C. Arelatensis, et au bas : Oratorii Arelatensis dono D. de *Verdier*. Au dos, il y a cette cote : Q. 145. Ce volume est donc un triple souvenir : l'Oratoire, *De Verdier* et *Jean Gertous*, l'avocat arlésien qui a écrit plusieurs ouvrages sur Arles. V. Bibl. d'Aix.

26

Vertron et l'Académie

Au sujet de Vertron, nous avons commis une erreur p. 45 à 56. Il y a confusion entre le *Paralelle de Louis le Grand avec les princes qui ont été surnommez grands...* et le *Paralelle poétique de Louis le Grand avec les princes surnommez grands.* Le premier est un discours en prose, paru en 1685 ; le second est un recueil de sonnets « par les beaux esprits du siècle, à la gloire de Sa Majesté, » paru en 1686. La lecteur réparera facilement notre erreur. Nons n'avions pas alors rencontré le *Paralelle de Louis le Grand*; depuis, de nouvelles recherches nous en ont fait trouver trois exemplaires, dont un à la Bibl. de Saint-Louis des Français, à Rome (1), que nous n'avons pu signaler à temps dans l'*Index Bibliographique.*

On lit en tête du *Paralelle de Louis le Grand...*, ces lignes qui en expliquent l'origine :

« Avertissement au lecteur. Comme député de l'Académie royale, je devois prononcer ce discours dans l'Académie françoise, mais la question qui s'éleva pour la statue d'Arles présentée à Sa Majesté, m'en fit faire un autre. La dispute entre deux divinitez partageoit les cœurs et les esprits, à la cour, et dans l'empire des Lettres. On me choisit pour estre l'avocat de Diane, je plaiday avec chaleur pour la sœur du Soleil, qui perdit son procès contre la mère des Grâces : mais j'eus l'avantage dans la perte de cette cause, d'avoir esté

(1) A la Bibliothèque *Casanatense* de cette ville, se trouve un exemplaire très complet du Nouveau Panthéon, sans le permis d'imprimer. Z, XXI, 26. (Ancienne Bibl. des Dominicains).

jugé par le plus grand prince du monde : et l'on me fit l'honneur de me recevoir à la distribution des jettons. Au reste, mes amis qui s'intéressent à ma gloire et particulièrement mes illustres confrères, m'ont engagé à donner au public ce que j'avois destiné pour l'Académie françoise... »

Voici, d'autre part, un extrait du *Mercure galant* :

« Ces jours passez Monsieur de Vertron, de l'Académie Royale d'Arles, se rendit à l'Académie Françoise, à laquelle M. le duc de Saint-Aignan, protecteur de celle d'Arles, et l'un des quarante de l'Académie Françoise, avoit écrit pour la prier de permettre que Monsieur de Vertron fist un discours de la part de ses confrères. Il fut reçeu à la première porte par un des académiciens, et reconduit de la mesme sorte. Il leur fit un présent d'une Estampe de la statue que Mess. d'Arles ont envoyée à Sa Majesté, et leur donna en mesme temps deux livres sur la dispute qu'a causé cette statue entre les sçavans, les uns soutenant que c'est une Diane et les autres une Vénus. L'un de ces livres est du P. d'Augières jésuite, qui a écrit en faveur de Diane ; et l'autre, qui a esté composé le premier, est de M. Terrin, conseiller au Présidial d'Arles. Ce dernier prend le parti de Vénus. Monsieur de Vertron fit un beau discours en présentant le tableau de l'Estampe, et pria ces messieurs de vouloir bien se donner la peine de juger du diférent qui avoit fait écrire tant de sçavans. Comme la statue qui le causoit avait esté présentée au Roy, il ne luy fut pas difficile de faire un éloge de ce prince. Je ne vous dis point que ce fut avec succès ; de moindres orateurs que luy en auroient toujours sur une si belle et si féconde matière. M. l'abbé de Lavau, directeur de l'Académie, luy répondit *qu'elle recevoit avec*

plaisir les marques de considération et d'amitié que luy donnoit l'Académie d'Arles; qu'elle feroit mettre le tableau dont elle luy faisoit présent, auprès de l'obélisque qu'elle avoit eu la bonté de luy envoyer il y a déja quelques années; qu'elle n'oubliroit pas à faire mention dans ses Registres de l'honneur qu'elle en recevoit et qu'au surplus on feroit réponse à M. le duc de Saint-Aignan. On fit ensuite l'honneur à Monsieur de Vertron de l'admettre à la distribution des jettons qui se donnent à chaque séance. On apprit, presque aussitost après cette députation, que ce qui avoit causé tant de contestation parmy les sçavans avait esté décidé. » Suit le récit de la décision rendu par Louis XIV.

Mercure galant d'août 1684, éd. de Lyon, p. 216-221. Le numéro parut à Paris les premiers jours de septembre et à Lyon peu de jours après. Vertron a parlé de cette séance dans son *Nouveau Panthéon*, p. 63-66, et il déclare que s'il plaida en faveur de Diane, ce fut pour se conformer à l'opinion de ses confrères d'Arles (1). V. ci-dessus, p. 353-368.

(1) « Je prononçoi dans l'illustre Académie Françoise un discours en forme de plaidoyé, j'y fis le personnage d'un avocat général, j'expliquay tous leurs moyens (de *Terrin* et du P. *Daugières*) et je conclus pour Diane ; mais enfin, mes conclusions ne furent pas suivies; Vénus gagna son procès... J'avoue hautement icy que je n'ay soutenu le party de Diane que par un effet de complaisance pour quelques favoris de l'Apollon du Parnasse (Saint-Aigan) ; mais l'Apollon de la France a rendu le Panthéon (Versailles) un arrêt autant souverain qu'il est équitable en faveur de Vénus : cet auguste pacificateur de l'Europe est devenu aussi celui du sacré vallon... » Puis il affirme que l'Académie d'Arles n'a pas pris parti, en corps, et que lui-même a toujours cru *in petto* que la statue représentait Vénus.

IGNACE AMAT DE GRAVESON

(V. ci-dessus p. 236 et suiv.).

Cet académicien (1) laissa en mourant un très riche cabinet d'antiques, dont la majeure partie provenait du savant *Claude Terrin*. Le premier président et intendant de Provence *Cardin Le Bret* (2) en fit l'acquisi-

(1) Ignace Amat de Graveson épousa *Françoise de Salvador*, fille de Paul de Salvador, auditeur de la rote du palais apostolique d'Avignon et d'Elisabeth de Massilian. Le contrat fut reçu par Ange-Joseph Bellon, notaire public et apostolique d'Avignon, le 12 oct. 1690. Il fut enregistré à la sénéchaussée d'Arles, le 6 février 1692, ce qui peut servir à déterminer l'époque où M. de Graveson se fixa en cette ville. V. Archives des Bouches-du-Rhône, Insinuations de la sénéchaussée d'Arles, 1679-1693, fol. 1709 verso à 1714. La mère de M. de Graveson était morte, en 1690. Le père de la mariée signe, mais sa mère « incommodée de la langue et de la main droite » ne peut signer. Le contrat stipule une dot de 27,000 l. grosse monnoye, plus une pension annuelle de 192 l. et diverses donations réciproques. Au même registre de la sénéchaussée est insinuée, sous la date du 1er décembre 1692, une donation d'Anne-Elisabeth Amat de Graveson à son frère Ignace de Graveson, pour qu'il puisse soutenir l'éclat de la maison. Antoine de Graveson, leur père, était mort dans l'intervalle de ces deux actes. Un parent de M. de Graveson, le comte de Crillon, d'Avignon, avait aussi un cabinet curieux. *Peilhe*, Description des Alyscamps, p. 3, nous apprend qu'il conservait plusieurs « pièces rares et antiques tirées de ces Champs-Elysées. » 1724, mss. 545, Bibl. d'Aix. Ignace de Graveson n'eut qu'une fille. Joseph-Antoine d'Amat de Volx, archidiacre d'Arles, était d'une autre branche de cette famille. Après avoir été vicaire général d'Arles, il fut sacré évêque de Senez, le 18 septembre 1757, par l'archevêque d'Arles, assisté des évêques de Marseille et de Nîmes. Bibl. d'Aix, mss. 806, Annales d'Arles.

(2) Pierre Cardin Le Bret succéda à Marin en 1690 et mourut le 26 février 1710. Son fils Cardin Le Bret, intendant de Provence, en 1702, fut reçu premier président, le 10 juin 1710, et mourut à Marseille, le 14 octobre 1734. V. ci-dessus, p. 193, note 2.

tion ; cependant certaines pièces en furent distraites. Nous ne parlerons que du *Mithra*, cette énigmatique statue conservée aujourd'hui au Musée d'Arles. Elle fut trouvée, en 1598, sur l'emplacement du cirque romain, au quartier de La Roquette. M. de Graveson l'acheta, vers 1710, à un tailleur qui l'avait montée sur un pivot dans une niche, et à sa mort la communauté d'Arles la paya 27 l. 14 s. (Reg. du conseil). Par ordre des consuls, elle fut placée à l'hôtel de ville, devant la porte du conseil, avec son pivot qui permettait de l'observer sur toutes ses faces. Le *Mithra* est fort remarquable, au point de vue de l'art, et les savants ont longuement discuté pour déterminer quel dieu ce marbre représente. En 1723, on le nommait *Panthéon* ou Esculape, et c'est le nom que lui donnaient les consuls dans l'inscription qu'ils firent graver sur son piédestal.

Amat de Graveson, partageant les préjugés de son temps, voulait le faire *compléter*, en y ajoutant une tête et des pieds. Terrin, consulté par lui, l'y encourageait (1). Il n'eut pas le temps d'exécuter ce projet.

L'inscription trouvée à Arles, au Mouleyrés, le 2 juin 1693, et qui fut expliquée par MM. Rigord, Terrin, Gallaud, Marcel, Remuzat, etc., faisait aussi partie du cabinet de M. de Graveson, qui l'acheta de M. de Croze-Lincel, gendre de M. Périer, frère du P. Périer, minime, à qui la ville en avait fait cadeau. On cite encore une médaille rarissime, en or, de l'empereur *Avitus*, frappée à Arles, en 455, dont M. de Graveson donna l'explication et qui passa également entre les mains de M. Le Bret. Le mss. 583, de la Bibl. de

(1) V. le mss. 583 de la Bibl. de Carpentras, où se trouvent les observations de M. Terrin, sur une statue de marbre antique p. 299-303. Il s'agit du *Mithra*.

Carpentras, dont nous avons déjà parlé ci-dessus, p. 243, donne d'amples renseignements sur le cabinet de M. de Graveson. Ce volume appartient au fonds légué par Mgr Malachie d'Inguimbert, archevêque de Carpentras. V. le catalogue dressé par M. *Lambert*, avec un soin très louable. Ce volume a sans doute appartenu à M. Le Bret, puis à M. Henri Joseph de Thomassin de Mazaugues (1684-1743), fils de Louis de Mazaugues, conseiller au Parlement (1647-1712). Après la mort de Henri-Joseph de Mazaugues, Mgr d'Inguimbert acheta tous ses livres, ses papiers et ses collections et les fit transporter à Carpentras. V. la notice de M. Lambert, en tête du catalogue.

Le cabinet de M. Le Bret avait été dispersé, et il n'est pas douteux que les Mazaugues, collectionneurs intelligents et dignes héritiers de Peiresc, n'en aient recueilli des débris.

LE P. ALBERT DAUGIÈRES

(V. ci-dessus p. 27 et sqq.)

Dans le cours de mes recherches, j'ai rencontré le Livre de raison de la famille Daugières, 1566-1706. Il est aux Archives des Hospices d'Arles, V. H. 2, et forme un gros volume relié en parchemin. Il me permet de compléter les renseignements sur le P. Daugières. Troisième fils de Jacques Daugières (1) et d'Anne de Borel, il naquit le 22 sept. 1634. « En l'année 1634,

(1) Mes déductions p. 28 en note sont justes. Jacques Daugières, né le 27 oct. 1607, était fils de Nicolas Daugières avocat et d'Alix de Nicolay. Il mourut le 23 sept. 1675, et fut enterré dans sa sépulture de famille aux Cordeliers. Sa femme y fut également déposée le 19 ou le 20 nov. 1684. *Livre de Raison*, passim.

et le 22 septembre sur les 9 à 10 heures du matin, ma femme s'est accouchée d'un autre fils et a esté baptisé à l'Esglise et parroisse Sainte-Anne, le 24 dudit mois, son parrain le sieur Albert Flèche, sa marraine D^{elle} Honorade de Nicolay ma tante. A passé clerc ledict jour et an, 26 mars 1647. A pris l'habit des RR. PP. Jésuittes en Avignon, le 7 octobre 1653. A passé profés à Chaalon-sur-Sosne le 8 octob. 1655. Il dict sa première messe le jour de Pasques 1665 à Lyon, a faict ses derniers vœux à Vienne le jour de la purification 1668. Il est décédé le 7 février 1709 au grand collège de Lyon dont il estoit recteur. » Notes de Jacques Daugières, de son fils aîné Nicolas et de Jacques son dernier fils. Un frère du P. Daugières, nommé Boniface, né le 13 déc. 1636, fut reçu docteur en droit à Aix, puis entra dans la Compagnie de Jésus, en octobre 1651, fit profession deux ans après et mourut à Grenoble, le 30 déc. 1684, six semaines après sa mère. Un autre de ses frères, Louis Daugières, né le 25 septembre 1641, entra à l'Oratoire d'Arles, le 7 déc. 1668, (Journal de l'Oratoire fol. 3 verso) et fut ordonné prêtre le 19 juin 1666, à Arles. Sa santé l'obligea à quitter l'Oratoire. « Il est décédé à la maison le 13 sept. 1670, un peu avant 4 h. du matin. Çà esté un très bon enfant et un très bon prestre, sa mort ayant esté fort douce et très chrestienne. Il a esté ensevely suivant son désir et celuy des RR. Pères de l'Oratoire à Sainte-Anne dans la sépulture desd. Pères ledit jour 13 septembre. Dieu luy fasse miséricorde. » Notes de *Jacques Daugières*, Cfr. Le *Journal de l'Oratoire* fol. 17, sept. 1670. Le P. Daugières résida successivement à Nîmes, Avignon, Châlon, Toulon, enfin à Lyon où il séjourna de longues années. V. pour plus de détails la notice sur sa vie et ses œuvres que je publierai incessamment.

PIERRE D'ARBAUD, SA CONVERSION
(V. t. I, p. 240 et t. III, p. 73).

Lorsque l'Académie admit M. d'Arbaud, il habitait Nimes, mais ce gentilhomme était originaire d'Arles. Sa famille était une des rares familles arlésiennes qui avait embrassé la Réforme, et elle avait dû s'expatrier.

Pierre d'Arbaud fut baptisé le 4 mai 1631 ; il était fils de Tristan d'Arbaud, sieur de Blonzac et de Françoise de Blanc (contrat du 23 février 1628). Plusieurs Arbaud furent consuls, capitaines ou estimateurs de l'Etat des nobles de 1472 à 1535. Louis d'Arbaud fut gentilhomme servant et écuyer de Henri IV. Il prêta serment, le 24 mars 1585, et fit son testament, le 6 mars 1597, en faveur de Tristan d'Arbaud, fils de Louis d'Arbaud sieur du Baron lès-Arles, de Marguerite de Bruis. Louis d'Arbaud fut le premier membre de cette famille qui se fit protestant, vers 1585.

Pierre d'Arbaud fut pourvu de la charge de capitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment de Montpézat, par brevet délivré le 15 juin 1651. Peu après, il obtint du marquis de Montpézat un congé de trois mois pour se faire soigner, à cause de sa maladie. Ces détails nous sont fournis par le mss. 819, de la Bib. d'Aix, p. 217-269. Jugements de Noblesse. Tristan d'Arbaud fut confirmé dans sa noblesse, par arrêt du 5 novembre 1667, rendu à Aix. Pierre d'Arbaud, retiré du service, résidait à Nimes ; il revint se fixer à Arles, après sa conversion au catholicisme, en 1684. Il représentait alors seul sa famille, ayant perdu son frère aîné à l'armée d'Italie. Il était très lié avec Mgr François de Grignan, qui commença à ébranler ses convictions ; enfin, malgré les efforts des pasteurs protestants de Nimes, Pierre d'Arbaud fit son abjuration, dont le

Mercure raconta les péripéties. L'évêque de Mirepoix, le duc de Noailles, gouverneur du Languedoc, le cardinal de *Bonzy* y travaillèrent ainsi que les évêques de Nimes et d'Uzès. M. d'Arbaud vint à Arles peu après. Il y reçut les félicitations de ses collègues et de tous les corps constitués de la ville. M. de Sabatier lui adressa une longue épître en vers. Il est probable que les protestants attribuèrent des motifs intéressés à la conversion de M. d'Arbaud, car, à l'exemple de plusieurs autres, il fut amené à publier une lettre expliquant pourquoi il était rentré dans le sein de l'Eglise catholique. Cette lettre est perdue, mais son existence est hors de doute. La femme de M. d'Arbaud, zélée protestante, l'abandonna avec sept ou six de ses enfants, ne lui laissant que sa fille aînée, dont l'attachement au calvinisme était très grand. M. d'Arbaud employa une année entière à vaincre les résistances de sa fille; enfin, sur les instances de Mme Angélique *Rose*, abbesse de Saint-Césaire (V. ci-dessus p. 241 en note), elle consentit à entrer en conférence avec le Père *Théophile.* Ce religieux, ancien provincial des Carmes déchaussés d'Arles, était un habile théologien et un prédicateur renommé (V. ci-dessus p. 178). Il instruisit Mlle d'Arbaud, et la décida à faire son abjuration, qui fut reçue, la veille de la Toussaint 1685, par l'archevêque d'Arles, dans la chapelle de son palais. Le *Mercure* en parla longuement, dans le numéro de novembre 1685, p. 285 et sqq., comme il avait parlé de M. d'Arbaud, janvier 1685, p. 220-237, en reproduisant à la suite l'épître de M. de Sabatier, p. 237-243.

Nous ignorons à quelle date mourut M. d'Arbaud

Voir Histoire des protestants de Provence, du Comtat Venaissin et de la principauté d'Orange, par E. *Arnaud*, pasteur. Paris, 2 vol. in-8°, 1884, *passim*, au sujet des conversions.

Gaspard de Varadier de Saint-Andiol

(V. t. II, p. 183-196.)

On lit au Registre de l'Académie, fol. 103, à la date de décembre 1671 : « M. de Sabbatier, directeur de ce moys, monstre un sonnet de sa manière sur la société de trois illustres de la ville d'Arles qu'il compare aux sages de l'ancienne Grèce ; on donne la pièce pour estre examinée à MM. d'Estoublon et Bouvet. » Il s'agit d'une réunion littéraire qui se tenait chez l'abbé de Varadier, et dont M. Joseph d'Arlatan de Beaumont était membre. Le troisième était sans doute le marquis de Beynes (Pierre de Castillon), auquel plusieurs pièces des *Juvenilia* sont adressées. Que M. de Beaumont en ait été, le fait est hors de doute (1). Une pièce des *Juvenilia*, p. 195, nous apprend qu'il excellait à expliquer Tacite, l'auteur qu'on y lisait de préférence :

« Jamque tacet Tacitus nullo tuus ore tacendus ;
Hujus nam sine te gratia nulla micat...
Difficiles aditus docto sermone recludis
Et veros sensus sedulitate paris... »

(1) « M. de B. cependant tasche de son costé de parestre académicien, lorsque les académiciens se reposent. Il travaille en vers et en prose et resveille les esprits par une agréable émulation. On voist certains volatilles dans les ruelles (au roy), etc., qui ne sentent guère l'air du Parnasse et ces MMrs ayment mieux estre accusés de leur oysifveté naturelle que d'estre les autheurs de pareilles bagatelles. » Reg. fol. 95 verso, juin 1671. Ceci prouve que dans Arles, on rimait en dehors de l'Académie. Joseph de Beaumont, né en 1612, était fils de Robert d'Arlatan (mort avant juin 1667), et de Hortense de Mazargues. Il avait épousé Yolande de Constantin, le 15 avril 1634. Il fut confirmé dans sa noblesse, le 28 juin 1667. Bibl. d'Aix, mss. 819. Cfr. Archives des B.-du-Rh., B. 1357. Joseph de Beaumont fut reçu docteur en droit, à Avignon, en 1652.

En son absence, MM. de Varadier et de Beynes n'arrivaient pas à comprendre entièrement l'auteur latin, dont on sait la profondeur :

« Quid quereris nostrum levitatis amore remissum
Fœdus amicitiæ ? Fallere, flamma viget...
Illam nec nostra tollent oblivia mente,
Fervidus hanc renovat Castilionis amor.
Non bene per totam Tacitum pervolvimus horam
Sed tacet in multis sæpius ille locis.
Te veros absente negat recludere sensus
Ipse redux rectas perge docere vias. » *Juvenilia*, p. 196-197.

Nous ne savons combien d'années dura cette réunion, mais elle existait certainement en 1676. V. *Juvenilia*, p. 21 et ci-dessus t. II, p. 193, en note. M. de Varadier était l'ami intime de M. de Beaumont et le cousin germain du Marquis de Beynes. Les nombreuses pièces adressées à ces deux personnages, surtout au premier, témoignent que Varadier les tenait en singulière estime. Il loue spécialement les vers français de M. de Beaumont :

« Gallica me rapiunt tua carmina, scribere semper
Te decet, et facili nectere verba modo. » — *Juvenilia* p. 196.
« Sanguine clarus eques,, clarus quoque carmine vates,
Non aliis poteras clarior esse metris. » — *Juvenilia* p. 249.

Il traduisit en vers latins ses *Stances chrétiennes*, dont il faisait le plus grand cas. Juvenilia p. 250-259. Il y a dans les Juvenilia, 2me partie, p. 12-13, des vers adressés à M. de Beaumont, le 24 déc. 1680. V. les pièces à M. de Beynes, *Juvenilia* p. 137-140.

Le 1er mai 1620, Gabriel de Varadier (le même qui fut député aux États Généraux de 1614, avec Pierre Daugières), succéda à l'archidiacre François de Claret. Il fut remplacé en 1621 ou 1622, par son cousin Gaspard de Varadier, (V. les délib. du chap. d'Arles, Archives des B.-du-Rh.), mort le 1er juin 1644, âgé de 33 ans. Sacristie Livre A,

fol. 107 verso. François de Varadier le remplaça et l'académicien Gaspard II, de Varadier, son cousin, lui succéda à une date que nous ne pouvons préciser. Un autre Varadier, François, était mort le 7 mai 1590, archidiacre d'Arles. Sacristie Livre A, fol. 271 verso. Par son testament du 21 juil. 1587, il légua 12,000 écus d'or à l'hôpital d'Arles. *Cartularium Arelatense*, pièce 10, mss. 730, de la Bibl. d'Aix. Jérôme de Varadier, docteur de Sorbonne, mourut le 30 déc. 1595. Cfr. *Bonnemant*, Nobiliaire d'Arles.

Henri de Boche

(V. t. I, p. 27, 49 et 424).

« Boche... est une des plus anciennes d'Arles. Originaire d'Italie, elle est établie depuis plus de 350 ans en Provence. Cette noble et ancienne maison est en danger d'être éteinte, Henri de Boche, le dernier de cette famille, n'ayant point d'enfants. Il a toujours été au service du Roy, dans les armées de Sa Majesté. » Mémoires de l'intendant Le Bret. Bibl. d'Aix, mss. 259, p. 315. Henri de Boche n'eut pas de postérité : il mourut le 2 octobre 1709, et fut enterré le lendemain. « Le 3 octobre 1709, nous avons enterré dans l'Eglise métropolitaine de Saint-Trophime, *Mr Henri de Boche*, grand sénéchal d'Arles, âgé de 69 ans, mort dans la paroisse après avoir reçu tous les sacrements. Fait par moy soussigné : *Le Blanc*, prêtre de l'Oratoire. » Registre de Sainte-Anne, 1701-1714, p. 291. Cfr., Sacristie, livre A, fol. 180. Il était devenu aveugle à la fin de ses jours. Sa cousine, *Mme de Rochefort* (1), lui avait donné la charge de sénéchal qu'elle tenait de M. de Grille. V. Une Grande Dame dans son ménage au temps de Louis XIV, d'après le journal de la comtesse de Rochefort (1689) par *Charles de Ribbe*, Paris, Palmé, in-12,

(1) *Madeleine de Porcelet d'Ubaye* mariée, en 1683, à André de Brancas, comte de Rochefort.

1889. M. de Boche fit ses preuves et fut confirmé dans sa noblesse, à Aix, le 4 juin 1667. Bibl. d'Aix, mss. 819, p. 92-95, Arch. des B.-du-Rh., B. 1356. Son frère Louis, chevalier de Malte depuis le 3 mai 1655 (en cette année 1655, il était élève au collège d'Arles), mourut en 1679, et son autre frère, dernier du nom, le 24 août 1721. La chapelle de la Transfiguration à Saint-Trophime appartenait à la famille de Boche : c'est là que fut enterré Henri de Boche ; mais l'abbé de Boche, mort de la peste, fut enterré au Mouleyrès, dans la chapelle de Saint-Bertulphe, aujourd'hui disparue.

L'abbé du Tremblay

(V. t. I, p. 113)

L'abbé du Tremblay était aumônier du duc de Saint-Aignan, ou frère de cet aumônier. Il ne faut pas le confondre avec le philologue Frain du Tremblay, de l'Académie d'Angers. Il ne paraît pas être venu jamais à Arles. Il mourut dans un âge très avancé. Le Mercure galant d'août 1704 raconte le mariage de M. le marquis *de Circé*, grand sénéchal en Poitou, avec Mlle *Aubert*, fille de feu M. Aubert, introducteur des ambassadeurs près du duc d'Orléans, puis il continue : « M. l'abbé *du Tremblay*, grand oncle de M. de Circé, a fait à Saint-Eustache la cérémonie de ce mariage, et un discours plein d'onction et de piété et d'une vivacité peu commune à l'âge de quatre-vingt-onze ans, se trouvant le seul bénéficier du royaume de la nomination du feu roy Louis XIII, qui l'avoit honoré de l'abbaïe de Mondaye et de celle de Beaulieu, en Bretagne. » p. 241. Il nous apprend ensuite (p. 243-244)

que l'abbé du Tremblay était fils de Charles Le Clerc, marquis du Tremblay en Sologne (Voir P. *Anselme* VII, 63 B, II, 428), ambassadeur en Angleterre, gouverneur de la Bastille et frère puiné du P. Joseph, qui avait renoncé à ses droits, en sa faveur. Il était chanoine de Notre-Dame, dès 1635.

L'abbé du Tremblay mourut en août 1704, et nous lisons dans le *Mercure* de septembre 1704, p. 257-258 :

« M. l'abbé du Tremblay, prestre, conseiller, aumosnier du Roy, ancien chanoine de l'église de Nostre-Dame de Paris, abbé commendataire de Mondaye et de Beaulieu en Bretagne, et le seul bénéficier qui restoit dans le royaume de la nomination de Louis XIII, mourut au commencement du mois dernier, âgé de quatre-vingt-onze ans. Il estoit frère de M. du Tremblay, maître des requestes et de feue dame Marie Le Clerc du Tremblay, épouse de Louis d'Angennes (depuis le 12 février 1640, morte en janvier 1702) marquis de Maintenon, grand bailli de Chartres et du pays Chartrain, et mère de Mme la marquise de Circé dont le fils vient d'épouser Mlle Aubert et dont je vous parlay le mois passé. MM. du Tremblay et Mme la marquise de Maintenon étoient fils de feu M. le marquis du Tremblay, gouverneur de la Bastille et auparavant ambassadeur pour le roy Louis XIII en Angleterre et neveu ou frère du fameux Père Joseph de Paris. » Suit, p. 258-260, une note sur le P. Joseph, fils de M. Le Clerc, président du Parlement de Paris et de Françoise d'Allenas, sa première femme. Cfr. une notice sur le P. Joseph, publiée par M. *Gastonnet Desfosses*.

M. de Barras

(V. t. I, p. 123.)

Au mois de mars 1668, l'Académie admit « *M. le lieutenant de Barras* » qui signa au Registre et dont il n'est plus guère question par la suite(1). V. Reg. fol. 51

(1) Sauf cependant au mois de novembre 1669. V. t. I, p. 200.

et 52 *bis*. M. de Barras voyagea pendant vingt ans et vint ensuite reprendre le poste de lieutenant particulier au siège d'Arles, 15 mars 1688. Evidemment ce personnage ne doit pas être identifié avec *Jean-Antoine de Barras*, chef d'escadre, mort à Marseille, en 1730, à l'âge de 80 ans. C'est peut-être son frère. Les Barras étaient fort nombreux. Au registre des Insinuations du sénéchal d'Arles, 1670-1678, fol. 1442 verso, arch. des B.-du-Rh., on relève, sous la date du 31 août 1675, le mariage d'*Etienne de Barras de la Penne*, écuyer, fils de Charles de Barras, écuyer, maréchal de camp des armées du Roy et capitaine d'une de ses galères, et d'Anne de Combet, d'Arles, avec *Marie de Bouchet*, fille de Louis de Bouchet, écuyer, et d'Anne de Grifeuille, d'Arles. Not. Jacques Briançon, Simon Brunet. Insinuation signée *Faucher*, lieut. part. En 1643, *Jean de Barras* était lieutenant des soumissions. Il ne s'agit pas non plus de l'académicien. En décembre 1678, *M. de Barras*, lieutenant de galère, transmit à Giffon une lettre dont nous avons parlé, t. II, p. 89 et 432-433. Il était alors sur la galère la *Forte-Neuve*, du port de Marseille. Ce Barras est sans doute Jean-Antoine de Barras. Quant à l'académicien, nous ignorons absolument la date de sa mort. Jean-Antoine de Barras fut-il jamais membre de l'Académie d'Arles? Nous avons tout lieu d'en douter, après un sérieux examen, et la note de la page 123 du t. I est à rectifier.

Michel Bouvet

Il a été impossible de trouver aucun détail sur la vie de cet académicien. Il s'agit peut-être de lui dans le pas-

sage ci-dessous du Livre de raison des Daugières : « Par contract receu par Mre Bourdin, notaire, le 13 juillet 1696, demoiselle Anne Lafont, ma belle-sœur, a repayé à Jean Bouvet, de cette ville, la partie de maison qu'elle avoit acquise de feu Jean Saquier, vivant tailleur d'habits de cette ville, et luy a compté 112 l. 10 s. dont l'employ est spécifié dans ledict acte.» F. 39 verso.

Bouvet était lié avec M. Le Pays, directeur général des gabelles du Dauphiné et de Provence, qu'il proposa à l'Académie d'Arles. V. une lettre de Le Pays à Bouvet, Œuvres Nouvelles, 1672, t. II, 154-156, Grenoble, le 12 mai 1668. Suit la lettre de demande à l'Académie, 12 mai 1668, p. 157-159, citée dans le Registre fol. 56 avec quelques variantes, enfin le Remerciement à l'Académie, p. 160-161, Grenoble, 12 juin 1668. Il en fut question à la séance du 18 juin 1668 : « On lit la lettre de remerciement à l'Académie que M. Le Pays envoya pour sa réception, avec l'Invantaire de la noblesse des Muses qu'il a composé, et le tout remis dans l'Archive. » Registre fol. 61.

Au mois de mai 1671, Bouvet fut chargé avec M. de Sabatier d'examiner la traduction de l'art poétique d'Horace, par Corbinelli. Reg. fol. 95. M. de Grille lui fut substitué peu après.

Le 21 juin 1666, M. Bouvet fit voir une traduction de Properce, en vers français. Reg. fol. 4 verso. Le 3 juillet 1666, M. Bouvet montra des stances qu'il avait fait pour se déterminer ou à l'étude ou à l'amour, fol. 5 verso. Le 17 janvier 1667, « M. Bouvet remit encore quelques stances qu'il avoit faites depuis longtemps. » Reg. fol. 37 verso. Le 16 décembre 1670, Bouvet présenta à l'Académie une épitaphe en français et une autre en latin de M. de Grille. Reg. fol. 91. Ce sont sans doute les 12 vers latins inscrits au Reg. en juillet 1671, fol. 96. « Le lundy 13 (juin 1667) M. Bouvet leut la nouvelle qu'il avoit commencée de Madame de Ganges.» Reg. fol. 47 verso. En décembre 1670 « M. Bouvet montre 14 vers de Properce qu'il a traduits en autant de vers françois. » Reg. fol. 91. « M. Bouvet montre cinq ou six sonnets de Pétrarque qu'il a traduits mot à mot de l'Italien, le premier qui commence :

Era'l giorno ch'al sol si scoloraro
Per la pieta del suo fattore, i rai
Quando fui preso : et non me ne guardai, etc.

La Compagnie les approuve, et le prie de continuer « cet honneste travail qui sans doubte ne sera pas ingrat au traducteur, et luy donnera bien de l'honneur, autant qu'il en promet à l'Académie. » Reg. fol. 102, octobre 1671. Il n'en reste rien. En avril 1672, Bouvet lit une traduction de vers de M. d'Abeille *Sol et Ranæ*. « On l'admire » porte le Registre, fol. 107.

Claude Delaistre

(V. t. II, p. 285-288)

Nous ignorons la date de la naissance et de la mort de ce « célèbre avocat au Parlement. » Il appartenait à une famille de robe, dont le nom se retrouve souvent au bas des arrêts et des pièces de procédure.

Il vivait encore, croyons-nous, en 1701. En 1691, il gagna « une montre à boëte d'or » à la loterie. V. Mercure de mai 1691, p. 308, les noms de ceux qui ont gagné des lots à la loterie de M. *Turet*. Le Mercure d'oct. 1699, contient la note suivante : « Mort... de Messire Pierre de Laistre, ancien chanoine de l'église cathédrale de Tours, âgé de 78 ans. Il estoit frère de Joseph de Laistre, secrétaire du roy et du conseil royal de Sa Majesté, tous deux fils de défunt M. de Laistre, conseiller, secrétaire du roy et greffier en chef de la Cour des Aides, » p. 156-157.

Recueil de l'Académie projeté

(V. t. I, p. 267-269)

Au lendemain de la promulgation solennelle des lettres patentes (1er juil. 1669), les diverses pièces composées, en cette circonstance, furent envoyées au

protecteur. D'autres pièces avaient déjà couru à la cour et obtenu un certain succès. Les amis de l'Académie étaient d'avis qu'il convenait de les faire imprimer. Cette idée, suggérée par le duc de Saint-Aignan, ne provoqua pas, à Arles, grand enthousiasme.

« On s'entretient de l'observation regulliére des statuts et en quoy consiste cette régularité, on dict qu'elle se debvoit prendre à proportion de tout le reste sur l'exemple de l'exactitude qu'observe l'Académie françoise, qu'en cela comme en toute autre chose ce seroit estre téméraire de vouloir mieux faire que ce qu'elle faict. — On dict que l'Académie francese ne faisoit rien imprimer en son nom ou fort peu de chose, qu'on n'avoit presque rien veu de sa manière despuis trante seinq ans, que les Observations sur le Cid, etc. Mais que pour de pièces des Académiciens, on en avoist veu quantité, et que ce seroit une tirannie à laquelle aucun particullier, quelque promesse qu'il en fist, ne se soubmettroit jamais de vouloir luy deffendre d'exposer ses caprices, et qu'il estoit mesme honnorable pour l'Académie d'Arles que tout le monde fust persuadé qu'elle ne sçavoit rien et n'approuvoit rien de tout cela parce qu'enfin quelque heureux que soit l'autheur, il y a tousjours plus d'infortune à essuyer dans la publication d'un ouvrage, que d'applaudissemens à prétendre. On alegue pour tesmoins de cette vérité, tant de petits ouvrages qui ont couru, grands jours, chansonnetes et autres petis jeux d'esprit, dont l'Académie, quoy que mère commune des autheurs, n'est nullement responsable. » Sept. 1669. Registre, fol. 72 verso. V. ci-dessus t. I p. 204, en note.

Cependant le 9 du même mois, on exposa à la séance « que toute la cour avoit pris goust aux petits ouvrages de l'Accadémie d'Arles, que M. le duc de Saint-Aignan, et tous les amys pressoient encore d'en envoyer, et de metre quelque chose en lumière. On s'entretient des pièces des particulliers du corps qu'on avoit veues et examinées depuis plus de trois mois, et l'on conclud de faire imprimer quelque chose. » Reg. fol. 73. En marge, M. de Grille a ajouté : « Ce qui n'a point esté faict. » Les Académiciens ne se hâtèrent

pas, et, au mois de décembre 1670, « Monsieur de Cays directeur de ce mois se pleint de quoy nous n'avions point envoyé à Paris le recueil des pièces que l'Académie avoit examiné despuis plus d'un an, et qu'elle avoit jugé dignes de l'impression. » Registre fol.91. Le voyage de M. de Grille en Italie, à la fin de 1669; la négociation de l'affiliation avec l'Académie française; la mort du père de M. de Grille; un refroidissement passager des relations du secrétaire avec Giffon, dont ses lettres portent la trace (éd. de 1676 p. 11-15), firent ajourner le projet. Le Recueil était encore à Arles, en 1674, et le 24 févr., le secrétaire, alors à Paris, demandait qu'on voulût bien le lui adresser, pour le joindre à un autre recueil envoyé au protecteur l'année précédente, et que celui-ci avait donné à *Barbin*, pour être imprimé. V. cette lettre t. I p. 268-269, en note. Après en avoir pris connaissance, « M. de Gageron, directeur de ce moys, trouve à propos de conserver cette lettre dans le registre, et après avoir examiné la chose il ne fust rien délibéré la dessus de cette séance, mais seulement qu'on advizeroit entre icy et la première de ce qu'il falloit respondre, pour s'acquiter envers Mrs les nouveaus alliez de l'Académie francese et comment resoudre la question de l'imprimé affin de tirer de pène Mr le protecteur et les autres qui prennoient quelque interest en cette affaire. » Reg. fol. 118. A la séance suivante, la décision fut prise.

« M. le directeur de ce moys mande l'assemblée extraordinairement ce jeudi vingtiesme du courant (mars 1674), et c'est au lieu ordinaire aux Cordelliers. Il prie ces Mss. au nombre de 10 assemblés, de voulloir résoudre la response qu'on doibt à cette lettre, à cause du despart du courrier de samedi. Le sr Giffon est chargé de respondre à M. le secrétaire, et le prier de la part de la Compagnie de continuer son zelle pour la gloire de l'Académie, qu'on laissoit

sa prudence le soing de cette impression, qu'au reste les trois conditions qu'il avoit apportées avoint paru très judicieuses à l'assemblée, et que si elles estoint régullièrement observées, tout le monde auroit subjet d'estre contant. On prie encore M. Giffon d'escrire à M. Charpentier de la part du corps, pour le prier de vouloir examiner ces ouvrages et les honnorer de sa fraternelle critique, et cependant qu'on recueilleroit tous les petits vers, prose, historiettes, dissertations des particulliers, pour les envoyer à Paris, le sieur Giffon se charge de ce soin-là. » Reg. fol. 118.

L'affaire en resta là : l'Académie ne fit rien imprimer ; mais, en 1676, parurent chez *Barbin* les *Lettres de Monsieur le Marquis de ***, escrites pendant son voyage d'Italie en 1669*. A la suite du volume, sont insérées plusieurs pièces de l'auteur, M. de Grille, et de ses collègues d'Arles. Il y en eut une édition en 1677, et le nombre des pièces y est plus considérable. Ce volume est intéressant, non-seulement parce que M. de Grille y donne, dans ses lettres, nombre de détails curieux sur Rome et sur Florence, mais encore parce qu'il a conservé plusieurs des productions de l'Académie d'Arles. C'est bien de ce volume qu'il s'agit dans la lettre du 24 février 1674, citée t. I, p. 268-269, en note. Dans sa lettre au duc de Saint-Aignan, en tête du volume, Barbin s'excuse d'avoir ravi ce manuscrit au duc et il ajoute : « Il n'eust pas été juste que vous « eussiez gardé ce *petit thrésor* aussi soigneusement « que les plans qui vous sont confiés. » M. de Grille relève précisément ces mots : *Petit thrésor*.

A la fin, on lit ceci : « *L'Imprimeur au Lecteur*. J'ay encore entre les mains plusieurs excellentes poésies du mesme autheur ; mais comme elles ne pourroient pas entrer toutes dans ce volume, et que je n'ay pas osé en faire le choix, j'ay jugé à propos de finir icy cette première édition, en attendant que j'aye receu quelques nouvelles pièces, qui avec celles que j'ay déjà, pourront faire un troisiesme volume que j'auroy soin de vous donner le plustôt qu'il me sera

possible. » L'éd. de 1677 est un peu augmentée, mais comme celle de 1676, elle ne comprend que deux parties en un même tome. Le 3e vol. ne parut jamais. M. de Grille dans sa lettre déjà citée rappelle qu'il avait envoyé son ouvrage au duc de Saint-Aignan, par les ordres de l'Académie. Or, en juillet 1677, ce volume fut déposé aux archives de l'Académie, qui semble d'après le Registre, rédigé il est vrai par M. de Grillle, n'en pas connaître l'auteur. V. t. I, p. 202.

SANTEUIL ET L'ACADÉMIE D'ARLES

(V. t. I, p. 320)

Au mois d'avril 1676, *Charpentier* envoya à l'Académie d'Arles, par l'entremise du marquis de Châteaurenard, son livre de la Défense de la langue française, avec cette dédicace de sa main :

« Pour l'Académie royalle, par son très humble serviteur. — CHARPENTIER. »

En même temps, l'Académie reçut l'Elégie latine de Santeuil (1) sur cet ouvrage. Elle fit déposer le tout

(1) Jean de Santeuil ou Santeul, naquit à Paris, fit ses études à Sainte-Barbe, puis à Louis-le-Grand, entra à 20 ans chez les chanoines réguliers de Saint-Victor, reçut le sous-diaconat et s'en tint à ce premier pas. Ses œuvres poétiques sont assez connues et ont été publiées en 1624. (V. Journal des Sçavans du 29 mars 1694, p. 145, en 1698, et en 1729). Il mourut le 5 août 1697, à Dijon ; ses restes furent ramenés à l'abbaye de Saint-Victor, d'où ils furent transportés à Saint-Nicolas du Chardonnet en 1818. (V. L'Ami de la Religion, t. 15, p. 27. V. sur Santeuil, deux articles de *Sainte-Beuve* dans l'Athenœum français, 1er et 8 septembre 1855 ; les Etudes sur la vie et les écrits de Santeuil, par l'abbé *Bonnetty* (Annales de Philosophie chrétienne, 1854) ; Santeul ou la poésie latine sous Louis XIV, par M. *Montalent-Bougleux*, Paris, Dentu, 1855 ; *Vissac*, la Poésie latine en France, au siècle de Louis XIV, Durand, Paris 1862, in-8° ; *Gazier*, Etude sur Santeul ; Santeuillana ou les Bons mots de M. de Santeuil avec un abrégé de sa vie. La Haye, Joseph Crispin, 1708, in-12).

dans ses archives, en spécifiant que le livre de Charpentier ne pourrait être prêté qu'aux académiciens. Elle remercia Charpentier de cet envoi gracieux, et ce fut M. d'Abeille « nouveau venu et ancien maistre en l'art d'écrire » qui rédigea la lettre.

On lut deux ou trois chapitres de ce livre, « ce qu'il faut pour le comprendre » le 10 d'avril, et le 24 on admira de nouveau « le dessein et le courage de ce digne autheur, l'élégie de M. Saincteuil est encore digne d'admiracion, soit pour la douceur et la beauté du vers, soit parce qu'il comprend dans 60 vers latins, ou peu davantage, toutes les pensées, les preuves et l'intention dudict livre. » Registre de l'Académie, fol. 144.

On est étonné de voir Santeuil, le premier des poètes latins modernes, applaudir aux attaques de Charpentier contre la langue latine, et l'auteur de tant d'inscriptions latines gravées sur les monuments de Paris se déclarer si nettement en faveur du français; aussi n'était-ce qu'une feinte. L'ode dédiée à Charpentier n'était d'un bout à l'autre qu'une ironie, *ironia tam elegans ut adversarius ea deceptus fuerit*. Charpentier s'y laissa prendre et mit ce compliment en tête de son livre. M. de *Bellièvre*, dans une lettre à Santeuil, détrompa le trop confiant Charpentier et lui décocha quelques vers assez caustiques.

L'Académie d'Arles, au premier moment, ne découvrit pas la plaisanterie, et M. *de Grille* traduisit même l'ode de Santeuil en vers français, pour le remercier de ses éloges à Charpentier, et inséra cette traduction dans son volume de Lettres (1677, p. 381-390) (1).

(1) L'ode ou l'élégie en question, avec la traduction de M. de Grille, la lettre et les 8 distiques latins de M. *de Bellièvre* se trouvent dans les œuvres de Santeuil : *Joannis Baptistæ Santolii*

L'Académie finit sans doute par reconnaître son erreur, aussi fut-elle sévère pour Santeuil, lorsque celui-ci lui envoya, de l'abbaye de Saint-Victor, une ode latine, au mois de novembre 1682.

« On lict une ode qu'envoyoit à l'Académie royalle le sieur *Santeuil*, chanoine regullier de Saint-Augustin, et M. le secrétaire lit la lettre du dict, qu'on a trouvé bon de metre dans le registre, pour faire voir l'estime que faict du jugement des Académiciens, le premier ou le meilleur de tous nos poètes latins.

« Messieurs, je vous envoie une ode qui m'a esté commendée par la cour, le roi a donné ordre à la plus belle plume de l'Académie françoise de la traduire pour l'envoyer à toutes les provinces. J'ai creu, Messieurs, estre obligé de vous le présenter, comme à des personnes bien connessantes, je ne sçay pas si je seray bien receu, parce que Mr *de Périer*, de vostre province, a consigné 30 louis qu'il effacera cette pièce par un plus belle. L'argent est consigné de par et d'autre. Voicy une guerre qui va donner de divertissement au Parnasse, nous attendons l'accouchement de l'ode rival le jour de l'an. Je suis, Mrs, vostre très humble serv.

De Santeuil

chan. reg. de Saint-Augustin.

« On rit un peu de cette manière négligée dont ce grand et fameux autheur se sert dans son stille épistolaire. On ne comprend point s'il fait *ode* fémenin ou masculin, car tantost il dict une, et ensuite un ode rival. La nouvelle de Mr de Périer qu'il donne est une *gazeterie* dont on n'avoit que faire, s'il n'eust eu le dessein de faire comprendre qu'il estoit en estat de faire des jaloux et des envieux, et cette lettre quoyque d'un stille fort commun peust instruire le lecteur de cette histoire Académique de plusieurs choses,

victorini operum omnium editio tertia in qua reliqua opera non-dum conjunctim edita reperiuntur, Parisiis, apud Spiritum *Billiot*, via Citharea, vulgo de la Harpe, ad insigne civitatis Parisiensis 1729, cum privilegio regis, in-12, t. II, p. 143 151. L'ode est intitulée : *Libro F. Francisci Carpentarii vir academici de arcu triumphali gallice inscribendo applaudit Santolius Victorinus. Ironia tam elegans ut adversarius ea deceptus fuerit.* Elle comprend 38 distiques. La traduction de M. de Grille a 102 vers.

entre autres que les grands autheurs ne le sont pas généralement pour tout et que M. de Santueil n'auroit pas tant de réputation qu'il en a s'il faisoit ses vers aussi rampants que sa prose. On lit l'odde latine qu'il desdie au s[r] *Pellisson* et la traduction de cette odde en bon françois, par un excellant homme qu'on croit estre M. *Charpentier*. On demeure d'accord du mérite de l'un et de l'autre de ses ouvrages, mais on ne doubte point que la copie françoise ne l'emporte sur le latin original pour le tour de la phraze, que le traducteur accommode si juste aux manières du temps, et pour tout le reste, il a esté délibéré de metre et de garder cet imprimé dans la petite archifve. » Registre, fol. 218, verso. Nov. 1682.

Il n'en est plus question. Les Académiciens d'Arles semblent n'avoir pas compris la *Gazeterie* de Santeuil. Le pari en question fut réellement fait, et les deux rivaux Santeuil et du Périer consignèrent 10 pistoles entre les mains de Ménage, qui devait les donner à celui des deux qui ferait la plus belle ode. Ménage se prononça en faveur de du Périer et composa un *Epicediun* badin sur cette dispute, inséré dans les œuvres de Santeuil, éd. de 1729. Les poètes mécontents en appelèrent au jugement du P. *Rapin*. Celui-ci les renvoya dos à dos, en leur déclarant que leurs vers ne valaient rien et qu'il était honteux de montrer tant de vanité. Puis il jeta l'argent de leur pari dans le tronc des pauvres. Ce n'était, en effet, que pure vanité : Charles du Périer venu jeune à Paris s'était lié avec Santeuil et ensemble ils avaient cultivé la poésie latine. La jalousie de métier se glissa entre eux et ils se reprochèrent mutuellement leurs services. Du Périer prétendait avoir appris à Santeuil les règles de la poésie, et ajoutait : « Pœnitet me fecisse hominem. » Santeuil de son côté prétendait ne devoir rien qu'à lui-même et déclara un jour (vers la fin de 1682), en dînant chez Ménage, que les vers de du Périer ne valaient rien. Du Périer s'emporta et provoqua son rival à une

sorte de duel poétique. V. La *Menagiana*, éd. de 1693, p. 14, 66, 86 et 110. Cfr. Journal des Sçavans, 8 mars 1683, p. 60. Du Périer, comme Santeuil, avait un réel talent. Il remporta le prix de poésie à l'Académie française, en 1681, mais il était d'une vanité excessive, et c'est de lui que parle Boileau dans le chant IV de l'art poétique :

> « Gardez-vous d'imiter ce rimeur furieux,
> Qui de ses vains écrits, lecteur harmonieux,
> Aborde, en récitant, quiconque le salue
> Et poursuit de ses vers les passants dans la rue. »

Les œuvres de du Périer n'ont jamais paru en volume. Il mourut pauvre, à Paris, le 28 nov. 1692. V. *Goujet* Bibl. Franc. t. XVIII, p. 310-311. Cfr. ci-dessus t. III, p. 10, note I.

M. de Chateaurenard

(V. t. I, p. 103 et sqq.)

Nous avons relevé son acte de baptême, dans le Registre des baptêmes de Saint-Sauveur d'Aix, 1621-1637. Il est placé entre le 25 et le 27 avril 1627, mais en marge du 10 mars, on lit : « Nota que au feuillet neufviesme cy-après est le baptesme de François-Félix d'Aimar du X mars. » Le voici : « Notta. *François-Félix*, fils à M. François d'Aymar cons. du Roy et président de la cour des comptes et à dᵉ Anne de Brés a été baptisé le 10 mars de l'an 1627, le par. M. Jean François d'Aymar, la mar. D. Marguerite d'Audibert. *Jaulet*, curé. »

Il mourut probablement à Avignon. « L'Académie royale d'Arles, qu'on peut dire la sœur de l'Académie

françoise, et qui jouit des mêmes honneurs et des mêmes privilèges, vient de perdre M. le marquis de Chasteaurenard, ancien capitaine au régiment royal, qui s'est distingué par sa valeur dans plusieurs campagnes, comme dans les Académies par son esprit et par ses harangues également éloquentes et agréables. » *Mercure Galant* de juin 1695, p. 57.

Il rendit bien des services à l'Académie d'Arles : nous avons eu occasion d'en parler, dans le cours du récit. Le 8 mai 1675, il fut admis avec Giffon aux honneurs de la séance de l'Académie française, (v. t. I p. 292-293). M. de Sabatier composa un madrigal à cette occasion (Reg. fol. 132). Le 28 mai 1675, l'Académie d'Arles écrivit à l'Académie française, pour la remercier (Reg. fol. 130 verso). M. de Grille la fit tenir à M. de Châteaurenard, qui la remit à destination, et le 5 août, on lut à la séance la réponse de Conrart, que nous citons t. I, p. 294-295, avec la lettre de M. de Châteaurenard qui l'accompagnait.

Les deux pièces furent déposées aux Archives et transcrites au Registre. Voici la « lettre de M. le marquis de Chasteau-Renard à Mrs de l'Académie Royalle à Arles, » que nous n'avions pas reproduite :

« Messieurs. M. le Mis de Robias m'ayant adressé une lettre de vostre part pour Mrs de l'Académie françoise, en remerciment de la grâce que cet illustre corps venoit de faire au nostre, je croirois manquer à mon devoir si je ne vous faisois pas connestre tout ce que j'ay faict pour obehir à vos ordres et respondre à la passion et au zelle qne j'ay pour les intérests de nostre Compagnie. La response exacte et obligente que ces Mrs. vous font et que vous recevrés par ce courrier vous marque assés l'estime que cette fameuse assemblée a pour la nostre, et le plaisir qu'elle prend à nous obliger et à nous combler tous les jours de nouvelles faveurs. Je ne vous parle point de l'honneur que M. Giffon et moy reçeumes de ces Mrs et qui couvre nostre corps naissant d'une gloire immor-

telle, croyant bien que nostre cher confrère vous en aura faict un fidelle récit, avec plus d'éloquence que je ne saurois faire, mais comme sa modestie ne luy aura pas peut-estre permis de vous parler de ce qui le regarde, je ne puis vous taire sans trahir la vérité ce que j'en ay veu et ouy moy-mesme. Le sieur de Giffon s'acquist une si grande estime parmi tous ces Messieurs, le jour que nous fumes admis et luy et moy dans leurs séances et il y parla sy juste et sy à propos, enfin il pleu si fort à toute l'assemblée qu'ils ne peuvent se lasser présentement de m'en parler et de me dire que si tous les subjets de nostre Académie sont à peu près de sa force, nous fairons dans peu un grand bruit dans le monde. Mrs de Corneille entre autres et Mr de Charpentier en font grand cas, ce dernier luy envoie par ce mesme courrier quelques pièces, par où il prétend de commencer d'establir avec vous, et avec luy, un commerce régullier. Je suis obligé encore de vous dire avec quel empressement, le dict sieur de Charpantier a faict valloir le nostre auprès de cet illustre corps, et le soing qu'il s'est voulu donner de rendre lui-mesme vostre letre. Il escrit à M. le Mis de Robias l'appfaudissement qu'elle eust dans l'assemblée et la manière prompte et obligente avec laquelle elle en ordonna sur le champ la response. Il l'a sollicitée despuis avec chaleur, et comme j'ay tousjours esté avec luy, je ne puis vous desguizer son zelle, ny les obligations que nous luy avons. Vous connoistrez le mien dans toutes les occasions où vous voudrés m'honnorer de vos commendements. Cependant, faictes moy la justice de vouloir estre persuadés que je suis avec une extrême passion, Messieurs, vostre très humble et très obéissant serviteur et confrère. »

« D'AYMAR CHASTEAU-RENARD. »

Elle est datée de Paris 15 juillet 1675. Reg. fol. 134 verso et 135.

Au mois de nov. 1676, on lut une nouvelle lettre de M. de Châteaurenard qui était à Paris et revenait de l'armée ; elle est relative aux inscriptions de l'obélisque et simplement analysée au Registre, fol. 153. Le 18 mars 1677, il était devant Valenciennes, et envoyait à ses collègues une relation du siège de cette ville. En voir l'analyse au Registre, fol. 156 verso, citée ci-dessus, t. I, p.336 en note. En se rendant en Flandre, il était passé par la Normandie et, à la date du 16 février

ι 677, il est parlé d'une lettre fort curieuse qu'il écrivait à ses collègues :

« Le 23 febvrier (1677) jour de lundi dans la sale ordinaire de l'Académie on faict lecture de la letre de Mr le marquis de Châteaurenard. M. M. d'Estoublon secrétaire dict qu'il a esté prié par e cher confrère de témoigner à l'assemblée l'amour et le zelle de et absent qui ne se dementira jamais. Cette lettre fait mention les honnetetés que le dict Chasteau Renard a receu dans Caen en Normandie, en qualité d'académicien de la Royalle d'Arles, entre utre choses que Mr de Segrais, qui s'y trouva avoit dict que cette ccadémie avoit l'avantage sur toutescelles du royaume d'estre 'unique et véritable sœur de celle de Paris, que les autres n'a- oient point une alliance aussi prochaine et ne pouvoient point e qualiffier comme elle la sœur de l'Académie françoise. » Reg. ol, 155. L'Académie de Caen est une des plus anciennes.

En mai 1677, on lit une lettre de M. de Châteaurenard, racontant la bataille de Cassel, où il s'était trouvé. On la déposa aux Archives, ne pouvant la transcrire à cause de sa longueur.

« Cette lettre faict un destail sçavant de la deffaite des troupes ennemies, de la conduite de nos généraux, de la discipline de nos rançois, et parle d'un stille à faire connestre son autheur pour un brave qui a payé de sa personne et a veu et faict une partie des ctions qu'il raconte. » Reg. fol. 159.

Esprit de Modène

(V. t. I, p. 236)

Né le 19 oct. 1608, il mourut le 1er décembre 1673, et fut enterré dans l'église de Modène (Vaucluse), où l'on voit encore son inscription, rétablie en 1881 (1).

Il nous semble bon de citer ici le fameux sonnet de cet académicien sur la Passion, dont il y a une traduc-

(1) Histoire de Modène par M. l'abbé Prompsault, in-8°, p. 36. 1883. Cfr. M. de Modène, ses deux femmes et Madeleine Béjart, par Henri Chardon, Paris, in-8°, 1886, p. 260 et sqq.

tion dans les Juvenilia de Gaspard de Saint-Andiol. Il lui était peut-être adressé et, en tous les cas, il fut le premier à le publier, sans donner toutefois le nom de l'auteur (1679). Juvenilia, p. 264-265. Texte et traduction. On sait que les divers écrivains qui l'ont reproduit, prétendent qu'il fut publié, pour la première fois, 15 ans après.

SONNET SUR LA PASSION

Quand le Sauveur souffroit pour tout le genre humain,
La mort en l'abordant au fort de son supplice
Resta toute interdite, et retira sa main,
N'osant pas sur son Maitre exercer son office.

Mais Jésus abaissant la tête sur son sein
Fit signe à l'implacable et sourde exécutrice
De n'avoir point d'égard au droit du Souverain,
Et d'achever sans peur ce sanglant sacrifice.

La barbare obéit, et ce coup sans pareil
Fit trembler la nature, et pâlir le soleil,
Comme si de sa fin le monde eût été proche.

Tout pâlit, tout s'émeut sur la terre et dans l'air,
Excepté le pécheur qui prit un cœur de roche,
Quand les roches sembloient en avoir un de chair.

Le cinquième vers est ordinairement cité avec cette variante :

Mais Jésus, en baissant sa tête sur son sein,

Au septième on lit généralement :

Droit de souverain — pour — du souverain.

Quant à la traduction, elle est loin d'égaler l'original et nous jugeons absolument inutile de la reproduire.

François d'Aiguières

(V. t. I, p. 13 et t. III, p. 255)

Il me reste quelques doutes sur l'identité de cet académicien, dont le Registre signale diverses pièces de vers, et qui fut le premier directeur de l'Académie.

Il fut maintenu dans sa noblesse, par jugement des commissaires royaux, rendu à Aix le 5 nov. 1667 (Mss. 819). Les membres de la famille d'Aiguières étaient alors fort nombreux. *François d'Aiguières* vivait encore en 1685, comme il appert d'un certificat à lui délivré, le 9 nov. 1685, et cité par nous t. I p. 193 en note. Nous avons dit t. III p. 255 en note, qu'il était fils de *Marc d'Aiguières*, pensant que c'était pour cela qu'il avait séjourné à la cour de Savoie. Il était à Turin, en juin 1667. Reg. fol. 47 verso. Examen fait, il est plus probable qu'il est seulement le neveu de Marc d'Aiguières, et que son père est *Claude d'Aiguières,* marié avec Marie de Gallifet, le 20 janvier 1599, puis avec *Jeanne de Gueidan* le 28 février 1639. Claude fit son testament, le 5 oct. 1648, et mourut probablement peu après. François d'Aiguières serait alors un fils du second mariage. Marc d'Aiguières fut probablement son tuteur. Il ne faudrait donc pas confondre l'académicien avec un autre François d'Aiguières, qui mourut le 30 mars 1691, et fut enterré le lendemain (Registres de S.-Laurent), âgé de 65 ans.

Le 5 févr. 1685, not. Rodil, il avait donné aux Pères de l'Oratoire son mas de la *Gagerone,* en Crau, qui était d'une valeur d'environ 4,500 l., avec réserve de prières et de messes. V. le Journal de l'Oratoire, févr. 1685, mars 1691, et juil. 1718. Le 26 juil. 1686, il donna 600 l. à l'œuvre du Mont-de-Piété, alors en organisation.

L'académicien ne mourut que bien des années après. Le 4 janvier 1700, François d'Aiguières épousa Marie d'Aiguières, fille de feu *Henry d'Aiguières* et de feue *Louise de Thomassin.* L'acte qui se trouve aux registres de Saint-Laurent, porte qu'il était fils de *Claude* et de *Jeanne de Gueydan*, et *Bonnemant* ajoute qu'il était né en 1647. Il était veuf de *Marguerite de Maux.* Il mourut le 2 avril 1711. (S.-Laurent). Sa femme était fille de *Henri d'Aiguières*, nommé capitaine d'infanterie au régiment de La Baume, le 14 juil. 1637, puis par ordonnance de M. d'Aiguebonne, commandant de la garnison de Berre, le 6 nov. 1651. Elle mourut le 8 nov. 1735. Comme son père, *François d'Aiguières* l'académicien, à notre avis, s'était remarié déjà âgé. V. Archives des B.-du-Rh., B. Reg. 1356; Bibl. d'Aix, mss. 8[illegible]9; Bibl. d'Arles, *Bonnemant*, la Noblesse d'Arles et l'Histoire du Mont-de-Piété d'Arles, in-16, 1703.

Le conseil de l'Oratoire approuva la donation de M. d'Aiguières le 23 févr. 1685, Registre MM. 583, Archives Nat., p. 205. La terre de Méjanes est en Camargue. A la p. 13 du t. I, nous disons que le nom d'Aiguières revient sans cesse dans la liste des consuls, c'est *conseillers* qu'il faut lire, et un François d'Aiguières y figure de 1684 à 1690. Les consuls étaient annuels.

La Comtesse de Suze

(V. t. I. p. 381-382)

Mme de Suze est tout simplement la fille de M. François de Moutiers, comte de *Mérinville*, lieutenant du roi en Provence. Il n'est pas surprenant qu'il en soit question au Registre, puisqu'elle habitait le pays. Le 10 mai

1666, elle rendit visite à l'Académie, Reg. fol. 3 verso. Il courut alors « divers meschants ouvrages qu'on avoit faict contre l'Académie naissante ; » plusieurs furent adressés à Mme de Suze. On prétendit que M. de Grille y était pour quelque chose, mais il s'en défendit et écrivit même deux lettres à Mme de Suze, pour se disculper. Dans une longue lettre à l'Académie, datée du 18 juil. 1666 et insérée au Reg. fol. 6 verso à fol. 9, il répondit aux critiques. Il rappe la, en particulier qu'il fut le premier à mettre « la main à la plume pour l'honneur du corps.» En effet, à la séance du 3 mai 1666, « on receut une devise et un sonnet de Monsieur de Robias, viguier perpétuel de cette vile, en faveur des nouveaux académiciens. » Reg. fol. 3 verso. Il communiqua ce même jour, 18 juil. 1666, à l'Académie — qui ne s'appelait encore que *l'Assemblée* — ses deux lettres à Mme de Suze. « Je vous envoye les copies de deux lettres, Messieurs, que j'avois escrittes pour l'Académie contre cet incogneu qui l'attaqua dans son berceau, par où l'on peust cognoistre si j'entre amoureusement dans ses intherets. » Reg. fol. 8 verso. On peut lire ces lettres sans date, dans les *Lettres de Monsieur le Marquis de****, éd. de 1676, p. 367-375. « Je vous l'avoïs toujour dit, Madame, que l'envie feroit plus de bien que de mal à ces Messieurs. Vous n'auriez pas pris leur party, si on ne les eust attaquez, et ils n'auroient pas eu l'avantage de vostre protection, si l'envie ne leur (eut) fait cet insulte. J'appelle ainsi la pièce qui a paru depuis deux jours entre vos mains, lorsque contre l'intention de son autheur, elle trouva sa deffaite dans le lieu qu'il avoit choisi comme le plus bel endroit de la terre pour le thrône de sa vanité. » P. 367. Il remercie ensuite la comtesse d'avoir dit que si M. de Grille était l'auteur de cette « sottise, » il s'était « bien déguisé. » Il termine

par ces lignes : « Au reste, Madame, j'espère que vostre curiosité sera satisfaite, je n'oublieray rien pour descouvrir ce nouvel autheur, et pour le mettre en lumière, malgré son obscurité : en tout cas l'enfant payera pour le père et nous luy ferons l'honneur d'examiner cette production, quoy qu'elle ne soit pas faite pour divertir les honnestes gens. Je suis, Madame... »

Dans la seconde lettre, il prie la comtesse de l'excuser, car il n'a pu, malgré ses recherches, découvrir l'auteur en question, comme il l'espérait. « Il n'est pas tout à fait sot, comme nous l'avions pensé, sa méffiance est autant une preuve de son adresse que de la vostre... Enfin, Madame, n'en desplaise à vostre curiosité, vous ne le connoistrez que par ses œuvres ; c'est là qu'il se montre tel qu'il est et sans desguisement... En vérité, il eust été bienheureux cet autheur gredin, si ses haillons et sa misère eussent esbloüy des yeux comme les vostres, il eust bien ry de nostre débonnaireté, si nous eussions pardonné à son ouvrage, et si nostre jugement eust esté la duppe du sien. » Nous ignorons quel est cet auteur, probablement un bel esprit d'Arles.

On sait que Louis XIV, à la suite de l'affaire de la garde corse, s'empara d'Avignon, au mois de juillet 1663. Le comte de Mérinville en fut nommé gouverneur, et il fit son entrée à Avignon, le 28 août 1663 (1). L'occupation française dura environ un an, et on

(1) Histoire des réunions contemporaines d'Avignon et du Comtat Venaissin à la France, par *P. Charpenne*. Paris, Calmann Lévy, 1886. 2 in-8°. Voir les chap. VIII à XX du tome I, p. 83-254 et spécialement p. 134-135. Cfr. Oraison funèbre de *Henri de Forbin d'Oppède*, par le P. Pierre Daverdy, S. J., publiée avec une introduction et des notes, par l'abbé *A.-J. Rance*. Marseille, Imprimerie Marseillaise, in-8°, 1889, p. 181-185.

mena joyeuse vie, au palais du gouverneur. Il donna des fêtes magnifiques, à l'occasion du mariage de sa fille (23 mars 1664), avec Louis-François de La Baume, comte de *Suze*. Le premier président et l'intendant de Provence y assistèrent. M. Jacques de Grille y figura avec le marquis de Maillane et un grand nombre de gentilshommes arlésiens. Il y eut, les 29 et 30 avril, une course de bague courue par six gentilshommes, parmi lesquels M. de Grille et M. le chevalier de Suze, frère de M. le comte de Suze, et dont le prix fut adjugé à M. de Rieux, fils de M. de Mérinville.

Quelques Lettres

—

L'ABBÉ DE VERDIER, L'ABBÉ DE BOCHE ET MARC-ANTOINE CHALVET

—

« Je me trouvay hier fortuitement chez Mr l'archidiacre où je fus surpris de l'entendre se plaindre de vostre exactitude, Monsieur, à respondre à deux de ses lettres. C'est M. l'archidiacre l'oncle. Il vous demandoit par ses lettres que vous luy fissiés sçavoir si vous auriés eu connaissance, à Aix, d'un livre qu'il prise beaucoup et qu'il a perdu pour l'avoir presté. Ce livre a pour titre : *Theatrum historicum Theorico-praticum ad monarchiam, aucthore Christiano Matthœi*. M. l'archidiacre a cru que vous auriés pu avoir quelque connoissance de son livre sur ce qu'on peut l'avoir porté à Aix, et comme vous estes un excellent juge de littérature il se peut faire qu'on vous aye consulté sur le mérite de ce livre. Je vous prie, Monsieur, de nous en donner des nouvelles si vous le pouvés. — Tout à vous.

« VERDIER, prte. »

A Arles, le 9 *oct.* 1709.

A M. M. de Masaugues, cons. au Parl. Aix. Bibl. de Carpentras, mss. 435, t. I. fol. 411.

« Nous avons appris, Monsieur, par Madᵉ de Masaugues, les nouvelles de vostre santé, mais j'aurois mieux aimé prendre des

siennes par vous. Il y a plus de deux ans que vous n'avés pas donné à vos amis d'icy le plaisir de vous y voir : corrigés vous s'il vous plaît là-dessus une autre année. Je prends la liberté de vous envoyer un catalogue de la plus grande partie de mes livres que je voudrois vendre; ce sont tous de bons livres; il y en a même de particuliers; il est vray que pour les Pères de l'Eglise qui y sont, ils ne sont pas de la nouvelle édition; mais ces livres là sont la plus petite partie du catalogue, j'y ay mis le prix que j'en ay payé en les achetant; j'en oterois le tiers, et sur le tout, de vous à moy, après avoir ôté le tiers, j'en oterois encore cent livres; je ne demanderois pas de l'argent comptant, pourveu que j'eusse une assurance je donnerois un an de délai. Nostre libraire avoit envoyé le catalogue à un de vos libraires d'Aix qui en auroit acheté quelques-uns, mais je veux les vendre tous ou n'en vendre aucun. Je sçay que vous avés beaucoup de relations avec des libraires et que peut-être connoissés-vous des ecclésiastiques qui voudroient commencer d'avoir une petite bibliothèque; je vous serois très obligé, si vous pouviés m'aider à cela; il ne faut pas me nommer qu'après qu'on seroit convenu; s'il n'y a rien à faire là-dessus, vous aurés, s'il vous plaît, la bonté de me renvoyer le catalogue par la première commodité, parce que je n'en ay point de copie. Pardonnés à ma liberté et faites moi la grâce d'être bien persuadé que je suis toujours avec une parfaite cordialité, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

« BOCHE, sacristain d'Arles.

« *Ce* 6 *aout.* »

Bibl. de Carpentras, mss. 435, t. II, f. 407. Au dos et de l'écriture de M. Mazaugues : Arles, M. de Boche, abbé, 6 aout 1706.

« *A Arles, ce* 26 *décembre* 1710.

« Vous voulés bien, Monsieur, que je me renouvelle dans l'honneur de vostre souvenir, surtout puisque nous n'avons pas eu le plaisir de vous voir cette année, au temps de la récolte. Nous avons perdu le P. *Bouret* qui me donnoit quelquefois de vos nouvelles; c'est une véritable perte pour cette ville; il a été fort regretté. Pour moy j'y perds plus que personne, car depuis plus de vingt ans qu'il a demeuré icy, nous avions vécu dans une très grande liaison ; il (a été) quitte ce pays-cy avec regret; il devoit ce sentiment à l'estime et à l'amitié qu'on avoit pour luy, il a voulu chercher un asile contre la tempête qui s'élève de temps en temps contre les

personnes de mérite que l'on soupçonne mal à propos et sans raison, il n'a pas mal fait, car il était dans la liste et sens la protection de M. l'archevêque qui l'estimoit infiniment, peut-être lui auroit-on fait un méchant party. M. de Montpellier l'a recherché avec empressement et l'a reçu pour supérieur de son séminaire, comme une acquisition dont il connoit bien le prix et la valeur. Je vous serois bien obligé si vous vouliés m'envoyer la *métode* du P. Thomassin pour lire les gramériens et les historiens, j'ay lu toutes les autres. Je vais vous indiquer une commodité. M. Bonenfant, chanoine de nostre Eglise, est à Aix pour un procès de nostre chapitre que nous avons acomodé icy dans le temps qu'il étoit sur le point de le faire juger; il est allé à Nostre-Dame des Anges faire une retraite où il sera jusqu'aux Roys. Ayés la bonté de faire empacqueter ces livres sur mon adresse et les envoyer chez M. Masse, procureur au Parlement, qui est l'addresse de M. Bonenfant ; je suis fâché de vous donner cette peine, mais vous estes trop obligeant pour vous en plaindre. Quand vous sçaurés quelques nouvelles littéraires, vous m'obligerés de m'en faire part, nous sommes icy dans un pays éloigné de toute sorte de secours et comme dans un exil. Je seroy, Monsieur, toute ma vie avec un très sincère et très cordial attachement vostre très humble et très obéissant serviteur.

« Boche, sacristain. »

M. M. de Mazaugues Thomassin, à Aix en Provence. Bibl. de Carpentras, mss. 435, t II, fol. 409.

La bibliothèque de M. de *Boche* ne fut pas vendue. A sa mort, on y fit des perquisitions, par ordre de l'Archevêque, et on brûla beaucoup de ses livres et de ses papiers infestés par la peste, et surtout le jansénisme, au dire de ses ennemis. Mgr de *Beaujeu* écrivait, de Castres, le 10 décembre 1721, à M. *Perrinet* : « Quel trésor d'érudition, quelles leçons de piété ne trouveroit-on pas dans ces deux cabinets où l'on s'est imaginé de déterrer des monstres, si la modestie de ce vertueux prêtre luy avoit permis de mettre sur le papier le fruit de ses fréquentes méditations et de ses saintes études ? Il avoit peu de livres, mais il possédoit si bien ceux dont il avoit fait un choix exquis et judicieux, et il supléoit si parfaitement par la force et par la pénétration de son esprit à ce qui manquoit à sa petite bibliothèque qu'il étoit mieux instruit que tous ceux qui dévorent les ouvrages des anciens et des modernes. » Fonds Nicolaï, carton 59, pièce 46. « Il fut député du second ordre à la célèbre Assemblée

*

de 1682, dit *M. de Romieu*. Les plus respectables têtes du clergé connurent alors son mérite, et plusieurs ont voulu être en relation avec luy pendant tout le reste de sa vie. Son érudition étoit le fruit d'une étude assidue, accompagnée d'un jugement solide qui saisissoit tout d'un coup les difficultés.... » Lettre d'un bénéficier de l'Eglise d'Arles à un de ses amis sur la mort de M. l'abbé de *Boche*, sacristain de la même église. 7 p. in-4° s. l. n. d. Fonds Nicolaï, carton 107, pièce 55. Cfr. Les *Nouvelles Ecclésiastiques* de 1721, p. 94, et ci-dessus, p. 247-249.

Lettre de M. *Chalvet* sur le livre qu'il avoit fait des dettes de Marseille et les intendants de Provence:

« *Marseille, ce 28 janvier 1676.*

« Ce ne fut pas, mon très cher Monsieur, dans le dessein de m'attirer des éloges de vostre part que je me crus obligé de vous faire part du petit ouvrage que vous avez tant loué. Je ne mets pas comme cela mes présents à usure. Je me proposay seulement de m'acquitter de ce que je vous devois et si la nécessité et l'état présent de nos affaires ne m'avoit forcé à le dédier au Monsignor, vous auriez veu vostre nom à la teste de mon coup d'essay. Mais s'il m'arrive jamais d'estre autheur de gayeté de cœur, préparez-vous à estre mon Mecène. Je vous prie de me faire coppier l'épistre de Sidonius Apollinaris que je cite dans mes Mémoires et si le livre n'est pas fort gros, comme celuy que j'avois leu et qui m'avoit esté presté par feu M. Vaccon, vous m'obligeriez de le confier à celuy qui vous rendra cette lettre, un autre vous le reporteroit dans deux ou trois jours.

« Il m'est encore de la dernière conséquence de voir l'écrit de M. Sylvecane et au plustost car nostre homme nous presse, de sorte que si nous pouvions l'avoir pour deux jours, nous pourrions mettre à profit ce qu'il nous apprendroit de nouveau. Le champ est vaste, mais il a esté fort battu. M. Gailhar écrivit du temps de la mission et le P. Cabassut y respondit fortement. MM. Moulin et Gautier ont écrit depuis deux ans sur ce sujet particulier de nos dettes. M. d'Ortigue un de nos advocats a écrit ensuite, mais en vérité tous ces messieurs là ont dit merveilles dans la thèse générale, mais presque rien sur le sujet particulier de nos affaires, et c'est là mon dessein, car je ne dis rien dans la thèse qui aye esté allégué par les autres. Un minime nommé de *Colonia*, outre le P. Magnan

a publié un livre pour Messieurs de Lyon, mais si j'estois procureur du Roy, ce livre seroit brulé, jamais la morale n'a paru plus grossièrement relachée que dans ce petit ouvrage. Le recteur des Jésuites de cette ville a écrit après moy et sur mes mémoires dont il semble n'avoir voulu faire qu'un index raisonné et osté les citations de Navarre, Bauny, Scobar et telles autres gens que je fesois conscience de citer. Il ne dit rien de nouveau. Je vous prie donc de me faire part de l'écrit de M. Sylvecane, j'en ay besoin dans cette occasion où M. l'Intendant nous fait enrager. Il ne pense pas encore à vous, chacun aura son temps, mais je souhaite que le sien passe. Au reste on n'a pas encore pu me laisser prendre notte de la Bible dont je vous parlois, mais demain celuy qui s'en veut deffaire sera icy. Je suis tout à vous.

« CHALVET. »

Bibl. de Carpentras, mss. 435, t. II, fol. 142.

QUELQUES RECTIFICATIONS DE DÉTAIL
(DATES, NOMS, INEXACTITUDES PARTIELLES, ETC.)

P. 26, ligne treizième. *Terrin* est appelé académicien d'Arles, par *Spon*, dans ses Recherches curieuses d'antiquité... Lyon, 1683, in-4°, explication du frontispice, n° 10. Bibl. de l'Arsenal, H. 16,046.

P. 27, ligne seizième. Le P. Daugières naquit le *22 sept. 1634* et non le 12 sept. V. aux *Pièces Justificatives* p. 407.

P. 46, ligne huitième, au lieu de : des vers de sa façon, lisez : *un discours* de sa façon. De même, p. 47, note I, ligne première, au lieu de : ces vers, lisez : *ce discours*. V. *Pièces Justificatives*, p. 402 et suivantes.

P. 53, ligne quinzième, au lieu de : Parallèle poétique, lisez : *Paralelle de Louis le Grand*. De même, p. 55, note I, ligne deuxième.

P. 63, ligne seizième, au lieu de : prier d'Arles, lisez : *prier les académiciens d'Arles*.

P. 77, ligne sixième, ajouter qu'Arnaud Eymin fut baptisé à Sainte-Anne, le 26 sept. 1666.

P. 87, ligne sixième. Le récit de la cérémonie dont il est question, se trouve dans le Mercure galant d'oct. 1687, p. 206-212.

P. 91, ligne quinzième, au lieu de : Charles de Barrême, lisez : *J.-B. de Barrême.*

P. 117, aux autorités invoquées en faveur de l'augmentation des académiciens d'Arles portés au nombre de 40, ajoutez celle du P. *Bougerel*, mss. de M. Arbaud. Par contre, *Moréri,* art. sur Arles p. 331, ne parle que de 30 académiciens. Où est la vérité ?

P. 144, ligne dix-septième : Mme de Piellat était une arlésienne. On lit au *Journal de l'Oratoire* : « Le 8 janvier 1689, Mademoiselle de Saint-Andiol, nièce de Mgr le coadjuteur, épousa dans la chapelle de l'archevêché Mr Piellat, s^r^ du Buisson, de la ville d'Avignon. Mgr le coadjuteur fit la cérémonie des épousailles et notre p. curé y assista en surplis. » M. Robolly ajoute en note : « M. de Piellat, procureur impérial à Valence, en 185..., a demandé un extrait de l'acte de mariage qui est à la paroisse Sainte-Anne. » Mme de Piellat était la nièce de l'archidiacre de Saint-Andiol, l'académicien. Le contrat de mariage fut insinué le 8 avril 1689, dans le Registre de la Sénéchaussée d'Arles, 1679-1693, fol. 1525 et sqq. Archives des B.-du-Rh. Pierre de Piellat était fils d'Antoine de Piellat, trésorier pour le roi en Avignon et Comtat Venaissin et d'Anne de Ribère. Catherine de Varadier était fille de feu Laurens de Varadier, marquis de Saint-Andiol et de Marguerite de Grignan, sœur du coadjuteur, mariés le 16 juin 1651. Dans le contrat, on cite les noms de Gaspard de Varadier, « marquis de Saint-Andiol et

archid. d'Arles, » héritier de Laurens son frère ; un autre abbé (Gaspard de Varadier, qui devint archid. en 1694) ; le chevalier de Saint-Andiol et Gaspard de Saint-Andiol actuellement au service du Roy, tous les trois frères de la mariée.

P. 152, à la ligne huitième de la note, au lieu de : M. de Nicolas Colbert, 1704, lisez : *Nicolas Colbert, mort en 1704*.

P. 169, note. I, ligne onzième, ajoutez : Voir dans les *Mémoires de Trévoux*, déc. 1703, p. 344-347, une notice sur M. Malpeyre de Vendanges, secrétaire de l'Académie de Toulouse, mort à Toulouse le 5 mai 1702, âgé de 78 ans, doyen du présidial et dans de grands sentiments de piété. Ami des P. P. Jésuites.

P. 191. M. *Du Laurens*, collectionneur dont le cabinet était très riche, sinon très choisi, mourut à Arles le 24 avril 1694. Voir *Musée*, 1873-1874 p 7. Son cabinet fut dispersé. M. de Mazaugues en acheta quelques médailles, que lui proposa Terrin.

P. 212, note I, ligne septième, au lieu de : Juxta filem archivorum, lisez : *Juxta fidem archiviorum*.

P. 219, ligne dixième du texte, et ligne deuxième de la note 2, au lieu de : 1703 et févr. 1703, lisez : *sept. 1701*.

P. 229, note 2, ligne troisième, au lieu de Praris, lisez : *Paris*.

P. 230, ligne vingt-troisième de la note, au lieu de : sexe masculin, lisez : *sexe féminin*.

P. 231, note 2, ligne première, au lieu de : Sabandiæ, lisez : *Sabaudiæ*. Il arrive quelquefois que l'*u* est changée en *n*, le lecteur corrigera. Le P. *Prost* n'est guère connu. Serait-il lyonnais ? En 1620, il y avait à Lyon un libraire de ce nom ; en 1682, Octave Prost

était élève du collège de la Trinité, et un autre au collège Notre-Dame, de Lyon.

P. 235, ligne dix-neuvième, lisez : l'abbé de Valavoire mourut à Manosque le 2 sept. 1715. Reg. de la paroisse Saint-Sauveur de cette ville.

P. 241, note, ligne dix-septième, au lieu de : *lustrasimus*, lisez : *lustravimus.*

P. 251, note I, ligne deuxième, au lieu de : Saint-Martin, lisez : *Saint-Laurent*, paroisse de M. Amat de Graveson.

P. 350, ligne douzième, au lieu de : en 1676, lisez : *en 1677*. Voir ci-dessus t. I, p. 202 et t. III, p. 422.

P. 352, au second paragraphe, ajoutez : Le 5 août 1669, M. de Cays reprochait à Giffon d'avoir envoyé des sonnets au premier président Henri de Forbin d'Oppède, au nom de l'Académie et sans son ordre, ce qui est contre les statuts et il ajoutait que Giffon ne pouvait les ignorer, « ayant contribué de sa main à les mettre dans l'estat qu'ils sont dans le Registre. » Reg. fol. 71 verso. En marge du fol. 112, mai 1673, il y a une note de la main de Giffon. Il fait observer que l'ode qu'il venait de composer en l'honneur de Lebrun contenait avant tout l'éloge du roi. Giffon est à diverses reprises appelé *substitut du secrétaire*.

Le texte du Registre est reproduit avec son orthographe, souvent variée, mais bien des mots ont été *rajeunis* par les compositeurs. Nous devons l'aveu que les imparfaits sont toujours terminés en *oint* (dans la partie du Registre écrite par M. de Grille) et non *oient*, forme que nous employons constamment, à la troisième personne du pluriel.

L'opinion soutenue par nous, t. I, 183 et sqq., t. II, 105, à savoir que les *statuts* de l'Académie n'exigeaient pas la noblesse comme condition d'admission, a trouvé des contradicteurs. Néanmoins, nous la maintenons. Elle est corroborée par le texte de la minute des Lettres patentes de l'Académie. Cette minute se trouve aux Archives des affaires étrangères, Fonds de France, Registre 1727 fol. 395-396. Elle porte la date du 1er sept. 1668 et le texte, où l'on remarque quelques ratures, est identique, sauf quelques changements insignifiants, avec celui que nous avons donné, d'après les Archives du palais d'Aix. Le passage que nous invoquons y est même plus explicite. Le voici : *Voulons... que le nombre des gentilshommes ou autres personnes de savoir et de vertu qui composeront lad. Académie soit fixé à vingt, lesquels seront tous originaires ou habitants de lad. ville.*

Le lecteur voudra bien corriger lui-même diverses erreurs typographiques, dont l'importance est assez minime.

---

2. — *L'ombre d'Amarante* ou le retour de Madame de Ganges, qui parle à son mari dans sa prison. A Arles, chez François Mesnier, imprimeur du roy et de la ditte ville s. d. (mais de 1667, v. Reg. de l'ac. f. 50 verso). Cette pièce en vers de 23 p. in-4° est fort curieuse. V. la préface. La numérotation des pages est défectueuse. Bibl. d'Arles, Fonds *Bonnemant*, vol. Collège, Académie....

3. — *Lettres de Monsieur le marquis de* *** escrites pendant son voyage d'Italie, en 1669, contenant diverses particularitez de son séjour à Rome, et dans la cour de quelques autres princes d'Italie. Avec un recueil d'œuvres diverses du mesme autheur. A Paris, chez Claude Barbin, au Palais, sur le second perron de la Sainte Chapelle. MDCLXXVI. Avec privilège du roy. 1 vol. in-12, 446 p. plus 10 p. n. chif., pour titre et dédicace au duc de Saint-Aignan. Achevé d'imprimer pour la première fois, le 21 may 1676. J'en ai un exemplaire avec des notes marginales de la main de Giffon. *Bibl. Nat.* K. 7127. *Dubreuil*, I, 250 verso. Il y en a une seconde édition de 1677, chez le même libraire, avec ce titre: *Relations de M. le marquis de* ***, etc., 396 p. in-12, plus 8 p. n. chif. pour titre, dédicace et privilège, Achevé d'imprimer pour la première fois, le 21 may 1677. Il y a deux parties avec pagination continue, p. 1 à 192, puis p. 193 à la fin. Bibl. d'Aix, D. 5487.

4. — M. de Grille a traduit en 108 vers français l'ode de Santeul à Charpentier, sur son livre: La Deffense de la langue françoise, Paris, 1676; *Libro F. Francisci Carpentarii vir-Academici de Arcu triumphali gallice inscribendo*, 38 distiques latins. Voir J.-B. Santolii Victorini operum omnium Editio tertia, Parisiis, apud Spiritum Billiot, 1729, in-12, t. II, p. 143-149 le texte et la traduction. La traduction est dans les *Relations*, Paris, Barbin, 1677. Elle est de l'année 1676: *Traduction des pensées de Mr de S. Œüil, sur le livre de Mr Charpentier, intitulé Deffense de la langue françoise contre la latine*, p. 381-389 verso, 108 vers. — On sait que Charpentier ne saisit pas d'abord l'ironie de Santeul, et M. de Grille, non plus que ses collègues d'Arles, ne s'en doutèrent. V. Registre f. 146, avril 1676 et t. I, p. 320-321.

5. — *Relation des fêtes célébrées à l'Académie d'Arles*, pour la naissance du duc de Bourgogne, en 1682, par M. *de Grille*. *Mercure*

galant, décembre 1682, p. 322-342, suivi d'une pièce de vers par le même : *Melpomène présentée à M. le duc de Bourgogne. Ibid.* V. ci-dessus, t. II, p. 483-494.

Henri de Boche

1. — *Généalogie de la maison de Boche*, dressée par *Henri de Boche*, dernier de sa famille, dont l'original est aujourd'hui (1773) au pouvoir de M. le chevalier de *Giraud*. Placard, Mss. in-folio, Archives des Bouches-du-Rhône, Fonds *Nicolaï*, carton 107, pièce 36. — Nous ignorons ce qu'est devenu l'original.

2.— Récit de ce qui s'est passé à Arles à l'arrivée de Messieurs les consuls de Nismes, le 29[e] juin 1677, et de ce qui a été fait à Nismes à l'arrivée de MM. les consuls d'Arles, le 6 septembre suivant. Etant consuls et gouverneurs de la ville d'Arles, MM. Pierre de Chateauneuf de Moulegès et Honoré Gros de Boussicaud, à feu Jean écuyer, Jacques Borel et Jean Alivon, bourgeois, et de la ville de Nismes, MM. Louis de Rosel, colonel, Henry Roure, Abraham Auzéby et Pierre Séguin. Fait à Arles, le 5 décembre 1677, par M[r] *Henry de Boche*, écuyer de la même ville, 29 p. in-fol. Mss. Extrait des Registres des délibérations, certifié *Sabatier*, archivaire Fonds *Bonnemant*, vol. Relations, pièce 19. La relation fut consignée au Registre des délibérations, par l'archivaire *Constantin* (Claude) qui rendit l'original à M. de Boche, le 7 janvier 1678. M. Fassin en a donné une reproduction intégrale dans le *Musée*, 1880-1885, p. 27-35-57, d'après Bonnemant, Bibl. d'Arles.

Jean Giffon

1. — Les véritables et principales circonstances de la mort déplorable de Madame *la marquise de Ganges*, empoisonnée et massacrée par l'abbé et le chevalier de Ganges, ses beaux-frères, le 13 may 1667, escrites par un officier de Languedoc, voisin du lieu de Ganges, à un gentilhomme de ses amis, résidant à la cour.

A Arles, chés *François Mesnier*, imprimeur du roi et de la dite ville, s. d. 25 p. in-4°, signé: D. Q. I. S. G. E. M. N., ce 8 juillet 1667; puis une note, dans laquelle l'auteur dit avoir recueilli qq. pièces. « Ce sont (à ce qu'on dit) les fruits d'une veillée de quelques honnestes gens, qui s'entretiennent dans un estroit commerce d'esprit et d'amitié, dans une ville et une province de nostre voisinage. » Suivent 3 sonnets, sur bouts rimés, à MM. D. L. D. A. signées l'un P. L. P. D. A. G. R., l'autre P. L. M. P. D., le troisième P. L. S. G. M. D. T. Rimes: *Aventure*, *Chevailler*... Bibl. d'Aix, Recueil 27.127, t. I, pièce 9. Suivent 4 p. in-fol., imprimées chez F. *Mesnier*, 1669, contenant diverses pièces sur le même sujet, en particulier un sonnet sur les mêmes bouts. Le Registre de l'Académie, fol. 49, parle de deux sonnets de l'abbé Flèche sur Mme de Ganges, 9 août 1667. C'est ici l'œuvre de Jean Giffon, bien qu'elle ne soit pas signée. On lit au registre de l'Académie, fol. 47 verso, 6 juin 1667 : « M. le directeur (M. de Grille) donna pour l'employ de la semaine au sieur Bouvet de faire la relation de l'avanture tragique de Madame la marquise de Ganges, en forme de nouvelle, ce qui est une histoire courte et ramassée à la manière. des Espagnols, ce que led. sieur Bouvet n'ayant pas fait dans le temps M. Giffon satisfit à cette obligation, comme on a veu dans cette pièce qui a esté receue avec l'applaudissement de tout le monde. Le lundy 13..., M. Bouvet leut la nouvelle qu'il avoit commencée de Madame de Ganges. » L'œuvre de Giffon fut imprimée de suite, avec un sonnet du P. *Vinay*. Le secrétaire fut chargé à la séance du 18 juillet de lui envoyer « une petite censure des bouts rithmés que led. père a rempli dans la relation de Madame de Ganges, c'est-à-dire du dernier sonnet qu'on voit dans ce petit imprimé, et led. Père a respondu fort obligeamment à laditte lettre avec beaucoup de modestie et d'érudition à cette censure. » Registre de l'Académie, fol. 48. Cette relation était imprimée, le 18 juillet 1667. On en parla à la séance de ce jour. *Ibid*.

2. — La mort de madame la *marquise de Ganges*, cy-devant marquise de Castellane, empoisonnée et assassinée par l'abbé et le chevalier de Ganges, ses beaux-frères. Bibl. d'Aix, mss. 757, petit in-fol, p. 175-251. Recueil de pièces meslées tant latines que

françoises, en prose et en vers, 1703. C'est un récit divisé en 73 parag. et terminé par l'arrêt du Parlement de Toulouse (21 août 1667). Ce mss. est une copie de la relation de Gifton, légèrement retouchée et publiée sous ce titre : « Récit de la mort tragique de Madame la *marquise de Ganges*, cy-devant marquise de Castellane, empoisonnée et massacrée par l'abbé et le chevalier de Ganges, ses beaux-frères, avec l'arrest du Parlement de Tolose contre les coupables, 1668, petit in-4°. M. Claudin, dans son catalogue 244. n° 51.607, la donne comme l'édition originale et très rare de cette curieuse relation. Il cote son exemplaire à 25 fr. Il n'y a que des variantes de rédaction et l'arrêt du Parlement de Toulouse. C'est le texte de l'édition d'Arles de 1667. De même les suivantes :

3. — Histoire véritable de la mort déplorable de Madame la *marquise de Ganges*, empoisonnée et massacrée par l'abbé et le chevalier de Ganges, ses beaux-frères, le 13 mai 1667, escrite par un officier du Languedoc, voisin du lieu de Ganges, à un gentilhomme de ses amis, résidant à la cour. A Lyon, chez *Antoine Jullieron*, imprimeur ordinaire du clergé et de la ville, rue Raisin, à l'enseigne des Deux-Vipères 1667, avec permission, in-4°, 27 p. plus 9 p. non chiffrées pour sonnets sur les rimes *Aventure*, *Chevalier ;* L'ombre de Madame de Ganges ; son épitaphe sur les mêmes rimes. Permis d'imprimer, 3 août 1667. Bibl. Nat. Ln27, 8183.

4. — Les véritables et principales cinconstances de la mort déplorable de Madame la marquise *de Ganges*, empoisonnée et massacrée par l'abbé et le chevalier de Ganges, ses beaux frères, le 13 may 1667, escrites par un officier de Languedoc, voisin du lieu de Ganges, à un gentil-homme de ses amis résidant à la cour. Augmenté de plusieurs manuscrits, *sur l'imprimé à Arles*. A Rouen, chez Pierre Cailloüé, dans la cour du palais, avec permission, 1667, 1 vol. in-18, 92 p. D'abord la relation, datée du 8 juillet 1667 et signée D. Q. I. S. G. E. M. N.; puis la note sur les bouts rimés « fruits d'une veillée de quelques honnestes gens... », l'arrêt du Parlement de Tolose, 21 août 1667, et les pièces données dans l'éd. d'Arles, p. 89-92. A la suite, p. 93-116, Factum pour la mère de la marquise contre le marquis de Ganges. Ex. de M. Arbaud, relié en mar. vert, filets dorés, dos orné, tranches dorées.

5. — Récit de la mort tragique de Madame la *Marquise de Ganges*, cy devant marquise de Castellane, empoisonnée et massacrée par l'abbé et le chevalier de Ganges, ses beaux-frères, avec l'arrest du Parlement de Tolose donné contre les coulpables. A Paris, chez *Jacques Le Gentil*, rue des Noyers, au coin de la rue Saint-Jean de Beauvais, proche la place Maubert, 1667, avec privilège du Roy, in-4°, 37 p. Signé, J. G. D. D., p. 30, puis viennent les pièces sur bouts rimés qui terminent l'édition d'Arles; le privilège accordé à Jacques le Gentil pour 3 ans, Paris, 13 novembre 1667, et l'arrêt du Parlement à la fin. Puis le Factum indiqué au numéro précédent. Bibliothèque de M. *Arbaud*. N'est-ce pas l'édition signalée par Lelong (éd. de 1718, n° 17.439, Histoire de la mort de la *marquise de Ganges*, in-4°, Paris 1667? Nous n'avons pu encore le contrôler d'une façon absolue, mais nous inclinons à le croire.

6. — Histoire véritable de la mort déplorable de Madame la marquise de Ganges, empoisonnée et massacrée par l'abbé et le chevalier de Ganges, ses beaux-frères, le 13 may 1667, escrite par un officier de Languedoc, voisin du lieu de Ganges, à un gentilhomme de ses amis résidant à la Cour. A Villefranche, par Jean Pasquier, 1668, petit in-8° cart. — A la fin on remarque des pièces de vers du temps, bouts rimés, sonnets, etc., sur ce tragique événement, d'après le n° 44998 du Catalogue de M. Claudin, n° 241, septembre 1887. Cfr. le n° 2, ci-dessus.

7. — Relation des dernières solemnités qui ont esté faites en France, pour célébrer l'auguste canonisation du docteur, du pasteur et du martir d'amour, *saint François de Sales*, evesque et prince de Genève, et des trophées dressés à son honneur, pendant l'octave destinée à cette cérémonie dans l'église des religieuses de la Visitation de la noble ville, et ancienne cité d'Arles. Depuis le 28 janvier, veille de sa feste, jusques au 5 février de l'année 1669. Par le sieur I. Giffon, D. M. D. L. R. A Arles, chez *François Mesnier*, imprimeur du roy et de ladite ville MDCLXIX, 45 p. in-fol. plus 8 p. n. chif., pour titre et dédicace à Monseigneur François de Grignan, archevêque d'Arles. Bibl. d'Arles, Fonds *Bonnemant*, vol. 58, Relations, pièce 18, et Archives des Bouches-du-Rhône, Fonds *Nicolaï*, carton 62, pièce 79.

8. — *Jean Giffon* avait mis en scène *Cloris* dans « une comédie dont la représentation fut le divertissement de toute la noblesse d'Avignon et de toute la cour du Vice-Légat. » *Mercure galant*, de janvier 1678, cité par le *Musée*, 11e série, p. 251. Nous n'avons nul autre renseignement sur cette comédie. Il avait également composé une relation des fêtes célébrées au premier couvent de la Visitation d'Avignon pour la canonisation de *saint François de Sales*, 1669. Nous ne savons, à cet égard, que ce qu'il en rapporte p. I, de la Relation des fêtes de la Visitation d'Arles. Il se dit engagé à donner, pour la seconde fois, une relation de la canonisation : la première fut écrite à la prière des Visitandines d'Avignon et il dédia son œuvre à saint François de Sales lui-même.

9. — *Apologie de Giffon « procureur de l'Académie royale. »* Longue lettre non paginée et non datée, en tête du volume intitulé: Les œuvres du sieur *Antoine Pomme*. A Lyon, chez *Jean Poysuel*, rue Mercière, au présent de saint Joachim et de sainte Anne, 1674, avec permission, in-12. C'est une critique des œuvres de Pomme qui lui avait demandé son avis. Il y a dans ce volume, diverses lettres à Giffon et à M. de Grille. *Antoine Pomme*, médecin à Orgon, mourut vers 1700. Son fils vint se fixer à Arles, et fit souche de médecins. Cette famille est représentée actuellement par le docteur *Pomme*, dernier du nom.

10. — *De l'origine de l'horloge de sable.* A Madame la marquise de R*** (Robias), à Arles. Conte en prose et vers signé : *Giffon* de l'Académie royale d'Arles. Extraordinaire du *Mercure galant*, t. IV, oct. 1678, p. 332-344.

11. — *Lettre à M. de Vizé*. Arles s. d. signée *Giffon*, de l'Académie royale d'Arles. Extraordinaire du *Mercure* d'avril 1678, daté de Paris, 20 juillet 1678, p. 240-243, relative aux énigmes proposées.— *Giffon* expliqua plusieurs fois les énigmes. V. *Mercure* de mai 1678, p. 362 ; juillet 1678, p. 356. Cette fois, Giffon expliquait une énigme proposée par le duc de Saint-Aignan et ses vers sont cités. En mai 1678, il est qualifié « de l'Académie des beaux esprits d'Arles. »

12. — Relation des honneurs funèbres rendus au duc de Saint-

Aignan, par l'Académie d'Arles, faite par *Giffon* et insérée dans le Mercure Galant d'octobre 1687, p. 98-143.

13. — Il y a aux Archives d'Arles, II, 41, un petit vol. mss. de 9 cent. sur 14, composé de 88 pages et écrit de la main de *Jean Giffon*. En 1812, il appartenait à *Pierre Véran*, qui y a ajouté une table et un titre : *Recueil manuscrit de plusieurs pièces relatives à l'Académie d'Arles.* Il contient les lettres patentes de 1668, la relation du marquis de Chateaurenard en 1670, et diverses autres pièces, presque toutes reproduites dans notre ouvrage. Il y en a une copie complète dans le vol. de *Bonnemant*, Collège Académie. Elle est datée de 1753, et forme 64 p. in-fol. Bonnemant y a joint l'arrêt du Parlement du 7 juin 1669, sur parchemin ; la commission des Grandes nuicts, 20 janv. 1667, et une copie imprimée, des lettres patentes de 1677, certifiée par M. Falentin, avocat et député de la ville d'Arles à Paris.

Les 69 premières feuilles du Registre de l'Académie, 20 avril 1666 24 juin 1669, sont de la main de Giffon ; les suivants sont de la main de M. de Grille, nommé secrétaire perpétuel le 24 juin 1669 et chargé dès lors du Registre.

Le Père Vinay

Oraison funèbre de Madame *Anne-Maurice d'Autriche*, reyne de France et de Navarre, prononcée le 13 mars 1666 dans l'église métropolitaine de Saint-Trophime d'Arles, au service solennel qui a esté fait pour cette princesse, par le R. P. François Vinay, religieux de l'ordre des Minimes et correcteur en leur couvent du dit Arles. A Arles, par *François Mesnier*, imprimeur du Roy et de la dite ville, avec permission des supérieurs, MDCLXVI, 1 vol. in-4° 81 p. Lelong-Fontette n° 25,168. Bibl. Méjanes, Recueil C. 3295 : Discours prononcés à Arles. Bibl. d'Arles, Fonds *Bonnemant*. Discours Arlésiens. Il est dédié aux consuls : Louis de Varadier, sieur d'Orsière ; Jacques du Molin ; Jean Boussicaud et Benoit Escoffier.

Le P. Vinay prononça, en 1658, le panégyrique d'Arles à la Major. Ce discours n'a pas été publié. V. Délib. du conseil.

M. de Chateaurenard

Relation de l'affiliation de l'Académie d'Arles à l'Académie française, par M. le *marquis de Chateaurenard.* V. ci-dessus t. I, p. 358-378. Nous avons cité cette pièce in-extenso.

Jean de Sabatier

1. — *Œuvres diverses de Jean de* Sabatier, petit vol. in-4° relié en parchemin 150 p. Ecrit de la même main, peut-être autographe. Non chiffré. Mss. de la Bibl. de M. *Paul Arbaud.* On a ajouté sur le titre : « Jusques à l'année 1660. Ces poésies n'ont jamais été imprimées. » C'est une double erreur : il y a des pièces bien postérieures à 1660, en particulier le Sonnet pour le roi publié dans le Merc. gal. de janv. 1681 p. 163. éd. de Lyon. Quelques pièces ont été imprimées ; beaucoup sont indiquées dans le Reg. de l'Académie. Les meilleures parties de ce Recueil, prose et vers, assez médiocre, sont les sonnets et ils sont assez nombreux.

2.— *Epîtres morales et académiques de Monsieur de Sabatier, de l'Académie roïale d'Arles.* A Lyon chez Robert *Richard*, rue Ferrandière à l'image Saint-Claude. Et à Arles, chez François Gaudion MDCLXXXVII. Avec privilège du Roy. 1 vol. in-12, 165 p. plus 12 p. n. chif. pour titre, avertissement et table. Privilège pour 6 ans, daté du 6 juil. 1686. Achevé d'imprimer pour la première fois le 10 janvier 1687. Bibl. de l'Arsenal, B. L. 9400, Dubreuil I, 254.

3. — Epitre au marquis de Dangeau, par M. *Jean de Sabatier*, publiée dans le Mercure galant de mars 1688, p. 168-176, 74 vers.

4. — *Mémoires de Jean de Sabatier* (1634–1702). 1° Mémoires de Cour et de Guerre, 1650-1660. Musée de 1880-1885 ; 2° Mémoires du Voyage en Italie, 1660. Musée de 1880-1885 ; 3° Mémoires des affaires publiques, auxquelles j'ai eu quelque part, 1672-1680, (publié d'après une copie de *Bonnemant*, à la Bibl. d'Arles, vol.

Mémoires historiques. A la fin il y a cette note : Copié et corrigé sur l'original que M. notre archevêque m'a prêté, ce 8 février 1772, et que je lui ai ensuite rendu. Ce prélat a eu ces mémoires de feu M. *Pierre de Sabatier*, fils de celui qui les a composés et chanoine de la Sainte Eglise d'Arles. Bonnemant prêtre. L'archevêque d'Arles, en 1772, était *Mgr de Jumilhac* (*Jean-Joseph, Chapelle de Saint-Jean*) 1706-1775, nommé à Arles en 1746. V. Musée IIIe série.

Gilles Roubin

1. — Sonnets et madrigal présentéz à Messeigneurs les princes de la maison royale, Monseigneur le duc de Bourgogne et Monseigneur le duc de Berry, à leur passage du Pont-Saint-Esprit, par le sieur *de Roubin*, de l'Académie royale d'Arles. A Avignon, chez Joseph-Charles Chastenier, imprimeur et libraire, proche le collège des RR. PP. Jésuites, MDCCI, 6 p. in-4°. Lelong Fontette, n° 26503. Bibl. d'Aix, Recueil 4316, contenant plusieurs pièces sur le voyage des princes.

2. — Œuvres mêlées de feu Monsieur Roubin de l'Académie royale d'Arles. A Toulouse, chez Claude Gilles Lecamus, imprimeur du Roi, 1716, avec privilège du Roi (dedié à M. de Torcy). Exempl. relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats. Bibl. Nation. Y. 5377. A. Bibl. d'Arles et Bibl. de l'Arsenal B. L. 7026, 1 vol. in-8°, 214 p., plus 16 pages pour dédicace et avertissement, avec une planche des armes de Torcy et des six devises à son honneur. Dubreuil, I, 254. Le privilège est accordé pour 4 ans à Joseph Roubin fils, de défunt noble Gilles Roubin, le 29 mai 1714.

J.-B. de Barrême

1. — *Eloge funèbre de Monsieur le duc de Saint-Aignan par Monsieur de Manville*, de l'Académie royale d'Arles. A Lyon, chez François Comba, rue Mercière, aux trois vertus, MDCLXXXX,

avec permission, in-4°, 18 p. (prononcé le 21 août 1687, dans la chapelle de Pénitents bleus d'Arles). Bibl. d'Arles, fonds Bonnemant, vol. 14, Discours arlésiens. Bibl. d'Aix, Discours prononcés à Arles, Recueil C. 3295, formé par Jean Raybad, reproduit dans le vol. Quelques discours..... Avignon, 1698, in-12, p. 79-117, prem. partie, avec ce titre : Eloge funèbre de Monsieur le duc de Saint-Aignan, protecteur de l'Académie royale d'Arles, prononcé par M. de Barrême, seigneur de Manville, pour lors directeur de cette Académie.

2. — *Quelques discours, plaidoyés et ouvertures de palais de Monsieur de Barrême, seigneur de Manville*, juge en chef de la ville d'Arles. A Avignon, chez *Michel Chastel*, imprimeur de Sa Sainteté, avec permission des supérieurs, 1698, 1 vol. petit in-12, en deux parties, 274-178 p., non compris la table 10 p. non chif. à la fin. Dédié à *M. de Forbin*, marquis de La Barben, son cousin. Bibl. Méjanes, n° 81. Dubreuil, II, 285.

Antoine Magnin

1. — *Ode à Madame de Maintenon*, par A. Magnin, conseiller honoraire au présidial de Macon, de l'Académie royale d'Arles. A Macon, chez la veuve Robert Piget, imprimeur et marchand libraire, 8 p. in-4°, 1690. Bibl. Nat. Y. 5266 pièce.

2. — *Discours de M. Magnin à Messieurs de l'Académie royale d'Arles*. Remerciement. Mercure galant de février 1685, p. 93-112.

3. — *Clovis à Louis le Grand*, petit poème en vers hexamètres, par *Magnin*, de l'Académie d'Arles, inséré dans le Mercure galant de janvier 1690, p. 9-30.

4. — *Le Triomphe de Vénus*, par Magnin, 170 vers hex., Mercure galant d'avril 1685, p. 150-162.

5. — Sonnet de *Magnin* sur la mort du grand Condé. Mercure de décembre 1686, p. 263.

6. — Trois devises et un sonnet pour le Roy, par Magnin. Mercure galant de novembre 1686, p. 30-33.

7. — *Cantique pour le Roy*, par Magnin, Mercure de février 1686, 2e partie, p. 161-172.

8. — *Ode de Magnin sur le chancelier Le Tellier*. Mercure de novembre 1685, p. 108-127.

9. — *Eglogue de Magnin à Fontenelle*, après la lecture de ses poésies pastorales. Mercure galant de mai 1689, p. 57-79. — Voir ci-dessus, t. III, p. 15, la note 1 où nous relevons d'autres pièces de *Magnin* insérées dans le Mercure.

Claude Delaistre

1. — L'oraison de Cicéron pour Milon, traduite par *Claude Delaistre*, avocat au Parlement de Paris. Paris, De Luynes, 1693, in-12. Analysé par le Journal des Sçavans du 24 août 1693, et Goujet, Bibl. Franç., II, 295.

2. — Traduction nouvelle du Panégyrique de Pline, par M. *Delaistre*, avocat au Parlement, à Paris, chez Jean Cusson, rue Saint-Jacques, à l'image de S. Jean Baptiste, vis à vis S. Yves. 1681, 1 vol. in-12. Analysé par le Journal des Sçavans du 17 février 1681.

Marc-Antoine Chalvet

1. — Advertissement servant d'écritures pour M. Antoine Borrely, procureur au siège général de cette ville d'Aix, mary de demoiselle Marguerite Sanche, appellant d'ordonnance d'insinuation de donnation, avec clause en queue de rescission envers icelle, et Charles Sanche, marchand de la mesme ville, demandeur en autres lettres royaux de rescission, et deffendeur en requeste d'assistance en cause et garantie contre l'économe des Pères Feuillans dudit Aix, intimé et deffendeur et demandeur en la dite requeste s. l. n. d. signé : *Chalvet*. Etienne Sanche, de Puyricard, donna ses biens aux Feuillants, en entrant dans l'ordre, le 20 mars 1651. Marguerite sa sœur épousa Borrelly en 1659. La donation fut attaquée après 1661

comme ayant été appliquée au couvent de Marseille. D'Agut rapporteur. Bibl. d'Aix, Recueils de Factums 27151, p. 101-120, in-4°.

2. — D'après une lettre de *Marc-Antoine Chalvet adressée à M. de Mazaugues*, de Marseille le 28 janv. 1676, il avait composé un livre « des dettes de Marseille et les intendants » qu'il aurait désiré lui dédier comme étant son coup d'essai. Bibl. de Carpentras mss. 435, t. II, fol. 142. Lettres des Savants.

3. — *Eloge du Roy Louis XIV*, ou discours sur la proposition d'ériger une statue équestre à Sa Majesté dans Marseille. Prononcé dans la salle de l'Hôtel de ville, par *M° Marc-Antoine Chalvet*, avocat au Parlement, de l'Académie royale d'Arles et assesseur de Marseille. A Marseille, chez *Pierre Mesnier*, imprimeur de Monseigneur de Vendôme et de la ville, et marchand libraire à la Loge, 1685, Bibl. d'Aix, Recueil 4 auteurs Provençaux, 758 bis, incomplet, 8 p. in-8°. Ce discours est inséré dans le Mercure Galant de janvier 1686. Il a été réimprimé, p. 33-42, dans la brochure de M. Herbert: De la Guerre civile. Poème de Pétrone, traduit en vers par Marc-Antoine Chalvet, Marseille, in-8°, 1865, d'après les Registres du conseil de ville, Registre 88, fol. 52 verso et suiv. Il est dans le recueil des Harangues de *Vaumorière*, 1 vol. in-4°, 720 p. sans les tables, 1687, p. 654-658. Bibl. Nat. X. 3327, A a. Sur le titre on lit: Ce livre appartient à Monsieur *Boyleau de Vitry*, frère du P. Celestin P. de nos Recollets. « Nunc autem ex libris patrum Recollectorum conventus Parisiensis Annuntiatæ Mariæ Virginis. » Ce Boileau est ou Charles Boileau, l'académicien, ou son frère qui lui succéda au prieuré de Vitry.

Raymond de Modène

1. — *Histoire des Révolutions de la ville et du royaume de Naples*, contenant les actions les plus secrètes et les plus mémorables de tout ce qui s'y passa jusqu'à la mort du prince de Massa, composée par le *comte de Modène*. Paris, 1665-1667, 3 vol. in-12, front. gravé au t. I. Le tome I n'est pas tomé et a paru en 1665. Lelong Fontette, n° 22277.

2. — On a vendu le 29 mai 1886, chez M. Eugène Charavay, 8, quai du Louvre, Paris, un manuscrit inédit sur la *Politique d'Espagne depuis l'avénement de Ferdinand le catholique jusqu'en 1505*. par Esprit de Raymond de Modène. Il provenait de la Bibliothèque du marquis *Amédée de Pastoret*, dont il portait l'ex-libris.

3. — *La peinture du pays d'Adiousias*, c'est-à-dire de l'Etat d'Avignon alors soumis au pays, par M. *Raymond de Modène*, a été publié pour la première fois par M. *Fortia d'Urban*, dans le Supplément aux éditions de Molière et poésies du comte de Modène, en 1825, p. 91-101, suivent p. 101-105 diverses poésies de M. de Modène. Le poème d'*Adiousias* a été reproduit par le bibliophile *Jacob*, dans les Poésies diverses attribuées à Molière, Lemerre, 1869, p. 135-145. Il est en vers français et non en provençal, comme l'avait dit Pithon Curt, Histoire de la noblesse du Comtat Venaissin, t. III, p. 21 et Bougerel, mss. de M. Arbaud, notice XXXII, qui le dit dédié au *Baron de Bedouin*, de l'Ac. d'Arles. Il n'est pas daté, mais probablement antérieur à 1658.

4. — *Chapelain*, en 1660, parle d'une ode de M. de Modène (peut-être à l'honneur du Roi), et d'une pièce intitulée : *Memento Homo*. V. Lettres de *Chapelain*, publiées par *Tamisey de Larroque*, t. II, p. 101 et suiv. Ailleurs, t. II, p. 190 (1662), il parle des *Larmes de la Pénitence*, poème de M. de Modène, qui paraît être la paraphrase du psaume L (*Miserere*) dont il parle plus haut et mentionnée par Pithon Curt, III, 21. Ce dernier cite encore de M. de Modène, ibid., une paraphrase du second chapitre du livre III des Rois, des prières en vers pour la messe, des odes et des sonnets, sans autre indication. Il est suivi par Didot, Michaud, Barjavel et autres auteurs de dictionnaires biographiques.

5. — *Salomon pacifique*, par M. de Modène, ouvrage en prose « dont l'original est entre mes mains », dit *Bougerel*, mss. de M. *Arbaud*, notice XXXII. Signalé par Pithon Curt, t. III, p. 21, sous ce titre : Salomon ou le pacifique.

On a de M. de Modène un excellent sonnet sur la Passion, traduit en vers latins par Gasp. de Varadier. Juvenilia, p. 264-265, texte et trad. Il est reproduit par M. *Fortia d'Urban*, op. cit p. 104, et par

le bibliophile Jacob op. cit. p. 146, d'après les Lettres de Mme *Dunoyer*, Cologne, 1723, in-12, t. III, p. 260, et l'abbé *Bordelon*, Diversités curieuses, 7 vol. in-12, 1699. Il doit être de la vieillesse de M. de Modène.

6. — V. enfin sur la vie et les œuvres de M. de Modène, l'ouvrage de M. Henri Chardon : M. de Modène, ses deux femmes et Madeleine Béjart, Paris, Picard, 1886, gr. in-8° de 505 p. On y trouve, p. 494-505, une ode de M. de Modène, en 28 strophes de 19 vers, intitulée : *Ode aux Muses sur le portrait du Roy*. Il est probable qu'il existe des vers de M. de Modène imprimés en feuille volante à leur temps, et aujourd'hui perdus dans les bibliothèques de Provence.

Jean Bouvet

Le Berger B*** à Monsieur d'Estoublon. Requeste (en vers) signée M. du Val B. (Jean Bouvet du Val). Lettres de Monsieur le marquis de ***. Ed. de 1676, p. 415-423. Ed. de 1677, p. 319-331. M. Bouvet avait également traduit en vers français les vers latins du P. Daugières : « Obeliscus Arelatensis Regi. » Le Reg. mentionne souvent de lui des traductions de Pétrarque et d'Horace, ainsi que des Nouvelles galantes. Nous n'en savons rien autre.

Gaspard de Varadier

1. — *De novo Capucinorum conventu ad Arelatem* (1676), 9 distiques, signés : S. A. A. (Saint-Andiol Arel.) Réponse en vers d'un capucin. Réplique, puis pièce intitulée : *Ad Musam*. En tout 8 p. in 8°, s. l. n. d., par *Gaspard de Varadier de Saint-Andiol*, et imprimé par Mesnier. Bibl. d'Arles, Fonds *Bonnemant*. Communautés, vol. I, p. 397 et suiv.

2. — *Pyramidis Arelatensis vindicatum nomen civi Arelatensi*, suivi d'une correspondance avec le P. Ath. Kirker (1676-1677), 8 p. in-4°, signées : *Saint-Andiol*, archid. Arelat., Bibl. de Carpentras, H², 1077. Recueil d'Antiquités, s. l. n. d. (Mesnier, Arles,

1677). Il y en a un exemp. Fonds Bonnemant, vol. Antiquités n° 62. Réimprimé à la fin des Juvenilia. V. Dubreuil, I, 253 et Bibl. d'Aix, mss. 545, les mêmes pièces imprimées s. l. n. d., en 4 p. in-fol.

3. — *Lettre écrite à M. B.* (Brunet) *par M. de S. Andiol*, archid. d'Arles, 20 sept. 1676, contenant une réponse au discours de *Brunet* sur les pyramides et les obélisques (16 juin 1676); avec la réplique de Brunet, 2 p. in-fol. Fonds *Bonnemant*, vol. antiquités, n° 63. Deux lettres de Brunet à Terrin, 21 juin et 6 août 1677, relatives à la gravure de l'obélisque, sont aux n°s 64 et 67.

4. — *Gasp. de Varadier de Saint-Andiol, doct. Theol. et sanctæ Arelatensis Ecclesiæ Archidiaconi Juvenilia*, seu de diversis diversa carmina jam in lucem edita, nunc vero aucta et ab ipso authore accuratius emendata ; in tres Carminum, Traductionum et odarum partes divisa. (Armoiries de l'auteur). Arelate ex Typographia Claudii et Jacobi Mesnier, regis et urbis Typographorum 1679, petit in-4° ou in-8°. Ce volume comprend d'abord 10 p. n. chif. pour titre et pièces liminaires, puis 348 p., puis une seconde partie, 112 p.; enfin Ludovico Magno hœreseos destructori Sylva, 4 p. s. l. n. d.; Clarissimo doctissimoque D. D. Eliæ Lorentio Doctori medico romano, Responsum 8 p. (30 déc. 1681). Enfin, Pyramidis Arelatensis vindicatum nomen, civi Arelatensi, 8 p. — J'ai ce volume. Il est à la Bibl. d'Aix avec l'ex. Libris de M. de Loinville d'Arles, 1727 C. 1523. Il y en a 2 ex. à la Bibl. d'Arles. L'un d'eux a appartenu à Bonnemant et porte cette mention : 13 déc. 1761. Cfr. Dubreuil I, 253. Il n'est pas à la Bibl. Nationale.

5. — *De Vita Christi carmen e gallico viri illustrissimi D'Arnaldi Andillii latine redditum a Gasp. de Varadier de Saint-Andiol*, doct. Theolog. et Sanctæ Arelat. Ecclesiæ archidiacono (ses armes). Arelate ex Typographia Claudii et Jacobi Mesnier, Regis et Urbis Typographorum, 1680, 76 p. in-8°. Approbation de Claude Saxi, chan. d'Arles, de François Cotel, théologal, Arles, 24 juin 1680, et d'Etienne François de Gérard, vic. gén. et official, 22 juin 1680 (sic). Permission d'imprimer par arrêt du parlement de Provence, du 26 juin 1680, avec défense à tout imprimeur « d'imprimer ce livre sous peine de 1000 l. d'amende et confiscation des

exemplaires. » Procemium ad Musam, 3 p. puis texte latin et français en regard : XCIX strophes de 10 vers hexam. P. 74. 10 Distiques *Ad Jesum!* avec allusion à sa cécité. Bibl. de M. *Arbaud*, provenant de la Bibl. du petit collège Notre-Dame S. J. (1709), de Lyon. En voir un exemplaire à la Bibl. d'Arles, ex libris Bonnemant, 25 février 1762, rel. parch. du temps. Dubreuil, I, 254.

6. — Lettres de Varadier au P. Kirker, 16 août 1680. Lettre d'Elias Lorentius, doct. méd., Rome 20 octobre 1680. Bibl. de Carpentras, H 1077, Recueil d'Antiquités.

7. — *De Imitatione Christi libri quatuor* elegiaco versu juxta posito, fidelissime redditi. Auctore *Gasp. A Varaderia de Sancto Andiolo* doct. Theol. et Sanctæ Arelat. Ecclesiæ archidiacono. (Armes d'Innocent XI). Antverpiæ ex officina Typographica, 1684. 1 vol. in-12, rel. veau, 550 p. chif. Sur la garde de la fin, on lit : Ex dono authoris amicissimi. XIV kal. Februa. 1686, de l'écriture de M. de Mazaugues. — Titre, puis dédicace à *Innocent XI* en prose, puis vers latins au même p. 3-7 ; Lectori benevolo, approbation de *François Cotel*, chan. d'Arles et théologal, Arles, 3 févr. 1684, et d'*Aimé Seillon* prieur curé de S. Andiol, dr en Théol. S. Andiol, 9 févr. 1684. Permis d'imprimer, par *François de Gérard*, dr en Théol., chan. d'Arles, vic. gén. de Mgr *Fr. de Grignan*, Arles, 23 février 1684 ; *ad Jesum Invocatio*, puis armes de l'auteur, et p. 14 commencement de la Traduction. P. 546-540, Pièces de vers ad Jesum et autres. Bibl. de Carpentras, fonds d'Inguimbert C. 791 ; autre exemp. à la Bibl. d'Arles (à l'usage des Pères Capucins d'Arles). *Dubreuil*, I, 254.

8. — *Ludovico Magno, hœreseos destructori, Sylva.* 4 p. in-4° s. l. n. d. Signé : Saint-Andiol, archid. Arelat. Bibl. de Carpentras, Recueil M. 355, pièce 87. (Cette pièce de 90 hexamètres est à la fin des Juvenilia — non paginée).

9. — *Davidis adulterium.* 2 Regum, cap. 11. Carmen — 104 vers hexamètres, 3 p. in-4° s. l. n. d. caractères italiques. Signé Saint-Andiol, arch. Arel. Bibl. d'Aix, Recueil C. 4925, pièce 1. Cette pièce est dans les Juvenilia, p. 122-128, avec ce titre : De Davidis adulterio et Pœnitentia. 2 Regum, cap. 11 et 12, Hypotyposis. Elle est augmentée, car elle comprend 161 vers hexamètres.

10. — *Illustrissimo colendissimoque D. Abbati de Janson ad archiepiscopatum Arelatensem designato, ad Arelatem congratulatio*. 6 distiques latins. Faciebat antiq. Stæ Arelat. Eccl. Archid. St Andiol. Placard imprimé s. l. n. d. Bibl. d'Arles, Fonds Bonnemant, Archevêché d'Arles, t. 2. p. 353. Cfr. Bibl. d'Aix, mss. 909, non paginé, où il y a une copie mss. (1699).

Gilles Du Port

1. — *Les excellences, les utilitez et la nécessité de la prière* avec des méthodes faciles pour bien méditer et pour bien contempler selon les sentimens des saints Pères, dédiées à la Reyne. Par Mre *Gilles Duport*, prestre. A Paris chez Claude Thiboust, libraire juré en l'Université, rue S. Jean de Latran et Emmanuel Langlois, rue S. Jacques, à la Reyne du clergé. MDCLVII, avec approbation et privilège. 1 vol. in-12, 334 p. plus 24 p. non chif. pour dédicace, préface et approbations. Une page d'errata à la fin. Approb. de M. *Grenet*, curé de S. Benoît et N. *Petit Pied*, docteur de Sorbonne, en Sorbonne, 20 mars 1667; autre app. de F. J. B. *Jannic*, dr et régent en Théologie au grand couvent des Frères prêcheurs. Priv. accordé à *Gilles Duport* prestre, pour les *Excellences*... pour 5 ans, Paris 20 mai 1667. Achevé d'imprimer, pour la première fois, le 6 juin 1667. Bibl. d'Arles. Ex libris *Bonnemant*, 21 août 1770. Bibl. de Lyon 6207. Cfr. *Goujet*, Bibliothèque Françoise, t. II, p. 147.

2. — *L'Homme d'oraison, ou la conduite du chrétien intérieur*, selon l'esprit de l'Evangile et les sentiments des Saints Pères. Dédié à la Reine, par M. *Gilles Du Port*, prestre d'Arles et protonotaire apostolique, 2e édition, revue, corrigée et augmentée de nouveau par l'autheur. A Paris, chez François Coustelier, rue Saint-Jacques, à l'image Saint-Hilaire; Claude Calleville, au Mont Saint-Hilaire, au pommier de la Calleville, 2 vol. in-12, 1670, avec approbation et privilège. T. I, 372 p. sans la préface à la Reine, la table, les approb. et le priv. Achevé d'imprimer, pour la première fois, le 25 octobre 1670. Tom. II, 430 p. sans la table en

tête. Le privilège est accordé à *Gilles Du Port*, pour 5 ans, le 13 oct. 1670. Les approbations sont de mars 1667, sept. 1669, août et oct. 1670. En tête du t. I, épigramme d'*Arlatan de Beaumont*. Bibl. de M. *Arbaud*, et Bibl. de Carpentras, C. 301.

3. — *Rhétorique françoise* contenant les principales règles de l'éloquence de la chaire, tirées de Grenade et des autres célèbres écrivains; confirmées par les exemples de l'Ecriture Sainte, des Pères les plus éloquens et des auteurs modernes les plus illustres. A Paris, chez Pierre Le Monnier, au Palais, vis-à-vis la Sainte Chapelle, au feu divin. 1673, avec approbation et privilège. 1 vol. in-12 de 348 p. (pas de préface). Le privilège accordé au sieur... est du 15 juin 1673. Approbation de M. *Le Vaillant*, Paris, 10 juin 1673 et de M. *Chanu*, tous deux docteurs, 25 août 1673. Achevé d'imprimer, le 30 sep. 1673. Bibl. Nat. X 18, 689 et X 3314 A. a. Bibl. de Lyon 16173-147.

4. — *L'art de prêcher*, contenant diverses méthodes pour faire des sermons, des panégyriques, des homélies, des prônes, de grands et de petits catéchismes, avec une manière de traiter la controverse selon les règles des Saints Pères et la pratique des plus célèbres prédicateurs, par Messire *Gilles du Port*, prestre, protonotaire apostolique et docteur en droit civil et canon. A Paris, chez Robert de Ninville, rue S. Jacques, à l'écu de France et de Navarre; et Charles de Sercy, à la grand'salle du Palais, à la Bonne foy couronnée. MDCLXXXII, avec approbations et privilège du Roy, 1 vol. in-12, de 276 p., plus 24 p. n. chif. pour titre, dédicace, table et privilège, en tête. Dédié à Mgr *Charles-Maurice Le Tellier*, archev. de Reims. Approbations des d[rs] *A. de Fresmolin* et *R. Poligné*. Paris, 14 janv. 1682; *R. P. Mariau*, cordelier, 11 janv. 1682. Privilège accordé à *Gilles Du Port*, pour 10 ans, le 20 août 1674. Registré sur le livre des libraires de Paris le 11 oct. 1681. Achevé d'imprimer, pour la première fois, le 22 janvier 1682. Bibl. Nat. D. 15258. (De la Bibl. des Religieux de la Charité de Paris). Bibl. de l'Arsenal, T. 6303. Bibl. de Lyon 16174-147, et Bibl. d'Arles.

5. — *L'art de prêcher*, contenant diverses méthodes pour faire des sermons, des panégyriques, des homélies, des prônes, des

grands et petits catéchismes, avec une manière de traiter la controverse, selon les règles des saints Pères et la pratique des plus célèbres prédicateurs, par Messire *Gilles Du Port*, prêtre, protonotaire apostolique et docteur en droit civil et canon. Seconde édition, revue, corrigée et augmentée de nouveau par l'auteur. A Paris, chez Charles de Sercy, à la grand'salle du Palais, à la Bonne foy couronnée, 1684, avec approbation et privilège du roy. 1 vol, in-12 de 346 p., plus 22 p. n. chif. pour titre déd. et approb. Approbation des D[rs] *A. de Fresmolin* et *R. Poligné.* Paris, le 14 janvier 1684. Privilège accordé à *Gilles Du Port* pour 10 ans, 20 août 1674, registré sur le livre des libr. de Paris le 11 oct. 1682. Achevé d'imprimer, pour la seconde fois, le 12 nov. 1683. Bibl. Nat. D. 33240, à l'usage du F. *Martial d'Etampes, capucin.* Bibl. de l'Arsenal, T. 6304 bis. (Oratorii parisiensis catalogo inscriptus, 1735).

6. — *L'art de prêcher*, contenant diverses méthodes pour faire des sermons... selon les règles des saints Pères et la pratique des plus célèbres prédicateurs. Seconde édition, revue, corrigée et augmentée de nouveau par l'auteur. A Paris, rue Saint Jacques, chez Michel Guignard, devant la rue du Plâtre, à l'image S. Jean, MDCCI. Avec approbation et privilège du Roi. Rajeunissement de la 2e édition 1684, le titre seul réimprimé. Après l'approbation des docteurs, on a coupé le feuillet qui donnait le privilège de 1674, alors expiré, mais on retrouve la mention : Achevé d'imprimer pour la seconde fois le 12 nov. 1683. Il n'y a donc pas à s'y méprendre. Bibl. de l'Arsenal, T. 6304, et Bibl. de Lyon 16175-147.

7. — *Histoire de l'Eglise d'Arles* tirée des meilleurs auteurs anciens et modernes, par M[re] *Gilles Du Port*, prestre, protonotaire apostolique, docteur en droit civil et canon. A Paris, chez Guillaume Cavelier, dans la grande sale du Palais, au quatrième pillier, du costé de la Chapelle, à la Palme. MDCLXXXX, avec approbation et privilège du Roy. 1 vol. in-12 de 416 p. et 24 f. n. ch. pour préface, table, etc. Archives d'Arles GG. Bibl. Nat. Lk³, 83. Sur la garde : Ex libris de *Charles d'Hozier*, fils de *Pierre d'Hozier*. Sur le titre : Acheté 30 s le 11 de juillet de l'an 1690, d'Hozier. Bibl. de Lyon, 26036-160. Bibl. d'Arles. Le priv. pour dix ans, est du 24 août 1684. Registré sur le livre des libraires de Paris, le 15 mars

1689. Achevé d'imprimer pour la première fois, le douzième mars 1690. De l'imprimerie de François Le Cointe. Dédié à Mgr J.-B. de Grignan. Approbation de M. *Chapelas*, doc. en Théol., curé de S. Jacques de la Boucherie, Paris, 9 août 1689. La Bibl. de l'Arsenal possède un exemplaire de cette édition, n° 12727 H., relié en veau avec l'ex-libris et les armes de d'Argenson : *Bibliotheca Domini d'Argenson*. En tête il y a le portrait de *Gilles Du Port*, par Voligny, le même qui se trouve à la Bibl. Nat., au département des Estampes et qui est signalé par *Lelong-Fontette*, t. IV, Portraits des François illustres, avec cette note : Port (Gilles du), prêtre, protonotaire apostolique, âgé de 65 ans en 1690. Auteur de l'Histoire de l'Eglise d'Arles. Voligny, 1690, in-8°, p. 251. Cette édition est mentionnée par *Dubreuil*, I, 30. et par *Lelong-Fontette*, t. I, n° 7977, avec la suivante. V. encore Bibl. de Reims, C. C. 580.

8. — *Histoire de l'Eglise d'Arles* tirée des meilleurs auteurs anciens et modernes, où l'on parle du célèbre différend entre les archevêques de cette ville et ceux de Vienne, touchant la primatie des Gaules, par Messire *Gilles Du Port*, prestre, protonotaire apostolique, docteur en droit civil et canon. Ouvrage fort curieux. Seconde édition, A Paris, chez Nicolas Le Clerc, quay des Augustids, à la descente du pont S. Michel, à l'image de S. Lambert, et chez Jean Baptiste Loyson, au Palais, gallerie des prisonniers, à la Croix d'or MDCXCI. Avec approbation et privilège. 1 vol. in-12, veau. Bibl. Nat. Lk³, 83 A. Sur le titre, on voit la signature de *Du Port. : Du P.* Le titre seul est réimprimé; pour le reste c'est l'édition de 1691 ; il y a le même achevé d'imprimer.

9. — Au moment de sa mort, Gilles Du Port préparait une édition de sa *Rhétorique françoise*. Aux Archives des hospices d'Arles. Œuvre du Mont de Piété, Papiers de la famille Du Port, 1640-1691, VII, H. I, on voit des Lettres patentes du roi permettant à *Gilles Duport*, prestre, protonotaire apostolique, docteur en droit canon et civil, de faire réimprimer, pour 10 ans, sous le titre de *Rhétorique ecclésiastique* tirée de S. Augustin, de Grenade et des plus excellents rhéteurs, confirmée par des exemples de l'Ecriture et des Pères, un ouvrage publié d'abord en vertu d'un privilège du 15 juin 1673 : *Rhétorique françoise*, contenant les principales

règles de la chaire, V. ci-dessus, p. XIX. Donné à Paris le 25 mai 1691. Ces lettres n'ont pas été scellées. Du Port ne réalisa pas son dessein.

L'abbé J. de Boche

1 — Coutumier ou manuel des cérémonies à l'usage du Chapitre de l'Eglise d'Arles, par *Jacques de Boche*, sacristain de ladite Eglise. XVII[e] siècle, papier, 153 fr. 295 sur 185 millim. *Archives* d'Arles II, 55, pièce 2.

2. — Cérémonial de la sainte Eglise d'Arles pour tous les jours de l'année, par M. *Jacques de Boche*, gd sacristain. Copie de *Joachim Guillaume de Nicolay*, conseiller du roi au Parlement de Provence. 1678, papier, 149 feuillets, 205 sur 150 millim. Couv. parch. Archives d'Arles, G.G. 7.

3. — L'abbé de *Boche* a laissé de précieuses notes dans le « Livre où est contenu tout ce qui est de mon bénéfice de sacristain et qu'il faut remettre à mes successeurs. » Elle comprennent la période de 1659 à 1721 (juillet). *Sacristie*, livre B, aux Archives d'Arles, continué par les successeurs de l'abbé de Boche, MM. *Barbaroux* et de *Grille*. Il y a d'autres notes de l'abbé de Boche, dans le Livre *Sacristie* A, aux mêmes Archives. Le Registre de l'Académie mentionne de lui diverses pièces et plusieurs sermons.

L'abbé Petit

1. — Theodori sanctissimi ac doctissimi archiepiscopi Cantuariensis Pœnitentiale, omnibus quæ reperiri potuerunt ejusdem capitulis adauctum, per canones selectos ex antiquissima canonum collectione Mss. nec non per plura ex variis pœnitentialibus hactenus ineditis excerpta expositum, prœclaris ecclesiasticæ disciplinæ monumentis, quæ ex optimis codicibus Mss. selecta sunt confirmatum, *Jacobus Petit*, primus in lucem edidit; cum pluribus conciliorum canonibus contulit; dissertationibus et notis illus-

travit. Lutetiæ Parisiorum, apud viduam Joannis du Puis, via Jacobea, sub signo coronæ aureæ. MDCLXXVII cum privilegio regis. 2 vol. in-4°. Le premier vol. est de 376 p., plus nombre de pages n. chif. en tête et à la fin; le second de 377-768-184 p. Dédié à Antoine Yvon d'Herouval. Bibl. de l'Arsenal, T. 4073. Ex. relié en veau, filets et tranches dorées. (Ex libris S^ti Joannis Lugdunensis in abbatia catalogo inscriptis, ex dono Dni Buguutre).

2. — Les veritez de la Religion prouvées et défendues contre les anciennes hérésies par la vérité de l'Eucharistie, ou traité pour confirmer les nouveaux convertis dans la foi de l'Eglise catholique. A Paris, chez Jacques Morel, au deuxieme pillier de la grand'salle du Palais, au grand César. 1686. 1 vol. in-12 de 224 p., plus la préface et la table non paginées. En tête, lettre au roy, signée *Petit* de l'Académie royale d'Arles. Préface, puis approbation du cardinal d'Estrées, Laon, 1er février 1686, autre approbation de docteurs, 9 février 1686. Privilège pour six ans, donné à Paris le 21 février 1686, registré sur le livre des libraires le 26 février 1686. Achevé d'imprimer le dernier février 1686. Bibl. Ste Geneviève D. 4727. Provient de la Bibl. des 16,000 vol. léguée à Ste Geneviève par le cardinal *Maurice Le Tellier*, arch. de Reims. Cité par Dubreuil, I, 249. En voir une analyse. Journal des sçavans du 15 mai 1686, p. 129-131.

L'abbé Philippe Esguisier

La Reine des Bénédictions, ou discours funèbre pour feue Marie Thérèse d'Autriche, glorieuse reine de France, prononcé dans l'église de la Charité de Paris, trois jours après son décès, par *Philippe Esguisier*, prestre, docteur en théologie, à Paris, chez la veuve Ch. Thiboûst et Pierre Esclassan. Bibl. Nat. Lb37, 4772, pièce in.4°. (Annoncé dans le Journal des Sçavans, 23 août 1683). Dans le mss. 628 de la Bibl. d'Aix, l'abbé *Esguisier* est cité parmi les auteurs provençaux avec cette note : Orateur sans préparation, p. 28. Il y a dans le *Mercure* diverses notes sur Ph. Esguisier, citées par nous, V. ci-dessus, t. II, p. 302 et sqq.

L'abbé Honoré de Verdier

Bibl. de Carpentras, mss. 351. *Thomassini* (Ludovici) Instituta rhethoricæ, in-4° de 316 pages chiffrées, sans compter le frontispice et cinq gravures insignifiantes, rel. mar. Manuscrit du XVII° siècle. Au commencement du volume, on lit sur un frontispice imprimé : « *Ludovicus de Thomassin*, orator christianus, educatus in sinu Minervæ Aquensisa R. R. P. H. *Du Verdier*, Societatis Jesu. 1662. » Il s'agit de l'abbé *De Verdier*, l'académicien qui sortit de la Compagnie, en 1669. Le Registre de l'Académie mentionne diverses œuvres de lui, en particulier la critique du P. Lucas en 1674 et le discours sur le rétablissement du roi, en 1687. V. ci-dessus, t. II, p. 28 et sqq., t. III. p. 83.

L'abbé d'Arnoye

1. — Remerciement de M. l'abbé d'*Arnoye de Poussant* à Messieurs de l'Académie royale d'Arles. Mercure galant de mai 1683, p. 7-18. L'Extraordinaire du Mercure de juillet 1678, p. 287-294, donna l'explication de l'œuf trouvé à Poussan, avec une prétendue inscription prophétique. C'est l'œuvre de l'abbé d'Arnoye.

2. — Le triomphe du roy sur l'hérésie, discours qui a remporté le prix d'éloquence au jugement de l'Académie royalle d'Angers, par M. l'*abbé d'Arnoye*, de l'Académie royalle d'Arles. A Paris, chez R. J. B. de La Caille, rue S. Jacques, aux trois Cailles, MDCLXXXVII, avec approbation et permission, 1 vol. in-12, 24 p. Dédié au Roi. Approbation, 8 juin 1687, *Courcier*, théologal de Paris. Permis d'imprimer, 10 juin 1687. De La Reynie. Bibl. Nat. Ld[176], 529. Bibl. Mazarine, Hist. Recueil 35,258, 4° pièce.

L'abbé Bauldry

1. — Ode au Roi « sur ce qu'on le voit toujours tranquille quoy que dans un perpétuel mouvement. » Mercure galant d'octobre 1681, p. 6-16. C'était le sujet proposé pour le prix de l'Académie française en 1681. V. ci-dessus, t. III p. 228.

2. — Poëme héroïque sur ce que le Roy a fait pour l'Eglise et sur l'Edit nouvellement rendu en faveur des curez, par le sieur *Bauldry*. A Paris, chez André Cramoisy, rue la Harpe, au sacrifice d'Abraham, 1687, avec permission, (456 vers hexamètres) 20 p. in-4° signées : A. Bauldry. Dédié au duc de S. Aignan. Bibl. Nat. Y... Indiqué par *Papillon*, Bibliothèque de Bourgogne.

3. — Premier discours académique, défense du sexe masculin, contre l'excélence prétendue du sexe féminin. A Messieurs de l'Académie roïale d'Arles (*par M. Bauldry*). En tête du t. II de la *Nouvelle Pandore* de Vertron, 1698, p. 1-18. Dans les pages non chiffrées qui précèdent, il y a une lettre de Bauldry à Vertron, au sujet de ce discours. V. ci-dessus, t. III, p. 131 et 230.

4. — Diverses pièces de vers français dans les calendriers imprimés par *Ressayre* à Dijon, d'après *Papon*. Bibl. de Bourgogne I, 18.

L'abbé Charles Boileau

1, — Discours prononcez dans l'Académie françoise le jeudy 19 août 1694, à la réception de M. l'abbé *Boileau*, Paris, J. B. Coignard, rue S. Jacques, 1694. in-4°. (Analysé dans le Journal des Sçavans du 15 nov. 1694, p. 438-440).

2. — Discours prononcez dans l'Académie françoise le samedi 27 sept. 1698, à la reception de M. l'abbé *Genest*, aumosnier ordinaire de Mme la duchesse de Chartres. A Paris, chez J. B. Coignard, imprimeur et libraire ordinaire du Roy et de l'Académie françoise. 1698, avec privilège de Sa Majesté, in-4°, 32 p. Le discours de l'abbé *Boileau* est p. 17-31. Bibl. Nat. X, $\frac{3828}{A}$, pièce.

3. — Pensées choisies de M. l'abbé *Boileau*, prédicateur ordidaire du roi, et l'un des quarante de l'Académie françoise, sur différens sujets de morale, mises par ordre alphabétique, dédiées à M. l'abbé *Bignon*. A Paris, chez Louis Guérin, 1707, 1 vol. in-12. Cité dans la Biblioth. des auteurs ecclésiastiques de *Goujet* t. II, p. 210. L'abbé Boileau était mort âgé de 56 ans, à l'abbaye S. Victor, le 4 mai 1704. Voir Gazette de 1704, p. 227.

4. — Sermons de carême prononcés devant le Roi, par *Charles Boileau*, abbé de Beaulieu, de l'Académie françoise. Paris, 1711, 2 vol. in-12. V. *Goujet*, Bibl. Franc., II, 531.

5. — Panégyriques des Saints par *Charles Boileau*, Paris, 1718, 1 vol. in-12. *Goujet*, Ibid, p. 533. Cfr. *Goujet*, Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du XVIIIe siècle, t. II, p. 210.

6. — Pensées choisies de M. l'abbé *Boileau*, prédicateur ordinaire du Roy, et l'un des quarante de l'Académie françoise, sur différens sujets de morale, mises en ordre alphabétique. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée. A Paris, chez André Cailleau, place du Pont Saint-Martin, du côté du quai des Augustins, à Saint-André, 1734, avec approbation et privilège du Roy. Dédicace de Jean Richard à l'abbé Bignon, puis approbation, 25 sept. 1706. Le privilège du 19 sept. 1731 pour six ans, puis Pensées, 444 p. (Texte identique avec l'Ed. de 1707). A la suite : Suite des Pensées choisies de l'abbé Boileau, etc... A Paris, chez André Cailleau, quay des Augustins, près la rue Pavée, à Saint-André, 1734, avec approbation et privilège, 138 p. Puis : la table des Pensées choisies et de leur suite, enfin approbation du 9 mai 1718, privilège donné le 12 mai 1718, enregistré le 18 mai 1728. 1 vol. in-12. Bibl. d'Aix, N° 14722. Bibl. de Reims, B. L. 3734.

L'abbé Guillaume d'Abbés

Oraison funèbre de *Claude de Rébé*, par *Guillaume d'Abbés*, chanoine de S. Paul de Narbonne. Narbonne, 1659, in-4°. Le'ong-Fontette, t. I, p. 607. N° 9177. On cite encore de lui : *Le parfait*

Orateur, imprimé à Narbonne, en 1648, quelques poésies latines en feuilles volantes, le tout indiqué par le P. Bougerel, l'*Académie royale d'Arles*, Mss. de M. Arbaud, notice 39e. Le Registre mentionne également des vers latins de lui sur les Tellier (1680), sur la paix; sur le mariage du Dauphin; sur la naissance du duc de Bourgogne (1682). Les Académiciens d'Arles transcrivirent sur leur Registre ses vers sur les Tellier et quelques uns les traduisirent. Nous n'avons plus que cette pièce. *Gaspard de Varadier* lui adressa une longue lettre en 34 distiques, citée dans les *Juvenilia*, 2e partie, p. 62-64, Ad Illustriss. et Colendiss. Dominum D. D'Abbés pro eminent. Cardinali de Bonzi judicem primatiæ Narbonensis Epistola. V. t. II, p. 319-320. Le Registre cite fol. 194, sept. 1680, 13 vers latins de M. d'Abbès: In illustrissimam DD. Le Thellier Franciæ cancellarii familiam, puis la traduction en 14 vers français qu'en fit un académien, dont le nom n'est pas indiqué. En sept. 1682, il envoya ses vers sur la naissance du duc de Bourgogne « qui respondent à la réputation de ce personnage » est-il dit au Registre fol. 216. Ils ne sont pas cités. En janvier 1683, M. de *Grille* ayant composé une inscription latine, traduite en un madrigal français à l'honneur de Louis XIV, sur le Milon de Crotone, par Pierre Puget, M. d'Abbès en eut communication et retraduisit le madrigal en 5 vers latins hex. et les envoya à l'Académie avec une lettre datée de Narbonne, le 22 janv. 1683. Les deux pièces sont au Registre fol. 220, verso. Nous les citons t. II, p. 419-420.

P. Léopold Prost

1.—Panegyricus Victori Amedeo II, Sabaudiæ duci, regi Cypri subalpinorum principi, etc. dictus in amplissimo utriusque senatus et rationum Curiæ concessu, ab *Antonio Leopoldo Prost*, e societate Jesu. Camberii, Typis L. Du Four et J. Gorrin, regiæ suæ celsit. Typograph. et Bibliop. MDCLXXXIV, in-4°, 55 p. Bibl. d'Aix, pièce 4 du Recueil 28372, provenant des Jésuites d'Arles.

2. — Devise du prix pour Monseigneur le Dauphin par le R. P.

Prost, Jésuite. de l'Académie roïale d'Arles. *Nouvelle Pandore*, t. I p. 150-152. (Voir ci-dessous la note sur Vertron).

3. — Dans le Recueil de Vertron : Ludovicus Magnus... in-4°, Arsenal B. L. 3567 bis, il y a deux lettres du P. Prost à Vertron avec la réponse, p. 82-93 ; une traduction de ce petit poème par le P. Prost p. 97-102 ; puis p. 110, une fable du même au Dauphin, *Les Grenouilles et Jupiter*. V. ci-dessus t. II p. 469.

4. — Dans le même recueil, Ire partie p. 114-121, une ode « sur les conquêtes de Monseigneur. » V. ci-dessus t. III p. 171-173.

L'abbé François Flèche

1. — En 1656, le P. *François Flèche*, S. J. prononça le sermon des Antiquités, V. Comptes de 1656, mais il n'a pas été imprimé. Le P. Flèche quitta la Compagnie vers 1660.

2. — Divers sonnets et autres pièces mentionnées dans le Registre de l'Académie en français, en italien et en latin. Il y a un sonnet de lui, sur la campagne de Flandre (1677), cité et traduit par Varadier de Saint-Andiol, dans les *Juvenilia*, p. 270-271.

3. — 2 distiques latins en tête des *Juvenilia* de Varadier de Saint-Audiol, parmi les pièces liminaires. Nous les citons t. II p. 187.

4. — Un sonnet en l'honneur du roi, 1682. Cité au Registre fol. 211 et ci-dessus t. II p. 380.

5. — Un distique sur le Milon de Crotone par Puget. Cité ci-dessus t. II p. 418, d'après le Registre fol. 221, janv. 1683.

6. — Lettre de M. l'abbé *Flèche*, de l'Académie royale d'Arles, à M. de Vertron. A Arles ce 12 juillet 1684. Mercure galant de juillet 1684, p. 256-273. Analyse de l'ouvrage du P. *Daugières*, Réflexions sur les sentimens de Callisthène touchant la Diane d'Arles, paru depuis quelques jours, à Avignon.

Honoré de Quiqueran de Beaujeu

1. — Oraison funèbre de très haut, très puissant et très excellent prince, Louis XIV, roy de France et de Navarre, prononcée en l'église de l'abbaye royale de Saint Denys, le vingt troisième jour d'octobre 1715, par Messire *Honoré de Quiqueran de Beaujeu*, évêque de Castres. A Paris, chez Etienne Papillon, rue Saint Jacques, aux armes d'Angleterre, MDCCXV. Avec privilège du Roy, 48 p. in-4°. (Bibl. d'Aix, 23829. Oraisons fun. de Louis XIV). En voir un ex. Fonds Nicolaï, carton 59, où il y a une série de mandements et de lettres de Mgr de *Beaujeu*. A la Bibl. d'Arles, fonds *Bonnemant*, il y a tout un fort volume in-fol. renfermant les œuvres de Mgr de *Beaujeu*, imprimées ou mss.

2. — Mandement de Monseigneur l'évêque de Castres qui ordonne des prières pupliques (*sic*) pour demander à Dieu la cessation du mal contagieux. Sur l'imprimé à Castres. A Arles, de l'imprimerie de Gaspard Mesnier MDCCXXI, 10 p. in-4°. « Donné à Castres, le 24 juil. 1721, † *Honoré*, évêque de Castres. Par Monseigneur *Juran*, secrétaire. » Bibl. d'Aix, Recueil de la peste, t. II, mss. 745. — 2 ex. en mauvais état. Il y en a d'autres au fonds *Nicolaï* et au fonds *Bonnemant*. L'énumération complète des œuvres de *Mgr Beaujeu* nous entraînerait trop loin.

L'abbé Gaspard Abeille

Nous citons les œuvres de l'abbé Gaspard Abeille d'après les Mémoires du P. Niceron, t. XLII, p. 349-352, et M. Reboul.

1. — *Argélie*, reine de Thessalie, tragédie. Paris, 1674, in-12. (Publié par A. Barbin, 8 ff. et 103 p. d'après *Reboul*, Anonymes de Provence, n° 168).

2. — *Coriolan*, tragédie. Paris, 1676, in-12.

3. — Autres pièces de Théâtre non imprimées : *Lincée*, tragédie; *La fille valet*, comédie jouée en 1712 ; *Silanus*, tragédie ; la *Mort de Caton*, tragédie.

4. — *Crispin bel esprit*, comédie, Paris, 1682, in-12. (En un acte, en vers, *Reboul*, n° 1095).

5. — *Salomon*, tragédie, Paris, 1681, in-12.

6. — *Hercule*, tragédie, Paris, 1682, in-12. (1681, selon *Reboul*, n° 1095).

7. — *Discours de réception à l'Académie française*, 11 août 1704, dans le Recueil de cette Académie, où l'on trouve encore: 1° une épitre en vers à M. de *Sacy*, sur l'amitié, 1705; 2° *Epitre à M. le prince de Conti* sur l'espérance, 1707, en vers; 3° *Ode* sur la constance ou fermeté de courage à M. le duc, 1708; *Epitre* sur le bonheur, en vers, 1713; 5° Ode sur la valeur, à M. de *Luxembourg*, 1714; 6° les *Sciences*, ode à l'abbé *Bignon*, 1714; 7° la *Prudence*, ode, 1714; 8° Ode contre les *Stoïciens*, 1715. Selon *Titon du Tillet*, Parnasse françois, p. 669, l'abbé Abeille aurait collaboré aux traductions de *Ferrier*. Il s'agit sans doute de la traduction de *Justin*. *Abeille* a fait imprimer plusieurs de ses pièces, sous le nom de Jean-François Jouvenot dit La *Tuillerie*, acteur et auteur dramatique (Reboul, n° 1095). L'Epître sur l'*Espérance* adressée au prince de Conti, fut lue à la séance de l'Académie française, le 25 août 1707. « Cette épître qui était en vers et qui fut fort applaudie, finit agréablement la séance. » *Mercure galant*, sept. 1707, p. 237. V. Bibl. de Reims B. L. Recueil 1813-20, une ode de M. Abeille au Dauphin, s. l. n. d. Le Registre de l'Académie mentionne de lui un sonnet à l'honneur du roi, avec une inscription pour le Louvre, 16 avril 1668, fol. 52 bis verso; une pièce de vers latins intitulée *Sol et Ranæ*, à l'honneur du Roi, 28 mars 1672, Reg. fol. 106 verso, traduite en vers libres par M. *Bouvet*, *Ibid.* fol. 107; une lettre à l'Académie accompagnant l'envoi d'un sonnet sur la mort de Turenne cité Reg. fol. 140 verso, composé en sept. 1675, lu le 16 janvier 1676. V. ci-dessus t. I p. 232-236 et 255.

P. Albert Daugières

1.—*Genethliacon Delphini*, in-4°, 12 p., 1661. Ed. de 1678, p. 1-14; de 1694, p. 1-10; de 1708, p. 1-14. Indiqué dans la Bibl. des Ecrivains de la Compagnie de Jésus.

2. — Amphitheatrum Nemausense Sylva, ad illustrissimum et reverendissimum D.D. Antimum Cohon, Episcopum Nemausensem (vignette avec les armes de Cohon). Nemausi, apud Joannem Plasses typographum et Bibliopolam. MDCLXVII. In-8° de 10 p. chif., plus une page n. chif. pour titre ; car. it., notes à la marge. Bibl. de Carpentras, Mélanges vol. 364. 265 vers hex. signés à la fin : *Albertus Daugieres* Soc. Jesu. Ed. de 1678, p. 54-68 ; de 1694, p. 217-226 ; de 1708, p. 58-70.

3. — *Prosopopœia Dolæ captæ*, ann. 1668, in-4°. Reproduit dans l'Ed. de 1678, p. 81-83, et non dans les autres. Indiqué dans la Bibl. des Ecrivains de la Compagnie de Jésus.

4. — Ludovico magno Batavorum Victori, Epinicium, 4 p. in-4°, car. it. s. l. n. d. avec vignette en tête. 100 vers hex., signés : *Albertus Daugieres*, Societ. Jesu. Bibl. de Reims, Recueil 1422, t. II, pièce 14 ; Bibl. de Carpentras, Mélanges vol. 364. Ed. de 1678, p. 15-20 ; de 1694, p, 10-14 ; de 1708, p. 14-18 avec ce titre : Ludovico magno, post expugnatas intra mensem tres Batavorum provincias, anno 1672.

5. — Ludovico magno post expugnatum Trajectum ad Mosam Epinicium. 7 p. in-4° numérotées, car. it.; au bas de la septième : *Albertus Daugieres*, Societatis Jesu. Parisiis, ex Typographia viduæ Joannis Henault et Francisci Henault filii, Typographi ac Bibliopolæ, via Jacobæa, sub signo Angeli custodis MDCLXXIII, cum permissione. 99 vers hex. Bibl. de Reims, Recueil X 12-1422, t. II, éd. de 1678, p. 21-30 ; de 1694, p. 14-19 ; de 1708, p. 19-28, 95 vers hex.

6. — L'*Epinicium* sur la prise de Maestricht fut imprimé en feuille volante, avec la traduction de *Ferrier* et du P. *Vinay*, mais nous n'avons pu la rencontrer nulle part. Le Registre de l'Académie en fait mention expresse, folio 112 verso et 118 verso. V. ci dessus t. I. p. 263. La Bibl. des Ecrivains de la Comp. de Jésus ne l'indique point. Beaucoup de pièces du P. *Daugières* parurent en feuilles volantes. V. la préface de l'Ed. de 1678 ; nous citons seulement celles dont nous avons trouvé trace.

7. — *Post expeditionem germanicam* (feliciter gestam a Turenio

anno 1674, et sub initium anni 1675) Epinicium, 140 vers hex. signés : *Albertus Daugieres*, E. Societ. Jesu, 6 p. in-4° s. l. n. d. Bibl. de Lyon, Recueil, 20383, t. 9. Ed. de 1678, p. 31-38; de 1694, p. 20-24; de 1708, p 28-34.

8. — *Obeliscus Arelatensis Regi consecratus, carmen.* 6 p. in-4° s. l. n. d. (1676), 143 v. hex. signé : A.D.S.J. Bibl. d'Aix, Recueil C. 3295 (Discours prononcés à Arles) et Recueil mss. 545, Antiquités d'Arles. Ed. de 1678, p. 69-77 ; de 1694, p. 30-35 ; de 1708, p. 43-49. Dubreuil, I, 253. V. Registre de l'Académie, 24 avril 1676, fol. 146 verso, où il est dit que M. *Bouvet* se charge d'en faire une traduction française, que nous n'avons plus.

9. — *Vesperæ Siculæ Vindicatæ, Carmen*, 162 vers hex. signé : *Albertus Daugieres* e Societ. Jesu., 7 p. in-4° s. l. n. d. avec un bois en tête. Bibl. de Lyon, Recueil 20383, t. 10. Ed. de 1678, p. 38-48; de 1694, p. 25-30; de 1708, p. 35-43. Cfr. *Relation du combat naval de Messine contre les Espagnols, 11 fevr. 1675*, in-4°, Lyon, Jacques Canier, rue Confort.

10. — *Alberti Daugières* e Societate Jesu Carminum libri quatuor, cum duabus prolusionibus Academicis. Lugduni Sumptibus F.F. Anissoniorum et Joannis Posuel, MDCLXXVIII, cum facultatibus superiorum. Un vol. in-12, 228 p. chif., plus 28 pages n. ch. pour titre, dédicace et pièces lim. L'approbation du P. *Louis de Camaret*, provincial de Lyon, est datée de Marseille le 22 février 1678. Cet ouvrage est dédié à Mgr *Ferdinand de Furstenberg* (1626-1683). Bibl. Nat. Y+, 2164. Bibl. de l'Arsenal B. L. 3467 bis.

11. — *Post dono missum aureum nummum* a celsissimo principe *Fernando* Episcopo Paderbornensi coadjutore Monasteriensi S. R. I. principe, comite Pyrmontano, libero Barone de *Furstenberg*, ad Antonium *Verjusium* e Societate Jesu Carmen Lugduni, excudebat Rolinus Glaize Typographus, MDCLXXVIII, Calend. sept. plus 6 p. dont une blanche. 2 p. pour titre. Signé A. D. S. J. 107 vers hex., caractères italiques. Bibl. d'Aix, Recueil 27148, t. 3. (Provenant de la Bibl. du collège des Jésuites d'Avignon et formé en 1693). Ex fundatione R. P. Joachimi Faucher Bolennensis, Societ. Jesu, ab anno 1644 (t. III, H t. IV. n° 24). La même pièce se

trouve dans le Rec. 28372, prov. des Jésuites d'Arles. Elle est intacte, tandis que la précédente est rognée court, ce qui a fait disparaître la date. Cette pièce postérieure à la 1re édition de 1678 dont cette médaille fut la récompense se trouve Ed. de 1708, p. 71-76; dans celle de 1694, elle est p. 40-44.

12. — *Discessus Cabilone, Sylva* 107 vers hex., 4 p. in-4°, car. Signé : *Albertus Daugieres*, E. Societ. Jesu. Feriatus in prædio Roseneo. Pridie nonas oct. an. 1676 (6 oct.) Bibl. d'Aix, Rec. 271482 (provenant du collège des Jésuites d'Avignon, et formé en 1693). Ed. de 1694, p. 44-48; de 1708, p. 77-81.

13. — 53 vers hexamètres *Ad autorem libri Carmen* à Claude Terrin, parmi les pièces liminaires en tête du vol. *La Vénus et l'Obélisque d'Arles, par M. Terrin...*, à Arles, chez Jacques Gaudion, marchand libraire, MDCLXXX, in-12. Elle n'est pas reproduite dans les éditions des œuvres du P. Daugières, qui en cite pourtant quelques vers, dans ses *Réflexions sur les sentimens de Callisthène.*

14. — *Diana Arelatensis Regi*, placard in-fol. s. l. n. d., Archives des B.-du-Rh. Fonds Nicolaï 33, pièce 32, 37 vers signés A. D. S. J. avec cette note mss. *Vers sur la Diane d'Arles, 1683*. Cfr. La Diane d'Arles donnée au Roi, texte latin et trad., 72 en vers français, (par le chevalier de Romieu), 4 p. petit in-fol. Bibl. d'Aix, Recueil mss. 545. Fonds Bonnemant, Antiquités, pièce LIV. Imprimé chez Mesnier d'Arles s. l. n. d. Ed. de 1694, p. 62-64; de 1708, p. 103-104, avec ce titre : *Diana Arelatensis regi donata* et p. 113-116 des Réflexions sur les sentimens de Callisthène.

15. — *Réflexions sur les sentimens de Callisthène touchant la Diane d'Arles*. A Avignon, chez Michel Mallard, avec permission des supérieurs, s. d. Petit in-12, 116 p. non compris 2 p. de titre. Dédicace à Messieurs de l'Académie roiale, signée, Albert Daugières, de la Compagnie de Jésus. L'ouvrage parut en juin 1684. Bibl. d'Aix, 26218, rel. en veau, et Bibl. de M. Arbaud. L'abbé Flèche l'analysa, dans une lettre à M. de Vertron, publiée par le Mercure galant de juillet 1684, p. 256-273. Il insinue que l'ouvrage fut imprimé à Paris. Cfr. Journal des sçavans, 11 sept. 1684, p. 316. Nous ne connaissons cependant que l'Ed. d'Avignon.

16. — *Seminarium marinum Telonense societatis Jesu* a Ludovico magno fundatum. Sylva. 161 vers hexam. Signé : A. D. S. J. 6. p. in-4° s. l. n. d. Bibl. de Lyon, Rec. 20383, t. 10. (Ce recueil provient de la Bibl. du collège N.-D. de Bon Secours de Lyon). Ed. de 1694, p. 35-40; de 1708, p. 50-57.

17. — *Alberti Daugieres* e Societate Jesu Carminum libri tres, cum aliquot prolusionibus academicis. Editio altera longe auctior. Lugduni sumptibus Anisson et Posuel MDCXCIV, cum facultate superiorum. 1 vol. petit in-8°, de 230 p., plus 14 p. non chif. pour titre, dédicace et table. L'approbation du provincial, le P. *Gabriel Jacob*, est donnée à Lyon, le 9 févr. 1694. Dédié à M. de Ponat. conseiller au Parlement de Grenoble. Bibl. de M. Arbaud, et Bibl. de Reims X 1572. Edition assez rare et médiocre.

18. — *Statua equestris Ludovici magni Lugduni erigenda*, 15 vers hexamètres MDCCI, A. D. S. J., 1 p. in-fol. Correspondance entre *Boileau* et *Brossette*, Paris, J. Techener, in-8°, 1857, p. 88. Traduit en 26 vers français, par l'abbé *Cémani*. Ed. de 1708, texte et traduction, p. 152-156. Il y en a deux traductions anonymes dans le Mercure galant de juin 1702, t. I, p. 5-11.

19. — *Hispania sibi gratulans Regem Philippum quintum*, 38 vers hex. envoyés par *Brossette* à *Boileau* en 1701. Voir Correspondance p. 90. Ils sont dans l'édition de 1708, p. 156-157, puis suit la traduction par *Guintrandy*, p. 158-165.

20. — *Cremona liberata* (die 1 febr. 1702). 44 hex. 2 p. 1/2 in-4°, signé : A.D.S.J. Cités p. 104-105, Correspondance de *Boileau* et *Brossette*, Paris in-8° 1857. Cette pièce se trouve à la Bibl. de Lyon, dans le Recueil 20383, t. 9. Elle est dans l'Ed. de 1708, p. 149-151.

21. — Objection contre le système du P. de *Tournemine* sur l'Union de l'âme et du corps. Mémoires de Trévoux, oct. 1703, p. 1869, suit la réponse, p. 1869-1870.

22. — *Ode natalitia de Serenissimo Britanniæ duce* ad R. P. Franciscum de La Chaise, regi a confessionibus (1704, 26 juin), 18 strophes de 4 vers. Signé : *Albertus Daugieres*, Societ. Jesu, 4 p. in-8°, suivi de la traduction en vers français par le P. *Charles*

Dubois S. J., en tout 8 p. Bibl. de Lyon. Rec. 20383, t. 10. Ed. de 1708, p. 316-319 et la traduction, p. 320-324.

23.— Traduction en vers français de l'Epitaphe latine du P. Bourdaloue composée par le P. *Daugières* et déjà traduite par lui. (Ed. de 1708, p. 238-239), dans la *Clef du cabinet des Princes*, ou recueil historique et politique sur les matières du temps... Mai 1705, article II, p. 311-315.

24. — *Alberti Daugieres* e Societate Jesu Carmina et prolusiones Academicæ. Editio tertia media prope parte auctior. Lugduni, sumptibus Ludovici Declaustre, ante Ædes magni Collegii MDCCVIII, cum privilegio regis. Un vol. in-8°, 409 p., plus 15 p. n. chif. pour titre, préface, approbation, privilège et table. La permission du P. *Jean Lagaste*, provincial, est donnée à Lyon le 4 mai 1708. Le privilège, accordé à Declaustre pour six ans, est du 19 mars 1708. Imprimé à Lyon, par *Michel Goy*, rue Tomassin. Bibl. d'Aix, C. 3531. Bibl. Nat. Y+. 2164. En voir une analyse dans les Mémoires de Trévoux, oct. 1708, p. 1737-1742.

25. — Il y a quelques vers du P. Daugières dans l'*Ars metrica* du P. Laurent de Cellières. V. l'Ed. de 1680, à la Bibl. de l'Arsenal B.L. 1867 bis. L'Edition des Carmina de 1708 renferme la traduction en vers français de quelques pièces par divers auteurs. D'autres ont été insérées et traduites dans le Parnasse latin moderne, par *Brunel* d'Arles, Lyon, 1708, in-12, t. I, p. 176-183 ; d'autres dans l'Anthologie poétique latine extraite des meilleurs poètes modernes... par M. *Thevenot*, Paris, Delalain, 1811, t. I, p. 235-239. *Gasp. de Varadier* adressa quelques vers au P. Daugières, *Juvenilia*, 1679, p. 348; *J. de Sabatier* lui dédia une épître de 52 vers, Epitres morales, 1687, p. 144-146. Elle est la 48e du Recueil. Dans l'éd. de 1694, p. 80-81, il y a un sonnet de *Sabatier* traduit en latin par le P. *Daugières*. Il est aussi dans l'éd. de 1708.

Louis Ferrier

1. — Le *Mercure galant* d'octobre 1677, p. 71-83, publia l'*Adieu aux Muses*, par Ferrier; puis en déc. 1677, p. 121-131, une *Elégie*

du même. C'étaient deux des pièces qui devaient figurer dans « un ouvrage galant qu'on croit déjà sous presse » dit le Mercure de déc. 1677 p. 121. Il s'agit des *Préceptes galans*, que nous citerons ci-dessous, et dont le Mercure de juin 1678 signala l'apparition, p. 315, avec de grands éloges. Le Mercure de nov. 1678 p. 348 signala la tragédie de Ferrier, *Anne de Bretagne*, représentée à l'Hôtel de Bourgogne et publiée l'année suivante.

2. — Il avait déjà fait imprimer, sous le titre de *Maestricht rendu*, une traduction en vers français de la pièce du P. Daugières sur la prise de Maestricht. Le P. Vinay avait collaboré à cette traduction qui fut envoyée à l'Académie en avril 1674. Registre fol. 118 verso et ci-dessus t. I p. 263. En déc. 1674, l'Académie reçut communication « de certain imprimé du s. Ferrier qu'on envoie d'Avignon, » fol. 124 verso et ci dessus t. I p. 278. C'étaient quatre pièces satiriques contre certains beaux esprits d'Avignon, qui attirèrent des difficultés à leur auteur. Bouvet en avait entretenu l'Académie en sept. 1674. V. Reg. fol. 123. Cfr. ci-dessus t. I p. 278-279. Ces diverses pièces ne nous sont pas parvenues ; elles étaient imprimées sur feuilles volantes.

3. — Préceptes galans, poème par Monsieur *Ferrier*. A Paris, chez Claude Barbin sur le second perron de la Sainte Chapelle, MDCLXXVIII, avec privilège du Roy, 1 vol. in-12, 132 p. et 12 p. n. chif. en tête, pour titre. déd. et priv., ode au duc de Saint-Aignan pour dédicace. Achevé d'imprimer pour la première fois, le 6 juin 1678. Le priv. est accordé à Claudin Barbin pour 6 ans, 1 mai 1678. A la fin : L'Adieu aux Muses. Bibl. d'Aix, C. 3007. Bibl. de M. Arbaud, exemplaire avec la signature de *Pomme* (Antoine), le médecin poète d'Orgon (XVII[e] siècle), ami de Ferrier. Voir une lettre de lui s. d. dans le mss. de M. Arbaud, *Recueil des divers ouvrages et œuvres meslées du sieur Pomme*, p. 123. *Pomme* le remercie de l'envoi des Préceptes galans.

4. — Anne de Bretagne, reine de France, tragédie par le sieur *Ferrier*. A Paris, chez Jean Ribou, au Palais, dans la salle royale, à l'image Saint-Louis, 1679. Avec permission. 1 vol. in-12, 72 p. Bibl. Nat. Y 5566. Lelong-Fontette, t. II, n° 25076.

5. — Ferrier (Louis) de la Martinière. Son théâtre contenant Anne de Bretagne et Adraste, Paris 1679 et 1680, 2 t. en un vol. petit in-12 (16469), *Brunet*, éd. de 1861 t. 2 col. 1236; sur l'éd. de l'*Adraste*, Amsterdam, H. Scheltz, 1705, petit in-12, *Ibid.* simple mention. La tragédie de *Montezuma* fut représentée au mois de février 1702, nous n'en avons pas trouvé d'ex. imprimé. V. *Titon du Tillet*, le Parnasse François, p. 669.

6. — L'art d'aimer d'Ovide, ou la meilleure manière d'aimer (en vers français par *Louis Ferrier de la Martinière*, né à Marseille (??) le 20 mai 1652). Cologne d'Egmont (Paris) 1696, in-12. *Barjavel* (Bio-bibliog. Vaucl.) cite un même ouvrage sous le titre de préceptes galans (imitation d'Ovide) imprimé secrètement à Avignon, mais au frontispice duquel on mit Orange. Il n'en donne pas la date. N° 180. Note prise dans les Anonymes, pseudonymes, etc. de la Provence par *Robert Reboul*, Marseille, 1879, in-8°, et Draguignan, 1887, in-8°. Est-elle bien exacte ?

7. — Histoire Universelle de Trogue-Pompée réduite en abrégé par Justin. Traduction nouvelle avec des savantes remarques cronologiques, historiques et morales. (*Ferrier de la Martinière*). A Lyon, chez Horace Molin, vis-à-vis le Grand Collège et rue Neuve, à Saint-Ignace, MDCXCVII. Avec privilège du roy. 2 vol. in-12, texte en regard. Le t. I a 474 p. sans les pièces lim. et la table. En tête, 28 p. n. chif. et extrait du privilège, qui est accordé à Horace Molin, pour 8 ans, le *21* février 1692. Pas d'achever d'imprimer. Le t. II a 357 p. plus 20 p. n. chif. pour table et priv. cité *in-extenso*. Paris *22* février 1692. Registré sur le reg. des lib. de Paris, le 6 mars 1692. Achevé d'imprimer pour la première fois, le 3 janv. 1697. A Lyon, de l'imprimerie de Claude Chize, 1697. Bibl. d'Aix, D. 3608. Cité par *Reboul*, Anonymes de Provence, n° 460.

Guyonnet de Vertron

1. — Poème épique d'environ 100 vers sur la devise du roi: *Quieto similis*, sujet proposé pour le prix de poésie par l'Académie

française, envoyé par M. de *Vertron,* à l'Académie d'Arles et déposé aux Archives, septembre 1681. Registre de l'Académie, fol. 205.

2. — Paralelle de Louis le Grand avec les princes qui ont esté surnommez grands, dédié à Monseigneur le Dauphin, par M. *de Vertron,* historiographe du roy et de l'Académie royale d'Arles. A Paris, chez Jacques Le Febvre, au dernier pillier de la grand'salle, vis à vis les requestes du palais, MDCLXXXV. Avec permission. 1 vol. in-12, 72 p. plus 12 p. n. ch. pour titre, dédicace et avis au lecteur. Bibl. Nat. Lb[37], 3857. *Ex libris Recollectorum Parisiensis conventus.* Un autre exemplaire est à la Réserve, relié en maroquin rouge, aux armes du Dauphin, avec son portrait gravé par *Sauvé.* C'est l'exemplaire de dédicace.

3. — Noms des princes surnommés grands, qui composent le parallèle de Louis le Grand. Dédié à Monseigneur, par *C. de Vertron,* s. l. n. d. in-4°, pièce. Bibl. Nat. Lb[37], 3858.

4. — Lettre de M. *de Vertron,* historiographe du roy, de l'Académie royale d'Arles à M. l'abbé *Petit,* de la mesme Académie, à Paris chez J. Morel. Indiqué dans le *Journal des Sçavans,* du lundi 15 avril 1686, p. 96, parmi les Nouveautez de la quinzaine. (Cette lettre contient une anagramme assez heureuse sur les paroles sacramentelles avec une autre à la gloire du roy). Ecrite à l'occasion du livre de l'abbé *Petit* sur les Véritez de la Religion, paru en 1686.

5. — Le Nouveau Panthéon ou le rapport des divinitez du paganisme et des héros de l'antiquité et des princes surnommez grands, aux vertus et aux actions de Louis le Grand, avec des inscriptions latines et françoises en vers et en prose, pour l'histoire du roy, pour les revers de ses médailles, pour les monuments publics érigez à sa gloire et pour les principales statues du palais de Versailles. Par Monsieur de *Vertron,* de l'Académie royale, historiographe de Sa Majesté. A Paris, chez Jacques Morel, au deuxième pillier de la grande salle du palais, au grand César,— et Henry Charpentier, au mesme pillier, du costé de la chapelle, au bon Charpentier MDCLXXXVI. Avec permission. Dédié au roi. Paginaison non continue, avec des ff. n. p. C'est un recueil petit in-8°, de 150 p. environ, qui n'est pas toujours également complet dans les trois exem-

plaires que nous avons étudiés : l'ex. de la Bibl. d'Aix, porte au bas de la p. 97 : Permis d'imprimer. Fait ce 18 avril 1686, de La Reynie. Il y a quatre gravures, entre autres celle de la Vénus d'Arles restaurée : J. *Sauvé*, sculp. Bibl. d'Aix 14549 ; Bibl. Nat. Y 6126 A. a ; autre Lb 37, 3895 ; un autre à la Réserve, relié en maroquin rouge, aux armes de France, probablement l'exemplaire de dédicace. Annoncé dans le *Journal des Sçavans* du 16 septembre 1686, p. 300. V. Lelong-Fontette, t. II, n° 24225.

6. — Recueil comprenant : 1° Le Paralelle de Louis le Grand avec les princes surnommés grands. Mis en vers et accompagné de devises. Par M. *Magnin*, conseiller au présidial de Macon, de l'Académie royale d'Arles. Au Havre de grâce, chez Jacques Gruchet, imprimeur et libraire de Monseigneur le duc de Saint-Aignan et de la ville, MDCLXXXVI, in-12. Dédié au duc de Saint-Aignan, 48 p. plus 26 p. non chif. pour titre et dédicace ; 2° Traduction du Paralelle de Louis le Grand ou l'abrégé des grands, dédié à Monseigneur le Dauphin, par Monsieur de *Sainte-Croix Charpy*. Au Havre de grâce, chez Jacques Gruchet, imprimeur et libraire de Monseigneur le duc de Saint-Aignan et de la ville, MDCLXXXVI, 14 p. plus 5 p. n. ch. pour titre et dédicace ; 3° Paralelle poétique de Louis le Grand avec les princes surnommez grands, ou le recueil des sonnets et devises faits par les beaux esprits du siècle à la gloire de Sa Majesté, pour le prix proposé par Monsieur de *Vertron*, historiographe de Sa Majesté, de l'Académie royale d'Arles. Au Havre de grâce, chez Jacques Gruchet, imprimeur et libraire de Monseigneur le duc de Saint-Aignan et de la ville, MDCLXXXVI. Dédié au roi, 135 p. in-12, plus 16 p. non chif. pour titre, dédicace et pièces lim. « Permis d'imprimer. Fait au Havre de grâce, ce septième may 1686, signé : Mocquet, Mennessier, Grégoire Bailleuil avec chacun un paragraphe » ; 4° Recueil de Sonnets en bouts rimez à la gloire du roy, proposez en différens temps pour des prix considérables qui estoient des médailles d'or ou des portraits de Sa Majesté, donnez par Monseigneur le duc de *Saint-Aignan*, pair de France, premier gentilhomme de la chambre de S. M. etc. ; Monsieur de *Vertron*, historiographe de Sa Majesté, de l'Académie royale d'Arles ; Monsieur *Mignon*, maistre de la

musique de Nostre-Dame. Proposez par M. *** gentilhomme flamand et par M. *Quinet*, libraire du Palais, à Paris. Au Havre de grâce, chez Jacques Gruchet, imprimeur et libraire de Monseigneur le duc de Saint-Aignan et de la ville MDCLXXXVI. Avec permission et approbation, in-12, 46 p. Bibl. du Havre, n° 691. Joli exemplaire relié en maroquin rouge, filets dorés sur les plats, avec un lion couché, couronné, un globe sous la patte senestre. Justification, 0,112 sur 0,072. Reliure 0,15 sur 0,09. Sans autre cachet que celui de la Bibl. actuelle. L'ex. est taché d'encre à la tranche des 20 dernières pages. Le possesseur ancien a fait de nombreuses corrections à la main dans le texte, et ajouté des observations souvent mordantes.

Il y eut une édition in-4° de ces mêmes pièces, la même année, chez le même imprimeur. V. Bibl. de l'Arsenal, B. L. 8932. Les pièces ne sont pas dans le même ordre. La première comprend 135 p., plus 23 p. n. ch. pour titre, lettre de Saint-Aignan et dédicace, c'est la 3° du recueil in-12; la seconde correspond à la seconde du recueil in-12 et a le même nombre de pages; la troisième est la première du recueil in-12, elle a 48 p. plus une vingtaine de p. n. ch. pour la dédicace et autres pièces; la quatrième correspond à la quatrième du recueil in-12, elle a 50 p., plus 4 p. n. ch. en tête et une p. d'Errata. L'exemplaire in-4° est grand de marge et d'une bonne exécution. Il y en a un ex. à la Bibl. d'Aix, n° 17.592, mais il a été impossible de le trouver.

7. — La Nouvelle Pandore, ou les femmes illustres du siècle de Louis le Grand. Recueil de pièces académiques en prose et en vers sur la préférence des sexes. Dédié aux dames. Par M. de *Vertron*, conseiller historiographe du roy, académicien de l'Académie royale d'Arles et de celle des Ricovrati de Padoue. A Paris, chez la veuve C. Mazuel, au bout du pont Saint-Michel, du côté du marché neuf, à la levrette, 1698. Avec privilège du roy. 2 vol. in-12, 464 et 469 p., sans les tables. Bibl. Nat. R. 3007-3008. Bibl. de l'Arsenal, B. L. 12097, autre ex. B. L. 16096. La Bibl. de Reims en a un exemplaire sans titre, mouillé, X 3273. Il y en eut des rajeunissements en 1701 et 1721, avec un nouveau titre ajouté au premier tirage, mais nous n'avons pas pu rencontrer d'exemplaires

de ces rajeunissements. Le t. II est intitulé : Seconde partie de a Pandore, ou la suite des femmes illustres du siècle de Louis le Grand, par M. de Vertron, historiographe de Sa Majesté. A Paris, etc. Le privilège est accordé à Vertron pour 10 ans, pour la Pandore, à Versailles, le 16 décembre 1688. Il fut registré sur le livre des libraires de Paris, le 13 septembre 1697. Achevé d'imprimer, le 8 juillet 1698. (Fin du t. II). Le t. III annoncé, Mercure de sept. 1699, p. 138, ne fut pas publié.

8. — L'idée du bonheur d'un parfait chrétien, par M. le chevalier de *Vertron*, commandeur des ordres royaux de Notre-Dame du Mont-Carmel, de l'Académie françoise (d'Arles), à Paris, chez Le Roy, à la Croix d'Or, rue Saint-Jacques, s. d. Ouvrage en 56 tableaux gravés, in-fol. Bibl. Mazarine, 710 N. Postérieur à 1704.

9. — Dans le Mercure d'août 1700, p.55-73, une correspondance entre Vertron et Mlle de Scudéry, à l'occasion de la fête de celle-ci (sainte Madeleine), suit p. 73-75, envoi par Vertron des lettres patentes aux académiciennes (Ricovrati).

10. — Eloge de Madeleine de Scudéry, par Noël Bosquillon, *Journal des Sçavans*, 11 juillet 1701 et son Epitaphe, par M. de *Vertron*, 27 juin 1701. Dubreuil I, 187 verso.

11. — Mercure galant de juin 1701, p. 88-90, épitaphe de Mlle de Scudéry, par M. de Vertron, en latin, traduite par lui en français « en faveur de ceux qui n'entendent pas cette langue. »

12. — Dialogue du cœur et de la beauté, par de Vertron, *Mercure* galant, août 1701, p. 132-141.

13. — Tombeau de l'illustre Mlle de Scudéry, ou Apothéose de Sapho, vers par M. de *Vertron*, Mercure galant, janvier 1702, p. 61-74.

14. — Dans le Mercure de décembre 1701,p. 152-165, V. une ode de Vertron à la gloire des femmes illustres du siècle de Louis le Grand, qui ont remporté des prix de prose ou de vers, adressée à MM. de l'Académie des Ricovrati de Padoue. Accompagnée d'une lettre, sur le même sujet.

15. — Dans le Mercure de mars 1703, p. 68-78, un Dialogue entre l'amour et l'hyménée en vers, par *Vertron*.

16. — Le Mercure de juillet 1708, p. 116-117, dit que *Vertron* présenta au roi « une paraphrase en vers françois des proverbes et des paraboles de Salomon. Cet ouvrage est écrit sur du velin et accompagné de cartouches en miniature ce qui le rend aussi brillant qu'il est solide. » Puis il cite le compliment de *Vertron* « dont la lecture vous fera connoistre que cet ouvrage est d'un véritable académicien. » Qu'est devenue la paraphrase? Nous ne savons.

17. — Prières et affections pour servir d'exercice pendant la sainte messe (par M. de *Vertron*). Paris, in-12 avec figures, 1728. Publié par l'abbé *Goujet* qui y ajouta une préface.

18. — *Vertron* a laissé en manuscrit: 1° nouvelle traduction en vers français d'un hymne en l'honneur de Saint Louis, des instructions de ce prince à son fils et des litanies royales. L'abbé de Rothelin en avait une copie in-4°, sur velin; 2° L'histoire de Louis XIV en latin et en français, dont M. *Mariette*, dit Bougerel, mss. de M. Arbaud, notice XXXVIII, possédait l'original; 3° Le dictionnaire historique des conquêtes de Louis XIV, dont il est question dès 1681; 4° enfin divers autres ouvrages annoncés qui ne furent jamais terminés, avec un panégyrique du roi en quatre langues. *Bougerel*, l'Académie royale d'Arles, notice XXXVIII°, signale encore deux hymnes en français et en latin, l'une en l'honneur de Notre-Dame du Mont-Carmel, l'autre pour Saint Lazare; une traduction des offices du Saint-Esprit, de Saint Michel, de Saint Louis et de Saint Lazare, (V. Mercure galant, janvier 1704, p. 47-58), dédiées et présentées au roi sur du velin orné de vignettes avec une superbe reliure; enfin des discours historiques des ordres royaux et une lettre mss. à Mme de *Saliez*, 5 fév. 1704 où il a puisé ces détails. Nous n'avons pas d'autres renseignements sur ces divers ouvrages aujourd'hui perdus.

19. — Dans une lettre à sa sœur, religieuse bénédictine, insérée dans la Pandore, t. 11, p. 347-349, *Vertron* parle d'un dialogue de la prose et de la poésie qu'il fait imprimer. Il dit aussi qu'il travaille avec son « cher ami l'abbé Saurin » à la traduction des Hymnes de Santeuil. *Saurin*, membre de l'Académie de Nimes et des Ricovrati, mourut en 1695. V. Mercure de juin 1695, p. 52. Où

est le dialogue? Nous l'ignorons. V. Traduction en vers français des Hymnes de M. de Santeuil, par M. l'abbé Saurin, de l'Académie royale de Nimes, troisième édition. Paris veuve Daniel Hortemels, 1699, in-12. Bibl. de Reims, Belles Lettres, 1550, et les Hymnes de Santeul, traduites en vers français par l'abbé *Saurin*, accompagnées du texte latin, précédées de la vie de *Santeul*, in-8°, 1842. Les traductions de Vertron s'y trouvent.

20. — M. *Allut*, dans ses Recherches sur le P. *Menestrier*, cite une lettre écrite par ce religieux à M*** « sur la description du feu d'artifice de l'hostel de ville, sous le titre de *Temple de l'honneur*, 7 juillet 1689, à Paris, chez J.-B. de La Caille, in-4°, 4 p. » Il pense que cette lettre est adressée à M. de Vertron. Celui-ci écrivit, le 15 juillet 1689, une longue lettre au P. Ménestrier, pour défendre son *Nouveau Panthéon*, critiqué aussi bien que le *Temple de l'honneur*. (La statue de Louis le Grand placée dans le temple de l'honneur (par le P. Ménestrier), Paris. 1689, in-4°, 29 p.). Cette lettre est reproduite par M. Allut, *op. cit.* p. 172-174. Le P. Ménestrier était alors à Paris, et c'est de cette ville qu'il écrit.

21. — Remerciement à l'Académie d'Arles après sa réception, Mercure galant août 1680 p. 22-35. V. ci-dessus t. II p. 440-443. Il ne nous reste plus ses discours prononcés à l'Académie française lorsqu'il fut admis aux honneurs de la séance. V. ci-dessus t. II passim.

22. — Devise pour Louis-le-Grand. Le soleil avec ce mot: Non surrexit major. Sonnet, par « M. de Vertron, historiographe de Sa Majesté, de l'Académie royale d'Arles. » Devise sur la défaite de l'hérésie. « Pour servir d'inscription à la statue du roy, » distique latin, traduit en 4 vers français. 3 distiques « sur la figure équestre du roy. » 4 vers français et un distique sur le Louvre. Mercure galant, février 1686, 2° p. p. 148, 153 *bis* Ed. de Lyon. Ces pièces doivent être dans le Nouveau Panthéon.

23. — Mercure galant, juillet 1700, p. 207-210; Lettre de Vertron, mai 1701 première partie p. 24-45, lettre de Vertron à Mme de Saliez sur la loterie galante de Troyes; dialogue entre l'amour et la fortune en vers; seconde lettre une fois la loterie tirée, Paris

28 avril 1701 et Plainte de l'amour à la fortune; mars 1700, p. 150-156; Lettre de Vertron sur la loterie, à M[lle] de L.; février 1686, 2e partie p. 311-316, diverses pièces latines et françaises à l'honneur du roi par Vertron, sur la destruction de l'hérésie; juin 1690 p. 217, Epitaphe française de la Dauphine par M. Normant, avocat au palais, traduite d'une Epitaphe latine de Vertron, oct. 1694 p. 140-141; Sonnet de Vertron sur la vie chrétienne; mars 1694, 301-308, vers sur M. de Rez, avocat au Parlement; janvier 1704, ode latine et sa traduction par M. le chevalier de Vertron à l'honneur de Saint Lazare, p. 47-58; janvier 1710, p. 82-89, Portrait en vers d'un honnête homme par M. le chevalier de Vertron.

Plusieurs pièces de Vertron insérées au *Mercure*, nous ont sans doute échappé, elles sont fort nombreuses.

24. — Le *Journal des Sçavans*, du lundy 31 mars 1681 n° X p. 120, signale parmi les nouveautés de la huitaine deux ouvrages de Vertron; 1° Dictionnaire royal présenté au roy par M. Guyonnet de Vertron de l'Académie d'Arles (de 1643 à 1679). Il était accompagné de quatre panégyriques du roi en français, en italien, en espagnol et en latin; 2° La Minerve Dauphine ou l'excellence du sexe présentée à Madame la Dauphine. Ouvrage orné de figures en taille douce et suivi de « portraits par écrit » de toute la famille royale. V. ci-dessus t. II tout le chap. VI p. 216-244. Ses envois successifs à l'Ac. y sont signalés. Cfr. *Ibid.* le ch. VII p. 244-245 pour nouveaux détails, et ci-dessus p. XLII, le n° 18.

J.-H. Lombard de Gourdon

Jean-Henri Lombard de Gourdon, mort en 1720 ou 1721, avait composé beaucoup de petits ouvrages en vers et en prose: la *Vie de Boëce*, une critique de tous les discours prononcés dans l'Académie française, avec plusieurs détails intéressants sur les académiciens. On a imprimé seulement de lui quelques poésies et l'Eloge de Monsieur de Gaufridi, en tête de son Histoire publiée à Aix. David, 2 in-fol. 1694, après sa mort, par les soins de J.-P. de Haitze et de l'abbé de Gaufridi, son fils, 3 p. in-fol. V. une lettre du

P. *Bougerel* dans le Mercure de France, juin 1741, 1er volume, p. 1069-1093, citée, en partie par nous, t. 11, p. 327-331 et dont s'inspire le Dictionnaire des Hommes illustres de Provence, t. I, p. 375-376. Elle est consacrée à l'exposé d'une discussion relative à la lettre R, que certains beaux esprits de Provence voulaient bannir et qui était défendue par d'autres. M. de *Gourdon*, choisi comme aibitre, prononça en vers un jugement favorable à la lettre R, cité p. 1091 et en partie ci-dessus, t. II p. 330-331.

Gaspard de Venel

1. — P.-J. de *Haitze*, dans ses papiers à la Bibliothèque d'Aix signale de *Gaspard de Venel* une lettre écrite de Madrid à Daphnis ou *Madrid déchiffré*, in-12 et des quatrains moraux, à l'imitation de ceux de Pibrac. Nous ne les connaissons pas autrement.

2. — Jephté ou la mort de Seïla, tragédie (par M. de *Venel*). A Paris, chez Charles Brebion, marchand libraire, rue Saint-Jacques. 1676. 1 volume in-12, 88 p. Dédié à Mme de *Venel* (Madeleine de Gaillard) par M. de *Templery* qui déclare publier cet ouvrage à l'insu de l'auteur « le plus galand esprit du royaume. » Bibl. de l'Arsenal B. L. 10,642.

3. — D'après le P. *Bougerel*, Parnasse provençal, il aurait composé de nombreux ouvrages en prose et en vers, soit en provençal, soit en français. Tous sont perdus. V. ci-dessus, t. I, p. 421. Le Registre de l'Académie n'en mentionne aucun.

Guillaume de l'Estang

Guillaume de L'Estang Parades a traduit le *Digeste* en Français pour son usage, 2 vol. in-fol. et fait un Recueil des arrêts du Parlement d'Aix. Ces deux ouvrages sont restés manuscrits, dit *Bougerel*. L'Académie royale d'Arles, notice XXXI. V. Etude sur une famille de Provence (les de Lestang-Parade). Paris, typographie A. Hennuyer, rue Darcet, 7, 1883, 72 pages, (par M. *Godefroy*, non mis dans le commerce). Communiqué par M. le Marquis Eugène de Boisgelin. Il n'y est pas question de ces ouvrages perdus.

Le Pays

1.—Zélotyde, Histoire galante, à Son Altesse Royale Monseigneur le duc de Savoye, prince de Chypre, etc., par Monsieur *Le Pays*. A Paris, chez Charles de Sercy, au palais, au sixième pilier de la Grand'salle, vis à vis la montée de la cour des Aydes, à la Bonne foy couronnée, MDCLXV, avec privilège du roy, front. gravé, 1 vol. in-12, de 214 p., plus 2 p. à la fin pour un sonnet signé *Allard*, et extrait du privilège, donné le 26 oct. 1665, pour 5 ans. Achevé d'imprimer pour la première fois le 30 octobre 1665. Bibl. Méjanes, d'Aix, C. 6244.

2. — Les Nouvelles Œuvres de Monsieur Le *Pays*, première partie. A Paris chez Claude Barbin, au Palais, sur le second Perron de la Sainte Chapelle, MDCLXXII, avec privilège du Roi, in-12, t. I, 340 p. plus 24 p. n. chif. pour titre, dédicace et table. T. II, 380 p. plus 12 p. en tête n. chif. pour titre et table et 2 p. à la fin pour le privilège, 5 ans, donné le 17 déc. *1671*. Bibl. Méjanes, C. 3935.

3. — Amitiés, amours et amourettes par Monsieur le *Pays*, à Lyon chez Antoine Laurens, imprimeur sur le Quay, proche le pont du Rhône, 1671, avec permission, in-12, 480 p. non compris la préface. Bibl. de M. Paul Arbaud. et Bibl. d'Aix C. 6224.

4. — Même titre : Troisième édition revue, corrigée et augmentée à Paris, chez Charles de Sercy, au Palais, au sixième Pilier de la grand'salle vis à vis la montée de la cour des Aydes, à la bonne Foy couronnée, MDCLXV. Avec privilège du Roy, front. gr. 1 vol. in-12, 451 p. plus 38 p. n. chif. pour titre et pièces lim. et priv. du 30 janv. 1664 pour 7 ans, en tête, et 12 p. à la fin pour table. Les pages 415-451 sont occupées par le portrait de M. *Le Pays*, envoyé à S. A. la duchesse de Nemours. Priv., p. 452, pour 7 ans, accordé, le 11 sept. 1664, spécialement pour cette pièce.

5. — Amitiez, amours et amourettes par Mr *Le Pays*. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée de la Zélotyde, histoire galante, composée par le même autheur. Première partie. A Paris, chez Charles de Sercy, au Palais, au sixième pilier de la grand'sale, vis à vis la montée de la cour des Aydes, à la Bonne foy couron-

née, MDCLXXXV, avec privilège du Roy. Front. gr. 1 vol. in-12 de 465 p., plus 30 p. n. chif. pour les pièces lim. en tête, et 15 p. à la fin pour table et privilège, daté du 6 nov. 1676, pour 30 ans. La dernière pièce est datée de Grenoble le... 1665. *Zélotyde*. Bibl. d'Aix, C. 3935. Relié comme t. III des Œuvres.

6. — Les nouvelles œuvres de Monsieur *Le Pays*, première partie. A Amsterdam chez André d'Hogenhuysen, suivant la copie de Paris. CICICCXC, in-12. 215 p. plus 10 p. non chif. pour déd. table et titre. Seconde partie, Ibid. 238, plus 8 p. n. chif. pour titre et table. Bibl. d'Aix, C. 3118.— Première partie p. 86-87, Lettre à M. *Bouvet*, d'Arles. Sec. partie p. 95-102. Lettre à *Bouvet*, de Grenoble, le 12 mai 1668 ; A l'Académie, Lettre de demande, 12 mai 1668. Remerciement, Grenoble, 12 juin 1668. P. 218-220, ode irrégulière à M. *Chorier*, historiographe du Dauphiné.

7. — Les œuvres de Monsieur *Le Pays*, tome second (il n'y a pas le premier). A Lyon chez Jean Viret, rue Mercière, au coin de la rue Ferrandière, MDCXCVI, avec approbation et permission. 1 vol. in-12, 332 88 p. Contenant : *Amitiez, amours et amourettes*. Lettres en prose. La dernière, Grenoble, 20 juil. 1664 p. 327-332. Puis poésies choisies, 1-64, enfin Epître chagrine en prose : Qu'il vaut mieux estre sot que bel esprit, p. 65-88, Bibl. d'Aix, C. 3044.

8. — On signale encore Amitiés, amours, amourettes par Le Pays, Lyon, Chavanne, 1 vol. in-12, 1684. Nous n'avons pas vu ce volume.

Guillaume Marcel

(1) *Tablettes chronologiques* contenant avec ordre l'état de l'Eglise en Orient et en Occident: les conciles généraux et particuliers, les autheurs ecclésiastiques, les schismes, hérésies et opinions, qui ont esté condamnées. Pour servir de plan à ceux qui lisent l'histoire sacrée. Présentées au roy, par *G. Marcel*, avocat au Parlement. A Paris, chez Denys Thierry, ruë Saint-Jacques devant la ruë du Plâtre, à la ville de Paris, MDCLXXXII Avec privilège de Sa. Majesté. Petit in-8° de 118 p. n. chif. A la dernière page, extrait

du privilège, 16 juillet 1679. Achevé d'imprimer pour la première fois, le 30 août 1680. C'est l'éd. première de 1680 avec un titre rajeuni. Le Journal des Sçavans de févr. 1681 p. 44 en rendit compte, mais je n'ai pas trouvé d'exemplaire, à moins que ce ne soit celui de la Bibl. d'Aix, D. 1170, qui est sans titre et incomplet.

Autres éditions en 1687-1690-1714. Il fut traduit en Espagnol, Mexico, 1721 in-8°. Les auteurs de la *Biographie Toulousaine*, Paris 1823, t. II p. 18-19, Notice sur Marcel, en promettaient une réédition qui n'a pas été faite.

2. — *Tablettes chronologiques* depuis la naissance de J. C. pour l'histoire profane, Paris 1685. Ce petit volume entièrement gravé a la dimension d'un jeu de cartes. Je n'ai pas vu ce volume, indiqué par les divers dictionnaires.

3. — *Tablettes chronologiques* des Empereurs, rois, princes souverains depuis Jésus-Christ, par *Guil. Marcel*, in-12, longo, Paris 1687. Cité par Lenglet du Fresnoy. Méthode pour étudier l'histoire, t. III p. 55. Même ouvrage probablement que le précédent. Je ne l'ai pas vu non plus.

4. — *Histoire de l'origine et des progrez de la monarchie françoise*, suivant l'ordre des temps, où tous les faits historiques sont prouvez par des titres autentiques et par les auteurs contemporains, par *Guillaume Marcel*. A Paris, chez Denys Thierry, rue Saint-Jacques, devant la rue du Plâtre, à la ville de Paris, 1686, avec privilège du Roy. 4 vol. petit in-8°. Le t. I a 360 p. sans la table; le t. II, 528 p. sans la table et le privilège à la fin ; le t. III, 626 p. sans la table ; le t. IV, 722 p. sans la table. Le t. I est orné de plusieurs gravures. Le privilège est du 4 janvier 1683. Le t. II a été achevé d'imprimer le 6 février 1684 ; les autres portent simplement la date de 1686. Voir ci-dessus t. III. p. 185. Lelong-Fontette t. II, n° 15,753. Bibl. d'Aix D. 4404. Bibl. Nat. L^{35},117. Bibl. Mazarine, 32,767 A. V. Brunet, t. III col. 1394. En voir l'analyse, République des Lettres, sept. 1686, p. 1046-1061. Il est annoncé parmi les *Nouveautez*, dans le Journal des Sçavans, 4 mars 1686, p. 60.

5. — Il existe une falsification de cet ouvrage par *Henry Schelte*, Amsterdam 1705, qui fit seulement réimprimer le titre et partagea l'ouvrage en 7 vol. le donnant pour l'Abrégé chronologique de

Mézeray. V. *Bulletin du Bouquiniste*, Aubry 1857, n° 20 p. 471 et sqq. Cfr. l'exempl. D. 4404 de la Bibl. d'Aix. Il est en 4 vol. seulement, ce qui indique qu'il y eut, en réalité, deux falsifications. Le privilège et l'achevé d'imprimer sont dissimulés sous une bande de papier. Ce sont ceux de l'éd. de 1686, citée ci-dessus.

6. — *Lettre à Madame l'Ambassadrice* (Mme de Girardin). 250 vers composés par *Guillaume Marcel*, durant un voyage sur mer. 1-17 sept. 1687 et achevés à Chio, le 18 sept. 1687. Mss. communiqué par M. *Fassin*, conseiller à la cour d'Aix.

7. — *Traité de Paix entre l'empereur de France et le gouvernement de la ville et royaume d'Alger*. A Toulon chez Pierre-Louis Mallard, imprimeur du Roy, de la ville, du collège et de la marine, 1689, in-4° 14 p. Signé *Marcel, Hussain*, dey et Pacha du Royaume d'Alger. Archives de la Chambre de Commerce de Marseille AA, art. 125. L'original est à la Bibl. d'Alger.

8. — Extrait d'une lettre de M. *Marcel*, commissaire de la Marine, du 8 juillet 1693 (sur l'attirail de sacrifice découvert au Mouleyrès le 2 juin 1693) avec une planche représentant ces derniers objets. Journal des Sçavans du 8 février 1694, p. 62-66.

9. — P. G. M. *In Tabellam Marmoream Arelatensem*, inter cineres et sacrificalia nuper erutam Divinationes. 4 p. in-4°, et à la fin : Arelate ex officina Claudii Mesnier, anno MDCXCIII. Bibl. Méjanes, Recueil Mss. 545. Fonds Nicolaï, carton 33, pièce 28. Bibl. d'Arles, fonds Bonnemant, vol. *Antiquités*, n° XX, avec notes de Bonnemant. Cité par Dubreuil I, 252, et par Lelong-Fontette, t. III, n° 38,176.

10. — *Wilhelmi Marcelli* Tolosani Promptuarium ecclesiasticum et civile metropolitanæ Galliarum, id est Arelates, juxta fidem archiviorum et perpetuam P. *Saxii* canonici et cartophilacis sanctæ Ecclesiæ Arelat. auctoritatem, ad illustrissimum ac reverendiss. principem Franc. *De Mailli*, S^tæ^ sedis Arel. archiep. Anno 1698. 1 vol. petit in-4°, texte encadré, de 364 p. Bibl. d'Aix Mss. 378. Copie du XVIIIe siècle, par M. Xavier du Molin, d'Arles. L'original appartenait au Mis de *Cambis Velleron*, mort en 1774. Il formait un vol. in-fol. de 152 p., dont on trouve la description dans le

Catalogue raisonné des principaux manuscrits du cabinet de M. Joseph-Louis Dominique de Cambis, marquis de Velleron. Avignon, Louis Chambeau, 1770, in-4°, 776 p. plus 4 p. pour l'avertissement, et 6 p. pour la table, p. 669-671. Bibl. d'Aix, n° 16,536, avec une lettre autographe de M. de Cambis à M. de *Méjanes*, 6 nov. 1770. Le supplément fut achevé à Avignon, le 30 juillet 1771. Le *Promptuarium* est cité par Lelong-Fontette IV. S. 7977 * et 38,155*.

Claude Terrin

1. — Mercatus Arelatensis, poema nobili *Francisco de Rebatu*, regio in Arelatensi Senescallia consiliario autore. Arelate ex typographia Francisci Mesnier, regis et urbis Typographi s. d. 34 p. in-4° (1657). Dédié aux magistrats de la Sénéchaussée, avec 8 vers français de *Terrin*, conseiller au même siège, en tête. Fonds Nicolaï, carton 133, pièce 71, avec cette note mss. « Pour Monr de Beaumont, par son très humble serviteur, Rebatu.» Voir l'original du *Mercatus*, Bibl. d'Aix, mss. 561. Une note de Rebatu nous apprend qu'il fut imprimé en avril 1657. Ibid.

2. — *La Vénus et l'obélisque d'Arles, par Monsieur Terrin*, conseiller du Roy au siège de cette ville. A Arles, chez Jacques Gaudion, marchand libraire, MDCLXXX. 1 vol. in-12. Dédicace à J.-B. *de Grignan*, coadjuteur d'Arles, Au lecteur. Ad auctorem libri Carmen, *Albertus Daugieres*, Societ. Jesu. Madrigal de M. *de Beaumont*, autre de *Brunet* D. M., Anagramme latin par J. *Séguin*, errata, en tout 24 p. n. chif. Planche in-fol. de la Vénus, M. *Ogier*, sculp. Lugd. *Entretien de Musée et de Callisthène* sur la prétendue Diane d'Arles, p. 1-92. Planche in-fol. de l'Obélisque, M. Ogier, sculp. Observations sur les proportions des Pyramides et des Obélisques, p. 93-156. *Obeliscus regi Arelatoque restitutus*, p. 157-176. Inscriptions sur l'Obélisque d'Arles, en latin, 4 p. n. chif. Bibl. d'Aix, 26218. Cité par Dubreuil, I, 252 et par Lelong-Fontette, t. III, n° 38167. Il y en a un ex. aux Archives d'Arles. Le mss. de l'Entretien de Musée et de Callisthène est au fonds Bonnemant, vol. Antiquités, n° XLVI ; le mss. des Observations sur les Pyramides à

M. (Brunet) est ibid. n° LIV, 6 f. in-4°. L'éclaircissement des doutes (texte imprimé p. 134-156) est en mss. ibid. n° LVI, 4 f. in-4°. La réponse de Brunet est ibid. n° LX, 4 f. in-8°.

3. — Lettre de Monsieur *Terrin*, conseiller du roy au siège d'Arles sur la comète à M. de P. (Prémont), 13 p. in-8° sans nom d'imprimeur (bois de Mesnier). Arles, le 1 mars 1681. Fonds Nicolaï, carton 132, pièce 38. Bibl. Méjanes, Recueil de philosophie et de mathématique, 31098, pièce 24.

4. — *Mémoire sur le théâtre d'Arles*, signé *Terrin*, 2 p. 1/2 in-4°, Mss. Fonds *Bonnemant*, vol. Antiquités, n° XXXI, analysé dans le Journal des Sçavans du 28 août 1684. Il y est fait allusion au don de la Vénus au Roi. Signalé par Lelong-Fontette, t. III, n° 38175. Cfr. *Nouvelle découverte d'un théâtre dans la ville d'Arles*, sa description et sa figure, le tout envoyé à l'auteur du Journal n° 28 août 1684, p. 297-300, Lelong-Fontette, t. III, n° 38,165.

5.— *Dissertation présentée au Roy* sur deux médailles grecques, l'une de Mausole et l'autre de Pixodarus, rois de Tarse, par M. *Terrin*, conseiller du Roy au siège d'Arles. A Paris, 1685. Extrait du Journal des Sçavans du 12 févr. 1685 (p 49-64), 3 p. non de Terrin. *Pour le R. P. Pagi* note autog. de Terrin au bas du titre. On a simplement pris la feuille du Journal, en y ajoutant la déd. au Roi et le titre s. n. d'imp., bois des Mesnier. Bibl. de Carpentras. Recueil des Médailles H², 1078, pièce 3; Fonds *Nicolaï*, carton 33, pièce 38; Fonds *Bonnemant*, vol. Médailles romaines (ce vol. est coté 118). Après avoir lu cette dissertation, *Sabatier* adressa à Terrin une épître sur l'utilité de la connaissance des médailles. Elle est la XLVII°, p. 141-143, 52 vers. Il le félicite de son succès, dans la querelle de la Vénus. La pièce 2 du Recueil cité ci-dessus de Carpentras est une dissertation (de M. Graverol) sur une pierre antique et une médaille grecque de l'empereur de Trajan. A. M. *Terrin*, conseiller du Roi, au siège d'Arles, 17 p. in-4°, s. l. n. d. (1686).

6. — *Deux lettres de Musée à Callisthène* sur les réflexions d'un censeur. Mss. (23 p.), 12 feuillets in-12 s. d. (1684 ou 1685). Le manuscrit est au Fonds *Bonnemant*, vol. Antiquités, n° XLVIII. Lelong-Fontette les cite t. III, n° 38170, sans dire si elles furent imprimées. Nous ne le pensons pas.

7. — Relation de la feste donnée par Messieurs les officiers du siège d'Arles, sur le rétablissement de la santé du Roy Louis XIV, en 1687. Dressée par M[r] *Terrin*, conseiller du Roy au même siège. Mss. de 7 p. in-fol.Copie de M. *Jean Raybaud*. Fonds *Bonnemant*, vol. 58, Relations, pièce 18. Cette relation a été publiée dans le Mercure galant de mars 1687, p. 56-66, avec quelques retouches.

8. — Discours prononcé par M. *Terrin*, conseiller du Roy au siège d'Arles sur l'installation de M. de *Barras* en la charge de lieutenant particulier en ce siège, le 15 mars 1688. A Arles, Claude Mesnier, imprimeur du Roy, du clergé et de ladite ville. 15 p. in-12. Bibl. d'Arles, Fonds *Bonnemant*, vol. 14. Discours arlésiens. Cfr. Quelques discours, plaidoyés... de M. de *Barrême*, p. 90-99, «]Pour l'installation de M. de *Barras*, qui ayant été lieutenant général, fit une absence de 20 années en des Païs étrangers et après son retour prit une autre charge au même siège. » V. ci-dessus, p. XI.

9. — Explication d'un monument antique très curieux trouvé à Arles, le second juin 1693, donnée par Monsieur *Terrin*, conseiller du Roy, vétéran au siège de cette ville, 4 p. in-fol. s. l. n. d. *Bonnemant*, vol. Antiquités, n° XXI. Fonds Nicolai, carton 33, pièce 29. Bibl. Méjanes, Recueil mss. 545. Dubreuil, I, 212 verso. Lelong-Fontette, t. III, n° 38175. Cfr. Bibl. d'Aix, Recueil mss. 852. Mémoire sur une urne sépulcrale qui renfermait des lacrimatoires, des couteaux de sacrifice et une pelle avec une inscription (1693). Copie faite, en sept. 1776, par M. de *Méjanes* sur un mss. de M. de *Séguier*, de Nimes, 5 p. in fol. Mention des 2 explications envoyées par *Marcel* à l'Académie des sciences, et des explications données par *Terrin*, *Rigord* et *Rémuzat*. (C'est la découverte du 2 juin 1693). Composé par le M[is] de *Caumont*, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, vers 1725.

10. — Relation des préparatifs faits à Arles, en 1701, pour l'entrée de nos seigneurs les princes (par *Terrin*). Autographe, 14 p. in-8°, pièce 23 du Recueil Bonnemant, *Relations*, à la Bibl. d'Arles. Il y en a une copie dans les Annales d'Arles de M. de *Nicolaï*, mss. 788 et mss. 806, Bibl. d'Aix.

11. — Explication d'un cachet antique d'agathe orientale du

cabinet de M. *Gravier* de Marseille, par M. *Terrin*, conseiller du roy en la sénéchausée d'Arles. Journal de Trévoux, juin 1702. p. 24-31 (1), avec planche (Roi parthe). (Voir n° de mai 1705, p. 886 et suiv. une note sur ce cachet expliqué aussi par M. *Rigord* de Marseille). Ce cachet avait été envoyé à *Terrin* par Laurent Gravier, mort à Marseille, le 8 janvier 1717.

12. — Dissertation sur une médaille des Macédoniens, par M. *Terrin*, conseiller du roi à la Sénéchaussée d'Arles. A Monseigneur Le Bret, premier président au Parlement d'Aix et intendant de justice, police et finances en Provence. (Lettre). Journal de Trévoux, mars 1711, article XLIII, p. 484-496. (Médaille d'Æsillas déjà expliquée par Graverol, dont Terrin complète les données.)

13. — Addition à l'explication de la médaille de Jotapé, donnée le 18 mars 1703, par M. *Terrin* de l'Académie d'Arles, à M. *Gravier*. Lettre signée *Terrin*. Cette lettre est au volume *Bonnemant*, Médailles, monnaies, 2 p. in-fol. mss., avec la date IV mars 1703, Elle est publiée dans les Mémoires de littérature du P. Desmolets, 1749, t. IV, pr. partie, p. 190-192. Bibl. d'Aix, C. 5663.

14. — Dissertation sur le dieu *Pet*, divinisé par les Egyptiens, par M. *Claude Terrin*, conseiller au siège d'Arles, et de l'Académie Royale de la même ville, à M. *Gravier*, à Marseille (Lettre), p. 48-60, avec une planche, t. I, pr. partie des Mémoires de Littérature et d'Histoire par le P. *Desmolets*, Paris, Nyon, 1749, avec priv. du Roy, in-12. (Cfr. l'Edit. de 1727-31, 11 vol. in-12). Précédée d'une lettre s. d. de M*** à M***, en lui envoyant la dissertation suivante, « estimable par le mérite de son auteur et de celui à qui

(1) C'est une lettre de *Terrin* à Gravier, qui lui en avait demandé l'explication et qui la communiqua au Journal. Suivent p. 31-34 quelques notes sur *Gravier* et *Terrin*. Il y est dit que Gravier est « connu par tous les curieux, non seulement de France mais de l'Orient. Il s'est établi à Marseille et entretient de grandes correspondances dans les grandes villes de l'Orient, où il s'est fait beaucoup d'amis par sa probité et par les honnêtetés qu'il a fait à tous les curieux, il entretient particulièrement un grand commerce dans l'Egypte d'où il tire une infinité de pièces rares. C'est par ce moyen qu'il s'est fait un cabinet qui fait un des ornements de Marseille. » Il communiquait volontiers ses raretés aux curieux. Il donna diverses médailles à M. Oudinet, garde du cabinet du roi à Versailles. Il était très apprécié pour son extrême complaisance.

elle est dédiée » mais « remarquable par la bisarerie de son sujet. » Suit une notice sur Terrin et Gravier, dont s'inspire le Dictionnaire des Hommes illustres de Provence, I, 381. Il y a une allusion à la dissertation sur le cachet d'agathe orientale. La dissertation sur le dieu Pet (Crepitus), cachet antique, est des derniers mois de la vie de Terrin, mort le 31 déc. 1710. Il y en a une copie mss. Bibl. d'Arles. Fonds Bonnemant, vol. Antiquités, n° XIX, 6 p. in-fol.

15. — **Dissertation sur une colonne antique, élevée par la ville d'Arles à l'honneur de l'empereur Constantin le grand, dédiée à Monseigneur *François de Mailly*, archevêque d'Arles, primat et prince, conseiller du roi en tous ses conseils et nommé par Sa Majesté à l'archevêché de Reims, etc... par M. *Terrin*, ancien conseiller au siège de cette ville.** Journal de Trévoux, février 1711, art. XXVI, p. 309-319. Longue analyse avec citations partielles.

L'autographe de cette dissertation... par M. *Terrin*, ancien conseiller au siège d'Arles, l'an 1703, est au Fonds Bonnemant, vol. Antiquités, n° LXXIII, 42 p. in-4°. Cité par Lelong-Fontette, t. III, n° 38175, qui renvoie à la p. 334 des Mémoires du P. *Bougerel* sur plusieurs hommes illustres de Provence, Paris. in-12, 1752.

16. — Lettre à M. de *Barras* et observations sur les rangs de rames, par *Terrin*, mss. 10 p. in-4° s. d. Fonds *Bonnemant*, vol. Antiquités n° LXXIX. La réponse de M. de *Barras*, 33 p. in-folio. mss., datée de Marseille, 9 sept. 1701, est sous le n° LXXXI.

17. — Observations sur les Annales de Provence de Denys Faucher, religieux de Lérins (par *Terrin*). Bibl. d'Aix, mss. 536, in-fol., copie de M. de Nicolaï, XVIIIme siècle, p. 144-183, (avec cette note à la fin : Icy finissent les notes de M. Terrin, dans son manuscrit). Ce sont des notes historiques sur le texte de Faucher, avec des dessins de médailles et d'inscriptions. Le mss. 536 est un petit in-folio mince, relié en veau plein, tranches rouges Dubreuil qui l'indique, I, 55, comme se trouvant à Arles, au cabinet de M. de Méjanes, ne dit pas si c'est une copie ou l'original. Il y a une copie de Fauchier, texte, trad. et observations de Terrin, Fonds *Bonnemant*, vol. 11. *Lelong-Fontette* (III, 38.046) cite les Annales Provinciæ libri quinque, auctore *Dionysio Faucherio*

monaco Lerinensi, mss. de la bibl. du marquis d'Aubaïs, et il ajoute : « Dans une copie qui est dans la bibl. de M. de *Nicolay*, à Arles, il y a des observations manuscrites de la main de M. *Terrin*, antiquaire de réputation du dernier siècle. Où est cet exemplaire ? L'exemplaire de la Bibl. d'Aix est une simple copie.

18. — Les Annales de Provence écrites par *Denys Faucher*, religieux de Lérins, traduites en françois et enrichies d'observations curieuses par M. *Terrin*, ancien conseiller au siège d'Arles. Mss. 536, p. 184-210. « Ici finit la copie du manuscrit de M. Terrin, et il n'a traduit que le premier livre des Annales de D. Denys Faucher, moine de Lérins. » Copie de M. de Nicolaï. Nous ne savons où est l'original. Le texte latin occupe les 142 premières pages du mss. Il y a 5 livres et diverses pièces. On sait que leur authenticité est fort contestée. V. Lelong Fontette, t. III, p. 547, n° 38.046. L'original était, en 1789, à Nimes, au cabinet de M. d'Aubaïs (Dubreuil, I, 55) ; depuis qu'est-il devenu ? Le marquis d'Aubaïs le tenait de M. *Raybaud*, avocat d'Arles, à qui *Terrin* l'avait remis, selon *Bougerel*, Hommes illustres, p. 332.

Nous indiquons les 11 ouvrages suivants (n°s 19-29 inclus), d'après *Bougerel*, qui donne la liste des ouvrages de *Terrin*, op. cit. p. 334-338. Nous ne les connaissons pas autrement.

19. — Lettres de M. *Terrin* à M. de Barras, sur les rames des galères des anciens avec la réponse de M. de Barras. Cfr. n° 16.

20. — Dissertation sur deux médaillons grecs de M. Charles Patin (mort en 1693).

21. — Lettre à M. *Rigord*, commissaire de la marine, sur l'amianthe ou les toiles incombustibles.

22. — Lettre à M. de *Beauchamps*, gentilhomme d'Avignon, sur une médaille de la maison du marquis de Montbrun.

23. — Dissertation sur l'épitaphe de *Mémorius*, gouverneur de la Mauritanie Tingitane.

24. — Explication d'une grande inscription antique, trouvée à Trinquetaille, faubourg d'Arles, en 1695. Lelong-Fontette, n° 38.175, renvoie simplement à Bougerel.

25. — Épître en vers françois sur l'utilité des médailles, à M. de *Sabatier*, académicien d'Arles. N'y a-t-il pas confusion avec l'épître de Sabatier à Terrin sur ce sujet, dans les Epîtres morales ?

26. — Eloges en prose latine pour une galerie, sur les portraits de trente illustres de ce siècle et du précédent.

27. — Discours prononcés au siège d'Arles: I. pour l'installation de M. de Servanes en la charge de lieutenant criminel (probablement en 1675); II. Sur l'installation de M. Sabatier en la charge de conseiller du même siège, sans date également.

28. — Inscription pour une statue équestre de Louis XIV. Devise sur l'abjuration des Huguenots en France, un madrigal et des devises avec leur explication en vers françois sur la Vénus d'Arles.

29. — Inscriptions françoises à la louange du roi, pour mettre au piédestal de l'obélisque, au nom de l'Académie royale d'Arles. L'existence de cet ouvrage est, pour nous, très problématique.

30. — Observations de M. *Terrin* sur une statue de marbre antique, dans le Recueil de M. de Graveson, mss, 583, Bibl. de Carpentras, p. 299-303. Il s'agit du *Mithra* trouvé, en 1598, à l'emplacement du cirque, acheté par Graveson, puis, en 1723, acquis par les consuls et conservé actuellement au Musée d'Arles. M. de Graveson songeait à le réparer, en y ajoutant une tête et des pieds.. Terrin partageait cette idée.

31. — Dans le mss. 435, Bibl. de Carpentras, t. I, il y a deux lettres de Terrin à Mazaugues, l'une du 16 juillet 1696, l'autre du 12 mars 1697. Cette dernière contient la liste des œuvres de Terrin, qui se préoccupait de les publier et qui a été citée en abrégé par *Bougerel*, Hommes illustres. Notice sur *Terrin*.

Nicolas Chorier

1. — *De l'Estat politique de la Province de Dauphiné* par Nicolas Chorier, advocat au Parlement de Grenoble. (Marque : Ardet amans spe nixa fides). A Grenoble, chez R. Philippes, imprimeur et marchand libraire, à la place Saint-André et à la



Grenette, aux trois vertus, MDCLXXI. Avec permission. Dédié au duc de Lesdiguières, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en Dauphiné, 4 vol. in-12. T. I, 357 p. En tête indication des sources ; t. II, 397 p. texte, sonnets par Fr. Bonniel et madrigal par Alluys ; t. III, 695 p. sans les p. lim. et les tables ; t. IV, Supplément à l'estat politique du pays de Dauphiné, de Nicolas Chorier, par lequel plusieurs choses importantes sont rectifiése, adjoutées, retranchées par luy-mesme. A Grenoble, chez R. Philippes, imprimeur et libraire, à la place Saint-André, MDCLXXII. Avec permission. 360 p. sans les pièces liminaires. En tête ad *Franc. Duguæum* regi ab interioribus consiliis virum clarissimum, Indignatio Nicolaï Choreri, vers, 14 p. n. chif., Bibl. d'Aix, D. 3416 : Cité par Lelong Fontette, t. III, n° 37.935.

2. — *Histoire générale de Dauphiné*, depuis l'an M. de N. S. jusques à nos jours, par Nicolas Chorier, avocat au Parlement du Dauphiné. A Lyon, chez Jean Thioly, rue Mercière, à la Palme, MDCLXXII. Avec privilège du roi, 768 p. in-fol. avec 12 p. en tête, pour titre, dédicace, avert. et pièces lim., et 12 p. de table à la fin. Dédié au card. de *Bullion*, grand aumônier de France. Parmi les pièces lim., sonnet par François Bonniel, prieur de Treffort ; sonnet par Le Pays, chevalier des ordres de Saint-Maurice et Saint-Lazare ; sonnet par Alluys, avocat au Parlement de Grenoble; sonnet par Louis Moréri, P. D. E. T. ; madrigal italien par le même ; madrigal par T. de Lorme. Cité par Lelong-Fontette, t. III, n° 37.933. Bibl. d'Aix, G. 1832.

3. — *Histoire généalogique de la maison de Sassenage*, branche des anciens comtes de Lyon et de Forests, par Nicolas Chorier, advocat au Parlement du Dauphiné, à Lyon, chez Jean Thioly, marchand libraire en rue Mercière, à la Palme, MDCLXXII avec permission, 86 p. in-fol. à la suite du II° volume de l'Histoire du Dauphiné (ci-dessus), plus 10 p. en tête, pour titre, dédicace à M. de Boissieu, pr. prés. en la chambre des comptes de Dauphiné et additions. 2 p. à la fin, pour priv. et errata de l'Histoire du Dauphiné. Le priv. est du 30 sept. 1661, pour 15 ans, le même que pour le premier volume. Achevé d'imprimer pour la première

fois, le 25 mars 1672. Lelong-Fontette, t. III, n° 44.069. Bibl. d'Aix, G. 1832.

4. — *Histoire générale de Dauphiné*, par Nicolas Chorier. A Grenoble, chez Philippes Charvys, libraire et imprimeur ordinaire du roy, MDCLXI. Avec privilège de Sa Majesté, in-fol. t. I. 874 p. plus 34 p. n. chif. en tête, pour titre, déd. à M. de Lionne, avert. et p. lim., et 63 p., à la fin, pour table, 2 p. d'*errata*. Le priv. est accordé à Nicolas Chorier, avocat au Parlement de Grenoble, pour 15 ans, le 30 sept. 1661. Achevé d'imprimer le premier volume et pour la première fois, ce 10 décembre 1661. Pièces. lim., sonnet de François Bonniel ; ode latine du P. Claude Gratte S. J.; ode latine du P. Menestrier S. J.; vers latins de Fr. Bonniel; 2 sonnets du P. Cl. Trillard S. J.; sonnet d'Alphonse de Simiane de la Coste, abbé de Saint-Firmin; madrigal d'Ant. Bonniel de Catilhon, avocat général en la chambre des comptes du Dauphiné; sonnet de Pellisson; madrigal d'Allard; sonnet de Nantes; autre de T. de Lorme ; autre d'Estienne Le Roux, conseiller au Parlement de Grenoble. Bibl. d'Aix, G. 1832. Lelong-Fontette, t. III, n° 37.933.

5. — *La jurisprudence du célèbre conseiller et jurisconsulte Guy Pape dans ses décisions*. Avec plusieurs remarques importantes, dans lesquelles sont, entre autres, employés plus de sept cents arrêts du Parlement de Grenoble, par *Nicolas Chorier*, Lyon, Certe, 1692, in-4° ; 2° édition, Grenoble et Paris, in-4°, 1769. C'est le meilleur ouvrage de Chorier.

6. — Le détail de toutes les œuvres de *Chorier* est fort long. Nous avons cité les principales. V. la Bibliothèque du Dauphiné de *Guy-Allard*, p. 71-183 ; la Bibliothèque historique de Lelong-Fontette. Sur la vie et les œuvres de *Nicolas Chorier* (1612-1692), il faut étudier les Mélanges biographiques et bibliographiques relatifs à l'histoire littéraire du Dauphiné par MM. *Colomb de Batines* et *Jules Ollivier*, Valence et Paris 1837, in-8°, t. I, p. 1-50 où l'on trouvera dans la notice par M. *Jules Ollivier*, les détails les plus précis, dans XV articles. Chorier naquit à Vienne, en 1609, et mourut à Grenoble, le 14 août 1692.

Gaspard de Romieu

La Diane d'Arles donnée au roi. Traduction en 72 vers français (par le chevalier de *Romieu*) de la pièce du P. *Daugières*, Diana Arelatensis regi (1683). Texte et traduction, 4 p. pet. in-fol. Bibl. d'Aix, mss. 545 et Bibl. d'Arles, Fonds *Bonnemant*, vol. Antiquités, n° LIV, s. d.

Le chevalier Charles-Joseph de Romieu

1. — Oraison funèbre de *François-Adhémar de Monteil de Grignan,* archevêque d'Arles, prononcée le 20 mai 1689, dans une assemblée de l'Académie royale d'Arles, par M. *Joseph-Charles de Romieu,* membre de ladite Académie. Mss. Copie de Jean Raybaud, 20 p. in-4°. Bibl. Méjanes, Recueil C. 3295, Discours prononcés à Arles ; Bibl. d'Arles, Fonds Bonnemant, vol, 14, Discours arlésiens, 9 p. in-4° de l'écriture de Bonnemant ; Fonds Nicolaï, carton 52.

2. — Discours chrétien du respect dans les églises (composé à l'occasion d'une lettre de M. *Lebret,* premier président du Parlement de Provence (mort en 1710) aux consuls d'Arles, sur ce sujet, par le chevalier de *Romieu*, 1 p. non chiffrée, qui explique l'occasion de ce discours, puis 9 p. in-8°, sans date et sans nom d'imprimeur. Bibl. Méjanes, Recueil C. 3295 ; Bibl. d'Arles, Fonds *Bonnemant*, vol. 14. Discours arlésiens.

3. — Eloge funèbre de *Monseigneur* (le Dauphin Louis), par L. C. D. R. (le chevalier de *Romieu*). A Marseille, chez la veuve de Henry Brebion, imprimeur du roy, de Mgr l'Evêque, du clergé, de la ville, 1711, 25 p. in-4°. Bibl. Méjanes, Recueil C. 3295 ; Bibl. d'Arles, Fonds *Bonnemant*, vol. 14. Discours arlésiens, n° 8. Indiqué par *Reboul*, Anonymes, pseudonymes, etc., de Provence, in-8°, 1879, Suppl. n° 96-I. Bibl. Nat. Q. 379.

4. — Eloge funèbre de Mgr le duc de *Vendosme* par L. C. D. R. (chevalier de *Romieu*). A Marseille, de l'imprimerie du roy et de la ville, au nom de Jésus, 36 p. in-4° s. d. (Le duc de *Vendôme*,

gouverneur de Provence, mourut le 11 juin 1712). Bibl. Méjanes, Recueil, C. 3295; Bibl. d'Arles, *Bonnemant*, vol. 14, Discours arlésiens, n° 10. Indiqué par Dubreuil 11, 190 verso, et Reboul, op. cit. supp. n° 96-II.

5. — Lettre d'un bénéficier de l'Eglise d'Arles à un de ses amis, sur la mort de M. l'abbé *de Boche*, sacristain de la même église d'Arles, ce 25 août 1721, 7 p. in-4° sans nom d'imprimeur, mais sorti des presses de Mesnier. Il y en eut 4 éditions (1) celle-ci est la troisième (par le chevalier de *Romieu*). Elle fut condamnée par Mgr de *Forbin-Janson*. V. Mandement de Monseigneur l'archevêque d'Arles (1 avril 1722) portant condamnation de quelques libellés diffamatoires. Bibl. Nat. Ld⁴, 1301 +; Bibl. d'Aix, Rec. 28255 et Bibl. de M. Arbaud.

Elle se trouve Archives des B.-du-Rh. Fonds Nicolaï, carton 207, pièce 55 et Bibl. Nat. Ld⁴, 1289.

6.— Huit vers composés par le chevalier de *Romieu* après avoir lu le poème de *Louis Racine* sur la Grâce, s. d. (1722). Mss. Feuille volante, Fonds Nicolaï, carton 135, pièce 43. Cité par Bougerel, mss. de M. Arbaud, notice XLVII. Cfr. Fonds Nicolaï 135, pièce 103, 12 vers à Racine sur ce même poème, sans nom d'auteur : on lui reproche d'être janséniste. Le poème de la Grâce parut en 1722, in-12, et *Louis Racine* habitait alors Marseille, où il était inspecteur général des fermes de Provence.

Ces huit vers furent imprimés dans un Mercure, dont *Bonnemant* a recueilli la page, vol. Singularités historiques p. 168. Elle débute par ces mots : Epigramme de M. le chevalier de *Romieu* sur Messieurs *Racine* père et fils, envoyée par l'auteur à M. Racine durant

(1) Voir la 4° sous ce titre : Lettre à Mgr l'Archevêque d'Arles, 8 p. in-4°, s. l. n. d. Fonds Bonnemant, Archevêques, t. 2, p. 313 et sqq., pièce 59. Mgr de Janson dans son mandement du 1 avril 1722 donne le titre des deux premières éditions : 1° Lettre du chevalier ***, écrite d'Arles à M. Brunet, docteur en Sorbonne, sur la mort de M. de Boche, sacristain en dignité, dans S.-Trophime; 2° Lettre d'un bénéficier de l'Eglise d'Arles à un magistrat sur la mort de M. de Boche. Il courut des copies mss. de la première ; nous n'avons pas rencontré d'exemplaire ni de la première ni de la seconde édition. L'abbé de Boche avait accepté la bulle au Synode d'Arles, en 1714, puis retracté son acceptation. Cfr. le Mandement ci-dessus, passim.

son séjour en Provence. Epigr., puis : « M. le chevalier de *Romieu* a composé plusieurs ouvrages en prose et en vers qui mériteroient de voir le jour.» Mercure de 1722, probablement.

7. — *Le Porte-Feuille du chr. de R**** premier caier. De ce qu'il y a de remarquable à Arles... A Arles, chez Gaspard Mesnier, imprimeur du Roy, de Monseigneur l'Archevêque et de la ville, 1726, in-4°, 64 p., plus 10 autres pages à la fin. Approuvé, 5 oct. 1726, Chalamont, proc. du Roy. Fonds Nicolaï, carton 33, pièce 11 et Fonds *Bonnemant* à la Bibl. d'Arles.

7 *bis*. — Porte-Feuille du chevalier de *Romieu*, second cahier, Littérature. Manuscrit original, petit in-4°, 36 ff. n. chif., avec cette note de *Bonnemant*: « Ce manuscrit, qui est original, n'a jamais été imprimé. Enseveli dans la poussière du cabinet de M. de *Ledenon*, petit neveu du chevalier de Romieu, il m'a été donné, ce 22 février 1789, par le même M. de Ledenon. *Bonnemant*, prêtre, promoteur du diocèse.» La préface de l'auteur indique qu'il était dans l'intention de le faire imprimer. Bibl. d'Arles, Fonds *Bonnemant*.

8. — Discours prononcé le 23 avril 1727 à l'Académie de Marseille, par le chevalier de *Romieu*, le jour de sa réception. Recueil de l'Académie de Marseille, 1727, p. 101-108.

9. — Relation de ce qui s'est passé à Arles à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin. (Pas d'autre titre, que ce titre de départ en haut de la p. 1). 28 p. in-4°. Au bas de la p. 28, à Arles, de l'imprimerie de Gaspard Mesnier, 1729. (p. 4-8. Prière, à Dieu, pour obtenir l'heureux accouchement de la reine, et la naissance d'un Dauphin, avec la lettre qui accompagnait cette pièce envoyée à M. Lebret premier président, par L. C. D. R. le 15 août 1729). P. 9-10. Actions de grâces pour la naissance de Monseigneur le Dauphin. Puis suit le récit. La Prière à Dieu avait déjà été publiée. Le tout par le chevalier de *Romieu*. Bibl. d'Arles, Fonds Bonnemant, vol. 58, Relations des différents événements curieux qui sont arrivés à Arles, pièce 30. Voir le Mandement de Monseigneur l'archevêque d'Arles pour remercier Dieu de la naissance de Monseigneur le Dauphin. A Arles, chez Gaspard Mesnier, imprimeur

du Roy, de Monseigneur l'archevêque, du clergé et de la ville, 1729. 8 p. in-4° (29 sept. 1729). Bibl. d'Arles, Fonds *Bonnemant*, vol. 58, Relations, pièce 31 et Fonds *Nicolaï*, carton 51, pièce 12.

10. — Recueil au sujet du procès de *La Cadière*, 12 p. in-12 s. l. n. d. (Une lettre de R. et des vers). Fonds *Nicolaï*, carton 133, pièce 18. A la fin : Ouvrages faits en divers temps depuis l'affaire de *La Cadière* par M. le chev. de R. Sur la couverture, non imprimée, note à la main : Pour M. *de Ventabren*, puis : « Le 1er oct. 1731, M. le chev. de *Romieu* m'a fait présent de ce petit livre.» Sur la couverture encore, à la fin, il y a une pièce imp. et fixée par une épingle, qui se termine ainsi :

« ... Je dis comme une chose sûre
Que dans ce démêlé confus,
C'est l'imprimeur qui gagnera le plus. »

Il y en a les p. 7-12 dans le Rec. *Bonnemant*, Singularités historiques, p. 163-168, Bibl. d'Arles.

11. — En 1731, *Don Carlos*, infant d'Espagne, devait passer à Arles. Le chevalier de *Romieu* fit 6 vers pour mettre sur la porte du logement de ce prince. Les voir Bibl. d'Aix, *Annales d'Arles*, mss. 788 et 806, à l'année 1731.

12. — Sur les désordres de Paris, épigramme de M. le *commandeur de Romieu*, d'Arles, ancien officier de galère, 9 vers mss. Fonds *Bonnemant*, vol. 58, Relations, pièce 28, à la fin, au verso de la p. 11, sous une bande de papier. Cfr. une copie mss., Fonds *Nicolaï*, carton 135, pièce 92. Cette pièce est citée (p. 3) dans un mandement de Mgr *de Forbin-Janson*, 5 septembre 1732. Arles, Mesnier, 1732, 5 p. in-fol. Fonds Bonnemant, Archevêché, t. III, pièce 159. Réimprimé de nos jours, en 16 p. in-12, Avignon, Séguin. V. Archives d'Arles. Eglise GG. Recueil des mandements de Mgr de Forbin-Janson. Bibl. Nat. Ld⁴, 1825.

13. — Trois épigrammes de M. le *commandeur de Romieu*, d'Arles, ancien officier de galère. La première en français sur les désordres de Paris (citée ci-dessus). La seconde en latin : *Ad Theses DD. Jacobo de Forbin de Janson arch. Arel. dicatas* 2 distiques. La troisième : *Ad scutum DD. Archiepiscopi nostri Jacobi ubi tres videntur leonum facies*, 1 distique. Imprimé sur

une feuille in-4°, une seule page, Fonds *Nicolaï*, carton 133, pièce 10.

14. — *Lettre du chevalier de Romieu* à un de ses amis sur l'exil de Mgr de Janson, 1732. Fonds *Bonnemant*, vol. Archevêché, t. I p. 400, 1 p. avec cette note de Bonnemant : « M. le chevalier de *Romieu*, autrefois ennemi de la doctrine et de la personne du prélat, qui avoit même composé des vers contre lui, fut presque le seul dans cette occasion qui osa faire l'apologie de M. de *Janson*, flatté peut-être de voir des vers de sa composition rapportés dans le mandement. M. de *Romieu* écrivit donc une lettre apologétique à un de ses amis, et eut soin d'en répandre beaucoup de copies, sur une desquelles j'ai fait celle-ci. » Il nous a été impossible de mettre la main sur une de ces copies, sans doute manuscrites, car *Mesnier* n'osa pas les imprimer, de peur de la cour. Il avait été condamné à l'exil pour avoir imprimé le mandement de Mgr de Forbin-Janson, cité ci-dessus, n° 12.

15. — Epigramme de quatre vers provençaux sur les Oratoriens et les Jésuites, par le chevalier *Charles-Joseph de Romieu*, p. 298 du vol. 45. Fonds *Bonnemant*. Adversaria subsecsiva, Mélanges rassemblés à mes heures perdues, 1771. Mss. Bibl. d'Arles.

16. — Prière à Dieu pour obtenir la sérénité de l'air. 3 p. in-4°, une page blanche, puis : Actions de grâces pour la cessation de la pluie, 1 p. puis une page. Le tout forme une brochure de 8 p. s. l. n. d. Au bas de la 3e p., 8 vers mss. à la louange de M. d'*Arquier*, 1733. Fonds *Nicolaï*, carton 132, pièce 6. Sur la couverture, on lit : « M. de *Ventabren Quiqueran*. Le 28 novembre 1732, le chr *Charles-Joseph de Romieu*, *l'aîné, me l'a donné.* » Il y est fait allusion à la peste qui n'a pas corrigé les Arlésiens. Au verso de la p. 1. on lit ces vers mss. (de la main de M. de *Ventabren*), avec la date de 1733 :

« Certaine dame de Crémone
Dansant un jour avec Villars,
Luy disoit : Favori de Mars,
Quel âge a votre illustre personne ?
Madame, dit ce conquérant,
Dans quelques jours j'aurai Milan. »

17. — *Au roy Stanislas sur sa seconde proclamation*, ode de 7 strophes de 4 vers fr., et un distique latin. Imprimé sur une

feuille in-4°, 2 p. s. l. n. d. Au dos de la 4° p. blanche, on lit, de la main de M. de *Ventabren*: « Le chevalier de *Romieu*, l'aîné, le 4 octobre 1733.» Fonds *Nicolaï*, carton 131, pièce 145.

18. — Ode à Mgr de *Forbin-Janson*, mss. de 4 p. in-fol. avec les armes de l'archevêque dessinées en tête à la plume, s. d. (pièce antijanséniste) peut-être du *chevalier de Romieu, mais c'est douteux*. Fonds *Nicolaï*, carton 52, pièce 16.

19. — Prière à Dieu pour le Roy, placard in-4° (prose et vers) par L. C. D. R. (*chevalier de Romieu*), 1 p. in-fol. s. l. n. d. Fonds *Bonnemant*, vol. 45, p. 452. V. ci-dessus, n° 9.

20. — Eloge du maréchal duc de *Villars* (mort le 14 juin 1734), (Louis Hector), Ode par le chevalier de *Romieu*. Indiqué par *Dubreuil*, II, 194 verso. Nous ne l'avons pas vu.

21. — Relation des tremblements de terre arrivez en la ville d'Arles en l'année 1725 et autres suivantes (envoyée à Messieurs de l'Académie royale des Belles-Lettres à Marseille, par M. le chevalier de *Romieu*, leur associé (de 1725 à 1734, 2 sept.), mss. in-f. 11 fol. en y comprenant la couverture qui manque. f. 1-5. Relation f. 6, lettre de M. de *Romieu* à M. de la *Visclède*, accompagnan l'envoi, Arles, ce 4 juin 1727, avec la réponse de M. de la *Visclède* au nom de l'Académie s. d.; puis fol. 7-11, relation d'autres tremblements de terre en 1727-28-29-30-34, le dernier du 2 sept. Est-ce un autographe ou une copie? Bibl. d'Arles, Fonds *Bonnemant*, vol. 58 Relations, pièce 28. Voir le Journal de Verdun, août 172, p. 144, sur le tremblement de terre à Arles, en mai 1727.

22. — M. *Lautard*, Histoire de l'Académie de Marseille, dans le catalogue des Membres et des Associés, consacre cette note à M. de *Romieu* et à ses œuvres : « M. le chevalier de *Roumieu*, associé. Relation du tremblement de terre éprouvé à Arles en 1727; Marseille, ode 1728; *Discours sur les bienfaits accordés par le roi à l'Académie de Marseille*; Recherches sur les antiquités d'Arles. » t. II, p. 312-313. Il cite également son discours de réception, dans le corps du récit. Nous n'avons rencontré ni l'Ode sur Marseille, ni le Discours sur les bienfaits accordés par le roi.

25. — Piganiol de la Force, dans la *Nouvelle description de la France*, t. V, contenant la Provence, 3ᵉ édition. Paris, in-12, 1753, cite p. 216-220, les inscriptions latines de l'obélisque d'Arles, avec leur traduction française, et ajoute : « M. de *Romieu*, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de qui est la traduction des inscriptions latines qu'on vient de lire, s'excuse de n'avoir pas pu rendre par sa traduction toute la force de cette latinité ; mais en cela il se trompe, car il l'a rendue d'une manière si naturelle et si élégante, qu'on la prendroit plutôt pour un original que pour une traduction. « Elle est citée *Porte-Feuille*, p. 39-41. *Piganiol* connaissait cet ouvrage, car il y renvoie à plusieurs reprises, spécialement en marge de la p. 227, à propos du trait fameux d'éloquence de M. de Beaujeu à Nimes.

François Peilhe

1. — Discours sur les Antiquités et amphithéâtre d'Arles, tiré des manuscrits de noble Lantelme de Romieu et de Monsieur le conseiller Terrin, l'an 1715 (on a changé 5 en 6, on a corrigé 1716) par *F. P.* antiquaire d'Arles (*Peilhe*) 3 p. in-fol. sans nom d'imprimeur, Bibl. d'Aix, mss. 515. Sur *François Peilhe*, voir une note très succincte dans le mss. 1060, 2ᵉ partie, p. 48, Ibid.

2. — Poème à la gloire d'un arc de triomphe et un mausolée antique des Romains que l'on voit à Saint-Remy ville de Provence, 3 p. in-4ᵒ s. l. n. d., 62 vers signés : F. *Peilhe d'Arles antiquaire.* Avec une mauvaise gravure datée de 1718, dédiée à *Joseph-Marie Suarez* prévôt d'Avignon, par N. *Labbé Borgundus*. Romæ MDCXXX. Avant la planche CLXX, représentant les monuments de Saint-Remy, Portefeuille *Saint-Vincens*, Bibl. d'Aix.

3. — Description des Antiquitez de la ville de Saint-Remy, tiré de plusieurs sçavans escrivains de l'Antiquité, dédié à Messieurs les consuls de Saint-Remy, l'an 1718, par *François Peilhe d'Arles Antiquaire*, 3 p. in-4ᵒ s. l. n. d. d'impression. Bois des *Mesnier* d'Arles. A la fin du mss. 536, Bibl. d'Aix. A la 4ᵉ page blanche, on lit : « Antiquités de la ville de Saint-Remy. Pour M. *Sabatier* archivaire et secrétaire de la communauté de la ville d'Arles, 1719. »

4. — Description des Antiquitez de la ville de Saint-Remy. Tiré de plusieurs sçavans écrivains de l'antiquité à Messieurs nobles *Guillaume de Piquet*, *J. François Francony* avocat en la cour, *Guillaume Granier*, et *Charles Honorat*, bourgeois, consuls, gouverneurs de la ville d'Arles, lieutenans généraux de police, seigneurs de Trinquetaille. Par *François Peilhe* antiquaire et commissaire au sujet de la contagion de la parroisse de Saint-Lucien l'an MDCCXXI, 3 p. in fol. (même texte qu'en 1718) avec des notes à la main et une planche gravée représentant ces monuments : dédiée à *Joseph-Marie Suarez*, prévôt d'Avignon, par N. *Labbé Borgundus*, Romæ MDCXX (V. ci-dessus, n° 2) et les armoiries de Suarez, à l'angle droit ; le tout suivi de 4 dessins à la plume représentant les bas-reliefs des monuments de Saint-Rémy. Bibl. d'Aix, Mss. 536, à la fin.

5. — Abrégé de l'histoire de l'ancienne ville d'Arles... (dédié aux consuls) par *François Peilhe* d'Arles, antiquaire, MDCCXX, 3 p. in-f. s. n. d'imp. (Mesnier). « Cet abrégé est tiré des ouvrages de M. *de Romieu*, de M. *Gilles Duport*, de M. *Terrin*, de M. *de Saxy*, de M. *Bovis*, de M. *Marcel*, du P. *Guis* de l'Oratoire, de M. *Séguin*, et autres autheurs qui ont écrit l'histoire d'Arles » Bibl. d'Aix, mss. 545 ; Bibl. d'Arles Fonds *Bonnemant*, Arles, Histoire civile.

6. — Abrégé de l'histoire du royaume d'Arles (dédié aux consuls) par *F. Peilhe* d'Arles, antiquaire, l'an MDCCXXI 4 p. in-fol. sans nom d'imprimeur, mais de Mesnier. A la fin, on lit : « Voyés le dictionnaire de *Morery*, *Sabastian Munster*, le sieur *Gilles Du Port*, le sieur *Bovis*, l'*Ulysse François* par le sieur *Coulon* et autres autheurs. » Bibl. d'Aix mss. 545 ; Recueil 27,148 (1721) et Bibl. d'Arles, Fonds *Bonnemant* vol. Arles. Histoire civile.

7. — Description d'un ancien Théâtre que l'on voit dans la ville d'Arles en Provence (dédié aux consuls), sans nom et sans date, par *Peilhe*, 1722, 3 p. in-fol. « Tiré des manuscrits de M. *Amat* seigneur de *Graveson* et de M. *Terrin*, du livre des Antiquités d'Arles par M. *Séguin* et des cinquante exemples méthodiques du sieur B. *Pielat*. » Bibl. d'Aix, mss. 545 et Bibl. d'Arles, Fonds *Bonnemant*, vol. Antiquités, n° XXXIII.

8. — Recueil de différentes médailles antiques, frapés dans l'ancienne ville d'Arles en Provence, lesquelles prouvent que cette ville a été autre fois la résidence de plusieurs empereurs (dédié aux consuls) par *François Peilhe* d'Arles, antiquaire, 1723, 4 p. in-fol. Bibl. d'Aix, mss. 515. Cité par Dubreuil 11,149. La Médaille d'Avitus (la 22me) en or, rarissime, a appartenu à M. Amat de Graveson « très curieux et sçavant antiquaire » alors au cabinet de M. Lebret, pr. prés.— Bibl. d'Arles, Fonds *Bonnemant*, vol. *Médailles*, *Monnaies*.

9. — Discour sur une inscription antique trouvée dans les Champs-Elizées de l'ancienne ville d'Arles en Provence, que l'on voit dans le cabinet de Monseigneur Lebret, premier président et intendant de Provence, à Messire Henry de Thomassin, seigneur de Mazaugues, président au Parlement de Provence. Par *François Peilhe*, d'Arles, antiquaire, l'an 1724, 3 p. in-4°. Bibl. d'Aix, mss. 545 ; Fonds *Bonnemant*, vol. Antiquités n° XXIII, avec des notes et un portrait du P. Ant. Périer, 1685. Sur le P. *Périer* et son cabinet d'antiquités, voir une lettre du P. Ménestrier, Journal des Sçavans, 5 sept. 1701, p. 413 et sqq. Le P. *Fabre*, minime, en donna une interprétation ainsi que *Terrin* « universel dans la science des antiquités » mais il n'y eut rien de décidé et le doute reste permis. Indiqué par Dubreuil I, 252, Lelong-Fontette, t. IV, n° 38,176, supplément. Ce fut M. J.-B. de Grignan qui provoqua cet examen, au rapport de *Peilhe*.

10. — Description d'un ancien cimetière des Payens nommé Champs Elizée ou Eliziens, que l'on voit à Arles en Provence (dédié aux consuls, par *François Peilhe* d'Arles antiquaire, l'an 1724) 4 p. in-f., sans nom d'imprimeur. Bibl. d'Aix mss. 545 et Bibl. d'Arles, Fonds *Bonnemant*, vol. Antiquités n° LXXXIII.

11. — Relation véritable de ce qui s'est passé de remarquable dans la ville d'Arles pendant la peste de 1720 (et 1721) présentée par un citoyen de cette ville, témoin oculaire. A Arles, chez Gaspard Mesnier, imprimeur du roy, de Monseigneur l'Archevêque et de la ville, 1724, in-4°, 25 p. Cité par *Reboul*, Anonymes de Provence, supp. n° 48. En tête, pièce de vers de la gloire de Messire *Guillaume de Piquet*, chevalier, marquis de Méjanes. Dédicace au même, signée : *François Peilhe, d'Arles, antiquaire*

et commissaire durant la contagion de la paroisse Saint-Lucien. Suit la relation jusqu'à la p. 19 inclus., puis 2 p. vers à la louange de M. de *Piquet*. Bibl. d'Arles, Fonds *Bonnemant*, vol. Relations pièce 27 : cité par Dubreuil II, 33. V. dans le Mercure de fév. 1722 un abrégé de cette relation.

12. — Description de l'amphithéâtre ou des arênes de l'ancienne ville d'Arles en Provence (dédié aux consuls) par *François Peilhe* d'Arles antiquaire, l'an 1725, 4 p. in-fol., sans nom d'imprimeur, cité par Dubreuil I, 252 v. (on a écrit au crayon rouge, après le nom de Peilhe : obiit, le 26 juin 1726. Bibl. d'Aix, mss. 545 ; Bibl. d'Arles, Fonds *Bonnemant*, vol. Antiquités, pièce XXIV : indiqué par Lelong-Fontette, t. III, n° 38,164.

13. — Recueil de différentes inscriptions antiques gravées sur des tombeaux, sur des mausolées et sur des colonnes miliaires que l'on voit dans l'ancienne ville d'Arles. Dédié aux consuls, par *François Peilhe*, antiquaire, l'an 1726, 4 p. in-fol. s. n. d'imprimeur. Bibl. d'Arles, Fonds *Bonnemant*, vol. Antiquités, n° XII.

Ignace Amat de Graveson

1. — Dissertation sur une inscription trouvée à Arles, en 1693 (2 juin), par M. de Graveson. Cahier de 11 p. in-4°, de l'écriture de M. de Nicolaï. Archives des B.-du-Rh., Fonds Nicolaï, carton 33, pièce 30. Copié sur une copie insérée dans un *Recueil d'Antiquités de la ville d'Arles*, qui de la Bibl. de M. Jean Raybaud d'Arles a dû passer dans celle de M. de Méjanes, aujourd'hui Bibl. de la ville d'Aix. Elle est aussi dans le volume suivant.

2. — Dissertations sur plusieurs choses antiques du cabinet de M. Amat de Graveson, avec des remarques historiques sur ses médailles. Arles, 1714. Très gr. in-fol. de 439 p. rel. v. Mss. 58 Bibl. de Carpentras. M. Lambert, dans le Catalogue t. I, p. 395-397, en donne une analyse exacte. La dissertation, en forme de lettre à Fléchier, sur le *Mithra*, trouvé en 1598, est p. 294-298. y a en dehors des dissertations de Graveson, des pièces de Terri

Marcel, Lebon, premier président de la Cour des Comptes de Montpellier, et de M. de Mazaugues.

Pierre d'Arbaud

Il a composé une Epître où il donne les motifs de sa conversion, en 1684, (V. le Journal des Sçavans du 16 fév. 1686, p. 206), mais elle est perdue. Le Registre de l'Académie contient un madrigal de lui, en l'honneur de M. de Grille, août 1677, fol. 162, cité ci-dessus, t. II, p. 38-39. Le 12 mai 1683, il prononça un discours en présence des délégués de l'Académie de Nimes, venus pour sceller l'affiliation de leur compagnie avec celle d'Arles. Le Registre l'indique fol. 223 verso et dit qu'il fut déposé aux Archives. Il n'a pas été conservé. V. ci-dessus t. II, p. 348. V. encore t. II, p. 311, la mention d'un autre discours (15 mai 1683) et d'autres mentions de ce genre, *passim*.

Joseph d'Arlatan de Beaumont

1. — Esprit très brillant et très cultivé, il a dû composer un certain nombre de vers français, et Varadier de Saint-Andiol, son ami, exalte son talent dans ses *Juvenilia*, p. 249. Puis il traduit en hexamètres ses *Stances chrétiennes* ou l'*Adieu au Parnasse* — 10 stances de 11 vers — citées avec la traduction en regard : *Juvenilia*, p. 250-259.

Plusieurs pièces des Juvenilia lui sont adressées.

2. — Il y a un madrigal de lui de 4 vers, adressé à La Monnaye, à propos de ses vers sur l'Education du Dauphin, couronnés par l'Académie française (1677), cités et traduits par Varadier, *Juvenilia*, p. 226-233. Le madrigal est à la suite, p. 234. Nous l'avons cité t. I, p. 291, en note. En tête des *Juvenilia*, parmi les pièces liminaires, on lit un madrigal de 4 vers par M. de Beaumont, cité ci-dessus, t. I, p. 291, et t. II, p. 187.

3. — Un sonnet à *François de Rebatu* sur sa traduction des épi-

grammes de Martial, qu'il lui avait dédiée. V. l'original à la Bibl. d'Aix, mss. 561, p. 247 — cité ci-dessus t. I, p. 407. Août 1660. Deux autres sonnets au même sur ses diverses poésies, mss. 561, p. 8 s. d, cités ci-dessus, t. I, p. 408-409, postérieurs à 1657 ; des bouts rimés, etc. V. ci-dessus t. I, p. 290. Rebatu lui adressa et reçut de lui nombre de pièces très élogieuses.

4. — Le Registre cite, fol. 166, une inscription pour l'obélisque d'Arles, par M. de Beaumont : A la gloire Louis le Grand. 1677. A la date du 11 juillet 1668, le Registre parle d'un sonnet de M. de Beaumont en bouts rimés, A la louange de l'Académie, fol. 60. Il est à noter qu'il est question au Registre de MM. de Beaumont père et fils et que le départ de leurs écrits est assez difficile.

5. — Il y a un madrigal de M. de *Beaumont* en tête de la Vénus et l'Obélisque d'Arles de *Terrin* (1680), des Antiquitez de *Séguin* (1687) 10 vers, et peut-être ailleurs. Le Registre mentionne diverses pièces de lui : un sonnet au viguier de *Grille*, en oct. 1670 ; des vers sur la marquise de Ganges, en sept. 1667, intitulé : *Philis aux Champs Elyziens.* (V. ci-dessus t. I, p. 96-97); un discours sur l'importance des Académies, 11 mai 1680, etc. — Il possédait une Bibl. assez considérable, selon Séguin.

Arnaud Eymin

1. — Rhethorica, poetica et historica digestæ per propositiones propugnatas ab Arnaldo Eymin Arelatensi, in æde sacra Collegii Arelatensis Societatis Jesu, anno 1683, die 26 Augusti, hora de meridie tertia. Arles, *Claude et Jacques Mesnier*, imprimeurs du roi et de la ville. V. ci-dessus t. II, p. 472. Elles sont dédiées à l'Académie d'Arles. Voir Une thèse de Rhétorique au collège d'Arles, par A.-J. Rance, Marseille 1887, in-8°.

2. — Propositiones ex universa philosophia selectæ... Has Theses, Deo Juvante, propugnabit *Arnaldus Eymin*, in Collegio Arelatensi Societatis Jesu, die 3ª mensis Augusti, hora de meridie tertia, anno 1685. Arelate, apud *Claudium Mesnier*, regis et urbis typographum 1685, prope palatium archiepiscopale. Avec cette

dédicace : Academiæ Regiæ... Arnaldus Eymin Arel. D.D.D Placard in-fol. Archives des B.-du-R., Fonds Nicolai, carton 131, pièce 108. V. ci-dessus, t. III, p. 77-78.

François de Faure Fondamente

Il a composé diverses dissertations sur la science des Médailles, traduit une Epître d'Aristénète contre les femmes et commencé une traduction de Quintilien. Rien n'a été publié. V. t. II, p. 181. Pellisson lui dédia la *Relation contenant l'histoire de l'Académie françoise*, augmentée de divers ouvrages du même auteur. Paris, Louis Billaine, 1 vol. in-12, 1672. 617 p.

Charles de Grille, le père

Deux sonnets, l'un à M. de Beaumont, l'autre à M. de Sabatier, sont cités ci-dessus t. I, p. 398-399 (14 nov. 1670). Il y a diverses pièces de vers de lui et de son fils, le secrétaire perpétuel, parmi les œuvres manuscrites de François Rebatu, à la Bibl. d'Aix.

François de Grille

Un madrigal au duc de Saint-Aignan, à l'occasion de sa nomination aux pages. V. ci-dessus t. II, p. 176 et Mercure Galant de janvier 1681, p. 239. En 1683, il prononça un discours en présence de l'Académie, âgé de 12 ans. V. t. II, p. 476. En 1687, il composa avec son père et l'abbé Flèche des devises pour la décoration de la chapelle des Pénitents bleus le jour du service funèbre pour le duc de Saint-Aignan. V. ci-dessus t. III, p. 89.

Pierre de Laugier Momblan

1° Une lettre en prose à Vertron, en tête du t. II de la Nouvelle Pandore de Vertron, non paginé ;

2° Troisième discours académique, pour réponse à celui de M. de Vertron, contre les femmes, en tête de la Nouvelle Pandore, t. II, p. 45-55. V. ci-dessus t. II, p. 117 et 311, et t. III p. 131.

Bertrand de Meyran d'Ubaye

1. — Elégie à M. de Vertron, protecteur du beau sexe, sur son discours académique du mérite des Dames (et à la fin « par M. le Marquis d'Ubaye de l'Ac. roïale d'Arles »). En tête du t. II de la *Nouvelle Pandore*. Non paginé, 44 vers.

2. — Second discours académique qui sert de réponse à celui de M. de Vertron, du mérite des Dames, à MM. de l'Académie roïale d'Arles, Nouvelle Pandore, t. II, p. 44. V. ci-dessus t. III, p. 65 et 131.

3. — Un discours à l'Evêque de Nimes et à l'Académie de cette ville, au nom de l'Académie d'Arles. Le Registre en parle longuement, mais il est perdu. V. ci-dessus t. II, p. 365 et sqq.

L'abbé de Pibrac

Le Registre de l'Académie parle d'une « pièce latine à l'honneur de la langue latine, qu'il prie l'Académie de voir. » (1683) fol. 222. Elle fut déposée aux Archives et ne nous est pas parvenue. Sa lettre de demande à l'Académie, Paris, 12 mars 1683, est au *Registre* fol. 222 verso.

M. de Ranchin

1. — Le voyage de l'amour et de l'hyménée, ode sur le mariage de Louis XIV, en 1660. V. ci-dessus t. I, p. 239. M. de Grille en fit la critique en 1671. Registre fol. 91 et sqq. Nous ne la connaissons pas autrement. Nous avons cité ci-dessus, t. II, p. 413-415, une lettre et un sonnet de Ranchin sur la naissance du duc de

Bourgogne, 4 nov. 1682. En juillet 1677, M. d'Arbaud, arrivé depuis peu de Castres « a porté des complimens de M. de Ranchin, » puis l'Académie lui écrivit pour « exciter les Muses de cet illustre confrère. » Reg. fol. 160 verso.

2. — A la Bibl. d'Aix se trouve un cahier d'une cinquantaine de pages, mss. 753, Miscellanea, pièce 8, dont voici le titre : « Recueil de Maynard, par M. de Ranchin, conseiller en la Chambre de l'Edit de Castres. Cet extrait se termine au chap. 6 du livre 3. Extrait fait par M. de Lagier, cons. du Roy en la cour de Parlement de Tholoze et chambre de l'Edit de Castres, tiré d'autre extrait escrit de la main de M. de Ranchin, aussi conseiller du Roy en lad. chambre, du livre de M. Maynard. » Il s'agit sans doute de l'académicien.

3. — Le Mercure de mai 1680, p. 275, parle de la conversion de M. de Ranchin, conseiller au Parlement de Toulouse, et il ajoute : « Son esprit luy a fait acquérir une estime générale et il porte un nom qui ne sçauroit vous estre inconnu. » En effet, il y a dans le Mercure des pièces de M. de Ranchin. Faut-il l'identifier avec l'académicien d'Arles ? Sans l'affirmer positivement, nous inclinons à le penser. V. en particulier Mercure de juin 1680, p. 215-220. Vers de M. de Ranchin « dont les ouvrages ont un caractère de politesse qui les distingue toujours, » sur la mort de Mlle de Frault, âgée de 15 ans, et fille d'un conseiller au parlement de Toulouse ; Mercure de sept. 1699, p. 247-249, traduction en vers français par « M. *Ranchain*, fort connue dans l'empire des lettres, » de vers anglais du chevalier *Baber* pour le roi sur sa statue équestre. Le Mercure de déc. 1694 donne un sonnet au roi par M. Ranchin, conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, p. 9-10. Les Ranchin étaient fort nombreux en Languedoc, aussi nous n'osons identifier absolument ces divers auteurs. V. le Mercure de nov. 1727, p. 2559 et suiv.

P. Chérubin Rupé

Il était Récollet. En 1689, nous le trouvons Gardien du couvent des Récollets d'Arles ; nous ignorons la date de sa mort. Giffon

le nomme « grand philosophe et grand théologien. » Registre de l'Académie, fol. 23. C'était un religieux très apprécié, dans Arles, mais a-t-il composé et fait imprimer quelques opuscules ? Nous ne savons, et le Registre est très sobre à son endroit. Cependant il parle d'une prose latine, qu'il composa en 1667. (V. t. I, p. 100). M. de Sabatier fut prié de la traduire en vers français, 31 janv. 1667, Reg. fol. 38. Nous n'en savons rien autre.

L'abbé Louis de Valavoire

1. — Au Fonds Nicolaï, carton 114, pièces 10 et 12, il y a deux lettres d'affaire écrites par M. l'abbé de *Vallavoyre*. Du Poet, par Sisteron, le 31 mars et le 19 avril 1709.

2. — Il fut député à l'Assemblée du clergé en 1685, l'année où mourut son frère Nicolas de Valavoire, évêque de Riez (28 avril). Il est alors qualifié chanoine de Riez. Il mourut à Manosque le 2 sept. 1715, âgé d'environ 75 ans et fut enterré le lendemain dans l'église Saint-Sauveur « dans la tombe de Mrs les Prêtres. » Registres paroissiaux de Saint-Sauveur de Manosque.

Le chanoine Jacques de Sabatier

Nous n'avons rien de lui. Il mourut à Arles, le 19 sept. 1696, âgé d'environ 51 ans. Il fut remplacé au Chapitre d'Arles par son neveu *Pierre de Sabatier* (mort le 4 *mai* 1748, âgé de 78 ans), qui a laissé divers écrits mss. sur l'Eglise d'Arles.

L'abbé René de Barrême

Il fut reçu docteur à l'Université d'Aix, le 24 nov. 1658. Nous ne connaissons de lui aucun ouvrage, ni imprimé, ni manuscrit. Il prêcha, fort jeune encore, durant les fêtes de la canonisation de saint François de Sales, à la Visitation d'Arles. V. la Relation de

Giffon. Le Registre de l'Académie (9 févr. 1667), fol. 41 verso parle d un sermon qu'il prêcha à la Visitation (la veille, 8 févr., l'abbé J. de Boche y avait également prêché avec succès). Il fut de longues années vicaire général de l'archevêché d'Aix. Le Registre mentionne diverses dissertations de lui, avant sa nomination de conseiller au Parlement (1677). Il mourut le 8 décembre 1697.

Charles de Barrême de Manville

Il n'a laissé aucun écrit. Juge royal d'Arles après son père, mort le 18 août 1641, il entra en fonctions le 12 juin 1642 et mourut le 4 déc. 1695. Il fut admis à l'Académie au mois de mai 1668. Il est le père de l'abbé René de Barrême et de J.-B. de Barrême de Manville (V. ci-dessus, p. X), dont parle souvent le Registre.

Joseph de Cays

Il était bon latiniste : le Registre mentionne diverses pièces de lui, mais il n'en est rien resté, à notre connaissance. Le 23 août 1666, « M. de Cays continua sa traduction de l'Enéide. » Reg. fol. 11 verso. Il mourut le 18 oct. 1690, âgé de 68 ans. Reg. de Sainte-Anne. En 1667, sous son consulat, fut achevé un inventaire des Archives d'Arles, qui s'y trouve encore.

M. de *Montcalm* est mentionné dans le Registre comme un latiniste et un philologue distingué. M. François d'*Aiguières* de Gageron est donné comme possédant à fond la langue italienne, et le Registre parle de diverses pièces de lui. Mais nous n'avons plus rien, ni de l'un, ni de l'autre. Il en est de même de M. *Pierre de Castillon de Beynes*. MM de *Lédignan*, d'*Arnaud*, du *Tremblay*, de *Montmirail*, de *Bedouin*, de *Lubières*, de *Servanes*, de *Barras* n'ont rien écrit, à notre connaissance. Il est en dehors de notre sujet de relever la liste des mandements de Mgr de *Chambonas*, que nous n'avons du reste pas pu nous procurer.

SUPPLÉMENT

L'abbé Gaspard Abeille
(V. p. XXIX)

1. — L'Académie d'Arles eut l'hommage des premières poésies de l'abbé Abeille, principalement durant les années 1676 et 1677, alors qu'il résidait à Tarascon: 24 avril 1676, des petits vers sur la ville d'Arles et ses antiquités, Reg. fol. 146 verso; 23 fév. 1677, sonnet sur les grands desseins de S. M. et sur sa fortune invincible, fol. 155; avril 1677, vers, sonnet, madrigal et deux vers latins sur la prise de Valenciennes, cités fol. 156 verso; juil. 1677, vers à l'honneur des armes et des victoires de S. M. Reg. fol. 160 verso; mai 1677, 4 vers latins sur la victoire de Cassel, gagnée par Monsieur frère de Louis XIV, fol. 159, etc.

2. — Epistre sur l'amitié à Monsieur de Sacy, de l'Académie françoise par l'abbé *Abeille*, lue à la séance du 25 août 1704 (et non 1705, comme il est dit p. XXX) 140 vers, p. 33-43 du Recueil de pièces de poésie présentées à l'Académie françoise, pour le prix de l'année MDCCIV, avec plusieurs discours qui ont esté prononcez dans l'Académie, et plusieurs pièces de poésie qui y ont esté leues en différentes occasions. Paris, J.-B. Coignard. 1704, in-12.

3. — Discours prononcé dans l'Académie françoise, le 11 aoust 1704, par M. l'abbé Abeille, lorsqu'il fut receu à la place de M. l'abbé Boileau, p. 231-246. Réponse de M. l'abbé Regnier Des Marais, secrétaire de l'Académie, au Discours prononcé par M. l'abbé Abeille, le jour de sa réception, p. 247-257, Recueil des pièces de poésie présentées à l'Académie... J.-B. Coignard, 1704, in-12.

4. — Epistre sur l'Espérance, à S. A. S. Monseigneur le prince de Conty, prononcée dans l'Académie françoise le jour de la distribution des prix (25 août 1707), par l'abbé Abeille, 186 vers,

p. 165-172. Recueil de plusieurs pièces d'éloquence et de poésie présentées à l'Académie françoise, pour les prix de l'année MDCCVII... J.-B. Coignard, Paris, 1707, in-12.

L'abbé Bauldry

(V. p. XXV)

Poème « au Roy sur les grandes choses qu'il a faites pour la religion catholique. » 90 vers hex. signés *Bauldry*, Mercure Galant de février 1686, 2e partie, page 138-146. Ed. de Lyon.

Michel Bouvet

(V. p. XV)

Le Registre cite, fol. 165, deux inscriptions pour l'obélisque d'Arles, par M. *Bouvet*, 1676. On a imprimé p. XV : *Jean* Bouvet par erreur, c'est *Michel Bouvet, sieur Duval*, qui est le vrai nom de cet académicien, souvent mentionné au Registre, comme latiniste et comme poète français. Il fut au début secrétaire de l'Académie avant Giffon. V. ci-dessus p. VIII.

Marc-Antoine Chalvet

(V. p. XII)

1. — Trois sonnets traduits ou plutôt imités de l'Italien de Pétrarque. Mercure galant extraordinaire de juillet 1678, p. 106-111, éd. de Paris, 74-78, éd. de Lyon. En tête, il y a cette note : « Les trois sonnets qui suivent sont une imitation de trois autres de Pétrarque, dont les premiers vers vous sont marquez; M. Chalvet, avocat à Marseille, en est l'autheur. Il a beaucoup de talent pour la poésie, et doit donner au public, avant qu'il soit peu, la traduction de ce qui nous reste des œuvres de Pétrone. »

2. — Ode pour le concours de l'Académie Française, en 1681, dans le Recueil de plusieurs pièces d'éloquence et de poésie présentées à l'Académie Française, pour les prix de l'année 1681. A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard, imprimeur ordinaire du roy et de l'Académie Française, rue Saint-Jacques, à la Bible d'or, 1697, in-12. Bibl. Nat., X 19,051. Ex. ayant appartenu au président *Hénault*, de l'Académie Française, 98 vers, p. 131-136. Sur ce sujet, qu'on voit toujours Sa Majesté tranquille quoique dans un mouvement continuel. V. ci-dessus t. III, p. 10.

3. — D'après le mss. du P. *Bougerel*, l'Académie royale d'Arles, 31 p. in-fol. appartenant à M. Paul Arbaud, d'Aix, Chalvet aurait traduit en vers français plusieurs satires de Juvénal, travail resté mss. et dédié à l'Académie Française. Il aurait aussi traduit des fragments de *Pétrone* sur l'éloquence; *La Matrone d'Ephèse*, en vers burlesques dédiés à M. de Vardes; *Les Institutes de Justinien*, dédiées à M. de Rouillé, intendant de Provence. Enfin le P. Bougerel signale le remerciement de Chalvet à l'Académie d'Arles, et le *Recueil de ses plaidoyers*, dédié au premier président *Arnoul Marin*. Toutes ces œuvres seraient manuscrites. Nous ne les connaissons pas autrement. V. ci-dessus, t. III, p. 11-12. La notice sur Chalvet est la 43e du mss. du P. Bougerel. Le discours sur l'érection d'une statue à Louis XIV (déc. 1685) avec la lettre des échevins au roy (œuvre également de Chalvet) est dans le Mercure de février (et non janvier) 1686, 2e partie, p. 40-57. Ed. de Lyon; éd. de Paris, p. 49-74. Il est parmi les Harangues de Vaumorière, 3e éd. Paris, 4 vol. in-12, t. IV, p. 283-293 (1).

4. — A la Bibliothèque de Carpentras, mss. 435, Lettres des Savants à M. de Mazaugues, t. II, il y a deux lettres de Marc-Antoine Chalvet à M. de Mazaugues, l'une fol. 140, datée du 21 janvier 1675, relative à un incident du siège de Messine; l'autre fol. 142 relative à son livre des Dettes de Marseille, Marseille, le 28 janvier 1676. A la suite, il y a une lettre du fils de Chalvet, datée du

(1) Le discours de M Chalvet est p. 283-293 du t. IV des Harangues de Vaumorière, éd. de 1693, Paris, 4 vol. in-12 C'est la troisième. V. Bibl. de Reims, v. 686. Dans la première édition, Paris, 1687, in-4°, 1 vol., le même discours est p. 654-658. Nous n'avons pas eu sous les yeux les autres éditions.

7 avril 1702, où nous apprenons qu'il était mort depuis peu. Dans le même mss. t. II, f. 1, on trouve une lettre du marquis de *Vardes*, où il est question de Chalvet, qui l'avait prié de rendre un service M. de Mazaugues. Montpellier, 9 mars 1677.

M. de Chateaurenard

(V. p. IX)

Nous avons de lui diverses lettres citées au Registre et reproduites par nous. V. Reg. fol. 105 verso, lettre datée de Paris, du 17 fév. 1672, citée t. I, p. 392-393; Reg. fol. 140 verso, lettre datée de Paris le 15 juillet 1675, citée t. III, p. 427. D'autres sont simplement analysées, Reg. 153, nov. 1676, fol. 155 et 156 verso, 1677. M. de Grille lui adressa de Rome une lettre, pour le féliciter de sa négociation auprès de l'Académie française en 1670, dont il lui avait annoncé le succès. Lettres de Monsieur le marquis de ***, éd. de 1676, p. 187-190, s. d.

Claude Delaistre

(V. p. XII)

On lit dans le Mercure de mai 1691, p. 222-223, deux épigrammes de 4 vers sur les conquêtes du roi, par M. Delaistre, avocat au Parlement. Dans le Mercure de juillet 1701, il y a 8 vers sur la mort de Monsieur, par M. Delaistre, avocat au Parlement.

Dans le Recueil de sonnets composés par les plus habiles poètes du royaume... Paris, Quinet, in-12, 1683, il y a 2 sonnets de l'avocat Delaistre, p. 53 et p. 183. A la page 111, il y en a un de l'abbé Delaistre, sans doute son parent. Bibl. de Lyon, n° 1782.

L'abbé Flèche

(V. p. XXVIII)

Il est très souvent parlé de lui au Registre pour des pièces latines, italiennes ou françaises, le plus souvent analysées ou indiquées

simplement : 1er juil. 1670, Discours latin pour mettre l'Académie sous la protection du ciel, Reg. fol. 70 verso ; vers latins sur la Fontaine minérale de Crau, et élégie latine, sept. 1680, Reg. fol. 195, ci-dessus, t. III, p. 289. Discours sur la comète en déc. 1680, dont parla le *Mercure* de janvier 1681. Nous en avons mentionné un plus grand nombre dans nos trois volumes, et nous jugeons hors de propos d'en dresser ici la liste complète.

Jean Giffon

(V. p. III)

1. — Académicien très zélé, son nom revient sans cesse au Registre, où sont indiquées d'innombrables pièces de lui. Nous n'en pouvons citer que quelques-unes, l'énumération complète nous entraînerait trop loin : Séance du 1er juil. 1669, Reg. fol. 70 verso, il est question de trois sonnets de Giffon au Roy, au Chancelier, à Saint-Aignan, pour les remercier des lettres patentes enregistrées en juin précédent. Le 16 déc. 1670, Giffon lut à la séance une pièce en l'honneur de M. de Grille qui venait de mourir, Registre de l'Académie, fol. 21. Au mois de juillet 1671, l'Académie fit insérer dans son registre deux pièces à l'honneur de M. de Grille. La seconde est de 14 vers latins, et en marge on lit : « *Prosopopeia, Sonnetum G. latine reditum*, puis : *Ces quatorse vers ont esté tornés du sonnet françois qu'avoit faict le sr Giffon.* » Registre fol. 76. Nous pensons qu'il s'agit d'une seule et même pièce. L'original français n'existe plus. En 1687, il composa, pour la fête du rétablissement de la santé du Roi, un cantique mis en musique par *Aubert*. V. ci-dessus t. III p. 83 et Mercure de mars 1687, p. 66-76.

2. — A la fin de l'*Ombre d'Amarante*, 1667, Voir p. II, l'imprimeur promettait une nouvelle relation de la mort de Mme de Ganges par Giffon, plus détaillée. M. de Grille nous apprend, par une lettre datée de Marseille 1669, que Giffon était, disait-on, « à la campagne dans un grand empressement pour achever l'Histoire tragique de Mme de Ganges. » « Il est, continue-t-il, débiteur de l'*Histoire de Mme de Ganges* à toute la France, il s'y est engagé par

sa parole imprimée, et l'on ne peut le relever de cet engagement, sans qu'il fasse cession (comme on dit au palais)... Mais vous verrez pour nostre mal-heur commun qu'il n'aura plus cette *Mme de Ganges* en teste, ny son propre honneur dans le cœur ; et qu'ainsi, il ne laissera pas le moindre prétexte du monde, à me pouvoir flatter de son amitié. » *Lettres du Marquis* de ***, éd. de 1676 p. 11-14. Il devait accompagner M. de Grille en Italie, et prit prétexte de ce travail, pour lui manquer de parole.

Nous pensons que les prévisions de M. de Grille se réalisèrent et que jamais l'*Histoire tragique de Mme de Ganges* ne fut publiée, avec les développements promis. Il n'y eut que l'éd. de 1667, reproduite à diverses reprises. V. ci-dessus p. III-VI.

Jacques de Grille, secr. perp.

(V. p. I)

1. — Un sonnet sur l'Immaculée Conception cité et traduit par Gaspard de Varadier, dans les *Juvenilia*, 2me partie p. 41.

Un sonnet à la gloire du Roy, Mai 1672. Registre de l'Académie, fol. 107 verso. V. ci-dessus t. I, p. 254 ; enfin diverses pièces consignées au Registre, poésies, prose, lettres ou dissertations critiques.

2. — Deux pièces de vers au duc de Saint-Aignan, au nom de l'Académie, au sujet du concours ouvert par elle, citées ci-dessus t. II p. 385-386 et Mercure galant de juin 1682 p. 325-326.

3.— Un madrigal en Espagnol et en Français (1682) : Défense de l'Académie d'Arles, cité ci-dessus, t. II, p. 387-388, d'après le Registre de l'Académie fol. 213 verso.

4. — Une séance de réception à l'Académie française (27 mars 1681) récit d'un témoin oculaire, M. Jacques de Grille de Robias d'Estoublon, publié par A.-J. Rance. Paris, Société générale de librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères, 1887, 20 p. in-8°. (D'après le Registre de l'Académie). Cfr. ci-dessus, t. II, p. 445-464.

5. — Dans le premier Extraordinaire du Mercure, janvier 1678, on trouve une lettre de remerciement par M. de Grille (V. Reg.

fol. 172 et ci-dessus t. II p. 72-74) écrite à M. de Vizé, pour l'article du Mercure de janvier 1678 p. 173-202 (éd. de Lyon p. 113-131). Elle est p. 303-306. (V. ci-dessus t. II p. 72-74). Suit la réponse de Vizé que nous n'avons pas citée, p. 306-310.

6. — *M. Reboul*, Anonymes, pseudonymes, etc., de la Provence, indique sous le n° 1177 : « Lettre de la marquise de Ganges à son époux, par un jeune homme. S. l. n. d. in-8°. Anne-Elisabeth de Rossan, veuve en premières noces du marquis de Castellane et épouse en deuxièmes noces du marquis de Ganges, née à Avignon, en 1636, dite la *Belle Provençale*, assassinée par ses deux beaux-frères, l'abbé et le chevalier de Ganges. Cette lettre ne serait-elle pas du chevalier de Ganges ? » — Nous aimerions plutôt à croire que c'est l'ouvrage de M. de Grille cité ci-dessus n° 2, p. II.

Antoine Magnin

(V. p. XI)

1. — Madrigal aux Dames illustres, en tête du t. II de la Nouvelle Pandore, non paginé. 9 vers.

2. — Quatrième discours académique de l'Esgalité des sexes, contre celuy de M. de Vertron, au Beau sexe, d'abord en vers libres, p. 55-58, puis en prose, p. 58-110, t. II de la Nouvelle Pandore. Voir ci-dessus t. II, p. 217 et t. III, p. 16.

3. — Dans la *Nouvelle Pandore*, il y a de Magnin, des Devises pour la Dauphine, t. II, p. 172-173 ; une devise à Mme de Saliez. Ibid. p. 175-176 ; deux sonnets à Mlle de Scudéry qui venait de remporter le prix de prose à l'Académie françoise, sur les rimes : Gloire, Roy, p. 191-192 (Le sujet du discours de Mlle de Scudéry était : De la véritable gloire) ; une devise pour Mme Des Houlières sur ces mots : Non illi mortale decus, t. I, p. 179, cité ci-dessus t. III, p. 129 ; autre devise à la Dauphine, t. I, p. 192.

4. — Dans le Recueil de Vertron, *Ludovicus Magnus*..... 1687. Bibl. de l'Arsenal 3567 *bis*. B. L., il y a à la page 52, une lettre s. d. de Vertron à Magnin, dans laquelle il lui parle du Portrait du Roi,

que ce dernier avait fait l'année précédente. Suit p. 55, une lettre de Magnin à Vertron pour le remercier du *Portrait en vers de Monseigneur le Dauphin.*

5. Dans le *Parallèle poétique de Louis le Grand, avec les princes surnommez grands...*, par Vertron, Bibl. de l'Arsenal, 8932, B. L., il y a, première partie p. 7-8, un sonnet et une devise par *Magnin*, à la gloire de Louis XIV.

6. — Mercure Galant de sept. 1683, p. 377-378, une devise de Magnin pour Louvois; août 1684, p. 5-15, Réflexion sur la dispute des sçavans pour sçavoir si la statuë que la ville d'Arles a eu l'honneur de donner au Roy représente Diane ou Vénus. Vers libres. Pièce de 136 vers, adressée par Magnin à Vertron. A la p. 2-3 se trouve un sonnet de Magnin à la gloire de Louis XIV; P. 40-41, deux devises de Magnin sur le bombardement de Gênes, Devise et Madrigal. Dans le Mercure de juillet 1687, p. 244, il y a une Devise de Magnin, sur la mort du duc de Saint-Aignan.

Guillaume Marcel

(V. p. XLVII)

Tablettes chronologiques contenant avec ordre l'état de l'Eglise en Orient et en Occident : les conciles généraux et particuliers ; les autheurs ecclésiastiques; les schismes, hérésies et opinions qui ont esté condamnées, pour servir de plan à ceux qui lisent l'histoire sacrée, présentées au Roy par G. *Marcel*, avocat au Parlement. Nouvelle édition reveue et corrigée. A Paris, chez Esprit Billiot, en la maison de Denys Thierry, rue de la Harpe, au coin de la rue Pierre Sarasin, à la ville de Paris. 1709. Avec approbation et privilège de S. M. Approbation du 8 janvier 1709, privilège pour 50 ans à Billiot, Versailles, 13 janvier 1709. A la fin : de l'imp. de Denys Thierry, 1709, 1 vol. petit in-8° d'environ 100 p. encadrées. En tête, explications des notes et gravure non signée représentant l'Eglise terrassant l'Hérésie. Bibl. de Lyon, 21759. Ex. relié en veau, tranche dorée. Pas d'autre cachet que celui de la Bibl.

L'édition de *1682* est à la même Bibl. sous le n° 21758 et

21758 B, avec la gravure signée Le Pautre. De la Bibl. de *Pierre Harny*, acheté 3 l. en 1778. V. ci-dessus, p. XLVII. L'édit. de 1709 n'a pas le Catalogue des livres que Marcel se proposait de publier et qui est en tête de l'éd. de 1682.

MM. de Romieu

(V. p. LIX)

1. — Inscriptions diverses et emblèmes, pour la fête du 7 oct. 1729, en l'honneur du Dauphin ; le tout par le chevalier de Romieu, et consigné dans un article du Mercure de déc. 1729, puis dans le t. III des œuvres de M. de Morand, auteur de l'article, Paris, 1751, p. 295-313.

2. — *Paul-Antoine de Romieu*, père du chevalier, et lieutenant général au siège d'Arles, fut-il membre de l'Académie ? C'est douteux, mais il entretint avec elle d'excellents rapports, dès le début. Il avait été reçu docteur en droit à Avignon, en 1655. Le 19 juil. 1666, on communiqua à l'Académie « une longue et obligeante lettre ou plutost un panégyrique addressé à l'Académie par Monsieur le lieutenant de Romieu. On députa Mrs de Cays et de Sabbatier pour l'en remercier et ils furent faire ce compliment au sortir de l'assemblée. Mr Bouvet fut cependant chargé de répondre à cete lettre. » Registre, fol. 6. *Gaspard de Romieu* composa diverses pièces dont le Registre a conservé le souvenir, sans les citer.

Gilles Roubin

(V. p. X)

Le Registre cite bien des pièces de Roubin, et le *Mercure galant* en contient beaucoup qui sont toutes dans les Œuvres mêlées. Nous n'en citerons que quelques-unes : Sonnet au roi, à l'occasion de l'obélisque d'Arles, Mercure d'août 1677, p. 115 et Œuvres, p. 181 ; placet au Roy, Mercure de mars 1687, p. 178-182 ; ode sur la bataille de Fleurus, Mercure de déc. 1690, p. 17-32 ; sonnet sur

l'activité du Roi, mai 1693, p. 9-10; madrigal au roy, avril 1694, p. 8. Les discours que Roubin prononça en 1677, lorsqu'il fut chargé de présenter l'estampe de l'obélisque au Roi, au chancelier et à l'Académie française, sont dans le Mercure d'août 1677, p. 118-126 et sept. 1677, p. 67-76 et Œuvres mêlées 193-202. Ils sont également reproduits dans le *Recueil des Harangues de l'Académie françoise*, in-4° 1698, p. 314 et sqq. Cfr. Bibl. d'Aix, mss. 1060, p. 99-103 et ci-dessus, t. II, p. 421 et sqq. Dans l'Extraordinaire du Mercure de janvier 1679, entre les p. 390 et 391, se trouve une planche de 21 devises pour le chancelier, Louvois et Colbert, suit l'explication, p. 391-393. Les cinq premières sont de Roubin ; elles sont reproduites en tête des Œuvres mêlées. L'Extraordinaire de 1678 donne une planche de 42 devises à l'honneur du roi, gravée par Trouvain. Il y en a 4 par Roubin, n°s 31-32-33-34. V. p. 368-370. Deux autres du même sont à la planche, insérée *Ibid.* entre les p. 182-183. M. Arbaud possède un bel ex. des Œuvres Mêlées.

Jean de Sabatier

(V. p. IX)

—

Le Mercure galant de janvier 1685 publia l'Epitre de Sabatier sur la conversion de M. d'Arbaud, p. 237-243. Le Registre de l'Académie indique et cite même plusieurs pièces de M. de Sabatier, *passim*. Cfr. le Mss. de M. Paul Arbaud, ci-dessus, p. IX, n° 1.

Guyonnet de Vertron

(V. p. XXXVII)

—

1. — Compliment que devoit faire Monsieur de Vertron à Madame la Dauphine, au nom de l'Académie royale d'Arles (1680) dans le Recueil de diverses oraisons funèbres, harangues, discours, etc. Bruxelles, Foppens, in-12 (1682), 2e partie, p. 160-164; éd. de 1691 (Bibl. Casanatense, Rome V.V.XXII.22), 3e partie p. 183-185 ; Nouvelle Pandore, t. I, p. 107-110. Le Remerciement

à l'Académie d'Arles est dans le Recueil de diverses oraisons, etc., 1682; 2e partie, p. 165-171; éd. de 1691, 3e partie, p. 186-190. Nous avons cité ces deux morceaux, t. II, p. 438-443.

2. — Le Mercure de mai 1680, p. 262, dit que M. de Vertron « a eu l'honneur de présenter à Sa Majesté et à Monseigneur, sous les auspices de M. le duc de *Montausier*, des ouvrages d'éloquence et de poésie et même l'abrégé de l'histoire panégyrique du Roy en quatre langues, par rapport aux vertus royales, dont le *Journal des sçavans* a parlé avec éloge. » Cfr. Journal des sçavans du 31 mars 1681, p. 120.

3. — Mercure galant de mars 1679, p. 348, Madrigal de *Vertron* sur le roi qui a gagné le gros lot et l'a remis pour une seconde loterie; janvier 1681, éd. de Paris, p. 240; de Lyon, p. 162, Madrigal de *Vertron* à François de Grille. V. ci-dessus, t. II, p. 176 en note; déc. 1681, p. 19-26, Panégyrique du Roy, adressé à Messieurs de l'Académie royale d'Arles, et composé à leur demande; Mercure galant de sept. 1694, p. 245-251, Requeste présentée à Apollon par les sonnets contre les bouts rimez; Requeste des bouts rimez à Apollon; sonnet sur les rimes des lanternistes, *Buste*, *glaçons*... Premier arrêt d'Apollon; second arrêt: Les bouts rimés sont condamnés à ne plus chanter la gloire du roi, mais pourront « prendre des sujets de divertissement pour les champs et pour la ville et pour la populace. » Le tout par *Vertron*. Mercure galant, sept. 1694, sonnet sur les mêmes rimes, à la gloire du Roy, p. 199-200; *Ibid.* p. 207-208, Rondeau: le tout par *Vertron*; oct. 1694, p. 140-141, sonnet sur les bouts rimés: Ecarlate, Bœuf et sur la Vie chrétienne. Mercure de juin 1700, p. 120-121, Les nouveaux chasteaux en Espagne, Vers de Vertron sur la loterie. *Ibid.* p. 122-131, Lettre de Vertron à Mme de Saliez sur la loterie. Mercure galant de mars 1703, p. 68-78, Dialogue entre l'amour et l'hyménée, en vers, par *Vertron*. Il fut très souvent question de Vertron dans le Mercure, dont il fut très longtemps le collaborateur assidu. Dans l'article du Mercure de juillet 1708, cité ci-dessus, p. XLII, Vertron remercie Louis XIV qui avait nommé sa sœur Abbesse de *Fongaufier*, le 25 déc. 1706. Journal de *Danjeau*.

Le P. François Vinay

(V. p. VIII)

Il prononça, le 21 janvier 1671, dans la salle des Cordeliers, l'oraison funèbre du viguier Charles de Grille, mort le 4 déc. 1670, au nom de l'Académie. Il fut question d'imprimer ce discours, en juillet 1671, mais on y renonça, à cause de l'absence de l'auteur. V. Registre fol. 92 verso et 96. Cfr. ci-dessus, t. I, p. 245. Le Registre parle de plusieurs dissertations, traductions et autres pièces du P. Vinay. Il soumit à l'examen de l'Académie un sonnet sur bouts rimés, sur la mort de Mme de Ganges, en juillet 1667. Reg. fol. 48. Il est le dernier imprimé dans la relation de Giffon. V. ci-dessus, p. IV.

Daugières, Sabatier et Terrin

L'édition des Carmina du P. *Daugières*, 1708, se trouve à la Bibl. de Lyon, nº 17070. L'exemplaire est en fort mauvais état et porte cette note manuscrite: Collegii Lugdunens S. J. S. S. Trin. Soc. J. Cat. ins., anno 1708. C'est un don de l'auteur, alors recteur du grand collège. Voir p. XXXV.

Les Epîtres morales et académiques de M. de Sabatier, Arles 1687, sont à la Bibl. de Lyon, nº 1, 7585: l'exemplaire porte cette note mss.: Ex. Biblioth. publ. Colleg. Lugd. V. p. IX

La Vénus et l'Obélisque d'Arles, par *Terrin*, 1680, est aussi à cette Bibl. sous le nº 20460. L'ex. relié en veau est complet, il y a la gravure d'Ogier, et cette note manuscrite: Collegii Lugdunensis Smæ Trinit. Soc. J. Cat. Inscr., 1680. Voir p. L.

Mort des Académiciens

MM. Charles de Grille, 4 déc. 1670; Esprit Raymond de Modène, 1er déc. 1673 ; De Faure Fondamente, 1686 ; D'Abbès, 1686 ; Bertrand d'Ubaye, le 14 août 1687 ; Gaspard de Romieu, 5 juil. 1689 ; Réné Le Pays, 13 ou 30 avril 1690 ; Joseph de Cays, 18 oct. 1690 ; François Flèche le 14 oct. 1691 ; Gilles Du Port, 23 déc. 1691 ; Nicolas Chorier, le 14 août 1692 ; Jacques de Grille, en avril 1693 ; Félix d'Aimar de Châteaurenard, juin 1695 ; Charles de Barrême de Manville, 4 déc. 1695 ; le chan. Jean-Honoré de Sabatier, 19 sept. 1696 ; Joseph de Beaumont, 2 juin 1697 ; le chan. Réné de Barrême, 8 déc. 1697 ; de Venel, 1697 ; Jean de Sabatier, 21 août 1702 ; Marc-Antoine Chalvet, 1702 ; l'abbé Charles Boileau, 4 mai 1704 ; l'abbé du Tremblay, 1705 ; Pierre de Castillon de Beynes, 22 juil. 1706 ; Pierre de Laugier Momblan, avant 1707, peut-être 1702 ; Guillaume Marcel, 28 déc. 1708 ; Antoine Magnin, 7 juil. 1708 ; Henri de Boche, 2 oct. 1709 ; Le P. Albert Dagières, 7 fév. 1709 ; Claude Terrin, 31 déc. 1710 ; Jean Giffon, 21 janvier 1712 ; l'abbé Gaspard de Saint-Andiol, 4 déc. 1712 ; Guillaume de L'Estang, 20 déc. 1712 ; Mgr de Chambonas, février 1713 ; Gilles Roubin, 1713 ou 1714 ; l'abbé Louis de Valavoire, 2 sept. 1715 ; Claude Guyonnet de Vertron, 30 nov. 1715 ; l'abbé Gaspard Abeille, 22 mai 1718 ; J.-B. de Barrême, 9 juin 1719 ; Jean-Henri Lombard de Gourdon, 1720 ou 1721 ; Le P. Prost, 10 déc. 1720 ; l'abbé Jacques de Boche, 24 août 1721 ; Ignace Amat de Graveson, 20 juillet 1721 ; Louis Ferrier, 1721 ; l'abbé Honoré de Verdier, 1721 (juillet) ; le chevalier Charles-Joseph de Romieu, 28 déc. 1734 ; Mgr Honoré de Beaujeu, 26 juin 1736 ; François de Grille, 21 fév. 1757 ; François d'Aiguières, 2 avril 1711.

Madame Des Houlières, 17 févr. 1694 ; Melle des Houlières, 8 août 1718 ; le duc de Saint-Aignan, 16 juin 1687 ; Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, 9 sept. 1720.



D'après un dessin en tête du Registre.

Table des Auteurs

	Pages
Abbés (Guillaume d')...	XXVI
Abeille (Gaspard). ...	XXIX
Amat de Graveson (Ignace)	LXVIII
Arbaud (Pierre d').....	LXIX
Arnoye de Poussant (l'abbé d')...........	XXIV
Barrême (Charles de)...	LXXV
Barrême (Réné de).....	LXXIV
Barrême (J.-Bapt. de)..	X
Bauldry (l'abbé).......	XXV
Beaujeu (Honoré de Quiqueran de).......	XXIX
Beaumont (Joseph d'Arlatan de)............	LXIX
Boche (Henri de)......	III
Boche (Jacques de)....	XXII
Boileau (l'abbé Charles)	XXV
Bouvet (Michel).......	XV
Cays (Joseph de).....	LXXV
Chalvet (Marc-Antoine)	XII
Châteaurenard (François Félix de)........	IX
Chorier (Nicolas)......	LVI
Daugières (le P. Albert)	XXX
Delaistre (Claude)....	XII
Duport (Gilles)........	XVIII
Eyguisier (Philippe)...	XXIII
Eymin (Arnaud).......	LXX
Faure Fondamente (François de).............	LXXI
Flèche (François)......	XXVIII
Ferrier (Louis).......	XXXV
Giffon (Jean)..........	III
Gourdon (Lombard de)..	XLIV
Grille (Charles de)....	LXXI
Grille (Jacques de)....	I
Grille (François de)...	LXXI
Le Pays (Réné).......	XLVI
L'Estang (Guilaume de)	XLV
Magnin (Antoine).....	XI
Marcel (Guillaume)..	XLVII
Meyran d'Ubaye (Bertrand de)...........	LXXII
Modène (Raymond de)..	XIII
Momblan (Pierre de Laugier de).............	LXXII
Peilhe (François).....	LXV
Petit (l'abbé Jacques)..	XXII
Pibrac (l'abbé de).....	LXXII
Prost (le P. Jacques)...	XXVII
Ranchin (M. de).......	LXXII
Romieu (Gaspard de)...	LIX
Romieu (Ch.-Joseph de)	LIX
Roubin (Gilles)........	X
Rupé (le P. Chérubin)...	LXXIII
Sabatier (Jacques de)..	LXXIV
Sabatier (Jean de)....	IX
Terrin (Claude).......	L
Valavoire (Louis de)...	LXXIV
Varadier (Gaspard de)..	XV
Venel (Gaspard de)....	XLV
Verdier (Honoré de)...	XXIV
Vertron (Guyonnet de)..	XXXVII
Vinay (le P. François)..	VIII

Supplément

	Pages		Pages
Abeille	LXXVII	*Magnin*	LXXXIII
Bauldry............	LXXVIII	*Marcel*......	LXXXIV
Bouvet	LXXVIII	*Romieu.*	LXXXV
Chalvet............	LXXVIII	*Roubin*..............	LXXXV
Châteaurenard	LXXX	*Sabatier*	LXXXVI
Delaistre	LXXX	*Vertron*	LXXXVI
Flèche	LXXX	*Vinay*................	LXXXVIII
Giffon..............	LXXXI	*Daugières, Sabatier et Terrin*	LXXXVIII
Grille (Jacques de) .	LXXXII		

FIN DE LA TABLE DES AUTEURS

ERRATA. — P. I, ligne 31, au lieu de 108, lire *102* vers; p. X, à la fin de l'article *Roubin*, au lieu de 29 Mai, lire 19 *Mai;* p. XIII, ligne 16, au lieu de Janvier, lire *Février* 1686; p. XIV, ligne 20, au lieu de Tamisey, lire *Tamizey*; p. XXIII, à la fin de l'article *Petit* ajouter: *Et Merc. gal. Mars* 1686, *p.* 156-166, *Ed. de Lyon*; p. XXV, ligne 23, au lieu de 1708, lire *1808;* p. XXX, ligne 8, au lieu de 1705, lire *1704;* p. XLIX, ligne 18, au lieu de derniers, lire *divers;* p. XXXIII, ligne 13 et p. L, ligne 19, au lieu de Jacques, lire *Jaques;* p. LXXIX, note 1, ligne 2, au lieu de 1693, lire *1696;* p. LXXX, au commencement de la ligne 4 ajouter *à*.

TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME

—

Pages

Au Lecteur.................................... v

CHAPITRE I

L'Académie d'Arles de 1684 à 1687. — Notices sur MM. Marc-Antoine Chalvet, Antoine Magnin, Claude Terrin, le P. Albert Daugières.................................... 1

CHAPITRE II

Vertron et l'Académie, de 1684 à 1687. — Le Parallèle de Louis le Grand. — Le Nouveau Panthéon. — Les Epîtres de Sabatier. — Les Véritez de la Religion, par l'abbé Petit...... 45

CHAPITRE III

Fêtes pour le rétablissement de la santé de Louis XIV. — Consulat et mort de M. Bertrand d'Ubaye. — Mort du duc de Saint-Aignan. — Son oraison funèbre. — Le nouveau protecteur, Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau........................ 76

CHAPITRE IV

Pag

Rapports de l'Académie d'Arles avec les *Ricovrati* de Padoue. — Admission de Mme des Houlières. — Vertron protecteur du Beau Sexe et correspondant des *Ricovrati*. — Les *Muses Françoises* de l'Académie de Padoue. — La *Nouvelle Pandore*.................. 11

CHAPITRE V

L'Académie d'Arles de 1687 à 1700. — Mort de Mgr François de Grignan, de M. de Grille et de divers académiciens. — Le chevalier de Romieu et Guillaume Marcel. — Quelques faits relatifs à l'Académie.................. 17

CHAPITRE VI

L'Académie de 1700 à 1721. — Passage des ducs de Berri et de Bourgogne. — Terrin et le Journal de Trévoux. — L'abbé Bauldry et le P. Prost. — Ignace Amat de Graveson. — La Grappe. — Le chevalier de Romieu. — Mort des derniers académiciens. — Appel de l'abbé de Boche. — La guerre, le Jansénisme et la peste.................. 21

CHAPITRE VII

L'Académie et ses travaux. — Lecture et traduction d'auteurs italiens et latins. — Emploi du

Pages

temps. — Examen de diverses pièces de prose et de poésie, et règles à ce sujet. — Discussions philologiques. — Questions de langue soumises à l'Académie. — Etude de divers auteurs français, au point de vue de la langue. — L'Académie s'attache à corriger le langage et prétend ne le céder point à l'Académie française. — Elle prend part aux querelles littéraires. — Examen des *Antiquitez* de J. Séguin. — La poésie légère et la poésie latine. — Véritable physionomie de l'Académie d'Arles.. 254

Conclusion.. 303

Appendice. — La vie intellectuelle à Arles au XVIIIe et au XIXe siècles :

Le chevalier de Romieu, son affiliation à l'Académie de Marseille. — Le Porte-Feuille du chevalier de Romieu. — Académie de musique. — Pierre de Morand. — Essais de reconstitution de l'Académie. — La Chambre noire, l'Embrasure, les Associés du boulevard de Digne, l'Académie des Dames. — Décadence de la vie littéraire........................ 311

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Nodot et l'Académie d'Arles.................... 343
Les Archives et la Bibliothèque de l'Académie. 347
La Vénus d'Arles.................................. 353
Jean Giffon.. 368

Pages
Les Epîtres de Sabatier.................... 376
Guillaume Marcel........................... 383
Gilles Du Port, Honoré de Beaujeu.......... 389
L'abbé Honoré de Verdier................... 393
Vertron et l'Académie...................... 402
Ignace Amat de Graveson.................... 405
Le P. Albert Daugières..................... 407
Pierre d'Arbaud, sa conversion............. 409
Gaspard de Varadier de Saint-Andiol........ 411
Henri de Boche............................. 413
L'abbé du Tremblay......................... 414
M. de Barras............................... 415
Michel Bouvet.............................. 416
Claude Delaistre........................... 418
Recueil de l'Académie projeté.............. 418
Santeuil et l'Académie d'Arles............. 422
M. de Chateaurenard........................ 426
Esprit de Modène........................... 427
François d'Aiguières....................... 431
La comtesse de Suze........................ 432
Quelques lettres : l'abbé de Verdier, l'abbé de Boche et Marc-Antoine Chalvet............ 435
Quelques rectifications de détail.......... 439

Index Bibliographique.................... I à XCII

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME

Achevé d'imprimer à Marseille,

IMPRIMERIE MARSEILLAISE,

Le 10 Novembre 1889.

Les feuilles 1 à 15 (p. 1-224), ont été imprimées,

à Aix-en-Provence,

PAR J. REMONDET-AUBIN.